

REGION BRETAGNE

N° 18_DFE_SEGEP_01

CONSEIL REGIONAL

22 juin 2018

DELIBERATION

Rapport d'activité et de développement durable 2017

Le conseil régional convoqué par son Président le 29 mai 2018, s'est réuni le jeudi 21 juin 2018 au siège de la Région Bretagne, sous la présidence de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président du Conseil régional.

Etaient présents : Monsieur Olivier ALLAIN, Madame Sylvie ARGAT-BOURIOT, Madame Catherine BLEIN, Madame Mona BRAS, Madame Georgette BREARD, Monsieur Pierre BRETEAU, Monsieur Gwenegan BUI, Monsieur Thierry BURLOT, Madame Gaby CADIOU, Madame Fanny CHAPPE (à partir de 12h10 jusqu'à 14h) Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Monsieur Marc COATANÉA (jusqu'à 12h30), Monsieur André CROCQ, Madame Delphine DAVID (jusqu'à 14h puis à partir de 16h30), Monsieur Gérard DE MELLON, Monsieur Stéphane DE SALLIER DUPIN, Madame Virginie D'ORSANNE, Madame Laurence DUFFAUD, Monsieur Richard FERRAND (de 11h à 17h), Madame Laurence FORTIN, Madame Anne GALLO, Madame Evelyne GAUTIER-LE BAIL (jusqu'à 20h), Monsieur Karim GHACHEM, Madame Anne-Maud GOUJON, Madame Sylvie GUIGNARD (de 15h20 à 17h35), Madame Claire GUINEMER (jusqu'à 14h), Monsieur Philippe HERCOUËT, Madame Kaourintine HULAUD, Monsieur Bertrand IRAGNE (jusqu'à 15h20), Madame Elisabeth JOUNEAUX-PEDRONO, Monsieur Roland JOURDAIN (jusqu'à 14h), Monsieur Pierre KARLESKIND (jusqu'à 13h10 puis à partir de 15h15), Monsieur Gérard LAHELLEC, Madame Isabelle LE BAL, Monsieur Jean-Michel LE BOULANGER, Monsieur Olivier LE BRAS, Monsieur Raymond LE BRAZIDEC (jusqu'à 16h30), Madame Agnès LE BRUN, Monsieur Patrick LE DIFFON, Monsieur Marc LE FUR, Monsieur Patrick LE FUR, Madame Gaël LE MEUR, Monsieur Alain LE QUELLEC, Madame Gaël LE SAOUT, Madame Christine LE STRAT, Monsieur Christian LECHEVALIER, Madame Lena LOUARN, Monsieur Bernard MARBOEUF, Monsieur Martin MEYRIER, Monsieur Philippe MIAILHES, Monsieur Paul MOLAC, Madame Gaëlle NICOLAS (jusqu'à 19h45), Madame Gaëlle NIQUE, Madame Anne PATAULT, Madame Isabelle PELLERIN, Monsieur Gilles PENNELLE, Monsieur Stéphane PERRIN, Monsieur Maxime PICARD, Monsieur Bertrand PLOUVIER, Monsieur Pierre POULIQUEN (jusqu'à 18h20), Monsieur Bernard POULIQUEN, Monsieur Bruno QUILLIVIC, Monsieur Dominique RAMARD (jusqu'à 18h15), Madame Emmanuelle RASSENEUR, Madame Agnès RICHARD, Monsieur David ROBO (jusqu'à 18h50), Madame Claudia ROUAUX (jusqu'à 18h25), Monsieur Stéphane ROUDAUT (jusqu'à 19h35), Madame Catherine SAINT-JAMES, Madame Forough SALAMI-DADKHAH, Monsieur Emeric SALMON (de 9h00 à 11h00, puis après 11h45), Madame Hind SAOUD, Monsieur Sébastien SEMERIL (jusqu'à 16h15), Madame Renée THOMAÏDIS, Madame Martine TISON, Madame Anne TROALEN, Monsieur Hervé UTARD, Madame Anne VANEECLOO, Madame Gaëlle VIGOUROUX, Madame Sylvaine VULPIANI.

Avaient donné pouvoir : Monsieur Éric BERROCHE (pouvoir donné à Monsieur Gérard LAHELLEC), Madame Fanny CHAPPE (pouvoir donné à Monsieur André CROCQ jusqu'à 12h10 puis après 14h), Monsieur Marc COATANEA (pouvoir donné à Monsieur Karim GHACHEM à partir de 12h30), Madame Delphine DAVID (pouvoir donné à Monsieur Bernard MARBOEUF de 14h à 16h30), Monsieur Richard FERRAND (pouvoir donné à Monsieur Marc COATANEA jusqu'à 11h00 puis à partir de 17h à Monsieur Olivier ALLAIN), Monsieur Roland JOURDAIN (pouvoir donné à Madame Emmanuelle RASSENEUR à partir de 14h), Madame Evelyne GAUTIER-LE BAIL (pouvoir donné à Madame Laurence DUFFAUD à partir de 20h), Madame Sylvie GUIGNARD (pouvoir donné à Madame Martine TISON jusqu'à 15h20 puis à partir de 17h35), Madame Claire GUINEMER (pouvoir donné à Monsieur Bruno QUILIVIC à partir de 14h00), Monsieur Pierre KARLESKIND (pouvoir donné à Monsieur Bernard POULIQUEN de 13h10 à 15h15), Monsieur Raymond LE BRAZIDEC (pouvoir donné à Madame Elisabeth JOUNEAUX-PEDRONO à partir de 16h30), Monsieur Jean-Yves LE DRIAN (pouvoir donné à Madame Gaël LE SAOUT), Madame Nicole LE PEIH (pouvoir donné à Monsieur Raymond LE BRAZIDEC jusqu'à 16h30 puis à Madame Laurence FORTIN), Madame Gaëlle NICOLAS (pouvoir donné à Madame Isabelle LE BAL à partir de 19h45), Pierre POULIQUEN (pouvoir donné à Madame Anne GALLO à partir de 18h20), Monsieur Dominique RAMARD (pouvoir donné à Monsieur Philippe HERCOUËT à partir de 18h15), Monsieur David ROBO (pouvoir donné à Monsieur Patrick LE DIFFON à partir de 18h50), Madame Claudia ROUAUX (pouvoir donné à Madame Catherine SAINT-JAMES à partir de 18h25), Monsieur Emeric SALMON (pouvoir donné à Madame Virginie d'ORSANNE de 11h00 à 11h45), Monsieur Sébastien SEMERIL (pouvoir donné à Monsieur Hervé UTARD à partir de 16h15).

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 4111-1 et suivants ;

Après avoir pris connaissance de l'avis formulé par le Conseil Economique Social et Environnemental lors de sa réunion du 11 juin 2018 ;

Vu l'avis de la commission des finances et des affaires générales du 18 juin 2018 ;

Au vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional ;

Et après avoir délibéré ;

DECIDE

- **DE PRENDRE ACTE de ces communications.**

Le Président

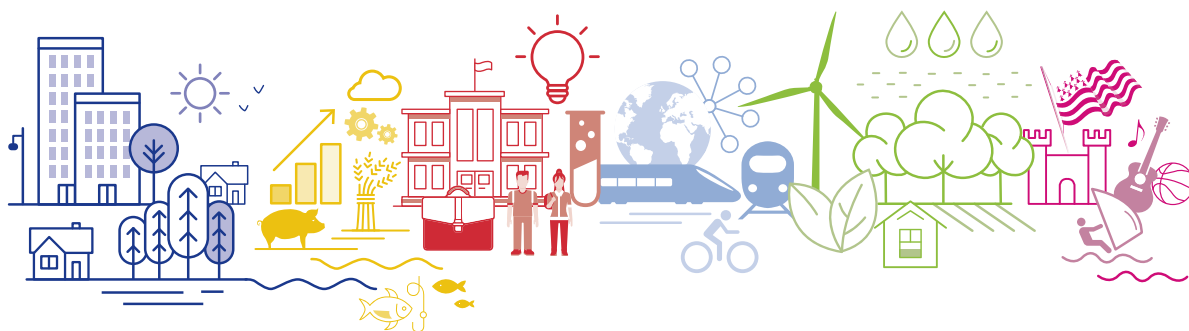


Loïc CHESNAIS-GIRARD

RAPPORT D'ACTIVITÉ ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

2017

- Rapport d'analyse par programme 2017
- Bilan social 2017
- Bilan des émissions de gaz à effet de serre 2016
- Rapport égalité femmes-hommes 2017



Envoyé en préfecture le 29/06/2018

Reçu en préfecture le 29/06/2018

Affiché le

ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

Rapport d'activité et de développement durable 2017

Rendre compte de l'action publique régionale dans l'intégralité de ses champs d'actions, telle est l'ambition du Rapport d'activité et de développement durable. Ce document répond ainsi aux exigences démocratiques et marque l'action du Conseil régional dans la durée, en lien avec les différents aspects du développement durable. Il comprend le Rapport d'analyse par programme, le Bilan social qui présente les aspects relatifs aux ressources humaines et au fonctionnement de l'institution régionale, le Bilan des émissions des gaz à effets de serre qui développe les enjeux climatiques, et enfin le Rapport égalité Femmes-Hommes rendant compte des actions menées dans ce cadre par la collectivité, et respectant le cadre de la charte inscrite dans la loi du 4 août 2014.

Ce document constitue une illustration de la démarche de performance initiée il y a 13 années, et vise à mieux faire partager les politiques publiques et à offrir une bonne lisibilité des actions mises en œuvre par l'institution régionale en permettant la comparaison d'une année à l'autre.

Cette année, le Rapport d'activité et de développement durable poursuit son évolution et s'enrichit d'un développement relatif à des organismes partenaires financés par la Région. Il évolue également au niveau du bilan social dans son ordonnancement et sa présentation enrichie de graphiques pour une lecture plus aisée du document. L'ensemble des informations relatives aux actions de l'administration sont conservées. Il en est de même pour le bilan des émissions des gaz à effets de serre dont la forme évolue afin d'offrir une meilleure visibilité des informations présentées. Le Rapport d'analyse par programme intègre quant à lui, les nouvelles compétences transférées à la Région. L'association de toutes ces informations permet d'alimenter la réflexion, à l'appui d'objectifs et d'indicateurs d'activité, d'efficacité et d'efficience, et d'élargir le spectre d'analyse de l'action régionale au-delà des moyens mobilisés en prenant en considération d'autres enjeux, notamment économiques, sociaux, environnementaux et d'égalité Femmes-Hommes. Des propositions formulées par le Conseil économique, social et environnemental régional ont été intégrées dans cette édition du Rapport d'activité et de développement durable, participant ainsi à une amélioration permanente des informations portées au plus grand nombre et affirmant tout l'intérêt qu'il porte pour cet outil.

Je vous demande de prendre acte de ces communications.

Danevell obererezh ha diorren padus 2017

Rentañ kont eus obererezh publik ar Rannvro evit a sell ouzh an holl dachennoù ma vez o labourat, sed aze ar pezh a vennomp ober gant an Danevell obererezh ha diorren padus. Klotañ a ra an diell-mañ eta gant pennaennoù an demokratelezh ha merket e vez evel-se obererezh ar C'huzul-rannvro war hir amzer, liammet ouzh kement a sell ouzh an diorren padus. Ennañ e kaver an danevell dielfennañ dre brogramm, ar Bilañs sokial ma kinniger ar pezh a sell ouzh ar c'hoskor hag ouzh mont en-dro an ensavadur rannvroel, Bilañs an dilaoskadennoù gaz efed ti-gwer ma komzer hiroc'h diwar-benn an dalc'hoù evit an hin hag, evit echuiñ, Danevell an ingalded Maouezed. Gwazed ma renter kont eus an obererezhioù kaset da benn er c'heñver-se gant ar strollegezh hervez ar garta a zo enskrivet e lezenn ar 4 a viz Eost 2014.

Mont a ra an diell-mañ d'ober ur skouer eus al labour war-zu an efedusted a oa bet lañset 13 vloaz zo. Graet eo evit brudañ gwelloc'h ar politikerezhioù publik ha gallout a reer gantañ lakaat an oberoù keñver-ha-keñver eus an eil bloaz d'egile, d'an dud d'anaout mat ar pezh a vez graet gant ar Rannvro.

Er bloaz-mañ e talc'h an Danevell obererezh ha diorren padus gant hec'h emdroadur ha kinnig a ra komz hiroc'h diwar-benn an aozadurioù keveler arc'hantet gant ar Rannvro. Cheñchet eo ivez evit a sell ouzh ar bilañs sokial e-keñver an doare m'eo aozet ha kinniget, gant grafikoù da aesaat al lenn. Dalc'het ez eus bet gant an titouroù diwar-benn obererezhioù ar velestradurezh hag ivez gant bilañs an dilaoskadennoù gaz efed ti-gwer a zo bet cheñchet e stumm abalamour d'an titouroù kinniget da vezañ gwelloc'h war wel. En danevell dielfennañ dre brogramm e kaver ar c'hefridioù nevez fiziet er Rannvro.

Lakaat an holl ditouroù-se keñver-ha-keñver a c'hall magañ ar preder evit harpañ palioù ha merkoù a obererezh, efedusted hag efedegezh, hag evit ledanaat an danvez kemeret e kont da zielefennañ obererezh ar Rannvro en tu all d'an arc'hant ha d'an nerzhioù lakaet e-barzh ar jeu, gwelet perzhioù all ivez evel an tachennoù ekonomikel ha sokial, an endro hag an ingalded Maouezed. Gwazed.


En embannadur-mañ eus an Danevell obererezh ha diorren padus ez eus bet lakaet kinnigoù a-berzh kuzul ekonomikel, sokial hag endro ar Rannvro, a sikour e-giz-se gwellaat dizehan an titouroù a vez lakaet e-kerz ar muiañ a dud en ur ziskouez e tougont pled d'ar benveg-mañ.

Kemerit merk eus ar c'hemennadennoù-mañ, mar plij ganeoc'h.

Loïc Chesnais-Girard,

Président du Conseil régional de Bretagne

Prezidant Kuzul-rannvro Breizh



2017 EN BREF

Janvier

Installation du nouveau Conseil culturel de Bretagne

Le Conseil culturel de Bretagne, assemblée consultative de la Région, s'est réuni en session plénière le samedi 7 janvier 2017 pour renouveler ses instances. Les 70 membres titulaires du Conseil culturel ont élu Bernez Rouz, représentant les Ententes de pays de Bretagne, en tant que nouveau président et Claudine Perron, représentant le réseau européen des langues minoritaires (EBLUL), en tant que vice-présidente.

Conseil régional des jeunes : une nouvelle présidence à deux têtes

Le 11 janvier 2017, les 152 lycéen-ne-s et apprenti-e-s membres du Conseil régional des jeunes (CRJ) ont élu Thaïs Marianini et Armand Rocaboy pour co-présider leur assemblée aux côtés du président Jean-Yves Le Drian jusqu'en juin 2018. Ils ont également désigné les dix responsables des cinq commissions culture, communication, développement durable, santé et solidarité. Élu-e-s depuis novembre 2016, ces lycéen-ne-s et apprenti-e-s bénéficient d'une relation régulière avec les élu-e-s régionaux-ales, véritable innovation de ce mandat 2016/2018. En effet, il a été décidé d'impliquer de manière significative le CRJ sur des politiques publiques régionales et de lui permettre, par sa contribution, d'influer sur les actions à mettre en œuvre.



© Emmanuel Pain

Nouveaux locaux au lycée Tristan-Corbière

Depuis 2011, la Région a investi 18 millions d'euros pour restructurer et moderniser le lycée Tristan-Corbière à Morlaix. Le 6 janvier 2017, l'un des bâtiments concernés par ce vaste chantier a été inauguré par Isabelle Pellerin, vice-présidente en charge des lycées, Sylvaine Vulpiani et Gwenegan Bui, conseiller-e-s régionaux-ales et membres du conseil d'administration de l'établissement. Inscrits dans le cadre du premier plan d'actions adopté à la suite du Schéma directeur immobilier approuvé par l'assemblée régionale en décembre 2016, ce sont les 10 000 m² de surface du lycée qui ont été réhabilités afin d'assurer de meilleures conditions d'accueil et de travail aux élèves, aux enseignant-e-s et aux agent-e-s.



© Guillaume Guerin - MOSTINI-MOSTINI architectes & associés

Février

Smile développera les réseaux énergétiques intelligents à l'Ouest

Officiellement lancée le 7 février 2017 à Rennes, l'association Smile va œuvrer au développement des systèmes énergétiques du futur à l'échelle de la région Bretagne et des Pays de la Loire. Elle va accompagner les entreprises et les territoires qui portent des projets de réseaux intelligents pour déployer, d'ici à 2020, les services et technologies matures qui permettront de bâtir un réseau énergétique intelligent à l'Ouest.



© Thomas Crabor

Mars

Coup d'envoi de la BreizhCOP au Carrefour des transitions

Après la COP 21, la Bretagne est entrée de plain-pied dans la transition écologique et énergétique en lançant la BreizhCOP qui ambitionne d'associer toutes les parties prenantes de la transition. Initiant la démarche, le Carrefour des transitions a réuni 700 participant-e-s le 9 mars 2017. La dynamique a été lancée avec l'optique de bâtir un cahier des engagements, accessible aux Breton-ne-s, qui proposera une traduction de ce grand projet en actions concrètes. La BreizhCOP est l'expression d'une mobilisation citoyenne, complémentaire de la démarche régionale autour du Schéma d'aménagement et de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET).



Sourçons les produits alimentaires de nos territoires pour les marchés publics !

« Breizh Alim' » est le nom donné à la démarche novatrice engagée par le Conseil régional et ses partenaires : une démarche fondée sur une politique d'achat qui encourage le rapprochement de l'offre et de la demande. Dans ce cadre, la convention d'affaires sur le « sourcing », organisée par la chambre régionale d'agriculture le 6 mars 2017 à Quimper, a mis en relation acheteurs et fournisseurs de la restauration collective. Objectif : favoriser, en Bretagne, l'approvisionnement en produits agricoles locaux, notamment afin d'améliorer la qualité de la restauration dans les lycées.



Une Maison de la Bretagne Europe à Bruxelles

La création d'un espace uniquement dédié à la Bretagne, au cœur du quartier européen de Bruxelles, marque une nouvelle étape pour ouvrir davantage encore la Bretagne sur l'Europe. Grâce à la Maison de la Bretagne Europe, la Région veut à la fois affirmer sa présence auprès des institutions européennes et créer des conditions favorables à l'engagement européen des acteurs bretons.

ici aussi, on a des hipsters

À Quimper, les entreprises du textile ont su se renouveler et faire d'un vêtement de mer, une pièce maîtresse de la mode.

BRETAGNE
PASSEZ À L'OUEST



Avril

Une campagne pour donner des envies de Bretagne

Métro, gares, presse, internet... Début avril 2017, la Bretagne s'est affichée à Paris. À travers une ambitieuse campagne de communication, la Région et ses partenaires ont donné à voir les atouts du territoire breton. L'objectif ? Séduire les Parisien-ne-s et leur donner envie de prendre la future Ligne à grande vitesse pour « Passer à l'Ouest » le temps d'un séjour touristique et, pourquoi pas de manière plus pérenne, pour y envisager un nouveau départ... Cette opération de communication a laissé de côté les clichés traditionnels sur la Bretagne et présenté à travers huit visuels un territoire singulier et tourné vers l'avenir. Un vrai succès sur les réseaux sociaux avec près de 30 000 mentions de #passezalouest et plus de 1 000 reprises détournées de la campagne !

Mai

Un Carrefour des territoires pour construire la Bretagne de demain

Transitions énergétique et numérique, mondialisation, mutation économique, hausse démographique... : le futur Schéma d'aménagement et de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) devra relever de nouveaux défis. La Région, qui a pour mission de l'élaborer dans la concertation d'ici 2018, était à l'initiative de ce Carrefour des territoires qui a réuni près de 500 acteur-ric-e-s des territoires bretons à Saint-Brieuc le 15 mai 2017. Élu-e-s locaux-ales, représentant-e-s des pays, des agences d'urbanisme, des conseils de développement, des parcs naturels, mais aussi universitaires et grands témoins se sont retrouvé-e-s lors de cette journée d'échange pour réfléchir, échanger et co-construire ensemble le futur schéma d'aménagement de la Bretagne. Ces rencontres ont constitué le deuxième temps fort de la BreizhCOP lancée en mars 2017.



Qui sont les lauréats du concours « Une entreprise dans votre lycée » ?

Créer et développer une petite entreprise pour se projeter dans la réalité du monde économique en incluant les enjeux du développement durable : c'est l'idée originale du concours régional organisé par l'Académie de Rennes, la Région et la CCI Bretagne. Visant à promouvoir la démarche de création d'entreprise auprès des jeunes, ce dispositif prévoit un accompagnement des lycéen·ne·s par leurs enseignant·e·s et des acteur·rice·s locaux·ales de la création d'entreprise, ainsi qu'une dotation financière versée par la Région Bretagne.



Juin

Passage de témoin à la présidence de la Région

Vendredi 2 juin 2017, Jean-Yves Le Drian remettait sa lettre de démission de sa responsabilité de président du Conseil régional à Loïg Chesnais-Girard, son premier vice-président, suite à sa nomination comme ministre de l'Europe et des affaires étrangères. Les élu·e·s régionaux·ales ont élu leur nouveau président, à l'occasion d'une session exceptionnelle le jeudi 22 juin 2017. Loïg Chesnais-Girard est ainsi devenu le nouveau président de la Région Bretagne.



Juillet

Ligne Grande Vitesse : la Bretagne désormais à 1 h 30 de Paris

La Ligne à grande vitesse (LGV) qui met la Bretagne à 1 h 30 de Paris a été inaugurée le 1^{er} juillet 2017 lors d'un premier voyage officiel Paris-Rennes. Au programme : voyage inaugural avec le président de la République Emmanuel Macron, accueil républicain en gare de Rennes et spectacle son et lumière projeté tout l'été sur le Parlement de Bretagne. Après les années nécessaires pour sa construction, une dernière phase de tests et le premier voyage technique en juin, la LGV était prête à entrer en service !



Un nouveau plan de formation et d'orientation professionnel

Le 10 juillet 2017 a été signé le Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelle (CPRDFOP) pour la période 2017-2022. Élaboré par la Région en lien avec l'État et les partenaires sociaux, le CPRDFOP fixe des orientations stratégiques et une méthode pour être plus efficaces collectivement dans le domaine de la formation initiale (scolaire et apprentissage) et continue. Ce contrat de plan cible tous les publics, quel que soit l'âge ou le statut : lycéen·ne·s, étudiant·e·s, apprenti·e·s, demandeur·euse·s d'emploi, salarié·e·s...



Carrefour des lycées : Région et lycées croisent leurs points de vue

Mercredi 12 juillet 2017, proviseur·e·s et gestionnaires des lycées publics bretons, organisations syndicales et agent·e·s régionaux·ales étaient réunis à Pontivy pour la 1^{re} édition du Carrefour des lycées. Objectif ? Réfléchir collectivement à l'évolution de la relation entre les Établissements publics locaux d'enseignement et la Région. Les participant·e·s étaient appelé·e·s à élaborer collectivement, au cours d'ateliers participatifs, des solutions concrètes et pragmatiques aux problématiques identifiées préalablement.

Août

À la rencontre des professionnels de la Bretagne maritime

Cet été, le Tro Breizh maritime du vice-président à la mer et aux infrastructures portuaires Pierre Karleskind a mené l'élu régional de ports en navires et en sites conchylicoles : un tour de Bretagne en cinq étapes, de Sarzeau à la baie de Morlaix (Carantec, Saint-Pol-de-Léon et Roscoff), en passant par Lorient et Audierne, à la rencontre des professionnels de la pêche, de l'aquaculture et des activités maritimes.



Septembre

Consultation publique : quelle PAC après 2020 ?

Alors que la prochaine réforme de la Politique agricole commune devrait entrer en vigueur en 2021, le débat a d'ores et déjà commencé. Comptant parmi les premières régions agricoles de France et d'Europe, la Bretagne est très largement concernée. C'est pourquoi la Région Bretagne a organisé une grande consultation publique et a invité le grand public et les professionnel-le-s à débattre du 18 septembre au 15 octobre 2017. Les idées avancées au cours de la consultation ont alimenté la contribution qui a été votée par le Conseil régional au mois de décembre.



Transport scolaire et interurbain : au volant d'une nouvelle compétence

Après la Ligne à grande vitesse (LGV), les TER, les ports, les voies navigables... voici les cars ! Toujours plus mobile, la Région succède aux départements et pilote ainsi désormais la gestion du transport scolaire et interurbain depuis le 1^{er} septembre 2017. Un réseau unifié de transport par car est en gestation. Il s'appellera BreizhGo. À la clé, un important travail d'harmonisation des contrats, des tarifs et des pratiques.

Octobre

Accélérateur d'initiatives jeunes

Les porteurs de projet ont eu jusqu'au 13 octobre 2017 pour atteindre 70% de leurs objectifs de campagne sur les plateformes de crowdfunding *Gwenneq* et *Kengo*. Partant de l'idée que les jeunes sont les mieux placés pour promouvoir et défendre leurs propres initiatives, la Région Bretagne favorise leurs projets, en apportant notamment un soutien financier à leur mise en œuvre. Cette année, elle y consacre une enveloppe globale de 30 000 € pour encourager leurs idées et accélérer leur réalisation. En 2015 et 2016, 27 projets ont été ainsi boostés !

Novembre

Construire la Bretagne maritime de 2040

Organisées par la Région Bretagne dans le cadre du réseau Melglaz, les Rencontres régionales de la mer & du littoral ont notamment vocation à créer du lien entre les acteur-ric-e-s maritimes et à favoriser l'émergence d'initiatives collectives. Pour leur 5^e édition, qui a eu lieu à Lorient le 8 novembre 2017, c'est autour de la Stratégie régionale pour la mer et le littoral (SRML) que la Région a convié 250 à 300 participant-e-s à plancher lors d'ateliers participatifs.



Décembre

Avec Inno Avenir, l'État et la Région soutiennent l'innovation des entreprises et des filières bretonnes

Dans le cadre du nouveau Programme investissements d'avenir (PIA), l'État et la Région Bretagne renforcent leur soutien à la compétitivité des filières stratégiques régionales et des PME avec le lancement de deux nouveaux appels à projets : Inno Avenir Filières et Inno Avenir Projets. Dotés de 15,9 millions d'euros, ces deux dispositifs s'inscrivent dans une volonté forte d'accompagner les entreprises bretonnes à préparer l'avenir et à conquérir de nouveaux marchés.



Envoyé en préfecture le 29/06/2018

Reçu en préfecture le 29/06/2018

Affiché le

ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

SOMMAIRE RADD 2017

RAPPORT D'ANALYSE PAR PROGRAMME 2017	Page 9
Mission I - Pour un aménagement équilibré, garant de la cohésion, de la performance et de la solidarité territoriale.....	Page 35
Mission II - Pour une économie dynamique au service de filières fortes et créatrice d'un emploi durable.....	Page 51
Mission III - Pour une formation permettant à chacun de construire son propre parcours vers la compétence et l'emploi.....	Page 79
Mission IV - Pour une Bretagne de toutes les mobilités.....	Page 127
Mission V - Pour une région engagée dans la transition écologique.....	Page 139
Mission VI - Pour le rayonnement de la Bretagne et la vitalité culturelle bretonne.....	Page 153
Fonds de gestion des crédits européens.....	Page 181
Autres dépenses.....	Page 195
Rapport transversal Mer.....	Page 221
BILAN SOCIAL 2017	Page 235
1. Les effectifs.....	Page 238
2. La rémunération et la carrière.....	Page 247
3. La formation.....	Page 252
4. L'environnement de travail.....	Page 254
5. L'action sociale.....	Page 262
6. La communication interne.....	Page 264
7. Les relations sociales et la responsabilité sociale de l'employeur.....	Page 266
BILAN DES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE 2016	Page 273
1. Méthodologie d'élaboration du bilan.....	Page 276
2. Résultats.....	Page 278
RAPPORT EGALITE FEMMES / HOMMES 2017	Page 295
1. Région responsable.....	Page 298
2. Éducation et formation.....	Page 310
3. Développement économique et emploi.....	Page 325
4. Équilibre des territoires.....	Page 334
5. Connexion des territoires.....	Page 338
6. Rayonnement et vitalité.....	Page 342

Envoyé en préfecture le 29/06/2018

Reçu en préfecture le 29/06/2018

Affiché le

ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

RAPPORT D'ANALYSE PAR PROGRAMME

2017

DANEVELL
DIELFENNAN
A-BROGRAMMOÙ E

DEPLLET DE
DEMÉLAÏJE
PAR PERGRAME

Envoyé en préfecture le 29/06/2018

Reçu en préfecture le 29/06/2018

Affiché le

ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

Rapport d'analyse par programme

Rendre compte des réalisations que la collectivité met en œuvre participe à la démarche globale de rendu compte du Rapport d'activité et de développement durable (RADD). Dans ce cadre, le Rapport d'analyse par programme (RAP) permet de mieux faire partager les politiques régionales, de présenter les stratégies et les actions détaillées que la Région a déployé au cours de cette année, ainsi que les moyens qui y sont liés.

Le RAP vise ainsi à donner davantage de cohérence dans l'architecture des bilans et rapports déjà produits par la Région.

Les chapeaux par mission visent à donner le cadre à la fois contextuel et stratégique de chaque mission. Leur structure permet par ailleurs le développement :

- D'une approche territoriale, faisant ressortir davantage les actions territorialisées à partir notamment de cartographies ;
- D'une approche du développement durable, s'appuyant sur ses quatre piliers, à savoir : environnemental, social, économique et démocratique ;
- D'un zoom relatif à la « politique de la ville », ciblé sur les quartiers sensibles, pour les missions et programmes concernés ;
- D'un développement relatif à la jeunesse retraçant les actions phares de l'année.

Chaque programme est ensuite présenté en deux pages de manière à restituer de manière complète et synthétique les objectifs, les actions et réalisations de l'année, tout en gardant la structure, la lisibilité et les informations essentielles du RAP précédent.

Enfin, le RAP transversal MER présente de manière dynamique les principales réalisations mise en œuvre dans l'ensemble des politiques régionales.

Ce mode de rendu compte rencontre une adhésion du plus grand nombre. Les informations mises à dispositions dans le RAP sont essentielles et permettent un suivi sur la durée de chaque mission et de chaque programme, en complément de ceux développés dans le rapport financier.

Sommaire RAP 2017

Envoyé en préfecture le 29/06/2018

Reçu en préfecture le 29/06/2018

Affiché le

ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

Guides de lecture.....	Page 14
Notions budgétaires.....	Page 23
Tableau financier.....	Page 24
La Région et ses partenaires.....	Page 26
Zoom sur 3 partenaires.....	Page 28
Mission I : Pour un aménagement équilibré, garant de la cohésion, de la performance et de la solidarité territoriale	Page 35
Programme 101 - Contractualiser avec les territoires autour d'enjeux partagés.....	Page 44
Programme 102 - Observer, anticiper et accompagner les mutations territoriales.....	Page 46
Programme 103 - Soutenir l'aménagement et le développement des usages numériques.....	Page 48
Mission II : Pour une économie dynamique au service de filières fortes et créatrice d'un emploi durable	Page 51
<i>Faire émerger l'activité et soutenir l'innovation</i>	
Programme 201 - Stimuler l'innovation et développer l'économie de la connaissance.....	Page 60
Programme 202 - Accompagner la structuration des secteurs clés de l'économie bretonne.....	Page 62
<i>Développer la compétitivité des entreprises pour assurer le développement durable de l'emploi</i>	
Programme 203 - Favoriser la création, le développement et la transmission d'entreprises.....	Page 64
Programme 204 - Accompagner le développement des emplois durables et de qualité par la compétitivité des entreprises....	Page 66
Programme 205 - Développer l'économie sociale et solidaire, l'innovation sociale et l'égalité.....	Page 68
Programme 206 - Soutenir les acteurs de la structuration de l'économie bretonne et des filières stratégiques.....	Page 70
<i>Favoriser le développement durable de l'agriculture et de la production alimentaire</i>	
Programme 207 - Améliorer la performance des exploitations agricoles et des filières de production alimentaire.....	Page 72
<i>Valoriser les atouts maritimes de la Bretagne et favoriser le développement durable des activités liées à la mer</i>	
Programme 208 - Développer l'économie maritime, le littoral et le secteur des pêches maritimes et de l'aquaculture.....	Page 74
Programme 209- Développer le système portuaire.....	Page 76
Mission III : Pour une formation permettant à chacun de construire son propre parcours vers la compétence et l'emploi	Page 79
<i>Assurer la relation formation emploi</i>	
Programme 301 - Assurer la qualité de la relation emploi formation par la connaissance, la concertation et l'orientation.....	Page 90
<i>Promouvoir les initiatives lycéennes pour et par les jeunes et améliorer la vie lycéenne</i>	
Programme 302 - Favoriser les initiatives des jeunes en formation, leur mobilité et les projets éducatifs des lycées.....	Page 92
<i>Améliorer le cadre bâti des lycées</i>	
Programme 303 - Adapter le patrimoine bâti à l'accueil des lycéens.....	Page 94
Programme 304 - Participer aux investissements immobiliers dans les établissements privés.....	Page 96
Programme 305 - Mettre en œuvre une stratégie immobilière de gestion du patrimoine bâti des lycées.....	Page 98
<i>Améliorer les équipements des lycées</i>	
Programme 306 - Améliorer les équipements dans les lycées publics.....	Page 100
Programme 307 - Participer à l'amélioration des équipements pédagogiques dans les établissements privés.....	Page 102
Programme 308 - Développer le numérique éducatif.....	Page 104
<i>Améliorer le fonctionnement des lycées</i>	
Programme 309 - Assurer le fonctionnement des lycées publics.....	Page 106
Programme 310 - Participer au fonctionnement des établissement privés.....	Page 108
<i>Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur</i>	
Programme 311 - Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur.....	Page 110

Favoriser l'apprentissage

Programme 312 - Adapter l'offre et la qualité de formation aux attentes des jeunes et aux beso
 Programme 313 - Promouvoir les contrats d'apprentissage et faciliter leur déroulement..... Page 114

Assurer les formations sanitaires et sociales

Programme 314 - Assurer les formations sanitaires et sociales..... Page 116

Développer et améliorer l'offre de formation pour répondre aux défis économiques, sociaux et environnementaux

Programme 315 - Faciliter les projets individuels de formation et de qualification..... Page 118
 Programme 316 - Proposer une offre de formation qualifiante et adaptée aux dynamiques économiques et territoriales..... Page 120
 Programme 317 - Améliorer les conditions de vie des stagiaires de la formation professionnelle pour un emploi durable..... Page 122

Développer les langues de Bretagne

Programme 318 - Développer les langues de Bretagne..... Page 124

Mission IV : Pour une Bretagne de toutes les mobilités Page 127

Programme 401 - Développer les modes de transport collectifs régionaux et favoriser la mobilité durable..... Page 132
 Programme 402 - Moderniser les réseaux ferroviaires et routiers structurants..... Page 134
 Programme 403 - Moderniser les aéroports à vocation régionale..... Page 136

Mission V : Pour une région engagée dans la transition écologique Page 139

Programme 501 - Promouvoir une gestion intégrée de la ressource en eau..... Page 146
 Programme 502 - Préserver et valoriser la biodiversité et les paysages..... Page 148
 Programme 503 - Développer une politique énergétique volontariste et une approche circulaire de l'usage des ressources.. Page 150

Mission VI : Pour le rayonnement de la Bretagne et la vitalité culturelle bretonne Page 153

Programme 601 - Soutenir le spectacle vivant, les arts plastiques et la diversité des pratiques artistiques..... Page 164
 Programme 602 - Soutenir les industries de la création et le développement de la vie littéraire et cinématographique..... Page 166
 Programme 603 - Développer le sport en région..... Page 168
 Programme 604 - Révéler et valoriser le patrimoine..... Page 170
 Programme 605 - Faire de la Bretagne une destination touristique d'exception..... Page 172
 Programme 606 - Valoriser et moderniser les voies navigables bretonnes..... Page 174
 Programme 607 - Développer les actions européennes et internationales..... Page 176
 Programme 608 - Renforcer l'information aux citoyens et promouvoir l'image et la notoriété de la Bretagne..... Page 178

Fonds de gestion des crédits européens Page 181

Programme 1110 - Programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020..... Page 188
 Programme 1120 - Programme de développement rural (FEADER) 2014-2020..... Page 190
 Programme 1140 - Mettre en œuvre les fonds européens 2014-2020..... Page 192

Autres dépenses Page 195

Programme 9000 - Patrimoine et logistique..... Page 204
 Programme 9002 - Développer le système d'information en appui des politiques régionales..... Page 206
 Programme 9003 - Fonds d'intervention régional..... Page 208
 Programme 9011 - Développement des conditions de travail et des compétences..... Page 210
 Programme 9012 - Rémunération des personnels et indemnités des membres des assemblées..... Page 212
 Programme 9020 - Ressources et expertises..... Page 214
 Programme 9021- Services de la dette..... Page 216
 Programme 9023 - Mouvements financiers divers..... Page 218

Rapport transversal Mer Page 209

Une présentation identique pour toutes les missions organisée en deux parties :

- I. Le contexte et la stratégie de la mission
- II. Les leviers d'action et les moyens mis en œuvre

I. Le contexte et la stratégie de la mission

Chiffres clés

- 38 % de masses d'eau en bon état
- 26 % de la Bretagne couverte par des réservoirs régionaux de biodiversité
- Maîtrise de l'énergie : 413 GWh de consommation électrique évitée en 2017
- Production électrique issue des énergies renouvelables : 2,7 TWh en 2017 (+67 % depuis 2010)
- 80 % des Breton.ne.s concerné.e.s par un programme local de prévention des ordures ménagères

Documents cadres 2017

- SDAGE 2016-2021 ; Contribution bretonne au
- SOCLE
- Bilan à mi-parcours du Pacte électrique
- Plan régional prévention et de gestion des déchets dangereux

Quelques chiffres clés illustrant le contexte général de la mission

Texte illustrant le contexte général et la stratégie de la mission

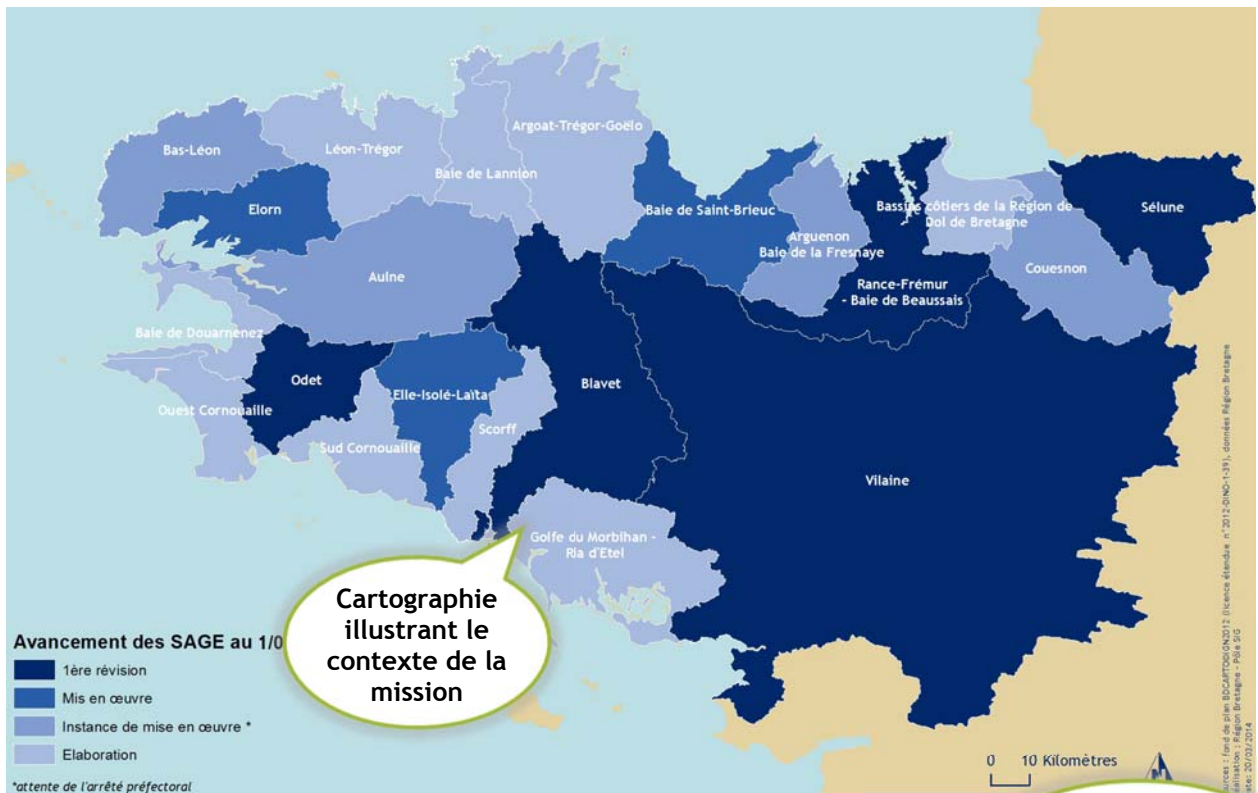
Identification des principaux documents cadres et stratégiques

Les évolutions législatives impactent fortement la responsabilité de la Région en matière de politique environnementale. Après la loi NOTRe actant le transfert de la compétence en matière de gestion des déchets, c'est la loi pour la reconquête de la biodiversité qui vient compléter les compétences régionales, en offrant notamment la possibilité aux Régions de créer une agence régionale de la biodiversité.

Parallèlement, la Région a lancé une démarche innovante pour accélérer la transition écologique et énergétique, marquée par des initiatives qui ont mené au succès de la COP21 internationale. Cette COP régionale a vocation à proposer davantage de transversalité et à décliner les politiques et les acteurs, à susciter une forte mobilisation citoyenne autour de ces sujets, et enfin à favoriser l'engagement des breton.ne.s autour d'objectifs ambitieux en matière de transition écologique et énergétique.

Le Plan régional de prévention et de gestion des déchets dangereux 2017 a permis un travail de conceptualisation de ce plan dont les étapes préparatoires ont eu lieu au travers des conférences régionales de fin d'année.

État d'avancement des schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE)



Le Conseil régional est représenté au sein de chacune des 21 Commission locale de l'eau du territoire breton et élaborent les Schémas d'aménagement et de gestion des eaux hydrographiques. Il soutient également financièrement le fonctionnement des

Analyse des données cartographiques

d'avancement varient en fonction des territoires. A l'Ouest de la Bretagne, les SAGE ont été élaborés. A l'Est, plusieurs SAGE sont au stade de leur première révision.

// La stratégie régionale

Cette année a vu l'adoption finale du *Plan régional de gestion des déchets dangereux*, qui constitue un des 9 Plans de prévention et de gestion des déchets dangereux breton. Ce vote fut l'occasion de présenter les perspectives de travail sur la question des déchets, qui prendra effet en 2017. Afin de préparer cette prise de décision, les travaux d'élaboration commencent en 2017. En lien avec les acteurs, la Région a organisé une rencontre des opérateurs. En lien avec les acteurs, les actions de la Région ont été marquées par la restitution en octobre à Lorient de la démarche régionale. Des huit projets pilotes de l'appel à

Détail de la stratégie, des temps forts de 2017, présentation des documents cadres stratégiques adoptés en session, des grands projets et des actions importantes.

// L'approche du développement durable dans les politiques régionales

La politique régionale en matière d'environnement s'inscrit totalement dans la dynamique de développement durable, au sens où elle s'inscrit en cohérence avec les autres enjeux et politiques publiques, dans une perspective de développement durable et de transition continue. Ainsi, une réflexion prospective et transversale sur la conciliation des enjeux de développement du territoire breton à l'horizon 2040, a mobilisé en 2017, outre des acteurs, des actions transversales en interne, initiant ainsi un travail de transversalité entre politiques publiques et politiques d'aménagement durable.

Développement des initiatives en matière de développement durable fondées sur ses quatre piliers (environnemental, social, économique et démocratique).

Au-delà de la transversalité, au cœur de l'action, les actions de cette politique peuvent contribuer à la création de nouvelles filières ou de nouveaux modèles économiques au travers par exemple du travail d'ingénierie financière mené sur les énergies marines renouvelables ou la création d'un fond d'investissement. Le travail mené en matière d'EMR est détaillé dans le plan transversal Mer.

En outre, l'ensemble des stratégies inscrites dans le cadre de la politique régionale sont élaborées en concertation étroite avec les acteurs, qui contribuent fortement à l'élaboration des Plans d'action régionaux, en particulier au travers des Conférences régionales.

Actions menées dans le cadre Plan Bâtiment Durable au sein du pilier environnemental.

Le *Plan bâtiment durable breton* se poursuit avec une mobilisation autour de la rénovation énergétique, la mutation de la filière Bâtiment, la préservation et valorisation des ressources de nos territoires. En 2017, un regain d'activité a été observé avec 23 000 rénovations. Le réseau des plateformes de rénovation de l'habitat se déploie massivement sur le territoire avec 13 plateformes opérantes fin 2017. Enfin, un travail de structuration d'une politique autour de la filière des écomatériaux est en cours d'élaboration.

// L'approche territoriale de l'action régionale

En 2017, la Région Bretagne, en partenariat avec la Région des Pays de la Loire, a été lauréate de l'appel à projet Nouvelle France Industrielle pour le déploiement des réseaux électriques intelligents pour le projet SMILE (SMart Ideas to Link Energies).

Celui-ci mobilise plus de 160 partenaires dont une centaine de syndicats départementaux d'énergie et des EPCI. SMILE a vocation à faire du grand ouest un territoire pilote pour le déploiement de ces nouvelles technologies au croisement des énergies renouvelables. Jusqu'en 2020, 260 millions d'euros seront investis pour favoriser ce déploiement via 17 grands projets qui offriront des solutions d'intégration des énergies renouvelables, de maîtrise des consommations et de sécurisation des approvisionnements, soit les 3 axes majeurs de la politique de transition énergétique régionale. Ce déploiement se fera à différentes mailles territoriales, du plus local à l'échelle régionale.

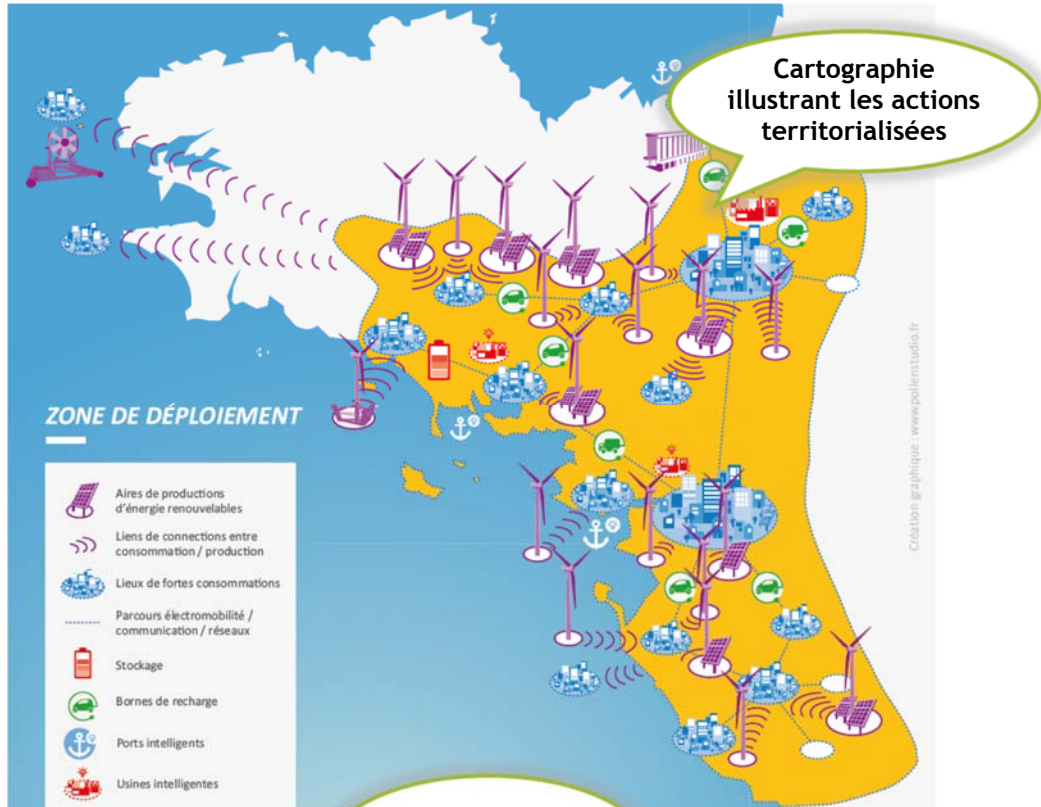
Représentation cartographiée de l'action régionale sur le territoire

Ce projet permettra également l'émergence et la consolidation d'une filière industrielle nouvelle (10 000 emplois directs ou induits) avec de forts potentiels à l'international.

L'intervention régionale, en matière de biodiversité et de patrimoine naturel, s'orientent vers le soutien de projets de territoire trame verte et bleue, et favorise ainsi l'émergence de stratégies de territoire. Le dispositif du Contrat nature territorial a ainsi été mobilisé en ce sens par certains territoires. L'écriture du Programme de développement rural breton (PDRB) mobilisant les financements européens FEADER a également été l'occasion d'introduire une mesure inédite en France, dédiée à l'élaboration de programmes d'actions territoriaux en faveur des continuités écologiques, et à la mise en œuvre opérationnelle des actions de préservation et de restauration. Les fonds communautaires réservés à cette mesure sur la période 2014-2020 s'élèvent à 2,3 M€.

Quatre principes majeurs ont orienté la construction du SRCE dans une démarche de territorialisation : l'adaptation au contexte écologique breton, caractérisé par une mosaïque de milieux naturels diversifiés et imbriqués ; la valorisation des espaces dits de nature ordinaire dans le fonctionnement écologique du territoire breton ; la reconnaissance d'une responsabilité de l'ensemble des territoires dans le fonctionnement écologique régional ; et le respect du principe de subsidiarité, en laissant la marge de manœuvre nécessaire aux territoires dans le cadre de leurs propres démarches locales.

Carte de la zone de déploiement du projet SMILE



Cette carte illustre la zone de déploiement du projet SMILE en Bretagne et Pays de la Loire, en illustrant l'analyse des données cartographiques et la zone favorable à ce déploiement.

Zoom politique de la ville

La Région a approuvé le cadre de son intervention au profit de la politique de la ville et signé les 12 Contrats de ville. Cette politique vise à soutenir les populations les plus fragiles, par une optimisation des ressources et des services. Par ailleurs, le premier programme de rénovation urbaine a été lancé sur l'ensemble des neuf villes bretonnes concernées.

Intégration d'un « Zoom politique de la ville » pour les actions menées, au titre du droit commun, en faveur des quartiers sensibles

// La jeunesse dans les politiques régionales

L'encouragement des jeunes est un objectif de la *Charte en faveur de la jeunesse*. La Région a confirmé sa volonté d'encourager les initiatives des jeunes en apportant notamment un soutien financier à des projets innovants portés par des jeunes et en proposant des modalités de financement innovantes et pratiques. C'est pourquoi la Région s'est associée à deux plateformes de financement : *Gweneg* et *Kengo*. En effet, ces modes de financements sont adaptés à la fois pour des projets personnels, collectifs et pour des types de projets innovants. La Région a accompagné 11 projets portés par des jeunes de 15 à 29 ans qui ont bénéficié de ces plateformes.

Actions ayant touché un public jeune (dispositifs spécifiquement dédiés à un public jeune, favorisant l'accès des jeunes ou rencontrant une forte mobilisation d'un public jeune).

II. Leviers d'action et modalités de mise en œuvre

L'évolution des compétences en matière environnementale est en train de modifier la composition des acteurs impliqués sur les territoires en donnant en particulier aux EPCI une responsabilité majeure sur l'ensemble des problématiques. Cette évolution favorise la transversalité des politiques environnementales, de l'aménagement et du développement économique.

Pour les accompagner sur ces compétences, le Conseil régional soutient l'ingénierie territoriale pour mettre en œuvre des projets environnementaux. L'organisation de rencontres entre réseaux d'acteurs de différentes politiques constitue également une plus-value importante de la Région pour l'efficacité de la mise en œuvre de ses politiques.

Les observatoires régionaux s'étoffent progressivement avec le lancement officiel de l'observatoire de la biomasse, au sein du *GIP Bretagne Environnement*. Il apportera des informations essentielles à l'élaboration du futur *Plan régional de prévention et de gestion des déchets* et du *Schéma régional de la biomasse*.

Une démarche concertée est en cours concernant le format et le partage des données naturalistes. Une réflexion a été initiée pour l'organisation d'observatoires thématiques (oiseaux, mammifères, invertébrés) en lien avec les associations productrices de connaissances, ainsi que le développement d'une interface régionale d'accès aux données du patrimoine naturel.

// Moyens humains

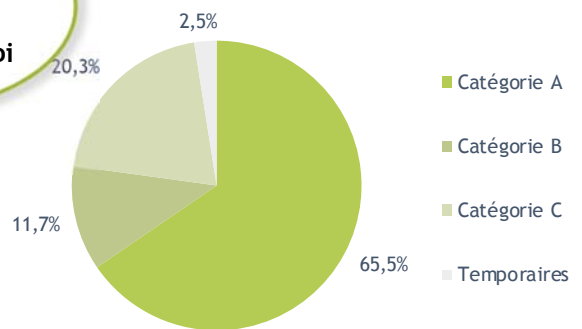
Mission 5 - Pour une Région engagée dans l'écologie

Équivalent temps plein (ETP) et masse salariale

Catégorie	ETP
Catégorie A	11,7
Catégorie B	4,4
Catégorie C	7,7
Temporaires	0,9
Total ETP	37,7
Total Masse salariale	1 979 206 €

Tableau détaillant les moyens humains par catégorie d'emploi

Répartition ETP par catégorie

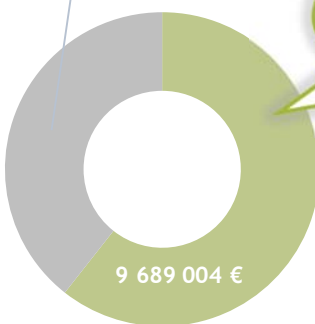


// Répartition des dépenses

Les dépenses

- Fonctionnement (CP mandatés)
- Investissement (CP mandatés)

6 293 117 €

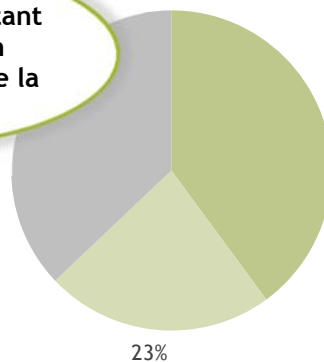


Illustrations permettant d'avoir une vision globale du budget de la Mission.

93 % en fonctionnement et de 51 % en investissement

Répartition des dépenses de la Mission 5 par programme [Total des CP mandatés en I et F]

- P 501 - Promouvoir une gestion intégrée de la ressource en eau
- P 502 - Préserver et valoriser la biodiversité et les paysages
- P 503 - Développer une politique énergétique volontariste et une approche circulaire de l'usage des ressources



> Dépenses par programme

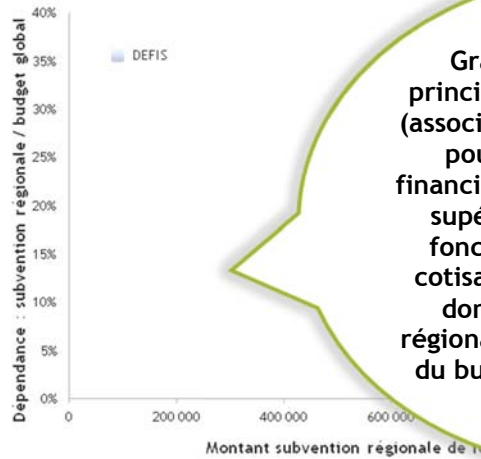
Mission 5 - Pour une Région engagée dans la transition écologique

	CP votés en	CP mandatés en	Taux de réalisation	
P 501 - Promouvoir une gestion intégrée de la ressource en eau			67%	
Fonctionnement			88%	
Investissement			49%	
P 502 - Préserver et valoriser la biodiversité et les paysages			93%	
Fonctionnement			96%	
Investissement			81%	
P 503 - Développer une politique énergétique volontariste et une approche circulaire de l'usage des ressources			65%	
	Fonctionnement	3 015 000 €	2 890 069 €	96%
	Investissement	6 150 000 €	3 035 716 €	49%
Dépenses totales de la Mission (I et F)		22 698 000 €	15 982 121 €	70%
Total Fonctionnement		10 448 000 €	9 689 004 €	93%
Total Investissement		12 250 000 €	6 293 117 €	51%

Tableau détaillant les dépenses de l'année et le taux de réalisation des CP votés par programme ou orientation stratégique.

// Appui aux partenaires

Cette présentation est réalisée à partir des comptes certifiés 2017 disponibles au moment de l'élaboration du RAP



Graphique répertoriant les principaux organismes extérieurs (associations, SEM, SM, EPCC, GIP), pour lesquels l'intervention financière de la Région en 2017 est supérieure ou égal à 75 K€ en fonctionnement (subventions, cotisations ou participations), et dont la part du financement régional représente à minima 30 % du budget global de l'organisme.

Zoom sur le Comité régional du tourisme (CRT)

Le Comité régional du tourisme est un outil de développement et de marketing du tourisme régional. A travers ses missions de promotion du tourisme en France et à l'étranger, d'observation et de prospective, de coordination de l'offre touristique régionale, de structuration de l'offre touristique bretonne, il contribue au renforcement de la structure a affiché un résultat globale. Avec un budget total de 5,9 M€,

Zoom sur un ou deux organismes, détaillant leurs activités et les chiffres clés financiers 2017

Envoyé en préfecture le 29/06/2018

Reçu en préfecture le 29/06/2018

Affiché le

ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

M5
P 502

Préserver et valoriser la biodiversité et les paysages

2017 en Bref

L'année a été marquée par le vote de la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages et la création de l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB). Lors du conseil régional de la Biodiversité en décembre, la structuration d'un réseau breton a été décidée pour développer une coopération avec l'AFB telle qu'inscrite dans la loi pour la reconquête de la biodiversité.

Actualité phare de l'année 2017 (nouveau projet d'envergure mené, nouvelle réglementation, loi, adoption d'un nouveau cadre, etc.)

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs	1 Développer l'acquisition de connaissances et la structuration de la gouvernance régionale en matière de biodiversité	2 Développer les politiques territoriales de préservation des espaces, des espèces et des paysages	3 Promouvoir l'éducation à l'environnement et au patrimoine naturel
Actions	[I - 1] Soutenir les outils régionaux d'observation et d'expertise [I - 2] Soutenir les programmes d'inventaires et d'acquisition de connaissances	[II - 1] Mettre en œuvre la trame verte et bleue régionale [II - 2] Accompagner les Réserves Naturelles Régionales (RNR) [II - 3] Accompagner les Parcs Naturels Régionaux (PNR) [II - 4] Développer le maillage régional des espaces naturels [II - 5] Intégrer les dimensions paysagères	[III - 1] Soutenir l'éducation et la sensibilisation à l'environnement

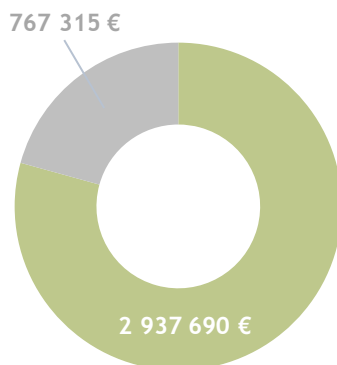
Dépenses totales du programme

Arbre des objectifs décrivant les objectifs et actions du programme

3,7 M€ de crédits mandatés en 2017 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

- Fonctionnement (AE affectées)
- Investissement (AP affectées)

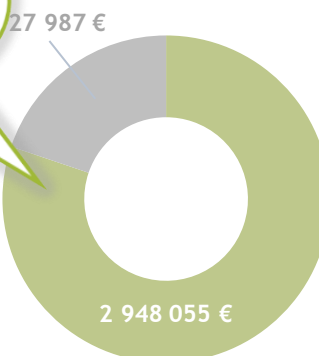


Ventilation et affectation des dépenses en fonctionnement et en investissement

Un taux d'affectation de **96 %** en fonctionnement et de **85 %** en investissement

Les dépenses

- Fonctionnement (CP mandatés)
- Investissement (CP mandatés)



Un taux de réalisation de **96 %** en fonctionnement et de **81 %** en investissement

> Au titre des investissements 2017, une nouvelle contribution aux travaux du site de Menez Meur conduits par le Parc naturel régional d'Armorique a été engagée et répartie sur les exercices 2016 et 2017.

// Analyse des principales réalisations de l'année

- Soutenir les outils régionaux d'observation et d'expertise [I-1]

Identification des actions majeures réalisées par la Région en 2017

Au-delà de ses missions de valorisation des connaissances, l'Observatoire de la biodiversité et du patrimoine naturel de Bretagne a poursuivi l'animation des démarches régionales, associant l'Etat et la Région. Ces dernières visent à définir des indicateurs régionaux et à structurer des données du patrimoine naturel. Les travaux ont permis de valider

un format standard d'échange de données naturalistes au niveau régional, a des données spécifiques aux trames vertes et bleues.

• Soutenir les programmes d'inventaires et d'acquisition de connaissances [I-2]

Les initiatives des acteurs associatifs, collectivités et organismes de recherche ont été soutenues par des *Contrats nature thématiques* portant sur le développement de méthodologies (notamment relatives à la mise en œuvre des trames verte et bleue), ainsi que sur la mise en œuvre de programmes de suivi de la biodiversité, préfigurant l'organisation d'observatoires thématiques de la biodiversité. Ce soutien a été accordé au titre du dispositif FEDER dédié aux sujets de biodiversité.

Fléchage des indicateurs sur l'arbre des objectifs présenté page 1 : l'indicateur analysé s'inscrit dans l'action 2 de l'objectif 1.

Indicateur N°1 [I-2] - d'acquisition et de diffusion en matière de biodiversité	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Valeur cible 2017
Nombre de <i>Contrats nature</i> thématique intégrant une approche Trame Verte et Bleue (TVB)	5	5	10
Nombre de groupes taxonomiques concernés par les contrats nature	5	4	10

• Mettre en œuvre la trame verte et bleue régionale (TVB) [II-1]

L'année 2016 a vu le lancement d'initiatives opérationnelles contribuant à la mise en œuvre du *Schéma régional de cohérence écologique* (SRCE), notamment grâce à l'accompagnement des territoires en faveur des continuités écologiques. Un soutien à ces initiatives a pu être accordé au titre de la *Trame Verte et Bleue* dédiée du *Programme régional de Développement Rural- FEADER*, soutenue par le FEDER.

Fléchage des analyses des réalisations et des indicateurs sur l'arbre des objectifs présenté page 1 : la réalisation et l'indicateur analysés s'inscrivent dans l'action 1 l'objectif 2.

Indicateur N°2 [II-1] - Nombre de démarches TVB soutenues dans les territoires bretons	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Valeur cible 2017
Nombre de projets de territoires TVB financés	8	8	8
Nombre d'ouvrages de restauration des continuités écologiques (hors cours d'eau)	4	4	4

• Accompagner les réserves naturelles régionales [II-2]

Le réseau breton des réserves naturelles régionales s'est étendu avec la création de la réserve naturelle régionale des landes, étangs et prairies de Plounérin (22) inaugurée en avril 2016, ainsi qu'à travers l'extension de la réserve naturelle régionale du Vergam dans les Monts d'Arrée. Une signalétique réglementaire a par ailleurs été mise en place pour les réserves naturelles.

Valeur prévisionnelle, définie dans le Budget primitif.

Indicateur N°3 [II-2] - Evolution des réserves naturelles régionales en nombre	Réalisation 2015	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Valeur cible 2017
Evolution des Réserves naturelles régionales en nombre (créées)	8	8	9	9
Surfaces	1 240	1 240	1 530	1 530
Nombre de communes concernées	(16)	(16)	(17)	(17)

• Accompagner les parcs naturels régionaux [II-3]

Les deux parcs naturels régionaux en exercice (Armorique et Golfe du Morbihan) ont bénéficié d'un soutien annuel accordé au titre de la participation statutaire de la Région aux Syndicats mixtes respectifs, pour la mise en œuvre de leurs chartes. Le soutien à la préfiguration du projet de *Parc naturel régional Rance Côte d'Emeraude* a été reconduit sur la base d'un calendrier de finalisation du projet de charte et des éléments de candidature.

Une démarche de redéfinition de la valeur ajoutée des parcs naturels régionaux a été initiée au second semestre en vue de revisiter et adapter les modalités d'accompagnement régional au contexte territorial et institutionnel actuel.

• Soutenir l'éducation, la sensibilisation à l'environnement et au patrimoine naturel [III]

La Région a poursuivi son soutien aux structures et réseaux régionaux animant ou coordonnant des programmes d'éducation en matière de biodiversité, d'environnement et de développement durable. Une évaluation de la mise en œuvre du *Plan Régional d'Action 2005* en faveur de l'éducation à l'environnement en Bretagne a pu être conduite par l'un de ces acteurs régionaux et partagée avec la plateforme régionale sur le sujet auquel la Région participe.

Envoyé en préfecture le 29/06/2018

Reçu en préfecture le 29/06/2018

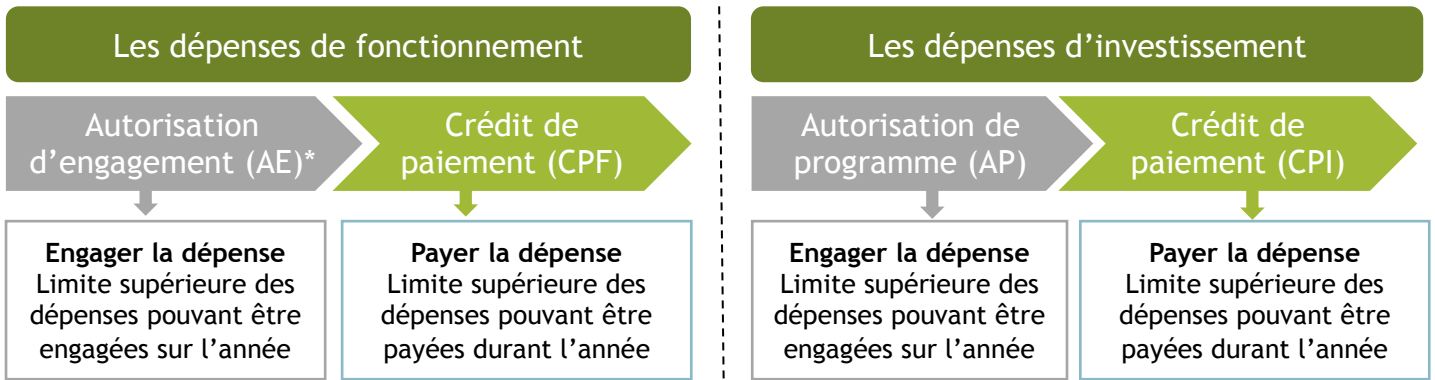
Affiché le

ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

NOTIONS BUDGETAIRES

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
 Reçu en préfecture le 29/06/2018
 Affiché le
 ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

La Région distingue deux grandes sections de dépenses qui relèvent d'un même processus d'autorisation budgétaire puis de paiement mais de catégories distinctes répondant à la norme comptable :

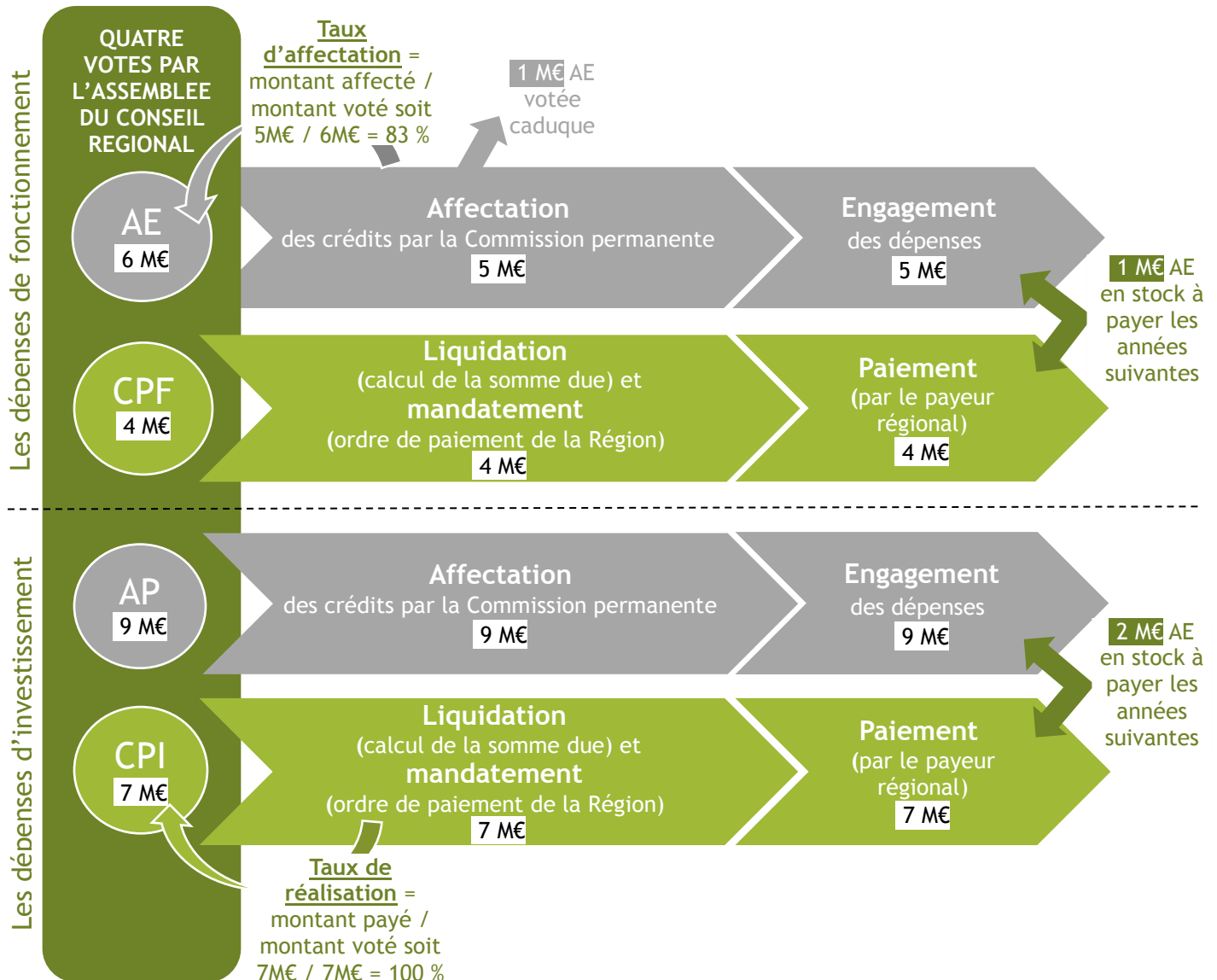


* Les dépenses de personnel et les dettes sont exclues du champ des AE.

La gestion pluriannuelle des dépenses

Si l'annualité budgétaire s'impose aux collectivités (le fait de voter un budget et de le dépenser dans l'année), le recours aux AP, AE et CP constitue un aménagement de ce principe qui permet d'échelonner la réalisation de certaines dépenses sur plusieurs exercices. Les AP et AE sont ouvertes pour un ou plusieurs exercices budgétaires. A l'inverse, les CP sont annuels mais leur consommation peut s'échelonner sur plusieurs exercices budgétaires, dans la limite des autorisations d'engagement initiales.

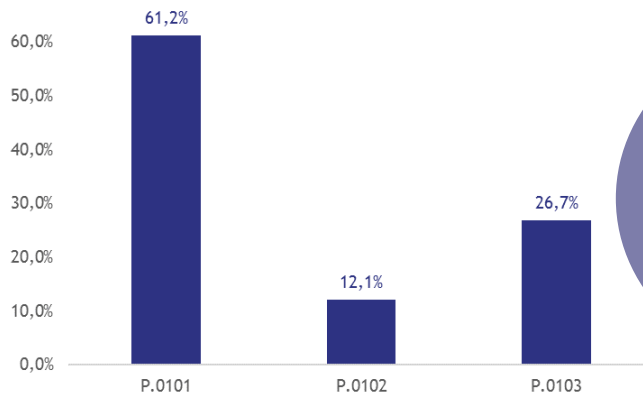
Exemple de déroulement du processus d'autorisation budgétaire et de réalisation des paiements



Promouvoir l'équilibre des territoires



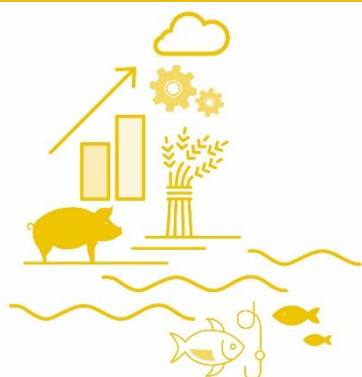
Mission 1 : Répartition des subventions de fonctionnement versées en 2017 par programme en %



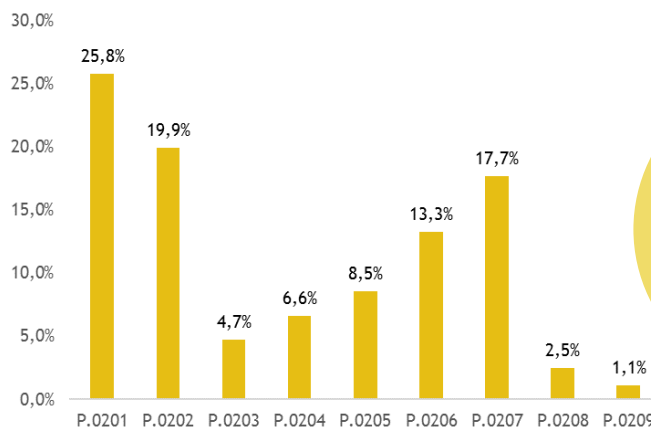
7 M €

de subventions de fonctionnement versées à des partenaires extérieurs en 2017

Stimuler une économie créatrice d'emplois



Mission 2 : Répartition des subventions de fonctionnement versées en 2017 par programme en %



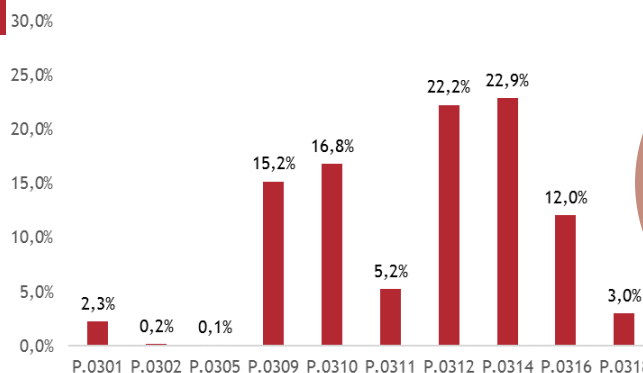
55 M €

de subventions de fonctionnement versées à des partenaires extérieurs en 2017

Ancrer la formation au cœur du parcours de chacun



Mission 3 : Répartition des subventions de fonctionnement versées en 2017 par programme en %

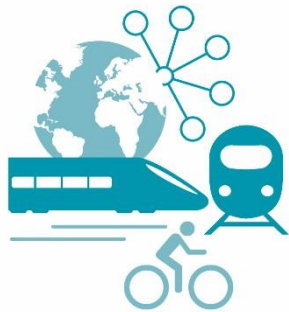


200 M €

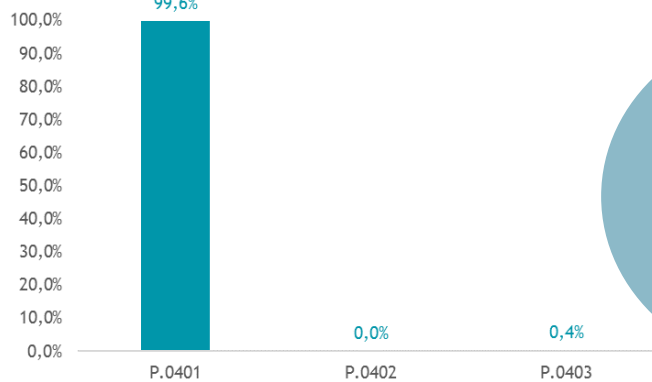
de subventions de fonctionnement versées à des partenaires extérieurs en 2017

* Les données sont extraites des versements de subventions de fonctionnement effectués en faveur des 2 780 partenaires de la Région du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année 2017. Les montants sont ventilés entre les six Missions et leurs programmes au sens de la Nomenclature stratégique par programme (NSP).

Connecter la Bretagne au monde



Mission 4 : Répartition des subventions de fonctionnement versées en 2017 par programme en %



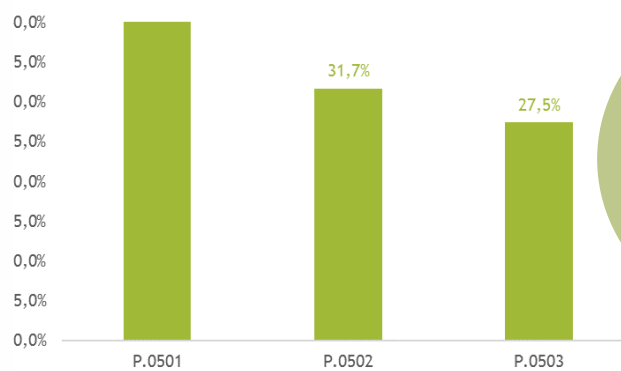
106 M €

de subventions de fonctionnement versées à des partenaires extérieurs en 2017

Réussir les transitions



Mission 5 : Répartition des subventions de fonctionnement versées en 2017 par programme en %



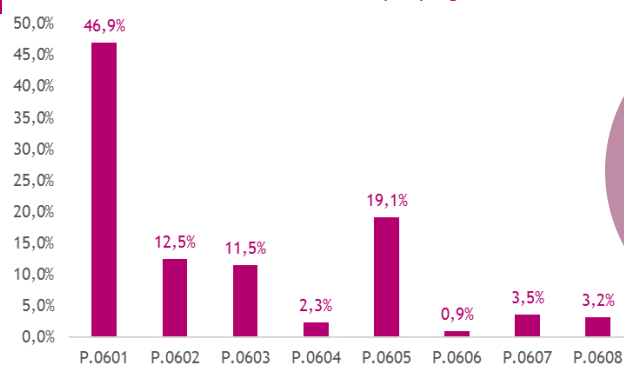
9 M €

de subventions de fonctionnement versées à des partenaires extérieurs en 2017

Favoriser l'attractivité, la vitalité culturelle et sportive



Mission 6 : Répartition des subventions de fonctionnement versées en 2017 par programme en %



33 M €

de subventions de fonctionnement versées à des partenaires extérieurs en 2017

Présentation

Né de la fusion de Bretagne international et de CCI international, BCI a pour objectif d'accompagner les entreprises bretonnes qui veulent développer leur présence à l'international pour dynamiser leur croissance. Il a pour missions :

- d'aider les sociétés bretonnes dans leur développement à l'international en les informant sur les marchés, leur faisant découvrir les opportunités et en les aidant à démarrer et consolider une activité à l'étranger.
- d'identifier et d'accompagner des projets d'investissements étrangers en Bretagne.

BCI intervient dans de nombreux secteurs d'activité : agriculture, agroalimentaire, santé pharmaceutique, cosmétiques, biens de consommation, mais aussi les filières bois et industrielles comme l'automobile, le nautisme, navale, aéronautique et enfin les nouvelles technologies.

// Gouvernance

• Directoire

12 chefs d'entreprise
Président > Gilles Falc'hun

• Conseil de surveillance

17 membres
Président > Loïg Chesnais-Girard
Autres > 7 représentants du CRB

// Activités 2017

Information et sensibilisation

- Entretien de conseils stratégiques et réglementaires avec les entreprises permettant l'accompagnement de la démarche commerciale.
- Service individuel gratuit pour les entreprises : facilitation d'obtention de visas, traductions rapides
- Visite en entreprises pour apporter un conseil en développement commercial et pour construire avec l'entreprise une stratégie commerciale sur les marchés cibles.
- Réunion d'information et de sensibilisation des entreprises sur les modalités techniques ou réglementaires et sur les opportunités commerciales des marchés internationaux.
- Promotion d'un nouvel outil d'information numérique « BCI Info »

Accompagnement à l'exportation

- Contrats individuels d'accompagnement à l'étranger : qualification et organisation de la demande des entreprises selon leurs produits et leur stratégie globale.
- Organisation de visites d'acheteurs étrangers en Bretagne.
- Salons et missions d'accompagnement collectif à l'étranger

Investissements directs étrangers en Bretagne

- Prospection des investisseurs étrangers
- Identification de projets d'investissement
- Organisation de visites d'entreprises étrangères
- Aboutissement de partenariats commerciaux avec des entreprises régionales ou d'implantation.

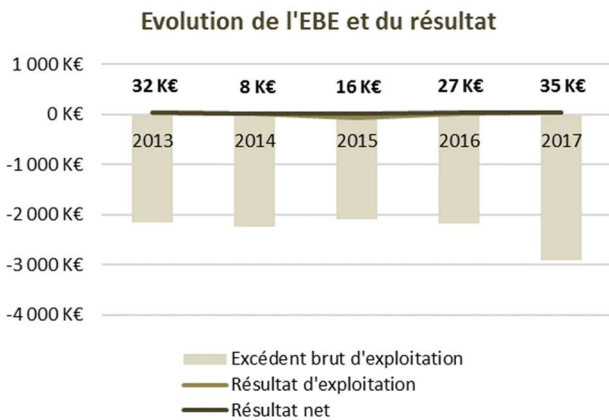
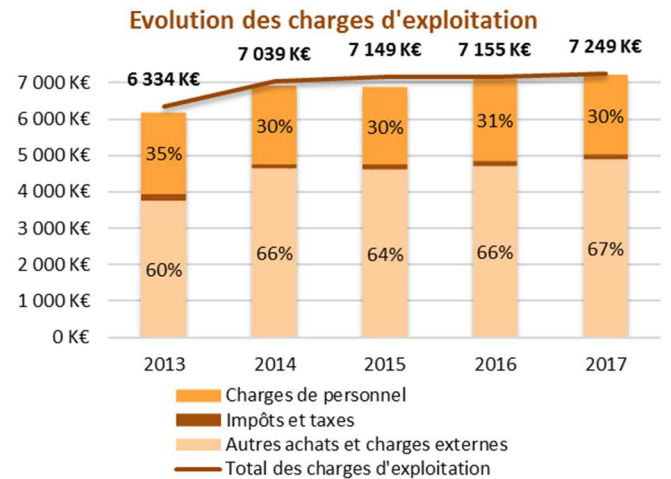
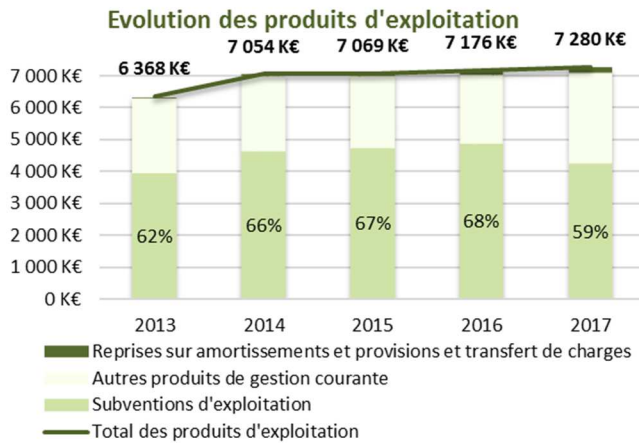
Pour plus d'informations, voir les programmes 204 et 206.

7,3 M€ de budget en 2017

4,1 M€ de subvention de fonctionnement versée par la Région en 2017

// Analyse financière

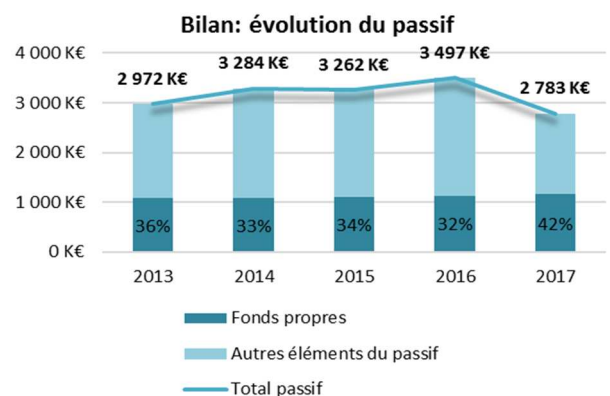
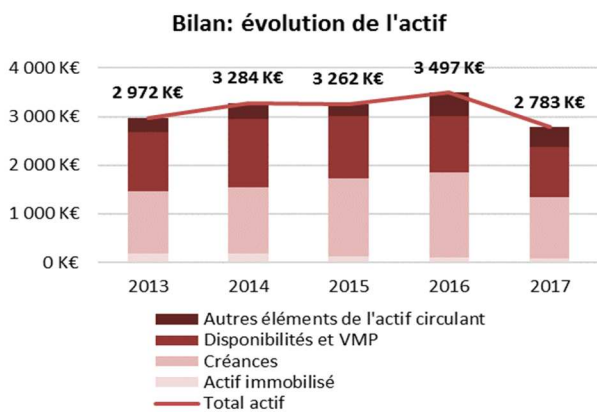
(Sur la base des comptes 2017 pas encore approuvés)



Le montant total des produits d'exploitation s'élève à 7 280 K€ en 2017 (+1,4 % par rapport à 2016) et sont composés à 59% de subventions provenant essentiellement de la Région. Les charges d'exploitation enregistrent une hausse de 1,3 % pour atteindre un montant de 7 249 K€ en 2017. Elles sont principalement constituées d'autres achats et charges externes.

En 2017, le résultat d'exploitation est de 32 K€ et le résultat financier de 3 K€. L'ensemble de ces résultats cumulés présente un résultat net de 35 K€ pour l'exercice 2017.

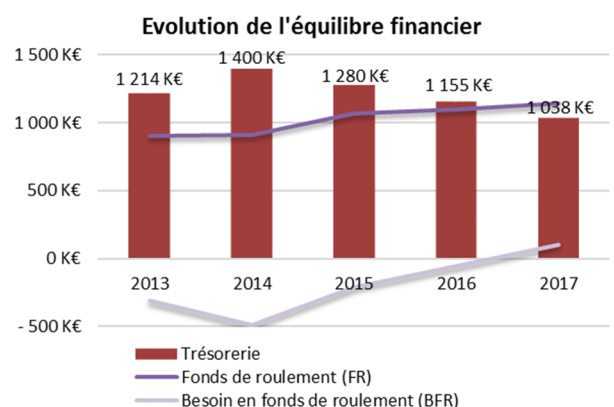
Sur l'ensemble de la période, BCI présente un résultat net positif.



Le montant total du bilan s'élève à 2 783 K€ en 2017.

Les fonds propres d'un montant de 1 163 K€, représentent 42% du bilan.

Sur l'ensemble de la période le fonds de roulement est supérieur au besoin en fonds de roulement. Il en découle une trésorerie positive de 1 038 K€ en 2017, soit moins de 2 mois de fonctionnement.



Présentation

Bretagne Développement Innovation (BDI) est née de la fusion de l'Agence Economique de Bretagne (AEB) et de Bretagne Innovation (BI) en 2011. C'est une agence de moyens au service du développement économique des entreprises et du territoire régional.

BDI assure notamment le pilotage de l'émergence et/ou la mise en œuvre de "Grands projets Structurant" (GPS). Ces projets s'inscrivent dans la stratégie régionale de développement économique par l'innovation, la Glaz économie.

Ces missions recouvrent des actions de veille et observation économique, promotion et valorisation de l'économie régionale, de ses filières et de ses innovations, avec comme levier la Marque Bretagne.

La structure est financée par le Conseil Régional de Bretagne pour mener une action en région, en France et en Europe et travaille en lien étroit avec Bretagne Commerce International.

// Gouvernance

• Directoire

14 chefs d'entreprises et un représentant des chambres consulaires
Président > Hugues Meili

• Conseil de surveillance

33 membres
Président > Loïg Chesnais-Girard
Autres > Président du CESER et 6 représentants du CRB

// Activités 2017

Mise en œuvre de Grands Projets Structurant (GPS)

- Lancement de l'association SMILE soutenant le développement des systèmes énergétiques du futur regroupant 184 adhérents. En 2017, 12 projets homologués dont 8 bretons.
- EMR (Energies Marines Renouvelables) : FWP Atlantic forum (convention sur l'éolien flottant), avancée des projets Ailes Marines et Eoliennes Flottantes de Groix-Belle Ile, délégation bretonne au Offshore Wind Energy à Londres.
- Croisement entre le numérique, l'électronique et les filières agri-agro : dans le cadre du projet Agretic, organisation du forum « Fermes Numériques », 30 entreprises bretonnes accompagnées au SPACE et au CFIA (Carrefour des Fournisseurs de l'Industrie Agro-alimentaire).
- Cyber sécurité : 22 PME bretonnes accompagnées au Forum International de la Cybersécurité, conférence cyber et santé à l'European Cyber Week.
- Course au large et nautisme : fusion- absorption d'Eurolarge Innovation, salon nautique de Paris.

Promotion et valorisation de l'économie bretonne

- 2 000 entrées pour la 4^{ème} édition de 360° Possibles, salon dédié à l'innovation en entreprise.
- Accompagnement des filières et des entreprises sur les salons valorisant les atouts de la Bretagne .
- Portage et animation de la marque Bretagne : 715 partenaires.
- Contribution à la campagne d'attractivité de la Bretagne « Passez à l'Ouest ».

Observation et veille sur l'ensemble de l'économie bretonne

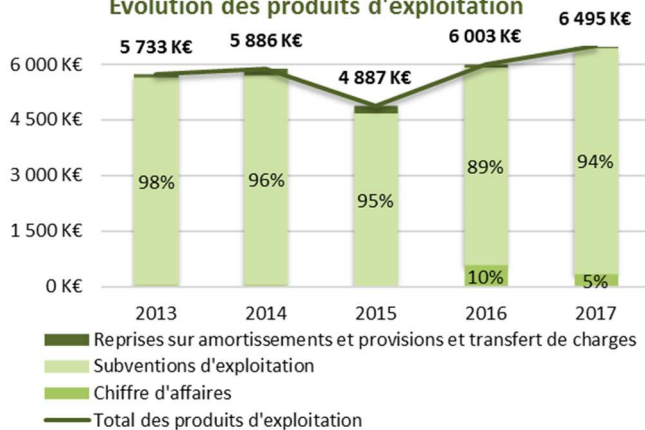
- Poursuite de la gestion et de l'évolution de l'outil Craft, dispositif visant à développer la connaissance de l'économie bretonne, de ses filières et de ses entreprises et à identifier les priorités stratégiques.
- Etude sur l'économie de la voile de compétition en Bretagne.
- Expertise en matière de montage et de suivi de projets européens.

6,5 M€ de budget en 2017

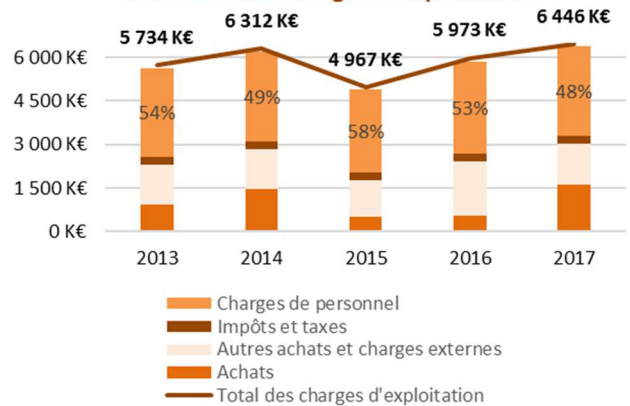
5 M€ de subventions de fonctionnement versées par la Région en 2017

// Analyse financière

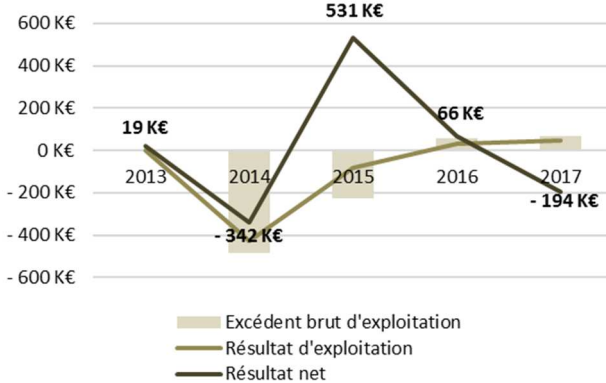
Evolution des produits d'exploitation



Evolution des charges d'exploitation



Evolution de l'EBE et du résultat

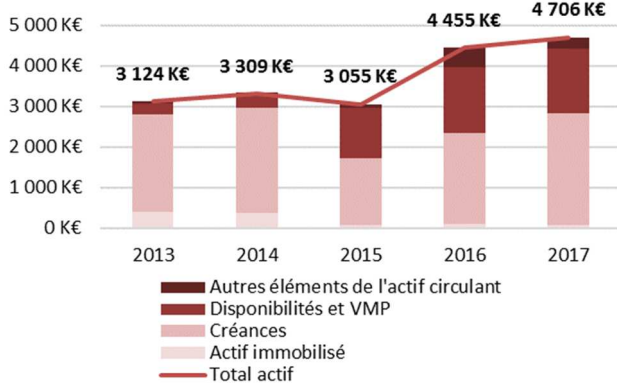


Le montant total des produits d'exploitation s'élève à 6 495 K€ en 2017 (+8,1 % par rapport à 2016) et est composé à 94% de subventions provenant essentiellement de la Région.

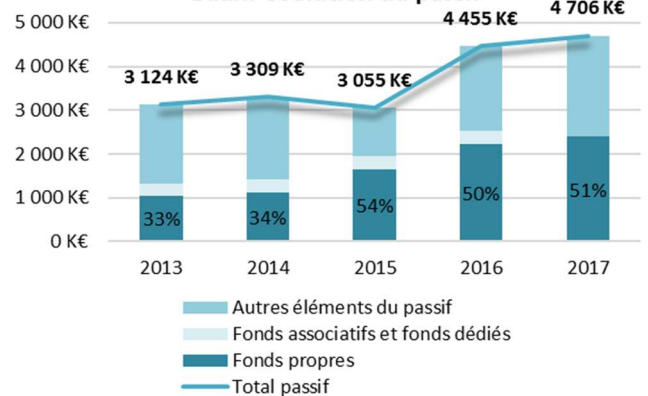
Les charges d'exploitation enregistrent une hausse de 7,9 % pour atteindre un montant de 6 446 K€ en 2017. Elles sont principalement constituées de charges de personnel.

En 2017, le résultat d'exploitation est de 49 K€, le résultat financier de 10 K€ et le résultat exceptionnel de -253 K€. L'ensemble de ces résultats cumulés présente un résultat net de -194 K€ pour l'exercice 2017.

Bilan: évolution de l'actif



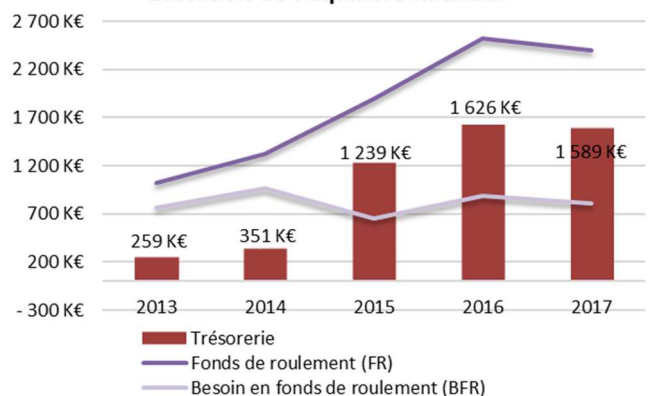
Bilan: évolution du passif



Le montant total du bilan s'élève à 4 706 K€ en 2017. Les fonds propres d'un montant de 2 391 K€, représentent 51% du bilan, indiquant un ratio de structure financière correct.

Après une période de hausse constante, le fonds de roulement est en légère baisse en 2017. Le besoin en fonds de roulement est plus fluctuant. La conjugaison de ces deux éléments amène à une trésorerie positive de 1 589 K€ en 2017, soit près de 3 mois de fonctionnement.

Evolution de l'équilibre financier



Présentation

Le Comité Régional du Tourisme a pour objet le développement des activités touristiques dans en Région Bretagne et agit conformément à la loi n° 87-10 du 3.01.1987 relative à l'organisation régionale du Tourisme.

Dans le cadre de cette loi, le Comité Régional du Tourisme a notamment pour mission :

- d'élaborer et de proposer au Conseil Régional les orientations du tourisme régional ;
- de promouvoir le tourisme breton en France et à l'étranger en assurant entre autre, à titre onéreux, des prestations en rapport avec son activité touristique et la diffusion de tout produit représentatif de l'image de la Bretagne;
- de contribuer aux réflexions sur les principaux sujets concernant le tourisme régional tels que la formation professionnelle, l'accueil, l'animation et les équipements...

Il peut être amené à donner un avis sur les projets d'intervention de la Région dans le domaine du tourisme. Il peut également être sollicité à titre de conseil, lors de l'instruction des demandes de subvention adressées à la Région.

Dans le cadre de ses compétences, le Comité Régional du Tourisme peut se voir confier des attributions complémentaires par le Conseil Régional ainsi que, par voie de convention, par d'autres collectivités territoriales ou d'autres personnes morales de droit public ou de droit privé.

// Gouvernance

• Conseil d'Administration

30 membres dont :

Présidente > Anne Gallo

5 représentants du Conseil régional de Bretagne

• Bureau

12 membres dont :

Présidente > Anne Gallo

Autres > 1 représentant du Conseil régional de Bretagne

// Activités 2017

Missions de marketing et de promotion

Le CRT a réinterrogé sa stratégie d'attractivité touristique pour attirer la clientèle en Bretagne, notamment par :

- L'animation d'ateliers pour mieux faire connaître les destinations touristiques
- La création de la campagne « Passez à l'Ouest » portée par la Région et déployée par le CRT
- La campagne « En Bretagne sans ma voiture »
- Le salon des blogueurs de voyage francophones à Saint-Malo
- 56 actions menées à l'étranger sur 11 pays
- L'accueil des tournages en Bretagne.

Les grands chantiers régionaux

Cette année, plusieurs projets ont permis d'aménager des itinéraires traversant la Bretagne et de développer une offre de services plus structurée en phase avec la marque Bretagne, avec l'appui de nombreux prestataires (hébergeurs, loueurs de cycles...)

- Le schéma régional des véloroutes et voies vertes
- La valorisation de la randonnée
- Le projet touristique Canaux de Bretagne.

Missions d'observation

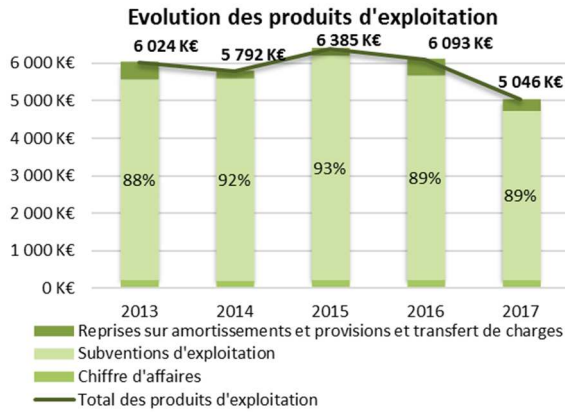
L'observatoire du Tourisme vise à développer la connaissance de l'activité touristique en Bretagne auprès de tous les publics en analysant et en communiquant sur la diversité de la fréquentation touristique et ses caractéristiques (périodes, modes d'hébergement, équipements et infrastructures utilisés...)

Les enquêtes auprès des professionnels viennent compléter ces observations, permettant de mieux appréhender les besoins des touristes et mettant en lumière de nouvelles clientèles.

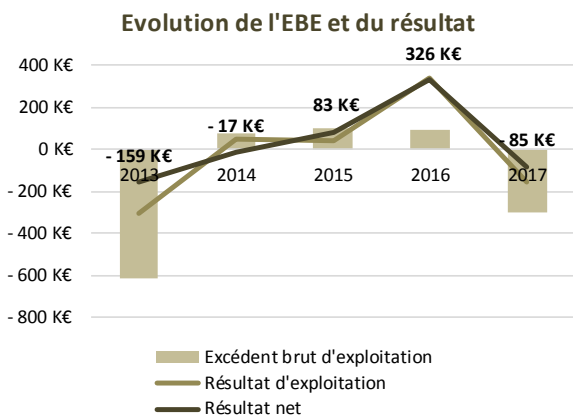
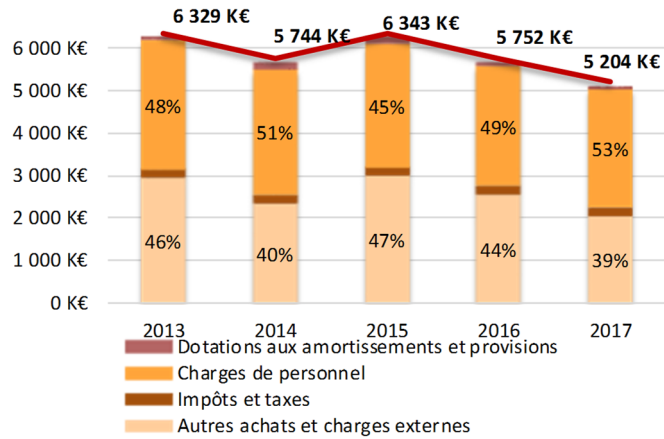
5,2 M€ de budget en 2017

4,5 M€ de subvention de fonctionnement versée par la Région en 2017

// Analyse financière



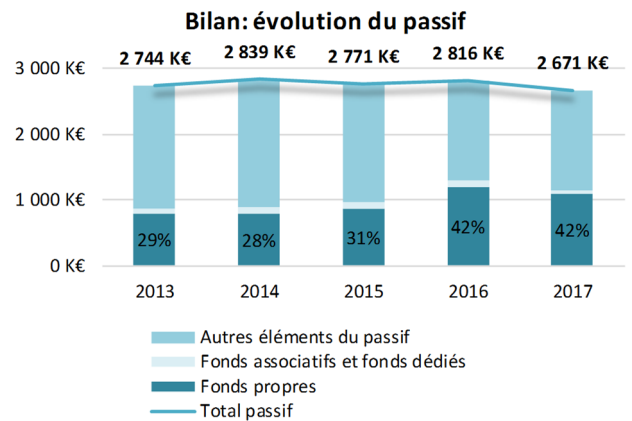
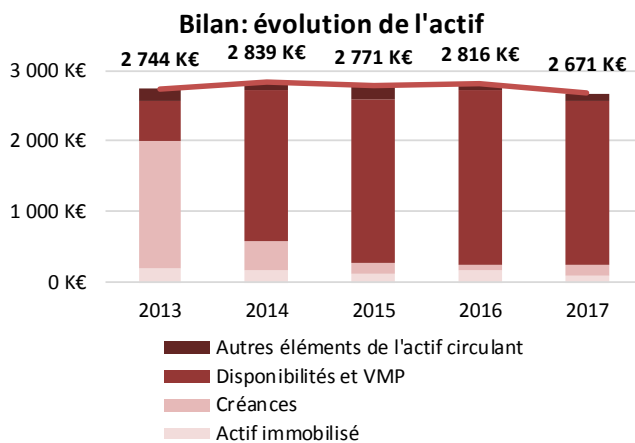
Evolution des charges d'exploitation



Le montant total des produits d'exploitation s'élève à 5 046 K€ en 2017 (- 17% par rapport à 2016) et sont composés à 89% de subventions provenant essentiellement de la Région.

Les charges d'exploitation enregistrent une baisse de 10 % pour atteindre un montant de 5 204 K€ en 2017. Elles sont principalement constituées de charges de personnel et d'autres achats et charges externes.

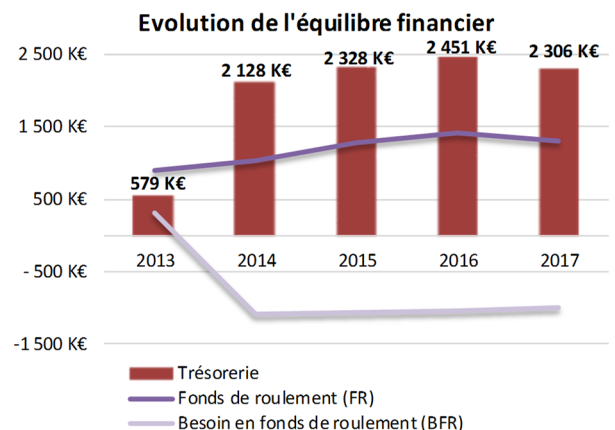
En 2017, l'ensemble des résultats cumulés présente un résultat net de -85 K€.



Le montant total du bilan s'élève à 2 671K€ en 2017. Les fonds propres représentent un montant de 1 109 K€, soit 42% du bilan.

L'organisme dispose également de fonds dédiés.

Le fonds de roulement ne cesse de croître depuis 2013. Le besoin en fonds de roulement est positif depuis 2014. La trésorerie s'élève à 2 306 K€ en 2017, représentant plus de 5 mois de fonctionnement.



Envoyé en préfecture le 29/06/2018

Reçu en préfecture le 29/06/2018

Affiché le

ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

Mission I.

**Pour un aménagement
équilibré, garant de la
cohésion, de la
performance et de la
solidarité territoriale**

I. Le contexte et la stratégie de la mission

Chiffres clés

-Près de 100 000 habitant.e.s supplémentaires en 5 ans

Documents cadres

- Rapport de session de décembre 2017 sur la révision de la politique territoriale
- Rapport de session de décembre 2017 sur de nouvelles orientations pour la politique régionale de santé et plan régional santé environnement adopté en juin 2017

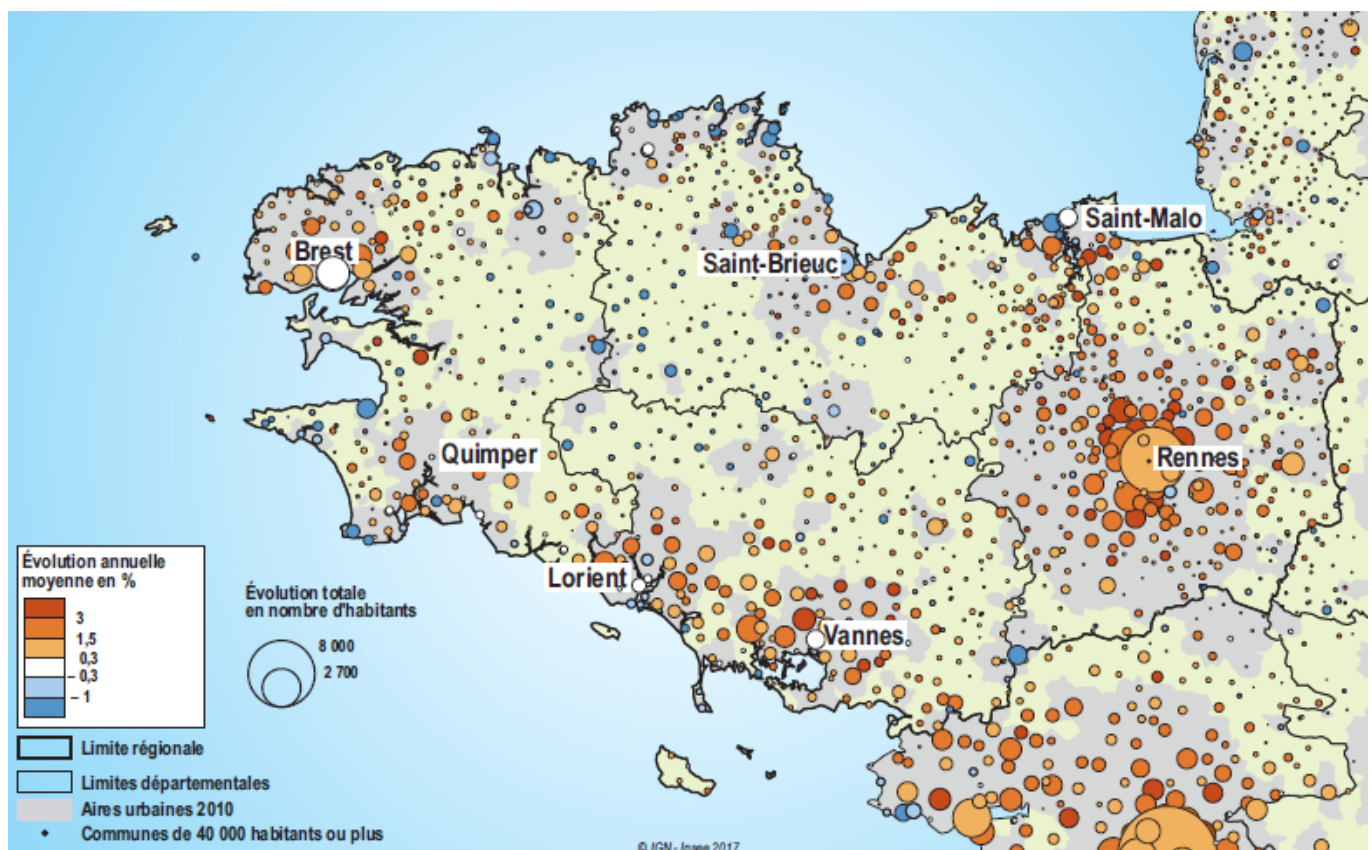
Au 1er janvier 2018, la population de la Bretagne est de 3 293 850 habitant.e.s

Depuis 5 ans, la population de la Région a augmenté de 3 % soit + 94 784 habitant.e.s.

L'évolution de la population est plus marquée en Ille-et-Vilaine (+5,5%) et dans le Morbihan (+3,2%) que dans le Finistère ou les Côtes d'Armor (+1,1% chacun).

La Bretagne compte 36 communes de 10 000 habitant.e.s ou plus, au sein desquelles, vit plus d'un tiers de la population régionale. En Bretagne, la commune la moins peuplée est Loc-Envel (Côtes d'Armor) avec 69 habitant.e.s et la plus peuplée est Rennes avec 215 366 habitant.e.s.

Evolution de la population des communes entre 2010 et 2015



Source INSEE, recensements de la population de 2010 et 2015.

L'année 2017 a été marquée par la mise en œuvre effective au 1^{er} janvier de fusions d'intercommunalités dans le cadre de la loi NOTRe. La Région comprend maintenant 59 EPCI, contre 101 précédemment. Ces modifications ont également impliqué une modification du contour de plusieurs pays. Par ailleurs, la communauté d'agglomération du Pays de Quimperlé a exprimé en 2017 son souhait d'être rattachée au pays de Lorient, modification effective en 2018 (c'est pourquoi la carte ci-dessous ne le prend pas en compte).



Les modifications institutionnelles concernent également les communes avec le mouvement, inédit, conduisant au regroupement de communes au sein de communes nouvelles. Depuis 2015, 26 communes nouvelles (regroupant 64 communes), ont été créées en Bretagne :

- 14 communes nouvelles (regroupant 35 communes) entrées en vigueur en 2016 ;
- 11 communes nouvelles (regroupant 27 communes) entrées en vigueur au 1er janvier 2017.
- 1 commune nouvelle (regroupant 2 communes) décidée en 2017 et entrée en vigueur au 1er janvier 2018: Dinan et Léhon ayant fusionné.

Ces fusions font évoluer le nombre de communes bretonnes de 1 270 en 2015 à 1 232 au 1er janvier 2018.

// La stratégie régionale

Les territoires

L'année 2017 a notamment été consacrée, pour les territoires, à mieux connaître et cerner leurs nouveaux périmètres et leurs nouvelles compétences, ainsi qu'à imaginer les politiques publiques de demain.

En matière de dynamique d'observation des territoires, la Région a ainsi pu produire, au bénéfice de ses propres politiques publiques mais également des acteurs locaux, des portraits de territoire sur plusieurs thématiques, dont le développement économique. Elle a également renforcé son partenariat avec les agences d'urbanisme et de développement, pour mieux connaître les dynamiques locales à l'œuvre et mutualiser des fonctions d'observation.

La Région a également initié l'élaboration du *Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires* (SRADDET), schéma intégrateur, en mobilisant une grande diversité d'acteurs, dans le cadre d'une démarche plus large de projet de territoire, la *Breizh COP*, qui fait référence à la *Conférence des parties* qui avait abouti aux accords climatiques de Paris en décembre 2015. La Région s'appuie sur une large

mobilisation de tous les réseaux d'acteurs pour favoriser l'appropriation des espaces *rural*, copiloté avec l'Etat et dont la gouvernance associe une grande diversité de acteurs. Le cycle d'animations sur la reprise d'activité en milieu rural et lancé un appel à candidature *Rural'idées* permettant de passer de l'idée au projet, concernant le développement des services par et pour la population.

Les Contrats de partenariat

L'année 2017 a été fortement rythmée par la révision des *Contrats de partenariat* - cadre global de l'intervention régionale en faveur des projets de territoire - que la Région conclut pour la période 2014-2020 avec l'ensemble des territoires (17 pays, 4 EPCI). Le but de cette révision était notamment de tenir compte de l'évolution du contexte territorial, mais aussi réglementaire et budgétaire. Au 1^{er} semestre, les territoires ont questionné leur stratégie de développement et une concertation locale a été animée pour une stratégie collective de révision du contrat. Au 2nd semestre, un dialogue avec la Région a permis d'aboutir à l'approbation des contrats révisés.

En parallèle de la révision des *Contrats de partenariat*, la Région a aussi souhaité développer de nouveaux dispositifs dédiés aux enjeux majeurs du renouvellement urbain, du dynamisme des centres-villes et des bourgs ainsi que de la coopération entre les territoires.

Le très haut débit

Concernant l'accès de tous les territoires à l'internet très haut débit, l'année 2017 a permis le déploiement des 54 000 premières prises raccordables de la zone d'initiative publique, dans le cadre du projet *Bretagne Très Haut Débit* (BTHD). Le succès est important, avec plus d'un tiers des personnes raccordées qui se sont abonnées en quelques semaines. Par ailleurs, pour la préparation de la seconde phase du projet (2019-2023), qui concerne 400 000 prises, une concertation importante s'est déroulée sur l'année dans l'ensemble des Départements afin de trouver un accord sur une répartition équilibrée, répondant aux enjeux de développement et d'aménagement du territoire. Tous les EPCI ont délibéré pour valider le plan de déploiement de cette seconde phase. Enfin, la Région s'est dotée de l'outil financier adapté pour accompagner la montée en puissance de ce projet avec la création d'un fonds de sécurisation et de développement du très haut débit, confié à Mégalis, permettant notamment un financement souple des opérations de raccordement anticipé sur des sites stratégiques (entreprises ou services publics).

La santé et la jeunesse

Les pistes de réflexion du groupe de travail sur la démographie médicale, installé en 2016, ont été présentées en juin 2017 et ont alimenté les nouvelles orientations de la politique régionale de santé approuvées en décembre.

Enfin, en matière de politique jeunesse, la Région est devenue, avec la Loi Egalité et citoyenneté du 27 janvier 2017, cheffe de file des politiques jeunesse déployées par les collectivités. Elle a ainsi décliné cette nouvelle mission conformément aux dispositions de cette même loi, prévoyant l'élaboration d'un dialogue structuré en région au bénéfice des besoins des jeunes.

// L'approche du développement durable dans les politiques régionales

La politique d'aménagement du territoire, transversale par nature, est fortement imprégnée des principes du développement durable car les ressorts du développement local sont à la fois économiques, sociaux, environnementaux et doivent s'appuyer sur la démocratie locale et la mobilisation des acteurs, au premier rang desquels la population.

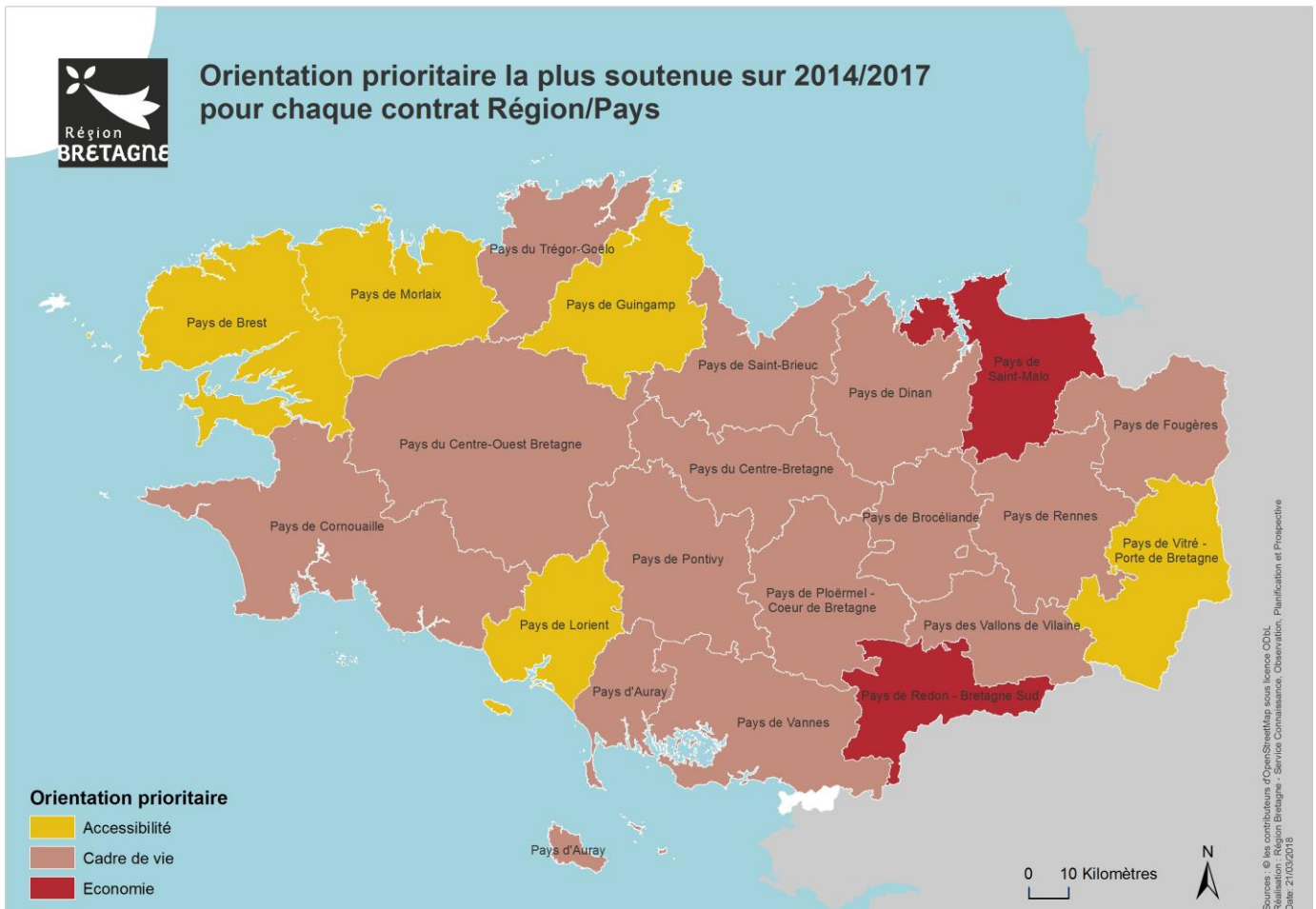
Ainsi, l'objectif des appels à candidatures lancés en mars 2017 par la Région sur les dynamismes des centres-villes et des bourgs en partenariat avec la Caisse des Dépôts, l'Etablissement Public Foncier de Bretagne et l'Etat, est d'encourager des approches globales, multithématiques. Il s'agit d'activer tous les leviers de l'attractivité et de la qualité de vie, ciblées géographiquement, et d'associer l'ensemble des acteurs pour garantir la réussite des opérations. 60 projets de dynamisation des centres-villes et bourgs ont ainsi été retenus.

Par ailleurs, chaque projet soutenu dans le cadre des *Contrats de partenariat* signés à l'échelle des pays continue à être questionné autour de quatre piliers du développement durable, déclinés en 8 cibles (foncier, insertion, culture, préservation des ressources, énergie, économie locale...).

// L'approche territoriale de l'action régionale

La territorialisation en cours de l'action de la Région vise à mieux répondre aux besoins des territoires, dans leur diversité. Elle implique une connaissance toujours plus approfondie des dynamiques à l'œuvre sur les territoires, raison pour laquelle la Région poursuit sa participation au projet d'*Observatoire des territoires*.

Les *Contrats de partenariat* permettent aux territoires de se saisir, chacun à leur manière, des priorités définies à l'échelle régionale, en les adaptant à leurs spécificités et à leurs besoins, ainsi qu'à leur projet de territoire.

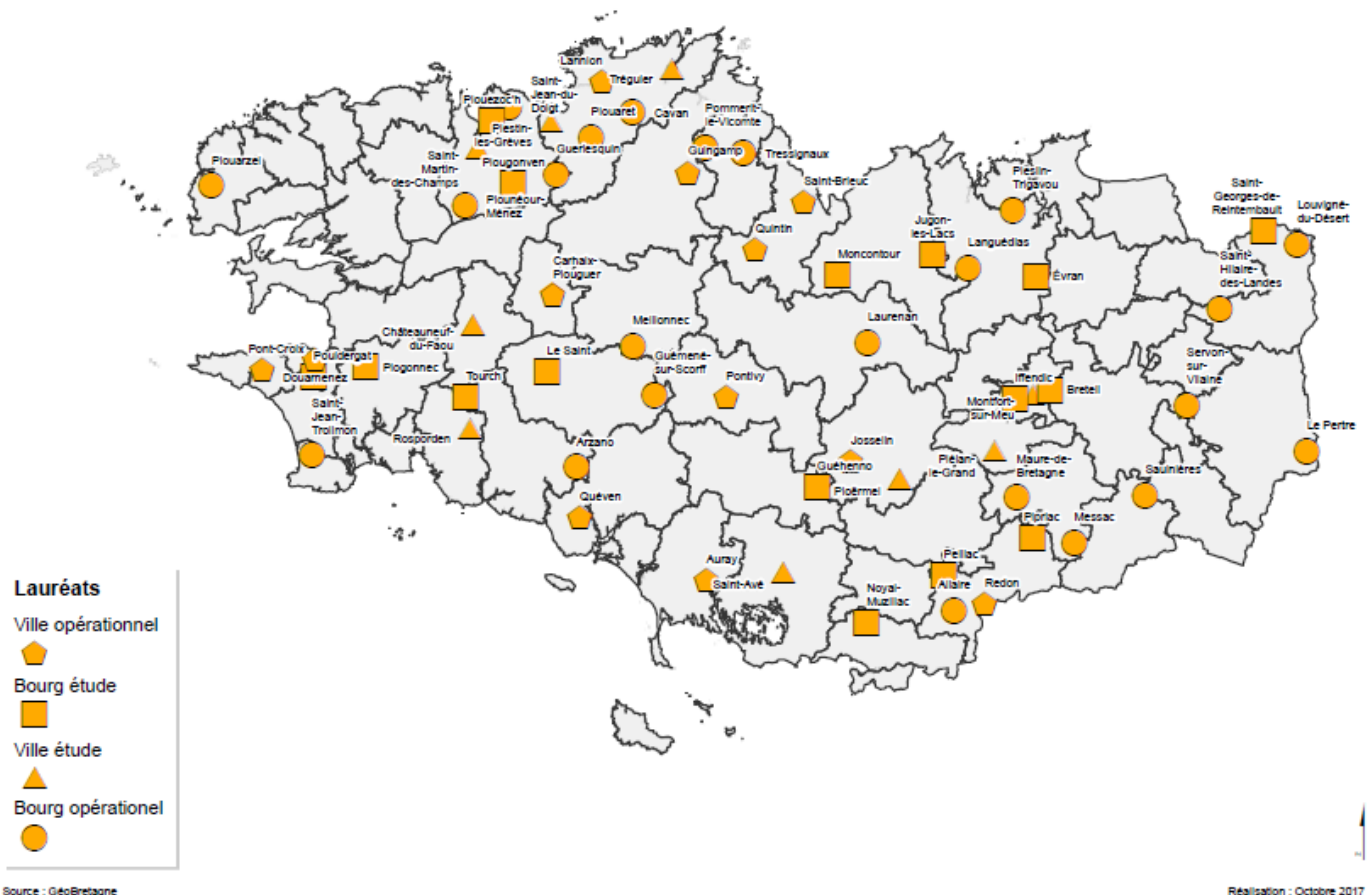


Les priorités, et les montants de subvention mobilisés par priorité, varient selon le contexte et le projet de territoire. C'est pourquoi les cinq priorités régionales des *Contrats de partenariat* ne sont pas mobilisées de façon uniforme sur le territoire. Deux pays ont mobilisé de façon plus importante (en montant de subvention) la priorité économie (Pays de Saint-Malo et Pays de Redon-Bretagne Sud), cinq pays ont mobilisé de façon prioritaire l'orientation visant à développer l'accessibilité (mobilités des populations, des marchandises mais aussi de l'information et des services par les infrastructures et les usages numériques) : le Pays de Brest, de Guingamp, de Lorient, de Morlaix, et de Vitré-Porte de Bretagne.

Sur la période 2014-2017, 450 projets ont été soutenus par la Région au titre des contrats de partenariat, pour un montant de 47,5 M€. Parmi ces projets, on compte notamment 27 créations-rénovations de logements sociaux, 40 écoles, 33 équipements sportifs de proximité, 27 équipements culturels et 15 projets de mobilité douce.

En plus des *Contrats de partenariat* qui bénéficient d'enveloppes avec une péréquation à l'échelle des territoires, des actions plus ciblées géographiquement participent également de la territorialisation de l'action régionale. Ainsi, les 60 communes retenues pour l'appel à candidature sur le dynamisme des centres-villes et des bourgs font l'objet d'un soutien financier au titre des 28 M€ mobilisable entre 2017 et 2020 à l'échelle régionale, mais aussi d'une adaptation de certaines politiques régionales (culture, patrimoine, transports, économie...) aux enjeux spécifiques de ces centres-villes et bourgs.

Carte 2 : les 60 communes retenues au titre de l'appel à candidature Dynar



Zoom politique de la ville

La Bretagne recense 85 900 habitant.e.s localisés en géographie prioritaire de la politique dans 32 quartiers prioritaires répartis dans 15 communes et 12 EPCI. Signataire des contrats de ville, la Région mobilise ses politiques sectorielles conformément au rapport *La Région Bretagne se mobilise pour les quartiers prioritaires de la politique de la ville 2015-2020* adopté en 2015.

En 2017, la Région a fait évoluer les modalités de son soutien au renouvellement urbain en mettant en place, sur la période 2014-2020, une enveloppe de 14 M€ spécifiquement dédiée aux opérations portées dans les 12 quartiers retenus au titre *Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU)*. Les crédits de cette enveloppe ont été répartis par quartier sur la base d'indicateurs de fragilité économique et sociale.

L'année a également été marquée par la signature de la première convention de renouvellement urbain avec Rennes Métropole, mobilisant 7,2 M€ de l'enveloppe globale 2017-2020 dédiée ainsi que des crédits du Contrat de partenariat Europe / Région / Pays de Rennes.

La Région a par ailleurs conforté sa participation au réseau des acteurs de la politique de la ville et du renouvellement urbain, dans un enjeu plus global de partenariat avec les acteurs des territoires urbains comme ruraux. Ainsi elle s'est engagée à soutenir le Centre de ressources sur la politique de la ville, *RésoVilles*, à hauteur de 35 K€ par an sur la période 2017-2019.

// La jeunesse dans les politiques régionales

En 2017, la Région a engagé plusieurs actions spécifiquement dédiées aux publics jeunes :

- Elle a développé son intervention en faveur de l'engagement des jeunes. En reconduisant l'appel à projets *Accélérateur d'Initiatives Jeunes* avec les plateformes de financement participatif Kengo et Gweneg, la Région a accompagné 20 jeunes dans la réalisation de 17 projets novateurs, créatifs et participant au dynamisme de la Bretagne, pour un montant de 27 K€. De plus, un nouveau dispositif a été lancé pour favoriser l'accès des jeunes en situation de décrochage scolaire aux missions de service civique, qui s'est traduit par le soutien à 10 associations pour l'accueil de 23 jeunes.
- La Région a poursuivi son investissement volontariste pour améliorer les conditions de vie des jeunes à différents titres. Outre son soutien aux 13 *Points accueils écoute jeunes* (PAEJ) implantés en Bretagne (à hauteur de 245 €), elle a fait de la prévention et de la promotion de la santé des jeunes la première priorité des nouvelles orientations de sa politique de santé et a reconduit son soutien aux actions de prévention des risques en milieu festif menées par *l'Association Orange Bleue* et le *Festival des collectifs engagés pour le développement durable et solidaire*. La Région a par ailleurs conforté son appui à l'accompagnement et à la mise en réseau des acteurs de l'habitat des jeunes en signant une convention de partenariat avec *l'Union régionale habitat jeunes* (URHAJ) sur 3 ans (2017-2019).
- La Région a également maintenu sa participation au développement des connaissances sur la jeunesse et à leur appropriation dans les territoires au travers de son soutien à l'unique Chaire de recherche consacrée à la jeunesse en France, portée par *l'École des hautes études en santé publique*.

Par ailleurs, la Région a apporté son soutien à différents projets bénéficiant aux jeunes Breton.ne.s dans le cadre des contrats de partenariat Europe / Région / Pays, visant notamment à favoriser l'entrepreneuriat (Coopératives jeunesse de services), à renforcer l'offre en matière de logement des jeunes ou à développer les équipements jeunesse dans les territoires.

II. Leviers d'action et modalités de mise en œuvre

La mission 1 porte des objectifs d'égalité des chances et des droits, des territoires et des populations. Les projets accompagnés au titre des programmes de cette mission sont le plus souvent partenariaux, ce qui implique un savoir-faire humain et professionnel spécifique pour les mener à bien. La notion de « relation au territoire », y compris humaine, est donc le cœur de métiers des agent.e.s mobilisés au titre de la mission 1.

Conséquence du développement de la territorialisation de l'action régionale et de la volonté de proximité de la collectivité, la présence territoriale physique des cadres chargé.e.s de suivre la mise en œuvre de la contractualisation territoriale s'est accrue, notamment à St Brieuc et Vannes. Désormais, la moitié des cadres se situe dans les territoires ; l'autre moitié travaille à partir du siège, avec de très nombreux déplacements et une présence soutenue sur le terrain.

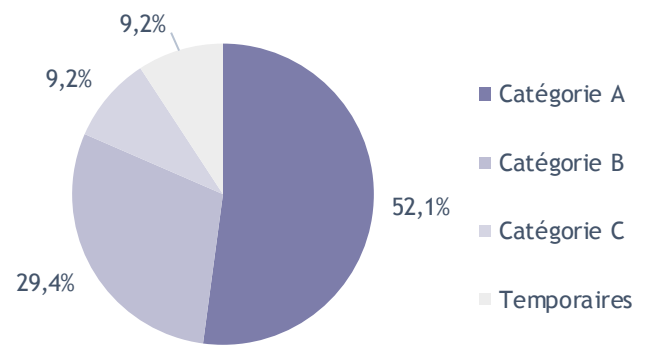
Plus généralement, la majorité des agent.e.s de catégorie A a un profil d'« agent de développement », souvent polyvalent. Ces dernier.e.s sont très présent.e.s sur le terrain (contractualisation, politique de la ville, santé, centralités, réseaux d'acteurs...). Un certain nombre d'agent.e.s de catégories B accomplissent, au bénéfice des porteurs de projet, des missions d'instruction permettant notamment de sécuriser la cohérence des politiques publiques, mais aussi les aspects juridiques et financiers. En particulier, le rôle d'autorité de gestion des fonds européens implique une vigilance et une technicité accrues - qui ont nécessité des renforts - de la part des services de la Région.

Les moyens financiers sont, en 2017, principalement mobilisés sur le déploiement du Très haut débit (34 M€) et sur la contractualisation. La mission connaît une nette amélioration de son taux de réalisation budgétaire avec 94 % en fonctionnement et 86 % en investissement. Cela reflète la dynamique d'investissement sur les territoires concernant la contractualisation, mais aussi un premier versement effectué au titre de la création d'un fonds de sécurisation et de développement du très haut débit.

// Moyens humains

Mission 1 - Pour un aménagement équilibré, garant de la cohésion, de la performance et de la solidarité territoriale	
Équivalent temps plein (ETP) et masse salariale	2017
Catégorie A	24,0
Catégorie B	13,5
Catégorie C	4,3
Temporaires	4,2
Total ETP	46,0
Total Masse salariale	2 359 501 €

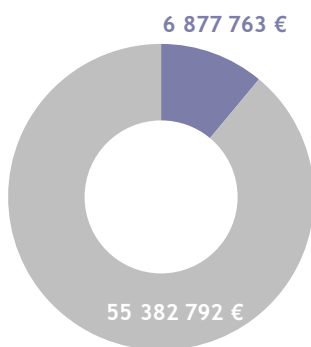
Répartition ETP par catégorie



// Répartition des dépenses

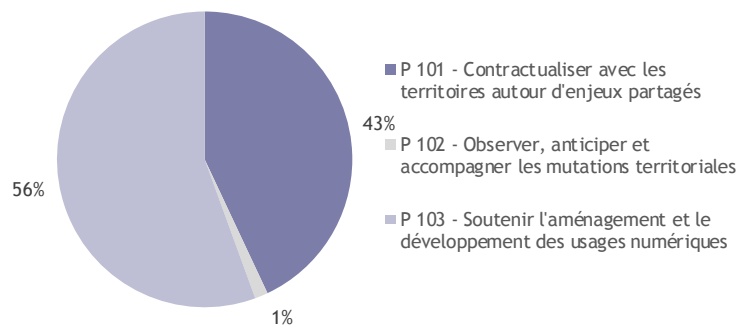
Les dépenses

- Fonctionnement (CP mandatés)
- Investissement (CP mandatés)



Un taux de réalisation de **94 %** en fonctionnement et de **86 %** en investissement

Répartition des dépenses de la Mission 1 par programme [Total des CP mandatés en I et F]

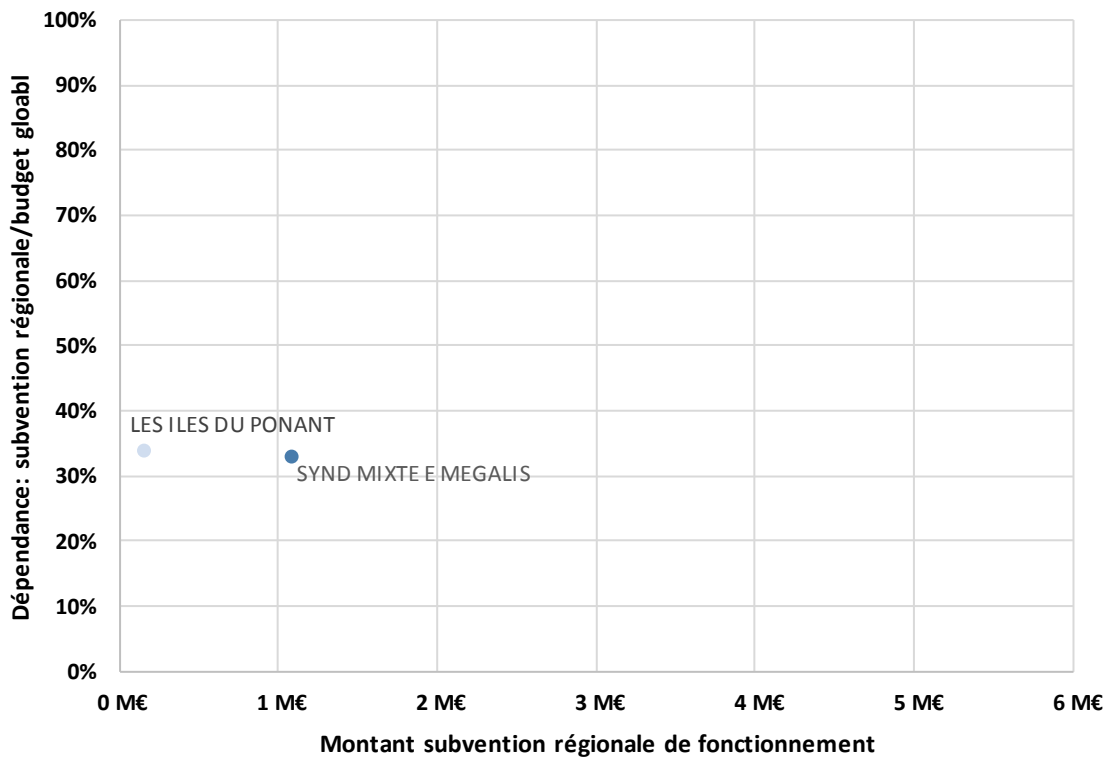


Dépenses par programme

Mission 1 - Pour un aménagement équilibré, garant de la cohésion, de la performance et de la solidarité territoriale

	CP votés en 2017	CP mandatés en 2017	Taux de réalisation
P 101 - Contractualiser avec les territoires autour d'enjeux partagés	33 740 946 €	26 773 609 €	79%
Fonctionnement	4 090 946 €	4 081 968 €	100%
Investissement	29 650 000 €	22 691 641 €	77%
P 102 - Observer, anticiper et accompagner les mutations territoriales	1 310 954 €	892 156 €	68%
Fonctionnement	1 265 954 €	892 156 €	70%
Investissement	45 000 €	0 €	0%
P 103 - Soutenir l'aménagement et le développement des usages numériques	36 739 096 €	34 594 790 €	94%
Fonctionnement	1 959 096 €	1 903 639 €	97%
Investissement	34 780 000 €	32 691 151 €	94%
Dépenses totales de la Mission (I et F)	71 790 996 €	62 260 555 €	87%
Total Fonctionnement	7 315 996 €	6 877 763 €	94%
Total Investissement	64 475 000 €	55 382 792 €	86%

// Appui aux partenaires



Zoom Mégalis Bretagne

Le syndicat mixte Mégalis Bretagne a l'avantage de compter parmi ses membres l'ensemble des 59 EPCI, ainsi que l'ensemble des Départements breton et la Région. Cette dernière compte parmi les contributeurs principaux au fonctionnement de cette structure. Elle assume notamment la part la plus importante des coûts liés à la maîtrise d'ouvrage du projet *Bretagne Très Haut Débit*, compétence transférée à Mégalis Bretagne, qui intervient également pour le compte de ses membres dans une fonction de mutualisation des services numériques aux collectivités.

En 2017, l'usage des services mutualisés de Mégalis Bretagne par les collectivités territoriales a continué à croître. C'est le cas notamment du parapheur électronique, avec de nouveaux usages comme le visa de factures ou la signature des marchés par exemple. C'est également le cas du service d'échanges sécurisés de fichiers, qui se développe dans le cadre d'échanges et de travail collaboratif entre les collectivités.

Enfin, on note un développement de la salle des marchés, de plus en plus utilisée par les entreprises, notamment pour le dépôt de réponses électroniques. Il s'agit ici de la confirmation que les entreprises sont en ordre de marche en prévision de l'obligation à venir au 1er octobre 2018 pour une dématérialisation complète des marchés publics.

2017 en Bref

L'année 2017 a été rythmée par la révision à mi-parcours des 22 contrats de partenariat avec les territoires. 19 d'entre eux ont ainsi été adoptés en séance plénière des 14 et 15 décembre. En parallèle, leur mise en œuvre s'est encore accélérée permettant le soutien à un volume croissant de projets, y compris sur le volet européen, avec un déblocage de la situation sur le programme européen dédié aux zones rurales LEADER. Cette révision a aussi permis de créer et mettre en œuvre de nouveaux dispositifs plus ciblés, sur les enjeux majeurs du renouvellement urbain, du dynamisme des centres-villes et bourgs et de la coopération entre les territoires.

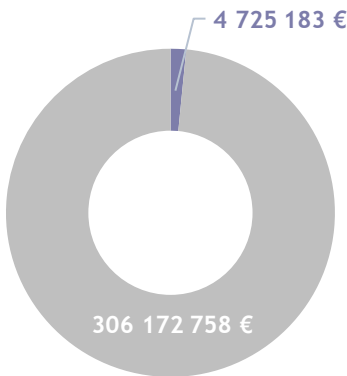
// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs	1 Soutenir les capacités d'ingénierie dans les territoires	2 Soutenir les projets de développement local en lien avec les orientations régionales	3 Accompagner les nouveaux défis
		[II - 1] Soutenir les priorités partagées de développement dans les territoires	[III - 1] Inciter au développement de l'inter-territorialité
		[II - 2] Œuvrer pour le maintien et le développement des services collectifs essentiels	[III - 2] Soutenir les projets de renouvellement urbain des quartiers prioritaires de la politique de la ville
Actions		[II - 3] Honorer les engagements antérieurs	[III - 3] Renforcer l'armature urbaine et rurale bretonne fondée sur les centralités

26,8 M€ de crédits mandatés en 2017 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

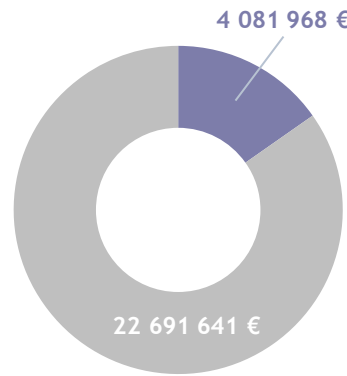
- Fonctionnement (AE affectées)
- Investissement (AP affectées)*



Un taux d'affectation de **100 %** en fonctionnement et de **60 %** en investissement

Les dépenses

- Fonctionnement (CP mandatés)
- Investissement (CP mandatés)



Un taux de réalisation de **100 %** en fonctionnement et de **77 %** en investissement

* L'AP est pluriannuelle et a été ouverte en 2006, les résultats correspondent au cumul. Les AP votées en faveur des contrats de partenariat 2014-2020 s'ajoutent aux AP de la précédente période de programmation. L'AP a été abondée début 2017 pour intégrer la période 2017-2020 de contractualisation, d'où un taux d'affectation plus bas que celui de l'année précédente.

// Analyse des principales réalisations de l'année

- **Un maintien du soutien aux capacités d'ingénierie dans les territoires [I]**

La Région a poursuivi son soutien à l'ingénierie et à l'animation des Pays, Conseils de développement et de l'association des îles du Ponant. Concernant les Pays, les modalités de péréquation des crédits régionaux ont été approuvés en février.

En 2017, la Région a décidé de faire évoluer les modalités de son soutien à l'Animation territoriale de santé (ATS), tout en maintenant, pour cette même année, son soutien financier sur les mêmes bases que les précédentes.

• Une dynamique croissante de mise en œuvre des contrats de partenariat [II-1 et 2]

Conformément à l'engagement régional, afin d'assurer la continuité du soutien aux projets durant la période de révision des contrats, les *Comités uniques de programmation (CUP)* ont continué à se mobiliser activement en se prononçant sur un volume important de projets.

Indicateur N° 1 [II-1 et 2] - Avancement de la mise en œuvre des <i>contrats de partenariat</i> (volet régional)	Cumul au 31/12/2015	Cumul au 31/12/2016	Cumul au 31/12/2017	Montant total mobilisable (y compris report de l'enveloppe numérique)
Nombre de projets sélectionnés en <i>Comité unique de programmation (CUP)</i>	148	639	952	
> Dont nombre de projets ayant fait l'objet d'une aide votée en commission permanente	35	210	450	
Montant des aides régionales proposées en <i>Comité unique de programmation (CUP)</i>	18,39 M€ 8,5 %	75,96 M€ 35,1 %	109,21 M€ 50,0 %	218,39 M€
> Dont montant total des aides régionales votées en commission permanente	6,85 M€ 3,2 %	24,89 M€ 11,5 %	47,43 M€ 21,7 %	218,39 M€

Parmi les 450 projets soutenus à la fin 2017, 120 l'ont été au titre de l'axe dédié aux services collectifs essentiels aux besoins de la population (écoles, crèches, salles de sport...) Cet axe représentait, fin 2017, 19% des subventions attribuées (sur un plafond de 20% des enveloppes des contrats). La forte mobilisation des contrats en faveur de l'amélioration du cadre de vie se confirme. Réhabilitation de logements sociaux, aménagements urbains en centralité ou quartier politique de la ville, maisons de santé pluridisciplinaires, derniers commerces en sont quelques exemples.

Indicateur N° 2 [II-1 et 2] - Contribution des Contrats de partenariat aux orientations régionales de la politique territoriale	Cumul au 31/12/2016		Cumul au 31/12/2017	
	en de projets	montant	nb de projets	montant
Économie	14 %	9,7 %	18,2 %	15,6 %
Maritimité	7,7 %	5,7 %	8,2 %	4,4 %
Accessibilité	14,4 %	43,5 %	11,8 %	28 %
Ressources - transition énergétique	5,9 %	1,9 %	4,4 %	1,6 %
Cadre de vie	58 %	39,3 %	57,3 %	50,4 %

Indicateur N° 3 [II-1 et 2] - Effet levier des <i>contrats de partenariat</i>	Cumul 31/12/2015	Cumul 31/12/2016	Cumul 31/12/2017	Cible 2017
Taux d'aide moyen sur la dépense subventionnable	20,25 %	23,82 %	24,32 %	De 20 % à 40 %*

*Le taux d'intervention plancher est de 10 % et le taux plafond de 50%

• Le lancement de dispositifs ciblés sur de nouveaux défis [II-3]

La Région a réparti en février 2017 l'enveloppe de 14 M€ dédiée aux opérations de renouvellement urbain dans les 12 quartiers prioritaires d'intérêt national ou régional soutenus par l'Agence nationale de rénovation urbaine (ANRU), en tenant compte de critères de fragilité. En 2017, la première convention de renouvellement urbain (2016-2026) a été signée avec Rennes Métropole, pour 7,2 M€, auxquels s'ajouteront des crédits du contrat de partenariat Europe / Région / Pays de Rennes.

L'année 2017 a également été marquée par le 1^{er} appel à candidatures *Dynamisme des bourgs ruraux et des villes de Bretagne* lancé en partenariat avec l'Etat, l'Etablissement Public Foncier et la Caisse des Dépôts. Cette démarche a rencontré un véritable écho et a permis d'accompagner 60 projets.

Enfin, le dispositif expérimental en faveur de l'inter territorialité a permis d'accompagner 7 projets qui concourent au développement de nouvelles voies de coopération entre les territoires, sur des objets variés : application numérique dédiée à la randonnée sur deux pays voisins, coopération culturelle entre une métropole et un pays, mutualisation de la ressource déchets par la coopération, mise en valeur d'un grand site d'intérêt paysager et touristique entre une agglomération et un pays voisin.

2017 en Bref

2017 a permis le lancement de nombreuses démarches partenariales au service d'un projet de territoire pour toute la Bretagne, notamment avec la *Breizh COP*. Au cours de ces derniers mois, le nouveau *Réseau rural breton* s'est pleinement installé dans le paysage, à travers un cycle d'animation sur la reprise d'activité et un nouveau dispositif *Rural'idées*. Enfin, de nouvelles orientations ont été définies au service de la santé de tous les Breton.ne.s

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs

1 Améliorer la connaissance des territoires

2 Œuvrer au développement équilibré et durable de la Bretagne

3 Favoriser les capacités d'innovation territoriale et le partage des bonnes pratiques

4 Soutenir et encourager la jeunesse pour préparer la Bretagne de demain

5 Développer une stratégie globale de santé dans toute la Bretagne

0,9 M€ de crédits mandatés en 2017 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

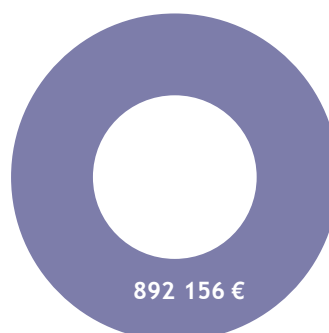
- Fonctionnement (AE affectées)
- Investissement (AP affectées)



Un taux d'affectation de **85 %** en fonctionnement

Les dépenses

- Fonctionnement (CP mandatés)
- Investissement (CP mandatés)



Un taux de réalisation de **70 %** en fonctionnement

Le taux d'affectation s'est fortement amélioré entre 2016 (48%) et 2017 (85%), traduisant une meilleure adéquation entre les moyens disponibles et les actions réalisées. L'année 2017 a également permis de préciser de nouvelles orientations de la politique santé, même si cela n'a pu être traduit budgétairement dès 2017.

// Analyse des principales réalisations de l'année

• Améliorer la connaissance des territoires

L'année 2017 a été marquée par les 10 ans du partenariat *GéoBretagne* pour la collecte et la mise à disposition de données géolocalisées. De nouveaux pôles métiers ont été lancés, notamment en lien avec l'évolution des technologies. Ainsi, le sujet de la télédétection, en lien avec l'afflux de données satellitaires, est animé par le GIS Bretel et a fait l'objet de premiers échanges et d'un atelier en lien avec le Centre national des études spatiales (CNES), projet TempO.

Indicateur N° 1 [I.1] - SIG / <i>GéoBretagne</i> : données d'activité	Réalisation 2015	Réalisation 2016	Réalisation 2017
Nombre de pôles métiers actifs	10*	10	10
Nombre de partenaires <i>GéoBretagne</i> (hors services Etat et région Bretagne)	124*	133	138
Nombre de couches d'informations disponibles auprès du grand public	1 063	1 296	1 365
Nombre moyen de connexions mensuelles au site <i>geobretagne.fr</i>	22 600	19 900	20 975

L'Observatoire des territoires a connu de nouveaux développements, notamment un partenariat avec les agences d'urbanisme, mais également le travail, initié avec les Départements, de définition d'indicateurs de suivi des *Schémas départementaux d'amélioration de l'accessibilité des services aux publics*. Enfin, l'*Index du développement durable* a été réactualisé, pour une présentation prévue en 2018.

• Œuvrer au développement équilibré et durable de la Bretagne

En 2017, la démarche *Breizh COP*, qui permet de définir un projet de territoire commun à tous les acteurs breton.ne.s, a connu plusieurs temps forts. Ainsi, au printemps, à l'occasion du carrefour des transitions (9 mars à Saint Malo), du carrefour des territoires (15 mai à Saint Briec) et du forum des mobilités (23 mai à Brest) plus de 1 350 participant.e.s ont été réuni.e.s. Ces moments ont permis de recueillir les avis et contributions des partenaires régionaux sur les principaux enjeux thématiques déjà identifiés. Le travail réalisé a fait l'objet d'approfondissements, au sein de groupes de travail techniques par thématique (foncier, armature territoriale, urbanisation, habitat, services à la population, eau, économie circulaire, climat/air/énergie, biodiversité, mobilité).

• Favoriser les capacités d'innovation territoriale et le partage des bonnes pratiques

En 2017, le *Réseau rural* a réuni une diversité d'acteurs - agricoles, collectivités, associatifs... (plus de 1 000 destinataires de la lettre d'information) - autour de plusieurs sujets. La reprise d'activité en milieu rural a fait l'objet d'un cycle d'animation complet dans toute la Bretagne, avec 4 ateliers sur 2017 (conférences, visites de projet, témoignages...) Un dispositif *Rural'idées* a été lancé pour permettre l'émergence de nouveaux services par et pour la population (55 candidats), et des animations ponctuelles ont été réalisées sur des sujets d'intérêt comme les outils numériques coopératifs, l'achat local ou encore l'entretien des haies bocagères. Les rencontres du réseau rural national ont également été organisées à Rennes en novembre 2017.

Par ailleurs, l'édition 2017 des *Trophées bretons du développement durable*, événement partenarial, a permis de valoriser de bonnes pratiques auprès d'un public plus large que lors des éditions précédentes grâce à une remise des trophées pendant le carrefour des transitions - en mars 2017 - devant 700 personnes.

• Soutenir et encourager la jeunesse pour préparer la Bretagne de demain

Le soutien de la Région aux 13 *Points accueil écoute jeunes* (PAEJ), qui assurent une première écoute généraliste, confidentielle, anonyme et gratuite, a été poursuivi dans un contexte marqué par la refonte du cadre national et la structuration d'un réseau des structures porteuses bretonnes.

Indicateur N° 2 [IV] - Points accueil écoute jeunes	Réalisation 2015	Réalisation 2016	Réalisation 2017
Nombre moyen de jeunes accueilli.e.s par PAEJ	215	207	196

Pour sa troisième édition, l'appel à projets *Accélérateur d'initiatives jeunes* lancé en partenariat avec les plateformes de financement collaboratif Gwenneg et Kengo a permis d'accompagner 20 jeunes de 19 à 29 ans dans la réalisation de 27 projets novateurs, créatifs et contribuant au dynamisme et à l'attractivité du territoire régional. Les projets ont principalement concerné la création d'activité sur des thèmes variés (agriculture, numérique, mode, loisirs).

La Région a lancé un nouveau dispositif de soutien au développement du service civique par l'accompagnement des associations accueillant des volontaires en situation de décrochage scolaire. 10 associations ont ainsi été soutenues pour assurer un tutorat renforcé à destination de 23 volontaires réparti.e.s sur l'ensemble du territoire régional. Enfin, le soutien à la Chaire de recherche sur la jeunesse a été poursuivi et s'est notamment concrétisé par un renforcement des modalités de diffusion des connaissances sur les territoires.

• Développer une stratégie globale de santé dans toute la Bretagne

L'année 2017 a été consacrée à la refonte de l'action de la Région pour la santé des Breton.ne.s. Cette démarche s'est appuyée sur les travaux du groupe relatif à la démographie médicale, rassemblant des élu.e.s régionaux.ales de toutes sensibilités, et sur des échanges avec le *Conseil régional des jeunes*. Approuvées en décembre 2017, les nouvelles orientations portent sur 4 axes : la promotion de la santé des jeunes, l'amélioration de l'accès aux soins de premier recours, le soutien à la silver économie et l'appui au développement des politiques territoriales de santé. Pour autant, la Région a poursuivi, dès 2017, son soutien à la réduction des risques en milieu festif via la formation des bénévoles et organisateurs d'événements.

En complémentarité avec cet engagement renouvelé, la Région a cosigné en juillet 2017 avec l'Agence régionale de santé et l'Etat le troisième *Plan régional santé-environnement 2017-2021*.

2017 en Bref

En 2017, le projet Bretagne Très Haut Débit a connu ses premiers succès commerciaux, avec une forte adhésion des personnes desservies. Le projet a également été conforté par la création d'un fonds de sécurisation et de développement du très haut débit, abondé par la Région et géré par Mégalis.

Le projet Vista-AR visant à développer l'utilisation de la réalité augmentée, dont la Région est partenaire, a par ailleurs été validé par l'autorité de gestion du programme européen Interreg France Manche Angleterre.

// Objectifs, actions et chiffres clés

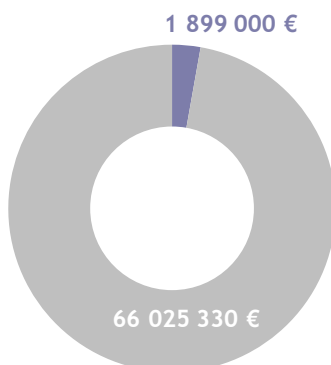
Objectifs
Actions

1 Accompagner la réalisation d'infrastructures numériques	2 Développer les usages numériques	3 Soutenir la dynamique bretonne des acteurs du numérique
[I - 1] Déployer le très haut débit	[II - 1] Observer les pratiques numériques et faciliter l'accès à la connaissance	
[I - 2] Mutualiser la gestion des données numériques publiques	[II - 2] Soutenir l'innovation numérique	
	[II - 3] Œuvrer pour l'inclusion numérique	

34,6 M€ de crédits mandatés en 2017 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

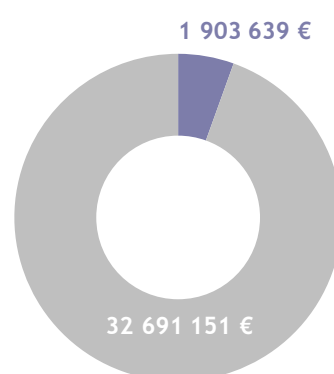
- Fonctionnement (AE affectées)
- Investissement (AP affectées)*



Un taux d'affectation de **100 %** en fonctionnement et de **99 %** en investissement

Les dépenses

- Fonctionnement (CP mandatés)
- Investissement (CP mandatés)



Un taux de réalisation de **97 %** en fonctionnement et de **94 %** en investissement

* L'AP est pluriannuelle et a été ouverte en 2011, les résultats correspondent au cumul.

// Analyse des principales réalisations de l'année

• Déploiement du Très Haut Débit pour tous

L'investissement privé (zone AMII) permet de desservir 10 % du territoire et 40 % de la population. Pour tout le reste de la Région, c'est le projet Bretagne Très Haut Débit qui permet la couverture progressive. A la fin 2017, la partie « transport » de la première tranche de travaux du projet Bretagne Très Haut Débit était achevée, et la partie « distribution » bien avancée avec 54 000 prises posées et déjà 16 000 abonnés, soit des taux de pénétration commerciale bien supérieurs à ce qui était attendu dans les délais. L'enjeu poursuivi est l'industrialisation du processus de déploiement de la fibre optique et la mise en place de solutions d'attentes avant l'arrivée de la fibre partout (déploiements en avance de phase sur les sites stratégiques, montées en débit, satellite ou 4G fixe...)

Indicateur N° 1 [I-1] - Nombre de prises déployées dans le cadre du projet Bretagne très haut débit *	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Valeur cible 2023
Nombre de prises déployées	15 000	54 000	670 000

*hors zone AMII - Appel à Manifestations d'Intentions d'Investissement- Source Mégalis Bretagne

Indicateur N°2 [I-1] - Taux de raccordement de la population par la fibre (déploiements privés et publics confondus) (Source <i>Mégalis Bretagne</i>)	Réalisation 2015	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Valeur cible 2022
Population desservie par la fibre optique en Bretagne (en fonction du nombre de prises raccordables)	10 %	15,1 %	23 %	70 %

En additionnant les initiatives privées et l'initiative publique, 347 721 locaux étaient raccordables en Bretagne fin 2017, soit, en considérant une moyenne de 2,26 personnes par ménage, potentiellement plus de 785 000 Breton.ne.s (23% de la population).

L'objectif est de parvenir, fin 2022, à 70% de Breton.ne.s raccordables au très haut débit par la fibre (supérieur 100 Mbs). Cependant, plus de 81% d'entre eux.elles devraient bénéficier d'un très haut débit supérieur à 30 Mbs, et 95% d'un haut débit de plus de 8 Mbs, en l'état actuel des déploiements prévus. Les 5% restant pourront bénéficier de solutions d'attente adaptées.

• **Œuvrer pour l'inclusion numérique [II-3]**

Le nouveau *Visa Internet Bretagne* a été mis en œuvre, par un soutien aux *Espaces publics numériques* (EPN), chargés de réaliser la médiation auprès du public le plus éloigné du numérique et aux *Espaces de coordination numériques* (ECN), chargés d'animer le réseau de médiateurs sur leur territoire. L'objectif est de permettre à tout.e.s les Breton.ne.s de pouvoir accéder, gratuitement, à une formation aux premiers usages du numérique. Fin 2017, 43 EPN et 5 ECN étaient labellisés.

• **Favoriser la transition numérique des TPE/PME [II-4]**

La Région a lancé un appel à projets expérimental au titre de la transition numérique, visant à accompagner des TPE dans leur transformation numérique, en en faisant un outil de la transformation de l'activité au quotidien (gestion de la relation client, point de vente nomade, outils de conception et/ou de fabrication numérique...). Il s'agissait de promouvoir le caractère transformant d'une activité par les outils numériques, d'aller vers une innovation d'usages, sociale et organisationnelle. 16 TPE/PME ont bénéficié d'une aide lors de cet appel, pouvant aller jusqu'à 30 K€.

• **Colloque numérique « La Bretagne et le numérique dans tous leurs états » [III-1]**

La Région a organisé à Rennes, avec le Conseil économique, social et environnement régional (CESER) un colloque en novembre permettant d'ouvrir les réflexions autour de grandes thématiques numériques. Les tables rondes ont ainsi permis d'échanger, avec des partenaires et des grands témoins, sur l'économie numérique, l'e-éducation et l'e-santé.

• **Le développement des services offerts par Mégalis [III]**

La Région continue de soutenir activement le développement du bouquet de services numériques à destination des collectivités, dans un cadre qui privilégie de plus en plus la dématérialisation des actes administratifs et la gestion électronique des documents.

Indicateur N°3 [III] - Nombre d'entités publiques utilisant la plateforme de services dématérialisés de Mégalis Bretagne (Source <i>Mégalis Bretagne</i>)	Réalisation 2015	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Valeur cible 2017
Nombre d'entités publiques utilisatrices	1 660	1 830	1 999	2 000
Taux d'évolution (N/N-1)	19 %	10%	10%	10%

• **Le projet Vista-Ar [II-1 et II-2]**

Le Conseil régional est l'un des 8 partenaires du projet européen Interreg *Vista-Ar* (8 M€, dont 1,5 M€ pour la Région et 3,5 M€ pour les partenaires bretons). L'ambition de *Vista-Ar* est de développer des applications de réalité virtuelle et réalité augmentée de haute qualité, associées à la définition d'un modèle économique soutenable pour favoriser l'accessibilité de ces technologies à des sites culturels et patrimoniaux qui en seraient autrement exclus.

Lancé en février 2017, pour une période de 4 ans, le projet a déjà permis de développer des dispositifs intermédiaires (maquettes) sur les sites de déploiement français et anglais (Château de Fougères et cathédrale d'Exeter). La plus-value de *Vista-Ar* consiste également dans l'animation d'une collaboration étroite entre partenaires scientifiques, économiques et institutionnels dans un domaine innovant.

Envoyé en préfecture le 29/06/2018

Reçu en préfecture le 29/06/2018

Affiché le

ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

Mission II.

**Pour une économie
dynamique au service de
filiales fortes et créatrice
d'un emploi durable**

I. Le contexte et la stratégie de la mission

Chiffres clés

- PIB (2014), source INSEE:
Bretagne : 89,5 Mds d'euros
France : 2099,4 Mds d'€
- Taux de chômage fin 2017, source BIT :
Bretagne : 7,4 %
France : 8,6 %

Documents cadres

Convention EPCI / CRB. La première a été signée le 28 juin 2017 avec Morlaix Communauté.

Les chiffres macro-économiques français 2017 ont été bons, tous les indicateurs sont désormais passés au vert, la croissance a été supérieure à 2 %. Il y a eu près de 270 000 emplois créés dans le privé dans l'année, amenant leur nombre total à plus de 25 millions, un record.

Le taux de chômage recule mais à un rythme encore insuffisant. Les défaillances d'entreprises sont quant à elles au plus bas depuis 10 ans, à l'inverse des créations au plus haut depuis 10 ans à presque 600 000.

Avec un montant de -38,3Mds, la principale préoccupation concerne le solde commercial qui perd plus de 10Mds par rapport à 2016, du fait notamment de la forte demande intérieure (les exportations sont à la hausse).

La Bretagne s'inscrit dans la même dynamique, avec un taux de chômage de 7,4%, inférieur de 1,2 points au taux moyen national. Le sujet le plus souvent problématique pour les entreprises aujourd'hui est devenu celui du recrutement.

// La stratégie régionale

En 2017, la Région a mis en pratique les orientations politiques de la nouvelle mandature sur la déclinaison du SRDEII, renouvelé pour tenir compte de la loi NOTRe, en optimisant l'articulation entre collectivités ayant la compétence économique, en répondant spécifiquement aux besoins des TPE/PME les plus concernées par l'impact de la fin de la compétence en matière d'économie des Départements et en renforçant la présence territoriale de ses équipes.

Fin 2017, l'objectif fixé de conventionner avec tous les EPCI bretons était presque rempli, 2/3 des conventions étant signées.

Dans ces conventions, l'enjeu de développement des TPE /PME est souvent apparu essentiel, reflet de leur importance au sein des territoires. En partenariat avec les intercommunalités qui le souhaitent, des dispositifs d'aides directes ont été mis en place pour soutenir les investissements, venant compléter la palette d'outils conçus ou adaptés aux besoins spécifiques de ces entreprises qui maillent les territoires régionaux. Seule ou avec ses partenaires, notamment Bpifrance, la Région a mobilisé des moyens conséquents pour les soutenir tout au long de leur vie, de la création à la transmission, en passant par l'innovation ou l'international. Cette dynamique est complétée par un partenariat avec les réseaux consulaires.

Une adaptation des outils économiques aux besoins des entreprises

Le soutien à l'innovation reste une priorité de la politique régionale. L'innovation concerne en effet tout autant les starts-up et les grandes entreprises que les TPE/PME, la compétitivité durable résultant souvent d'une différenciation issue de la Recherche et développement (R&D), au-delà des enjeux de compétitivité prix. Il s'agit donc de leur proposer d'accéder aux mêmes atouts et opportunités alors que leur habitude, voire leur capacité à solliciter les aides publiques, est moins établie que celle des groupes. Un dispositif ad hoc, le *Pass Conseil*, a été créé pour ces entreprises.

En complément des innovations technologiques et organisationnelles, l'innovation sociale doit aussi pouvoir bénéficier des meilleures conditions de déploiement car elle apporte des réponses pertinentes à des attentes concrètes, souvent liées à des besoins de tous les jours des populations et particulièrement dans les zones rurales. La région a soutenu le lancement des Tags, incubateurs dédiés, visant à identifier et faciliter la réussite de ces projets.

Le soutien aux technopoles, interlocuteurs privilégiés des jeunes entreprises innovantes, a été renforcé dans un esprit d'équilibre territorial, pour leur permettre de mener à bien leurs missions sur l'ensemble du territoire breton, l'innovation se diffusant largement en dehors des grandes zones urbaines.

Globalement, les attentes des entreprises portent prioritairement sur deux sujets : la lisibilité et la facilité à accéder aux dispositifs offerts par la puissance publique. En 2017, la Région a ainsi regroupé toutes les aides au

sein de packs thématiques, et les a renommées, afin d'en simplifier la comp cette nouvelle gamme de dispositifs a été réalisé et mis à la disposition des p meilleure accessibilité aux aides régionales à partir d'un choix avisé.

De même, la Région a élaboré en 2017 le dispositif *Pass Création* qui propose au créateur d'entreprise un accès simplifié grâce à un outil informatique de qualité. Dans l'attente de l'opérationnalité de ce nouveau dispositif, la Région a maintenu transitoirement en 2017 le suivi du dispositif *Nouvel accompagnement pour la création ou la reprise d'entreprise* (NACRE) transféré par l'État.

Concernant les aides « directes », les dispositifs existants ont été adaptés en 2017 aux besoins spécifiques des TPE/PME, notamment les prêts participatifs avec Bpifrance. En quelques mois, le *Prêt croissance* a trouvé toute sa place. Le dispositif d'abondement aux subventions apportées par les EPCI aux investissements des artisans/commerçants a commencé à monter en puissance.

Le nombre de sollicitations des fonds de co-investissement *Breizh Up* et *Breizh Immo* a fortement augmenté et plusieurs prises de participations ont été finalisées.

L'action collective *Breizh Fab* a été élaborée en articulation avec plusieurs acteurs majeurs de l'éco-système pour que les entreprises bretonnes puissent s'inscrire de manière importante dans la dynamique *Industrie du Futur*.

Des moyens encore renforcés pour une agriculture compétitive et durable

Le succès des *Mesures agro environnementales et climatiques* (MAEC) est confirmé. Grâce à un montant inégalé mobilisé en 2017 par la Région sur fonds propres ou via les fonds FEADER gérés, plusieurs milliers d'agriculteurs se sont inscrits dans cette dynamique vertueuse.

Le *Plan de compétitivité* permet également de soutenir la réalisation d'un nombre conséquent d'investissements par les exploitants, aidant ainsi ces derniers à renforcer leur indispensable compétitivité, tout en s'assurant de la maîtrise de leur endettement et de leur dépendance à la cyclicité de la conjoncture.

Les dispositifs « d'ingénierie financière » trouvent leur place ; les *Prêts d'honneur à l'installation* sont venus compléter la palette des aides existantes. Expérimentés en 2017, ces prêts ont été étendus fin 2017 aux filières avicole et légumes.

En 2017, la Région a également élaboré et transmis à la Commission Européenne des propositions concernant le devenir de la Politique Agricole Commune, enjeu majeur pour l'agriculture bretonne, après un grand travail de concertation.

Tout au long du second semestre, le Conseil régional a marqué une vigilance particulière quant aux difficultés et à l'avenir de la filière volailles bretonne, anticipant les épisodes du début 2018 et ceux du dossier Doux. La région a ainsi soutenu la capacité de cette filière à se renouveler, à engager un profond changement de modèle, plus durable, plus fortement orienté vers la qualité et la valeur ajoutée et à même d'engager la reconquête des marchés domestiques.

La mise en œuvre d'une stratégie maritime et portuaire ambitieuse

En 2017, la Région Bretagne a étendu son périmètre de compétence portuaire. Dix ans après le transfert par l'État des ports de Brest, Lorient et Saint-Malo, elle a intégré 19 ports supplémentaires dans les suites de la loi NOTRe, dont 16 sont des ports d'embarquement pour les îles bretonnes. La Région confirme ainsi ses ambitions portuaires et sa volonté de développer tous les secteurs de l'économie de la mer au bénéfice des territoires. Les ports constituent aussi une réelle opportunité en matière de transports en élargissant l'offre multimodale au transport maritime.

Pour la Région, l'échéance des contrats de concession pour la gestion et l'exploitation des ports est propice à se réinterroger sur les stratégies de développement des trafics portuaires, sur le modèle économique des ports et ses modes de gouvernance. Avant Lorient et Concarneau en 2019, les modalités futures de gestion du port de Brest ont été interrogées et la procédure de renouvellement de la concession portuaire de Saint-Malo engagée fin 2017. Parallèlement, la Région a soutenu le secteur industriel de la réparation navale à Brest et a contribué au financement de la mise aux normes de l'aire de carénage de Concarneau, totalement rénovée et équipée d'un élévateur à bateaux de 400 tonnes en 2017. Enfin, la Région a poursuivi activement la modernisation des ports de pêche dans le cadre de partenariats, comme à Concarneau, en adhérant au syndicat mixte des ports de pêche et de plaisance de Cornouaille, créé en 2017 et encore à Lorient Keroman, dont le syndicat mixte qu'elle préside va réaliser un programme d'investissements de 35 M€ de 2017 à 2021.

La Région propriétaire assure la maîtrise d'ouvrage des travaux d'entretien conditions opérationnelles des ports. Des opérations de modernisation des infrastructures pour favoriser le développement des trafics.

// L'approche du développement durable dans les politiques régionales

Les politiques agricoles régionales sont d'ores et déjà très largement investies dans les orientations de la Breizh COP. Elles ont renforcé le soutien aux agriculteurs qui ont enclenché un changement de système plus économe en intrants, pour être plus respectueux de leur environnement.

La gestion optimisée du foncier et le soutien aux regroupements parcellaires pour réduire coûts et production de gaz à effet de serre s'est poursuivi, renforçant la convergence entre économie et environnement.

Le dragage des ports est indispensable pour développer les capacités d'accueil des navires et à Lorient pour lutter contre l'ensablement de la rade. Ces opérations, réalisées en maîtrise d'ouvrage régionale, présentent une très forte sensibilité environnementale. Aussi, dans le cadre de la mise en œuvre de la *Charte des dragages des ports bretons*, un cadre de réalisation des futures opérations de dragage en Bretagne a été proposé et adopté par la *Conférence régionale de la mer et du littoral* (CRML) en février 2017. Fin 2017, un groupe de travail a été lancé sur la gestion à terre des sédiments dans le cadre du *Plan régional de prévention et de gestion des déchets*.

// L'approche territoriale de l'action régionale

Cette approche, conséquence de la loi NOTRe aura été l'une des priorités de l'année 2017. Il s'est agi, en effet, pour le Conseil régional de répondre à une demande de plus forte proximité de ses actions et de sa présence, fortement exprimée par les EPCI, devenus nos principaux partenaires. Ceci s'est traduit par la décision de déploiement d'agents régionaux plus directement en prise avec les acteurs de terrain, mais également par la mise en place d'outils dédiés aux PME et TPE, en lien avec l'écosystème local, à même de répondre aux attentes locales.

Cette nouvelle organisation des services régionaux offre l'opportunité de mobiliser des moyens humains dédiés à la déclinaison des conventions avec les EPCI, qui elles aussi ont été élaborées en lien avec les territoires dans le respect de leurs priorités stratégiques, démontrant la capacité d'adaptation de la collectivité régionale.

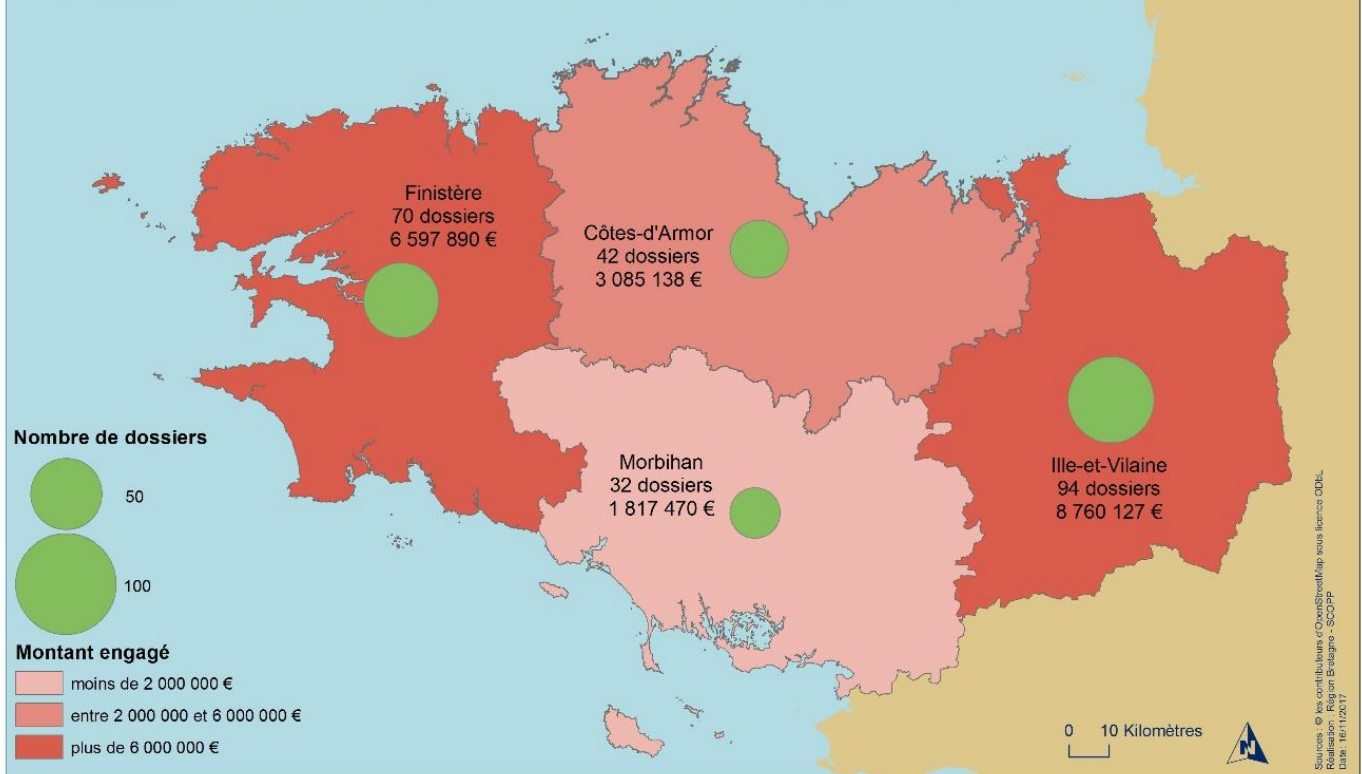
Les dispositifs régionaux continuent à se décliner par territoire en tenant compte de leurs spécificités, notamment Breizh Immo, à même de venir compenser la carence du marché privé de l'immobilier d'entreprises en certaines zones de la Bretagne.

Centres d'Innovation Technologique (CIT) et Plateformes (PF) effectifs et budget global 2017



Aides aux programmes d'innovation des entreprises 2017

AFPI, PRIB, Inno R&D, Inno Market Up, Inno R&D collaborative, Inno Conseil, Projets des Pôles de Compétitivité, Appel à Projets TRANSFERT



Zoom politique de la ville

L'Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE) a poursuivi grâce aux moyens qui lui sont octroyés par la Région son soutien renforcé avec son dispositif de micro-crédits aux porteurs de projets qui résident dans les quartiers sensibles pour leur permettre de créer leur activité souvent sur des métiers de services ou dans le commerce, avec un exercice au sein même des quartiers.

// La jeunesse dans les politiques régionales

Les structures d'aide à la création d'entreprises ont été sensibilisées à la nécessité de mettre en œuvre un processus particulier de suivi et d'accompagnement des publics jeunes. Dans le dispositif NACRE comme dans le *Pass Création*, ces derniers font partie des publics-cible prioritaires, avec pour objectif que les revenus générés par l'activité permettent aux créateurs d'en vivre décemment.

L'agriculture est également confrontée à un très fort enjeu de renouvellement des générations. La Bretagne reste la seconde région française en matière d'installations de jeunes agriculteurs, y consacrant le plus de crédits. Le dispositif *Prêts d'honneur* répond ainsi au besoin de fonds propres en croissance ; plusieurs dizaines de jeunes en ont déjà bénéficié.

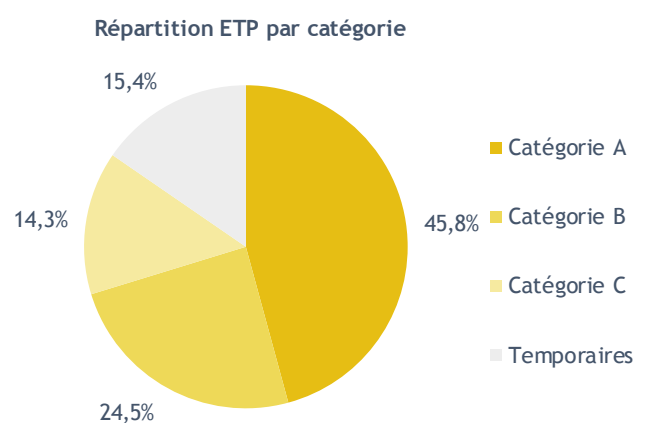
II. Leviers d'action et modalités de mise en œuvre

Constatant l'hétérogénéité des territoires en termes de moyens consacrés au développement économique et en réponse à une attente forte de présence territorialisée plus forte des équipes de la Région sur les questions économiques, en plus de la contractualisation avec les EPCI, la région a validé en 2017 le recrutement de 10 chargés de mission implantés localement, en cohérence avec les bassins de vie et d'emplois.

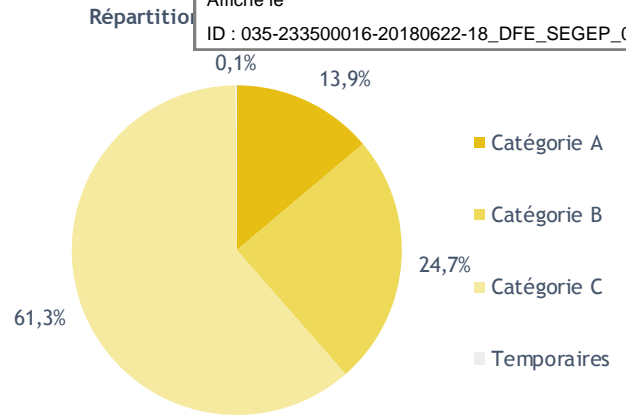
Ces recrutements traduisent la volonté de la collectivité de s'impliquer au maximum dans les éco-systèmes locaux afin de contribuer à les co-animer au profit des entreprises et de leurs salariés. Ils visent aussi à être le plus réactif possible afin de répondre aux « signaux faibles » détectés au niveau des intercommunalités.

// Moyens humains

Mission 2 - Pour une économie dynamique au service de filières fortes et créatrice d'un emploi durable	
Équivalent temps plein (ETP) et masse salariale	2017
Catégorie A	46,5
Catégorie B	24,9
Catégorie C	14,6
Temporaires	15,7
Total ETP	101,7
Total Masse salariale	5 199 954 €



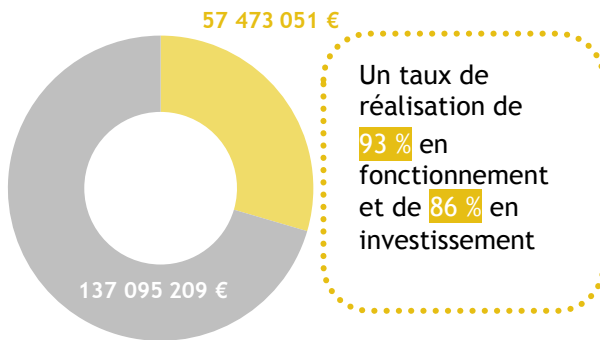
Mission 2 - Pour une économie dynamique au service de filières fortes et créatrice d'un emploi durable	
Équivalent temps plein (ETP) et masse salariale	
Agent des Ports	
2017	
Catégorie A	8,1
Catégorie B	14,5
Catégorie C	36,0
Temporaires	0,1
Total ETP	58,8
Total Masse salariale	2 837 313 €



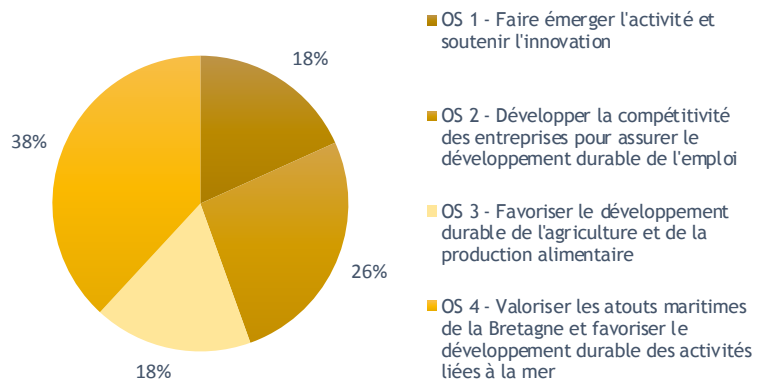
// Répartition des dépenses

Les dépenses

- Fonctionnement (CP mandatés)
- Investissement (CP mandatés)



Répartition des dépenses de la Mission 2 par programme [Total des CP mandatés en I et F]



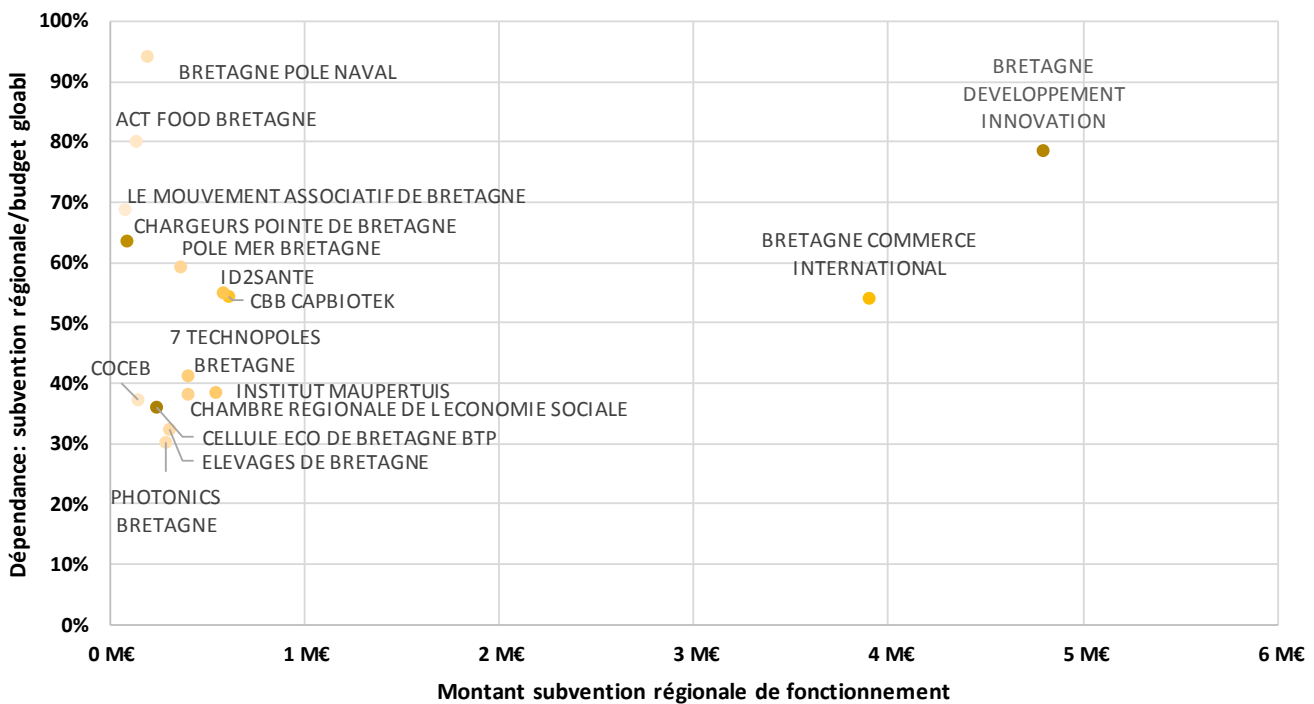
> Dépenses par programme

Mission 2 - Pour une économie dynamique au service de filières fortes et créatrice d'un emploi durable

	CP votés en 2017	CP mandatés en 2017	Taux de réalisation
OS 1 - Faire émerger l'activité et soutenir l'innovation	38 385 000 €	35 494 960 €	92%
Fonctionnement	27 850 000 €	24 961 642 €	90%
Investissement	10 535 000 €	10 533 318 €	100%
OS 2 - Développer la compétitivité des entreprises pour assurer le développement durable de l'emploi	56 569 100 €	51 111 813 €	90%
Fonctionnement	18 942 500 €	18 511 650 €	98%
Investissement	37 626 600 €	32 600 163 €	87%
OS 3 - Favoriser le développement durable de l'agriculture et de la	34 249 000 €	33 773 843 €	99%
Fonctionnement	9 980 000 €	9 800 317 €	98%
Investissement	24 269 000 €	23 973 526 €	99%
OS 4 - Valoriser les atouts maritimes de la Bretagne et favoriser le	92 954 854 €	74 187 644 €	80%
Fonctionnement	5 309 854 €	4 199 441 €	79%
Investissement	87 645 000 €	69 988 202 €	80%
Dépenses totales de la Mission (I et F)	222 157 954 €	194 568 260 €	88%
Total Fonctionnement	62 082 354 €	57 473 051 €	93%
Total Investissement	160 075 600 €	137 095 209 €	86%

// Appui aux partenaires

Le graphique suivant présente les principaux organismes extérieurs financés par la Région à plus de 75 K€ en fonctionnement, et dont la part du financement régional représente à minima 30 % du budget de fonctionnement de l'organisme.



Zoom sur Act Food Bretagne

Cette fédération des *Centres techniques* de l'agri-agro, créée dans les prolongements de la mise en œuvre du P3AB, a pour objet de renforcer la cohérence d'action entre des structures qui toutes contribuent au développement de l'innovation dans les domaines de l'agriculture et de l'agro-alimentaire. Cette cohérence renouvelée doit permettre une action plus puissante, plus visible et plus efficace pour positionner la Bretagne dans la concurrence nationale et européenne des grandes régions agro-alimentaires.

Envoyé en préfecture le 29/06/2018

Reçu en préfecture le 29/06/2018

Affiché le

ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

2017 en Bref

En appui sur un réseau d'opérateurs d'accompagnement à l'innovation restructuré (Technopoles, Centres régionaux d'innovation et de transfert de technologie -CRITT-...) la Région a pleinement exercé sa compétence dédiée à l'innovation et a engagé dans le cadre d'une refonte de sa gamme de dispositifs « INNO », un soutien sans précédent aux projets d'innovation en Bretagne avec une montée en puissance des dispositifs de soutien à l'innovation des TPE/PME, en partenariat avec les différents financeurs, en particulier avec l'Etat et Bpifrance. Près de 200 entreprises bretonnes ont ainsi été financées par la Région pour leurs projets d'innovation en 2017.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs

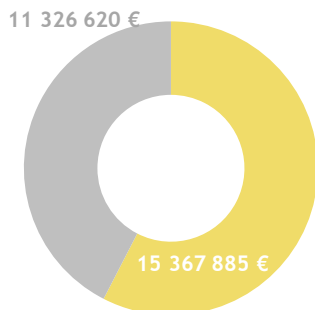
Actions

1 Favoriser un environnement propice à l'innovation	2 Soutenir les projets d'innovation tout au long de la chaîne de l'innovation	3 Gouvernance, coordination et promotion de l'innovation
	[II - 1] Accompagner le transfert de technologies et la création de start-up	[III - 1] Animation et coordination du système régional d'innovation
	[II - 2] Favoriser les projets industriels innovants	[III - 2] Promotion de l'innovation en Bretagne

24,6 M€ de crédits mandatés en 2017 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

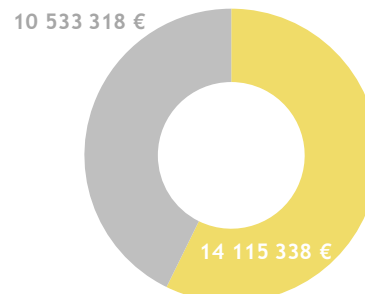
- Fonctionnement (AE affectées)
- Investissement (AP affectées)



Un taux d'affectation de **93 %** en fonctionnement et de **93 %** en investissement

Les dépenses

- Fonctionnement (CP mandatés)
- Investissement (CP mandatés)



Un taux de réalisation de **98 %** en fonctionnement et de **100 %** en investissement

// Analyse des principales réalisations de l'année

• Projets d'innovation accompagnés par les Centres d'innovation technologique [I]

Les *Centres d'innovation technologique* (Centres techniques et CRITTs) poursuivent la déclinaison de leurs Contrats d'objectifs et de moyens 2015-2020 qui ont représenté plus de 12,3 M€ engagés par la Région sur la période 2015-2017 sur l'ensemble des axes : investissements matériels de recherche et développement (R&D), animation et conseil en innovation, ressourcement scientifique et technique et projets de transfert de technologies avec des entreprises bretonnes. En particulier, 2017 a permis de poursuivre les actions de consolidation de cet écosystème structurant pour l'innovation en Bretagne avec la montée en puissance des actions de la Fédération régionale des centres d'innovation des filières alimentaires ACT FOOD Bretagne, la recapitalisation du Centre d'étude et de valorisation des algues (CEVA) ou la nouvelle phase de croissance du cluster Photonics Bretagne, avec l'inauguration du Photonics Park sur la zone industrielle de Lannion.

De nouveaux opérateurs dédiés à l'innovation technologique ont conforté leur présence en Bretagne en 2017. Ainsi, le CEA Tech, pôle de recherche technologique du Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives, prévoit d'implanter une plateforme dédiée à l'innovation dans les procédés agricole et agroalimentaire sur Quimper, pour un programme d'actions de plus de 10 M€ sur 4 ans. L'Institut national de recherche dédié au numérique, INRIA Tech, a inauguré une nouvelle cellule de transfert de technologie dédiée aux logiciels et au numérique sur le campus de Beaulieu à Rennes (500 K€ sur 3 ans).

• Projets de maturation et de création d'entreprises innovantes accompagnés par Ouest Valorisation et les Technopoles [II.1]

Les projets de maturation (25) et de co-maturation (8) ont repris un rythme plus élevé en 2017. Depuis la création de la Société d'accélération du transfert de technologies (SATT) Ouest Valorisation en 2012, 166 projets de maturation ont été engagés représentant près de 17 M€ d'investissement total (dont un peu plus de 8 M€ sur la Bretagne). Une douzaine de ces projets sont ciblés et soutenus par la Région Bretagne chaque année, en cofinancement avec le Fonds européen de développement économique régional (FEDER).

Le nombre de projets de création d'entreprises effectivement entrés dans l'incubateur *Emergys Bretagne* cofinancé par l'Etat et la Région a lui aussi été en forte croissance cette année, au-delà de la cible des 50 projets annuels. 57 projets de start-up répartis sur la Bretagne ont ainsi été accompagnés cette année grâce aux 7 Technopoles et au soutien du Conseil régional (400 K€). Cette dynamique a été accompagnée par de nouveaux accélérateurs privés tels que celui de Canon Bretagne dédié à l'innovation industrielle.

Indicateur N°1 [II-1] - Nouveaux projets accompagnés - Création/transfert	Réalisation 2015	Réalisation 2016	Réalisation 2017
Projets de maturation SATT Ouest Valorisation	36	26	33
Incubateur Emergys Bretagne	68	48	57
TOTAL	104	74	90

inno

• Projets industriels innovant des PME bretonnes [II.2]

Le soutien des entreprises par la Région a atteint un niveau inégalé en 2017, dans le cadre d'une communication renouvelée autour d'une gamme de dispositifs « INNO » :

Grâce à la mise en œuvre des dispositifs de la Région : un dispositif dédié aux TPE créé en 2016 qui atteint sa cible (39 projets pour 450 K€ en 2017), de nouveaux appels à projets pour le transfert de technologies des filières Biotech & Santé ou pour l'expérimentation d'innovations numériques qui ont connu un succès important (25 projets accompagnés pour plus d'1,3 M€) ou encore des projets industriels structurants pour le territoire en partenariat avec les EPCI (Quimper, Rennes Métropole...).

Et grâce au *Partenariat régional d'innovation* (Programme des investissements d'avenir) cofinancé avec l'Etat et opéré par Bpifrance, en 2016/2017 plus de 9,5 M€ ont été engagés pour 40 projets structurants d'innovation de PME. 33 projets sur ces 40 ont été soutenus en 2017, ils viennent s'ajouter aux 41 projets soutenus dans le cadre du fonds régional d'innovation Région/Bpifrance qui permet de soutenir les petites entreprises et les start-up dans le financement des études de faisabilité de projet.

Indicateur N°2 [II] - Nombre de projets d'entreprises innovants soutenus par la Région	Réalisation 2015	Réalisation 2016	Réalisation 2017
Nombre total de projets industriels innovants soutenus	186	128*	197

* Dispositif « PRDI » stoppé en 2016

• Gouvernance, coordination et promotion de l'innovation [III]

L'agence régionale de développement économique Bretagne Développement Innovation (BDI) s'est concentrée d'une part sur la structuration des secteurs clés sur lesquels elle est mobilisée (Grands Projets Structurants : croisement électronique/numérique, Cybersécurité, Smartgrids, Energies Marines Renouvelables, course au large et matériaux composites), et d'autre part sur ses métiers socles : promotion et veille/observatoire. Sur les enjeux de promotion de l'innovation, BDI a opéré une nouvelle édition de l'évènement 360 Possibles sur le plateau des Capucins à Brest. Sur la fonction d'observation/veille, la base de données CRAFT et ses applications ont été mobilisées en particulier pour des portails web (Capbiotek, Abibois, Plug in Labs...) et des manifestations régionales (European Cyber Week, salons NAUTIC, CFIA, SIAL...)

En 2017, la Région a aussi impulsé, en lien avec BDI et la plateforme des projets européens des universités, une nouvelle dynamique autour des opérateurs régionaux de l'innovation pour assurer le suivi de la stratégie régionale d'innovation (S3 - smart specialisation strategy) et pour renforcer l'émergence de projets européens des entreprises et des laboratoires de recherche bretons, en lien en particulier avec le Bureau de la Région à Bruxelles.

2017 en Bref

La Bretagne et ses secteurs clés d'innovation s'euro-péanisent dans le contexte de déploiement de la *Stratégie régionale d'innovation (S3)*, par le biais du financement toujours plus prégnant des projets collaboratifs régionaux par le fonds européen FEDER Bretagne, par la participation de la Bretagne à des projets européens structurants (Ocean Energy, Cyber...), mais aussi par l'émergence de dynamiques d'ambitions nationale et européenne telles que le *Campus mondial de la mer* ou encore des programmes de l'appel à projet *Territoires innovation grande ambition (TIGA)* déposés par les territoires bretons pour innover sur la mobilité et le numérique, l'élevage et le bien-être animal, ou le handicap.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs
Actions

1 Contribuer au développement de l'activité des pôles de compétitivité

2 Accompagner les projets structurants

[1 - 1] Soutenir l'animation et la promotion des pôles de compétitivité

[1 - 2] Soutenir les projets collaboratifs labellisés par les pôles de compétitivité

10,8 M€ de crédits mandatés en 2017 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

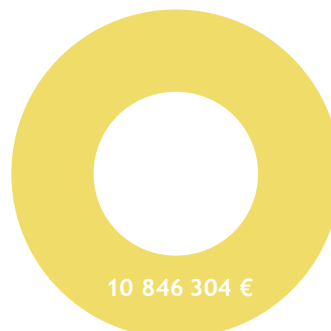
- Fonctionnement (AE affectées)
- Investissement (AP affectées)



Un taux d'affectation de **81 %** en fonctionnement

Les dépenses

- Fonctionnement (CP mandatés)
- Investissement (CP mandatés)



Un taux de réalisation de **80 %** en fonctionnement

> En 2017, le nombre de projets issus des Pôles de compétitivité sollicitant le financement des collectivités a connu un léger reflux. Au-delà d'une baisse effective du flux de projets, les taux de sélection des projets ont aussi été plus élevés sur les appels à projets, et d'autres sources nationales de financement ont été sollicitées (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), Bpifrance...). Les projets d'investissements envisagés en 2017 ont été repoussés dans le temps (EXCELCAR 2 ...) expliquant l'absence d'engagement des crédits d'investissement.

// Analyse des principales réalisations de l'année

• Une dynamique forte des Pôle de Compétitivité et des projets structurants [I.1 et II]

Tous les *Pôles de compétitivité* présents en Bretagne ont à nouveau connu une croissance de participants à leurs animations et de leurs adhérents en 2017, confortant une dynamique importante et une activité dense, malgré la baisse du volume budgétaire des collectivités consacré aux projets collaboratifs entre entreprises et laboratoires.

Parmi les projets structurants issus des *Pôles de compétitivité*, il convient de souligner d'une part la consolidation de France Energies Marines (FEM), mobilisant avec ses 3 appels à projets successifs plus de 8 M€ de l'Etat (*Programme des investissements d'avenir*) et qui a confirmé son éligibilité au label *Institut de transition énergétique (ITE)* de l'Etat, et d'autre part la dynamique désormais incarnée du *Campus mondial de la mer*, pour faire de la Bretagne un lieu reconnu au niveau mondial pour son excellence. Dans le sillon de ces deux démarches interconnectées, la Bretagne a été retenue pour la première fois au projet européen Era-net OCEAN ENERGY, qui va donner l'opportunité

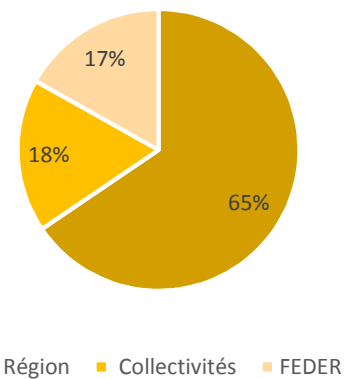
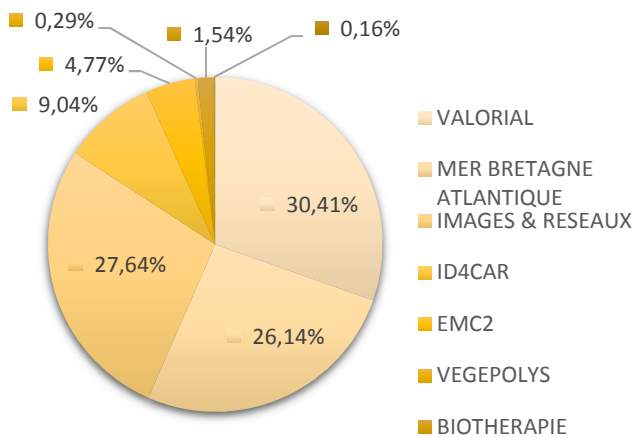
aux acteurs bretons de répondre à un appel à projets permettant d'élaborer *Energies marines renouvelables (EMR)*. Les résultats de cet appel à projets seront présentés en 2018.

Indicateur 1 [I-1] Nombre d'adhérents par catégorie et par pôle	IMAGES & RESEAUX		MER BRETAGNE ATLANTIQUE		VALORIAL		ID4Car		BIOTHERAPIE		EMC2		VEGEPOLYS	
Etablissements d'ens. sup et de recherche	25 (-2)	10 %	53 (-1)	15 %	48 (+1)	15 %	36 (-34)	12 %	65 (+9)	52 %	84 (+2)	23 %	41 (+1)	10 %
PME (moins de 250 salariés)	179 (+5)	71 %	219 (+6)	62 %	153 (+2)	47 %	145 (+49)	48 %	58 (-1)	46 %	160 (-9)	44 %	278 (-5)	69 %
Grandes entreprises (plus de 250 salariés)	22 (0)	9 %	40 (0)	11 %	96 (+6)	29 %	92 (+44)	31 %	2 (+1)	2 %	91 (+6)	25 %	48 (+20)	12 %
Total (dont adhérents bretons)	251 (178)		351 (211)		327 (180)		301 (111)		125 (33)		363 (37)		402 (29)	
Indicateur 2 [I-2]: Participation à un projet collaboratif	I&R		MER		VALORIAL		ID4Car		ABT		EMC2		VEGEPOLYS	
Nombre de PME	152		231		55		80		67		155		79	
Nombre d'établissements de recherche	205		219		86		75		309		176		52	

• Ventilation du financement des projets des Pôles de Compétitivité [I.2]

Financement 2013-2017 des collectivités bretonnes : 48 M€ dédiés aux projets labellisés des Pôles, très majoritairement dédiés aux secteurs de l'Agriculture - Agroalimentaire, de la Mer et du Numérique. Les Pôles ligériens Végépolys, Biothérapie, et EMC2 représentent moins de 10% des interventions à ce stade.

Financement 2017 : malgré une légère baisse du volume budgétaire consacré par la Région aux projets des Pôles, 10,2 M€ ont cependant été engagés par les collectivités bretonnes pour le soutien à 27 projets collaboratifs représentant 77 bénéficiaires, dont 1,7 M€ de FEDER en particulier sur l'appel à projet régional 2017 (8 projets) et 1,8 M€ des autres collectivités (bzh)



• Intervention des collectivités dans les projets des Pôles depuis 2007 [I.2]

Pôle	CRB	CD22	Lannion	CD29	Brest	Quimper	CD35	Rennes	St Malo	CD56	Lorient	Vannes	Morlaix	St-Brieuc	Pôle	AE2017 (M€)	AE 2017/AE 2016	Cumul Fin 2017 (M€)
Valorial	25,61	1,14	0,08	2,61	0,07	0,83	0,77	0,86	0,43	0,62	0,17	0,10	0,00	0,17	Valorial	3,25	0,26	33,47
PMBA	22,49	0,17	0,16	4,06	1,98	0,29	0,48	0,54	0,28	1,02	0,85	0,06	0,23	0,00	PMBA	1,99	0,06	32,61
I&R	42,36	0,61	0,73	1,19	0,86	0,07	2,99	4,69	0,00	0,70	0,12	0,00	0,00	0,00	I&R	1,56	-3,69	54,33
Id4Car	6,86	0,03	0,00	0,08	0,00	0,08	0,33	0,82	0,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,03	Id4Car	0,26	-1,61	8,31
EMC2	1,90	0,11	0,03	0,08	0,02	0,00	0,01	0,08	0,00	0,14	0,24	0,06	0,06	0,05	EMC2	0,66	-1,07	2,79
VEGEPOLYS	0,11	0,00	0,01	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	VEGEPOLYS	0,14		0,14
BIOTHERAPIE	0,60	0,00	0,00	0,05	0,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,07	0,00	BIOTHERAPIE	0,50	-0,74	0,74
Autres pôles	0,04	0,02	0,02	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	Autres pôles	0,08		0,08
TOTAL	99,97	2,08	1,04	8,09	2,96	1,27	4,58	6,99	0,79	2,48	1,38	0,22	0,37	0,25	Total	8,45	-6,78	132,47

2017 en Bref

Depuis le 1er janvier 2017, la Région exerce la compétence d'accompagnement à la création d'entreprise des demandeurs d'emplois et personnes en difficulté durable d'accès à l'emploi. Suite au transfert par l'Etat du dispositif NACRE, la Région a poursuivi en 2017 les accompagnements à l'aide d'un dispositif transitoire et a lancé l'appel d'offres du nouveau dispositif *PASS Création*.

Le fonds interrégional GOCA 2 a été lancé, prenant le relais de GOCA 1.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs

1 Impulser un environnement favorable à la création de nouvelles activités et à la reprise d'entreprises sur l'ensemble du territoire breton

2 Améliorer la structure financière des entreprises PME grâce aux outils d'ingénierie financière

Actions

[I - 1] Contribuer à la dynamique entrepreneuriale sur l'ensemble du territoire

[II - 1] Soutenir le développement des PME en intervenant en fonds propres

[I - 2] Contribuer à la structuration d'une offre de services de qualité à destination des créateurs-repreneurs, par le soutien aux structures actives dans l'accueil et l'accompagnement

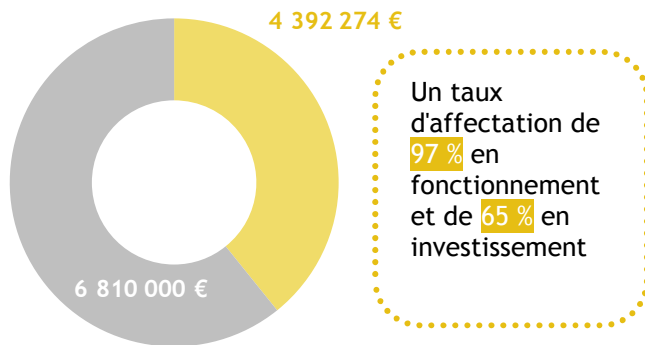
[II - 2] Renforcer l'apport personnel des porteurs de projets par les dispositifs de prêts d'honneur

[II - 3] Soutenir le développement des PME en facilitant l'accès aux financements privés, sous forme de garanties

8,3 M€ de crédits mandatés en 2017 en investissement et en fonctionnement.

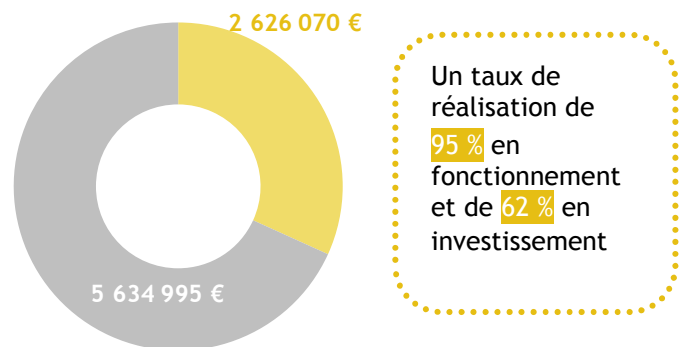
Les affectations

- Fonctionnement (AE affectées)
- Investissement (AP affectées)



Les dépenses

- Fonctionnement (CP mandatés)
- Investissement (CP mandatés)



> Les réalisations en fonctionnement sont conformes aux prévisions, en lien avec le transfert de compétence de l'Etat. Les investissements prévus sur des potentialités d'évolutions de prises de participation ne sont pas concrétisés.

// Analyse des principales réalisations de l'année

- Contribuer à la structuration d'une offre de services de qualité à destination des créateurs-repreneurs, par le soutien aux structures actives dans l'accueil et l'accompagnement [I.2]

Pour éviter toute rupture dans les accompagnements des porteurs de projet de création ou de reprise d'entreprises, plusieurs chantiers ont été réalisés en 2017 :

- le maintien des accompagnements historiques de la Région et la mise en place d'un dispositif transitoire, issu du dispositif de l'Etat de *Nouvel accompagnement à la création-reprise d'entreprises* (NACRE)
- la création d'un nouveau dispositif *PASS création* via un appel d'offres, pour un démarrage opérationnel au 1^{er} janvier 2018, et d'un outil de gestion internalisé (via la création d'un extranet de gestion).

Indicateur N° 1 [I.2] - Projets accompagnés ou suivis par les structures d'accueil	Réalisation 2015	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Valeur cible 2017
Nombre total de projets suivis ou accompagnés	3 422	3 663	3 453	2 041
Nombre de projets suivis ou accompagnés répondant aux priorités régionales et soutenues par la Région	1 555	1 662	1 647	1 613

- **Soutenir le développement des PME en intervenant en fonds propres et quasi fonds propres [II.1]**

La Région détient aujourd'hui des participations dans huit sociétés qui interviennent en fonds propres dans les entreprises bretonnes afin d'accompagner leur croissance : *Bretagne Jeunes Entreprises* (BJE), *Bretagne Capital Solidaire* (BCS), *Bretagne Participations*, *Ouest Ventures 2 et 3*, les *fonds GO Capital Amorçage 1 et 2 et Breizh Up*.

Le fonds interrégional *GO Capital Amorçage 2* a été lancé en 2017, afin de prendre le relais du fonds *GO Capital Amorçage 1*, arrivé en fin de période d'investissement. Ce fonds a pour ambition d'atteindre la taille de 80 M€ pour accompagner une quarantaine de jeunes sociétés innovantes à fort potentiel de développement, en ciblant tout particulièrement celles positionnées sur des filières prioritaires de la *Glaz économie*. Ce fonds a investi dans 4 sociétés bretonnes en 2017.

Le fonds régional d'amorçage *Breizh Up* a élargi en 2017 le cercle de ses partenaires, en mobilisant notamment un premier fonds national dans une opération de co-investissement. Huit prises de participations sont intervenues, ce qui confirme le rôle de structuration joué par cet outil phare de l'écosystème fonds propres breton.

- **Renforcer l'apport personnel des porteurs de projets par les dispositifs de prêts d'honneur [II.2]**

En 2017, le fonds de prêts d'honneur *Bretagne reprise initiative transmission* (BRIT), doté par la Région, la Caisse des dépôts et les banques régionales, continue d'être fortement sollicité. Il permet d'accorder aux créateurs et repreneurs d'entreprises des prêts d'honneur, sans garantie et sans intérêt, et crée un effet levier important auprès des banques. Depuis sa création en 2007, plus de 27 M€ ont ainsi été sollicités auprès de BRIT au profit de 3 362 repreneurs générant un effet levier auprès des banques de plus de 501 M€ et participant à la création ou au maintien de 13 454 emplois sur la Bretagne. En 2017, le nombre de prêts d'honneur accordés a augmenté de 6,5% par rapport à 2016. De plus, avec plus de 30 projets accompagnés, les premiers résultats de l'expérimentation du prêt d'honneur à l'installation en agriculture démontrent l'effet levier du dispositif dans les plans de financement d'exploitations à fort besoin de capitaux. Les objectifs fixés dans la convention cadre signée avec Initiative Bretagne, structure coordinatrice des plates-formes d'initiative locale, expirant en décembre 2017, ont été atteints.

Le fonds de prêts d'honneur Jeunes de l'ADIE Bretagne, abondé de 60 K€ en 2017, a permis de soutenir 160 jeunes créateurs bretons pour une somme globale de 222 K€. Fléchant les jeunes créateurs de moins de 32 ans, ce soutien les aide à disposer de ressources au démarrage de leur activité. Le prêt d'honneur Jeunes de l'ADIE vient compléter l'offre de formation à la création d'entreprise proposée au travers du dispositif *Créajeunes*.

Le *Prêt d'honneur pour l'amorçage régional* (PHAR) est le premier maillon de la chaîne régionale du financement de la création innovante. A ce titre, il est intéressant de noter que 5 des 8 participations prises par *Breizh Up* en 2017 ont bénéficié d'un prêt PHAR au moment de leur création, ce qui renforce la cohérence des leviers de financement mis en place par le Conseil Régional et ses partenaires.

Indicateur N° 2 [II.2] - Nombre de projets soutenus en prêts d'honneur sur les fonds dotés par la Région (taux d'évolution par rapport à N-1)	Réalisation 2015	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Valeur cible 2017
Total prêts d'honneur	511 (+ 19%)	474	492	485
Dont prêts <i>Réseau entreprendre en Bretagne</i> (créations et reprises à potentiel)	63	51	39	45
Dont prêts PHAR (entreprises innovantes en amorçage)	34	38	42	30
Dont prêts BRIT (Reprise et transmission de TPE)	414 (+ 20%)	385 (-7%)	411(+6,5%)	410

2017 en Bref

Dans le cadre du nouveau partenariat construit avec les EPCI bretons, un nouveau dispositif en faveur du commerce et de l'artisanat, *PASS commerce-artisanat*, adapté aux problématiques de chaque EPCI et abondé par la Région est progressivement mis en œuvre sur les territoires depuis juillet 2017.

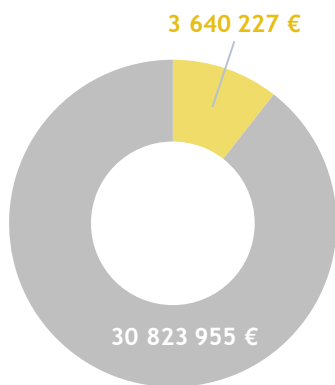
// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs	1 Accompagner la compétitivité des entreprises industrielles en faveur de l'emploi durable et de qualité	2 Soutenir les entreprises dans leur développement international	3 Accompagner la dynamique des territoires
Actions	[II - 1] Soutenir les actions collectives permettant la mise en réseaux et la diffusion des bonnes pratiques [II - 2] Accompagner les entreprises dans l'amélioration de leurs performances internes	[I - 1] Encourager et organiser la présence de PME sur les manifestations internationales [I - 2] Soutenir les investissements et la prospection des marchés export [I - 3] Encourager la structuration des ressources humaines dans l'entreprise pour développer l'international	[III - 1] Contribuer à accompagner les artisans et commerçants des zones rurales [III - 2] Accompagner les mutations économiques

30,5 M€ de crédits mandatés en 2017 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

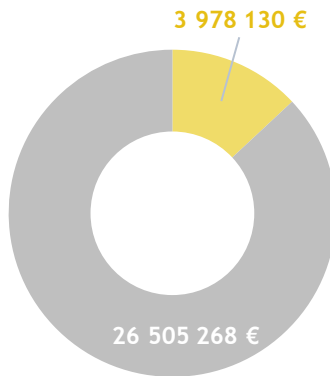
- Fonctionnement (AE affectées)
- Investissement (AP affectées)



Un taux d'affectation de **94 %** en fonctionnement et de **99 %** en investissement

Les dépenses

- Fonctionnement (CP mandatés)
- Investissement (CP mandatés)



Un taux de réalisation de **100 %** en fonctionnement et de **96 %** en investissement

// Analyse des principales réalisations de l'année

- Encourager et organiser la présence des PME sur les manifestations internationales [I- 1]

En 2017, Bretagne Commerce International (BCI) a accompagné davantage d'entreprises sur des salons ou missions à l'international. La dynamique économique, une amélioration de leur trésorerie a permis de les mobiliser en plus grand nombre pour des actions de prospection. Cette tendance se confirmant, BCI prévoit un fort accroissement des accompagnements en 2018.

Indicateur N° 1 [I-1] - Nombre d'entreprises concernées par les actions collectives à l'international	Réalisation 2015	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Valeur cible 2017
Nombre d'entreprises	380	382	404	450

• Soutenir les investissements et la prospection des marchés export [I-2]

En avril 2017, un nouveau dispositif a été mis en place, le *Pass Export com*. Il aide les PME bretonnes à professionnaliser leur approche des marchés étrangers en prenant en charge partiellement les coûts de traduction de leurs supports de communication tels que site internet, plaquette, notice. Une dizaine d'entreprises a été accompagnée en 2017.

• Soutenir les actions collectives permettant la mise en réseaux et la diffusion des bonnes pratiques [II-1]

La Région a choisi de soutenir une action d'envergure en faveur de l'industrie, intitulée *Plan industriel breton 2020*, fruit du partenariat fort entre les acteurs publics et les représentants des industriels (Cetim, Chambre de commerce et d'industrie (CCI), Union des industries et métiers de la métallurgie (UIMM), institut Maupertuis notamment), qui doit mobiliser plus de 500 entreprises, au travers de diagnostics, d'ateliers ou de rencontres.

Plusieurs actions collectives initiées en 2016, se sont poursuivies, à l'image du programme *Industrie du Futur* (55 PME industrielles) ou du programme *Performances PME Bretagne* (10 PME à fort potentiel) porté par le cabinet Deloitte.

La Région a renouvelé son soutien au *réseau PLATO*, qui a mobilisé 420 PME et 80 cadres de grandes entreprises.

La Région a poursuivi son soutien à *Produit en Bretagne*, pour son action de valorisation des entreprises bretonnes. De plus, un supplément du journal Ouest France, a été édité en partenariat entre la Région, *Produit en Bretagne* et Ouest France, sur le rapprochement des jeunes et de l'entreprise.

• Accompagner les entreprises dans l'amélioration de leurs performances internes [II-2]

La Région a accompagné le développement de l'emploi partagé sur le territoire en soutenant :

- La création de nouveaux groupements d'employeurs, par exemple le Groupement d'employeur culture (GEC) Bro Kemperlé, le groupement LABO.
- Les études d'opportunités, telle que la création d'un groupement multisectoriel à Redon, qui permettent d'expertiser l'intérêt et la visibilité en amont de la création d'un groupement.
- Le *Centre de ressources des groupements d'employeurs* (CRGE) pour qu'il poursuive ses missions de valorisation, d'accompagnement et de professionnalisation des groupements d'employeurs, et d'accompagnement d'éventuels porteurs de projets

Indicateur N°2 [II-1] - Evolution des effectifs et des adhérents des groupements d'employeurs bretons, adhérents au CRGE Bretagne	Réalisation 2015	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Valeur cible 2017
Nombre de groupements d'employeurs bretons	14	15	16	17
Nombre d'entreprises adhérentes	1 499	1 738	1 765	2 000
Nombre de salariés des groupements d'employeurs	838	957	1 033	1 200

En 2017, la Région a accompagné 220 projets d'investissements d'entreprises afin d'améliorer leurs performances productives et permettre ainsi le soutien de la compétitivité nécessaire au maintien et/ou à la création d'emplois.

Dans le cadre du transfert des dossiers d'entreprises relevant du tourisme à la direction de l'économie, 9 entreprises touristiques (4 reprises d'hôtels, 1 création d'hôtel, 1 reprise de camping, 1 travaux camping, 1 création de parc de loisirs, 1 création d'équipement touristique de loisir) ont été accompagnées.

Afin de renforcer la compétitivité des entreprises agroalimentaires, la Région a poursuivi son soutien en matière d'investissement matériels, notamment celles qui transforment les matières premières agricoles. En 2017, 17 entreprises (dont 11 PME) ont bénéficié de crédits régionaux à hauteur de 6 875 K€ permettant ainsi de mobiliser des aides FEADER à hauteur de 7 752 K€.

• Contribuer à accompagner les artisans et les commerçants des zones rurales [III -1]

Suite à la redéfinition des rôles des collectivités en matière de développement économique, établie par les lois MAPTAM et NOTRe, un nouveau partenariat a été construit entre les différents EPCI bretons et la Région. Ceci a notamment conduit à la définition, en mai 2017, d'un nouvel accompagnement en faveur des TPE commerciales et artisanales adapté aux problématiques de chaque EPCI : le *PASS commerce-artisanat*.

Depuis juillet 2017, les EPCI adoptent progressivement le *PASS commerce-artisanat* en l'adaptant aux problématiques de leur territoire. A la fin de l'année fin 2017, 23 EPCI l'ont voté et mis en œuvre.

2017 en Bref

La mise en place du continuum d'accompagnement et de financement des projets d'innovation sociale (IS) se finalise avec notamment la couverture exhaustive du territoire via la création de 4 incubateurs pour la Bretagne. L'Avance remboursable IS est un nouvel outil qui contribue à aider au démarrage des premiers projets IS. La Stratégie régionale de développement (SRESS) élaborée fin 2016 décline ses priorités en une feuille de route opérationnelle.

Le Conseil pour l'égalité entre les femmes et les hommes en Bretagne s'est à nouveau réuni en octobre 2017.

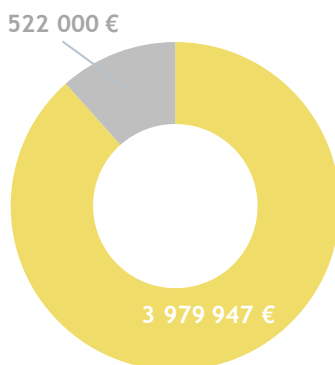
// Objectifs, actions et chiffres clés

	1 Développer l'innovation sociale pour développer l'emploi et répondre aux besoins des territoires	2 S'appuyer sur le mode d'entreprendre de l'ESS pour développer des emplois pérennes et de qualité	3 Développer le dialogue social dans les entreprises et les territoires	4 Favoriser et promouvoir l'égalité des droits
Objectifs				
Actions	[I - 1] Faciliter l'émergence de projets viables créateurs d'emplois et de qualité de vie	[II - 1] Structurer le niveau régional et le territoire pour promouvoir le mode d'entrepreneuriat de l'ESS	[III - 1] Soutien aux structures locales des organisations syndicales représentatives	[IV - 1] Analyser les inégalités entre les femmes et les hommes
	[I - 2] Contribuer à la lisibilité de l'offre solidaire pour favoriser une commande publique responsable	[II - 2] Consolider l'emploi sur le territoire		[IV - 2] Diffuser la culture de l'égalité dans tous les territoires
	[I - 3] Expérimenter en particulier avec les mouvements d'éducation populaire pour répondre aux nouveaux enjeux de la jeunesse	[II - 3] Consolider l'emploi en incitant aux démarches de conseil et de formation		[IV - 3] Agir contre toutes les discriminations et les violences liées au sexe
		[II - 4] Consolider la structure financière et financer les projets		

5,1 M€ de crédits mandatés en 2017 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

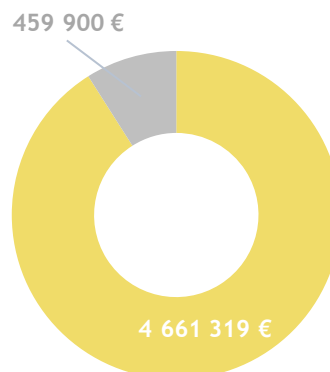
- Fonctionnement (AE affectées)
- Investissement (AP affectées)



Un taux d'affectation de **93 %** en fonctionnement et de **95 %** en investissement

Les dépenses

- Fonctionnement (CP mandatés)
- Investissement (CP mandatés)



Un taux de réalisation de **95 %** en fonctionnement et de **84 %** en investissement

> La « quote-part » investissement du programme est en hausse et permet le soutien financier des nouveaux projets économiques d'innovation sociale (IS), le développement et la consolidation des entreprises de l'ESS. Ce soutien en investissement dédiés aux projets économiquement viables, se développe grâce à la professionnalisation de l'accompagnement et à son adaptation aux spécificités de l'IS et de l'ESS.

// Analyse des principales réalisations de l'année

- **Développer l'innovation sociale pour développer l'emploi et répondre aux besoins des territoires [I-1]**

Les incubateurs prennent un peu plus de temps que prévu à se déployer sur le territoire, mais le nombre de projets en cours de réalisation confirme leur intérêt. Les thématiques abordées sont diverses allant de l'économie circulaire, à la mobilité en passant par les circuits courts alimentaires. 50% des projets sont portés par des femmes.

Indicateur N°1 [I-1] - Nombre de projets d'innovation sociale accompagnés	Réalisation 2015	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Valeur cible 2017
Nombre de projets accompagnés (tous dispositifs)	19	29	28	35
Dont nombre d'études de faisabilité économique	8	10	8	12

- **S'appuyer sur le mode d'entreprendre de l'ESS pour développer des emplois pérennes et de qualité [II-2]**

La Région soutient les *Coopératives d'activités et d'emplois* (CAE) qui accompagnent et hébergent juridiquement les « entrepreneurs-salariés » souhaitant créer leur activité en partageant une dynamique collaborative. Tous les territoires de la Bretagne peuvent bénéficier de cette offre de service économique d'intérêt général. Cet écosystème évite l'isolement du créateur et contribue à développer l'entrepreneuriat féminin.

Indicateur N°2 [II-2] - Porteurs de projets accompagnés par les 9 CAE	Réalisation 2015	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Valeur cible 2017
Nombre de porteurs de projets accueillis en local	1 398	1 382	1 336	1 400
Nombre de porteurs de projets accompagnés présents au 31/12	799	680	804	710

- **Consolider l'emploi en incitant aux démarches de conseil et de formation [II-3]**

En 2017, la Région a passé un nouveau marché pour déployer sur 3 ans les *Dispositifs locaux d'accompagnement* (DLA), aides au conseil dédiées aux associations et aux petites entreprises d'utilité sociale. Le nombre de demandes dans le Finistère et l'Ille et Vilaine augmente très fortement alors qu'il plafonne dans le Morbihan et les Côtes d'Armor malgré les démarches de prospection entreprises.

Indicateur N°3 [II-3] - Dispositif local d'accompagnement (DLA) avec les suivis post DLA	Réalisation 2015	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Valeur cible 2017
Nombre de DLA réalisés dans l'année	364	362	342	355

- **Favoriser et promouvoir l'égalité des droits [IV]**

Les projets cofinancés restent portés majoritairement par des associations de défense et de promotion des droits des femmes. Néanmoins, de nouveaux partenaires investissent le champ de la réduction des inégalités entre les femmes et les hommes, notamment dans le sport ou en santé. A ces 17 actions, vient s'ajouter un soutien d'autres politiques régionales via des financements additionnels d'autres programmes budgétaires.

Indicateur N°4 [IV] - Projets « Egalité femmes, hommes » soutenus par secteur	Réalisation 2015	Réalisation 2016	Réalisation 2017
Diffuser la culture de l'égalité	7	6	2
Lutter contre les violences sexistes et sexuelles	4	1	2
Promouvoir l'égalité f.h au sein de la culture	4	3	3
Promouvoir l'égalité professionnelle	3	4	6
Promouvoir l'égalité f.h dans le secteur de la santé	2	0	1
Promouvoir les droits des femmes dans le monde	2	0	0
Promotion des droits et sexualité	2	1	0
Promouvoir l'égalité f.h dans le secteur maritime	0	2	0
Promouvoir l'égalité f.h dans le sport	0	1	3
TOTAL de projets	24	18	17

> Consulter également le RADD Egalité femmes, hommes, 4^{ème} volume du RADD, pour plus d'informations.

2017 en Bref

Les conventions de partenariat avec les EPCI se sont mises en place durant l'année 2017, permettant ainsi la construction d'un partenariat nouveau, entre deux collectivités partageant la responsabilité du soutien au développement économique, en lien direct avec les réalités des territoires.

50 conventions (sur les 59 EPCI que compte le territoire) ont ainsi été réalisées.

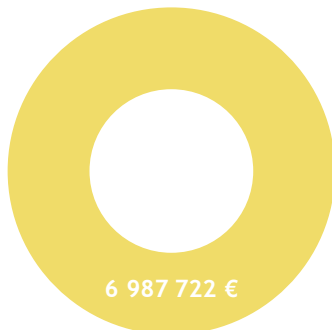
// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs	1 Renforcer l'attractivité économique de la Bretagne	2 Favoriser les conditions de l'internationalisation des entreprises	3 Soutenir les filières et renforcer la coordination des acteurs de l'économie
			[III - 1] Favoriser le développement des filières structurantes de l'économie bretonne [III - 2] Renforcer la coordination de l'économie bretonne [III - 3] Soutenir les actions en faveur de l'amélioration des conditions de travail
Actions			

7,2 M€ de crédits mandatés en 2017 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

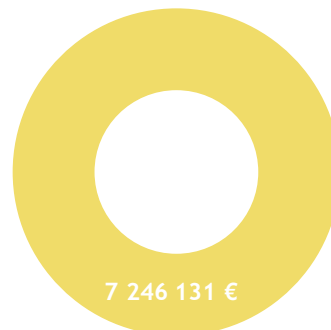
- Fonctionnement (AE affectées)
- Investissement (AP affectées)



Un taux d'affectation de **98 %** en fonctionnement

Les dépenses

- Fonctionnement (CP mandatés)
- Investissement (CP mandatés)



Un taux de réalisation de **99 %** en fonctionnement

> Si le budget prévisionnel en fonctionnement a été à la fois affecté et réalisé dans sa quasi-totalité, les crédits de paiement d'investissement n'ont pas été mobilisés, du fait du décalage des travaux prévus sur le site acquis auprès de PSA en 2015.

// Analyse des principales réalisations de l'année

• Renforcer l'attractivité économique de la Bretagne [I]

Bretagne Développement Innovation (BDI) a poursuivi sa mission de renforcement de l'attractivité de la Bretagne en collaboration avec les territoires et les acteurs du développement économique, qui s'est notamment traduite par la présence de 715 partenaires dans le réseau de la marque Bretagne, la réalisation de 36 salons et opérations promotionnelles, ou encore l'animation digitale de la campagne « Passez à l'Ouest » générant six millions de vues sur les réseaux sociaux.

Sur les priorités d'avenir, comme les « énergies marines », le « numérique », la « cyber sécurité », les « voiles de compétitions » ou les « smart grid », BDI a contribué à la structuration et au déploiement de projets sectoriels. BDI a également poursuivi ses actions en faveur de l'innovation, en organisant par exemple l'événement « 360 possibles » carrefour régional des méthodes d'innovation et de créativité, qui a attiré 2 000 participants en 2017.

Depuis fin 2014, *Bretagne Commerce International* (BCI) a repris l'intégralité des investissements directs étrangers, assurant le rôle de partenaire régional de l'opérateur national Business France Invest pour la prospection, alors que BDI continue d'exercer la mission d'attractivité du territoire.

En 2017, les visites réalisées sur site par des investisseurs étrangers ont permis d'aboutir à une implantation effective à Rennes, l'entreprise MIABOX (Côte d'Ivoire) qui propose une plateforme de vidéo à la demande pour la diaspora africaine en Europe (27 créations d'emplois à 3 ans). Il est à noter également l'extension de l'entreprise Hill Rom (USA) à Pluvigner qui conçoit des lits médicalisés (20 créations d'emplois en 2017). Ces visites ont permis également de faire connaître les savoir-faire bretons et déclenchent éventuellement des relations commerciales même si elles ne débouchent pas toutes sur une présence sur le territoire.

Indicateur N°1 [I] - Nombre de porteurs de projets et nombre d'implantations	Réalisation 2015	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Valeur cible 2017
Nombre de visites (nouvelles) en Bretagne de porteurs de projets	13	12	10	12
Nombre d'implantations effectives	3	1	1	3
Nombre d'emplois annoncés	15		27	
Ratio de transformation visite-implantation en %	23%	9%	10%	25%

• Favoriser les conditions de l'internationalisation des entreprises [II]

En 2017, BCI a été particulièrement mobilisé sur les salons à l'étranger qui ont attiré plus d'entreprises que l'année précédente, dans un contexte économique de reprise et sur le programme BCI-Inside qui permet de faire bénéficier une entreprise bretonne de l'accompagnement une journée par mois d'un chargé d'affaire de BCI.

Les visites d'acheteurs étrangers ont également été particulièrement porteuses. La venue en Bretagne de chaînes de télé-achat chinoises a permis la signature de contrats importants pour certaines entreprises bretonnes.

L'Open de l'international qui réunit sur une même journée les entreprises bretonnes et les acteurs de l'accompagnement à l'international a réuni en 2017, à Saint-Brieuc, un peu plus de 1 000 participants.

Le lancement en juin 2017 de BCI Info (fourniture d'informations numériques à forte valeur ajoutée) a connu un vif succès. Le trafic sur le site de BCI s'est ainsi accru de 40 % en 2017.

Indicateur N°2 [II] - Activité de Bretagne Commerce International (depuis fusion - chiffres consolidés en 2017)	Réalisation 2015	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Valeur cible 2017
Nombres d'entreprises accompagnées (développement commercial, conseil technique et réglementaires)	2 682	2 834	2 196	2 600
Nombre de contrats individuels	205	229	230	250
Nombre d'opérations collectives	38	36	38	41
Nombre d'entreprises concernées par les opérations collectives	380	389	464	450
Rencontres d'acheteurs étrangers avec les entreprises bretonnes	11	11	14	12

• Soutenir les actions en faveur de l'amélioration des conditions de travail [III-3]

L'Association régionale pour l'amélioration des conditions de travail (ARACT) a poursuivi son action en faveur de l'amélioration des conditions de travail en agissant sur la promotion de la qualité de vie au travail, l'accompagnement des changements techniques et organisationnels, la prévention des risques professionnels et la prévention de l'usure professionnelle. Parmi les actions emblématiques, on peut citer l'action menée pour le secteur du transport routier de voyageurs avec six entreprises bretonnes ou la sensibilisation aux enjeux autour de l'égalité professionnelle, réalisée à partir d'un jeu « Egalité en jouer ».

Des réflexions ont été menées pour renforcer la collaboration entre la Région et l'Aract sur la question de la lutte contre les troubles musculo-squelettiques (TMS), en lien avec le *Plan régional santé au travail* (PRST).

Indicateur N°3 [III-3] - Temps d'intervention en entreprises de l'ARACT	Réalisation 2015	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Valeur cible 2017
Nombre d'entreprises accompagnées	67	80	90	100
Nombre de journées en entreprises dispensées par l'ARACT	260	320	307	350

2017 en Bref

Dans le secteur agricole, la Région poursuit son intervention dans le cadre de la déclinaison des actions inscrites dans le *Programme de développement rural breton (PDRB)* : renouvellement des générations, modernisation des filières, *Mesures agri-environnementales et climatiques (MAEC)*, valorisation énergétique de la biomasse agricole. Afin de peser sur les débats et les orientations de la prochaine *Politique agricole commune (PAC)* post 2020, la Région s'est aussi fortement mobilisée pour élaborer une contribution bretonne à l'issue d'un important travail de concertation organisé sur le territoire.

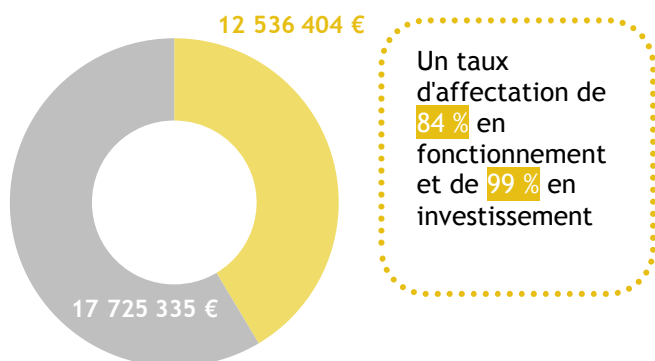
// Objectifs, actions et chiffres clés

	1 Renouveler les générations dans l'agriculture	2 Développer la compétitivité des outils de production agricoles et forestiers	3 Développer les démarches qualité et la valeur ajoutée dans les exploitations agricoles	4 Participer à l'amélioration et à la maîtrise des pratiques agricoles durables et respectueuses de l'environnement	5 Favoriser l'accroissement de l'autonomie et la place des énergies renouvelables dans les exploitations agricoles
Objectifs					
Actions	[I - 1] Favoriser la création, la transmission et la reprise des exploitations	[II - 1] Moderniser les outils de production agricole et adapter les systèmes de production	[III - 1] Soutenir les filières de production de qualité et l'agriculture biologique	[IV - 1] Développer la connaissance sur les techniques et systèmes agricoles écologiquement performants et favoriser leur diffusion	[V - 1] Contribuer à la production d'énergies renouvelables par et pour l'activité agricole
	[I - 2] Sécuriser et consolider les projets d'installation	[II - 2] Accompagner les économies d'énergie dans les exploitations agricoles	[III - 2] Développer les circuits courts, les activités et les filières de diversification	[IV - 2] Contribuer à améliorer les pratiques et systèmes agricoles	[V - 2] Développer l'autonomie alimentaire des exploitations agricoles bretonnes
	[I - 3] Amplifier l'accompagnement des porteurs de projet	[II - 3] Soutenir la compétitivité de la filière bois		[IV - 3] Accompagner les actions d'aménagement de l'espace rural	[V - 3] Former les futurs acteurs de l'agriculture par le développement de contrats d'autonomie et progrès dans les exploitations agricoles des lycées

33,8 M€ de crédits mandatés en 2017 en investissement et en fonctionnement.

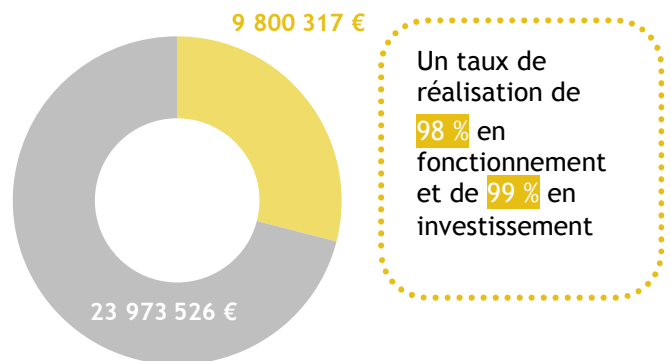
Les affectations

- Fonctionnement (AE affectées)
- Investissement (AP affectées)



Les dépenses

- Fonctionnement (CP mandatés)
- Investissement (CP mandatés)



> Le niveau élevé d'engagement en investissement comme en fonctionnement s'explique par la mise en paiement de nombreux projets liés aux principaux dispositifs du *Plan de Développement Rural* que sont le *Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles (PCAEA)* et les *Mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC)*, suite à l'aboutissement des outils de paiement liés au logiciel *Osiris*.

// Analyse des principales réalisations de l'année

• Contribuer à améliorer les pratiques et systèmes agricoles [III-1 et IV-2]

Désormais ce sont près de 4 500 exploitations agricoles en Bretagne, soit 15 % des fermes bretonnes, qui sont engagées dans des contrats agro-écologiques ou en agriculture biologique sur l'ensemble de l'exploitation. Ces systèmes font évoluer leur mode de production de façon plus autonome et économe en intrants. Les MAEC ont été signées par des exploitations bovines lait et viandes notamment en agriculture biologique.

Fin 2017, 50 % des signataires des mesures, soit 1 400 agriculteurs, ont bénéficié d'une formation dans le cadre du Pass'Maec. On relève aussi 2 100 fermes engagées en mesures localisées pour la préservation du bocage, des zones humides, des landes, des races menacées ou du potentiel de pollinisation par les abeilles.

Le *Projet agro-environnemental et climatique* (PAEC) fixe les objectifs dans les territoires pour l'amélioration des pratiques agricoles. Désormais, 48 structures PAEC couvrent 90 % du territoire pour animer le dispositif.

Les objectifs annoncés en début de programmation sont atteints.

Indicateur N°1 [IV - 2] - Taux d'exploitations engagées en agriculture biologique ou en système économe en intrants	Réalisation 2015	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Valeur cible 2017
Taux d'exploitations (en %)	12 %	14 %	15 %	13,5 %

• Moderniser les outils de production [II-1]

Le principe du *Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles* est d'aider les investissements réalisés par les exploitations agricoles. Ce plan permet de moderniser l'appareil de production, d'innover et de combiner performances économique, environnementale, sanitaire et sociale dans l'optique d'une évolution des pratiques agricoles, de la mise en œuvre de meilleures conditions d'élevage et de travail et enfin, de favoriser l'autonomie alimentaire des élevages. Il contribue enfin à la réduction des intrants agricoles et à la préservation des ressources naturelles.

En 4 ans, plus de 5 000 exploitations agricoles ont ainsi été soutenues en Bretagne. Au-delà d'un impact direct sur l'amélioration de la compétitivité des exploitations agricoles, ce dispositif dynamise le tissu économique breton associé à ces investissements (artisans, fournisseurs d'équipements...).

Indicateur N°2 [II-1] - Le soutien aux investissements / Nb de dossiers soutenus	Réalisation 2015	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Valeur cible 2017
Nb de dossiers « matériels agro-environnementaux »	316	479	508	500
Nb de dossiers « modernisation des bâtiments »	944	1 079	897	1 100
Nb de dossiers « économie d'énergie »	95	122	110	130
Nb de dossiers « transformation/commercialisation »	12	33	31	35

• Renouveler les générations dans l'agriculture [I-1, I-2, I-3]

Avec près de 460 installations aidées par an, la Bretagne est une région où la dynamique d'installation reste importante à l'échelle nationale. La Région réaffirme l'importance du renouvellement des générations dans l'agriculture et la nécessaire consolidation des projets d'installation. La *Dotation jeune agriculteur* (DJA) contribue très fortement à la sécurisation des projets d'installation. Cette dotation a été valorisée en 2017 pour atteindre désormais 21 K€ par projet. La part des installations de plus de 40 ans continue de progresser. La Région poursuit son soutien à la sécurisation des projets d'installation.

Fin 2016, la Région en partenariat avec la Caisse des dépôts, a mis en place un dispositif de prêt d'honneur permettant aux repreneurs d'augmenter leur apport de fonds propres. Plus de 30 projets ont déjà été accompagnés.

Indicateur N°3 [I] - Le soutien à l'installation des jeunes agriculteurs	Réalisation 2015	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Valeur cible 2017
Nombre d'installations aidées par an (<i>Dotation jeunes agriculteur</i> DJA Etat + FEADER) + Région à partir de 2015	393	472	459	480
Nombre d'installations accompagnées avec le dispositif Prêt d'Honneur par an depuis fin 2016	-	5	28	*

2017 en Bref

L'année 2017 a été marquée par la participation de la Région au Fonds professionnel de capital investissement (FPCI) *Breizh Armor Capital*.

Dans le cadre du cofinancement en paiement associé des projets soutenus par le *Fonds européen pour les affaires Maritimes et la pêche* (FEAMP), la Région a engagé les premiers paiements.

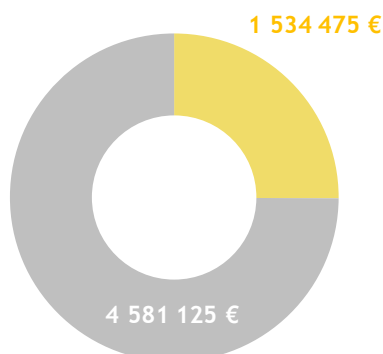
// Objectifs, actions et chiffres clés

	1 Promouvoir une politique maritime intégrée	2 Renforcer l'attrait pour le secteur maritime	3 Contribuer au développement de l'économie maritime	4 Garantir la pérennité et la performance du tissu productif, facteur d'aménagement du territoire	5 Soutenir la performance économique, technique, environnementale et sanitaire de la place portuaire	6 Conforter la transmission des entreprises et l'installation des jeunes	7 Accompagner les projets structurants et collectifs au bénéfice des professionnels	8 Animer l'évolution du secteur de la pêche et de l'aquaculture et les projets transversaux
Objectifs								
Actions	[I - 1] Contribuer à une nouvelle gouvernance de la mer et du littoral	[II - 1] Promouvoir la formation et l'emploi maritime		[IV - 1] Moderniser et adapter la flotte de pêche	[V - 1] Favoriser la performance économique et technique de la place portuaire	[VI - 1] Valorisation des métiers	[VII - 1] Assurer une gestion durable des ressources et des milieux via une expertise partagée	[VIII - 1] Suivi de la politique commune des pêches
	[I - 2] Soutenir les projets territoriaux de gestion intégrée de la zone côtière	[II - 2] Contribuer à la protection de la vie humaine en mer		[IV - 2] Moderniser et adapter les entreprises aquacoles	[V - 2] Favoriser l'adaptation environnementale et sanitaire de la place portuaire	[VI - 2] Horizon pêche et aquaculture	[VII - 2] Valoriser les ressources à l'échelle de l'entreprise et des filières	[VIII - 2] Animation nationale et régionale des politiques sectorielles et projets transversaux
	[I - 3] Lancer des initiatives et des projets expérimentaux en gestion intégrée de la zone côtière			[IV - 3] Moderniser et adapter les entreprises de mareyage	[V - 3] Animer au niveau régional les places portuaires	[VI - 3] Installation jeune pêcheur	[VII - 3] Développer un accompagnement technique de filière	

2,7 M€ de crédits mandatés en 2017 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

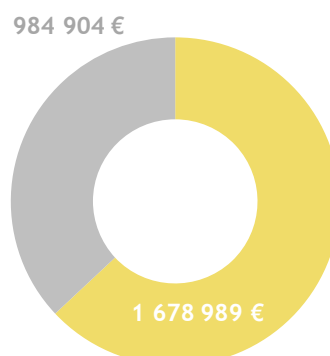
- Fonctionnement (AE affectées)
- Investissement (AP affectées)



Un taux d'affectation de **58 %** en fonctionnement et de **100 %** en investissement

Les dépenses

- Fonctionnement (CP mandatés)
- Investissement (CP mandatés)



Un taux de réalisation de **65 %** en fonctionnement et de **23 %** en investissement

> L'affectation de l'intégralité des crédits en investissement est liée à la participation de la Région à un FPCI en faveur de l'économie maritime et aux premiers versements à l'ASP de la contrepartie régionale aux investissements soutenus par le *Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche* (FEAMP). Les dépenses d'investissement, plus faibles, s'expliquent par l'absence de projets financés par le FPCI ou le FEAMP. En fonctionnement, les taux

d'affectation et de réalisation ont pâti à la fois d'un manque de projets formalisés et de projets qui avaient été identifiés.

// Analyse des principales réalisations de l'année

- Le soutien à la création d'entreprises, aux entreprises de pêche et aquacoles pour garantir la pérennité et la performance du tissu productif [VI-3 ; IV-1 et IV-2]

Les premiers dossiers en cofinancement du FEAMP pour le soutien aux entreprises aquacoles et l'aide à l'installation des jeunes pêcheurs ont été programmés fin 2017. La Région est également intervenue en dehors du FEAMP pour quelques dossiers tels que l'aide à l'acquisition d'un navire de pêche ou d'une barge conchylicole dans le cadre d'installations.

Indicateur N°1 [IV-1 et 2, VI-3] - Aides individuelles aux entreprises de pêche et d'aquaculture et en faveur de la création d'entreprises de pêche	Réalisation 2015	Réalisation 2016	Réalisation 2017*
Nombre de navires aidés par an	0	0	0
Montant alloué (en K€)	0	0	0
Nombre d'entreprises aquacoles aidées par an	0	0	32
Montant alloué (en K€)	0	0	247
Nombre d'aides à l'installation de jeunes pêcheurs	15	3	18
Montant alloué (en K€)	629	166	143

* Avant 2017, la Région a pris en charge l'intégralité de l'aide publique. Depuis la mise en œuvre de la mesure en 2017, seule la contrepartie régionale est prise en charge, soit 12,5% du montant de l'aide publique.

- Le soutien aux places portuaires [V-1 et V-2]

En raison de la date d'ouverture de la mesure du FEAMP en faveur des ports de pêche et du délai de constitution des dossiers par les gestionnaires portuaires, aucun dossier n'a été programmé en 2017.

- La gouvernance régionale en faveur de la mer et du littoral [I-1, I-2, I-3 ; II-1, II-2, II-3 ; III-1, III-2, III-3 ; V-3 ; VI-3]

La Région a mis en œuvre une gouvernance permettant à la fois de développer une dynamique régionale autour des enjeux maritimes de la Bretagne et d'assurer la mise en œuvre du FEAMP.

La *Conférence régionale de la mer et du littoral* (CRML) s'est ainsi réunie en mars 2017 pour engager la phase finale d'élaboration de la *Stratégie régionale pour la mer et le littoral* (SRML). Elle a également poursuivi son travail en faveur des *Énergies marines renouvelables* (EMR).

Le *Réseau Melglaz, Mer et littoral en Bretagne*, a poursuivi son développement en organisant les 6^{èmes} *Rencontres régionales de la mer et du littoral*, en engageant une action sur l'éducation à la mer et au littoral, en refondant le site internet et en diffusant régulièrement une e-letter à 1 600 contacts.

Dans le prolongement de la dynamique concernant la *Gestion intégrée de la zone côtière* (GIZC), l'appel à candidature à l'attention des Pays pour porter une démarche *Développement local mené par les acteurs locaux* (DLAL), priorité 4 du FEAMP, a permis de couvrir l'ensemble des territoires maritimes de la Bretagne. Les *Groupes d'action locale par les acteurs locaux* (GALPA) sont maintenant opérationnels et ont engagé leurs premières actions.

L'animation des filières halieutiques a notamment été marquée par une démarche sur l'harmonisation du tri sous les criées bretonnes ou une étude sur la filière des microalgues. La mise en œuvre du *Réseau halieutique* s'est poursuivie avec en particulier des travaux sur la prédation et la valorisation des étoiles de mer. L'élaboration d'un futur *Groupement d'Inter Portuaire* (GIP) *Pêche de Bretagne* a démarré, visant à coordonner l'intervention des ports au profit de la pêche bretonne. Dans le cadre des travaux de l'intergroupe pêche de la *Conférence des régions périphériques maritimes* (CRPM), la Région a participé à diverses manifestations sur le FEAMP post 2020.

2017 en Bref

En 2017, la Région Bretagne a étendu son périmètre de compétence portuaire dans le cadre d'une gouvernance à 22 ports. Elle confirme ainsi ses ambitions portuaires et sa volonté de développer tous les secteurs de l'économie de la mer, et élargit l'offre multimodale au transport maritime. La Région a préparé le renouvellement de la concession des ports de Saint-Malo et Cancale. A Brest, le projet de développement s'est poursuivi tant dans ses dimensions terrestres que maritimes pour permettre l'accueil des industriels.

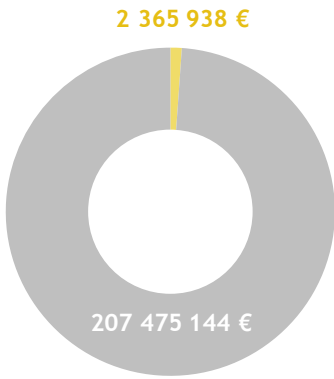
// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs	1 Réaliser des investissements pour développer les trafics portuaires	2 Optimiser l'exploitation des ports dans une logique de durabilité économique, sociale et environnementale
	[I - 1] Développer et valoriser le domaine pour soutenir les activités portuaires	[II - 1] Définir les conditions d'exploitation des ports et contrôler l'exécution des contrats de concession
Actions	[I - 2] Entretien du patrimoine portuaire régional pour assurer sa pérennité	[II - 2] Améliorer la performance logistique des ports
	[I - 3] Moderniser les infrastructures pour développer les trafics portuaires	[II - 3] Placer les enjeux environnementaux au centre des actions portuaires
	[I - 4] Accompagner la modernisation des concessions des ports régionaux	

71,5 M€ de crédits mandatés en 2017 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

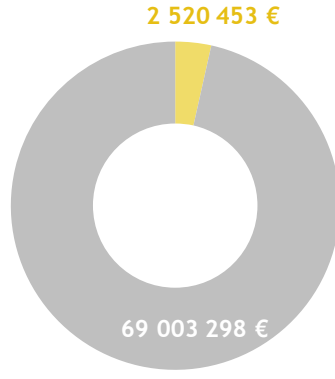
- Fonctionnement (AE affectées)
- Investissement (AP affectées)



Un taux d'affectation de **75 %** en fonctionnement et de **90 %** en investissement

Les dépenses

- Fonctionnement (CP mandatés)
- Investissement (CP mandatés)



Un taux de réalisation de **92 %** en fonctionnement et de **83 %** en investissement

> Le projet de développement du port de Brest et la reprise d'engagements sur les concessions des ports transférés ont conduit à une consommation importante de CP en 2017.

// Analyse des principales réalisations de l'année

- Réaliser des investissements pour développer les trafics portuaires [I]

La maîtrise du foncier portuaire constitue un enjeu essentiel pour l'optimisation des espaces industrialo-portuaires. A Saint-Malo, la Région a recouru au portage de l'*Etablissement public foncier de Bretagne* (EPFR) pour l'acquisition des locaux de l'entreprise AIM.

A Lorient, la Région poursuit via le Syndicat Mixte de Lorient Keroman une opération d'ampleur de résorption de friches industrielles, pour faciliter l'implantation de nouvelles entreprises. L'entreprise 5 Degrés Ouest a ainsi bénéficié d'un accompagnement particulier pour son projet de surgélation de crustacés.

Par ailleurs, la Région poursuit la structuration d'un *Plan de maintenance préventive* des contrats-cadre ont été souscrits pour la réalisation d'études d'ingénierie et de travaux de maintenance dans les ports, notamment pour assurer les dessertes insulaires comme à Audierne et Sein. Le Syndicat Mixte de Lorient Keroman a poursuivi la déclinaison de son plan pluriannuel d'investissements qui prévoit 35 M€ d'investissement de 2017 à 2021.

L'essentiel des investissements 2017 concerne le projet de développement du port de Brest, concrétisé par le lancement des travaux. Fin 2017, la moitié du polder est consolidée, la voie d'accès au quai et le parking sont terminés, la digue avance de 250 m en mer et le quai de 160 m. A Saint-Malo, l'année 2017 aura principalement été consacrée aux études préalables à la modernisation du terminal ferry. Enfin, plus de 9 M€ auront été versés dans le cadre de l'exécution de l'ensemble des contrats de concession, notamment en soutien à la réparation navale à Brest et Concarneau.

Indicateur N°1 Moderniser les infrastructures pour développer les trafics portuaires - Activité économique des ports	Réalisation 2015	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Prévision 2017
Tonnage annuel de marchandises total ports régionaux		6 999 608	6 783 457	
<i>Dont port de Brest</i>	2 512 809	2 634 654	2 406 873	2 641 000
<i>Dont port de Lorient</i>	2 278 948	2 199 133	2 258 535	2 180 000
<i>Dont port de Saint-Malo</i>	1 655 410	1 388 854	1 378 716	1 074 000
<i>Dont port de Roscoff</i>		473 115	457 681	
<i>Dont port de Le Légué</i>		303 852	281 651	

Indicateur N°2 Moderniser les infrastructures pour développer les trafics portuaires - Fréquentation des ports régionaux	Réalisation 2015	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Prévision 2017
Evolution du nombre de passagers total ports régionaux	1 141 237	1 136 414	1 136 904	ND
<i>Port de Saint-Malo (Ferries, côtier, croisière)</i>	1 114 542	1 116 639	1 100 442	ND
<i>Dont port de Brest (Croisière)</i>	19 468	13 860	30 834	ND
<i>Dont port de Lorient (Croisière)</i>	7 230	5 915	5 628	ND

Indicateur N°3 - Moderniser les infrastructures pour développer les trafics portuaires - Activité pêche des ports régionaux	Réalisation 2015	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Prévision 2017
Total tonnage	29 135	29 708	29 228	ND
Total valeur en K€	95 265	97 951	94 616	ND

En 2017, le trafic du port de commerce de Lorient repart à la hausse, de + 2,8%, après 5 années de baisse. A Saint-Malo, le volume de marchandises est stable quand il chute à Brest de - 8,6% (arrêt technique de l'usine Bunge). Le Légué a connu une baisse de - 7,31 % du tonnage en 2017, quand le fret des ferries baisse de - 3,26 % à Roscoff.

Le trafic passagers est en baisse de - 5 % à Saint Malo pour les liaisons par ferry avec le Royaume-Uni et les Iles Anglo-normandes, dans un contexte marqué par une parité défavorable entre la livre et l'euro. Brest a accueilli beaucoup plus de croisiéristes qu'en 2016. L'activité pêche des ports régionaux, principalement à Lorient, est stable en 2017.

- **Optimiser l'exploitation des ports dans une logique de durabilité économique, sociale et environnementale [2]**

La Région, autorité concédante, contrôle ses concessions et recourt à des missions de conseil juridique et financier pour le renouvellement des contrats (Saint-Malo et Brest avant fin 2018). La Région a honoré les engagements pris lors du transfert des ports départementaux notamment en adhérant à des syndicats mixtes pour une gouvernance élargie de certains ports (Lorient, Concarneau, Le Légué).

Enfin, la Région veille à l'amélioration de la qualité environnementale des ports, comme à Brest où, sous l'égide de la Région, un accord de programmation entre les différents maîtres d'ouvrage permettra le financement par l'Agence de l'eau d'investissements nécessaires à l'amélioration de la qualité de l'eau du port.

La Conférence régionale de la mer et du littoral a adopté en mars 2017, les propositions d'amélioration du dragage portuaire. Ces travaux ont été poursuivis par la réunion d'un groupe expert sur la gestion à terre des sédiments.

Envoyé en préfecture le 29/06/2018

Reçu en préfecture le 29/06/2018

Affiché le

ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

Mission III.

**Pour une formation
permettant à chacun de
construire son propre
parcours vers la
compétence et l'emploi**

I. Le contexte et la stratégie de la mission

Chiffres clés

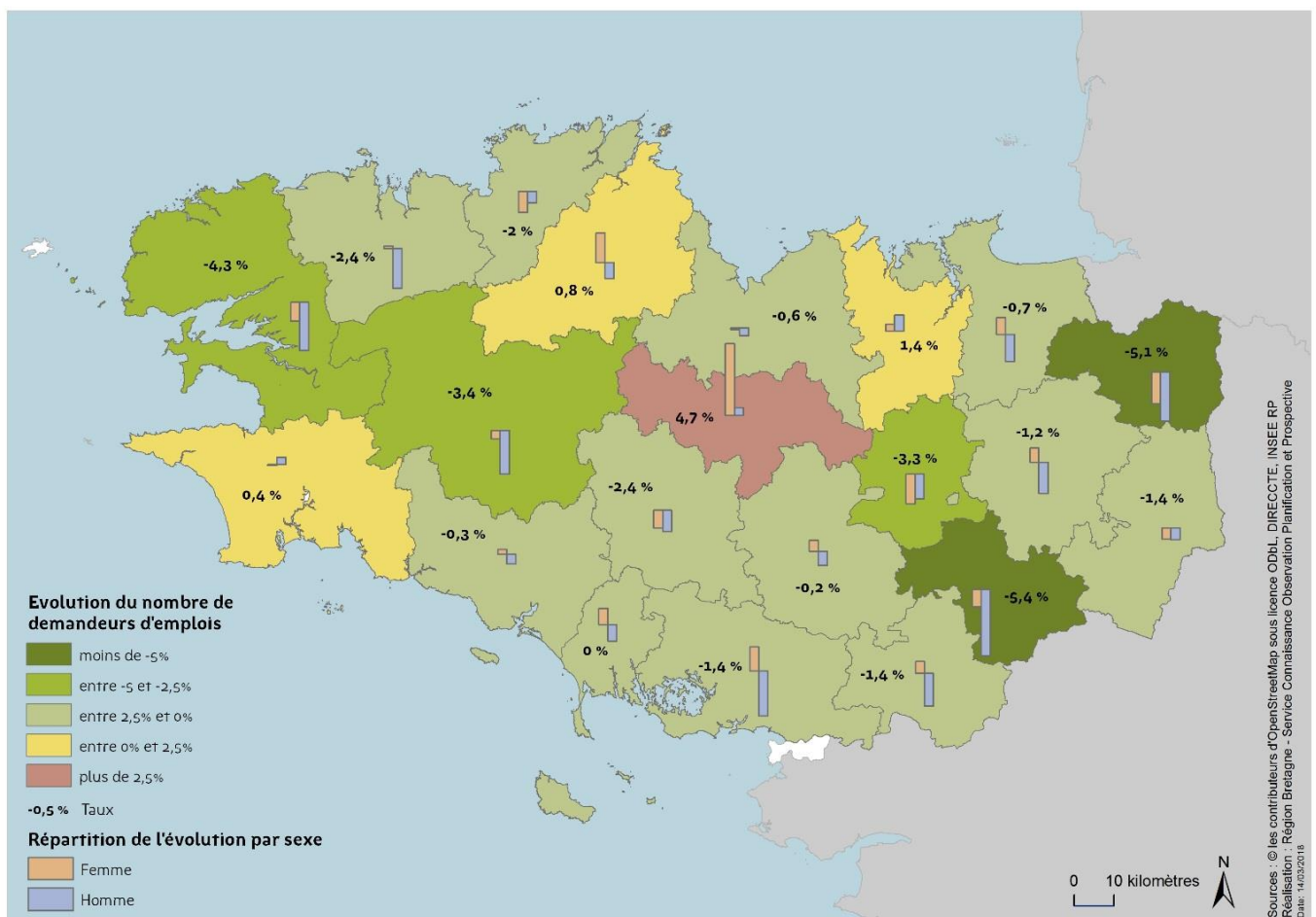
- 265 910 demandeur.euse.s d'emploi inscrit.e.s en 2017 en Bretagne (catégories A, B, C)
- Un taux de chômage de 7,4% soit - 1,2 points par rapport au taux national (8,6%)
- Source DIRECCTE Bretagne, DR Pôle emploi
- 145 000 élèves en lycée (Education Nationale, Agriculture et Mer)
- 18 484 apprenti.e.s

Le taux de chômage breton reste très inférieur à la moyenne nationale (à savoir 7,4 % en Bretagne contre 8,6 % au national). Le nombre de demandeur.se.s d'emploi en catégorie A (sans emploi et immédiatement disponibles) a baissé sur un an de 1,6 point. Pour autant, le nombre des demandeur.se.s d'emploi inscrits à Pôle emploi et tenus d'accomplir des actes de recherche d'emploi (catégories A, B et C) s'établit à 265 910 et ce nombre a connu une progression de 1,9 point sur une année.

Globalement la situation de l'emploi des hommes s'est améliorée de manière significative tandis que celle des femmes s'est quasi-stabilisée (- 3,4 % sur un an pour les hommes et +0,3 % sur un an pour les femmes en catégories A).

La situation des demandeur.se.s d'emploi de plus de 50 ans s'est globalement dégradée (+4,4 % sur un an catégories A, B, C) tandis que celle des jeunes de moins de 26 ans s'est stabilisée pour les catégories A, B, C (+0,3%) et même améliorée de manière significative pour la seule catégorie A (-3%).

Evolution du nombre de demandeur.se.s d'emploi de catégorie A entre 2016 et 2017 et répartition femmes-hommes



Implantation des lycées publics et privés (sous c



La Bretagne compte 116 lycées publics dont 103 relèvent de l'Education nationale, 9 de l'Agriculture et 4 de la Mer. A ce réseau public s'ajoute un réseau privé qui inclut 71 établissements sous contrat avec l'Education nationale (dont le lycée Diwan) et 53 sous contrat avec le ministère de l'Agriculture, dont 26 lycées agricoles et 27 Maisons familiales et rurales.

// Le Conseil régional et les politiques de formation

Piloter l'offre de formation professionnelle

La préparation de la rentrée 2017 s'est déroulée selon les mêmes modalités que pour la rentrée précédente. Toutefois, la Région a souhaité introduire une logique davantage prescriptive en faisant connaître aux établissements ses priorités en matière de formation afin d'accompagner les mutations de l'économie régionale et le développement de certains secteurs qui nécessitent des compétences nouvelles (cybersécurité) et des réseaux intelligents (smart grids).

La pression démographique, spécifiquement sur le bassin rennais, a conduit à renforcer l'offre de formation pour garantir à tout.e.s les jeunes qui le souhaitent une place dans l'enseignement professionnel. Ainsi, en complément de la procédure habituelle, des mesures complémentaires en lien avec les moyens alloués à l'Académie de Rennes, ont été proposées à la session de décembre 2016.

Améliorer le cadre bâti des lycées

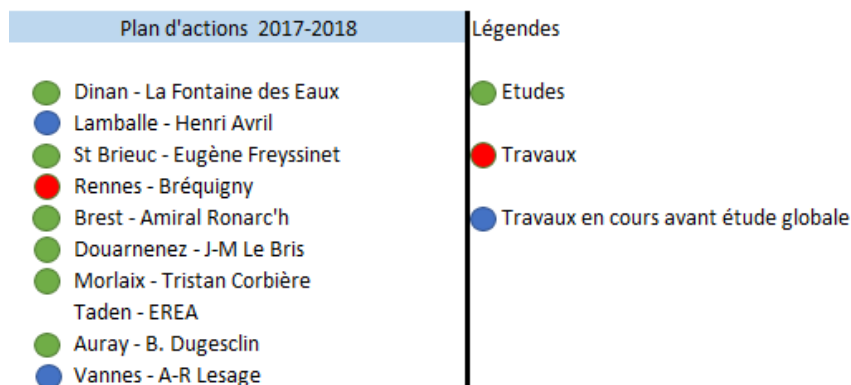
Afin de répondre aux évolutions des effectifs sur le bassin de Rennes et Ploërmel, deux nouveaux établissements sont en cours de réalisation sur les communes de Liffré et Ploërmel. Le projet de construction d'un troisième lycée fera prochainement l'objet d'une décision du conseil régional désignant une des trois communes candidates pour accueillir ce nouvel établissement au sud-est de Rennes. Ces décisions de nouvelles constructions sont la réponse à la prévision d'augmentation des effectifs lycéens sur ces deux départements à horizon 2020, voire 2024.

En 2017, les évolutions démographiques indiquent une augmentation de +13% par rapport à 2012, en passant de 3 020 à 3 400 élèves.

Parallèlement, sont mises en œuvre des opérations de grandes envergures portées ou des extensions dont l'objectif principal est d'accroître la capacité d'accueil concourant à cet objectif sont les suivants :

Lycée	Objet	Phases réalisées en 2017	Montant global du projet	Nb de lycéens supplémentaires accueillis
Bain de Bretagne - Lycée J. Brito	Extension et restructuration	Réception bâtiment D (scientifique)	16 M [€]	600
Le Rheu - Lycée Th. Monod	Restructuration du service de restauration	Etudes : phases Avant-Projet définitif et Projet	7 M [€]	450
Le Rheu - Lycée Th. Monod	Construction d'un bâtiment scientifique	Désignation de l'équipe de maîtrise d'œuvre + phase Avant-Projet sommaire	7,5 M [€]	
Montfort s/Meu - Lycée R. Cassin	Extension et restructuration	Etudes : phases Avant-Projet définitif et Projet	8 M [€]	200
Rennes - Lycée J. Macé	Locaux d'enseignement (rénovation ancien service de restauration au rez-de-chaussée)	Etudes : phase Projet	4,2 M [€]	100
Rennes - Lycée V. et H. Basch	Locaux d'enseignement (extension sur internat (niveau 4 du bât D))	Etudes : phase Avant-projet sommaire	19,5 M [€]	200
Lamballe - Lycée H. Avril *	Restructuration de l'externat - bât E	Etudes jusqu'à la phase Projet	12,6 M [€]	150

Ces éléments s'articulent avec la 1^{ère} année de mise en œuvre du SDI (Schéma Directeur Immobilier). L'objectif annoncé en 2016 est maintenu : d'ici 2021, toutes les études de restructuration d'ampleur des 20 lycées situés en axe 1 « *Restructurer les sites nécessitant une intervention d'ampleur* » auront été engagées. Un comité de pilotage pour chacun des 20 lycées concernés se met en place. Certaines études sont enclenchées en avance de phase.



Lycée	Actions réalisées en 2017	Commentaires
Dinan - Lycée La Fontaine des Eaux	Etudes de programmation sur l'ensemble du site	Finalisées en 2018
Lamballe - Lycée Henri Avril	Travaux en cours pour la 1 ^{ère} phase de restructuration	Cette phase concerne l'extension des locaux de production du service de restauration, la restructuration du bâtiment E, l'aménagement des abords et la requalification de l'entrée principale
St Brieuc - Lycée Freyssinet	Programme finalisé et consultation de maîtrise d'œuvre lancée	
Rennes - Lycée Bréquigny	Consultation et premières études liées au marché global de performance	
Brest - Lycée Amiral Ronarc'h	-	Etude globale du site à réaliser en 2018
Douarnenez - Lycée J-M. Le Bris	Etudes sur les façades, menuiseries du bât A, façades du bât B et mise en accessibilité partielle Programme en cours de rédaction portant sur la restructuration du bâtiment B	S'agissant d'une cité mixte, le Conseil Départemental du Finistère finance en partie la 1 ^{ère} opération. Opération intégrée au programme 305
Morlaix - Lycée T. Corbière	Livraison du bâtiment F : salles banalisées, lingerie mutualisée et locaux accueillant le GRETA	La dernière phase de la restructuration générale (internat et restauration) fera l'objet du prochain plan d'action
Taden - EREA	-	L'étude globale du site sera lancée sur le prochain plan d'actions
Auray - Lycée B. Dugesclin	-	Etudes de programmation lancée en 2018 sur les ateliers et l'internat
Vannes - Lycée Lesage	-	L'étude globale du site sera lancée sur le prochain plan d'actions

Pour information, les lycées Vauban et Lesven à Brest ainsi que le LPM d'Étel sont en avance de phase. En effet, les études globales portant sur chacun de ces sites ont été initiées.

Améliorer le fonctionnement et les équipements des lycées

Pour permettre aux lycées d'accéder facilement aux ressources pédagogiques numériques, la Région propose depuis la rentrée scolaire 2017 une offre de raccordement leur garantissant un débit confortable de 30 Mo. Par ailleurs, la Région a conventionné avec l'Académie afin d'harmoniser les interventions de maintenance informatique dans chaque établissement. A fin 2017, la Région a pris en gestion une quarantaine de lycées et mis en place un plan de déploiement pour une quinzaine de lycées par an. Enfin la convention de partenariat avec l'académie pour le développement de l'espace numérique de travail dans les lycées a mobilisé un financement de 270 K€ en 2017.

Le plan de déploiement des matériels plus ergonomiques pour assurer les tâches d'entretien général et technologique a été mis en œuvre en 2017 sur plus de 20 lycées. Ce plan d'investissement s'appuie sur des protocoles adaptés à chaque espace. Ils ont été élaborés en 2017 en concertation avec les agents régionaux et les établissements. En parallèle le guide d'interventions des agents de maintenance du patrimoine élaboré en 2017 donne un cadre de référence pour ses missions essentielles au bon fonctionnement des lycées. Enfin le lancement en septembre 2017 de la concertation avec les lycées sur la charte de restauration s'intègre dans la démarche *Breizh Alim* qui a pour vocation d'améliorer la qualité des repas servis en restauration collective et de favoriser l'achat de produits alimentaires de qualité en circuits courts.

Promouvoir les initiatives lycéennes pour et par les jeunes et améliorer la vie lycéenne

Toujours plébiscité par les établissements, le dispositif *Karta* dans le cadre des projets éducatifs a soutenu 1 969 actions en 2017 (1 859 en 2016). La mobilisation des jeunes élu.e.s du Conseil régional des jeunes (CRJ) s'est accrue cette année, et il leur a été proposé de participer aux réflexions relatives aux politiques publiques régionales, notamment sur l'égalité filles-garçons et la pratique de la langue bretonne. La mobilité européenne grâce à de nouveaux projets financés par Erasmus + est dynamique, elle se poursuit avec le projet BMOUVE, le réseau des développeurs et le Comité régional de la mobilité (COREMOB).

Par ailleurs, le dispositif dédié aux manuels scolaires (Pass Ressources Pédagogiques) qui vise à structurer le prêt de collections aux élèves par les lycées et les associations a atteint un taux d'adhésion important, avec 89% des établissements impliqués dans ce dispositif. Ce taux est un peu plus faible dans le réseau public (80%) que dans les réseaux privés (97%). Enfin, le dispositif d'aide au premier équipement professionnel des lycéen.ne.s de l'enseignement professionnel des niveaux IV (bac pro) et V (CAP) répond aux besoins des familles et satisfait les établissements, notamment lorsque les achats d'équipement sont mutualisés au sein des lycées.

Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur

Pour l'enseignement supérieur et la recherche, 2017 a marqué le mi-parcours du Contrat de Plan Etat-Région, qui fournit les conditions d'investissements structurants pour le secteur dans les domaines d'innovation stratégiques bretons. A ce titre, le taux de réalisation avoisine les 60% et permet donc aux établissements de réaliser leur projet - immobilière et technologique - à un très bon rythme.

Développer et améliorer l'offre de formation pour répondre aux défis économiques, sociaux et environnementaux

Cette année a été avant tout marquée par l'adoption de documents d'orientation sur la formation couvrant la période 2017 à 2022 avec :

- Le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles qui comporte deux orientations stratégiques afin d'assurer à chacun.e un parcours personnalisé de qualification et d'évolution professionnelle vers et dans l'emploi et de faire de la montée en compétences par le biais de la formation un moteur de la performance économique de la Bretagne. Le même contrat intègre un objectif transversal sur la transition numérique ;
- Le schéma des formations sanitaires et sociales qui s'intègre dans une dynamique d'emplois pour ce secteur avec deux exigences, répondre à des besoins précis de qualification selon les filières de métier, assurer des emplois de qualité au service de la population bretonne ;
- Le Plan Breton de Développement de l'Apprentissage autour de trois piliers : l'orientation et l'accompagnement des jeunes vers l'apprentissage, des mesures vers les entreprises pour communiquer et fidéliser les employeurs d'apprenti.e.s, la consolidation de l'offre de formation et l'accompagnement qualité apporté aux centres de formation par apprentissage.

Le Plan Breton de mobilisation pour l'emploi a été reconduit avec l'aide de l'Etat et l'appui apporté par le Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels. L'objectif de formations supplémentaires était de 11 000

places de formation permettant globalement avec Pôle Emploi d'offrir sur l'an formation et atteindre pleinement nos objectifs (107 % de l'objectif).

Il faut ici souligner que 7 869 demandeurs d'emploi ont bénéficié, en 2017, d'une formation qualifiante longue du Programme Bretagne Formation (PBF) correspondant à une augmentation de 20 % par rapport à 2015. Dans ce cadre, ces personnes formées multiplient leur chance de retrouver un emploi grâce à l'acquisition pour certains d'une première qualification ou à l'acquisition d'une nouvelle qualification pour d'autres correspondant à une reconversion mieux en phase avec les besoins en compétences du territoire breton.

Enfin, la Bretagne a atteint son plus haut niveau quant aux jeunes en situation d'apprentissage avec 18 484 apprenti.e.s.

Avec la crise économique à partir de 2009, on a assisté dans tous les secteurs à une stabilisation des effectifs de 2009 à 2012, puis à une chute importante avec une première reprise dès 2015.

Le Conseil Régional par son soutien constant aux centres de formation par apprentissage sur l'ensemble de la période a permis à ces centres de maintenir leur offre, tout en développant les adaptations nécessaires (ouverture de nouvelles formations, démarches de qualité) et ainsi répondre avec efficacité dès 2015 à une augmentation des effectifs en apprentissage.

Développer les langues de Bretagne

La poursuite des objectifs fixés par la Convention spécifique Etat-Région pour la transmission des langues de Bretagne et le développement de leur usage dans la vie quotidienne (2015-2020) conduit en 2017 à une augmentation du nombre de sites d'enseignement bilingue ouverts à cette rentrée. La présence de la langue bretonne dans les médias a progressé en 2017, avec une hausse du volume horaire soutenu par le *Fonds d'Aide à l'expression audiovisuelle en langue bretonne* (FALB).

En parallèle, la Région a renforcé son soutien au fonctionnement et aux activités des structures pour le développement du gallo avec 11 associations pour l'enseignement et la sensibilisation au gallo pour un montant total de 260 300 €.

// L'approche du développement durable dans les politiques régionales

La politique de formation professionnelle est un vecteur important de la cohésion sociale notamment parce qu'elle permet à des personnes très éloignées de l'emploi d'accéder à des formations soit de remobilisation, soit d'acquisition de compétences de base, soit d'acquisition d'une première qualification.

L'accompagnement des jeunes non qualifiés ou peu qualifiés notamment avec le dispositif contrat d'accès à la qualification (1 000 jeunes en ont été bénéficiaires en 2017) contribue à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes générations.

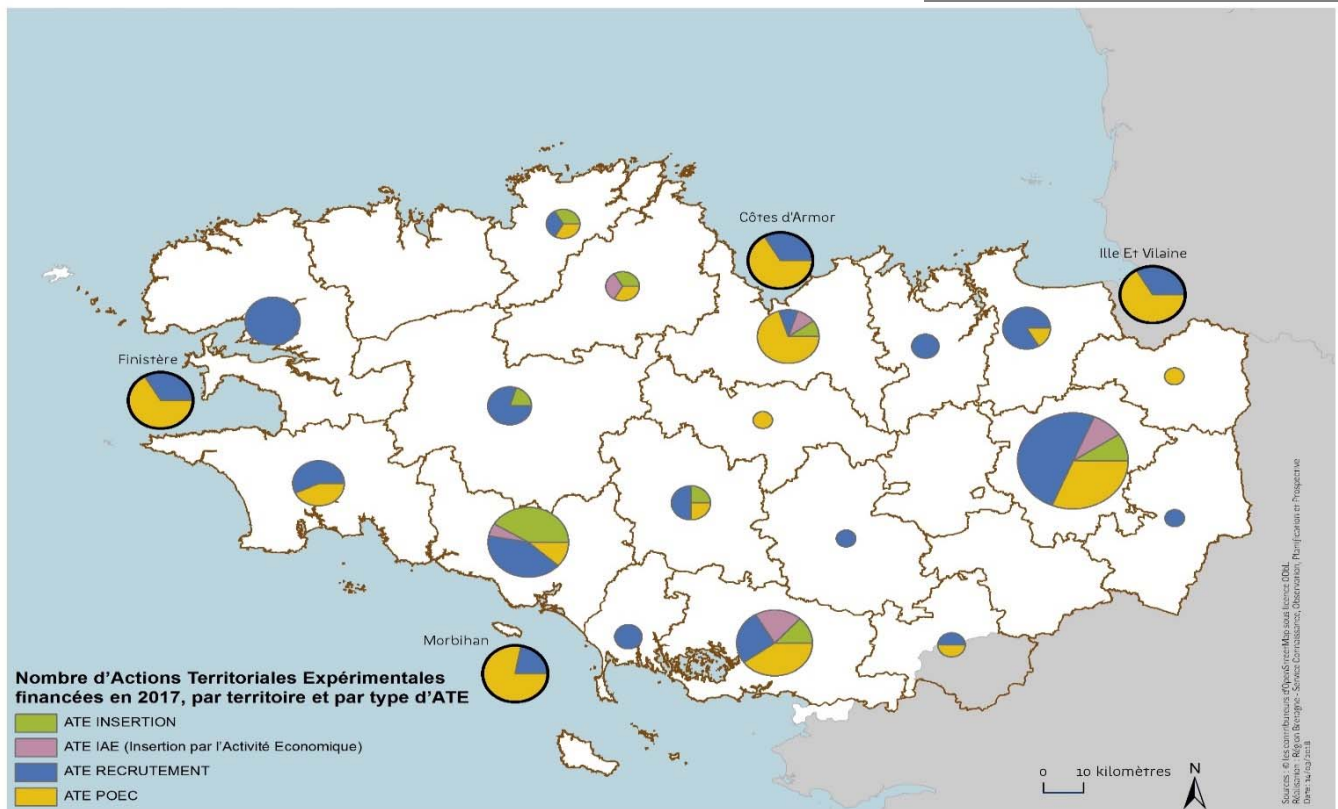
// L'approche territoriale de l'action régionale

Le dispositif « Action Territoriale Expérimentale » permet de répondre de manière adaptée et rapide aux problématiques de territoires.

Ce dispositif est déployé sur l'ensemble de la Bretagne comme le montre la carte présentée.

Il faut souligner l'importance des actions de formation qui accompagnent des projets de recrutements (ATE recrutement et ATE préparatoire à l'orientation et à l'emploi). Ainsi dans une période de développement des besoins en emploi la Région a pu accompagner de nombreuses entreprises dans leur projet de recrutement.

Actions Territoriales Expérimentales 2017



Zoom politique de la ville

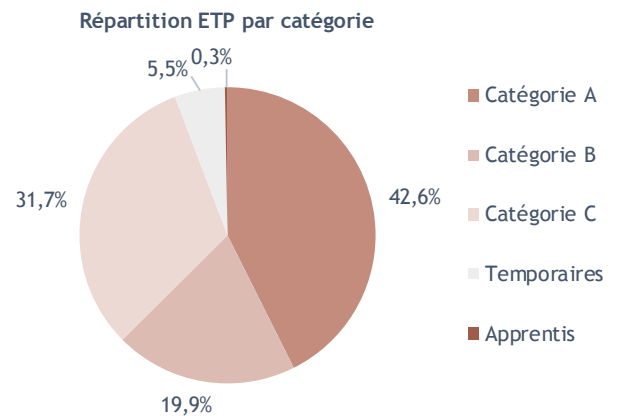
Dans les quartiers de la politique de la ville, les difficultés d'insertion sur le marché du travail peuvent être liées à un déficit de qualification. En Bretagne, selon les données de l'Insee, 76 % de la population non scolarisée de ces quartiers âgés de 15 ans ou plus est sans diplôme ou avec un diplôme inférieur au bac. 22% des élèves scolarisé.e.s dans ces quartiers sont considéré.e.s en retard scolaire à l'entrée en 6ème.

L'accès à l'emploi reste au cœur des préoccupations pour ces territoires. La Région souhaite donc accompagner cet accès en mobilisant ses outils de formation. L'accès aux dispositifs de droit commun pour ces publics (Dispositif d'Insertion Professionnelle, Programme Bretagne Formation) reste une priorité tant pour les organismes de formation que pour ceux qui participent à l'orientation de ces publics avec notamment les Missions locales. Par ailleurs, des actions spécifiques sont montées permettant de renforcer l'accès à la formation et à l'insertion. Ainsi, en 2017, 19 actions territoriales expérimentales (ATE) ont été orientées à destination des habitant.e.s de ces secteurs. Leur participation est en nette évolution. A titre d'exemple, à Vannes en 2017, 61 % des bénéficiaires d'une ATE sur le volet « Insertion par l'activité économique » étaient domicilié.e.s en quartier prioritaire contre 43% en 2016.

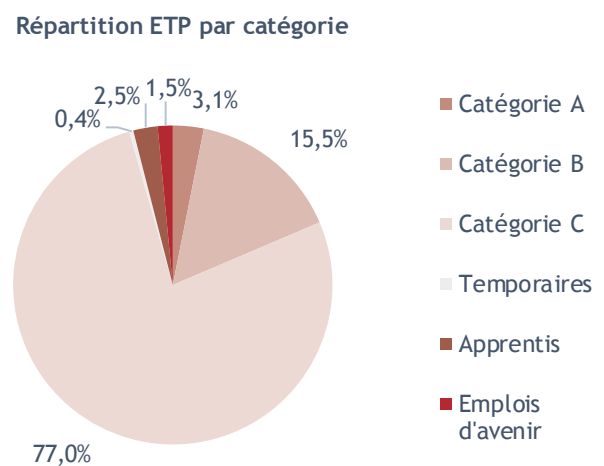
II. Leviers d'action et modalités de mise en œuvre

// Moyens humains

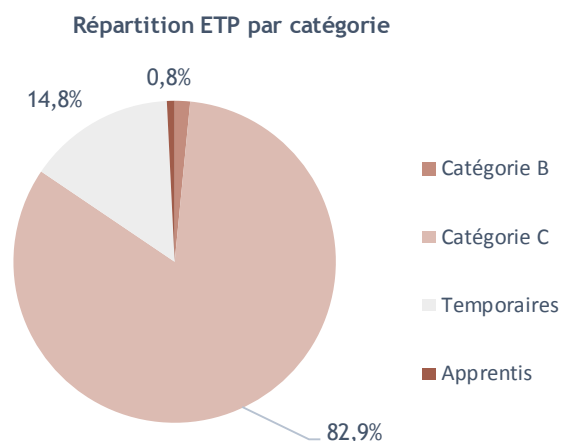
Mission 3 - Pour une formation permettant à chacun de construire son propre parcours vers la compétence et l'emploi	
<i>Équivalent temps plein (ETP) et masse salariale</i>	
Agents des services centraux	
	2017
Catégorie A	87,4
Catégorie B	40,9
Catégorie C	65,0
Temporaires	11,3
Apprentis	0,6
Total ETP	205,2
Total Masse salariale	10 426 102 €



Mission 3 - Pour une formation permettant à chacun de construire son propre parcours vers la compétence et l'emploi	
<i>Équivalent temps plein (ETP) et masse salariale</i>	
Agents des unités territoriales	
	2017
Catégorie A	3,2
Catégorie B	15,6
Catégorie C	77,7
Temporaires	0,4
Apprentis	2,5
Emplois d'avenir	1,5
Total ETP	100,9
Total Masse salariale	3 794 788 €

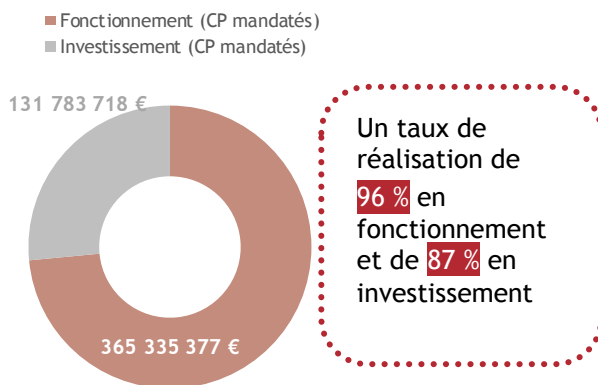


Mission 3 - Pour une formation permettant à chacun de construire son propre parcours vers la compétence et l'emploi	
<i>Équivalent temps plein (ETP) et masse salariale</i>	
Agents des lycées	
	2017
Catégorie B	40,5
Catégorie C	2 178,8
Temporaires	387,6
Apprentis	20,3
Total ETP	2 627,3
Total Masse salariale	90 702 832 €

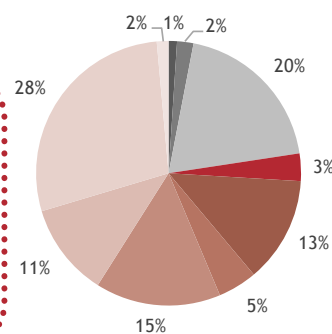


// Répartition des dépenses

Les dépenses



Répartition des dépenses de la Mission 3 par OS [Total des CP mandatés en I et F]



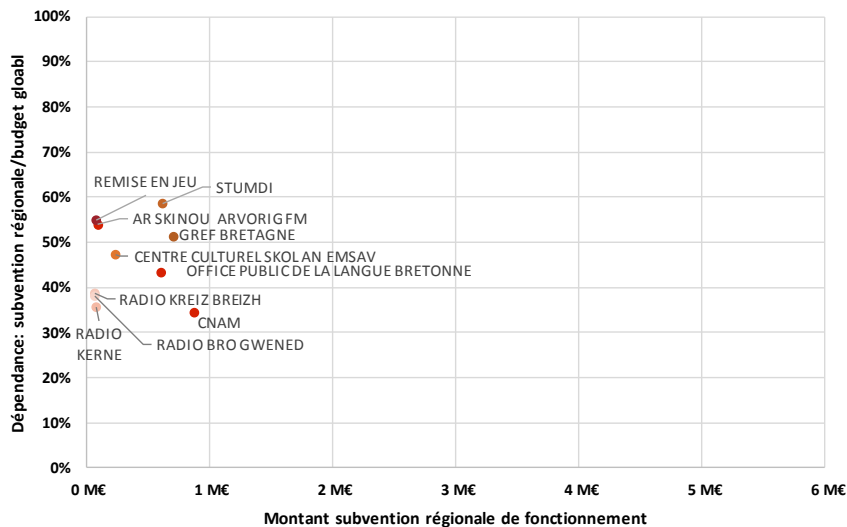
- OS 1 - Assurer la relation formation emploi
- OS 2 - Promouvoir les initiatives lycéennes pour et par les jeunes et améliorer la vie lycéenne
- OS 3 - Améliorer le cadre bâti des lycées
- OS 4 - Améliorer les équipements des lycées
- OS 5 - Améliorer le fonctionnement des lycées
- OS 6 - Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur
- OS 7 - Favoriser l'apprentissage
- OS 8 - Assurer les formations sanitaires et sociales

> Dépenses par programme

Mission 3 - Pour une formation permettant à chacun de construire son propre			
	CP votés en 2017	CP mandatés en 2017	Taux de réalisation
OS 1 - Assurer la relation formation emploi	5 713 300 €	5 090 723 €	89%
Fonctionnement	5 693 300 €	5 090 723 €	89%
Investissement	20 000 €	0 €	NA
OS 2 - Promouvoir les initiatives lycéennes pour et par les jeunes et	10 825 000 €	9 960 955 €	92%
Fonctionnement	10 725 000 €	9 960 955 €	93%
Investissement	100 000 €	0 €	0%
OS 3 - Améliorer le cadre bâti des lycées	109 732 040 €	97 273 777 €	89%
Fonctionnement	5 479 680 €	4 276 141 €	78%
Investissement	104 252 360 €	92 997 636 €	89%
OS 4 - Améliorer les équipements des lycées	18 071 460 €	16 693 320 €	92%
Fonctionnement	548 820 €	243 369 €	44%
Investissement	17 522 640 €	16 449 951 €	94%
OS 5 - Améliorer le fonctionnement des lycées	64 895 000 €	64 226 411 €	99%
Fonctionnement	64 895 000 €	64 226 411 €	99%
Investissement	0 €	0 €	NA
OS 6 - Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur	30 155 000 €	23 807 748 €	79%
Fonctionnement	12 905 000 €	10 538 661 €	82%
Investissement	17 250 000 €	13 269 087 €	77%
OS 7 - Favoriser l'apprentissage	78 766 762 €	76 100 349 €	97%
Fonctionnement	73 635 762 €	72 564 146 €	99%
Investissement	5 131 000 €	3 536 203 €	69%
OS 8 - Assurer les formations sanitaires et sociales	60 001 200 €	56 659 361 €	94%
Fonctionnement	53 158 200 €	51 744 636 €	97%
Investissement	6 843 000 €	4 914 725 €	72%
OS 9 - Développer et améliorer l'offre de formation pour répondre aux	147 619 143 €	140 173 176 €	95%
Fonctionnement	147 619 143 €	140 173 176 €	95%
Investissement	0 €	0 €	NA
OS 10 - Développer les langues de Bretagne	7 694 000 €	7 133 275 €	93%
Fonctionnement	6 796 000 €	6 517 159 €	96%
Investissement	898 000 €	616 116 €	69%
Dépenses totales de la Mission (I et F)	533 472 905 €	497 119 095 €	93%
Total Fonctionnement	381 455 905 €	365 335 377 €	96%
Total Investissement	152 017 000 €	131 783 718 €	87%

// Appui aux partenaires

Le graphique suivant présente les principaux organismes extérieurs financés par la Région à plus de 75 K€ en fonctionnement, et dont la part du financement régional représente à minima 30 % du budget global de l'organisme.



Zoom sur le CNAM

> Une Convention cadre a été signée avec le Cnam, pour la période 2017-2020, qui se décline sur 5 axes : les besoins des territoires, la transition numérique, le pôle sécurité défense, l'innovation dans la filière agri-agro et le développement d'une offre de formation professionnelle. Ces formations permettent aux auditeurs l'élévation de leur niveau de formation et l'accès aux diplômes de l'enseignement supérieur, avec des organisations pédagogiques spécifiques adaptées à l'adulte.

En 2017, la participation de la Région a été de 880 520 euros. Environ 2 800 personnes ont été formées. Les demandeurs d'emploi représentent environ 24% des auditeurs inscrits.

Zoom sur le GREF BRETAGNE

> Le GREF Bretagne a été créé en 2002 en Groupement d'Intérêt Public (GIP) financé par l'Etat et la Région. C'est un acteur régional au service de l'Etat, de la Région et de l'ensemble des professionnels intervenant sur le champ de l'emploi, de l'orientation et de la formation professionnelle.

Le GREF Bretagne a déployé trois missions :

- Développer sa fonction d'expertise sur le champ de l'emploi et de la formation,
- Offrir un accompagnement des partenaires de l'emploi et de la formation,
- Assurer un rôle d'ensemble permettant de croiser des informations et des analyses issues de sources différentes et complémentaires afin de les mettre en cohérence.

Budget : 1,6 M€

Zoom sur l'office public de la langue bretonne

> L'établissement public de coopération culturelle Ofis publik ar Brezhoneg - Office public de la langue bretonne regroupe la Région Bretagne, la Région des Pays-de-la-Loire, l'Etat et les départements (22, 29, 35, 44, 56). Il a pour missions la promotion de la langue bretonne, le développement de son emploi dans l'ensemble des domaines de la vie sociale (en particulier la structuration du développement de l'offre d'enseignement bilingue), l'enrichissement du corpus de la langue ainsi que son adaptation continue au monde contemporain.

Budget : 1,4 M€ en fonctionnement, 25 K€ en investissement en 2017.

Envoyé en préfecture le 29/06/2018

Reçu en préfecture le 29/06/2018

Affiché le

ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

2017 en Bref

En 2017, le *Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelle (CPRDFOP)*, adopté par le CREFOP en mai puis par l'assemblée régionale en juin 2017 a été signé par l'Etat, la Région et les organisations syndicales de salariés et des organisations professionnelles d'employeurs, représentées au sein du CREFOP. En déclinaison du CPRDFOP, deux documents stratégiques ont été élaborés et votés par l'assemblée régionale à la session d'octobre 2017 : le document pluriannuel d'orientations des formations professionnelles et le cadre de référence régional en faveur des jeunes sortis de formation initiale sans diplôme.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs	1 Développer l'observation de la relation emploi-formation	2 Assurer la gouvernance du Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelle (CPRDFOP)	3 Mettre en place le service public régional de l'orientation	4 Accompagner les publics jeunes en difficulté sur tout le territoire
Actions	<p>[I - 1] Garantir une démarche structurée d'observation à l'échelle régionale</p> <p>[I - 2] Développer l'apport de connaissances thématiques complémentaires</p>		<p>[III - 1] Accompagner les réseaux régionaux</p> <p>[III - 2] Développer la professionnalisation et l'ingénierie</p> <p>[III - 3] Faciliter l'information des publics</p> <p>[III - 4] Coordonner les plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs</p>	

5,1 M€ de crédits mandatés en 2017 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

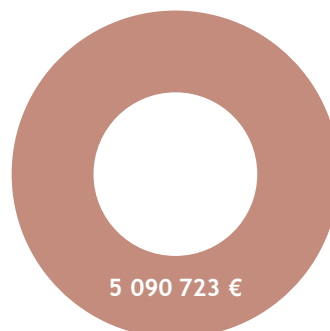
- Fonctionnement (AE affectées)
- Investissement (AP affectées)



Un taux d'affectation de **90 %** en fonctionnement

Les dépenses

- Fonctionnement (CP mandatés)
- Investissement (CP mandatés)



Un taux de réalisation de **89 %** en fonctionnement

// Analyse des principales réalisations de l'année

• Une action orientée vers les publics jeunes les plus fragiles [4]

Effet de la reprise économique, on constate en 2017 que les Missions locales suivent moins de jeunes (-7%) mais améliorent leur suivi pour leurs publics les plus fragiles. Chaque jeune accompagné est rencontré plus de 6 fois par an en moyenne. Les équipes des Missions locales, renforcées depuis 2015, augmentent le suivi individuel pour les jeunes les moins qualifiés depuis 2 ans, et permettent ainsi une meilleure individualisation de l'accompagnement. Par ailleurs, le nombre de jeunes femmes suivies et accompagnées par les Missions locales augmente, comme leur implication dans l'offre de service de formation proposée par la Région.

Indicateur N° 1 [IV] - Les jeunes accueillis en Mission Locale (ML)	Réalisation 2015	Réalisation 2016	Réalisation 2017
Nombre de jeunes peu qualifiés (4 et<) accueillis en ML <i>Proportion des jeunes femmes</i>	48 460 -	46 167 44,4 %	42 786 48.3%
Part des jeunes actifs 15-24 ans non occupés (niveau infra IV) / jeunes en demande d'insertion	61%	65%	70%
Nombre de jeunes suivis par conseiller technique	160	138	128

• Favoriser l'accès à la formation qualifiante des publics jeunes les plus fragiles [4]

En 2017, l'accès aux formations qualifiantes des jeunes les moins qualifiés a continué de progresser (+5.5%) en un an. Cette progression est liée aux formations en alternance, aux contrats d'apprentissage notamment, dont la progression est liée à la reprise économique. Dans le prolongement de l'exercice précédent, le dispositif *Contrat d'accès à la qualification* (CAQ) a permis de maintenir sur leurs objectifs de qualification professionnelle environ 1000 jeunes parmi les plus fragiles sortant du *Dispositif régional d'insertion professionnelle* (DRIP).

Indicateur N° 2 [IV] - Accès à la qualification	Réalisation 2015	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Valeur cible 2017
Nombre de jeunes suivis entrés en qualification (alternance, PBF...) <i>Proportion de jeunes femmes</i>	4 150 43 %	4 532 49,2 %	4 782 49,5%	4 900 50%

• Un suivi d'insertion consolidé sur l'ensemble des dispositifs de formation professionnelle de la Région [I - 2]

En déclinaison du chantier 2 du CPRDFOP qui vise à conforter les éléments d'analyse de l'insertion professionnelle, la Région a engagé, en 2017, le déploiement d'un dispositif harmonisé de suivi de l'insertion à 12 mois pour l'ensemble des dispositifs relevant de sa compétence. Ce suivi sera désormais réalisé chaque année.

Indicateur N° 3 [I] - Enquête IROISE sur l'insertion	Réalisation 2015	Réalisation 2016	Réalisation 2017
Apprentissage			
Cohorte étudiée	Cohorte 2014	Cohorte 2014	
Délai d'observation	7 mois	18 mois (sept 2016)	
% de bénéficiaires suivis	72 %	69 %	
Taux d'insertion	60 %	75 %	
Délai d'observation	12 mois		
% de bénéficiaires	72 %		
Taux d'insertion	69 %		
Formation sanitaires et sociales		Diplômés 2014	
Cohorte étudiée			
Délai d'observation		16 mois	
% de bénéficiaires suivis		63 %	
Taux d'insertion		86 %	
Programme Bretagne Formation			Diplômés 2015(*)
Cohorte étudiée			16 mois
Délai d'observation			72 %
% de bénéficiaires suivis			86 %
Taux d'insertion			Sortants 2016
			12 mois
			Enquête en cours

Le taux d'insertion représente le % de bénéficiaires du dispositif ayant obtenu un emploi à l'issue du délai d'observation, sur l'échantillon observé (% de bénéficiaires suivis).

(*) Diplômés 2015 à l'exception des DE Assistant familial (exclus du champ de l'enquête car la formation est accessible uniquement en cours d'emploi, sur inscription de l'employeur) et les infirmiers de bloc opératoire (IBODE) (exclus du champ de l'enquête car ayant obtenu leur diplôme entre janvier et avril 2015).

2017 en Bref

Ce programme présente les dynamiques éducatives mises en œuvre par les acteurs bretons (établissements d'enseignement, associations, apprenants et partenaires institutionnels). La mobilisation des jeunes élu.e.s du Conseil régional des jeunes (CRJ) s'est accrue dès lors qu'il leur a été proposé de contribuer à l'élaboration de politiques publiques régionales : l'égalité filles-garçons et la pratique de la langue bretonne. De nouvelles rencontres de partage et d'apports avec les établissements d'enseignement ont été organisées : économie sociale et solidaire, mobilité internationale, Qualycée... De plus, la dynamique européenne en terme de mobilité se poursuit avec le projet BMOUVE, le réseau des développeurs et le Conseil régional de la mobilité (COREMOB). Enfin, les lycées et associations se sont désormais emparés de la proposition de « pass ressources pédagogiques ».

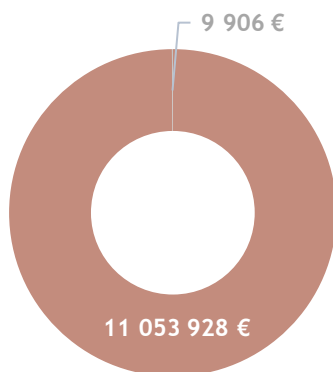
// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs	1 Encourager les dynamiques éducatives dans les lycées et avec les lycéens	2 Développer la mobilité internationale des apprenants	3 Promouvoir les initiatives associatives et soutenir les familles
Actions	[I - 1] Promouvoir l'éducation citoyenne et éco-citoyenne dans les lycées [I - 2] Permettre l'expression et la création de projets par les jeunes bretons [I - 3] Valoriser les filières professionnelles des lycées et renforcer les liens avec le milieu économique	[II - 1] Favoriser les mobilités collectives des publics prioritaires de la Région [II - 2] Accompagner les séjours d'études et stages individuels à l'international [II - 3] Encourager l'accueil de jeunes étrangers dans les établissements de formation [II - 4] Informer les jeunes bretons	[III - 1] Soutenir les projets éducatifs associatifs [III - 2] Soutenir les familles pour l'acquisition de matériels professionnels

10,0 M€ de crédits mandatés en 2017 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

- Fonctionnement (AE affectées)
- Investissement (AP affectées)



Un taux d'affectation de **100 %** en fonctionnement et de **10 %** en investissement

Les dépenses

- Fonctionnement (CP mandatés)
- Investissement (CP mandatés)



Un taux de réalisation de **93 %** en fonctionnement et de **0 %** en investissement

> L'enveloppe investissement correspond au dispositif Qualycée. En 2017, peu d'établissements ont sollicité la Région pour des demandes ponctuelles de petits équipements. De ce fait, une démarche a été entreprise en lien avec les services et directions concernées pour identifier avec les établissements, les besoins concertés en équipements.

// Analyse des principales réalisations de l'année

• Encourager les dynamiques éducatives dans les lycées et avec les lycéens [I]

L'accompagnement de la dynamique éducative des lycées bretons s'est poursuivie en 2017 grâce au dispositif *Karta Bretagne*. Le nombre de projets est croissant avec une mobilisation forte des établissements dès le 1^{er} appel à dépôt en juin (plus de 500 projets). Depuis sa création, l'axe « égalité fille garçon et lutte contre toutes les discriminations » connaît une progression régulière.

En parallèle, les actions d'ouverture culturelle en lien avec les événements culturels (festival Etonnants Voyageurs) ont été reconduits avec de nouveaux temps forts proposés en décembre 2017 aux lycéens participants au concours de critique littéraire autour de la bande dessinée. Ainsi 450 lycéens ont pu découvrir ce neuvième art et rencontrer des auteurs, scénaristes, dessinateurs régionaux.

Indicateur N°1 [I-1] - <i>Karta Bretagne</i> - Nombre d'actions soutenues	Réalisation 2014-15	Réalisation 2015-16	Réalisation 2016-17	Budget alloué 2016-17
Santé et qualité de vie	188	177	180	129 k€
Développement durable et agenda 21	240	240	227	227k€
Ouverture des jeunes au monde	428	421	431	713k€
Education artistique, sensibilisation à l'art, à la culture et aux sciences et techniques	898	895	909	934k€
Egalité fille garçon et lutte contre toutes les discriminations	99	100	112	92k€
TOTAL	1 850	1 833	1 859	2 095k€

L'accompagnement des démarches d'engagement et de citoyenneté des lycéens et apprentis s'est poursuivi en 2017 lors de ce 7^{ème} mandat 2016/18 du Conseil régional des jeunes avec la finalisation des contours des projets des commissions de travail : temps fort autour de l'engagement et des migrations, la sexualité et les normes sociales implicites, la valorisation de la richesse musicale bretonne et la sensibilisation aux déchets dans les établissements d'enseignement.

• L'appui aux mobilités collectives et individuelles des apprenants et établissements bretons

Ces mobilités se déroulent en très grande majorité en Europe et concernent :

- des apprentis, élèves/étudiant.e.s de formation sanitaire ou sociale et des stagiaires de la formation continue pour la mobilité collective ;
- des lycéens professionnels, des apprentis, des élèves/étudiants.e.s de formation sanitaire ou sociale, des étudiants en BTS, DUT et Licence/Master pour les bourses de mobilité individuelle du dispositif "Jeunes à l'international" ;
- des étudiants et personnels des formations sanitaires et sociales pour les bourses Erasmus+. Depuis 2016, deux projets européens par an sont financés par l'Europe, l'un aux profit des étudiants.e.s et l'autre au profit des élèves (niveaux V et IV). Ces projets associent une vingtaine d'établissements bretons et une quarantaine de partenaires européens.

Indicateur N°2 [II] - Bénéficiaires des aides régionales à la mobilité	Réalisation 2014-15	Réalisation 2015-16	Réalisation 2016-17	Valeur cible 2017-18
Nombre d'apprenants bénéficiaires d'une aide à la mobilité collective	1 057	944	997	1 000
Nombre d'apprenants bénéficiaires d'une aide à la mobilité individuelle	2 177	2 271	2 323	2 350
Nombre d'apprenants et formateurs bénéficiaires d'une aide Erasmus+ (projet B'MOUVE)	/	24	87	150
<i>Nombre total d'apprenants bénéficiaires</i>	<i>3 234</i>	<i>3 239</i>	<i>3 407</i>	<i>3 500</i>
<i>Dont % de femmes</i>	<i>52 %</i>	<i>52 %</i>	<i>53 %</i>	<i>50%</i>
Nombre d'établissements bénéficiaires d'une aide à la recherche de partenaires	10	12	10	12

Le « pass ressources pédagogiques » mis en place par la Région en 2016 se poursuit en 2017, et permet à l'ensemble des lycées bretons et associations de parents d'élèves d'acquérir des manuels scolaires qui seront mis par leurs soins à disposition des familles.

2017 en Bref

Le Schéma directeur immobilier, voté à la session de décembre 2016, fixe un cap et porte des engagements structurants. Il se décline en plusieurs plans d'actions, dont le premier a été voté à la session de février 2017. Parmi les 20 lycées nécessitant une intervention d'ampleur (axe 1), la moitié sont engagés et notamment les lycées Henri Avril à Lamballe et Tristan Corbière à Morlaix.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs
Actions

1 Disposer des capacités d'accueil répondant aux évolutions des effectifs	2 Adapter les locaux aux évolutions des besoins des usagers
[I - 1] Construire de nouveaux lycées	[II - 1] Améliorer les conditions d'accueil dans les lycées
[I - 2] Restructurer et accroître les capacités d'accueil des locaux existants	[II - 2] Améliorer l'accès aux ressources numériques
	[II - 3] Permettre aux lycéens de disposer d'espaces sportifs pour l'EPS

44,4 M€ de crédits mandatés en 2017 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

- Fonctionnement (AE affectées)
- Investissement (AP affectées)*



Un taux d'affectation de **68 %** en investissement

Les dépenses

- Fonctionnement (CP mandatés)
- Investissement (CP mandatés)



Un taux de réalisation de **86 %** en investissement

* Une nouvelle AP pluriannuelle a été ouverte en 2017

> Le taux d'affectation de près de 70 % s'explique par le décalage d'opérations conséquentes, dont la restructuration du lycée V. et H. Basch à Rennes (phase travaux de 16 M€ engagée en 2018).

// Analyse des principales réalisations de l'année

• Construire de nouveaux lycées [I-1]

Cette action représente 45 % des crédits affectés et 20 % des paiements de l'année. En 2017, les deux nouveaux lycées situés à Liffré et Ploërmel ont fait l'objet de phases d'études pour l'avant-projet et le projet de Liffré; le concours de maîtrise d'œuvre pour Ploërmel. Fin 2017 ont eu lieu la consultation « travaux » du lycée Simone Veil à Liffré et le concours de maîtrise d'œuvre pour le lycée de Ploërmel qui était en phase « candidatures ».

• Restructurer et accroître les capacités d'accueil des locaux existants [I-2]

Cette action représente 15 % des crédits affectés et 29 % des paiements. Indicateur N°1 [I-1 et I-2] - Capacités d'accueil	Réalisation 2015	Réalisation 2016	Réalisation 2017
Budget global des extensions et des constructions neuves	5,5 M°€	4,5 M°€	8,7 M°€
Budget consacré à la rénovation des locaux d'enseignement	5,8 M°€	15,8 M°€	6,4 M°€

Les projets concourant à cette action portent notamment sur des constructions et extensions sur le bassin rennais. Les délais de mise en œuvre de certaines opérations peuvent entraîner le recours à la location (section de fonctionnement) ou à l'achat de bâtiments modulaires si le besoin est plus durable (section d'investissement).

Indicateur N°2 [I-2] - Structures provisoires déployées en Ille-et-Vilaine	Réa	2015	2016	2017
Nombre de structures louées		52	78	77
Coût des locations		1,4 M°€	1,8 M°€	0,9 M°€
Durée moyenne des marchés de location		40	38	36
Nombre de structures achetées		50	15	29
Coût des achats		1,9 M°€	0,8 M°€	0,8 M°€

• Améliorer les conditions d'accueil des lycées [II-1]

Cette action représente 37 % des crédits affectés et 46 % des paiements. Elle a concerné la réception d'opérations, dont la vie scolaire du lycée Pavie à Guingamp, les espaces élèves du lycée Lesven à Brest, les espaces sciences et le bâtiment F du lycée Corbière à Morlaix, les ateliers du LPM de Treffiagat, les locaux des formations sanitaires et sociales du lycée Bréquigny à Rennes, l'administration de Coëtlogon à Rennes, l'extension des locaux d'enseignement de Mendès-France à Rennes ou la restructuration partielle de ceux du LPM d'Étel.

Des travaux sont en cours pour la restructuration de l'externat du lycée Sérusier à Carhaix, les ateliers maintenance véhicule automobile au LP de Pont de Buis, la restructuration des locaux d'enseignement du lycée Bourges à Dinard et la construction du service de restauration du lycée C. de Gaulle à Vannes.

Des phases d'études ont porté sur l'internat du lycée de Rostrenen, le service de restauration du lycée Renan à St Brieuc, les ateliers du lycée Savina à Tréguier, les espaces sciences du lycée Brizeux à Quimper (projet est estimé à 20 M°€), et la réhabilitation et l'extension du lycée Bréquigny à Rennes (objet d'un marché global de performance d'un peu plus de 30 M°€). Les consultations de maîtrise d'œuvre importantes ont concerné la restructuration générale du lycée Freyssinet à St Brieuc et la construction de l'internat mutualisé du lycée Colbert à Lorient.

Indicateur N°3 [II-1] - Améliorer les conditions d'accueil dans les lycées	Réalisation 2015	Réalisation 2016	Réalisation 2017
Budget pour la modernisation des services de restauration	3,6 M€	2,3 M€	3,3 M°€
Nombre de repas servis dans ces locaux rénovés et réceptionnés	3 250	4 550	0
Budget des opérations de construction et de rénovation d'internats	5,3 M€	7,7 M €	4,6 M°€
Nombre de lits dans les internats rénovés ou construits et réceptionnés	150	170	0

• Améliorer l'accès aux ressources numériques [II-2]

Cette action représente 1,5 % des crédits affectés et 0,3 % des paiements. Elle comprend 3 interventions complémentaires, la réfection globale du réseau des établissements, le remplacement des autocommutateurs et l'adhésion au débit confortable. Le vieillissement de l'ensemble du parc de téléphonie et les récentes évolutions technologiques ont conduit la Région à proposer le renouvellement de ces dispositifs, planifié sur 4 années auprès de 80 établissements identifiés.

Indicateur N°5 [II-2] - Participer à la modernisation et à l'innovation pédagogique	Réalisation 2015	Réalisation 2016	Réalisation 2017
Remplacement des autocomms (nb de lycées bénéficiaires)	2	3	8
Dépenses consacrées aux réseaux informatiques des lycées	0,4 M°€	0,5 M°€	0,2 M°€

(Voir le Programme 103 « Soutenir l'aménagement et le développement des usages numériques », pilote de cette action).

• Permettre aux lycéennes et lycéens de disposer d'espaces sportifs pour l'EPS [II-3]

Cette action représente 1,5 % des crédits affectés et 4,7 % des paiements. Elle comporte les équipements sportifs construits par la Région dans les établissements et les subventions octroyées aux collectivités pour la construction ou la rénovation d'équipements mis à disposition des lycéens. Les études de maîtrise d'œuvre ont été lancées pour la construction d'un nouveau gymnase au lycée Le Dantec à Lannion et la réhabilitation du terrain de football du lycée Bréquigny à Rennes. Les études de programmation se poursuivent pour la restructuration des équipements des lycées de Rostrenen et Carhaix. La réception de la piste du lycée Joliot Curie a été réalisée en fin d'année. Une subvention a été accordée en 2017 à Lannion Trégor Communauté afin d'adapter les locaux d'une ancienne chapelle pour accueillir les enseignements du cirque dispensés par le lycée Savina à Tréguier (350K€).

Indicateur N°6 [II-3] - Dépenses liées aux équipements	Réalisation 2015	Réalisation 2016	Réalisation 2017
Maîtrise d'ouvrage Région	2,3 M°€	0,7 M°€	1,7 M°€
Subventions accordées aux collectivités	0,5 M°€	0,2 M°€	0,4 M°€

2017 en Bref

La Région participe aux investissements des établissements privés sous contrats en répondant à leurs demandes de construction, de modernisation et de mises aux normes des locaux. En 2017, la Région et le comité académique de l'enseignement catholique (CAEC) ainsi que le conseil régional de l'enseignement agricole privé (CREAP) ont formalisé, pour la période 2017-2021, leurs relations selon les compétences respectives de chacun dans le cadre de protocoles de partenariat.

// Objectifs, actions et chiffres clés

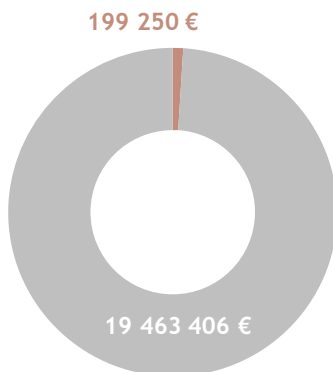
Objectifs
Actions

1 Préserver la sécurité et l'accessibilité des usagers	2 Améliorer les conditions d'accueil dans les lycées
[I - 1] Participer à la mise en conformité des locaux	[II - 1] Adapter les locaux aux évolutions des besoins des usagers
[I - 2] Améliorer l'accessibilité des usagers	[II - 2] Maîtriser les consommations énergétiques et d'eau
	[II - 3] Participer à la conservation du bâti

18,7 M€ de crédits mandatés en 2017 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

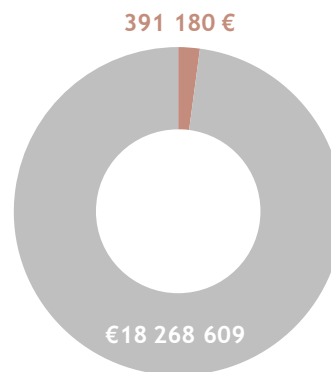
- Fonctionnement (AE affectées)
- Investissement (AP affectées)



Un taux d'affectation de **100 %** en fonctionnement et de **100 %** en investissement

Les dépenses

- Fonctionnement (CP mandatés)
- Investissement (CP mandatés)



Un taux de réalisation de **100 %** en fonctionnement et de **96 %** en investissement

// Analyse des principales réalisations de l'année

• Adapter les locaux aux évolutions des besoins des usagers [II-1]

En 2017, 295 subventions ont été attribuées pour un montant de 19.46 M€, dont 13.04 M€ au profit des établissements relevant du réseau du CAEC conformément au protocole de partenariat signé. Les crédits attribués aux établissements agricoles s'élèvent à 4.95M€ pour les lycées relevant du CREAP et 1,48 M€ pour les maisons familiales et rurales. La fonction « enseignement » représente un tiers des nouveaux dossiers et totalise, avec 4.9 M€, le quart des crédits affectés. Les opérations concernant la fonction « vie dans l'établissement » (restauration, internat) mobilisent quant à elles 8.9 M€, soit près de la moitié des affectations.

Certains dossiers (98, 4.8 M€) concernent plusieurs fonctions ou ne peuvent être individualisés. Il s'agit d'opérations de travaux globales ou bien la réfection de toiture ou le ravalement de bâtiment par exemple.

Indicateur N°1 [II-1] - Répartition des crédits par fonction	Réalisation 2016			
	Réalisation 2016		Réalisation 2017	
Fonction	Nombre	Montant M€	Nombre	Montant M€
1 - Fonction Accueil	2	0,28	14	0.45
2 - Fonction enseignement : enseignement général	11	0,67	22	0.92
3 - Fonction enseignement : enseignement technologique et	47	5,76	55	3.04
4 - Fonction enseignement : CDI	2	0,02	4	0.10
5 - Fonction enseignement : espaces scientifiques	6	0,35	9	0.70
6 - Fonction enseignement : installations sportives	14	0,41	11	0.16
7 - Fonction vie dans l'établissement : restauration	24	1,50	35	2.99
8 - Fonction vie dans l'établissement : internat	15	4,81	15	4.85
9 - Fonction vie dans l'établissement : autres espaces	8	0,37	15	1.14
10 - Fonction transversale : sanitaires	5	0,16	8	0.26
11 - Fonction transversale : circulation	15	0,29	9	0.10
12 - Toutes fonctions	98	4,44	98	4.78
<i>Poursuite opérations 2015 hors nomenclature</i>	3	0,83		
Total général	250	19,88	295	19.46

- Participer à la mise en conformité des locaux [I-1], maîtriser les consommations énergétiques et d'eau [II-2]

Indicateur N°2 [I-1] - Répartition des crédits par nature d'opération	Réalisation 2016		Réalisation 2017	
	Nombre	Montant M€	Nombre	Montant M€
0 - Restructuration lourde	25	4,93	19	4.19
1 - Construction	35	10,17	28	9.15
2 - Rénovation intérieure	68	1,41	105	2.76
3 - Sécurité et mise en conformité	57	1,18	87	2.05
4 - Maîtrise des consommations énergétiques	29	0,73	22	0.58
5 - Clos couvert	16	0,38	16	0.42
6 - Aménagements extérieurs	17	0,26	18	0.31
<i>Poursuite opérations 2015 hors nomenclature</i>	3	0,83		

En 2017, les opérations de construction et de restructuration représentent 16% des dossiers et mobilisent les deux tiers des crédits. Le tableau suivant ventile les opérations, hors construction et restructuration, selon la nature des travaux.

Indicateur N°3 [II-2] - Répartition des crédits par type de travaux	Réalisation 2016		Réalisation 2017	
	Nombre	Montant k€	Nombre	Montant k€
Accès et clôture	8	33	10	204
Amélioration accessibilité	20	590	23	800
Chauffage et eau chaude sanitaire	10	398	66	1915
Conformité des ascenseurs	3	9	1	116
Conformité électrique : courants faibles	8	101	20	439
Conformité électrique : courants forts	13	238	14	164
Enduit / ravalement / bardage	4	96	6	158
Enveloppe du bâtiment : Isolation, menuiseries extérieures	21	470	6	147
Equipements fixes ou intègres au bâti	24	173	26	462
Revêtements - finitions - aménagements intérieurs	38	740	24	360
Sécurité incendie	6	154	17	307
Solaire : Thermique ou photovoltaïque			2	26
Toiture / charpente	12	280	10	263
Travaux d'hygiène	6	65		
Ventilation / extraction et plomberie sanitaire	5	146	4	205
Vrd et espaces verts	7	193	7	102
Total général	185	3 686	236	5 668

2017 en Bref

Dans la poursuite de ses différents engagements en faveur du déploiement des énergies renouvelables, de la commande publique durable et de la maîtrise de l'énergie de son propre patrimoine, la Région a décidé de piloter son achat d'énergie en interne afin d'être en relation directe avec les opérateurs énergétiques. Un groupement d'achat pour la fourniture d'électricité a donc été constitué en 2017 et un premier marché a été notifié en octobre pour une durée de 2 ans portant sur les bâtiments tertiaires et plus de 100 lycées.

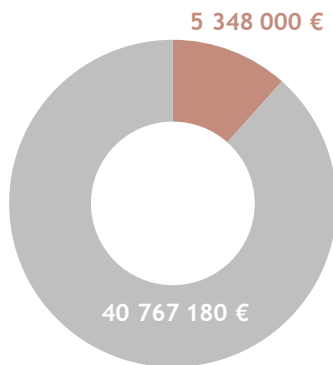
// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs	1 Conduire la stratégie immobilière de gestion du patrimoine	2 Préserver la sécurité et l'accessibilité des usagers	3 Assurer la maintenance et l'amélioration du patrimoine
	[I - 1] Améliorer la connaissance du patrimoine	[II - 1] Assurer la sécurité et l'accessibilité des usagers	[III - 1] Assurer les grosses réparations et le renouvellement des ouvrages
Actions	[I - 2] Piloter la mise en œuvre de la stratégie	[II - 2] Mobiliser les moyens permettant de faire face aux situations exceptionnelles	[III - 2] Optimiser les installations de chauffage et développer le recours aux énergies renouvelables
			[III - 3] Assurer la maintenance et l'entretien des lycées par les équipes mobiles d'assistance technique

34,2 M€ de crédits mandatés en 2017 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

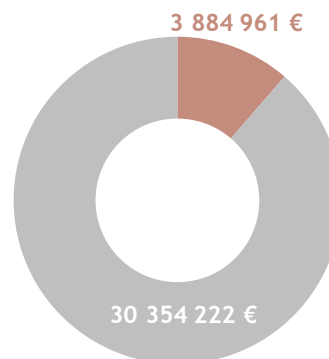
- Fonctionnement (AE affectées)
- Investissement (AP affectées)*



Un taux d'affectation de **95 %** en fonctionnement et de **84 %** en investissement

Les dépenses

- Fonctionnement (CP mandatés)
- Investissement (CP mandatés)



Un taux de réalisation de **76 %** en fonctionnement et de **90 %** en investissement

* Une nouvelle AP pluriannuelle a été ouverte en 2017

> Le taux de réalisation en fonctionnement inférieur à 80 % s'explique par un besoin en bâtiments modulaires qui nécessitait le recours à l'achat plutôt qu'à la location ainsi que par un lancement de la consultation portant sur le radon un peu différé par rapport aux prévisions compte tenu des plans de charges.

// Analyse des principales réalisations de l'année

• Conduire la stratégie immobilière de gestion du patrimoine [I-1 et I-2]

Ces actions portent sur la connaissance du patrimoine, la rémunération du mandataire (SEMBREIZH) pour réaliser les opérations d'investissement en agissant au nom et pour le compte de la Région, la passation et l'attribution d'un accord-cadre de programmation permettant de multiplier la force de frappe pour réaliser les programmes nécessaires à la mise en œuvre des plans d'actions. Fin 2017, des commandes ont été passées avec l'UGAP pour réaliser les

premiers diagnostics portant sur le radon. Ces diagnostics sont planifiés sur 2 ans (22 et 29 feront l'objet des premières mesures).

• Assurer la sécurité et l'accessibilité des usagers [II-1]

Depuis 2016, la Région réalise une campagne de travaux de mise en conformité de l'ensemble du parc des ascenseurs du patrimoine régional des lycées. Ces travaux portent sur la sécurité et la mise en accessibilité et leur exécution a débuté en 2017.

Indicateur N° 1 [II-1] - Mise en conformité des ascenseurs	Réalisation 2017	Valeur cible 2018
Nombre d'établissements bénéficiaires	8	21

L'année 2017 a été marquée par une augmentation des opérations liées à la mise en sécurité des sites. 28 dossiers (représentant 0,7 M€) ont notamment été confiés aux établissements via des délégations de maîtrise d'ouvrage afin de mettre en adéquation les *Plans de Prévention de Mise en Sécurité* (PPMS) et l'aménagement des sites. Enfin, dans le cadre de l'amélioration des conditions de travail des agents, 15 opérations ont été lancées portant sur la rénovation des locaux de production, de distribution ou les laveries des services de restauration.

Indicateur N° 2 [II-1] - La sécurité et l'accessibilité des usagers	Réalisation 2015	Réalisation 2016	Réalisation 2017
Montant des investissements consacrés à la sécurité des personnes	1,7 M€	2,4 M€	4,5 M€
% des bâtiments sous avis favorables des commissions de sécurité	94,9 %	93,24 %	95,24 %
Dépenses consacrées à l'amélioration des locaux de travail	0,7 M€	2,2 M€	0,4M€

• Mobiliser les moyens permettant de faire face aux situations exceptionnelles [II-2]

Cette action se traduit par la réalisation de petits travaux d'urgence et notamment la prise en charge des mesures conservatoires lors de sinistres. Les délégations de maîtrise d'ouvrage aux établissements, intégrées jusqu'en 2016 dans de cette action, ont été réparties dans les actions II-1 et III-1 au regard des travaux réalisés (ex : mise en sécurité des établissements ci-dessus).

• Assurer les grosses réparations et le renouvellement des ouvrages [III-1]

Cette action regroupe toutes les opérations de travaux concernant le clos-couvert et les menuiseries. Elle participe aux objectifs de rénovation thermique des bâtiments. C'est notamment le cas de l'établissement régional d'enseignement adapté (EREA) de Taden (toiture, isolation -bât C - façades et menuiseries-bât A), du lycée Ronarc'h à Brest (façades, menuiseries et bardages), du lycée J.M Le Bris à Douarnenez (façades, menuiseries - bât A, façades - bât B) et du lycée Kerneuzec à Quimperlé (façades et menuiseries -internat).

• Optimiser les installations de chauffage [III-2]

Le lycée Louis Armand à Locminé a été raccordé au réseau de chaleur de la Ville. Le nombre d'établissement bénéficiant de ce système de chauffage passe donc à 7. Une opération a été initiée au lycée de St Aubin du Cormier afin d'implanter une nouvelle chaufferie bois à granulés et ou réviser le réseau de chaleur. La réglementation thermique 2012 s'applique uniquement sur les constructions faisant l'objet d'un permis de construire ou d'une déclaration préalable ainsi que sur les extensions lorsque ces dernières sont supérieures à 150m². A ce titre, la Région a réalisé, depuis 2012, 86 000m² supplémentaires en appliquant cette réglementation.

Indicateur N° 3 [III-2] - Maîtriser les coûts de fonctionnement des lycées	Réalisation 2015	Réalisation 2016	Réalisation 2017
Dépenses consacrées à l'optimisation des installations de chauffage	0,9 M€	0,9 €	0,3 M° €
Dépenses consacrées à l'isolation thermique des lycées	12,9 M€	5,1 M€	10,1 M° €
Energie solaire produite dans les lycées (cumulé en kwh)	409 200	641 600	627 200

• Assurer la maintenance et l'entretien des lycées par les *Equipes mobiles d'assistance techniques* (EMAT) [III-3]

Cette action représente 10 % des crédits affectés et 14 % des paiements. Les EMAT assurent la maintenance spécialisée des installations techniques des lycées, en complément de la maintenance courante réalisée par les agents en lycée. Les actions des EMAT contribuent à la réduction des dépenses énergétiques des lycées en optimisant les installations thermiques et en accompagnant les lycées dans la conduite de leurs installations.

L'activité des EMAT représente en 2017 : 5 193 bons de maintenance préventive, et 2 137 bons de maintenance corrective et améliorative.

2017 en Bref

Ce programme finance les équipements nécessaires à l'exploitation des lycées ainsi que l'ensemble des matériels pédagogiques utilisés par les enseignants et leurs élèves dans le cadre des formations dispensées. Une nouvelle nomenclature des équipements financés a été mise en place en 2017 permettant de disposer d'une information croisée sur la destination des financements et la nature des équipements. Au total 724 dossiers de financement ont été attribués en Commission permanente pour un total de 7.98 M€.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs
Actions

Objectifs	1 Moderniser les équipements pour l'exploitation des lycées	2 Adapter les équipes pédagogiques
Actions	<p>[I - 1] Modernisation des équipements des services d'entretien, d'hébergement et de restauration, des mobiliers et des véhicules</p> <p>[I - 2] Acquisition des équipements dans le cadre des opérations de construction, de rénovation et de restructuration</p>	<p>[II - 1] Adaptation des équipements aux évolutions pédagogiques et aux référentiels des formations</p> <p>[II - 2] Acquisition des équipements pédagogiques liés aux évolutions de la carte des formations</p>

7,5 M€ de crédits mandatés en 2017 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

- Fonctionnement (AE affectées)
- Investissement (AP affectées)



Un taux d'affectation de **95%** en investissement

Les dépenses

- Fonctionnement (CP mandatés)
- Investissement (CP mandatés)



Un taux de réalisation de **92%** en investissement

// Analyse des principales réalisations de l'année

- Modernisation des équipements des services d'entretien, d'hébergement et de restauration, des mobiliers et des véhicules [I-1]

Cette action assure le financement des équipements qui concourent au fonctionnement normal d'un lycée. La Région prend en charge intégralement ces dépenses hormis pour les petits équipements de restauration. En 2017, la Région a fortement investi dans l'acquisition de matériels d'entretien des locaux (839 k€) dans le cadre de la démarche d'amélioration des conditions de travail de ses agents techniques et de la mise en place de la nouvelle méthode de nettoyage par balayage humide.

Indicateur N°1 [I-1] - Moderniser les équipements pour l'exploitation des lycées	Réalisation 2017	
	Nombre	Montant k€
Matériel d'entretien des espaces verts	31	160
Matériel d'entretien des laboratoires	2	10
Matériel d'entretien des locaux	13	869
Matériel des services de restauration	68	234

Matériel pour l'atelier des agents de maintenance du patrimoine		
Matériel pour le service de lingerie	25	117
Mobilier des salles de classe et du cdi	65	422
Mobilier et équipement de l'internat et du restaurant	31	150
Mobilier pour l'accueil et l'administration	31	105
Mobilier pour l'infirmerie	3	2
Véhicules	10	140
Equipements pour améliorer la sécurité des biens et des personnes	78	219
Total général	394	2 500

• Acquisition des équipements dans le cadre des opérations de construction, de rénovation et de restructuration [I-2]

Dans le cadre de la mise en œuvre de la programmation pluriannuelle des investissements, la Région accompagne les lycées en équipements mobiliers et matériels. Cette action a mobilisé 860 k€ sur l'AP ouverte en 2017. Parmi les principales livraisons intervenues en 2017 figurent la restructuration d'un bâtiment d'externat au lycée Tristan Corbière - Morlaix (68 k€), l'aménagement de salles au lycée Pierre Mendès France - Rennes (47 k€), la restructuration de l'administration au lycée Coëtlogon - Rennes (53 k€), le service de restauration du lycée Jean Brito - Bain de Bretagne (54 k€), ainsi que l'aménagement d'espaces élèves et l'administration au lycée agricole de Suscinio - Morlaix (61 k€).

• Adapter les équipements pédagogiques [II-1 / II-2]

Le financement des équipements pédagogiques représente plus de la moitié des crédits de ce programme avec 4,5 M€ en 2017 dont 0,49 M€ pour les ouvertures de formation.

Indicateur N° 2 [II] - Acquisition de matériels adaptés aux évolutions pédagogiques et aux référentiels des formations	Réalisation 2015	Réalisation 2016	Réalisation 2017
Dépenses d'équipements pédagogiques	5,7 M€	3,9 M€	4.5 M€
Dépenses par élève	76 €	49 €	57 €
Dont dépenses d'équipement dans le cadre d'une ouverture de formation	0,5 M€	0,5 M€	0.5 M€

Si les équipements pédagogiques destinés à l'enseignement général totalisent 760 k€, les équipements les plus onéreux concernent les formations technologiques et professionnelles. Enfin, en 2017, dans le cadre de la mise en place d'un partenariat entre lycées et établissements d'enseignement supérieur s'inscrivant dans l'objectif de continuum bac-3/bac+3, la Région a participé au financement d'un atelier de fabrication numérique au sein de l'IUT de Rennes à hauteur de 155 k€ au titre de la politique d'équipement des lycées.

Indicateur N° 3 [II-1] - Participer à la modernisation et au renouvellement des équipements : détail des financements des équipements pédagogiques	Réalisation 2017	
	Nombre	Montant k€
Formations générales, technologiques et CPGE : enseignements généraux	29	120
Formations générales, technologiques et CPGE : formations scientifiques	112	641
Formations professionnelles : enseignements généraux	15	31
Formations professionnelles : équipements spécifiques par domaines	160	3 706
génie civil construction et bois	28	967
matériaux souples	9	52
mécanique électricité électronique	56	1 833
services aux personnes	21	132
spécialités pluri-techno de production	5	42
transformations	16	330
agriculture pêche forêt et espaces verts	14	162
communication et information	6	71
échanges et gestion	5	117
Total général	316	4 498

2017 en Bref

En 2017, la Région et le comité académique de l'enseignement catholique (CAEC) ainsi que le conseil régional de l'enseignement agricole privé (CREAP) ont formalisé jusqu'en 2021 leurs relations selon les compétences respectives de chacun dans le cadre de protocoles de partenariat. Une nouvelle nomenclature des équipements financés a également été mise en place permettant de disposer d'une information croisée sur la destination des financements et la nature des équipements

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs

1 Moderniser les équipements pour l'exploitation des lycées

2 Adapter les équipements pédagogiques

Actions

[I - 1] Participation à la modernisation des équipements et des services d'hébergement et de restauration et des mobiliers scolaires

[II - 1] Adaptation des équipements aux évolutions pédagogiques et aux référentiels des formations

[I - 2] Participation à l'acquisition des équipements dans le cadre des opérations de construction, de rénovation et de restructuration auxquelles la Région apporte une contribution financière

[II - 2] Acquisition des équipements pédagogiques liés aux évolutions de la carte des formations dans l'enseignement professionnel et technologique

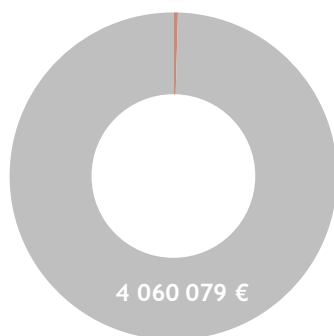
[II - 3] Acquisition et mise à disposition des établissements sous contrat avec l'Education Nationale d'équipements informatiques pour les filières d'enseignement général

3,9 M€ de crédits mandatés en 2017 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

- Fonctionnement (AE affectées)
- Investissement (AP affectées)

18 145 €



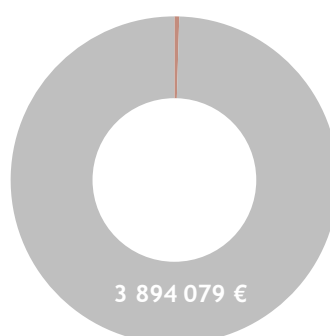
4 060 079 €

Un taux d'affectation de **91 %** en fonctionnement et de **99 %** en investissement

Les dépenses

- Fonctionnement (CP mandatés)
- Investissement (CP mandatés)

18 610 €



3 894 079 €

Un taux de réalisation de **93 %** en fonctionnement et de **95 %** en investissement

// Analyse des principales réalisations de l'année

- Moderniser l'équipement pour l'exploitation des lycées [I-1 / I-2]

Les équipements sont cofinancés à parité avec les établissements. La modernisation des équipements d'exploitation représente le quart des crédits affectés sur ce programme.

Indicateur N°1 [I-1] - Moderniser les équipements pour l'exploitation des lycées	Réalisation 2017	
	Nombre	Montant k€
Matériel des services de restauration	25	186
Matériel pour le service de lingerie	3	6
Mobilier des salles de classe et du CDI	46	299
Mobilier et équipement de l'internat et du restaurant	50	557
Total général	124	1 048

- Adaptation des équipements aux évolutions pédagogiques et aux référentiels des formations [II-1]

Le financement du renouvellement des équipements pédagogiques totalise 2.7 M€ dont près de la moitié pour l'acquisition de matériels informatiques (1.3 M€, 49%). Cette action mobilise les deux tiers des crédits affectés sur ce programme.

Indicateur N° 2 [II-1] - Participer à la modernisation et au renouvellement des équipements	Réalisation 2017	
	Nombre	Montant k€
Equipements et solutions informatiques	206	1 313
Equipements pédagogiques hors informatique	220	1 379
Total général	426	2 692

Hors matériels informatiques, les subventions attribuées pour participer au financement des équipements de l'enseignement général et technologique totalisent 400 k€ soit 30% des subventions accordées. Pour le financement des équipements des formations professionnelles, 148 subventions ont été attribuées, pour un montant total de 979 k€.

Indicateur N° 3 [II-1] - Participer à la modernisation et au renouvellement des équipements : détail des financements des équipements pédagogiques	Réalisation 2017	
	Nombre	Montant k€
Formations générales, technologiques et CPGE : enseignements généraux	21	59
Formations générales, technologiques et CPGE : formations scientifiques	51	341
Formations professionnelles : enseignements généraux	4	2
Formations professionnelles : équipements spécifiques par domaine	144	977
génie civil construction et bois	4	39
matériaux souples	1	3
mécanique électricité électronique	66	507
services à la collectivité	2	3
services aux personnes	19	66
spécialités pluri-techno de production	4	48
transformations	16	166
agriculture pêche forêt et espaces verts	16	105
communication et information	9	20
échanges et gestion	7	20
Total général	220	1 379

- Acquisition et mise à disposition des établissements sous contrat avec l'Éducation Nationale des équipements informatiques pour les filières d'enseignement général [II - 3]

Les matériels mis à disposition sont identiques à ceux mis en service dans les lycées publics. Chaque année, un crédit de 0,32 M€ est affecté à cette action. Les équipements sont livrés au cours du premier semestre de l'exercice suivant. Au total, 615 ordinateurs dont 8 classes mobiles informatiques comprenant de 16 à 20 ordinateurs portables ont été mis à disposition des lycées privés relevant de l'Éducation Nationale pour 2017.

Indicateur N° 4 [II-3] - Acquérir et mettre à disposition des établissements sous contrat avec l'Éducation Nationale des équipements informatiques pour les filières d'enseignement général	Réalisation 2015	Réalisation 2016	Réalisation 2017
Nombre d'ordinateurs mis à disposition	504	556	615

2017 en Bref

L'accessibilité numérique constitue un enjeu majeur pour les lycées. Dans l'attente de la disponibilité dans leur ressort géographique d'un accès internet à très haut débit par fibre, la Région propose à ses lycées depuis la rentrée scolaire 2017 une offre de raccordement leur garantissant un débit confortable de 30 Mo.

// Objectifs, actions et chiffres clés

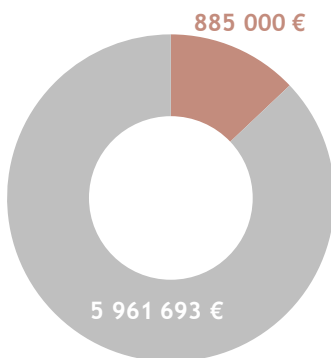
Objectifs
Actions

Objectifs	1 Accompagner les lycées dans l'usage des outils numériques	2 Adapter les équipements aux évolutions pédagogiques	3 Proposer une offre de débit confortable accessible à tous les établissements scolaires
Actions	[I - 1] Identifier les nouveaux outils numériques [I - 2] Accompagner le déploiement de ressources numériques et en favoriser l'usage	[II - 1] Mettre à disposition des équipements adaptés et performants favorisant les usages numériques [II - 2] Mettre en œuvre la maintenance des équipements informatiques en lycée pour garantir la disponibilité des matériels	[III - 1] Développer et rénover les réseaux informatiques des lycées publics [III - 2] Proposer une solution transitoire dans l'attente du raccordement au très haut débit

5,3 M€ de crédits mandatés en 2017 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

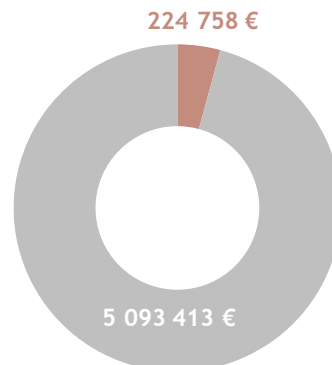
- Fonctionnement (AE affectées)
- Investissement (AP affectées)



Un taux d'affectation de **91 %** en fonctionnement et de **95 %** en investissement

Les dépenses

- Fonctionnement (CP mandatés)
- Investissement (CP mandatés)



Un taux de réalisation de **43 %** en fonctionnement et de **97 %** en investissement

// Analyse des principales réalisations de l'année

• Accompagner le déploiement de ressources numériques et en favoriser l'usage [I-2]

Depuis 2011, la Région participe financièrement au développement par l'académie de l'Espace Numérique de Travail « Tout@tice », portail web offrant aux divers acteurs l'accès aux ressources et services liés à leur profil. Pour la période 2014 à 2017, le partenariat avec l'académie a été reconduit pour un montant maximal de 1,37 M€ à la charge de la Région dont 270 k€ pour 2017.

• Mettre à disposition des équipements favorisant les usages numériques [II-1]

Le parc informatique actuel pour la pédagogie totalise près de 30 000 ordinateurs, soit en moyenne un poste pour 3 élèves. Sur la base d'une durée de vie minimale de 6 années, le renouvellement des matériels mobilise une part importante des crédits, de l'ordre de 2,5 M€ par an. Les équipements sont acquis directement par la Région dans le cadre de procédures de marchés publics qui intègrent des critères et des labels environnementaux couvrant l'ensemble du cycle de vie du matériel, de sa conception à son recyclage. Cette action finance également d'autres

équipements qui participent au développement des usages numériques tels que les tablettes numériques, les solutions interactives, le matériel d'expérimentation assistée par ordinateur.

Indicateur N°1 [II-1] - Acquisition de matériels adaptés aux évolutions pédagogiques et aux référentiels des formations	Réalisation 2015	Réalisation 2016	Réalisation 2017
Nombre d'ordinateurs mis à disposition	4 880	5 330	5 690
Nombre de solutions interactives mises à disposition	136	101	105
Financement de matériels d'EXAO (subventions)	0,20 M€	0,31 M€	0,30 M€
Nombre de mallettes de baladodiffusion mises à disposition	16	29	9

- **Mettre en œuvre la maintenance des équipements informatiques en lycée [II-2]**

La Région intervient dans la maintenance informatique aux côtés de l'académie dans 45 établissements. La mise en œuvre de ce dispositif mobilise 660 k€, 380 k€ en équipements et 280 k€ en prestations de services.

Indicateur N°2 [II-2] - Acquisition de matériels adaptés aux évolutions pédagogiques et aux référentiels des formations	Réalisation 2015	Réalisation 2016	Réalisation 2017
Prestations extérieures	-	237 k€	280 k€
Nombre d'interventions en lycées	4 680	8 103	13 721
Nombre de lycées pris en charge par la Région	24	24	45

- **Proposer une solution transitoire dans l'attente du raccordement très haut débit [III-2]**

Le déploiement de la fibre à très haut débit (FTTH) est en cours sur tout le territoire et le raccordement des lycées devrait être réalisé à l'horizon 2020. Pendant cette période transitoire de 2017 à 2020, la Région s'est engagée à leur proposer une offre alternative garantissant un débit confortable de 30 Mo à compter de la rentrée scolaire 2017. En contrepartie de cette offre, les établissements qui ont souhaité en bénéficier, participent financièrement à hauteur de 120 € par mois. Ce montant correspond à l'abonnement mensuel pour bénéficier de la fibre à très haut débit (FTTH). Dès que la fibre sera disponible dans leur ressort géographique, les établissements seront raccordés afin de disposer d'une liaison à très haut débit de 100 Mo.

Indicateur N°3 [III-2] - Proposer une solution transitoire dans l'attente du raccordement très haut débit	Réalisation 2017
Nombre de lycées adhérents	82
Nombre de lycées raccordés	74
Montant reversé par les lycées	15 k€

2017 en Bref

Lors du vote du Budget primitif 2017, l'Assemblée régionale a adopté le principe d'une dotation de fonctionnement allouée aux lycées publics avec l'objectif d'offrir aux établissements plus de souplesse et de fongibilité. Cette dotation globale de fonctionnement ouvre la possibilité d'un dialogue renouvelé avec la Région. Il s'agit d'approcher au plus près les besoins réels des établissements et ainsi de favoriser l'équité, de mieux prendre en compte les situations de certains établissements, notamment les lycées professionnels et les lycées de taille modeste.

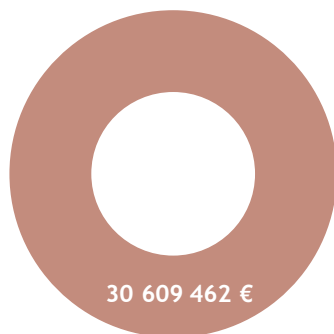
// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs	1 Mettre en place une démarche globale de progrès	2 Apporter les ressources financières nécessaires aux établissements pour optimiser leur fonctionnement	3 Favoriser la pratique du sport scolaire par les lycéens
	[I - 1] Mettre en œuvre des projets structurants pour améliorer la qualité de chaque mission	[II - 1] Attribuer les dotations permettant de couvrir les charges de viabilisation, d'entretien et les dépenses courantes liées à l'activité pédagogique	[III - 1] Attribuer les dotations d'accès aux équipements sportifs extérieurs
Actions	[I - 2] Piloter les métiers et les compétences	[II - 2] Assurer le patrimoine scolaire	
	[I - 3] Etablir et formaliser des relations contractuelles avec les EPLE	[II - 3] Attribuer les dotations pour l'utilisation pédagogique des exploitations agricoles	

30,5 M€ de crédits mandatés en 2017 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

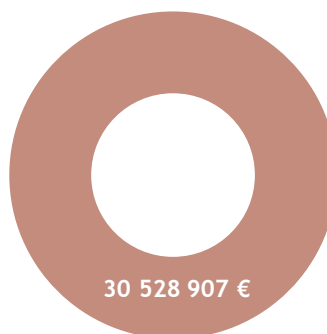
- Fonctionnement (AE affectées)
- Investissement (AP affectées)



Un taux d'affectation de **98 %** en fonctionnement

Les dépenses

- Fonctionnement (CP mandatés)
- Investissement (CP mandatés)



Un taux de réalisation de **98 %** en fonctionnement

// Analyse des principales réalisations de l'année

• Une démarche globale de progrès pour améliorer la qualité de chaque mission [I]

Dans le cadre de son Plan d'Action d'Amélioration des Conditions de Travail, la Région Bretagne s'est engagée dans une démarche de définition du niveau de qualité de service pour les principales compétences qu'elle exerce dans les lycées publics : hygiène et propreté, restauration, hébergement et maintenance du patrimoine. Ces référentiels ont pour objectif d'améliorer le service rendu aux usagers et les conditions de travail des agents.

Ainsi, l'année 2017 a vu la diffusion du guide d'interventions des agents de maintenance du patrimoine. Ce document qui décrit pour chaque spécialité les tâches effectuées par les agents de maintenance du patrimoine, vise à structurer le travail des équipes techniques dans les lycées et à faciliter le pilotage de la mission par les encadrants de service général et technique et les adjoint-gestionnaires.

Par ailleurs, dans le but de constituer un référentiel de niveau de qualité de service des locaux, des protocoles de nettoyage adaptés aux différentes catégories de locaux et détaillant la fréquence d'entretien, les outils et les produits nécessaires, ont été élaborés par un groupe de travail. Expérimentés dans 19 lycées en 2017, ces protocoles ont reçu un avis favorable du comité technique en juin et ont été diffusés aux établissements équipés du nouveau matériel à la rentrée de septembre.

En matière de restauration collective, une charte, en cours d'élaboration, formalisera les grandes orientations que s'est fixée la collectivité ces dernières années en matière de qualité des repas, d'approvisionnement ou de gestion économe des ressources. La concertation a été lancée fin 2017 avec la constitution de 4 groupes de travail composés d'agents régionaux, de proviseurs et d'adjoint-gestionnaires.

- **La politique tarifaire en matière de restauration scolaire [I]**

Depuis 2008, la Région a en charge la compétence de la restauration scolaire. Elle fixe les tarifs des repas fournis aux élèves des lycées dont elle a la charge, en tenant compte des propositions formulées par les conseils d'administration des lycées. Ces dernières doivent respecter les critères arrêtés par la Commission permanente conformément à l'objectif de convergence de l'ensemble des tarifs. En 2017, s'agissant du forfait 5 jours, principal mode de tarification adopté par les établissements scolaires, les tarifs varient entre 2,45 € et 3,53 €, à deux exceptions près, respectivement de 3,92 € et 4,00 €, sachant que la Région a limité l'augmentation à 2,34 %, taux correspondant à l'évolution de l'indice des prix des cantines, fourni par l'INSEE, pour la période de juin 2015 à juin 2016.

- **L'optimisation du financement du fonctionnement des lycées [II-1]**

En 2017, la Région a attribué 28,37 M€ au titre de la dotation globale de fonctionnement qui correspond désormais à la fusion de la dotation annuelle et de la DoCOTUPE (dotation aux contrats obligatoires, travaux d'urgence et petit entretien). La baisse du montant global des charges de viabilisation consécutive aux contrats de fourniture de gaz (UGAP) et d'électricité (SDE22) négociés par la Région pour le compte des EPLE et les interventions opérées directement par les EMAT, ont permis de contenir les dépenses des lycées et ainsi attribué le montant de DGF adapté à leurs besoins.

Comme en 2016, les conditions climatiques favorables ont eu pour conséquence une faible demande de dotations complémentaires de fonctionnement et par ailleurs, aucun crédit n'a été attribué au titre des surcoûts induits par les travaux réalisés à l'initiative de la Région.

- **L'attribution des dotations d'accès aux équipements sportifs extérieurs [III-1]**

Lorsque les structures sportives intégrées s'avèrent insuffisantes, la Région alloue aux établissements scolaires une dotation d'accès aux équipements sportifs extérieurs leur permettant de dispenser les activités physiques et sportives dans des conditions normales. La baisse enregistrée en 2017 s'explique par un moindre recours aux dotations par certains établissements.

2017 en Bref

En 2017, la Région a conforté le principe selon lequel le montant du forfait d'externat part « personnels » doit être calculé par référence aux dépenses correspondantes de rémunération des personnels non enseignants relatives à l'externat des lycées de l'Enseignement public en Bretagne, en application de l'article L 442-9 du code de l'éducation et conformément aux termes du protocole de partenariat signé avec le Comité Académique de l'Enseignement Catholique (CAEC).

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs

1 Apporter les ressources financières nécessaires aux établissements pour optimiser leur fonctionnement

2 Favoriser la pratique du sport scolaire par les lycéens

Actions

[I - 1] Attribuer les dotations permettant de couvrir les charges de viabilisation, d'entretien, de personnels non enseignants et les dépenses courantes liées à l'activité pédagogique

[II - 1] Attribuer les dotations d'accès aux équipements sportifs extérieurs

[I - 2] Attribuer les dotations pour l'utilisation pédagogique des exploitations agricoles

33,7 M€ de crédits mandatés en 2017 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

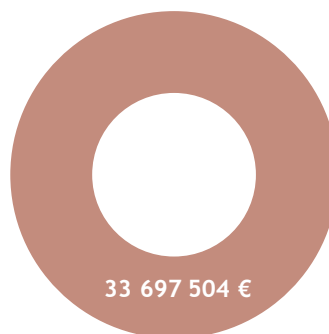
- Fonctionnement (AE affectées)
- Investissement (AP affectées)



Un taux d'affectation de **100 %** en fonctionnement

Les dépenses

- Fonctionnement (CP mandatés)
- Investissement (CP mandatés)



Un taux de réalisation de **100 %** en fonctionnement

// Analyse des principales réalisations de l'année

- L'attribution des dotations de fonctionnement aux établissements privés [I-1]

En vertu de l'article L442-9 alinéa 1 du Code de l'éducation, les dépenses de fonctionnement des établissements d'enseignement privés sous contrat avec le Ministère de l'éducation nationale, sont prises en charge sous la forme de contributions forfaitaires versées par élève et par an et calculées selon les mêmes critères que pour les lycées publics.

Le forfait d'externat correspondant à la part « matériel » attribué aux établissements privés est calculé suivant les mêmes critères que ceux utilisés pour les établissements publics. Cette dotation correspondant à la part « matériel » versée aux lycées privés sous contrat avec l'Éducation nationale, représente 17,64 M€, soit une augmentation de 0,18 M€.

Le complément forfaitaire de 2 M€ est à rapprocher des dotations complémentaires de fonctionnement et à la DoCOTUPE (dotation aux contrats obligatoires, travaux d'urgence et de petit entretien) versées aux établissements publics. Il est indexé sur l'indice des prix à la consommation hors tabac (IPCHT).

S'agissant du forfait d'externat correspondant à la part « personnels », comme s par élève tend vers le montant des dépenses consacrées aux personnels techniques régionaux affectés aux lycées publics. C'est pourquoi, le forfait enregistre une augmentation significative du montant global versé à ce titre, passant de 12,29 M€ à 15,14 M€. Cette subvention évolue depuis 2015 en fonction de la variation de la masse salariale des agents régionaux affectés dans les lycées publics.

- **L'attribution des dotations d'accès aux équipements sportifs extérieurs [II-1]**

Lorsque les structures sportives intégrées s'avèrent insuffisantes, la Région alloue aux établissements scolaires une dotation d'accès aux équipements sportifs extérieurs leur permettant de dispenser les activités physiques et sportives dans des conditions normales.

2017 en Bref

Les acteurs de l'Enseignement supérieur et de la recherche (ESR) ont proposé de nouvelles approches complémentaires en 2017 quant à leur structuration, autour d'un nouvel établissement Université de Rennes ou d'un rapprochement stratégique entre l'Université de Bretagne Occidentale et l'Université de Bretagne Sud. L'accompagnement de la Région se situe dans ce cadre et dans un cadre mutualisé plus large, à l'instar du soutien en hausse à l'internationalisation de la recherche et au projet de création d'un datacenter à périmètre régional.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs	1 Une région visible et attractive, cultivant l'excellence	2 Une région mobilisée	3 Intégrer le c@mpus et les pratiques numériques comme outil de développement de l'appareil de formation et de recherche
Actions	[I - 1] Une recherche bretonne active dans un concert mondial [I - 2] Rayonner et attirer	[II - 1] Créer les conditions de la réussite [II - 2] Cultiver une envie [II - 3] Une recherche ancrée dans le territoire régional [II - 4] Communiquer et informer	[III - 1] Permettre le déploiement du c@mpus numérique [III - 2] Favoriser les applications et pratiques numériques

23,8 M€ de crédits mandatés en 2017 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations



Un taux d'affectation de **99 %** en fonctionnement et de **87 %** en investissement

Les dépenses



Un taux de réalisation de **82 %** en fonctionnement et de **77 %** en investissement

> Un décalage temporel dans la remontée des dépenses par les bénéficiaires explique cette année un moindre taux de réalisation, en comparaison des années précédentes.

// Analyse des principales réalisations de l'année

• Le soutien aux forces vives de recherche [I-1]

La Région a poursuivi la structuration de sa stratégie de spécialisation intelligente, à travers l'octroi notamment de financements conséquents pour le recrutement de doctorants et post-doctorants. Ces financements permettent de doper les équipes de recherche dans les domaines d'innovation stratégique et de consolider ainsi l'économie de la

connaissance pour le territoire de demain. Les thématiques cyber, drones maritimes sont particulièrement appuyées en 2017.

Indicateur N°1 [I-1] - Mesure du soutien régional aux projets de recherche	Réalisation 2015	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Valeur cible 2017
Nombre de thèses soutenues par la Région	428	435	457	436
Nombre de post-doctorats soutenus	37	57	49	60

• Accueillir aux meilleurs standards [I-2]

La réalisation des opérations inscrites au *Contrat de plan Etat-Région* (CPER) se poursuit fortement. Ainsi, de nouvelles opérations ont démarré en 2017, comme la réhabilitation des IUT de Quimper et de Lannion, la réhabilitation d'un amphithéâtre à l'Institut national des sciences appliquées (INSA) ou du bâtiment L à l'Université de Rennes 2.

Concernant le volet « vie étudiante », d'importantes opérations ont été lancées comme la construction d'une cité universitaire et la réhabilitation du Restaurant l'Etoile sur le campus de Beaulieu à Rennes, le transfert du Restaurant universitaire sur le campus Mazier à Saint Briec ou l'extension du Restaurant sur le campus de Tohannic à Vannes.

Indicateur N°2 [I-2] - Mesure des investissements réalisés en Bretagne	Réalisation 2015	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Valeur cible 2017
Nombre d'opérations immobilières soutenues (enseignement supérieur)	8	13	14	13

• Des investissements scientifiques pérennes [I-1]

La programmation du CPER sur le volet « équipements scientifiques » se concrétise par la poursuite des financements d'opérations déjà démarrées, avec la contribution de l'Etat, des collectivités et du fonds européen Feder.

En 2017, 25 opérations ont été complètement réalisées. Le volet « cyber » est particulièrement bien avancé. Le financement de l'opération DATARMOR à Brest, portée par l'Ifremer, est terminé. Ce projet contribue au renforcement du pôle d'excellence maritime brestois à l'échelle internationale.

• Cultiver une envie chez les jeunes [II-2]

Le dispositif *Immersion Sciences* démarré en 2012 poursuit son déploiement chaque année. Il cible des lycéens de 1^{ère} Scientifique de tous les départements bretons. Au vu de la désaffection des filières scientifiques, l'immersion des lycéens dans les sciences auprès des chercheurs de haut niveau a pour objectif d'encourager, voire de déclencher une appétence pour ces filières. Au regard de l'ancienneté de ce dispositif, certains anciens intervenants reviennent désormais, pour recevoir des lycéen.e.s dans leur environnement professionnel.

2017 en Bref

Les effectifs en apprentissage ont été consolidés : à fin 2017, ce sont 18 484 jeunes qui ont choisi cette voie de formation initiale, soit le plus haut niveau d'effectif d'apprentis jamais atteint en Bretagne. Le *Plan breton de l'apprentissage* a été voté en octobre 2017, sa mise en œuvre est cependant liée à la réforme de l'apprentissage pour laquelle un texte de loi sera présenté au Parlement au printemps 2018.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs

Actions

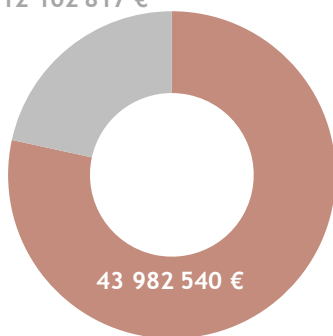
1 Proposer des formations qui répondent aux attentes des jeunes et aux besoins des entreprises	2 Renforcer la qualité et l'amélioration continue de la formation en CFA
[I - 1] Mettre en œuvre la carte des formations par apprentissage	[II - 1] Mettre en œuvre la démarche Bretagne Qualité Apprentissage
[I - 2] Participer au fonctionnement des centres de formation d'apprentis	[II - 2] Conforter la diversité de l'offre de formation en apprentissage permettant un accueil de publics diversifiés et sécuriser les parcours en apprentissage
[I - 3] Soutenir la construction, la rénovation et l'équipement des CFA	[II - 3] Participer et réaliser des actions valorisant l'apprentissage comme voie d'accès à une qualification et une professionnalisation réussie

48,6 M€ de crédits mandatés en 2017 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

- Fonctionnement (AE affectées)
- Investissement (AP affectées)

12 102 817 €

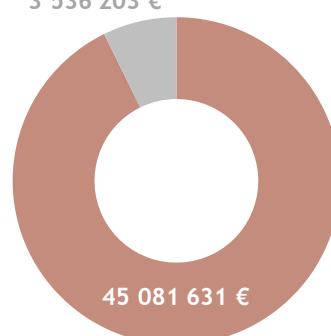


Un taux d'affectation de **91 %** en fonctionnement et de **97 %** en investissement

Les dépenses

- Fonctionnement (CP mandatés)
- Investissement (CP mandatés)

3 536 203 €



Un taux de réalisation de **100 %** en fonctionnement et de **69 %** en investissement

> En investissement, le taux de réalisation en mandatement se redresse par rapport à 2016 mais est pénalisé par un retard de la mise en chantier d'opérations importantes (extension du *Centre de formation d'apprentis* (CFA) de l'organisme de formation et de Conseil du secteur Hygiène, Propreté, Environnement (INHNI) pour 1 M€ par exemple).

// Analyse des principales réalisations de l'année

- Proposer des formations qui répondent aux attentes des jeunes et aux besoins des entreprises [I]

L'apprentissage est une voie de réussite. Un tiers des jeunes poursuit sa formation initiale, essentiellement, vers un diplôme d'un niveau supérieur. Les poursuites d'études sont particulièrement prégnantes au niveau V. Pour les jeunes qui ne poursuivent pas d'études, 75 % d'entre eux sont en emploi, 18 mois après la fin de formation. Une enquête d'insertion auprès des jeunes sortants en 2017 a été lancée, les premiers enseignements étant prévus en 2018.

La reprise de l'apprentissage est confirmée en 2017 avec +3,73 % soit près de 700 apprenti·e·s supplémentaires. Elle concerne tous les niveaux de formation et la quasi-totalité des secteurs professionnels. La progression sensible des

apprenti·e·s âgés de 26 à 30 ans, environ + 160 jeunes, est une tendance observée relative au relèvement de l'âge d'entrée en apprentissage.

Indicateur N° 1 [I-1] - Evolution des effectifs	A la rentrée 2015			A la rentrée 2016			A la rentrée 2017		
	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes
Nombre d'apprenti.e.s/ niveau de formations									
Niveau 5	8 047	26 %	74 %	8 222	26 %	74 %	8 244	26 %	74 %
Niveau 4	4 931	32 %	68 %	4 920	31 %	69 %	5 051	31 %	69 %
Niveau 3	2 274	33 %	67 %	2 464	32 %	68 %	2 760	30 %	70 %
Niveaux 1 et 2	2 008	35 %	65 %	2 189	36 %	64 %	2 429	34 %	66 %
Tous niveaux	17 260	29 %	71 %	17 795	29 %	71 %	18 484	29 %	71 %

La répartition hommes/femmes en pourcentage est stable depuis 2015. La progression du nombre d'apprenties (+2,9 %) est néanmoins inférieure à celle des apprentis (+4,2 %).

Indicateur N° 2 [I-2] Places nettes créées	Rentrée 2015	Rentrée 2016	Rentrée 2017
Niveau 5	72	82	200
Niveau 4	122	222	264
Niveau 3	158	229	360
Niveaux 1 et 2	91	197	284
Tous niveaux	443	730	1 108

L'adaptation de la carte des formations initiales, au sein des CFA, participe aussi à cette évolution positive. L'effort de développement de l'offre a ainsi permis à près de 480 jeunes d'accéder à l'apprentissage.

• Renforcer la qualité et l'amélioration continue de la formation en CFA [II]

2017 est la dernière année de mise en œuvre d'actions innovantes dans la démarche *Bretagne Qualité Apprentissage* (BQA). Les CFA ont nettement amélioré la préparation des apprenti·e·s à l'insertion ou la poursuite en formation : 76 % des CFA se jugent très efficaces contre 10 % en 2014.

Indicateur N° 3 [II-1] Auto-évaluation des CFA 1 ^{er} volet de Bretagne Qualité Apprentissage	Accueil			Accompagnement			Insertion		
	Définir le parcours qui associe l'apprenti, le CFA et l'entreprise			Réguler et sécuriser le parcours de formation de l'apprenti			Préparer l'apprenti à son devenir et à sa place post-CFA		
Efficacité du processus	Taux 2014-2015	Taux 2015-2016	Taux 2016-2017	Taux 2014-2015	Taux 2015-2016	Taux 2016-2017	Taux 2014-2015	Taux 2015-2016	Taux 2016-2017
A : très efficace	33 %	54 %	79 %	15 %	33 %	47 %	10 %	38 %	76 %
B : efficace	62 %	41 %	21 %	74 %	64 %	50 %	67 %	28 %	8 %
C : faible	3 %	5 %	0 %	8 %	3 %	3 %	23 %	23 %	11 %
D : très faible	3 %	0 %	0 %	3 %	0 %	0 %	0 %	10 %	5 %

Une évaluation de la démarche a été menée. Si les dynamiques d'engagement et les ambitions ont évolué sur les trois années du dispositif, le bilan global montre la mobilisation de tous les CFA, dépassant les principales réticences initiales. La relation CFA-Apprenti·e·s -Entreprises est au cœur de l'apprentissage. Enrichie par la démarche BQA, elle reste un enjeu et un champ d'actions pour les CFA, les unités pédagogiques et pour la Région.

Le prolongement de la démarche a été décliné en scénarios d'évolution à partir de la capitalisation sur quelques bonnes pratiques et de priorisations. La rénovation de BQA est inscrite dans du *Plan de développement breton de l'apprentissage*.

2017 en Bref

L'année 2017 est marquée par une forte stabilité, malgré une augmentation des effectifs, des crédits mandatés au titre du programme (27,5 M€ mandatés en 2017 et 28,7 M€ en 2016) qui s'explique par la fin de la transition entre l'ancien et l'actuel dispositif des primes aux employeurs d'apprenti·e·s.

Un partenariat a également été contractualisé en 2017 avec Action Logement pour accompagner les apprentis dans leur recherche de logement et les informer sur l'accès aux différentes aides.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs	1 Inciter les entreprises à accueillir des apprentis	2 Faciliter l'accès et le maintien des apprentis en contrat d'apprentissage
	Actions	[I - 1] Encourager les entreprises à accueillir des apprentis
	[I - 2] Soutenir les entreprises s'impliquant dans la formation de leurs apprentis	[II - 2] Participer aux frais de transport, hébergement et restauration des apprentis

27,5 M€ de crédits mandatés en 2017 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

- Fonctionnement (AE affectées)
- Investissement (AP affectées)



Un taux d'affectation de **95 %** en fonctionnement

Les dépenses

- Fonctionnement (CP mandatés)
- Investissement (CP mandatés)



Un taux de réalisation de **96 %** en fonctionnement

// Analyse des principales réalisations de l'année

- Des dispositifs d'incitation à l'accueil des apprentis en entreprise [I-1]

La moitié des contrats d'apprentissage de la campagne 2017 (contrats conclus entre le 1^{er} juin 2017 et le 31 mai 2018) a pour objectif la préparation un diplôme de niveau V qui s'adresse à plus de 70 % à de jeunes hommes. 15 % des contrats conclus par des jeunes femmes visent l'obtention d'un diplôme de niveau I ou II alors qu'un peu moins de 10 % des contrats conclus par des jeunes hommes entrent dans cette catégorie de diplômes.

Indicateur N°1 [I] - Répartition du nombre de contrats par niveau de formation	Réalisation 2015 (campagne 2015)	Réalisation 2016 (campagne 2016)	Réalisation partielle de la campagne 2017(*)
Niveau V (CAP, CAPA, BPA, MC, ...)	6 525	6 633	6 522
Niveau IV (BAC PRO, BP, BTM, MC, ...)	2 982	3 012	3 188
Niveau III (BTS, BTSa, DUT, ...)	1 390	1 463	1 648
Niveaux II et I (licence pro, Master, ...)	1 268	1 311	1 481
Total	12 165	12 419	12 839

(*) Une campagne court du 1^{er} juin de l'année N au 31 mai de l'année N+1

En 2017, près de 62 % des contrats d'apprentissage sont pourvus par des entreprises qui ouvrent droit à l'ensemble des primes à l'apprentissage versées par la Région. Sur la campagne 2017, on observe une augmentation des contrats pour les entreprises de plus de 11 salariés.

Indicateur N°2 [I] - Répartition du nombre de contrats par type d'employeurs	Réalisation 2015 (campagne 2015)	Réalisation 2016 (campagne 2016)	Réalisation partielle de la campagne 2017(*)
Employeur privé de moins de 11 salarié·e·s	7 941	7 963	7 918
Employeur privé de 11 à 20 salarié·e·s	1 013	1 044	1 195
Employeur privé de 21 à 249 salarié·e·s	1 753	1 897	2 042
Employeur privé de 250 salarié·e·s et plus	1 185	1 278	1 430
Employeur public	273	237	254
Total	12 165	12 419	12 839

(*) Une campagne se déroule du 1^{er} juin de l'année N au 31 mai de l'année N+1

- **Des dispositifs pour soutenir les entreprises s'impliquant dans la formation de leurs apprenti·e·s [I-2]**

2017 se caractérise par une relative stabilisation du nombre de primes versées du dispositif actuel.

Indicateur N°3 [I] - Evolution des aides versées aux employeurs d'apprenti·e·s par type d'aides	Réalisation 2015	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Montant année 2017
Anciennes aides	8 711	400	50	0,03 M€
Aide au recrutement d'apprentis (1000 €)	4 645	5 530	4 796	4,8 M€
Prime à l'apprentissage (1000 €)	10 146	10 884	11 036	11,1 M€
Aide à la mixité* (500 €)	628	668	737	0,4 M€
<i>Proportion de jeunes femmes</i>	78 %	79 %	77 %	
Aide à l'insertion professionnelle (500 €)	12	29	31	0,02 M€

* Mixité : recrutement d'une apprentie dans un métier traditionnellement masculin, ou d'un apprenti dans un métier traditionnellement féminin.

- **Des dispositifs facilitant l'accès et le maintien des apprentis en contrat d'apprentissage [II]**

Tout·e apprenti·e engagé·e dans son parcours de formation (absence de rupture de contrat en début de parcours de formation) se voit verser au moins une aide.

Du fait d'un processus de gestion faisant intervenir plusieurs acteurs (apprenti·e, Centre de formation (CFA), Région) ainsi que la question de la continuité du parcours de formation, le nombre d'aides versées peut varier d'une année budgétaire à l'autre. Le nombre de versements réalisé en 2017 baisse par rapport à 2016, pour autant, tout jeune engagé en 2017 dans une formation par apprentissage a pu bénéficier d'une aide.

Indicateur N°4 [II] - Evolution du nombre de bénéficiaires par type d'aides	Réalisation 2015	Réalisation 2016	Réalisation 2017
Aide au premier équipement [II-1]	5 584	6 595	5 994
<i>Proportion de jeunes femmes</i>	31 %	31 %	30 %
ARGOAT (Aide au transport, hébergement, restauration) [II-2]	16 530	18 733	17 885

2017 en Bref

Cette année 2017 se caractérise par le travail de concertation mené dans le cadre de l'élaboration du *Schéma des formations sanitaires et sociales 2017-2022*. Deux enjeux sont identifiés et constitueront le fil conducteur de l'action régionale sur ces 5 années : 1-répondre aux besoins de la population, par un accompagnement adapté, au plus proche du domicile et avec des emplois de qualité -2-Soutenir le développement économique et l'attractivité des territoires

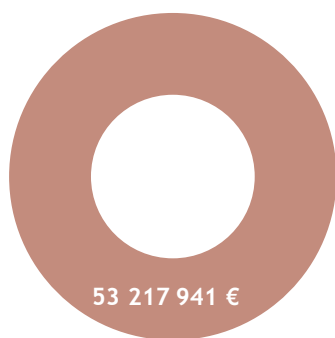
// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs	1 Structurer les fonctions de veille et de communication autour des métiers du secteur sanitaire, social et médico-social	2 Doter la Bretagne d'un appareil de formation adapté aux besoins en professionnels paramédicaux et sages-femmes	3 Doter la Bretagne d'un appareil de formation adapté aux besoins en professionnels de l'accompagnement social	4 Contribuer à la sécurisation des parcours de formation
		[II - 1] Optimiser l'attribution des dotations de fonctionnement des formations paramédicales et de sages-femmes		
Actions		[II - 2] Permettre la modernisation des instituts de formation aux carrières paramédicales		

56,7 M€ de crédits mandatés en 2017 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

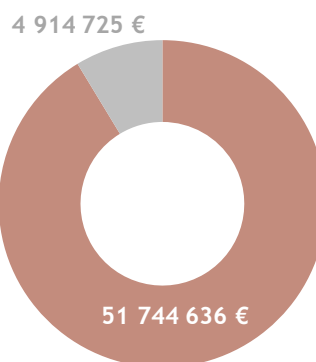
- Fonctionnement (AE affectées)
- Investissement (AP affectées)



Un taux d'affectation de **99 %** en fonctionnement

Les dépenses

- Fonctionnement (CP mandatés)
- Investissement (CP mandatés)



Un taux de réalisation de **97 %** en fonctionnement et de **72 %** en investissement

// Analyse des principales réalisations de l'année

Ce programme finance les écoles de formation aux carrières paramédicales et sociales, les dépenses prises en compte étant les charges de personnels (plus de 80 %), les coûts de fonctionnement, les amortissements et les frais financiers correspondants aux travaux réalisés. Les crédits d'investissement concernent la réalisation des travaux dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par la Région pour les Instituts de Formation en Soins Infirmiers de Fougères et Saint Briec. Par ailleurs, les bourses d'études versées aux étudiant·e·s représentent une affectation de 5 M€ pour les 2 006 étudiant·e·s bénéficiaires.

- Agréer et financer tout ou partie des établissements de formations aux carrières paramédicales et sociales.

La procédure de renouvellement des autorisations et agréments des écoles du secteur paramédical et de sages-femmes a été lancée en 2017, pour des nouvelles autorisations délivrées en 2018.

L'offre de formation s'établit donc toujours sur les mêmes bases qu'en 2016 :

- 1 761 places de formation au travail social,
- 6 311 étudiants sont en formation paramédicales ou de sages-femmes.

S'agissant des établissements de formation en travail social, la Région est compétente pour délivrer les autorisations et agréments depuis le 1^{er} janvier 2017, une procédure transitoire est appliquée sur la période 2017-2018.

Enfin, 34 contrats de fidélisation dédiés aux étudiants entrant en formation de Masseur kinésithérapeute ont été signés pour cette année (29 en 2016). Ce dispositif vise à accompagner des étudiants, sur la base du volontariat, à financer leurs coûts de formation sur les 4 années du cursus. En contrepartie de cette prise en charge par la Région, ils s'engagent à travailler pendant 3 ans auprès de l'employeur (du secteur hospitalier ou médico-social) avec lequel le contrat a été passé.

• Optimiser les dotations de fonctionnement des établissements de formation [II.1]

Comme chaque année, une analyse de budgets prévisionnels et des comptes financiers des écoles est réalisée en fin d'année pour évaluer la dotation de fonctionnement de la Région adaptée aux besoins et aux enjeux des établissements. Cette démarche vise aussi à assurer un équilibre des moyens affectés à chacun des établissements tant sur le plan des moyens de fonctionnement que des besoins d'investissement pour l'entretien ou la restructuration des locaux.

• Permettre la modernisation des instituts de formations aux carrières paramédicales

Afin de doter les établissements d'un outil de formation adapté aux besoins pédagogiques actuels, la Région a décidé d'assurer la maîtrise d'ouvrage des nouveaux bâtiments destinées aux Instituts de Formation en Soins Infirmiers de Fougères et Saint Briec. Ces travaux sont en cours selon le calendrier prévu, pour une livraison prévue courant 2018.

• Assurer la gratuité des formations de niveau V [IV]

Engagement fort pris en 2007, la gratuité des formations de niveau V a concerné 1 167 personnes en 2017, au titre des formations d'Aides-soignants et d'Auxiliaires de puéricultures et 202 au titre des formations d'Auxiliaires de vie sociale, d'Aide médico psychologique et d'Accompagnant éducatif et social.

Indicateur N°1[IV] - Nombre de bénéficiaires de la gratuité des formations de niveau V dans le secteur paramédical (aide-soignants, ambulanciers et auxiliaires de puériculture)	Réalisation 2014-15	Réalisation 2015-16	Réalisation 2016-17
Nombre de places	1 014	1 033	1 167
Indicateur N°2 [III] - Nombre de places de formation agréées* par la Région Bretagne	Réalisation 2014-15	Réalisation 2015-16	Réalisation 2016-17
Nombre de places agréées *	1 724	1 724	1 724
Nombre de bénéficiaires de la gratuité des formations initiales de niveau V	148	202	202

* le nombre de place agréées correspond aux places de formation, ouvertes à ce dispositif et financées par la Région

• Sécuriser les parcours de formation [IV]

Les bourses d'étude entrant dans ce champ sont attribuées sur des critères sociaux. Au titre de la rentrée de 2017, 2 143 bourses ont été attribuées (2 041 en 2016).

Indicateur N°3 [IV] - Les aides aux étudiants - Bourses d'étude	Réalisation 2015	Réalisation 2016	Réalisation 2017
Formations paramédicales			
Nombre de bourses accordées / demandes initiales	1 487 / 1 729	1 537 / 1 778	En cours de stabilisation
Montant moyen des bourses accordées (en €)	3 022 €	3 107€	
Formations sociales			
Nombre de bourses accordées / demandes initiales	519 / 581	504 / 561	En cours de stabilisation
Montant moyen des bourses accordées (en €)	3 450 €	3 471 €	

En 2017, la Région Bretagne a décidé d'appliquer à tous les étudiant·e·s les dispositions réglementaires adoptées pour les étudiant·e·s infirmiers et a ainsi amélioré sa réponse aux situations souvent précaires de ces étudiant·e·s.

2017 en Bref

La valorisation du *Compte personnel de formation (CPF)* des demandeurs d'emploi a permis de mieux financer leur projet, en apportant une aide au-delà du plafond de 3 050€.

Un référencement « qualité » des organismes *Validation des acquis de l'expérience (VAE)* a été réalisé, permettant un accompagnement clarifié.

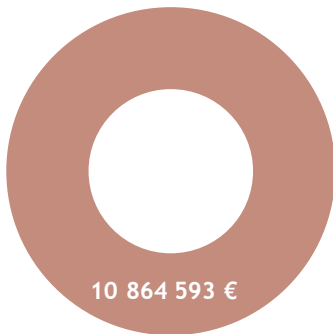
// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs	1 Favoriser l'accès individuel à la qualification reconnue par une certification	2 Favoriser le renforcement des compétences	3 Accompagner les salariés en licenciement économique
	[I - 1] Participer au financement de projets individuels de formation longue	[II - 1] Contribuer à la formation des actifs	[III - 1] Soutenir la formation des personnes licenciées économiques
Actions	[I - 2] Favoriser l'accès à la certification par la Validation des acquis de l'expérience		

10,0 M€ de crédits mandatés en 2017 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

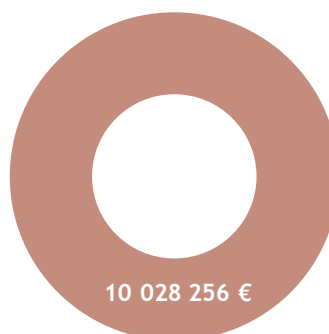
- Fonctionnement (AE affectées)
- Investissement (AP affectées)



Un taux d'affectation de **96 %** en fonctionnement

Les dépenses

- Fonctionnement (CP mandatés)
- Investissement (CP mandatés)



Un taux de réalisation de **100 %** en fonctionnement

// Analyse des principales réalisations de l'année

- **Chèque Formation : une valorisation financière du Compte personnel de formation [I- 1]**

En 2017, le *Chèque Formation* a de nouveau contribué à la réalisation du *Plan de mobilisation pour l'emploi*, dit *Plan 500 000*, en offrant 50 places supplémentaires aux demandeurs d'emploi. Il a aussi été décidé, en 2017, de valoriser le montant du *Compte personnel de formation (CPF)* en apportant aux bénéficiaires qui le mobilisent une aide financière pouvant aller au-delà du plafond du *Chèque formation*, fixé à 3 050 € pour la prise en charge d'une partie des coûts pédagogiques de la formation.

30 jeunes en emploi d'avenir ont bénéficié du *Chèque Formation* (49 en 2016), leur permettant d'obtenir une certification en complétant le financement notamment pour des jeunes employés en collectivités locales.

A l'entrée en formation, les bénéficiaires de cette aide ont pour 57% un niveau de formation supérieur au BAC (de BTS-DUT à Master), 28% un niveau BAC et 15% un niveau CAP ou infra. 71% des bénéficiaires ont entre 26 et 45 ans.

Les formations du secteur tertiaire sont les plus représentées parmi les aides attribuées (26%) : BTS assistante de gestion PME/PMI, Auxiliaire de bibliothèque, BTS comptabilité et gestion des organisations, Licence professionnelle

gestion de personnel, Master administration des entreprises, Master comptabilité, ...). Viennent ensuite les formations du secteur social et du service à la personne (21%) : BTS économie sociale et familiale, BTS services et prestations des secteurs sanitaires et social, Certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale (CAFERUIS), Moniteur d'atelier, CAP coiffure esthétique, ...). Les formations universitaires généralistes représentent 23% des attributions : Licence et Master en droit, Master éducation et formation, Notaire, ...). Les secteurs du sport et du commerce représentent respectivement 7% et 4%.

Les indicateurs de réalisation de chacun des dispositifs ci-dessous concernent les personnes entrées en formation en 2017.

Indicateur N° 1 [I-1] - Chèque Formation	Entrées en 2015	Entrées en 2016	Entrées en 2017	Valeur cible 2017
Nombre de bénéficiaires (dont % de femmes)	2 010 (69 %)	2 188 (68%)	1 995 (70%)	1 970

• Validation des acquis de l'expérience (VAE) : un référencement « qualité » d'organismes accompagnateurs [I-2]

Sur la base du document régional *Engagement pour un accompagnement de qualité pour la VAE* et du décret sur la qualité des formations, une démarche de référencement d'organismes accompagnateurs a été menée conjointement avec un autre financeur, le Fongécif. A ce jour, 33 organismes sont référencés. Depuis, d'autres financeurs s'appuient aussi sur cette liste. Cela permet aux demandeurs de bénéficier d'un financement, tel que le *Chèque Validation* pour les demandeurs d'emploi.

Le *Chèque Validation*, qui permet de financer l'accompagnement VAE des demandeurs d'emploi s'est maintenu en 2017.

Au démarrage de leur VAE, les personnes ont pour 27% un niveau supérieur au BAC (de BTS-DUT à Master), pour 37% un niveau BAC et 36% un niveau CAP ou infra. 70% des bénéficiaires ont entre 26 et 45 ans.

Indicateur N° 2 [I-2] - Chèque Validation	Entrées en 2015	Entrées en 2016	Entrées en 2017	Valeur cible 2017
Nombre de bénéficiaires (dont % de femmes)	358 (60 %)	333 (67%)	339 (62%)	350

• Chèque Reconversion : la baisse se poursuit [III-1]

Cette aide s'adresse aux personnes en licenciement économique, 71% d'entre elles sont en *Contrat de sécurisation professionnelle*, 29% relèvent d'un *Plan de sauvegarde de l'emploi*. La Région intervient en complément d'autres financements (Organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA), Entreprises). L'accès à la formation est conditionné à l'éligibilité de celle-ci au *Compte personnel de formation*.

A l'entrée en formation, les bénéficiaires de cette aide ont pour 34% un niveau de formation supérieur au BAC (de BTS-DUT à Master), 22% un niveau BAC et 44% un niveau CAP ou infra. 58% des bénéficiaires ont entre 26 et 45 ans. Les secteurs de formation les plus représentés sont : le tertiaire (24%), le paramédical et le service (16%), le transport/manutention (13%) et les formations généralistes (11%).

Indicateur N° 4 [III-1] - Chèque Reconversion	Entrées en 2015	Entrées en 2016	Entrées en 2017	Valeur cible 2017
Nombre de bénéficiaires (dont % de femmes)	764 (43 %)	407 (43%)	390 (52%)	450

2017 en Bref

7 869 demandeurs d'emploi ont bénéficié, en 2017, d'une formation qualifiante du *Programme Bretagne formation (PBF)*, soit une augmentation de 20% par rapport à 2015. La prolongation en 2017 du *Plan breton de mobilisation pour l'emploi* a permis de maintenir une offre de formation importante notamment dans des secteurs porteurs d'emplois. L'effort supplémentaire d'ouverture de places de formation a également concerné d'autres dispositifs (*Compétences Transverses, Compétences Clés* et les *Actions Territoriales*) afin d'accompagner les parcours d'accès à la qualification.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs	1 Structurer et accompagner les parcours d'accès à la qualification	2 Construire une offre de formation qualifiante répondant aux enjeux des secteurs d'activités et des territoires	3 Accompagner l'adaptation des formations, le développement de la qualité et l'innovation pédagogique
	[I - 1] Proposer des formations accompagnant les différentes étapes de construction d'un parcours préparant à la qualification	[II - 1] Proposer des formations certifiantes du niveau V (CAP/BEP) au niveau III (licence) [II - 2] Proposer des formations pour se qualifier au plus proche des besoins du territoire et des secteurs d'activité	[III - 1] Accompagner les acteurs de la formation [III - 2] Accompagner les parcours des stagiaires
Actions	[I - 2] Proposer des parcours de formation permettant d'acquérir un socle de connaissances et compétences professionnelles		
	[I - 3] Proposer des formations pour les personnes sous main de justice		

90,9 M€ de crédits mandatés en 2017 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

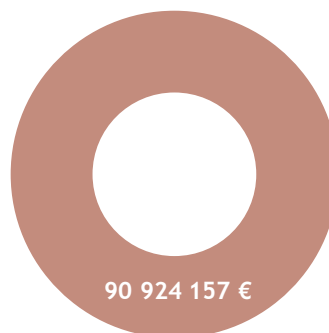
- Fonctionnement (AE affectées)
- Investissement (AP affectées)



Un taux d'affectation de **93 %** en fonctionnement

Les dépenses

- Fonctionnement (CP mandatés)
- Investissement (CP mandatés)



Un taux de réalisation de **95 %** en fonctionnement

// Analyse des principales réalisations de l'année

• Proposer des formations accompagnant les différentes étapes d'un parcours [I-1]

Les prestations du *Dispositif régional pour l'insertion professionnelle (DRIP)* proposent sur plus de 35 lieux en Bretagne, des formations d'insertion et d'orientation, pour les jeunes qui sont orientés par les Missions locales ou pour des demandeurs d'emploi en reconversion.

Au titre du *Plan breton de mobilisation pour l'emploi*, 400 places supplémentaires ont été ouvertes en 2017 au titre de la prestation *Compétences Transverses*, pour des demandeurs d'emploi de longue durée, peu qualifiés, qui souhaitent mettre en œuvre leur projet professionnel et actualiser les compétences socles.

Le nombre d'entrées en formation sur la *Plateforme d'orientation professionnelle (POP)* et sur la *Prestation préparatoire à l'insertion (PPI)* s'est stabilisé par rapport à 2016.

Une étude a été confiée à un prestataire afin d'accompagner, dans le cadre d'une nouvelle offre de formation pour l'orientation et la découverte des métiers.

Indicateur N°1 [I-1] - DRIP	Réalisation 2015	Réalisation 2016	Réalisation 2017
Nombre de personnes accueillies	6 064	5 180	6 170

- Proposer des parcours de formation permettant d'acquérir un socle de connaissances et de compétences professionnelles [I-2]

Le dispositif *Compétences Clés* permet aux demandeurs d'emploi de renforcer leur socle de connaissances et compétences professionnelles.

Le nombre de stagiaires entrés en formation *Compétences Clés* est globalement en progression, bien qu'en baisse pour les publics en situation d'illettrisme. De mai 2016 à mai 2017, 1 117 personnes en situation d'illettrisme en ont bénéficié (soit une baisse d'un peu plus de 6 % par rapport à 2015 /2016).

A contrario, le nombre de stagiaires non francophones apprenant le français dans le cadre du dispositif est en progression avec un renforcement du nombre d'heures programmées sur les grands pôles urbains, en réponse notamment aux besoins de formation des réfugiés demandeurs d'asile. Au total ce dernier public a représenté un effectif de 900 stagiaires (178 stagiaires dans le cadre d'actions d'alphabétisation et 722 dans le cadre d'actions d'apprentissage du Français Langue Etrangère).

Indicateur N°2 [I-2] - Compétences clés	Réalisation 2014-15	Réalisation 2015-16	Réalisation 2016-17	Prévision 2016-17
Nombre d'heures de formation achetées	254 180	377 850	401 792	400 000
Nombre de stagiaires ayant bénéficié d'une formation	5 457	5 353	5 770	5 900

- Proposer des parcours de formation pour les personnes sous-main de justice [I-3]

Après une analyse des besoins en formation, réalisée en concertation avec les partenaires intervenant dans les 7 établissements pénitentiaires de Bretagne, une consultation a été publiée pour 17 actions de formation, soit un potentiel de 726 places. Mises en œuvre à compter de septembre 2017, ces formations proposent aux détenu·e·s de se qualifier dans un métier, de préparer un projet professionnel y compris dans le cadre d'un aménagement de peine, ou encore d'acquérir des compétences socles validées par une certification CléA.

- Proposer des formations certifiantes [II-1]

Le *Programme Bretagne Formation* (PBF), mis en œuvre en septembre 2015 pour une durée de deux ans, a été reconduit en 2017 pour la période de septembre 2017 à août 2019. Les actions de formation supplémentaires mises en œuvre en 2016 au titre du *Plan breton de mobilisation pour l'emploi* ont pour partie été reconduites en 2017 et de nouvelles formations ont été proposées en réponse à des besoins identifiés avec les branches professionnelles. Les formations du secteur du numérique ont particulièrement été renforcées avec +25% de places supplémentaires par rapport à 2015.

Indicateur N°3 [II-1] - PBF	2015	2016	2017	Prévision 2017
Nombre de stagiaires entrées en formation	6 113	8 262	7 673	6 690

- Proposer des formations au plus proche des besoins des territoires [II-2]

Pour une réponse réactive aux besoins des entreprises et des territoires, les *Actions territoriales expérimentale* (ATE) ont été mobilisées, notamment dans le cadre de la poursuite du *Plan de mobilisation pour l'emploi*.

Ces actions permettent d'expérimenter des formations innovantes répondant à de nouveaux besoins en compétences des entreprises (assistante digital, opérateur composite, ...). Elles permettent aussi une réponse réactive et ajustée aux besoins en recrutement immédiat d'une ou plusieurs entreprises.

Indicateur N°4 [II-2] - Actions Territoriales expérimentales et convention avec les OPCA	Réalisation 2015	Réalisation 2016	Réalisation 2017
Nombre de places en ATE	826	1 336	1 540
Nombre de places / convention avec les OPCA	/	274	1 480

Le partenariat avec les *Organismes paritaires collecteurs agréés* (OPCA) a également été renforcé pour développer les *Préparations opérationnelles à l'emploi* (POE). Des conventions de subvention ont été signées avec dix OPCA pour une programmation concertée de 1 480 places de formation.

2017 en Bref

Le *Plan de mobilisation pour l'emploi 2017* a été de moindre ampleur que le précédent. Ainsi, le nombre de personnes rémunérées est en légère baisse. Plus de la moitié de ces personnes ont suivi une formation certifiante / qualifiante, correspondant à un champ de compétences répondant au développement économique de la région.

// Objectifs, actions et chiffres clés

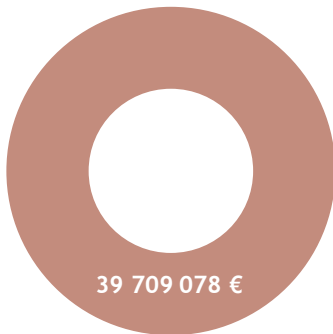
Objectifs
 Actions

1 Rémunérer les stagiaires	2 Contribuer à la restauration des stagiaires des formations collectives
[I - 1] Rémunérer les stagiaires des dispositifs de la compétence directe de la Région (revenu, indemnités de transport et d'hébergement)	[II - 1] Attribuer une aide à la restauration pour les stagiaires
[I - 2] Attribuer une bourse à l'accompagnement d l'accompagnement de projet	

39,2 M€ de crédits mandatés en 2017 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

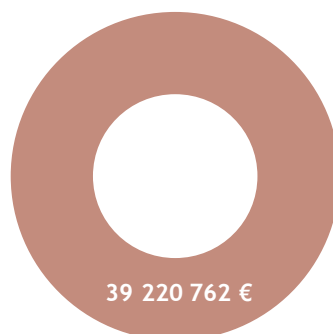
- Fonctionnement (AE affectées)
- Investissement (AP affectées)



Un taux d'affectation de **93 %** en fonctionnement

Les dépenses

- Fonctionnement (CP mandatés)
- Investissement (CP mandatés)



Un taux de réalisation de **93 %** en fonctionnement

// Analyse des principales réalisations de l'année

- **Rémunération des stagiaires : une représentation importante du Programme Bretagne Formation liée à la poursuite du *Plan de mobilisation pour l'emploi I-1***

Les stagiaires qui suivent une formation financée et agréée à la rémunération par la Région peuvent bénéficier de la rémunération versée par la Région. Seuls ceux ne bénéficiant pas de l'indemnisation au titre du chômage peuvent y prétendre. Le montant de la rémunération varie en fonction de la situation du stagiaire à l'entrée en formation. Les stagiaires ayant une reconnaissance de travailleur handicapé peuvent opter pour l'un ou l'autre des régimes de rémunération. Le barème de la rémunération est le suivant :

- 41 % des stagiaires, qui ne peuvent justifier d'une durée minimum d'activité professionnelle sont rémunérés, pour un mois complet de formation, sur la base d'un barème lié à l'âge (130€ pour les personnes de moins de 18 ans, 310€ pour les personnes de 18 à 20 ans, 339€ pour les personnes de 21 à 25 ans et 401€ pour les personnes de plus de 26 ans).
- 25 % des stagiaires sont rémunérés sur la base d'un barème à 652€ (personnes justifiant d'une activité professionnelle suffisante ou personnes ayant une situation particulière-parent isolé-parent de 3 enfants-veuf.ve)
- 27 % de personnes ayant une reconnaissance de travailleur handicapé (20 % jusqu'à un montant maximum de 1 932€ et 7 % avec un barème à 652€)

- 1 % sont rémunérés sur la base d'un barème à 708€ (personnes travailleuses),
- Et les 6 % restants correspondent aux personnes sous-main de justice.

Les stagiaires entrés en 2017 et rémunérés se répartissent ainsi par dispositifs :

Programme Bretagne Formation (PBF) : 47%, Dispositif régional d'insertion professionnelle (DRIP) : 21%, Public handicapé transféré par la loi de 2014 - Centre de rééducation (CRP) : 11%, Actions territoriales expérimentales (ATE) et Actions régionales de formation (ARF) : 9%, Chèque formation : 7%, Personnes sous-main de justice : 5%

44% des stagiaires rémunérés ont entre 26 et 45 ans, 40% ont moins de 26 ans et 16% ont plus de 45 ans.

Les dossiers de couverture sociale concernent à eux seuls pour 71% les personnes s'engageant dans une *Plateforme d'orientation professionnelle (POP)* ou un *Contrat d'accès à la qualification (CAQ)*.

Indicateur N° 1 [I-1] - Nombre total de bénéficiaires de la rémunération	Entrés en 2015	Entrés en 2016	Entrés en 2017	Cible 2017
Nombre total de bénéficiaires	8 824	8 940	8 503	7 850
Dossiers de rémunération gérés par la Région <i>Dont % de femmes</i>	7 419 (44 %)	8 940 (43 %)	7 775 (45 %)	7 850
Dont DRIP	2 365	1 558	1 650	2 400
Dont PBF	2 986	3 905	3 650	2 900
Dont Chèque Formation	483	479	534	480
Dont autres dispositifs (actions territoriales, actions régionales de formation)	568	628	720	550
Dont Publics handicapés (transférés par Loi mars 2014) gestion directe depuis 2016	1 010	1 103	821	1 050
Publics détenus (transférés par Loi mars 2014) gestion directe depuis 2016	395	495	400	470
Dossiers de couverture sociale seule	1 017	772	728	-

• Bourses POP et CAQ : un nombre d'entrées en diminution [I-2]

Les stagiaires suivant une *Prestation d'orientation professionnelle (POP)* ou un *Contrat d'accès à la qualification (CAQ)* du DRIP bénéficient de cette aide. Elle leur est versée directement afin de les accompagner dans la construction de leur projet.

Le montant global de l'aide est de 640€ pour la POP et de 900€ pour le CAQ.

Indicateur N° 2 [I-2] - Nombre de bénéficiaires des bourses POQ et CAQ	Réalisation 2015	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Prévision 2017
Nombre de bénéficiaires de bourse POP (dont % de femmes)	1 590 (53 %)	1 357 (53 %)	1 189 (54 %)	2 950
Nombre de bénéficiaires de bourse CAQ (dont % de femmes)	844 (54 %)	744 (54 %)	677 (55 %)	1 600

La généralisation de la *Garantie jeune* sur tous les départements bretons a eu probablement un impact sur le *Contrat d'accès à la qualification* qui reste pourtant un dispositif reconnu en Bretagne.

• Aide à la restauration [II-1]

Cette aide s'adresse aux stagiaires inscrits sur une action d'un dispositif collectif de la Région [programme 316] qui perçoivent une rémunération par la Région, inférieur ou égale à 1000€. Les stagiaires suivant une formation à l'Afpa bénéficient d'une aide à la restauration dans le cadre d'une subvention versée par la Région à l'Afpa [programme 316]. Cette aide concerne pour 49% les stagiaires du PBF, 41% ceux du DRIP et 11% ceux des ATE.

Indicateur N° 3 [II-1] - Nombre de bénéficiaires de l'aide à la restauration	Réalisation 2015	Réalisation 2016	Réalisation 2017
Nombre de bénéficiaires de l'aide à la restauration (dont % de femmes)	4 128 (46 %)	4 133 (44 %)	4 023 (47 %)

2017 en Bref

Le nombre de sites d'enseignement bilingue ouverts à la rentrée 2017 (20) est en forte progression (+6), essentiellement dans l'enseignement public (10 sites dans le 1^{er} degré, 5 dans le 2^d degré), qui tire pleinement parti de la mise en œuvre de la Convention spécifique Etat-Région-universités signée en décembre 2015. La présence de la langue bretonne dans la production audiovisuelle a progressé en 2017, avec une hausse du volume horaire soutenu par le *Fonds d'Aide à l'expression audiovisuelle en langue bretonne (FALB)*.

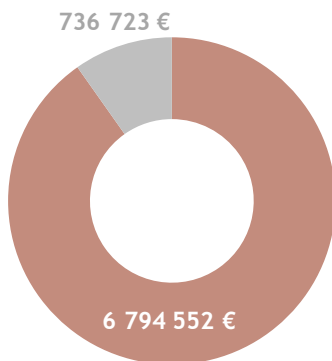
// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs	1 Transmettre la langue bretonne	2 Développer la présence de la langue bretonne dans la vie sociale, culturelle et publique	3 Assurer la sauvegarde et le développement de la langue galloise
Actions	[I - 1] Développer l'enseignement bilingue initial	[II - 1] Appuyer la sensibilisation, la connaissance, la diffusion et la pratique linguistique	[III - 1] Aider au développement de la connaissance de la langue
	[I - 2] Développer la formation pour adultes	[II - 2] Assurer une présence territoriale de la langue bretonne	[III - 2] Développer la transmission de la langue galloise
	[I - 3] Favoriser la transmission familiale	[II - 3] Intensifier la présence de la langue bretonne dans les médias	[III - 3] Développer la présence du gallo dans la société
		[II - 4] Développer l'édition	
		[II - 5] Encourager les pratiques culturelles	

7,1 M€ de crédits mandatés en 2017 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

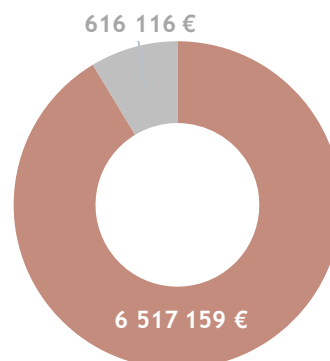
- Fonctionnement (AE affectées)
- Investissement (AP affectées)



Un taux d'affectation de **100 %** en fonctionnement et de **92 %** en investissement

Les dépenses

- Fonctionnement (CP mandatés)
- Investissement (CP mandatés)



Un taux de réalisation de **96 %** en fonctionnement et de **69 %** en investissement

> Le niveau de consommation des CP en investissement s'explique par l'échelonnement pluriannuel des paiements pour les opérations en investissement présentant des délais de réalisation sur 2 à 3 ans (livres et productions audiovisuelles).

// Analyse des principales réalisations de l'année

• Les incitations régionales à destination des futur·e·s enseignant·e·s bilingues [I - 1]

Desk/enseignement soutient la formation professionnelle à la langue bretonne des futur·e·s enseignant·e·s bilingues. Le dispositif s'est stabilisé en 2017, après une forte progression en 2016. La tendance observée en 2016 au renforcement qualitatif des formations se confirme, la part des stages de 3 mois de renforcement passant de 32% à 37% du total des aides *Desk*. Le nombre d'aides *Skoazell*, qui permet de soutenir les étudiant·e·s en master 1 préparant les concours bilingues du 1^{er} ou du 2^d degré, a diminué en 2017 (-9). C'est une conséquence de la baisse des inscriptions dans les différents masters 1 (-7), les futur·e·s enseignant·e·s faisant de plus en plus le choix de passer les concours en candidat·e·s libres (71% des candidat·e·s inscrit·e·s en 2015, 80% en 2016, 82% en 2017).

Indicateur N°1 [I - 1] - Nombre de bénéficiaires de <i>Skoazell</i> et <i>Desk/enseignement</i>	Réalisation 2015	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Cible 2017
Bénéficiaires du dispositif <i>Skoazell</i> en master 1	31	36	27	50
Bénéficiaires du dispositif <i>Desk/enseignement</i>	74	87	88	95

• Le soutien à la formation professionnelle à la langue bretonne [I - 2]

La Région prend en charge les frais d'inscription pédagogique des demandeur-se-s d'emploi qui suivent une formation professionnelle à la langue bretonne de 6 mois et/ou de 3 mois. En 2017-2018, elle a stabilisé le nombre de places de 6 mois en tenant compte de la baisse (-60) du nombre de places issues du *Plan de mobilisation pour l'emploi* (PME) et a répondu à la forte progression de la demande de stages de 3 mois de renforcement. Les bénéficiaires passent le Diplôme de compétence en langue bretonne à l'issue de leur formation (371 lauréats en 2017 contre 352 en 2016).

Indicateur N°2 [I - 2] - Nombre de places de stage pour adultes (6 et 3 mois) financées	Réalisation 2015-16	Réalisation 2016-17	Vote 2017-18	Cible 2017-18
Places de stages 6 et 3 mois financées par la Région	254	294	340	293
<i>dont places de stages 6 mois</i>	182	56	109	
<i>dont places de stages 3 PME +3 mois poursuite</i>		150	90	
<i>dont places de stages 3 mois</i>	72	88	141	
Nombre total de stages 6 ou 3 mois assurés par les OF	328	363	NR	375

• Le soutien à la production et au doublage audiovisuels en langue bretonne [II - 3]

Le FALB permet d'aider les productions de flux (6 en 2017 contre 5 en 2016), les doublages (7 contre 9 en 2016, leur durée moyenne progressant de 2h51 à 4h06) ainsi que les fictions radiophoniques (2 contre 1 en 2016). Après une tendance à la baisse en 2016, le volume horaire global soutenu a progressé en 2017 (+13h51).

Indicateur N°3 [II - 3] - Aide régionale à la production et au doublage en langue bretonne	Réalisation 2015	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Cible 2017
Doublage soutenu au titre du FALB	23h11	25h40	28h43	25h00
Production soutenue au titre du FALB	51h43	33h14	45h12	50h00
Fiction radio soutenue au titre du FALB	1h20	3h00	1h50	3h00
Total de la production et du doublage soutenu	76h14	61h54	75h45	78h00

• Le soutien à l'édition en breton et à la traduction littéraire en breton [II - 4]

L'édition en breton progresse à nouveau en 2017, avec 122 titres contre 114 en 2016 (+7%). Les aides régionales à l'édition progressent de 6% (+5). Le dispositif d'aide à la traduction littéraire en breton a concerné 5 ouvrages en 2017 (-1). 26 classiques de la littérature mondiale ont ainsi été aidés depuis 2012.

Indicateur N°4 [II - 4] - Aide régionale à l'édition en langue bretonne	Réalisation 2015	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Cible 2017
Nombre d'aides à l'édition	102	85	90	110
Nombre d'aides à la traduction littéraire en breton	6	6	5	6
Nombre total de titres édités	120	114	122	140

• Le soutien à l'apprentissage et à l'initiation en gallo dans le 1er et 2d degré [III - 2]

Pour permettre le développement de l'enseignement et la sensibilisation au gallo dans les écoles du 1^{er} degré, la Région a renforcé en 2017 son soutien au fonctionnement et aux activités des structures, permettant ainsi à 200 élèves de bénéficier d'un apprentissage régulier et à 700 élèves d'avoir une initiation au gallo dans le cadre de temps scolaires intégrés. Dans le même temps, ce sont 500 collégiens et lycéens qui ont suivi des cours de gallo. Plus globalement, la Région a soutenu financièrement, au titre du fonctionnement et des activités, 11 associations œuvrant pour le développement du gallo, pour un montant total de 260 300 €.

Envoyé en préfecture le 29/06/2018

Reçu en préfecture le 29/06/2018

Affiché le

ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

Mission IV.

Pour une Bretagne de toutes les mobilités

I. Le contexte et la stratégie de la mission

Chiffres clés

- 5,2 % des déplacements effectués en Bretagne par transports collectifs

(Source Enquête nationale Transports et Déplacements 2008)

- 1 143 km de lignes ferrées
- 930 km en RN à 2x2 voies
- 559 km de voies navigables
- 3 ports et 4 aéroports régionaux
- 10,5 millions de voyages TER en 2015

Avec le déplacement vers l'est des centres de gravité de l'Europe, le défi de l'accessibilité est vital pour la Bretagne. Ce caractère vital s'explique par la constance du combat mené depuis longues années, par l'unité et la solidarité sans faille qui réunit l'ensemble des territoires de Bretagne, de l'est à l'ouest et du nord au sud.

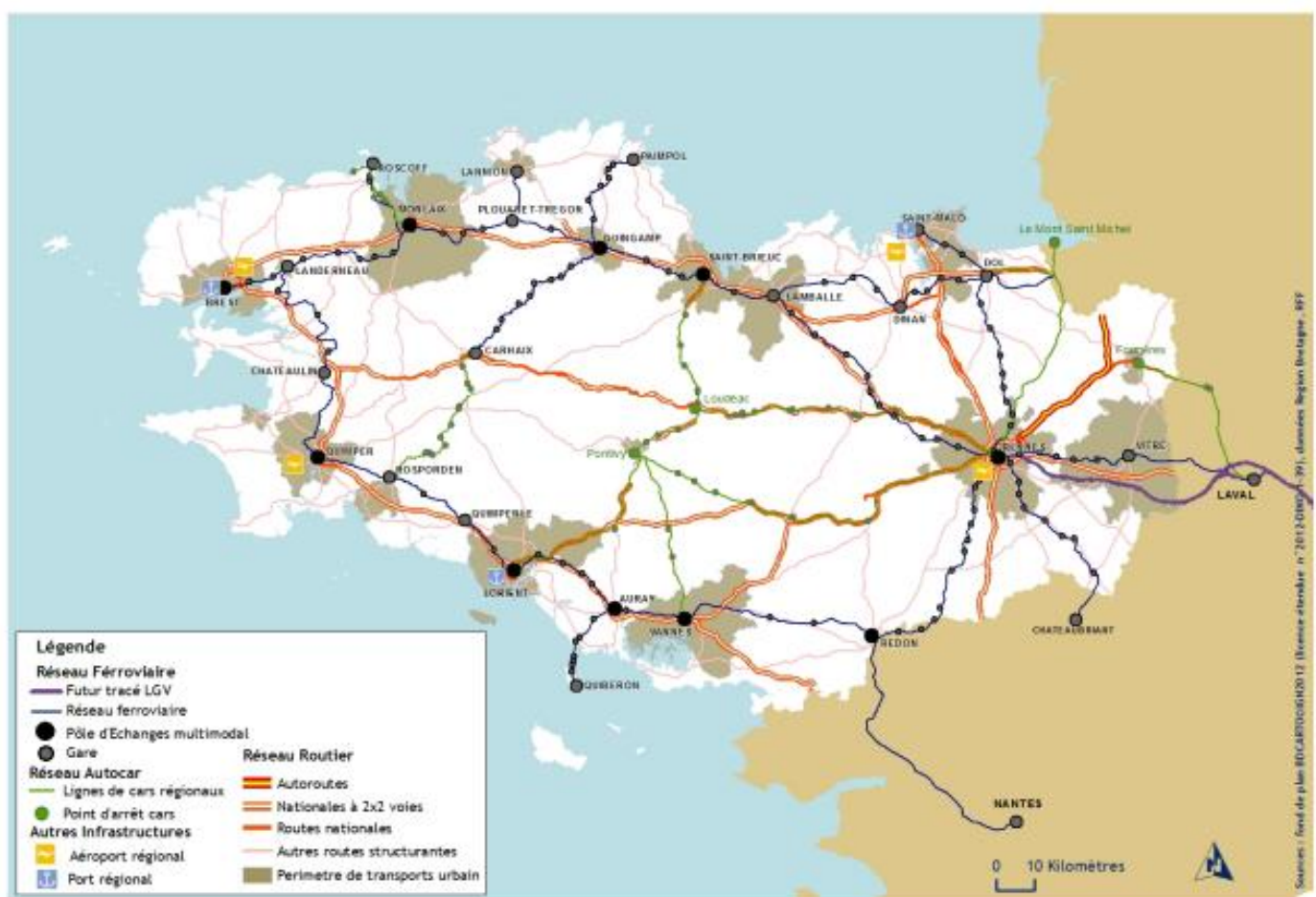
Le train est et reste le combat emblématique de la Bretagne pour forcer son désenclavement. Le 1^{er} juillet 2017, la mise en service de la Ligne à grande vitesse (LGV) Le Mans-Rennes a fait basculer toute la Bretagne dans une nouvelle ère ferroviaire. Rennes à moins de 1h30, Brest/Quimper à 3h30 sont devenues les nouvelles références des temps de parcours qui s'améliorent de 37 minutes à 50 minutes en privilégiant les gains les plus

importants pour les territoires les plus à l'ouest. Neuf mois après la mise en service, le succès est au rendez-vous avec une croissance de fréquentation des TGV de 18% pour l'ensemble des grandes gares desservies y compris pour Brest et Quimper. Toute la Bretagne y a gagné.

L'année a été riche en travaux de toutes natures pour préparer l'arrivée de la grande vitesse en 2017. La LGV, les pôles d'échanges multimodaux, les infrastructures ferroviaires, les gares TER et la RN164 sont autant de chantiers qui préparent l'avenir de la Bretagne.

Enfin, depuis le 1^{er} janvier 2017, la SAS Aéroport de Bretagne Ouest et sa filiale la SAS Aéroport de Cornouaille exploitent respectivement les aéroports de Brest et Quimper. Les deux contrats sont conclus pour une durée de 20 ans.

Les infrastructures de transport en Bretagne



Le réseau TER s'appuie essentiellement sur les infrastructures ferroviaires et emprunte le réseau routier pour quelques lignes (lignes routières régionales).

La Région a la propriété et la compétence des ports de Saint-Malo, Brest et Pleurtuit, Rennes, Brest et Quimper.

// La stratégie régionale

La Région finance massivement les projets d'infrastructure pour apporter in fine un service ferroviaire (TGV et TER) performant à l'échelle du territoire, dans une logique forte d'intermodalité avec les autres réseaux de manière à diffuser pleinement les effets de la grande vitesse partout et pour tous.

Pour garantir les meilleurs temps de parcours pour le Finistère et pour assurer la desserte de toutes les gares intermédiaires, le Conseil régional a financé quatre allers/retours supplémentaires en TGV vers Brest et Quimper. La création de la nouvelle infrastructure LGV a donc été accompagnée d'un travail important sur la qualité de la desserte pour le bénéfice du plus grand nombre. Depuis la mise en service de la LGV, la croissance observée sur le TGV est de 18% et de 9% sur le TER.

En application de la loi NOTRe, la Région exerce depuis septembre 2017 de nouvelles compétences en matière de transports interurbains, transports scolaires et dessertes des îles. La Région a donc organisé la rentrée scolaire 2017 et prépare depuis la convergence pour une politique régionale de transports intégrée en combinant le train, le car et le bateau. BreizhGo sera la marque qui portera l'ensemble des modes organisés par la Région Bretagne.

La concertation pour le volet « mobilités » du *Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires* (SRADDET) a vécu plusieurs moments importants en 2017, notamment à Brest, à Rennes et à Lorient. Le SRADDET dans son volet mobilités/déplacements/transports aura vocation à remplacer le *Schéma régional multimodal des déplacements et des transports* (SRMDT) adopté fin 2008 et qui constitue à ce jour le cadre stratégique applicable.

Le *Contrat de plan Etat-Région* (CPER) 2015-2020 prévoit la mise en œuvre d'actions concrètes en faveur du désenclavement ferroviaire et routier de toute la région. L'amélioration des liaisons ferrées vers la pointe bretonne, la désaturation de la gare de Rennes, la desserte fine du territoire régional et le désenclavement de la Bretagne centrale par la mise à 2x2 voies de la RN164 sont les objectifs prioritaires retenus dans le CPER.

Enfin, le *Plan régional d'actions logistiques* adopté par le Conseil régional fin 2013 permet de mobiliser de nombreux acteurs du transport, tels que transporteurs, logisticiens, opérateurs ferroviaire, chargeurs, centres de formation, représentants de l'Etat, autour d'actions concrètes permettant de structurer et développer l'offre multimodale en Bretagne.

S'agissant des aéroports, la Région Bretagne assure pleinement son rôle d'autorité concédante et organise à ce titre le contrôle de l'exécution technique et financière des 3 contrats de concessions attribués :

- Depuis 2010, à la société d'exploitation des aéroports de Rennes et Dinard » (SEARD)
- Depuis le 1er janvier 2017 à la SAS Aéroports de Bretagne Ouest (ABO) : aéroport de Brest
- Depuis le 1er janvier 2017 à la SAS Aéroport de Cornouaille (ADC) : aéroport de Quimper

// L'approche du développement durable dans les politiques régionales

Les politiques de mobilité sont au service des populations et des territoires. Elles ont une vocation inclusive pour que toutes les catégories sociales puissent être utilisatrices des moyens de transports organisés par la Région, que ce soit le train, le car ou le bateau. Au-delà de l'offre de transport, qui est le premier facteur d'attractivité, on peut souligner l'engagement de la Région pour rendre les tarifs accessibles à tous et associer très en amont les usagèr.e.s aux évolutions proposées.

La gamme tarifaire régionale TER s'est étoffée depuis 2007. Les usagèr.e.s du quotidien, les plus nombreuses, bénéficient de prix d'abonnements très avantageux qui couvrent seulement 10 % du coût de production. Ces abonné.e.s peuvent utiliser les TGV, ce qui est une quasi exception nationale, et ont aussi des avantages sur les abonnements urbains en correspondance dans les métropoles et les agglomérations. Les publics fragiles qui disposent des minimas sociaux ont accès à des tarifs proposant 75 % de réduction. Ils sont nombreux à utiliser le train pour accéder aux services publics et de solidarité. La Région Bretagne est extrêmement attentive aux populations jeunes (moins de 26 ans) en proposant un tarif spécifique qui rencontre un franc succès. 30 000 jeunes par mois sont des adeptes des tarifs régionaux sans compter les moins de 12 ans qui bénéficient de la gratuité. Les insulaires bénéficient aussi de conditions avantageuses pour utiliser les dessertes maritimes.

La préparation de l'offre TGV et TER de juillet 2017 s'est appuyée sur une concertation intense en 2016 et 2017. Avec des horaires modifiés, les changements d'habitudes sont une difficulté majeure pour les abonné.e.s des transports. Il a fallu convaincre de la nécessité de faire ces changements et en même temps se mettre en situation d'écouter pour adapter les services quand cela était possible.

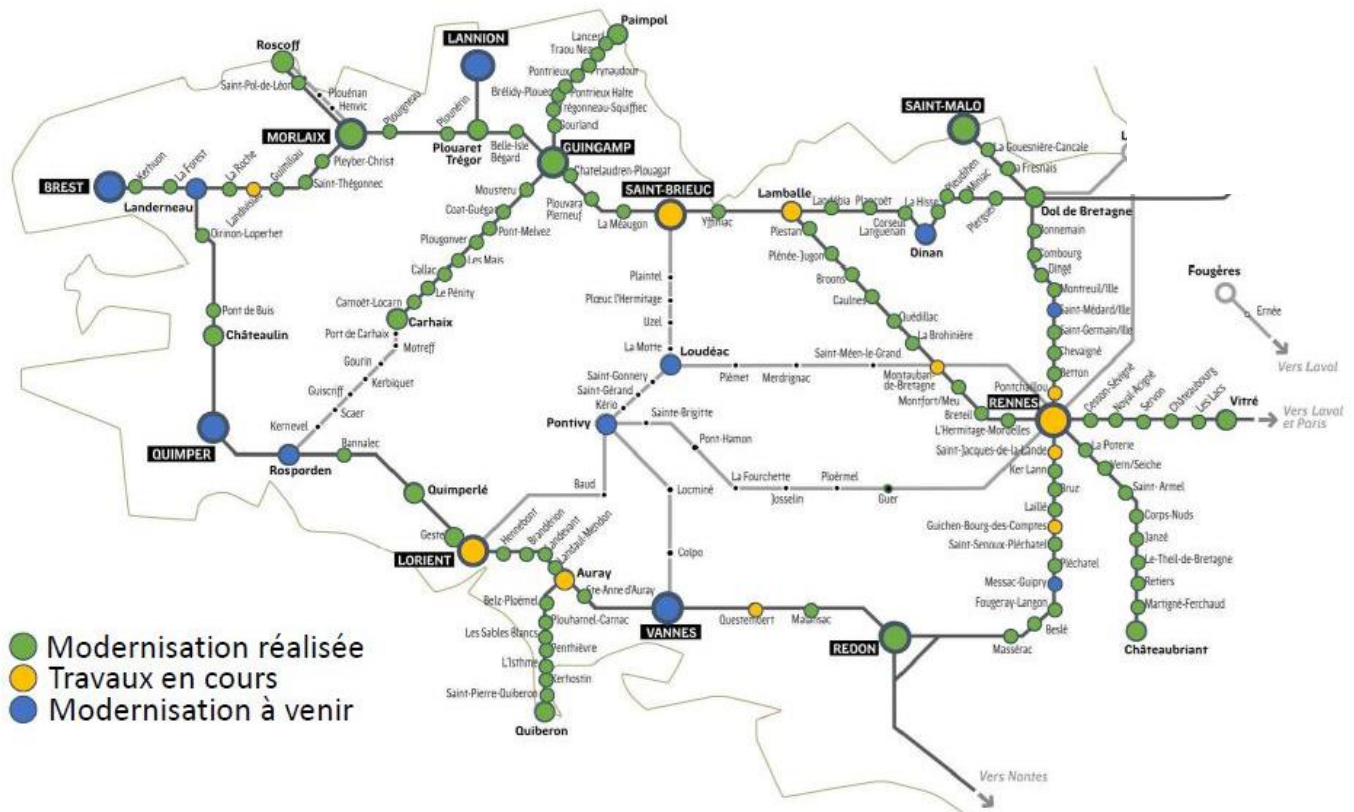
La nouvelle responsabilité du Conseil régional en matière de transport interurbain adopte une approche particulière de transition énergétique pour les différents modes. La traction électrique pour plus de 75 % de l'offre proposée. Des réflexions doivent s'engager pour les cars et les navires afin de basculer progressivement vers des motorisations plus propres.

La mobilité des personnes et des marchandises est aujourd'hui une composante essentielle de la vie économique des territoires. La performance des systèmes de transport est déterminante pour les entreprises et les citoyens. En Bretagne comme ailleurs, les mobilités évoluent fortement pour s'adapter aux besoins mais aussi aux nouvelles opportunités apportées par les technologies de l'information. Le nouveau réseau de transports BreizhGo qui mêle le train, le car et le bateau sera un levier puissant pour améliorer la cohérence des services de mobilité au profit de toutes les populations et de tous les territoires.

Par ailleurs, l'exploitation et le développement des activités aéroportuaires doivent être réalisés dans le respect de la qualité environnementale. Ainsi, la performance environnementale est un objectif contractuel assigné aux concessionnaires des 4 aéroports régionaux.

// L'approche territoriale de l'action régionale

La modernisation des gares bretonnes



Dans le cadre du projet Bretagne à Grande Vitesse, la Région soutient la réalisation des 11 pôles d'échanges multimodaux (PEM) en Bretagne. En 2017, les PEM de Morlaix, Redon, Saint Brieuc et Lorient se sont achevés pour leurs parties ferroviaires. En complément, afin de permettre la diffusion de la grande vitesse, la Région poursuit la modernisation des gares TER et leur mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite sur l'ensemble du territoire.

// La jeunesse dans les politiques régionales

Conformément à l'engagement n°21 de la *Charte Jeunesse*, la Région a déployé en septembre 2013 un nouveau dispositif tarifaire TER pour les jeunes (8 € pour moins de 150 km et 15 € pour plus de 150 km). La Région a maintenu ce tarif et l'année 2017 confirme son succès avec plus de 450 000 voyages effectués. Le train fait de nouveau partie des modes de transport envisagés par les jeunes. Ce dispositif de prix a été étendu à la gamme *occasionnelle* : ce sont des prix ronds de 5, 10, 18 ou 28 euros pour tous, et toujours 0 € pour les moins de 12 ans accompagnés. Il existe également des abonnements mensuels et hebdomadaires pour les moins de 26 ans.

II. Leviers d'action et modalités de mise en œuvre

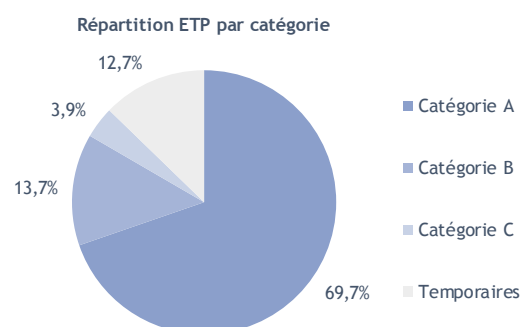
La compétence transport ferroviaire est assurée par le biais d'une convention d'exploitation avec la SNCF conclue pour la période 2007-2013, prorogée par avenant jusqu'en 2017. La Région en assure le pilotage et définit les niveaux de service de transport public (dessertes, horaires, tarifs, etc.).

La maîtrise d'ouvrage des investissements sur les infrastructures maritimes et les ouvrages des voies navigables est assurée par la Région. Les concessionnaires interviennent sur les plateformes et l'outillage des ports et des aéroports en application de leurs contrats.

La Région subventionne aussi des investissements, que ce soit sur les infrastructures ferroviaires (BGV, Plan ferroviaire breton) ou les ports, aéroports et voies navigables dont elle n'est pas propriétaire.

// Moyens humains

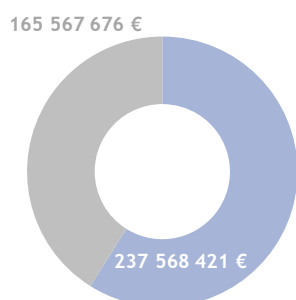
Mission 4 - Pour une Bretagne de toutes les mobilités	
Équivalent temps plein (ETP) et masse salariale	2017
Catégorie A	18,1
Catégorie B	3,6
Catégorie C	1,0
Temporaires	3,3
Total ETP	26,0
Total Masse salariale	1 436 550 €



// Répartition des dépenses

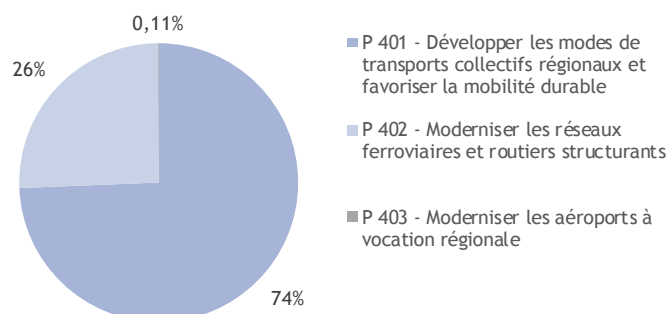
Les dépenses

- Fonctionnement (CP mandatés)
- Investissement (CP mandatés)



Un taux de réalisation de **98 %** en fonctionnement et de **99 %** en investissement

Répartition des dépenses de la Mission 4 par programme [Total des CP mandatés en I et F]



> Dépenses par programme

Mission 4 - Pour une Bretagne de toutes les mobilités			
	CP votés en 2017	CP mandatés en 2017	Taux de réalisation
P 401 - Développer les modes de transports collectifs régionaux et	305 289 100 €	299 812 112 €	98%
Fonctionnement	240 948 500 €	236 762 320 €	98%
Investissement	64 340 600 €	63 049 792 €	98%
P 402 - Moderniser les réseaux ferroviaires et routiers structurants	103 520 300 €	102 865 559 €	99%
Fonctionnement	380 000 €	378 748 €	100%
Investissement	103 140 300 €	102 486 811 €	99%
P 403 - Moderniser les aéroports à vocation régionale	1 065 000 €	458 426 €	43%
Fonctionnement	665 000 €	427 353 €	64%
Investissement	400 000 €	31 073 €	8%
Dépenses totales de la Mission (I et F)	409 874 400 €	403 136 097 €	98%
Total Fonctionnement	241 993 500 €	237 568 421 €	98%
Total Investissement	167 880 900 €	165 567 676 €	99%

2017 en Bref

L'année 2017 a été marquée par la mise en service de la nouvelle ligne à grande vitesse entre Le Mans et Rennes, la « LGV Bretagne Pays de la Loire ». C'est le résultat de plusieurs décennies de travail et d'engagement. Une autre page commence par ailleurs à s'écrire puisque, par la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), le Conseil Régional a hérité au 1er janvier 2017 des compétences transports maritimes, et, depuis le 1er septembre 2017 des transports interurbains et scolaires. C'est un nouveau métier pour la Région qui doit transporter quotidiennement près de 150 000 voyageurs dont 110 000 scolaires sur son réseau « train+car+bateau ».

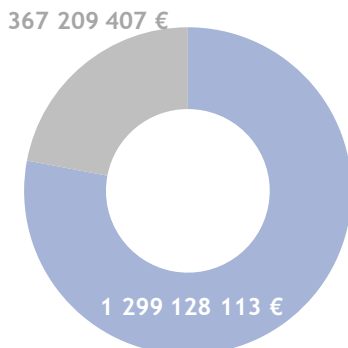
// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs	1 Le TER Bretagne, un engagement structurant pour le territoire	2 L'autocar, complément indispensable du TER aujourd'hui, maillon fort d'un nouveau réseau de transport régional demain	3 La desserte des îles, une nouvelle compétence pour la collectivité régionale	4 L'importance de la prise en compte du phénomène multimodal et de l'essor des nouvelles formes de mobilités collectives et individuelles
	[I - 1] Développer le transport ferroviaire en favorisant un accès pour tous tout en maîtrisant les coûts pour la collectivité	[II - 1] Développer le transport routier de voyageurs d'intérêt régional		[IV - 1] Favoriser le passage d'un mode de transport à l'autre grâce à des outils adaptés
	[I - 2] Maintenir un parc de matériel roulant optimisé en quantité et en qualité	[II - 2] Relever le défi du transfert de compétences du mode autocar		[IV - 2] Favoriser l'émergence de solutions de mobilités durables et innovantes
Actions	[I - 3] Faire du train en général, et du TER en particulier, un outil appropriable par tous			

299,8 M€ de crédits mandatés en 2017 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

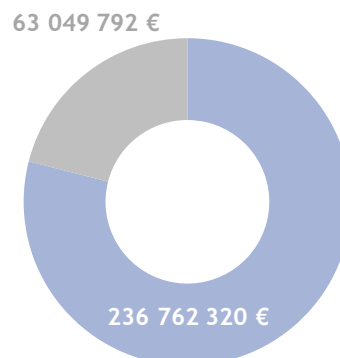
- Fonctionnement (AE affectées)*
- Investissement (AP affectées)*



Un taux d'affectation de **99 %** en fonctionnement et de **98 %** en investissement

Les dépenses

- Fonctionnement (CP mandatés)
- Investissement (CP mandatés)



Un taux de réalisation de **98 %** en fonctionnement et de **98 %** en investissement

*L'AE est pluriannuelle et a été ouverte en 2007. L'AP est pluriannuelle et a été ouverte en 2009. Les résultats correspondent au cumul.

// Analyse des principales réalisations de l'année

• La convention TER, cadre contractuel de mise en œuvre du service régional de transport ferroviaire de voyageurs [I-1]

La convention TER a été prolongée en 2014 jusqu'à fin 2017 ; elle est stable financièrement malgré l'évolution des trains-kilomètres (tkms) en septembre 2017 suite à la mise en place d'une nouvelle offre. Cette nouvelle offre représente 10% d'augmentation en 2017, mais cette évolution n'est pas visible dans le ratio ci-dessous du fait de la fermeture de l'axe ferroviaire Brest-Quimper pour travaux qui vient réduire les tkms. Le montant de la contribution provisoire est de 97,7 millions d'euros pour 2017.

Indicateur N° 1 [I-1] - Fréquentation et qualité de service du TER	Réalisation 2015	Réalisation 2016	Réalisation 2017
Nombre de voyages par jour (estimation)*	31 300	31 400	32 000
Evolution globale du trafic en %	-2 %	+0,3%	+2%
Evolution de l'offre de transport en train.kilomètre	0,3 %	-2 %	+ 0.7%
Pourcentage d'abonnés (y compris scolaires)	63 %	63%	60%
Taux de réalisation de l'offre - Trains partis / trains prévus	98,9 %	98,8%	99,2%
Taux de régularité - % des trains arrivant avec moins de 5 min de retard	95,7 %	94,4%	95,7%

• L'adaptation continue du parc de matériel ferroviaire [I-2]

Pour poursuivre l'évolution du TER, un des premiers leviers d'action concerne le parc de matériel roulant ferroviaire, qui est une composante essentielle du service, et ce d'un point de vue technique mais aussi financier. Au-delà de l'impact d'image, l'acquisition de nouveaux trains permet de développer l'offre, répondre à l'accroissement de la demande et garantir un service fiable et de qualité.

Indicateur N° 2 [I-2] - Evolution des places offertes	Réalisation 2015	Réalisation 2016	Réalisation 2017
Nombre de places (assises)	16 892	17 641	17 869

• Relever le défi du transfert de compétences transports terrestres [II-1]

La Région est devenue compétente pour le transport interurbain au 1^{er} janvier 2017 et pour les transports scolaires au 1^{er} septembre 2017 ; elle a fait le choix de déléguer la compétence transport interurbain au Département pendant 9 mois de sorte à prendre la compétence de tout le transport par autocar au 1^{er} septembre. Plus de 1 000 contrats et une charge financière de l'ordre de 130 millions d'euros par an ont été transférés.

Indicateur N° 3 [II-1] - Le transport routier régional	Réalisation 2016	Réalisation 2017
<i>Lignes routières régionales « historiques » : nombre de voyages annuels</i>		
Rennes-Pontivy	98 446	102 008
St Brieuc-Pontivy-Vannes/Lorient	154 698	151 670
Nombre de scolaires transportés tous les jours sur le réseau régional* (*chiffre provisoire année scolaire 2017/2018)	-	100 800

• La desserte des îles, une nouvelle compétence pour la collectivité régionale [III]

Les liaisons maritimes vers dix îles (Bréhat, Batz, Ouessant, Molène, Sein, Groix, Belle-Île, Houat, Hoëdic et Arz) ont été transférées à la Région au 1^{er} janvier 2017. Cette responsabilité se traduit notamment par le transfert de sept contrats de délégation de service public et d'une flotte de 16 navires (et un en cours de construction) assurant le service.

Indicateur N° 4 [III] - Le transport vers les îles bretonnes	Réalisation 2017
Nombre de voyages /an (passagers transportés)	2 800 000
Nombre de services passagers réalisés / an (départs bateaux)	31 000

2017 en Bref

La mise en service de la Ligne à Grande Vitesse (LGV) le 2 juillet 2017 s'accompagne de la poursuite des travaux sur les Pôles d'échanges multimodaux (PEM), avec deux nouveaux projets achevés cette année à Redon et Morlaix. La modernisation des lignes ferroviaires de maillage a par ailleurs été marquée par la finalisation des travaux sur les lignes Guingamp-Paimpol et Brest-Quimper. Concernant la mise à 2x2 voies de la RN 164, une nouvelle section a été inaugurée à proximité de Saint Méen-le-Grand et les travaux à Châteauneuf-du-Faou sont engagés.

// Objectifs, actions et chiffres clés

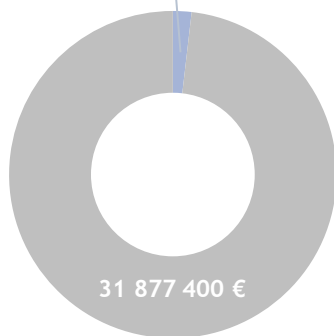
	1 Améliorer l'accessibilité de la Bretagne en tout point du territoire	2 Faciliter les déplacements de la vie quotidienne	3 Encourager le développement du fret dans une logique durable
Objectifs	[I - 1] Participer à la modernisation et au développement du réseau ferroviaire structurant	[II - 1] Participer à l'amélioration et à la pérennisation des infrastructures ferroviaires	[III - 1] Favoriser la mise en œuvre d'un plan régional d'actions logistiques
	[I - 2] Participer à la modernisation du réseau routier	[II - 2] Participer à la rénovation des gares et points d'arrêts régionaux	[III - 2] Accompagner la reprise du transport combiné rail-route
Actions		[II - 3] Accompagner le développement des principales agglomérations bretonnes	[III - 3] Soutenir les projets d'infrastructure nécessaires au développement du fret

102,9 M€ de crédits mandatés en 2017 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

- Fonctionnement (AE affectées)
- Investissement (AP affectées)

595 993 €



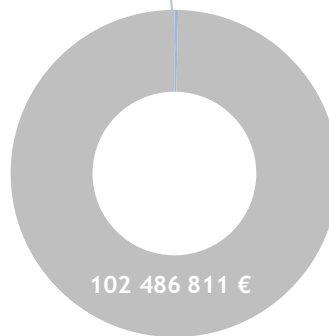
31 877 400 €

Un taux d'affectation de **96 %** en fonctionnement et de **100 %** en investissement

Les dépenses

- Fonctionnement (CP mandatés)
- Investissement (CP mandatés)

378 748 €



102 486 811 €

Un taux de réalisation de **100 %** en fonctionnement et de **99 %** en investissement

// Analyse des principales réalisations de l'année

- Participer à la modernisation/au développement du réseau ferroviaire structurant [I-1]

Le projet Bretagne à Grande Vitesse visant à rapprocher l'Ouest de la Bretagne à Paris s'est concrétisé cette année par la mise en service commerciale de la LGV le 2 juillet 2017 et la mise en œuvre de la nouvelle desserte TGV et TER. Les grands travaux se poursuivent dans plusieurs Pôles d'échanges multimodaux : Rennes, Saint-Brieuc, Lorient et se sont achevés à Morlaix et Redon.

Indicateur N°1 [I-1] - Pôle d'Echanges Multimodaux (CPER) mis en service (tous périmètres)	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Cible 2020
En nombre	1	2	5

• Participer à la modernisation du réseau routier [I-2]

Là où le ferroviaire n'est pas présent, l'amélioration de l'accessibilité de la Bretagne passe par la modernisation des routes. La mise à 2x2 voies de la RN 164 qui traverse la Bretagne d'Est en Ouest en desservant le Centre-Bretagne, se poursuit : mise en service de l'extrémité Est de la RN164 entre Saint Méen-le-Grand et la RN12, poursuite des travaux dans le secteur de Châteauneuf du Faou et poursuite des études au droit de Rostrenen, Mûr-de-Bretagne, Plémet et Merdrignac.

Indicateur N° 2 [I-2] - Avancement de la mise à 2x2 voies de la RN 164	Réalisation 2015	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Cible 2020
En km	98	101	106	111

En complément, la Région soutient toujours en 2017 la mise à 2x2 voies de l'axe Triskel qui relie Saint-Brieuc à Vannes et Lorient.

• Participer à la modernisation/pérennisation des infrastructures ferroviaires [II-1]

Les lignes de maillage du territoire breton, très anciennes, sont globalement dans un état critique. Le renouvellement de certaines lignes est prévu au Contrat de plan Etat-Région (CPER) 2015-2020. Ainsi, deux lignes ont été renouvelées et mises en service courant 2017 : la ligne entre Guingamp et Paimpol a été mise en service fin avril 2017 et la ligne entre Landerneau et Quimper en décembre 2017. D'autres lignes sont à l'étude : Dol-Dinan, Dinan-Lamballe, Rennes-Châteaubriant, Morlaix-Roscoff.

Indicateur N° 3 [II-2] - Mise en accessibilité des gares TER (au sens du SDAP)	Réalisation 2015	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Prévision 2017	Cible 2020
En nombre de gares accessibles	5	6	11	9	14

• Participer à la rénovation des gares et points d'arrêts régionaux [II-2]

La modernisation des gares régionales se poursuit, visant à la fois à offrir plus de confort et de services aux voyageurs, et à rendre ces gares accessibles au plus grand nombre conformément aux objectifs formalisés dans l'*Agenda d'accessibilité programmée* adopté par la Région Bretagne en 2015. En 2017, des travaux ont été réalisés à Pontchaillou, Lamballe, Guichen, Questembert, Montauban, Betton, Hennebont. Une expérimentation s'est déroulée également à Landivisiau visant à définir un nouveau concept de gare au plus près des besoins de voyageurs. Les conclusions de cette expérimentation permettent d'engager la réalisation.

• Favoriser la mise en œuvre d'un plan régional d'actions logistiques [III-1]

L'année 2017 a été marquée par le lancement de la procédure de renouvellement de la Délégation de service public du port de Saint-Malo où l'approche logistique a été intégrée. Les différents enjeux d'une approche globale logistique pour le développement, le confortement des flux maritimes et la valorisation de la place portuaire au bénéfice de l'ensemble des filières industrielles régionales ont été rappelés dans ce cadre.

• Accompagner la reprise du transport combiné rail-route [III-2]

Enjeux de logistique durable et de compétitivité pour la Bretagne, le service de transport combiné démontre sa pertinence depuis 7 ans en reliant quotidiennement Rennes à Lyon. Afin de contribuer à la performance du service et son développement, la Région poursuit ses actions notamment auprès de SNCF Réseau afin de rechercher les conditions pérennes de fiabilisation des sillons ferroviaires.

2017 en Bref

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la SAS *Aéroport de Bretagne Ouest* et sa filiale la SAS *Aéroport de Cornouaille* exploitent respectivement les aéroports de Brest et Quimper. Les deux contrats sont conclus pour une durée de 20 ans.

Le 18 décembre 2017, l'aéroport de Rennes a franchi pour la première fois le cap des 700 000 passagers.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs

1 Assurer les missions d'autorité concédante des aéroports de Rennes, Dinard, Brest et Quimper

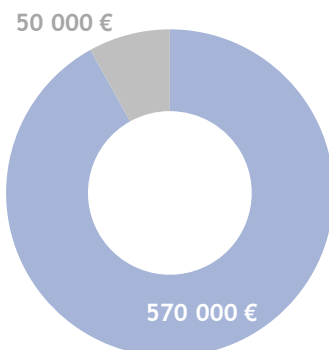
2 Soutenir le développement des aéroports à vocation régionale en tant que pôles majeurs d'entrée/sortie sur le territoire régional

3 Accompagner le projet de réalisation du nouvel aéroport Notre-Dame-des-Landes

0,5 M€ de crédits mandatés en 2017 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

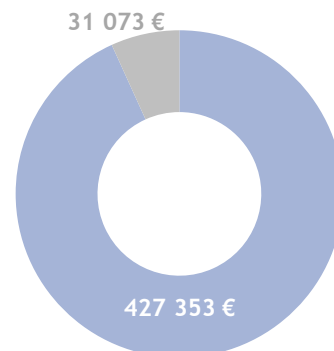
- Fonctionnement (AE affectées)
- Investissement (AP affectées)



Un taux d'affectation de 97 % en fonctionnement

Les dépenses

- Fonctionnement (CP mandatés)
- Investissement (CP mandatés)



Un taux de réalisation de 64 % en fonctionnement et de 8 % en investissement

> Une enveloppe budgétaire de 400 000 € en investissement devait permettre de procéder à un programme d'acquisitions foncières eu égard à la réglementation européenne en matière de sécurité aéronautique et aux besoins de développement des plateformes. Une seule acquisition a été réalisée sur la Ville de Saint-Jacques de la Lande : il s'agit de 8 parcelles d'une superficie totale de 61 700 m² acquises pour la somme de 31 000 € environ.

// Analyse des principales réalisations de l'année

- Assurer les missions d'autorité concédante des aéroports de Rennes, Dinard, Brest et Quimper [1]

La Région Bretagne assure pleinement son rôle d'autorité concédante et organise à ce titre le contrôle de l'exécution technique et financière des 3 contrats de concessions attribués :

- Depuis 2010, à la *Société d'exploitation des aéroports de Rennes et Dinard* » (SEARD) ;
- Depuis le 1^{er} janvier 2017 à la SAS *Aéroports de Bretagne Ouest* (ABO) : aéroport de Brest ;
- Depuis le 1^{er} janvier 2017 à la SAS *Aéroport de Cornouaille* (ADC) : aéroport de Quimper.

En 2017, les trois concessions aéroportuaires ont autofinancé leurs programmes d'investissements :

- Le concessionnaire des aéroports de Rennes et Dinard a engagé des travaux relatifs aux taxiways et aux parkings avions des deux plateformes ;
- Le programme d'investissements de l'aéroport de Brest a permis d'améliorer le parcours et l'information des passagers dans l'aérogare ;

- Enfin, le nouveau concessionnaire de l'aéroport de Quimper a réalisé des (installation électrique, portes tournantes de l'aérogare) ainsi qu'une amélioration de la salle d'embarquement des passagers.

Les concessionnaires cherchent à dynamiser l'offre aérienne dans le respect des objectifs fixés contractuellement par la Région Bretagne.

Indicateur N° 1 [I] - Evolution du nombre de passagers	Réalisation 2015	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Valeur cible 2017
En pourcentage	+2,6	+5,18	+6,69	+1,44
En valeur absolue	1 759 453	1 850 628	1 974 404	1 946 351

Ainsi, à Rennes, le trafic a, cette année encore, battu un nouveau record : 724 566 passagers soit une augmentation de 13,1% par rapport à 2016. La progression constatée en 2017 est attribuée à l'ouverture de 3 nouvelles lignes : Corfou, Fuerteventura et Malaga, ainsi qu'à une forte progression des lignes d'Amsterdam, Barcelone et Madrid.

Cette tendance positive a également été observée sur l'aéroport de Dinard en progression de 10,2% par rapport à 2016 (121 690 passagers).

A Brest, le trafic passager atteint 1 046 581 et enregistre une hausse de 3,45% par rapport à 2016.

A Quimper, le trafic de 82 400 passagers enregistre une baisse de 6,1% par rapport à 2016. La ligne vers Paris-Orly représente environ 90 % du trafic de l'aéroport. Depuis 2012, cette liaison aérienne a été fortement impactée par de nombreux incidents et déroutements. Le retour clients se traduit actuellement par une perte de confiance et un report vers l'aéroport de Brest. Cette désaffection se traduit de nouveau en 2017 par une baisse du trafic. Le taux moyen d'annulation constaté sur l'année 2017 est de 8,9% avec une dégradation plus importante depuis le mois de septembre 2017. Les annulations sont principalement liées à des problèmes techniques et d'équipage.

La Région Bretagne, le concessionnaire et la compagnie HOP ! ont travaillé ensemble depuis le mois de juillet 2017 à regagner la confiance des usagers et endiguer la baisse du trafic. Afin de permettre le maintien des modules actuels sur la plateforme, le concessionnaire et la Région Bretagne ont proposé à la compagnie une baisse, pour 2018, des redevances aéronautiques (-20%) et des tarifs des prestations d'assistance en escale. Cette tarification vaut pour toutes les compagnies qui souhaiteraient transiter par la plateforme quimpéroise.

Les concessionnaires mènent des actions volontaristes pour attirer les compagnies aériennes :

Indicateur N° 2 [I] - Nombre de compagnies utilisant au moins un aéroport régional	Réalisation 2015	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Valeur cible 2017
4 aéroports	17	16	16	16

- [Soutenir le développement des aéroports à vocation régionale en tant que pôles d'entrée/sortie sur le territoire régional \[2\]](#)

La ligne aérienne exploitée entre l'aéroport de Lannion-Côte de Granit Rose et celui de Paris-Orly est considérée comme vitale pour le développement économique et social du territoire et permet de désenclaver Lannion et sa région. A ce titre, elle fait l'objet d'une Obligation de service public (OSP).

En 2017, la Région a participé au financement de l'OSP 2014-2017 à hauteur de 400 000 €.

- [Accompagner le projet de réalisation du nouvel aéroport Notre-Dame-des-Landes \[3\]](#)

La Région Bretagne en tant que membre du syndicat mixte aéroportuaire Notre-dame-des-landes (SMA NDDL) a versé une contribution syndicale de fonctionnement de l'ordre de 90 000€. Aucune subvention d'investissement n'a été attribuée en 2017.

Envoyé en préfecture le 29/06/2018

Reçu en préfecture le 29/06/2018

Affiché le

ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

Mission V.

**Pour une région
engagée dans la
transition écologique**

I. Le contexte et la stratégie de la mission

Chiffres clés

- 40% de masses d'eau en bon état écologique
- 26% de la Bretagne couverte par des réservoirs régionaux de biodiversité
- Une consommation finale d'électricité en Bretagne qui reste stable (21,04 TWh en 2016 contre 21,15 TWh en 2015)
- Production électrique issue des énergies renouvelables : 2,6 TWh en 2016 (82% de la production d'électricité bretonne)
- Déchets ménagers et assimilés : 681 kg/habitant/an, 177.700 tonnes traitées en centre de tri des emballages

Documents cadres 2017

- Rapport de session stratégie PNR
- Evaluation du SRCAE
- SDAGE 2016-2021 et Plan Breton pour l'Eau

L'année a été marquée par le Carrefour des transitions organisé en mars à Saint-Malo, réunissant plus de 700 participant.e.s, et marquant le lancement de la Breizh COP. Cette démarche de territoire s'inspire de la méthode des COP onusiennes sur le climat pour accélérer les transitions écologiques et énergétiques en Bretagne par la mobilisation du plus grand nombre.

L'année a également été marquée par la prise de compétence officielle concernant l'animation et la concertation sur la politique régionale de l'eau déléguée par décret au mois de mai.

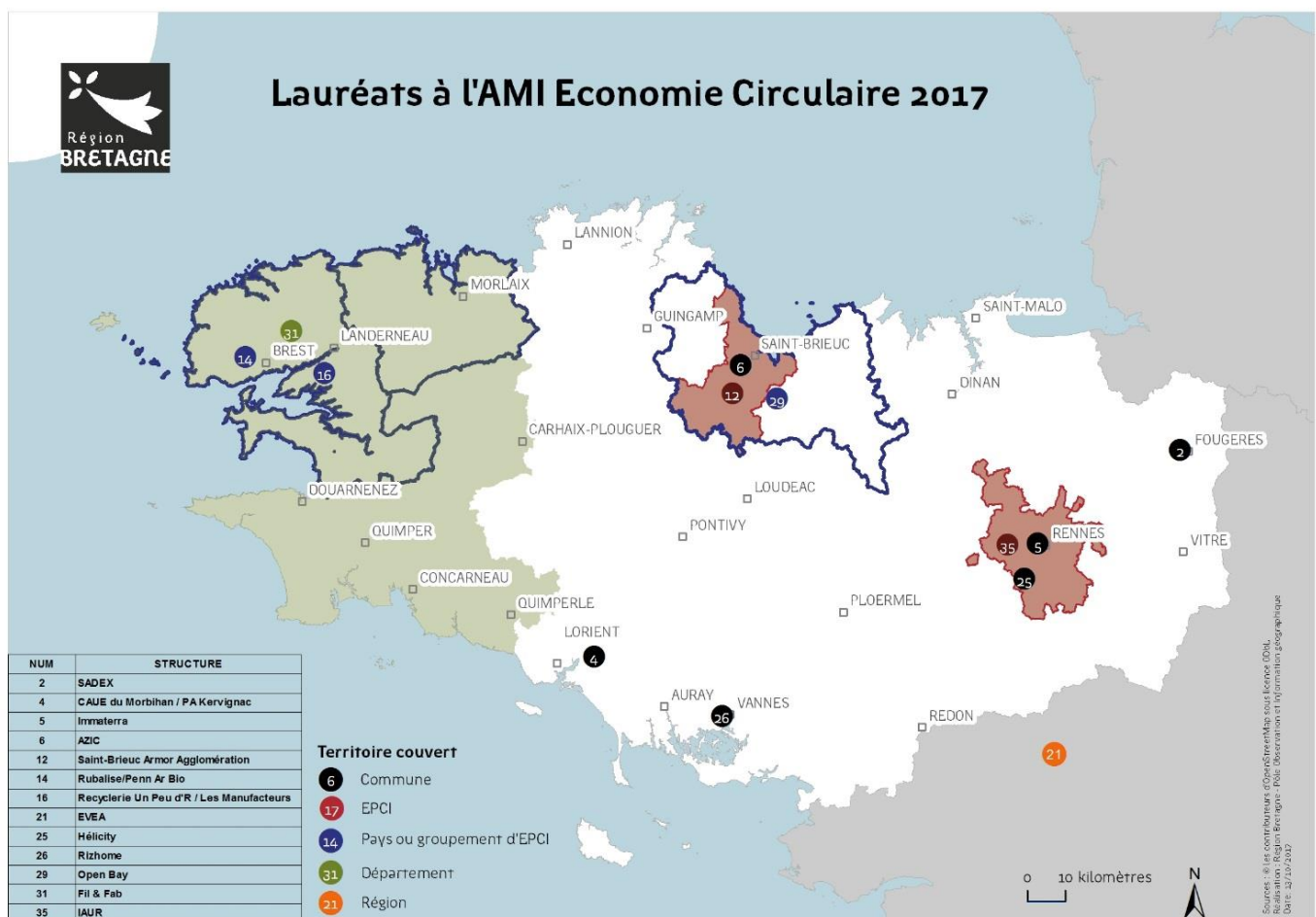
La conférence de la transition énergétique a poursuivi son travail sur l'éolien et a validé deux nouveaux chantiers pour l'année à venir avec l'élaboration de la prospective mix énergétique à horizon 2040 et la finalisation du pacte biogazier breton.

L'actualité a également été riche en matière de biodiversité. L'expérimentation pour la création d'une agence bretonne de la biodiversité a démarré en milieu d'année, associant tous les partenaires bretons. 2017 a aussi permis l'élaboration et le vote sur la stratégie régionale en faveur des parcs.

Le partenariat avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) concrétisé par la signature

d'un *Contrat d'objectifs pour une dynamique régionale déchets et économie circulaire* (CODREC) vise à accompagner le Conseil régional sur une période de trois ans dans le cadre de sa prise de nouvelle compétence sur la planification des déchets et le *Schéma en faveur de l'économie circulaire*. La cartographie présentée illustre une partie de la dynamique territoriale sur la question de l'économie circulaire. Elle présente les projets lauréats parmi les 35 projets déposés lors de l'appel à projet sur l'économie circulaire de 2017.

Répartition des lauréats des 2 appels à projets régionaux en faveur de l'économie circulaire



// La stratégie régionale

Des exercices réglementaires sont en cours déjà depuis 2016 avec l'élaboration du *Plan régional de prévention et de gestion des déchets* et le *Schéma régional de la biomasse*. Ils devraient aboutir en 2018 et mobilisent fortement les acteurs concernés. De même l'élaboration du *Plan breton pour l'eau* a bien avancé en 2017, alimenté par des travaux prospectifs sur l'eau et le développement territorial, qui ont abouti à la production de 3 scénarios à horizon 2040 riches d'enseignements et mis en narration via des films d'animation pédagogique.

Pour la première fois, la Région a voté en juin 2017 une stratégie régionale en faveur des parcs naturels régionaux.

Avec le parc naturel régional d'Armorique créé en 1969, celui du Golfe du Morbihan labellisé en 2014 et le projet de création d'un troisième parc naturel régional (PNR) sur le territoire de la Vallée de la Rance Côte d'Emeraude, le développement de ces démarches se consolide progressivement en Bretagne.

Dans ce contexte régional et celui de la recomposition de l'organisation territoriale issue des évolutions législatives, la Région a structuré sa compétence en matière de parcs naturels régionaux en précisant les modalités de l'accompagnement régional. Une étude lancée courant 2016 a permis d'aboutir à la validation en session de juin 2017 d'orientations renouvelées, autour des axes suivants :

- La mobilisation des PNR comme outils d'expérimentation de politiques innovantes
- Le positionnement des PNR comme outils de transfert d'expériences, favorisant l'essaimage des bonnes pratiques plus largement sur le territoire régional
- La reconnaissance et la valorisation des plus-values spécifiques des PNR
- L'implication des différents acteurs dans la mise en œuvre des chartes de parcs
- La modernisation de la gouvernance des parcs et la réaffirmation du rôle de la Région

Ces orientations visent à identifier les parcs naturels régionaux comme des promoteurs de démarches territoriales exemplaires en matière de développement durable, faisant d'eux des acteurs mobilisés dans la Breizh COP, illustrant l'engagement des territoires sur cette ambition régionale.

Ces principes restent à décliner dans le cadre de relations contractuelles pluriannuelles à établir avec les parcs, précisant les champs d'orientations prioritaires, les modalités de suivi et de soutien aux programmes d'actions annuels, soutenues par un dialogue de gestion dont les bases ont été posées fin 2017, notamment avec le PNR d'Armorique.

// L'approche du développement durable dans les politiques régionales

Proposé en début de mandat, le projet de COP régionale tirée de la méthode de la Cop 21 sur le climat (« Conférence des parties » en anglais), couplé à la dynamique d'élaboration du *Schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire* (SRADDET), a connu trois grands temps forts avec les partenaires de tout le territoire.

Plus particulièrement, le Carrefour des transitions le 9 mars 2017 a constitué le temps de référence pour installer les questions environnementales au cœur du projet de transformation du modèle de développement durable de la Région. Avec plus de 700 personnes réunies à Saint Malo de tous horizons (entreprises, collectivités, associations) et la tenue de six ateliers thématiques, cette journée a permis de croiser les priorités et les enjeux et de commencer à travailler collectivement et de manière très participative le champ des possibles d'une Bretagne à 2040.

En ce sens, cet événement puis le Carrefour des territoires et le Forum des mobilités qui ont suivi, ont constitué une mise en mouvement renouvelée des parties prenantes autour des politiques publiques de notre région.

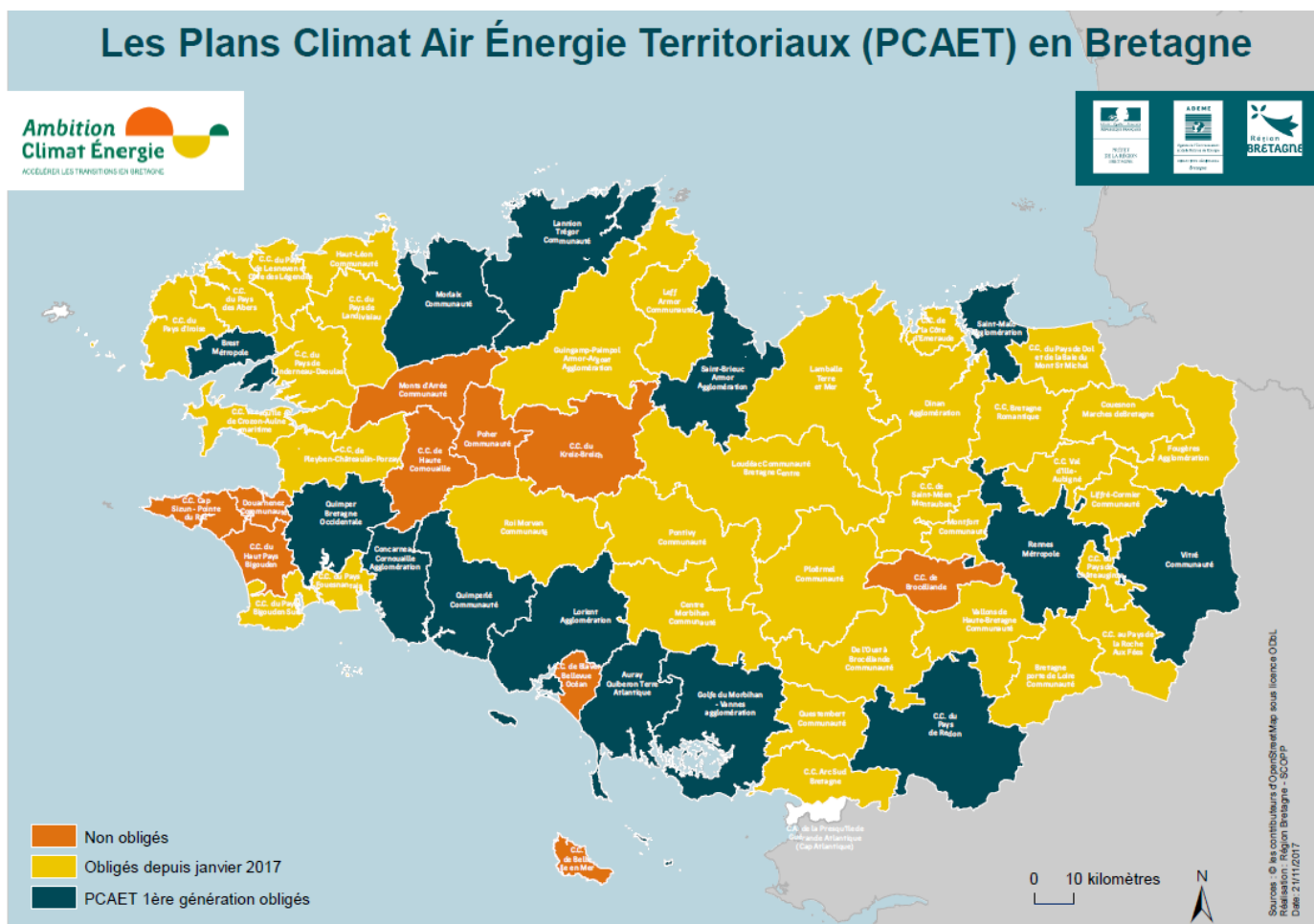
A l'appui de ces temps forts et des contributions nombreuses qui ont pu être recueillies, la Région a pu consolider au travers de plusieurs ateliers thématiques les éléments essentiels et les sujets de contradiction ou de co-bénéfice entre politiques publiques.

Sur cette base, a émergé le projet de Breizh COP qui va poursuivre sa dynamique en 2018. Ses finalités sont bien doubles, proposer un SRADDET à horizon 2019 et susciter l'engagement volontaire de chacune et chacun autour des transitions, dont la transition environnementale, avec pour vocation que la Bretagne puisse apporter sa contribution à la lutte contre le dérèglement climatique en réinventant son modèle de développement. La dimension environnementale est donc omniprésente dans ce projet, en transversalité avec les autres politiques publiques, mais aussi par son ambition et sa vision positive.

// L'approche territoriale de l'action régionale

Le partenariat avec l'ADEME, l'Etat et la Région en matière de politique en faveur de la transition énergétique, matérialisé par la marque commune « Ambition Climat Énergie », a permis de construire une stratégie d'accompagnement des collectivités devant élaborer et mettre en œuvre un *Plan climat air énergie territorial* (PCAET), en déclinaison du *Schéma régional climat air énergie*. Par l'animation d'un réseau de ces collectivités, le partenariat propose tout un panel d'outils et de soutien pour leur mise en place. Ces plans constituent un maillon essentiel de la mise en œuvre de la transition énergétique et climatique à l'échelle des territoires.

Les Plans climat air énergie territoriaux en Bretagne



> Cette carte illustre l'état des lieux des Plans climats en Bretagne. 49 EPCI sont obligés réglementairement de réaliser leur plan, mais l'ambition régionale est à terme d'avoir une couverture totale du territoire.

II. Leviers d'action et modalités de mise en œuvre

La politique environnementale s'appuie fortement sur les territoires. La Région les soutient donc de manière significative, et en particulier accentue ses liens avec les EPCI qui sont depuis 2015 les principaux opérateurs en matière de politique énergétique et climatique, de déchets, d'économie circulaire, de biodiversité aux travers de leur responsabilité d'aménageur, et plus récemment de la politique de l'eau au travers la prise de compétence en matière de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI).

Cette évolution forte nécessite une transition et un accompagnement des dynamiques territoriales au plus près des enjeux de terrain et à des échelles pertinentes et compatibles entre la prise de décision et l'action. C'est pourquoi, au-delà du soutien apporté à l'ingénierie sur les territoires, la Région encourage et anime les réseaux d'acteurs pour accompagner ces évolutions qui se poursuivront sur le temps long.

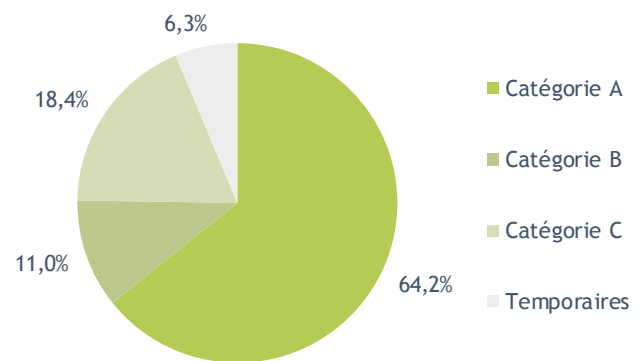
De la même manière, les quatre conférences régionales co-pilotées avec l'Etat des politiques publiques et de partage des enjeux nouveaux, qui en font d'animation des politiques de l'eau, de la biodiversité, des ressources et de la transition énergétique. La Conférence des ressources, installée le 20 janvier 2017 et coprésidée par la Région, l'Etat et l'ADEME, regroupe toutes les entreprises, associations et collectivités qui œuvrent dans le traitement des déchets, le déploiement de l'économie circulaire et l'usage des éco-matériaux sur le territoire.

L'observation environnementale est une force de la politique régionale, qui s'appuie conjointement avec l'Etat sur le Groupement d'intérêt public (GIP) Bretagne Environnement devenu Observatoire de l'Environnement en Bretagne à l'occasion de ses 10 ans d'existence. Via ses 5 pôles thématiques, il consolide et diffuse au plus large public des données environnementales régionales, et constitue un outil essentiel à la mise en œuvre de la politique environnementale. Il contribue aussi à l'animation des questions autour de la connaissance, avec la finalisation d'un observatoire photographique des paysages, la création du Pôle biomasse ou encore un projet en collaboration avec les associations de structuration d'une plateforme unique pour la collecte des données naturalistes.

// Moyens humains

Mission 5 - Pour une Région engagée dans la transition écologique	
Équivalent temps plein (ETP) et masse salariale	2017
Catégorie A	26,3
Catégorie B	4,5
Catégorie C	7,5
Temporaires	2,6
Total ETP	40,9
Total Masse salariale	2 178 653 €

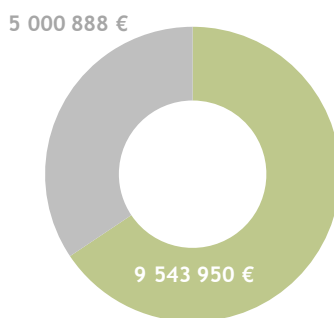
Répartition ETP par catégorie



// Répartition des dépenses

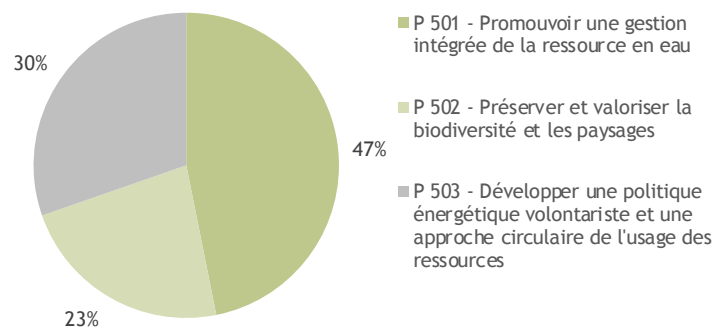
Les dépenses

- Fonctionnement (CP mandatés)
- Investissement (CP mandatés)



Un taux de réalisation de **94 %** en fonctionnement et de **57 %** en investissement

Répartition des dépenses de la Mission 5 par programme [Total des CP mandatés en I et F]

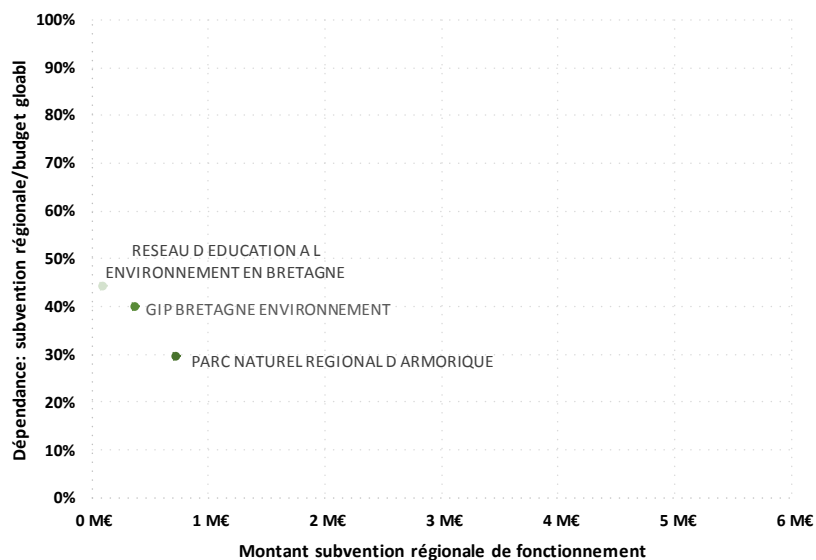


> Dépenses par programme

Mission 5 - Pour une Région engagée dans la transition écologique			
	CP votés en 2017	CP mandatés en 2017	Taux de réalisation
P 501 - Promouvoir une gestion intégrée de la ressource en eau	7 450 000 €	6 813 536 €	91%
Fonctionnement	4 050 000 €	3 929 844 €	97%
Investissement	3 400 000 €	2 883 692 €	85%
P 502 - Préserver et valoriser la biodiversité et les paysages	3 903 000 €	3 319 678 €	85%
Fonctionnement	3 003 000 €	2 837 395 €	94%
Investissement	900 000 €	482 283 €	54%
P 503 - Développer une politique énergétique volontariste et une	7 548 000 €	4 411 623 €	58%
Fonctionnement	3 098 000 €	2 776 711 €	90%
Investissement	4 450 000 €	1 634 913 €	37%
Dépenses totales de la Mission (I et F)	18 901 000 €	14 544 838 €	77%
Total Fonctionnement	10 151 000 €	9 543 950 €	94%
Total Investissement	8 750 000 €	5 000 888 €	57%

// Appui aux partenaires

Le graphique suivant présente les principaux organismes extérieurs financés par la Région à plus de 75 K€ en fonctionnement, et dont la part du financement régional représente à minima 30 % du budget de fonctionnement de l'organisme.



Zoom sur l'Observatoire de l'environnement en Bretagne (OEB - GIP Bretagne Environnement)

Constitué en GIP en 2007 à l'initiative de la Région et de l'Etat, il s'est étoffé depuis 10 ans et couvre désormais la quasi-totalité des questions environnementales au travers de ses cinq pôles thématiques : Eau, Biodiversité, Energie et Gaz à effet de serre, Déchets, Biomasse.

Avec une équipe moyenne d'une douzaine de personnes et un budget variant entre 800 K€ et 1 M€, c'est un outil particulièrement robuste et efficace compte tenu de l'ampleur de ses productions : collecte et suivi des données annuelles, diffusion par de multiples supports : site internet, brochures par observatoire, ou thématiques, chiffres clés, contribution ciblée à l'élaboration des politiques régionales ou appui aux collectivités sur leurs projets infrarégionaux.

La répartition des financements est effectivement importante pour la Région à environ 40% du total, complétée par les contributions de certains budgets de l'Etat (biodiversité) et de ses Agences (ADEME, Agence de l'eau Loire-Bretagne).

Outil partenarial par excellence, il a vocation à continuer à fédérer autour de lui l'ensemble des acteurs de la connaissance environnementale.

Envoyé en préfecture le 29/06/2018

Reçu en préfecture le 29/06/2018

Affiché le

ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

2017 en Bref

Le 4 mai 2017, le Conseil régional de Bretagne est le premier de France à obtenir par décret la compétence d'animation et de concertation dans le domaine de l'eau. Cette compétence est notamment mise en œuvre par l'animation de la *Conférence bretonne de l'eau et des Milieux Aquatiques*. La Région s'est impliquée dans l'appui aux réorganisations territoriales en cours concernant la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI), en proposant d'étudier l'opportunité d'une structuration régionale d'appui aux acteurs de l'eau. Elle promeut également la transversalité des politiques publiques qu'elle met en avant dans un travail prospectif finalisé en 2017, sur l'eau et le développement territorial à horizon 2040. Enfin, 2017 est l'année de signature du 1^{er} *Projet de territoire pour l'eau*, nouvelle génération d'outil de contractualisation territoriale de bassin versant initié par la Région.

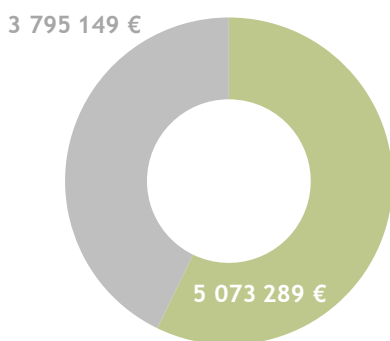
// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs	1 Renforcer l'appropriation des enjeux liés à l'eau par les acteurs bretons	2 Viser le respect de la qualité des Milieux Aquatiques, compatible avec un développement équilibré des territoires	3 S'adapter aux risques liés à l'eau
Actions	[I - 1] Informer et former	[II - 1] Soutenir l'élaboration et la mise en œuvre des Schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE)	[III - 1] Permettre aux bretons de disposer d'une eau potable en quantité suffisante
	[I - 2] Organiser les conditions d'une gouvernance efficace	[II - 2] Soutenir les Projets de Territoires pour l'Eau (PTE)	[III - 2] Sécuriser les personnes et les biens face aux risques d'inondation fluviale et de submersion marine
	[I - 3] Mieux comprendre pour mieux agir	[II - 3] Accompagner les projets territoriaux « Algues vertes »	

6,8 M€ de crédits mandatés en 2017 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

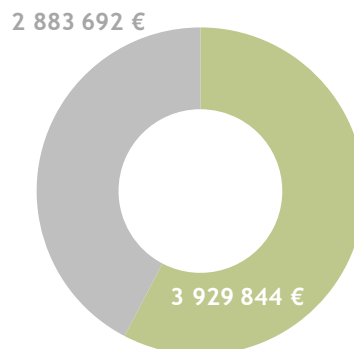
- Fonctionnement (AE affectées)
- Investissement (AP affectées)



Un taux d'affectation de **94 %** en fonctionnement et de **95 %** en investissement

Les dépenses

- Fonctionnement (CP mandatés)
- Investissement (CP mandatés)



Un taux de réalisation de **97 %** en fonctionnement et de **85 %** en investissement

// Analyse des principales réalisations de l'année

- La finalisation d'une prospective sur l'eau et le développement des territoires à l'horizon 2040 [I-2]

L'objectif du travail régional était de produire des trames de scénarios permettant de mettre en avant l'impact probable à un horizon de moyen terme, du changement climatique et des choix d'aménagements et de développement économique, sur la qualité de l'eau. Ces scénarios n'apportent pas de réponses mais identifient des points de vigilance et interrogent les décideurs, en termes de conciliation de politiques publiques. Ils ont pour

objectif de sensibiliser, d'alerter, et de questionner la cohérence des politiques, sous forme de films d'animation ont été produits :

- « De l'eau et des Hommes » : comment assurer l'alimentation en eau potable de populations croissantes, en préservant les milieux aquatiques ?
- « L'eau, la Bretagne et l'agriculture » : Comment un développement agricole et agroalimentaire qui redynamise la Bretagne, impacte-t-il la ressource en eau de la Bretagne ?
- « Le littoral sous la vague » : Quelles questions pose l'arrivée massive de population sur le littoral breton dans un contexte de changement climatique (érosion de la côte, tempêtes et submersions marines plus fréquentes...)

• Accompagnement des collectivités vers la suppression de l'usage des produits phytosanitaires [II-1]

Depuis de nombreuses années, le Conseil régional soutient et accompagne les collectivités dans la suppression de l'usage des produits phytosanitaires, y compris sur les terrains de sport et les cimetières (au-delà des injonctions de la Loi Labbé). Cela se traduit par un soutien financier aux formations auprès des agents techniques des communes et des jardineries, mais également par des investissements matériels de désherbage alternatif. A ce jour, la Bretagne est la première région française en termes de nombre de communes en « Zéro phyto ». La Région s'attache également à soutenir les communes dans la pérennisation de leurs nouvelles pratiques, via notamment des bonifications de taux pour les investissements de matériels de désherbage mécanique des communes engagées depuis plus de 5 ans dans une démarche « Zéro phyto ».

Indicateur N° 1 [II-1] - Collectivités engagées dans une démarche de suppression de l'usage des produits phytosanitaires	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Valeur cible 2017
Nombre de communes en Zéro phyto	238	504	300
Nombre de communes ayant investi dans du matériel de désherbage alternatif avec le soutien de la région	35	102	50

• 8 chartes de territoires validées dans le cadre du second plan de lutte contre les algues vertes [II-2]

Lors de sa session de décembre 2017, la Région a validé les projets de territoires des 8 baies engagées dans le *Plan de lutte contre les algues vertes*. Le premier Plan de lutte (2010-2016) a permis de mobiliser près de 80 % des agriculteurs concernés par ces territoires. Ce second plan de lutte doit permettre de concrétiser durablement les changements de pratiques initiés, via un soutien au conseil, de l'aide aux investissements, mais aussi un appui aux développements de filières pouvant valoriser des productions issues de pratiques et systèmes agricoles à basses fuites d'azote. Ces projets spécifiques à chaque territoire mettent en avant des stratégies d'actions différenciées et font appel à des dispositifs innovants (gestion collective de l'azote sur la baie de la Fresnaye, système de boucle vertueuse sur les baies de la Lieue de Grève et de Locquirec...).

• 66 projets de gestion de l'eau accompagnés sur les territoires (II-1)

Chaque année, le Conseil régional apporte son soutien technique et financier auprès de collectivités locales, d'association et de réseaux agricoles, pour soutenir des actions de sensibilisation, d'éducation et de conseil visant à inciter et développer des pratiques préservant la ressource en eau. Il s'agit par exemple d'actions d'éducation à l'environnement dans les écoles, de conseils auprès des agriculteurs, d'études. La Région soutient également sur les territoires, des investissements dans le domaine de l'eau (stations d'épuration, restauration de zones humides, passes à poissons, travaux d'entretien de cours d'eau...).

2017 en Bref

Les travaux de préfiguration d'une agence bretonne de la biodiversité ont été concrètement lancés en juin 2017 et les premières actions pilotes et exercices de définition des missions ont été initiés au second semestre. La démarche de révision des modalités d'accompagnement des Parcs naturels régionaux (PNR) a abouti au vote d'orientations nouvelles à mettre en œuvre dans les relations avec les parcs et projets de PNR.

// Objectifs, actions et chiffres clés

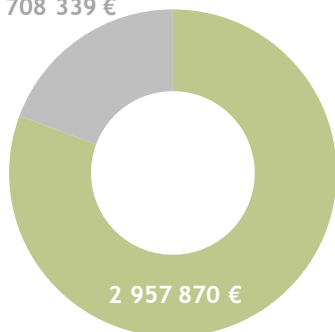
Objectifs	1 Développer l'acquisition de connaissances et la structuration de la gouvernance régionale en matière de biodiversité	2 Développer les politiques territoriales de préservation des espaces, des espèces et des paysages	3 Promouvoir l'éducation à l'environnement et au patrimoine naturel
	[I - 1] Soutenir les outils régionaux d'observation et d'expertise	[II - 1] Mettre en œuvre la trame verte et bleue régionale	[III - 1] Soutenir l'éducation et la sensibilisation à l'environnement
Actions	[I - 2] Soutenir les programmes d'inventaires et d'acquisition de connaissances	[II - 2] Accompagner les Réserves Naturelles Régionales (RNR)	
		[II - 3] Accompagner les Parcs Naturels Régionaux (PNR)	
		[II - 4] Développer le maillage régional des espaces naturels	
		[II - 5] Intégrer les dimensions paysagères	

3,3 M€ de crédits mandatés en 2017 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

- Fonctionnement (AE affectées)
- Investissement (AP affectées)

708 339 €



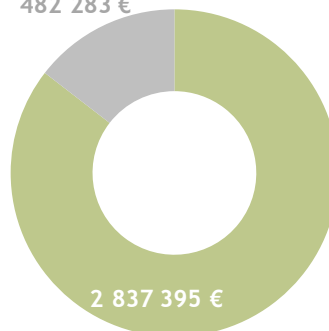
2 957 870 €

Un taux d'affectation de **98 %** en fonctionnement et de **79 %** en investissement

Les dépenses

- Fonctionnement (CP mandatés)
- Investissement (CP mandatés)

482 283 €



2 837 395 €

Un taux de réalisation de **94 %** en fonctionnement et de **54 %** en investissement

> La consommation des crédits d'investissement s'effectue au rythme de la réalisation des travaux notamment sur les opérations de Menez Meur et sur les Opérations Grands Sites.

// Analyse des principales réalisations de l'année

• Soutenir les outils régionaux d'observation et d'expertise [I-1]

Les démarches engagées autour de l'organisation des outils de connaissance ont été poursuivies en 2017 : définition d'indicateurs du patrimoine naturel, publication des listes rouges régionales définissant les niveaux de responsabilité et de vulnérabilité régionale des espèces, travaux d'organisation d'observatoires thématiques de la faune bretonne (mammifères, oiseaux, invertébrés) et réflexions autour d'une plateforme régionale des données naturalistes.

• Soutenir les programmes d'inventaires et d'acquisition de connaissances [I-2]

Différents *Contrats nature thématiques* ont été poursuivis ou lancés pour développer la connaissance du patrimoine naturel breton, notamment autour de groupes faunistiques spécifiques et de méthodologies de prise en compte de la biodiversité, certains ayant pu être soutenus par le *Fonds européen de développement économique et régional* (FEDER) dédié.

Indicateur N°1 [I-2] - Financement des actions d'acquisition et de diffusion de connaissance en matière de biodiversité	Réalisation 2015	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Valeur cible 2017
Nombre de <i>Contrats nature</i> thématique intégrant une approche Trame Verte et Bleue (TVB)	5	5	0	9
Nombre de groupes taxonomiques concernés par les contrats nature	5	4	4	9

• Mettre en œuvre la trame verte et bleue régionale [II-1]

En déclinaison du *Schéma régional de cohérence écologique*, de nouvelles initiatives de développement des trames vertes et bleues portées par des collectivités et acteurs locaux ont pu être soutenues en 2017, via les fonds régionaux (*Contrats nature territoriaux*) et la mesure dédiée du Programme de développement rural (FEADER).

Un suivi articulé de ces projets de territoires a pu être mené avec les projets bretons sélectionnés dans le cadre des financements pilotes de l'*Agence de l'eau Loire-Bretagne*, ainsi que de l'*Agence française pour la biodiversité* (AFB) (soutien au développement des atlas de la biodiversité communale de l'AFB).

Indicateur N°2 [II-1] - Nombre de démarches TVB soutenues dans les territoires bretons	Réalisation 2015	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Valeur cible 2017
Nombre de projets de territoires TVB financés	1	6	8	8
Nombre d'ouvrages de restauration des continuités écologiques (hors cours d'eau)	2	4	3	4

• Accompagner les réserves naturelles régionales [II-2]

Le soutien et l'animation du réseau des 9 *réserves naturelles régionales* a été poursuivi sur l'année, intégrant un suivi particulier de certaines dynamiques (processus de ré-estuarisation du site des étangs du Loch dans le Morbihan notamment). Ce soutien s'est accompagné de l'instruction de la mesure FEADER dédiée aux réserves naturelles nationales et régionales en Bretagne.

Indicateur N°3 [II-2] - Evolution des réserves naturelles régionales en nombre	Réalisation 2015	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Valeur cible 2017
Evolution des Réserves naturelles régionales en nombre (créées)	8	9	9	9
Surfaces	1 575	1 735	1 735	1 735
Nombre de communes concernées	(16)	(17)	(17)	(17)

• Accompagner les parcs naturels régionaux [II-3]

Le périmètre actualisé, l'avant-projet de Charte et les documents relatifs au projet de Parc naturel régional Vallée de la Rance - Côte d'Emeraude ont été transmis par la Région au Préfet de région pour instruction par les instances nationales dans le cadre du développement de la procédure de création.

• Intégrer les dimensions paysagères [II-5]

Des initiatives locales de prise en compte des paysages dans les dynamiques de territoire ont pu être soutenues en 2017 (plan de paysage dans un contexte de changement climatique dans le Golfe du Morbihan notamment), et des travaux de structuration des enjeux paysagers ont permis de poser les bases d'un observatoire régional des paysages, porteur d'une plateforme des observatoires photographiques du paysage.

• Soutenir l'éducation, la sensibilisation à l'environnement et au patrimoine naturel [III]

La Région a poursuivi son soutien aux structures et réseaux régionaux animant ou coordonnant des programmes d'éducation en matière de biodiversité, d'environnement et de développement durable. L'ensemble des conventions pluriannuelles d'objectifs ont été reconduites pour une durée de 3 ans. Les partenaires ayant conventionné avec la Région se sont engagés pour soutenir le déploiement de la Breizh COP.

2017 en Bref

L'année 2017 a été marquée par le lancement, en partenariat avec l'État et l'ADEME, du programme *Ambition climat énergie* dont l'objectif est d'accompagner les territoires et les acteurs bretons pour accélérer les transitions énergétiques et climatiques. Des investissements et des projets structurants pour la transition énergétique ont également jalonné l'année (unité de granulation, 17 projets SMILE (Smart ideas to link energies), réseau de bornes GNV...). L'installation de la *Conférence des Ressources* début 2017 est venue compléter le panel des conférences environnementales en mobilisant les acteurs de la gestion des déchets et les porteurs de démarches d'économie circulaire autour de la gestion optimisée des ressources et matériaux.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs

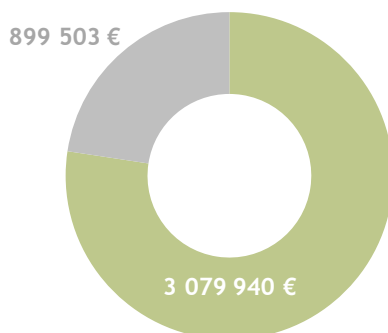
Actions

Objectifs	1 Réussir la transition énergétique et répondre aux défis climatiques	2 Développer un usage durable des ressources
Actions	[I - 1] Avoir une vision intégrée et transversale des enjeux sur l'énergie, la qualité de l'air et le climat	[II - 1] Connaître les gisements et leurs usages
	[I - 2] Renforcer l'efficacité énergétique du bâti	[II - 2] Organiser la prévention et la gestion des déchets
	[I - 3] Développer et optimiser l'usage des énergies renouvelables	[II - 3] Développer une culture bretonne de l'économie circulaire
	[I - 4] Accompagner les territoires et les acteurs dans la mise en œuvre de la transition énergétique	

4,4 M€ de crédits mandatés en 2017 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

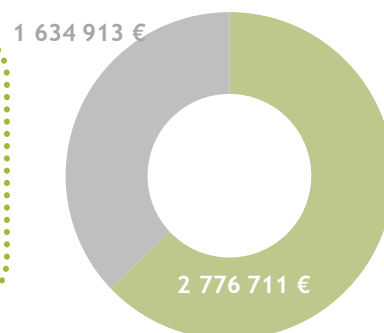
- Fonctionnement (AE affectées)
- Investissement (AP affectées)



Un taux d'affectation de **95 %** en fonctionnement et de **24 %** en investissement

Les dépenses

- Fonctionnement (CP mandatés)
- Investissement (CP mandatés)



Un taux de réalisation de **90 %** en fonctionnement et de **37 %** en investissement

> Les conditions complexes de déploiement des projets d'énergies marines, le ralentissement du développement des projets de chaufferies bois dû à une faible rentabilité et les inconnues sur la mobilisation potentielle des crédits inscrits au titre des *Plan de prévention des risques technologiques* (PPRT) expliquent le faible niveau de consommation des crédits de paiement en investissement.

// Analyse des principales réalisations de l'année

• Réussir la transition énergétique et répondre aux défis climatiques [I]

La politique régionale en matière de transition énergétique a été confortée par un cadre législatif qui confère aux Régions le rôle de chef de file. L'année a été marquée par la mise en œuvre de ce rôle au plus près des territoires porteurs d'un *Plan climat air énergie territorial* (PCAET) afin d'assurer la cohérence des actions et la coordination des acteurs. Cet accompagnement s'est traduit par le lancement, en partenariat avec les services de l'État et

l'ADEME, du programme *Ambition Climat Énergie* dont l'objectif est d'accompagner les transitions.

L'engagement de la collectivité s'est également illustré en 2017 :

- **dans le développement des énergies renouvelables**, principalement autour de l'éolien terrestre (consultation des acteurs autour d'une nouvelle feuille de route), de la biomasse (soutien aux projets dont une nouvelle unité de production de granulés dans le Finistère et lancement du schéma régional de la Biomasse), de la mise en œuvre du maillage sur l'ensemble du territoire breton de stations de distribution de « Gaz naturel véhicules » (GNV), du lancement des travaux pour un Pacte bio-gazier breton.
- **dans la promotion de la maîtrise de l'énergie**, avec la poursuite du financement de quatre bâtiments dans le cadre de l'appel à projets « Bâtiment performant » et le déploiement des *Plateformes Locales de Rénovation de l'Habitat* (PLRH) en Bretagne (15 territoires accompagnés sur le volet opérationnel et 2 en étude).
- dans la **mise en œuvre du projet SMILE** (Smart Ideas to Link Energies), lauréat de l'appel à projets sur les réseaux électriques intelligents : 17 projets, dont la diversité couvre la totalité des briques constitutives des réseaux intelligents, ont bénéficié d'un soutien et d'un accompagnement en 2017.

Dans une dynamique de co-construction avec ses partenaires, la Région a engagé un nouveau chantier : l'élaboration de scénarios énergétiques prospectifs à l'horizon 2040. Les travaux qui en résulteront seront intégrés au *Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires* (SRADDET).

Indicateur N°1 [I-3] - Réalisations en matière d'énergies renouvelables électriques	Réalisation 2015	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Valeur cible 2020
Puissance éolienne raccordée	854	913	973	1 800
Puissance biogaz/biomasse raccordée	23	24	34	120
Puissance photovoltaïque raccordée	178	190	205	400

• Développer une approche circulaire de l'usage des ressources [II]

Après une phase de préfiguration, l'Observatoire de la Biomasse, le 5^{ème} observatoire thématique a vu le jour et a publié sa première édition des chiffres clés de la biomasse en Bretagne. Cet observatoire est un outil précieux au service de l'élaboration du *Schéma régional de la Biomasse*, piloté par l'Etat et la Région, et dont les travaux ont été engagés en 2017.

• Organiser la prévention et la gestion des déchets [II-2]

Après une phase d'observation et de connaissance des acteurs, l'élaboration du plan régional de prévention et de gestion des déchets est entrée dans une phase opérationnelle, avec tout particulièrement l'installation de la *Commission consultative d'élaboration et de suivi* (CCES) du plan. Composée de 89 membres représentant les différents acteurs concernés, elle s'est réunie à deux reprises, le 20 janvier, dans le cadre de l'installation de la Conférence des Ressources, et le 4 octobre. Groupes de travail thématiques et groupes « experts » se sont réunis à un rythme soutenu (26 réunions) avec une très forte participation et contribution de l'ensemble des acteurs : malgré la complexité des sujets et la diversité des acteurs, c'est une démarche de co-construction qui est engagée. La mise en œuvre des actions inscrites dans les plans en vigueur s'est poursuivie : la collecte des signaux pyrotechniques auprès des plaisanciers en est un exemple remarquable, avec un tonnage collecté de 25 tonnes de fusées (soit plus de 3 fois les tonnages prévus).

• Développer une culture bretonne de l'économie circulaire [II-3]

En matière d'économie circulaire, le deuxième *Appel à manifestations d'intérêt* (AMI) sur l'économie circulaire a suscité le dépôt de 35 candidatures parmi lesquelles 13 ont été retenues comme projets pilotes, portant ainsi à une vingtaine le nombre de groupes « d'ambassadeurs » dans ce domaine répartis sur l'ensemble de la Bretagne. L'expérimentation liée au *Programme national sur les synergies inter-entreprises* (PNSI) s'est achevée en novembre : le bilan des 4 ateliers qui ont mobilisé 180 entreprises pour une soixantaine de synergies finalisées (mutualisation, expertise, substitution, recyclage, réutilisation) fait ressortir l'importance de l'animation territoriale au plus près des entreprises et le besoin de plateformes dématérialisées de partage de données.

S'agissant du développement de l'usage des matériaux écologiques, la feuille de route de la politique régionale a été élaborée et validée au plan technique, en partenariat avec l'Etat ; elle s'appuie sur 5 axes : la stimulation du marché ; le soutien à une dynamique de long terme ; la préservation des ressources ; l'accompagnement des filières et des professionnels ; la communication grand public. S'agissant de l'accompagnement des professionnels, un *Appel à manifestation d'intention* (AMI) a été lancé sur la montée en compétence des professionnels de l'écoconstruction ; trois lauréats ont été retenus en novembre sur des projets complémentaires et feront l'objet d'un suivi sur une durée de un à trois ans, selon leur nature.

Envoyé en préfecture le 29/06/2018

Reçu en préfecture le 29/06/2018

Affiché le

ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

Mission VI.

Pour le rayonnement de la Bretagne et la vitalité culturelle bretonne

I. Le contexte et la stratégie de la mission

Chiffres clés

- Spectacle vivant : 8000 salarié.e.s, 950 entrepreneur.se.s de spectacles, 156 salles de spectacles, 380 festivals, 750 troupes amateurs, 1200 fest-noz, 118 bagads, 189 cercles celtiques.
- Cinéma-audiovisuel : 2400 emplois, 30 sociétés de production, 549 jours de tournage, 3 TV locales, 1 web TV en breton, 35 radios associatives, 123 salles de cinéma, 18 festivals.
- 964 052 licencié.e.s en sport, 29.74 % de la population dispose au moins d'une licence dans un club breton affilié à une fédération.
- 104 apprenti.e.s inscrit.e.s au CFA des métiers du sport du Campus Sport Bretagne.
- Inventaire : 4732 édifices recensés en régie directe et en partenariat ; 512 édifices étudiés en régie directe et en partenariat.
- Valorisation du patrimoine : 256 éléments du patrimoine breton conservés, restaurés, valorisés.
- Projets INTERREG : 45 projets, soit 16 millions d'euros FEDER

Documents cadres

- Conventions de coopération avec le CNC, le CNV, le CNL et l'Institut Français
- Convention de délégation de compétences Etat/Région pour le cinéma, le livre, le patrimoine culturel immatériel.
- Convention de partenariat pour de nouvelles opérations d'Inventaire du patrimoine culturel

Conforter et développer les singularités qui font de la Bretagne une terre où chacun doit pouvoir s'ancrer et s'épanouir tout en restant attractive et ouverte à celles et ceux qui veulent la rejoindre, tels sont les enjeux stratégiques auxquels les différents programmes de cette mission doivent répondre. Culture, tourisme, patrimoine, sports, relations internationales, attention portée aux citoyen.ne.s sont ainsi constitutifs d'une alchimie bretonne, porteuse de valeurs collectives et solidaires, d'une manière de vivre ensemble, d'un rapport ouvert au monde, autant d'atouts et de forces indispensables pour faire face aux nombreux défis et bouleversements à l'œuvre en ce début de millénaire.

En 2017, l'engagement régional en matière culturelle a été conforté par la mise en œuvre de nouvelles politiques en faveur des métiers d'art, de la transmission de la matière de Bretagne, du cinéma amateur. Après une année 2016 qui a vu la matérialisation réussie de la délégation de compétences de l'Etat à la Région dans les domaines du cinéma, du livre et du patrimoine immatériel, 2017 s'est concrétisée par le renforcement des partenariats avec les établissements publics nationaux (*Centre national du cinéma et de l'image animée* (CNC), *Centre national du livre* (CNL), *Centre national de la chanson, des variétés et du jazz* (CNV)) et avec la *Direction régionale des affaires culturelles* (DRAC) par un appel à projets commun.

Le dialogue entre collectivités s'est poursuivi au sein du *Conseil des collectivités pour la culture* (3CB) avec une réelle volonté de ses membres d'appréhender collectivement les défis qui se posent à chacun. La question des droits culturels a ainsi fait l'objet d'un premier chantier partagé entre les différents niveaux de collectivité qui aboutira dès 2018 à des initiatives communes. 2017 aura également été l'occasion du renouvellement du *Conseil culturel de Bretagne*. Les nombreuses candidatures reçues comme la qualité des travaux produits participent d'une véritable reconnaissance de cette assemblée.

La Région a poursuivi la mise en œuvre de sa politique sportive, axée sur les 3 piliers que sont le sport pour tous, l'excellence sportive et le rayonnement de la Bretagne grâce au sport, tout

en lançant de nouvelles pistes de réflexion sur le sport scolaire et le soutien aux clubs. Par ailleurs à la suite de la création de la *Conférence territoriale de l'action publique* (CTAP), la Région a lancé une nouvelle instance de gouvernance dans le domaine du sport : la Conférence bretonne du sport.

La Bretagne est douée d'une intelligence collective que la Région cherche à stimuler au mieux des intérêts de ses habitant.e.s et visiteur.se.s. Ainsi, le domaine du tourisme (8 % du PIB régional), par essence transversal, à la croisée des enjeux de l'économie, de l'aménagement du territoire et plus globalement de la société, illustre la capacité bretonne à fabriquer son avenir collectivement.

En 2017, à l'issue de deux ans de travaux organisés par la Région, les acteurs touristiques publics, privés et associatifs se sont accordés sur un référentiel commun et une méthode partagée, afin de faire du tourisme plus qu'une compétence partagée, une stratégie coordonnée.

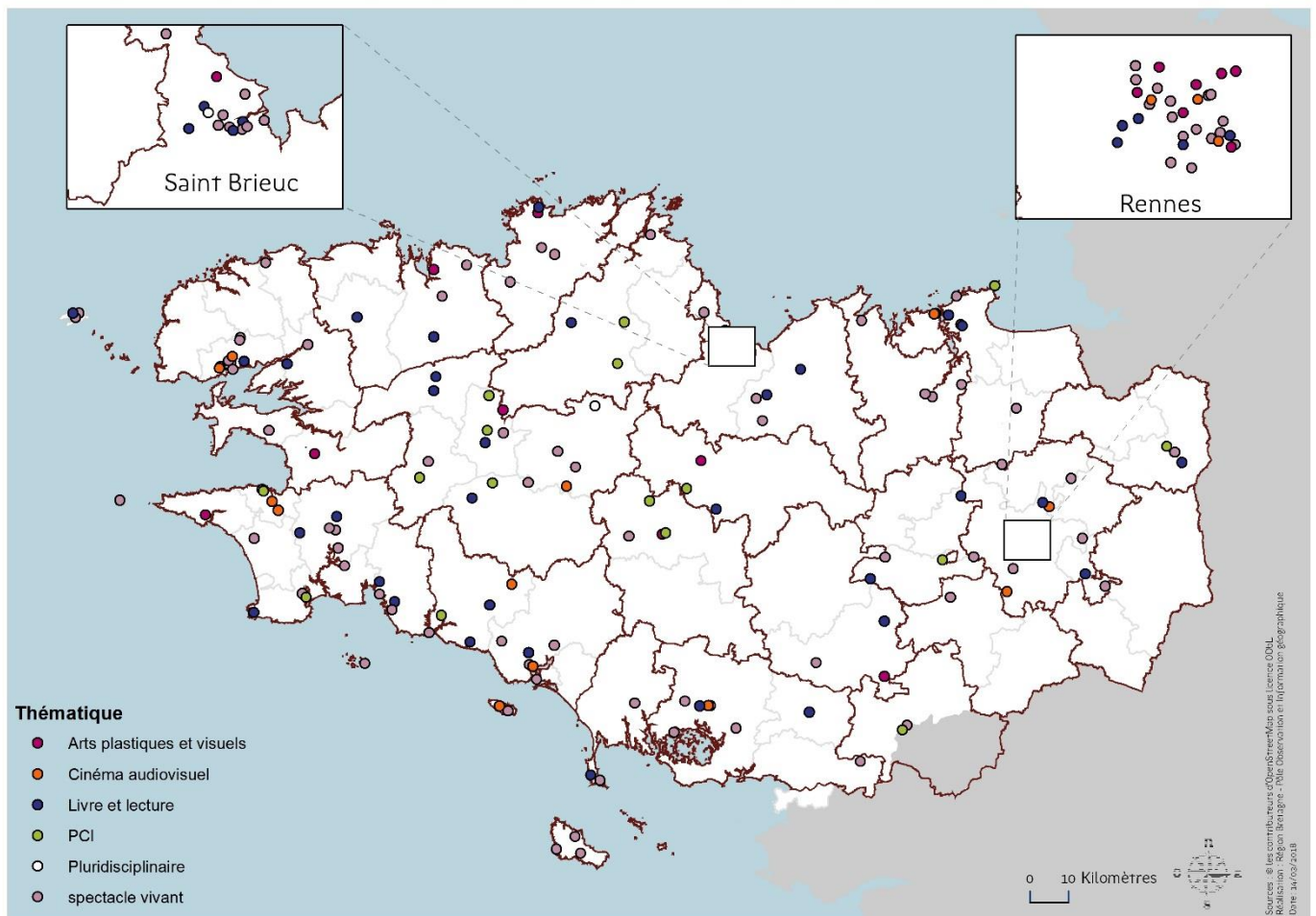
De la même façon, le secteur du patrimoine, au travers des appels à projets et des actions d'Inventaire ou de valorisation, développe et exprime les dimensions culturelles, sociales, touristiques de ces héritages culturels afin d'en faire de véritables facteurs d'attractivité.

La conception du projet e-breizh Connexion a permis de préfigurer la réponse Breizh compte apporter à la problématique commune de la dimension numérique.

Un bouquet d'initiatives et de projets innovants ont vu le jour en 2017 : les stratégies intégrées des Destinations touristiques ou encore le projet CAPITEN (Cluster Atlantique Pour l'Innovation Technologique et Economique dans la filière Nautique) pour lequel la Région est cheffe de file et qui ambitionne de concevoir une stratégie de développement durable pour le nautisme de l'espace atlantique.

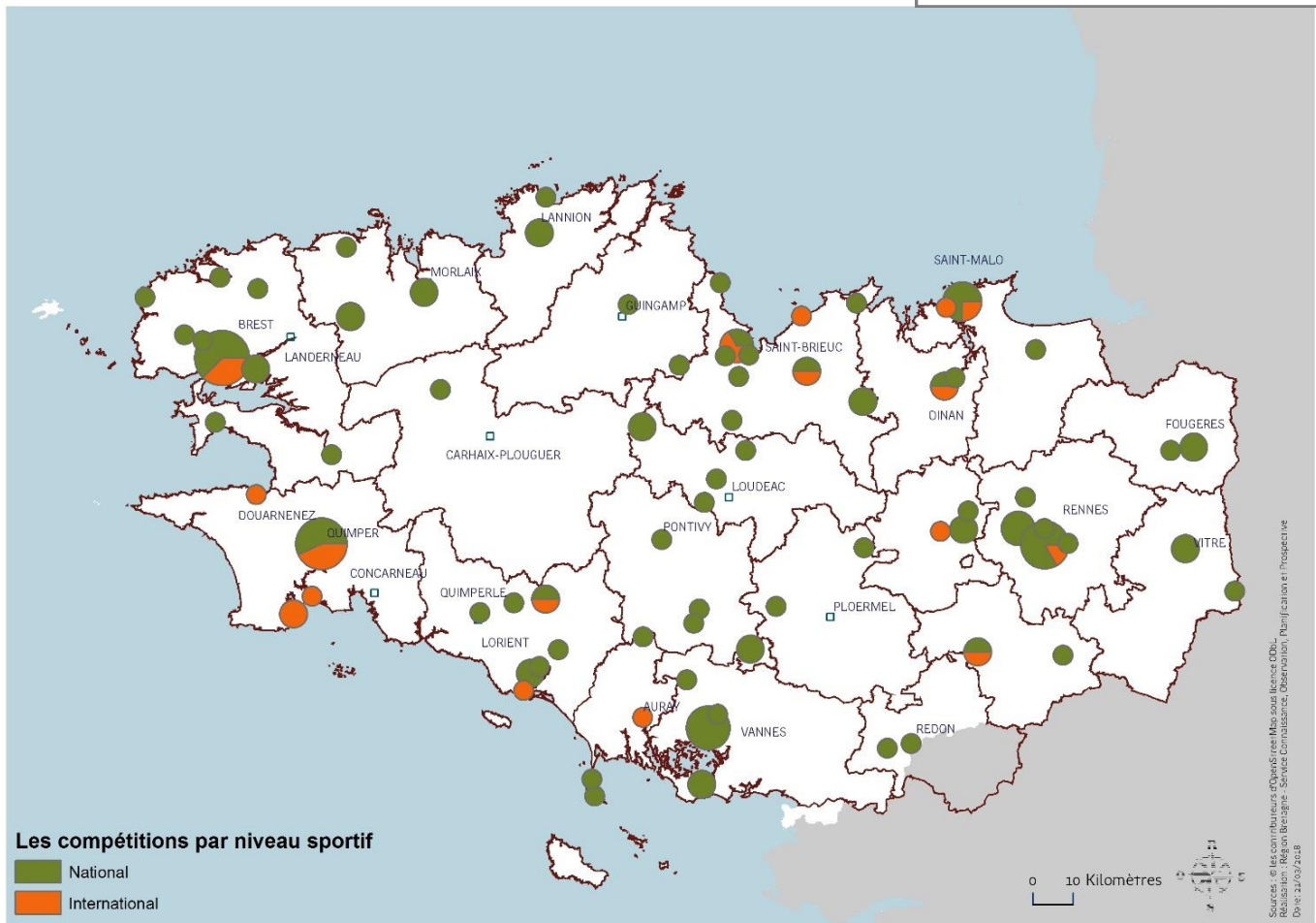
Concernant la politique internationale, 2017 a été marquée par la signature d'un mémorandum entre la province d'Australie Méridionale et la Bretagne. Cette nouvelle coopération issue historiquement du contrat signé entre la France et l'Australie sur la vente de sous-marins s'est concrétisée suite à une approche pragmatique ayant consisté à identifier pendant plus d'un an les axes concrets de coopération entre les deux régions. C'est ainsi que des échanges d'expérience ont eu lieu dans les domaines de l'enseignement supérieur et de la recherche, de l'économie, du tourisme et de la culture notamment à travers une manifestation dont la Région Bretagne a été l'invitée d'honneur à l'ambassade d'Australie à Londres.

Manifestations culturelles soutenues en 2017



192 manifestations, tous domaines confondus, ont été accompagnées par le Conseil régional en 2017 (dans le cadre des programmes 601 et 602). La présence territoriale des manifestations est globalement satisfaisante et la différence « armor/argot » est peu marquée.

Manifestations sportives soutenues en 2017



La Région a soutenu 136 manifestations sportives en 2017 dont 24 de niveau international.

// La stratégie régionale

Le dispositif de co-construction engagé dans le cadre de la démarche Breizh COP mise en œuvre dès 2017 s'appuie sur deux vecteurs forts. Le premier est celui que constitue la nouvelle compétence du Conseil régional pour l'élaboration d'un *Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires* (SRADDET). Le second vecteur est la proposition faite par le Conseil régional d'engager une démarche de « COP régionale », en s'inspirant des principes de mobilisation mis en œuvre à l'occasion de la COP 21 de Paris en décembre 2015. Dans le cadre de nos différentes conférences thématiques en complément des lieux de débats institutionnels tels que le CESER, le Conseil culturel de Bretagne et le Conseil régional des jeunes, de nombreux événements ont permis dès 2017 de mobiliser nombre de nos partenaires (Forum des Transitions à Saint-Malo en mars, Forum des Territoires à Saint-Brieuc en mai et Forums des mobilités en mai à Brest et décembre à Lorient).

La culture, comme d'autres politiques de cette mission, est un domaine consacré par la loi Notre comme compétence partagée entre les différents niveaux de collectivités et l'Etat. Sans revendiquer le chef de filat en la matière, la Région assure néanmoins l'animation et la coordination du conseil des collectivités pour la culture en Bretagne, veillant ainsi à une meilleure cohérence de l'intervention publique. La Région s'est par ailleurs attachée à une plus grande efficacité des politiques culturelles en exerçant pour le compte de l'Etat une délégation de compétences dans les domaines du cinéma, du livre et du patrimoine culturel immatériel, en signant des conventions de développement avec les grands opérateurs nationaux (nouvelle convention avec le Centre national de la variété et du jazz en 2017) et en pilotant plusieurs *Établissements publics de coopération culturelle* (EPCC) avec l'Etat et les collectivités territoriales.

En matière sportive, la Région a impulsé une politique dans laquelle les clubs ont une place prépondérante. Les clubs de niveau national (non professionnels), pour lesquels la confrontation au haut niveau exige bien souvent un budget plus conséquent et des ajustements organisationnels et logistiques profonds et onéreux, sont ainsi davantage soutenus. De plus, les clubs qui misent sur une stratégie basée sur la qualité de la formation des

meilleurs espoirs bretons ont été confortés dans leur fonctionnement grâce à la collectivité régionale. Le Conseil régional de Bretagne a également maintenu le Campus Sport Bretagne, devenu opérateur public du sport en Bretagne, en consolidant son apport en investissement et en fluidifiant son fonctionnement grâce à l'intégration au sein des effectifs de la Région de 7 agents techniques précédemment détachés de l'Education nationale. Aujourd'hui, l'outil donne sa pleine mesure, notamment dans les formations en apprentissage et dans le haut niveau avec en particulier l'appui à un internat dédié aux élèves sportifs en double projet à la cité Kérichen site de Lanroze de Brest.

Dans le cadre de sa politique internationale, la Région a refondu sa politique d'accompagnement des acteurs de la solidarité internationale à travers une démarche innovante de co-construction. Tout au long de l'année 2017, elle a ainsi échangé avec les principaux acteurs de la solidarité internationale afin de redynamiser un travail en réseau dont les résultats aboutiront à la mise en place d'une nouvelle organisation en 2018.

// L'approche du développement durable dans les politiques régionales

En matière sportive, la Région a souhaité créer une nouvelle instance de gouvernance : la Conférence bretonne du Sport. Emanation de la Conférence territoriale de l'action publique, ce nouveau lieu d'échange et de concertation s'est réuni une première fois pour poser un diagnostic sur l'état des politiques sportives menées par les collectivités bretonnes de toutes strates et repérer les thématiques prioritaires à traiter conjointement. Des sujets à forts enjeux comme celui de Paris 2024 avec l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques (enjeux en termes d'accueil de délégations, d'héritage, d'intégration de nouveaux licenciés au sein du mouvement sportif breton, etc.) sont clairement identifiés comme des chantiers à mener de concert afin de maintenir la Bretagne comme une terre d'excellence sportive.

Il ressort de la stratégie touristique régionale co-construite avec les acteurs touristiques de Bretagne, une convergence autour de fondamentaux partagés, tels que l'identité bretonne, le partenariat public-privé, le développement durable, la chaîne de valeur du tourisme, mais également le désir de mieux penser, tant l'articulation des politiques traditionnelles que l'épanouissement de démarches plus agiles et exploratoires.

La Région soutient depuis de nombreuses années le collectif des festivals engagés dans le développement durable (FEDDS). Une nouvelle convention d'objectifs (2016-2019) a permis d'étendre les activités du collectif à tous les festivals de Bretagne désireux de s'engager dans une réflexion sur leur modèle de développement social, environnemental et culturel. En 2017, la Région a été particulièrement attentive à la place faite aux habitants et à la prise en compte des droits culturels des personnes dans les projets qu'elle soutient.

En matière de politique internationale, la Région a poursuivi en 2017 son action en mobilisant les réseaux environnementaux (NRJ4SD, Climate Group...) et surtout en lançant et pilotant un groupe « climat » au sein de la *Conférence des Régions Périphériques Maritimes* (CRPM).

// L'approche territoriale de l'action régionale

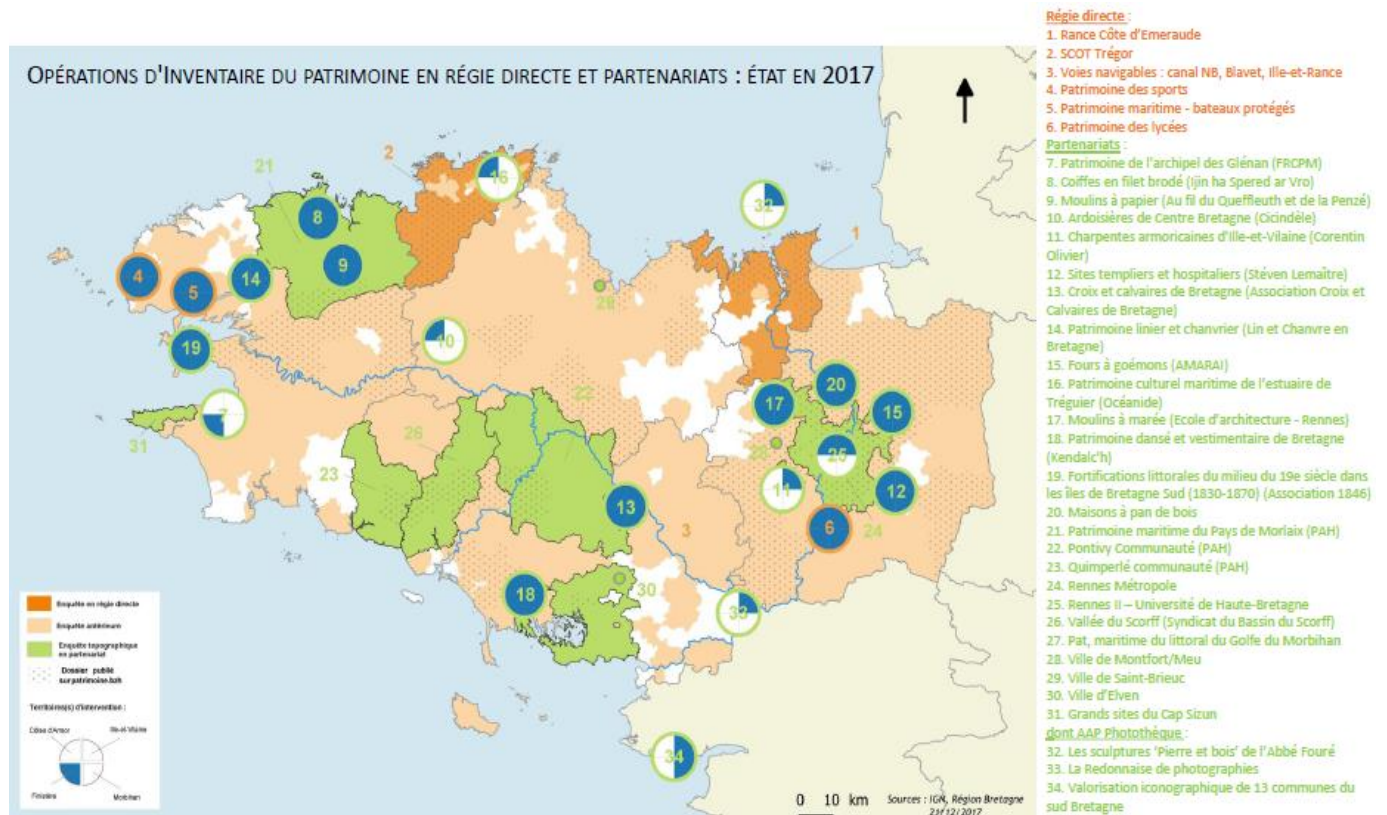
La politique culturelle régionale ne se limite pas aux critères de jugement esthétique par l'intermédiaire d'une analyse des projets qui aurait pour unique repère l'histoire des formes artistiques. La Région se positionne différemment en fonction du territoire concerné, de son offre culturelle, de ses capacités budgétaires ou d'ingénierie, de sa proximité avec des structures ressources, du volontarisme des collectivités territoriales concernées, de sa dynamique de développement... La Région porte un grand intérêt aux démarches artistiques de territoire qui induisent de nouvelles modalités de rencontre entre artistes et citoyen.ne.s, au-delà d'un simple enjeu de production et de diffusion : démarches participatives, dynamiques territoriales autour d'une équipe artistique, créations dont la matière artistique se façonne à partir d'expériences vécues ou de témoignages... L'implantation de Chargé.e.s de mission dans le domaine culturel sur le territoire breton permet également de mieux appréhender les dynamiques territoriales à l'œuvre sur les territoires.

Les actions en faveur de la valorisation du patrimoine visent à apporter une réponse équilibrée aux valeurs d'existence et d'usage de ces héritages culturels. La conservation et la restauration de centaines de biens exceptionnels concourent à l'attractivité du territoire, au développement du tourisme et de l'action culturelle, au lien social sur l'ensemble du territoire.

Les initiatives fortes en matière d'Inventaire ou de gestion et de valorisation des voies navigables concourent quotidiennement à l'émergence de projets partenariaux avec des associations, des collectivités... L'ensemble des démarches en faveur du patrimoine cherche à se baser sur la connaissance fine, scientifique et renouvelée du patrimoine. Le Service de l'Inventaire a développé, pour ce faire, de nouveaux projets en partenariat avec la sphère publique, universitaire et associative pour concevoir des outils de restitution et de partage, tels que la photothèque...

Les actions participatives permettent de mettre en lumière des savoir-fa opérations de restauration. L'action de la Région en matière de patrimoine durables, et l'usage de matériaux écologiquement responsables pour la conservation des biens. Non délocalisables, ces actions concourent par ailleurs au maintien de l'emploi local et à l'attractivité touristique.

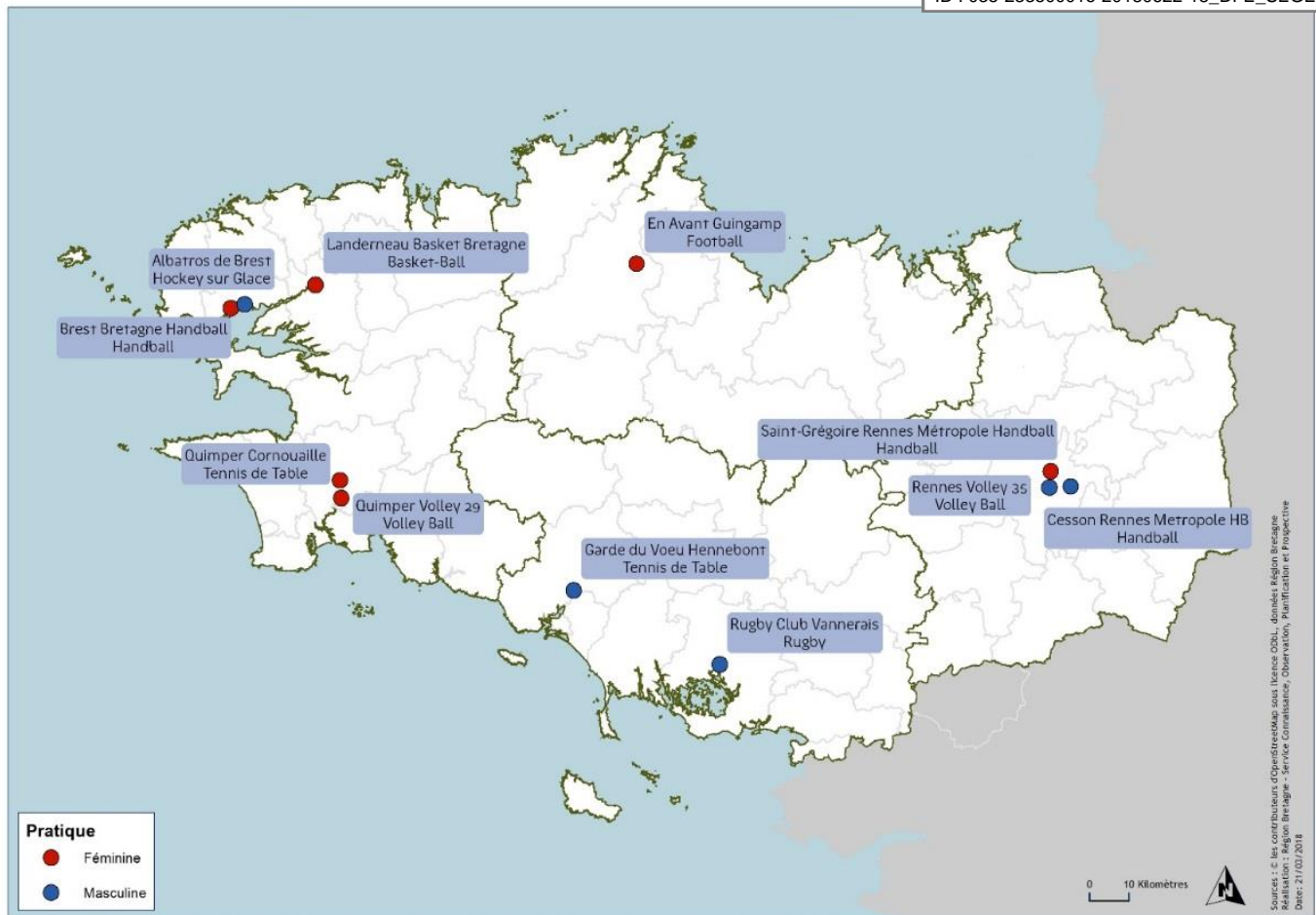
Opérations d'inventaire du patrimoine en régie directe et partenariat : Etat en 2017



Quant aux voies navigables, l'exigence induite par le maintien et l'entretien de la formidable machine hydraulique que sont ces voies d'eau oblige à développer un savoir-faire unique.

En 2017, une réflexion encore plus poussée de l'approche intégrée de la valorisation des voies navigables a permis de parfaire l'approche durable de cette gestion systémique.

Centres d'entraînement sportifs et de formation



La Région a labellisé 11 centres d'entraînement et de formations appartenant aux clubs phares bretons dont 6 sont féminins (55%). Le Finistère est particulièrement bien représenté avec près de 5 centres labellisés contre 1 seul pour les Côtes d'Armor.

// La jeunesse dans les politiques régionales

En 2017, un appel à projets a été lancé pour soutenir de nouvelles initiatives favorisant la transmission des singularités culturelles bretonnes et la promotion de la diversité culturelle auprès des plus jeunes, sur leurs temps de loisirs. Porté conjointement par les politiques en faveur de la culture et du patrimoine, cet appel a permis d'accompagner 9 projets au titre du programme 601 et 2 au titre du programme 604, pour un total de plus de 76k€. Les parcours de découverte des spécificités culturelles locales soutenus en visent une meilleure compréhension, dans une perspective d'ouverture au monde. En complément, au niveau régional, la mise en réseau et la formation des professionnels de l'animation autour de ces enjeux est impulsée par l'association Bretagne Culture Diversité.

Le sport est une filière économique à part entière, pourvoyeuse d'emplois non délocalisables et très attrayante pour les jeunes breton.ne.s. Pour faire face à cet intérêt croissant, le Campus Sport Bretagne propose une dizaine de formations par apprentissage dans les métiers du sport et de l'animation. En septembre 2017, plus de 100 apprentis s'étaient d'ores et déjà inscrits dans l'une d'entre elles, un chiffre en hausse de 35% en un an.

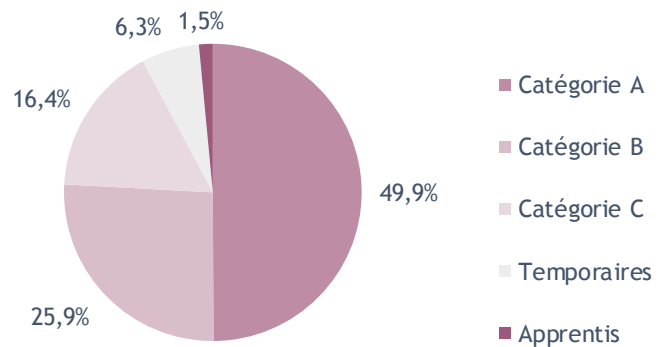
II. Leviers d'action et modalités de mise en œuvre

L'intervention de la Région dans les domaines relevant de la mission s'inscrit le plus souvent dans une logique de financements croisés autour de la notion de compétence partagée telle que souhaitée par le législateur (loi Notre). Selon les domaines ou les projets, la Région peut être le principal partenaire concerné (grands opérateurs régionaux), jouer un rôle de levier sur des projets émergents ou renforcer les potentialités de projets de dimension locale aux côtés des autres collectivités territoriales et l'Etat.

// Moyens humains

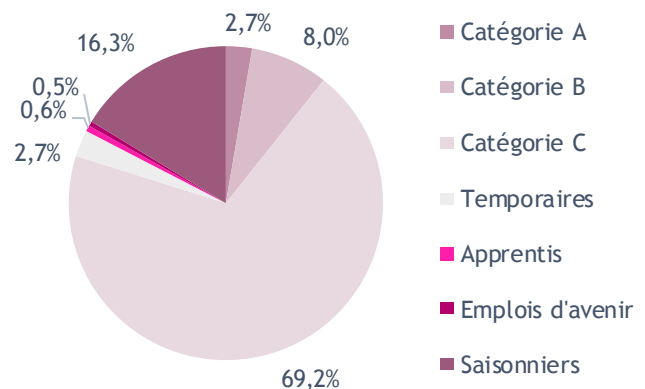
Mission 6 - Pour le rayonnement de la Bretagne et la vitalité culturelle bretonne	
Équivalent temps plein (ETP) et masse salariale	
Services centraux	
	2017
Catégorie A	33,0
Catégorie B	17,2
Catégorie C	10,8
Temporaires	4,2
Apprentis	1,0
Total ETP	66,2
Total Masse salariale	3 480 351 €

Répartition ETP par catégorie



Mission 6 - Pour le rayonnement de la Bretagne et la vitalité culturelle bretonne	
Équivalent temps plein (ETP) et masse salariale	
Agents des voies navigables	
	2017
Catégorie A	5,9
Catégorie B	17,4
Catégorie C	150,5
Temporaires	6,0
Apprentis	1,3
Emplois d'avenir	1,0
Saisonniers	35,5
Total ETP	217,65
Total Masse salariale	8 542 866 €

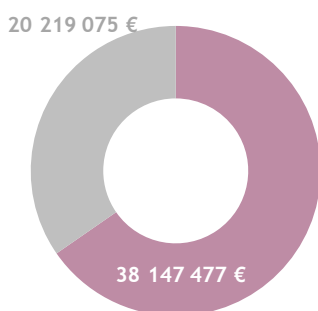
Répartition ETP par catégorie



// Répartition des dépenses

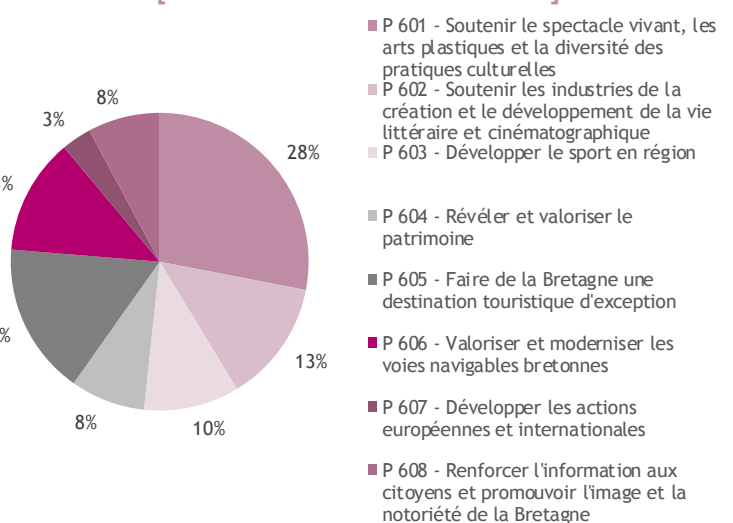
Les dépenses

- Fonctionnement (CP mandatés)
- Investissement (CP mandatés)



Un taux de réalisation de **93%** en fonctionnement et de **83%** en investissement

Répartition des dépenses de la Mission 6 par programme [Total des CP mandatés en I et F]



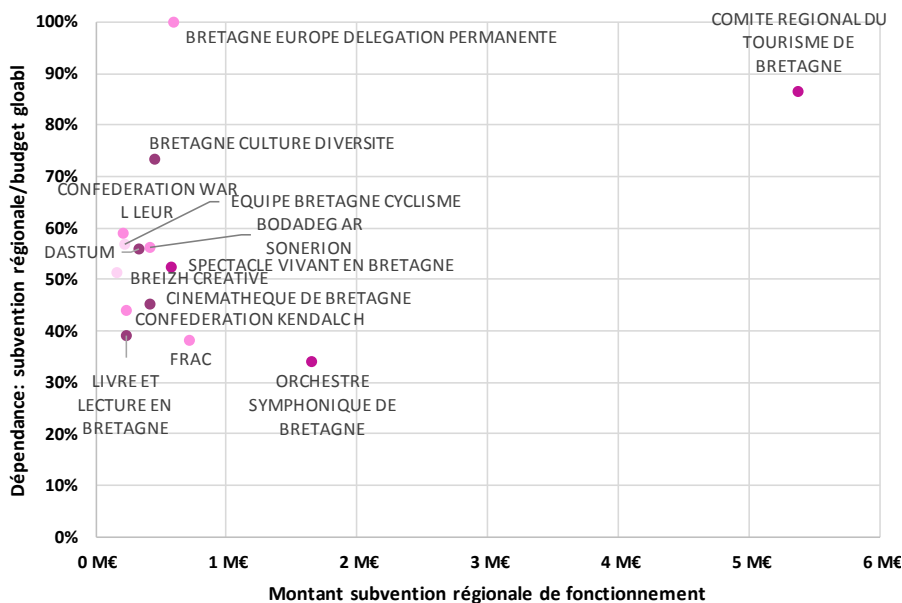
> Dépenses par programme

Mission 6 - Pour le rayonnement de la Bretagne et la vitalité culturelle bretonne

	CP votés en 2017	CP mandatés en 2017	Taux de réalisation
P 601 - Soutenir le spectacle vivant, les arts plastiques et la diversité	17 220 000 €	16 373 506 €	95%
Fonctionnement	16 260 000 €	15 432 138 €	95%
Investissement	960 000 €	941 368 €	98%
P 602 - Soutenir les industries de la création et le développement de la	8 461 000 €	7 742 583 €	92%
Fonctionnement	4 671 000 €	4 345 851 €	93%
Investissement	3 790 000 €	3 396 732 €	90%
P 603 - Développer le sport en région	7 670 000 €	6 053 176 €	79%
Fonctionnement	4 210 000 €	4 190 867 €	100%
Investissement	3 460 000 €	1 862 309 €	54%
P 604 - Révéler et valoriser le patrimoine	5 500 000 €	4 738 940 €	86%
Fonctionnement	1 200 000 €	817 611 €	68%
Investissement	4 300 000 €	3 921 329 €	91%
P 605 - Faire de la Bretagne une destination touristique d'exception	11 652 000 €	9 623 536 €	83%
Fonctionnement	7 392 000 €	6 511 408 €	88%
Investissement	4 260 000 €	3 112 129 €	73%
P 606 - Valoriser et moderniser les voies navigables bretonnes	8 128 046 €	7 366 828 €	91%
Fonctionnement	1 000 046 €	937 067 €	94%
Investissement	7 128 000 €	6 429 761 €	90%
P 607 - Développer les actions européennes et internationales	2 349 500 €	1 899 191 €	81%
Fonctionnement	1 760 000 €	1 343 743 €	76%
Investissement	589 500 €	555 448 €	94%
P 608 - Renforcer l'information aux citoyens et promouvoir l'image et la	4 633 500 €	4 568 792 €	99%
Fonctionnement	4 633 500 €	4 568 792 €	99%
Investissement	0 €	0 €	NA
Dépenses totales de la Mission (I et F)	65 614 046 €	58 366 551 €	89%
Total Fonctionnement	41 126 546 €	38 147 477 €	93%
Total Investissement	24 487 500 €	20 219 075 €	83%

// Appui aux partenaires

Le graphique suivant présente les principaux organismes extérieurs financés par la Région à plus de 75 K€ en fonctionnement, et dont la part du financement régional représente à minima 30 % du budget de fonctionnement de l'organisme.



Zoom sur l'Orchestre symphonique de Bretagne (OSB)

Aux côtés de l'Etat et de la Ville de Rennes, la Région soutient un orchestre symphonique permanent avec une attention particulière pour les points suivants, rappelés dans la convention d'objectifs : la présence de l'orchestre sur tout le territoire de la Bretagne, la diversité culturelle et l'ouverture du répertoire, l'éducation artistique et culturelle. L'année a notamment été marquée par l'arrivée d'un nouveau premier violon, une tournée avec Jane Birkin pour son spectacle Gainsbourg Symphonique, une création avec Omar Sosa et Guillaume Saint James, et un Fest_Noiz symphonique au festival Interceltique de Lorient avec le duo Hamon & Martin. Avec un budget total de 4,78 M€, la structure a affiché un résultat équilibré à + 18 K€ en 2016.

Zoom sur Bretagne Culture Diversité (BCD)

Bretagne Culture Diversité intervient depuis 2013 en faveur de la vulgarisation et de la diffusion de la matière culturelle et des savoirs de Bretagne et de la promotion de la diversité culturelle. Elle réalise un inventaire permanent du patrimoine culturel immatériel et met à profit les technologies numériques pour valoriser les contenus culturels et scientifiques relatifs à la Bretagne. Parmi la vingtaine de projets conduits simultanément, l'association a en 2017 notamment produit une mini-série audiovisuelle intitulée Solenn et Plop, finalisé un web-documentaire sur le fest-noz, et initié la mise en réseau des animateurs jeunesse autour des enjeux de transmission et de promotion de la diversité culturelle. La structure affiche un résultat budgétaire à l'équilibre (935k€).

Envoyé en préfecture le 29/06/2018

Reçu en préfecture le 29/06/2018

Affiché le

ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

2017 en Bref

De nouveaux dispositifs de soutien aux métiers d'arts, à la transmission de la matière culturelle et patrimoniale de Bretagne, aux musiques actuelles et aux résidences d'artistes plasticiens ont été lancés en 2017. Les porteurs de projet peuvent également depuis cette année adresser leurs demandes de subventions sous forme dématérialisée pour l'ensemble des dispositifs de ce programme.

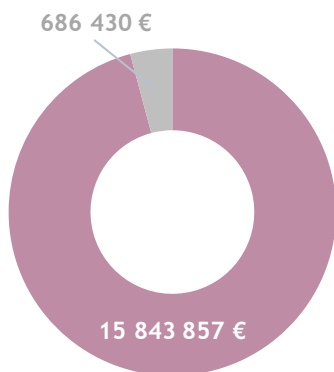
// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs	1 Créer les conditions d'une présence artistique sur les territoires et encourager la participation des habitants à la vie culturelle	2 Favoriser le développement de ressources au service de la création et des artistes	3 Soutenir la diversité culturelle et les pratiques artistiques et culturelles des habitants
	[I - 1] Favoriser la création de projets artistiques et culturels dans les territoires	[II - 1] Favoriser la mise en réseau des acteurs culturels	[III - 1] Encourager les initiatives favorisant la transmission du patrimoine culturel immatériel
Actions	[I - 2] Soutenir des manifestations artistiques et culturelles	[II - 2] Encourager la mobilité des artistes en France et à l'étranger	[III - 2] Soutenir les pratiques artistiques en amateur
	[I - 3] Encourager les projets contribuant à la participation des habitants à la vie culturelle	[II - 3] Soutenir les structures de production et de diffusion qui accompagnent la réalisation de projets artistiques	
		[II - 4] Soutenir la formation professionnelle et les enseignements artistiques	

16,4 M€ de crédits mandatés en 2017 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

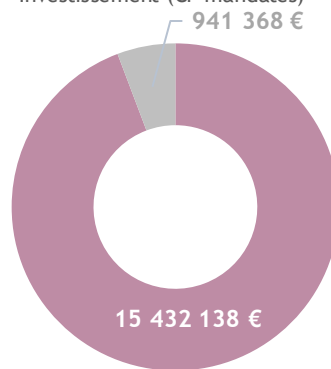
- Fonctionnement (AE affectées)
- Investissement (AP affectées)



Un taux d'affectation de **97 %** en fonctionnement et de **74 %** en investissement

Les dépenses

- Fonctionnement (CP mandatés)
- Investissement (CP mandatés)



Un taux de réalisation de **95 %** en fonctionnement et de **98 %** en investissement

> Les AP concernent principalement le soutien à la rénovation d'équipements culturels, pour lesquels la Région n'a pas de visibilité sur les dates de démarrage des programmes d'investissements le plus souvent portés par les communes. Le taux d'engagement est donc variable chaque année, en 2017 il apparaît plutôt élevé.

// Analyse des principales réalisations de l'année

• Favoriser la création de projets artistiques dans les territoires [I-1]

Deux nouvelles actions mises en œuvre en 2017 ont contribué à renforcer les interventions de la politique culturelle régionale au plus près des territoires et des habitants : le soutien à la diffusion artistique dans les cafés et les résidences d'artistes plasticiens sur les territoires. L'adhésion de la Région Bretagne au Groupement d'intérêt public (GIP) *Cafés Cultures* constitue un moyen de mieux rémunérer les artistes, notamment les musiciens, et de poursuivre

l'aménagement du territoire en permettant aux habitants de bénéficier d'une lieux de vie, en milieu rural notamment.

Un appel à projet expérimental commun à la Région Bretagne et à la *Direction régionale des affaires culturelles* (DRAC) Bretagne initié en 2017 a permis de soutenir 7 résidences d'artistes plasticiens sur les territoires, permettant ainsi de provoquer des rencontres entre des artistes au travail et les habitants.

Le partenariat avec le *Centre national de la chanson, des variétés et du jazz* (CNV) s'est consolidé et amplifié en 2017. Une convention triennale associant la Région, la DRAC Bretagne et le CNV a été signée et 4 appels à projets ont permis d'apporter des moyens supplémentaires à la filière musicale afin d'accompagner la transition numérique, les parcours de développement des artistes, de structurer des bureaux de production, et d'encourager la coopération entre acteurs de la production musicale.

Indicateur N°1 [I -1] - Convention avec le Centre national de la chanson, des variétés et du jazz	Réalisation 2015	Réalisation 2016	Réalisation 2017
Nombre de projets soutenus	9	9	17
Montant total des aides (en K€)	37,5	60	190

• Soutenir des manifestations artistiques et culturelles [I - 2]

Un nouveau dispositif de soutien aux manifestations dédiées aux métiers d'art a été proposé en 2017. Six manifestations ont pu bénéficier d'un soutien régional. D'autres festivals ont été consolidés en 2017 : les festivals *DansFabrik* et *No Border* portés notamment par le Quartz à Brest, *Panorama* à Morlaix sur les musiques électroniques ou le festival *Maintenant*, laboratoire d'expériences en arts, musiques et nouvelles technologies.

• Encourager les projets contribuant à la participation des habitants à la vie culturelle [I-3]

Plusieurs projets ayant pour ambition première l'action culturelle et l'implication des habitants ont bénéficié d'un soutien accru de la Région Bretagne (Tout Atout, L'âge de la tortue, La Fourmi.e, Le Maquis etc.). Implantées en milieu rural ou au cœur des grandes villes, ces associations ont toutes pour point commun de s'intéresser en premier aux personnes et à leur capacité de proposition, de participation et de contribution à la vie culturelle.

• Favoriser la mise en réseau des acteurs [II-1]

Les secteurs des musiques populaires (Bretagne World Sounds, Zef et Mer) et de l'art contemporain (Documents d'artistes en Bretagne, Art Contemporain en Bretagne) ont fait l'objet d'une attention particulière en 2017. Les premiers jalons d'une cellule régionale dédiée aux métiers d'arts ont également été posés en partenariat avec la *Chambre régionale des métiers et de l'artisanat*.

• Soutenir les structures de production et de diffusion [II-3]

Des centres d'art pour certains labellisés par l'Etat (Passerelle, La Criée, 40m Cube, Gwinzegal) ont vu leurs conventions avec la Région renouvelées en 2017. Il s'agissait pour la Région d'affirmer son soutien constant à l'art contemporain et aux lieux qui placent le soutien à la création au cœur de leur projet, tout en mettant en œuvre une médiation culturelle permettant d'offrir au public des outils de compréhension des projets artistiques présentés. D'autres projets s'inscrivant parfois dans des friches et dans des économies plus fragiles ont bénéficié pour la première fois d'un soutien de la Région (La station théâtre, les Ateliers du bout de la cale, les Ateliers du bout du monde).

Indicateur N°2 [II-3] - Soutien à la production mutualisée en région	Réalisation 2015	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Valeur cible 2017
Nombre de structures de production et de diffusion soutenues	15	16	16	14
Nombre d'équipes artistiques concernées par le dispositif	38	42	35	33

• Encourager les initiatives favorisant la transmission du patrimoine culturel immatériel (PCI) [III-1]

Un nouvel appel à projets « Transmission de la matière culturelle de Bretagne et promotion de la diversité culturelle », inscrit dans le cadre de ce programme budgétaire mais aussi dans celui de la politique de valorisation du patrimoine (programme 604), a été initié en 2017. Une dizaine d'actions permettant d'investir les temps de loisirs des jeunes et portées par des ententes de pays, des fédérations et cercles de danses traditionnelles, des acteurs de l'audiovisuel nouvellement impliqués sur ces sujets ou encore écomusées ont été soutenues.

2017 en Bref

Une convention de coopération renforcée pour le cinéma a été adoptée entre l'État, le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC), la Région et le Département des Côtes d'Armor. Une mission prospective « Bretagne : vers une filière cinématographique et audiovisuelle créative structurée et attractive » a été lancée. Une nouvelle aide pour la musique originale de film a été définie en partenariat avec la Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (Sacem) et Rennes Métropole. Une convention renouvelée avec le CNL intégrant les résidences d'écriture a été établie et un chantier en co-construction avec les acteurs de la radio a été ouvert.

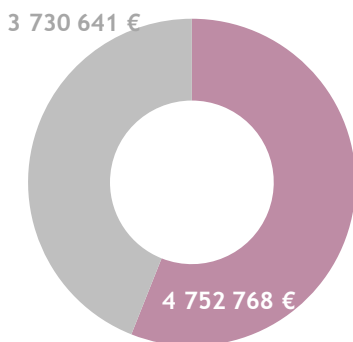
// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs	1 Encourager le développement des œuvres et favoriser la structuration des industries de la création et de la vie littéraire	2 Favoriser la rencontre des projets, des artistes, des œuvres et des habitants	3 Conserver et transmettre le patrimoine culturel immatériel et cinématographique
Actions	[I - 1] Soutenir la création cinématographique et audiovisuelle [I - 2] Développer les conditions de production et d'accueil des tournages sur le territoire [I - 3] Contribuer au développement des projets des éditeurs de livres et producteurs de musique enregistrée [I - 4] Soutenir la mise en réseau des initiatives, des acteurs culturels et des artistes	[II - 1] Favoriser les rencontres entre œuvres, artistes, professionnels et habitants	[III - 1] Soutenir la conservation et la valorisation du patrimoine cinématographique, audiovisuel, radiophonique et écrit [III - 2] Contribuer à la sauvegarde et à la valorisation du patrimoine culturel immatériel

7,7 M€ de crédits mandatés en 2017 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

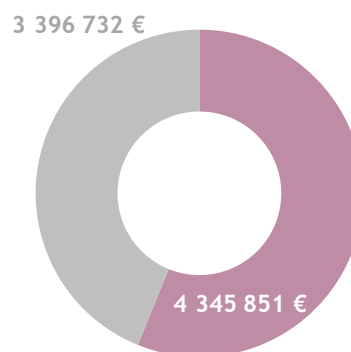
- Fonctionnement (AE affectées)
- Investissement (AP affectées)



Un taux d'affectation de **98 %** en fonctionnement et de **97 %** en investissement

Les dépenses

- Fonctionnement (CP mandatés)
- Investissement (CP mandatés)



Un taux de réalisation de **93 %** en fonctionnement et de **90 %** en investissement

// Analyse des principales réalisations de l'année

- Le Fonds d'aide à la création (FACCA) participe au développement du secteur [I-1]

Sous l'impulsion d'une politique de soutien à la création forte et constante, le paysage cinématographique a considérablement évolué depuis dix ans en Bretagne. L'activité de certaines sociétés de production bretonnes s'est développée et bénéficie d'une notoriété nationale, voire internationale. De nouvelles structures de production se sont implantées et le nombre d'emplois dans le secteur s'est fortement renforcé (+ 23% en 9 ans).

Indicateur N° 1 [I-1] - Nombre d'œuvres soutenues de façon significative	Réalisation 2015	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Valeur cible 2017
Œuvres cinématographiques	41	42	40	40
Œuvres audiovisuelles	69	60	73	60
Nombre total d'œuvres aidées (cumul depuis 2005)	953	1055	1168	1155

• Une légère décline du nombre de jours de tournage [I-2]

Le nombre de films tournés en Bretagne a été quasi constant au regard de l'exercice 2016. Mais la durée de ces tournages a été plus courte en moyenne. Le projet *Accueil des tournages en Bretagne* (ATB) a été redéfini en 2017. Un projet plus prospectif a permis de développer le nombre de tournages sur le territoire régional et de mieux valoriser les compétences des techniciens, comédiens, prestataires qualifiés qui vivent en Bretagne. ATB favorise ainsi l'impact économique et culturel d'un tournage en Bretagne.

Indicateur N° 2 [I-2] - Tournage sur le territoire	Réalisation 2015	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Valeur cible 2017
Nombre de jours de tournage par an	448	549	378	500

• Favoriser les rencontres entre œuvres, artistes et habitants [II-1]

De nombreuses manifestations cinématographiques et littéraires ont été soutenues pour le rôle très important qu'elles jouent dans la structuration du secteur, la diversification des publics et la dynamisation des territoires. Ces manifestations (13 en cinéma et 40 en littérature en 2017) sont très différentes de par leur taille, leur notoriété et leurs choix de programmation. La Région encourage ces associations à développer des actions favorisant les rencontres entre artistes, professionnels du secteur et habitants. Elle accompagne des réseaux comme *Cinéphare*, *la Coordination du mois du Doc* ou la *Fédération des cafés librairies* qui œuvrent à partager et à mutualiser des initiatives.

L'année 2017 se caractérise par une augmentation du nombre de librairies indépendantes ayant sollicité la Région pour obtenir un soutien. Une communication ciblée et renforcée a été engagée. Au regard de l'exercice 2016, 9 nouvelles librairies ont été accompagnées et 11 aides supplémentaires ont été octroyées. 3 projets de création de librairies ont notamment été soutenus.

Indicateur N° 3 [II-1] - Nombre de projets soutenus dans les librairies indépendantes	Réalisation 2015	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Valeur cible 2017
Implantées dans une ville de plus de 10 000 habitants	28 librairies 38 projets	14 librairies 16 projets	20 librairies 24 projets	20 librairies 25 projets
Implantées dans une ville de moins de 10 000 habitants	16 librairies 26 projets	10 librairies 11 projets	13 librairies 14 projets	15 librairies 18 projets
Projets de fédérations de libraires indépendants	1	1	1	2
Total en Bretagne	44 librairies 64 projets	24 librairies 27 projets	33 librairies 38 projets	35 librairies 43 projets

• Le Contrat d'objectifs et de moyens (COM) avec les télévisions bretonnes : un modèle reconnu et renforcé [I-1]

En août 2015, un nouveau *Contrat d'objectifs et de moyens* (COM) avait été signé, associant les télévisions locales, *France télévision (France 3 Bretagne)*, *Brezhweb* (chaîne du web conventionnée par le CSA) et l'association *Breizh Créative* qui propose une offre web éditorialisée complémentaire (*KUB*). Ce contrat a permis de soutenir activement le développement de la filière audiovisuelle et de renforcer la présence du fait régional à l'écran, tout en garantissant un cadre d'intervention sécurisé. En 2017, avec la nouvelle convention de coopération, le *Centre national du cinéma et de l'image animée* (CNC) abonde le COM breton à hauteur de 100 K€ pour consolider davantage la production de la création audiovisuelle en Bretagne.

2017 en Bref

En cette année d'élections au sein du mouvement sportif, la Région a maintenu ses ambitions pour le développement du sport en Bretagne avec une idée forte : un soutien plus fort et pérenne aux clubs, et notamment ceux qui évoluent au niveau national de leur discipline et ceux dont les centres de formation sont labellisés par la Région. Elle a également relancé le dialogue avec les collectivités bretonnes qui ont choisi d'activer la compétence Sport à travers une instance de dialogue renouvelée : la *Conférence bretonne du Sport*.

// Objectifs, actions et chiffres clés

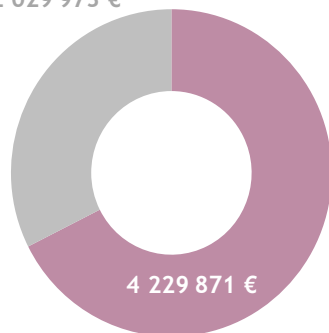
Objectifs	1 Favoriser l'accès au sport pour tous	2 Consolider le sport de haut niveau en Bretagne	3 Contribuer au rayonnement du sport en Bretagne
Actions	[I - 1] Accompagner la réalisation d'équipements de proximité d'intérêt régional	[II - 1] Favoriser la réalisation d'équipements pour la pratique sportive de haut niveau	[III - 1] Accompagner la réalisation ou la modernisation d'équipements spécifiques d'intérêt inter-régional, national ou de très grande capacité
	[I - 2] Favoriser une large pratique sportive et de loisirs	[II - 2] Accompagner les sportifs licenciés en Bretagne dans la recherche de la performance sportive de haut niveau	[III - 2] Contribuer à l'organisation de compétitions et d'événements sportifs majeurs

6,1 M€ de crédits mandatés en 2017 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

- Fonctionnement (AE affectées)
- Investissement (AP affectées)

2 029 973 €

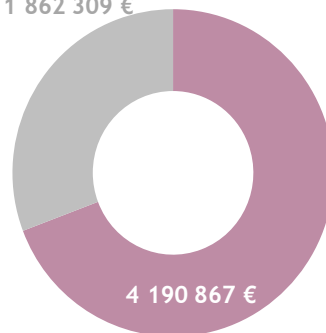


Un taux d'affectation de **99 %** en fonctionnement et de **29 %** en investissement

Les dépenses

- Fonctionnement (CP mandatés)
- Investissement (CP mandatés)

1 862 309 €



Un taux de réalisation de **100 %** en fonctionnement et de **54 %** en investissement

> Les faibles taux d'affectation et de réalisation en investissement s'expliquent par l'abandon du projet de vélodrome couvert à Sarzeau pour lequel une enveloppe de 5 M€ avait été réservée. L'absence d'accord au niveau local, en particulier sur la maîtrise d'ouvrage de l'opération, a contraint la Région à renoncer à ce soutien. De plus, l'existence d'une avance remboursable de près de 500 000 € pour le financement des équipements sportifs du Campus Sport Bretagne, finalement non utilisée, a également contribué à faire baisser le taux de réalisation.

// Analyse des principales réalisations de l'année

• Un effort d'investissement mieux ciblé [I-1, I-2, I-3]

Comme prévu, le soutien régional à la réalisation d'équipements sportifs s'est contracté en 2017 (-18% par rapport à 2016). L'ensemble des projets éligibles repérés en début d'exercice s'est concrétisé, à l'exception du projet de création d'un vélodrome couvert à Sarzeau. Ainsi, la Région a apporté son soutien à la création de deux terrains synthétiques (Retiers et Liffré), aux équipements dédiés à deux clubs dont les centres de formation sont labellisés par la Région (le Centre international de tennis de table à Hennebont en lien avec la Garde du Vœu Hennebont et

le stade de la Rabine à Vannes pour le Rugby Club Vannetais). Au titre discipline », le stade d'athlétisme de Banalec et le complexe de Beach Volley à Binic ont par ailleurs été soutenus. Enfin, le stade Guy Piriou à Concarneau a fait l'objet d'une aide régionale au titre des « stades de football de grande capacité ».

Indicateur N°1 [I ; II ; III] - Equipements sportifs mis en chantier	Réalisation 2015	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Valeur cible 2017
Nombre de projets soutenus	11	11	9	10

• La dernière année du *chèque sport* [II.1]

Le dispositif *Chèque sport* offre une réduction automatique de 15 € pour toutes les licences sportives acquises auprès d'un club breton par un.e jeune âgé.e de 16 à 19 ans.

Il n'y a pas eu d'engouement particulier pour la dernière saison de ce dispositif. Le nombre de bénéficiaires s'est légèrement érodé (-3% environ), s'établissant à 28 325 bénéficiaires représentant un remboursement de 424 875 €. Le nombre de clubs partenaires a également fléchi (-3.5%).

Afin de remplacer le chèque sport, l'année 2017 a été mise à profit pour réfléchir à la mise en œuvre de nouveaux dispositifs en faveur du sport scolaire au bénéfice, d'une part, des associations sportives scolaires et, d'autre part, des ligues et comités dont l'objet porte sur le développement du sport scolaire, à savoir l'Union sportive de l'enseignement du premier degré (USEP), l'Union nationale du sport scolaire (UNSS), l'Union Gale Sportive Enseignement Libre (UGSEL) et le sport universitaire.

Indicateur N°2 [I-2] - Evolution du dispositif <i>Chèque Sport</i>	Réalisation 2014-15	Réalisation 2015-16	Réalisation 2016-17	Prévisions 2016-17
Nombre de jeunes de 16 à 19 ans compris bénéficiaires du <i>Chèque Sport</i>	28 481	29 254	28 325	29 200
<i>Dont nombre de filles en %</i>	9 803 34,4 %	10 513 36,0 %	10 810 38,2 %	10 512 36,0 %
<i>Dont nombre de garçons en %</i>	18 678 65,6 %	18 741 64,0 %	17 515 61,8 %	18 688 64,0 %
Evolution du nombre de clubs partenaires	2 594	3 731	3 606	3 700

• Le niveau de manifestations internationales soutenues demeure élevé [II-3]

La Région a apporté son soutien financier à 136 manifestations sportives en 2017, un nombre en léger retrait par rapport à 2016 (-3.5%). Mais dans le même temps, les aides régionales aux manifestations d'envergure internationale se confirment car ces dernières représentent près de 18% du total des manifestations aidées en 2017, soit un niveau très proche de celui observé en 2016. A titre d'exemple, le Mondial de Handball masculin a posé ses valises à Brest en 2017, le Rallye cross de Lohéac est toujours la première étape du circuit de la *Fédération Internationale de l'Automobile* (FIA) et pas moins de 5 championnats d'Europe ou du Monde en Voile ont été organisés sur nos côtes avec l'appui de la Région.

Indicateur N°3 [III-2] - Compétitions sportives organisées en Bretagne	Réalisation 2015	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Prévisions 2017
Nombre de compétitions sportives ayant bénéficié du partenariat de la Région	152	141	136	140
Nombre de championnats d'Europe ou du monde	11	26	24	25

Le programme Sport intègre, à partir de 2017, les aides aux déplacements des associations sportives des établissements scolaires, précédemment rattachées au programme 309. En 2017, 115 associations scolaires ont bénéficié d'un soutien régional dont le montant total s'élève à 141 684 €.

2017 en Bref

L'année a été marquée par le lancement de deux nouvelles thématiques pluriannuelles d'intérêt patrimonial qui ont donné lieu à des appels à projets : l'une sur le mégalithisme et l'autre en faveur de l'archéologie sous-marine, subaquatique et de l'estran. Un nouveau dispositif permettant de récompenser une fois par an un projet de restauration porté par une association qui se mobilise remarquablement pour récolter des fonds en vue de donner une seconde vie à un bâtiment patrimonial a également été créé. L'Inventaire du patrimoine, pour sa part, a continué à développer des actions impliquant de plus en plus les acteurs locaux dans la connaissance des témoignages de la riche histoire régionale, notamment via un appel à projets destiné à soutenir des initiatives qui participent à la diffusion de fonds iconographiques sur le patrimoine.

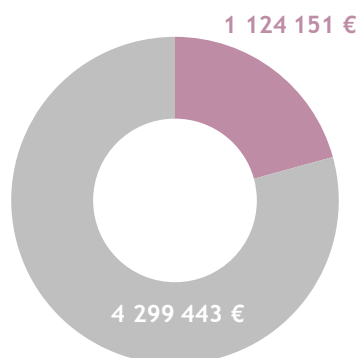
// Objectifs, actions et chiffres clés

	1 Révéler et transmettre la connaissance du patrimoine breton	2 Faire du patrimoine un levier de développement durable de la Bretagne	3 Impulser des dynamiques sur les questions patrimoniales en Bretagne
Objectifs			
Actions	<p>[I - 1] Conduire l'Inventaire du patrimoine dans les territoires</p> <p>[I - 2] Encourager et accompagner les initiatives contribuant à renforcer la connaissance du patrimoine breton</p> <p>[I - 3] Diffuser la connaissance produite</p>	<p>[II - 1] Soutenir et encourager les projets de développement des territoires</p> <p>[II - 2] Soutenir les actions de conservation des objets mobiliers protégés</p> <p>[II - 3] Soutenir les « Musées de France » en Bretagne</p> <p>[II - 4] Soutenir les projets de sensibilisation et d'information aux patrimoines</p>	<p>[III - 1] Soutenir des dynamiques spécifiques</p> <p>[III - 2] Bâtir des plans d'actions pour faire face collectivement à des enjeux nouveaux</p>

4,7 M€ de crédits mandatés en 2017 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

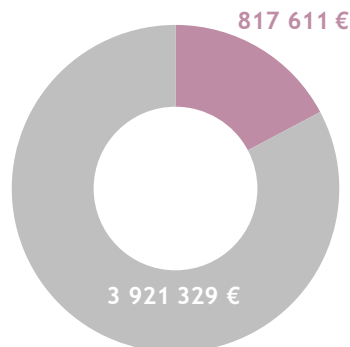
- Fonctionnement (AE affectées)
- Investissement (AP affectées)



Un taux d'affectation de **94 %** en fonctionnement et de **100 %** en investissement

Les dépenses

- Fonctionnement (CP mandatés)
- Investissement (CP mandatés)



Un taux de réalisation de **68 %** en fonctionnement et de **91 %** en investissement

> Le taux de réalisation en fonctionnement (68%) s'explique par le fait que le montant de l'aide octroyée se calcule au regard du budget prévisionnel fourni lors du dépôt de la demande de subvention. L'aide étant versée au prorata des dépenses réellement réalisées, elle peut s'avérer ainsi inférieure au montant de la subvention votée.

// Analyse des principales réalisations de l'année

- Révéler et transmettre la connaissance du patrimoine breton [I-1 ; I-2 ; I-3]

Grâce à de nouveaux outils et dispositifs, à côté des enquêtes en régie directe, la Bretagne priorise depuis plusieurs années des opérations d'inventaire en partenariats sous des formes participatives et collaboratives (appels à projets,

aides régionales, partenariats avec les universités...). Renouvelant les pratiques de co-construire la connaissance du patrimoine avec des acteurs locaux a été l'occasion de proposer une journée d'étude nationale sur ces inventaires participatifs, au Fonds régional d'art contemporain (FRAC) Bretagne le 17 mars 2017.

Indicateur N°1 [I-1] - Inventaire du patrimoine culturel des communes	Réalisation 2015	Réalisation 2016	Réalisation 2017
Nombre d'édifices recensés en régie directe	3321	2450	922
Nombre d'édifices recensés en partenariat	391	3411	4810
Nombre d'édifices étudiés en régie directe	390	426	300
Nombre d'édifices étudiés en partenariat	110	255	212
Nombre de dossiers mis à jour	320	1536	1127

La variabilité des chiffres d'une année sur l'autre s'explique par la priorisation de certaines opérations et la complexité d'autres (démarrage d'enquêtes qui justifie d'un accroissement des « recensés », longueur des études pour Tréguier...). Depuis 2017, le nouvel outil photothèque permet la gestion et la diffusion des fonds photographiques du service et leur commande par des tiers. Sa mise en ligne a imposé un important travail de reprise de données et de vérification d'un premier corpus de 100 000 clichés fin 2017, avec un objectif de 250 000 fin 2018.

Indicateur N°2 [I-3] - Diffusion des données relatives au patrimoine culturel	Réalisation 2015	Réalisation 2016	Réalisation 2017
Commandes iconographiques	122	104	88
Clichés fournis / retenus	1 300 / 1 165	1 250 / 1 012	1 100 / 850

• Soutenir et encourager les projets de développement des territoires [II-1]

213 projets de valorisation ont été soutenus au titre de la politique en faveur des projets de territoires, parmi lesquels la restauration de la cathédrale de Saint-Pol de Léon, la tour sans nom du château de Vitré, le fort d'Hoëdic, l'ancien prieuré de l'île d'Arz, les rampes du Loc'h (contreforts de l'ancien château) d'Auray. Le dispositif *prime skoaz ouzh skoaz* a bénéficié à 22 projet de restauration, montrant ainsi l'importance de la mobilisation locale autour du patrimoine.

Indicateur N°3 [II-1 ; II-2] - Valorisation et restauration du patrimoine	Réalisation 2015	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Valeur cible 2017
Nombre d'éléments du patrimoine breton conservés, restaurés, valorisés	258	289	256	-
Montant de travaux en faveur du patrimoine soutenu / an	22,8 M€	26,5 M€	38,1 M€	-
Nombre de primes <i>Skoaz ouzh skoaz</i> (SOS) (*)	23	13	22	25

• Soutenir les actions de conservation des objets mobiliers protégés [II-2]

En 2017, l'aide régionale a permis de soutenir 29 dossiers relatifs à la restauration d'objets mobiliers publics protégés (retables, vitraux, statues, tableaux, bannières, tables de communion...).

• Soutenir les « Musées de France » en Bretagne [II-3]

Plus de 895 K€ ont été accordés pour l'attractivité des *Musées de France en Bretagne*. Ont ainsi été soutenus : les travaux de restructuration du *Musée de la Résistance Bretonne* à Saint Marcel et ceux du musée des Jacobins à Morlaix, 4 acquisitions d'œuvres majeures, 17 opérations de restauration des collections ainsi que la réalisation de 3 expositions.

• Soutenir les projets de sensibilisation et d'information aux patrimoines [II-4]

La Région a soutenu 35 structures pour leur action en faveur du patrimoine, dont l'association *Mémoire et patrimoine des Terres Neuvas* pour la réalisation d'un film sur la vie des Terres-Neuvas à bord des chalutiers de 1945 à 1993.

• Impulser des dynamiques sur les questions patrimoniales en Bretagne [III-1 ; III-2]

Le nouvel appel à projets « Mégalithes de Bretagne » a permis d'accompagner 7 initiatives dans les domaines de la connaissance, de la valorisation et de l'innovation. Celui baptisé « Neptune », sur archéologie sous-marine, subaquatique et de l'estran, a permis d'aider 5 actions dont le projet AlERT (archéologie, littoral et réchauffement terrestre) mené par le CNRS Bretagne Pays de Loire.

2017 en Bref

Cette année a été marquée par la mobilisation de l'ensemble des acteurs touristiques publics, privés et associatifs au sein de différentes instances de concertation : les cinq Ateliers du tourisme, le groupe « tourisme » de la *Conférence territoriale de l'action publique (CTAP)* et la conférence des acteurs privés et associatifs, réunissant près de 1 000 participants. A l'issue de ces travaux visant le développement d'un tourisme breton performant, les acteurs se sont engagés à participer activement à la mise en œuvre d'un objectif commun : passer d'une compétence partagée à une stratégie touristique coordonnée.

// Objectifs, actions et chiffres clés

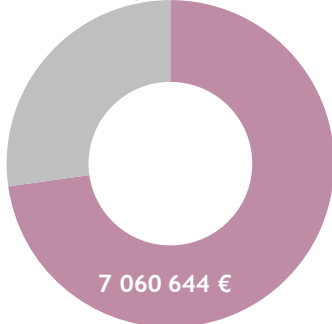
Objectifs	1 Structurer la filière touristique bretonne	2 Impulser des stratégies de développement touristique	3 Accompagner les entreprises touristiques	4 Renforcer l'attractivité touristique de la Bretagne
Actions	<p>[I - 1] Coordonner le partenariat public et privé à l'échelle régionale</p> <p>[I - 2] Accompagner une ingénierie territoriale dédiée au développement touristique</p>	<p>[II - 1] Définir et mettre en œuvre des stratégies de développement régionales sur des thématiques touristiques prioritaires</p> <p>[II - 2] Accompagner les stratégies intégrées de développement touristique territoriales</p> <p>[II - 3] Piloter le projet Interreg Espace Atlantique CAPITEN</p>	<p>[III - 1] Favoriser l'émergence de projets de développement d'entreprises touristiques innovants et exemplaires</p> <p>[III - 2] Accompagner le développement des activités touristiques par les compétences collectives</p>	<p>[IV - 1] Financer les actions du Comité régional du tourisme</p> <p>[IV - 2] Définir et mettre en œuvre des projets d'attractivité touristiques partagés</p>

9,6 M€ de crédits mandatés en 2017 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

- Fonctionnement (AE affectées)
- Investissement (AP affectées)

2 641 353 €

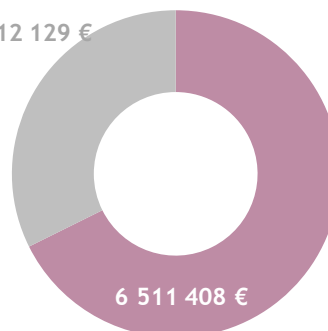


Un taux d'affectation de **97 %** en fonctionnement et de **74 %** en investissement

Les dépenses

- Fonctionnement (CP mandatés)
- Investissement (CP mandatés)

3 112 129 €



Un taux de réalisation de **88 %** en fonctionnement et de **73 %** en investissement

> Les taux de réalisation et d'affectation en investissement, inférieurs à 85%, sont liés au lancement de nouveaux dispositifs d'accompagnement expérimentaux (sites d'exception, entreprises 2030) - mis en place au second trimestre 2017 - et au délai de candidature des porteurs de projets.

// Analyse des principales réalisations de l'année

• Coordonner le partenariat public et privé à l'échelle régionale [I-1]

Au cours de l'année 2017, les acteurs publics, privés et associatifs du tourisme breton se sont mobilisés et concertés afin d'aboutir à une compétence touristique coordonnée. Cette réflexion a été conduite au prisme d'une triple démarche : le groupe de travail "tourisme" de la *Conférence Territoriale de l'Action Publique (CTAP)*, la Conférence territoriale des acteurs privés et associatifs et cinq Ateliers du tourisme breton, mobilisant près de 1 000 participants. A l'issue de ces travaux, lors du 5ème Atelier le 20 octobre 2017 à Roscoff, une nouvelle méthode de travail

coordonnée à l'échelle régionale a été validée collectivement : les acteurs publics ont leur engagement pour faire de cette proposition une réalité opérationnelle.

• Accompagner une ingénierie territoriale dédiée au développement touristique [I-2]

Jusqu'en 2016, la Région a accompagné l'ingénierie de développement touristique par l'accompagnement des Pays Touristiques. Pour faire face à la disparition progressive des Pays touristiques et de leur ingénierie de développement touristique, bénéficiaires d'un appui régional depuis des dizaines d'années, un dispositif transitoire en faveur de l'ingénierie de développement touristique a été mis en place en 2017. Dans l'attente d'une stabilisation de l'organisation territoriale suite à la loi NOTRe, le maintien du soutien régional auprès des territoires a permis de soutenir plus de 60 postes, non plus dans une logique de structures mais de missions, avec pour vocation de permettre à tous les territoires du périmètre de chaque Destination touristique (reconnue comme les territoires locaux de projets), de partager des ressources afin d'être couverts par une ingénierie de développement ; accompagnement des porteurs de projets publics et privés, des territoires touristiques, animation des acteurs et structuration des stratégies et filières touristiques.

• Accompagner les stratégies intégrées de développement touristique territoriales [II-2]

L'appel à projets triennal lancé en 2016 en faveur des Destinations touristiques de Bretagne, stratégie au cœur du contrat de Destination Bretagne qui lie la Région au Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères, a continué à fédérer les territoires en 2017. Ainsi, si les Destinations ont continué à émerger au volet 1 pour mettre en place des actions de préfiguration fédératrices, toutes ont émergé au Volet 2 en 2017, poursuivant leur engagement à l'élaboration de stratégies intégrées de développement et de diversification touristique qui seront achevées fin 2018. Ces stratégies fédèrent, à l'échelle de la Bretagne et pour leur élaboration, pas moins de 2000 acteurs publics et privés et amorcent de nouvelles méthodes de travail collectif allant jusqu'à se positionner comme des laboratoires de nouveaux modèles économiques touristiques.

• Projet CAPITEN [II-3]

Le projet de coopération européenne CAPITEN (*Cluster Atlantique Pour l'Innovation Technologique et Économique dans la filière du Nautisme*), dont la Région Bretagne est cheffe de file, a été approuvé fin mai 2017 par le programme INTERREG Espace Atlantique. Ce projet de 3M d'euros qui vise à « Favoriser le développement économique et la création d'emploi au sein de la filière nautique » rassemble 18 partenaires de l'Arc Atlantique et sera opérationnel jusqu'en 2020.

• Favoriser l'émergence de projet de développement d'entreprises touristiques [III-1] et accompagner leur développement par les compétences collectives [III-2]

En 2017, les projets touristiques des hôtels, campings et établissements de loisirs ont été réorientés vers la politique régionale de développement économique, dans le cadre des dispositifs de droit commun. Ce transfert a permis la prise en charge de 5 projets pour près de 750 000 € d'avances remboursables. La politique sectorielle touristique s'est quant à elle recentrée d'une part, sur les infrastructures prioritaires (gîtes d'étapes, centres nautiques et tourisme social et solidaire) et d'autre part, sur la création de lignes d'intervention expérimentales : "Entreprise 2030" et "Réseaux 2030". Il s'agit de disposer de moyen d'accompagnement des dynamiques de développement, en investissement ou en fonctionnement, non couvertes par les dispositifs d'intervention traditionnels.

Indicateur N°2 [III-1] - Aide régionale aux investissements touristiques (centres d'hébergement du tourisme social et solidaire, gîtes d'étape, centres de vacances, villages vacances, centres nautiques).	Réalisation 2015	Réalisation 2016	Réalisation 2017
Nombre de diagnostics-expertises	31	36	33
<i>Répartition selon communes littorales/non littorales</i>	<i>21/10</i>	<i>18/18</i>	<i>23/10</i>
Nombre d'établissements aidés	43	41	15
<i>Dont mis aux normes</i>	<i>10</i>	<i>15</i>	<i>-</i>

• Financer les actions du Comité régional du tourisme [IV-1], définir et mettre en œuvre des projets d'attractivité partagés [IV-2]

La Région et le Comité régional du tourisme (CRT) ont engagé un travail de réécriture des statuts de l'association dans le cadre de la réflexion en faveur d'une nouvelle stratégie touristique régionale. Le CRT a par ailleurs renforcé ses actions de promotion vers la clientèle internationale. Les acteurs bretons ont continué à se mobiliser autour du projet eBreizh Connexion, piloté par le CRT, qui vise à définir les contours d'un outil digital mutualisé, pertinent pour le visiteur avant, pendant et après son séjour.

2017 en Bref

Les investissements sur les voies navigables permettent essentiellement de réaliser des travaux de grosses réparations de l'infrastructure (remplacement de portes d'écluse, réparation d'ouvrages maçonnés...). Cette année, le déploiement de l'automatisation des vannes de crue sur l'Oust et le Blavet s'est poursuivi à un rythme soutenu.

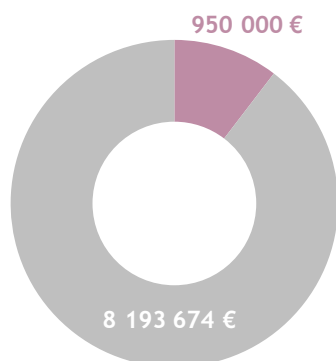
// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs	1 Développer les usages nautiques et terrestres	2 Conserver et aménager le patrimoine
	[I - 1] Développer les usages nautiques	[II - 1] Sécuriser la gestion des cours d'eau par la restauration des ouvrages hydrauliques
	[I - 2] Développer les usages terrestres	[II - 2] Conserver et aménager l'infrastructure
Actions		

7,4 M€ de crédits mandatés en 2017 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

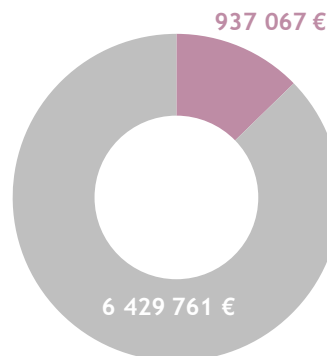
- Fonctionnement (AE affectées)
- Investissement (AP affectées)



Un taux d'affectation de **100 %** en fonctionnement et de **95 %** en investissement

Les dépenses

- Fonctionnement (CP mandatés)
- Investissement (CP mandatés)



Un taux de réalisation de **94 %** en fonctionnement et de **90 %** en investissement

// Analyse des principales réalisations de l'année

• Remplacement de portes d'écluse [I-1]

En 2017, 30 portes d'écluses ont été remplacées par des portes neuves : 15 sur le canal de Nantes à Brest, 7 sur le Blavet, 5 sur le canal d'Ille et Rance et 3 sur la Vilaine.

2 des 15 portes du canal de Nantes à Brest sont situées sur la section comprise entre Pontivy et Guerlédan. Leur remplacement s'inscrit dans la perspective de reconquête de la navigabilité du secteur.

• Lutte contre les plantes invasives [I-1]

La prolifération des espèces invasives nécessite la mobilisation de moyens plus importants chaque année. Depuis 2016, l'hydrocotyle s'est ajoutée à la liste des plantes préjudiciable aux usages nautiques (Elodée, Jussie...). L'action consiste à rétablir les usages sans perspective d'éradication. En 2017, 734 000 € ont été consacrés à ces actions.

• Aménagement des chemins de halage [I-2]

Les chemins de halage et voies vertes en bordure des canaux permettent la pratique de la randonnée. Tous les chemins sont aujourd'hui praticables mais le chemin de halage du Blavet, fortement endommagé par les derniers épisodes de crue, n'ont pas un état de surface satisfaisant. Après une concertation des collectivités riveraines, son aménagement a commencé en 2017 sur 10 km. Il se poursuivra en 2018 sur 40 km.

• Automatisation des vannes de crue [II-1]

Les travaux d'automatisation des 88 vannages de crue et d'installation d'une supervision ont été engagés dès le début 2017. Sur le Blavet, 21 ouvrages ont été automatisés et 7 ouvrages l'ont été sur l'Oust (canal de Nantes à Brest).

Un système de supervision et un gestionnaire d'alarmes ont été mis en service en 2017.

Indicateur N°2 [II-1] - Taux d'automatisation des vannes de crue	Réalisation 2015	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Prévision 2017
Vilaine	90 %	90 %	90 %	90 %
Canal d'Ille et Rance	46 %	46 %	46 %	46 %
Blavet	3 %	3 %	25 %	25 %
Canal de Nantes à Brest	5 %	5 %	79 %	80 %

• Grosses réparation des ouvrages maçonnés [II-2]

Les ouvrages maçonnés, qu'il s'agisse de quais, d'écluses ou de déversoirs, ont été construits il y a deux siècles. Ils sont soumis aux effets de l'écoulement des eaux et parfois des crues. De grosses réparations sont nécessaires pour assurer leur pérennité et maintenir les usages.

En 2017, des travaux significatifs ont concerné les quais de St Gravé et Port d'Oust, les cales de mise à l'eau de Redon et des déversoirs tels que celui de l'écluse de Rieux sur l'Oust dont la stabilité était compromise.

• Requalification des maisons éclusières [II-2]

Le programme de requalification visuelle des maisons éclusières des sections Pontivy-Guerlédan et Pontivy-Rohan s'est poursuivi en 2017 par la remise en état des maisons des écluse n°59 - Boju, n°62 - Goirbal, n°70 - La Ville Perrot, n°110 - Le Porzo, n°112- Auquinian et n°118 - Quénéquan, en faisant appel aux techniques traditionnelles, respectueuses du patrimoine (enduits, chaux, peintures à l'huile de lin...).

Deux opérations lourdes, réalisées dans le cadre d'un appel à projet pour une seconde vie des maisons inoccupées, ont été conduites respectivement sur :

- La maison de l'écluse n°76 - Hilvern sur le canal de Nantes à Brest en partenariat avec la commune de Saint Gonnery porteur d'un projet avec la *Fédération des jeux et sports traditionnels de Bretagne (FALSAB)* qui y implante son siège et aménage le site pour développer son activité d'initiation et d'animation. La maison, qui n'avait plus d'usage depuis des décennies et était menacée de ruine, a pu retrouver vie par cette opération.
- La maison de l'écluse n°23 - La Pêchetière sur le canal d'Ille et Rance en partenariat avec la Fédération de l'Ille et Vilaine pour la pêche et les milieux aquatiques, porteuse du projet de création de la maison départementale de la pêche.

Ces deux opérations sont emblématiques de la richesse patrimoniale constituée des maisons éclusières et du potentiel de développement et d'animation qu'elles représentent.

2017 en Bref

Cette année a été marquée par deux évènements phares : l'installation dans ses nouveaux locaux de la Maison de la Bretagne Europe à Bruxelles et la signature du mémorandum de coopération entre la Bretagne et l'Australie Méridionale. Cette année a aussi été celle où la Bretagne est devenue la Région ayant le plus bénéficié des fonds européens dans ses espaces de coopération territoriale européenne. Côté solidarité internationale, la Région a poursuivi son action de refonte du réseau des *Acteurs bretons de la coopération internationale et de la solidarité* (ABCIS) en co-construction avec ses partenaires.

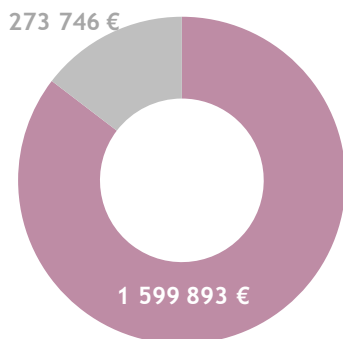
// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs	1 Assurer et améliorer la visibilité de la Bretagne auprès des instances communautaires et des réseaux européens et internationaux	2 Renforcer l'attractivité de la Bretagne à travers ses coopérations internationales en privilégiant une approche de diplomatie économique et à travers les acteurs bretons dans le monde	3 Renforcer le rayonnement de la Bretagne en soutenant et accompagnant des initiatives solidaires	4 Renforcer la conscience européenne des citoyens et notamment des jeunes
	[I - 1] Renforcer la visibilité de la Région grâce à la Maison de la Bretagne à Bruxelles	[II - 1] Renforcer les coopérations avec les régions Européennes	[III - 1] Soutenir les acteurs bretons de la coopération internationale et de la solidarité	
Actions	[I - 2] Renforcer l'efficacité de la participation de la Bretagne aux enjeux européens et internationaux	[II - 2] Renforcer les partenariats avec les régions des pays développés et émergents	[III - 2] Favoriser l'ouverture internationale pour les jeunes bretons	
	[I - 3] Amplifier la mobilisation des acteurs bretons dans les programmes de coopération territoriale européenne	[II - 3] Passer d'une logique de solidarité à une logique de coopération avec les pays du sud	[III - 3] Renforcer l'efficacité des actions par une meilleure coordination	
		[II - 4] Soutenir l'organisation de la Fête de la Bretagne dans le monde		

1,9 M€ de crédits mandatés en 2017 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

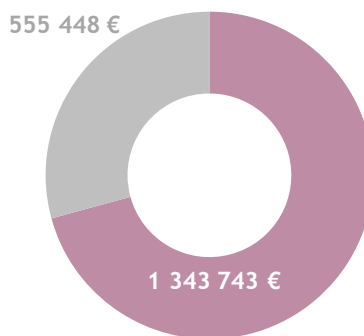
- Fonctionnement (AE affectées)
- Investissement (AP affectées)



Un taux d'affectation de **88 %** en fonctionnement et de **94 %** en investissement

Les dépenses

- Fonctionnement (CP mandatés)
- Investissement (CP mandatés)



Un taux de réalisation de **76 %** en fonctionnement et de **94 %** en investissement

> 2017 a été globalement la deuxième meilleure année de consommation des crédits depuis 2010. Cela démontre que les efforts entrepris depuis plusieurs années pour améliorer le taux de consommation portent leurs fruits. Le faible taux de réalisation (mandatement des crédits de fonctionnement) est dû au report de lancement du nouveau dispositif de soutien aux projets Interreg, afin de privilégier la discussion et la participation de nos partenaires.

// Analyse des principales réalisations de l'année

• Visibilité de la Bretagne auprès des instances communautaires et des réseaux internationaux [I-1, I-2, I-3, IV]

Les travaux des nouveaux locaux de la Maison de la Bretagne Europe à Bruxelles se sont achevés cette année. Désormais dotée de nouveaux bureaux, situés au cœur du quartier des instances communautaires, la Maison de la Bretagne Europe a contribué à informer de manière réactive la Région sur la nécessité de répondre aux enjeux des prochaines politiques européennes post 2020 et à défendre à Bruxelles sa vision de l'Europe.

En matière de réseaux internationaux, la Bretagne a poursuivi son implication dans les réseaux nationaux et européens (*Conférence des Régions Périphériques Maritimes (CRPM)*, *Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (AFCCRE)*) ainsi que dans les réseaux de défense de l'environnement (NRJ4SD, Climate group). Au vu de la faiblesse des résultats, elle a décidé d'arrêter à la fin de l'année sa participation au sein de l'*Association Internationale des Régions Francophones (AIRF)*. Enfin, elle a maintenu son effort sur la participation aux différents espaces de coopération territoriale européenne où elle devenue (France Manche Angleterre et Atlantique) la 1ère région bénéficiaire des fonds européens.

Sur l'information européenne, 2017 a été une année de transition pour le soutien aux structures d'information européenne. Dans l'attente des résultats de la nouvelle labellisation *Centres d'Information Europe Direct (CIED)* publiés en fin d'année, il a été décidé de maintenir un financement sur projets afin de permettre la mise en place d'une nouvelle contractualisation avec les structures retenues en 2018.

Indicateur N°1 [I-2] - Assurer et améliorer la visibilité de la Bretagne auprès des instances communautaires et des réseaux européens et internationaux	Réalisation 2015	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Valeur cible 2018
Nombre de projets avec des acteurs bretons dans les CTE	10	15	45	20 - 30

• Renforcer la Bretagne à travers ses coopérations internationales [II-1, II-2, II-3, II-4]

Cette année a été propice à la relance de la coopération européenne ; après le choc du vote du Brexit, le Pays de Galles et la Bretagne ont cherché à se rapprocher et à identifier de nouvelles actions permettant de relancer la coopération entre les deux régions. Plusieurs échanges ont eu lieu également avec la Wielkopolska qui a cherché, elle aussi, à participer au projet de défense et de relance de l'Union Européenne.

Hors Europe, la Bretagne a signé un nouvel accord de coopération avec l'Australie Méridionale. Elle a également cherché à créer une dynamique en associant également la province du Shandong, dans une logique tripartite. Une mission dans le domaine du tourisme a été conduite avec succès en Chine fin 2017, contribuant à renforcer concrètement les relations fortes déjà existantes.

Dans les pays du Sud, la priorité a été donnée à l'avancement du projet de structuration de la filière maraîchère dans la Région Centre du Burkina-Faso dont la finalisation devrait aboutir en 2018. La reprise du chef de filât au Conseil départemental des Côtes d'Armor de la coopération avec Haïti a été actée.

Indicateur N°2 Missions organisées à l'international	Réalisation 2015	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Valeur cible 2018
Nombre de missions à l'international organisées par la DAEI et impliquant des élus	2 (Ouagadougou, Poznan)	2 (Québec, Poznan)	3 (Londres, Shandong, Ouagadougou)	4 (Poznan, Australie, Ouagadougou, Haïti)

• Accompagner des initiatives solidaires [III-1, III-2, III-3]

Un travail important avec tous les acteurs de la solidarité internationale a été mené afin de refondre le fonctionnement de la plate-forme collaborative ABCIS. Un travail long de co-construction a été engagé afin de s'assurer non seulement de la pertinence du besoin d'échanges au niveau régional de ces acteurs, mais aussi de la nécessité d'engager des actions concrètes au niveau régional. En parallèle, un travail de refonte des critères d'obtention des subventions régionales a été mené, dans une même logique de participation et de co-décision.

Indicateur N°3 [III-1 et III-2] - Renforcer le rayonnement de la Bretagne en soutenant et accompagnant des initiatives solidaires	Réalisation 2015	Réalisation 2016	Réalisation 2017
Nombre d'initiatives de solidarité internationale soutenues	40	46	54

2017 en Bref

Afin de préparer l'avenir de la Bretagne, la Région s'est engagée dans la vaste démarche intitulée Breizh COP, permettant de partager un grand projet de développement durable et territorial et d'accélérer les transitions. Dans cette perspective, préparer l'avenir consiste à donner du sens à l'action publique et à faire participer au maximum les bretonnes et bretons aux débats.

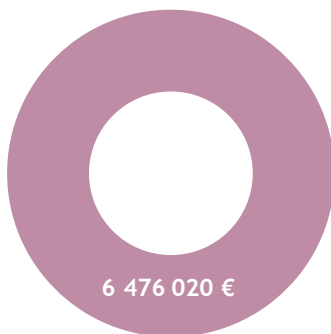
// Objectifs, actions et chiffres clés

	1 Informer les citoyens sur les politiques régionales	2 Promouvoir l'image et la notoriété de la Région et de la Bretagne	3 Promouvoir la qualité de la relation avec les citoyens et les bénéficiaires, la citoyenneté et l'ouverture des données publiques
Objectifs			
Actions	[I - 1] Déployer des supports et outils de communication performants pour l'information des citoyens	[II - 1] Assurer une plus grande notoriété via des partenariats privilégiés et des événements rassembleurs	
	[I - 2] Organiser l'information thématique des citoyens sur les politiques régionales	[II - 2] Participer à des opérations événementielles pour assurer une plus grande visibilité	
	[I - 3] Optimiser les relations presse et les relations publiques	[II - 3] Promouvoir l'action de la Région en direction des publics identifiés	
		[II - 4] Promouvoir le rayonnement de la Bretagne	

4,6 M€ de crédits mandatés en 2017 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

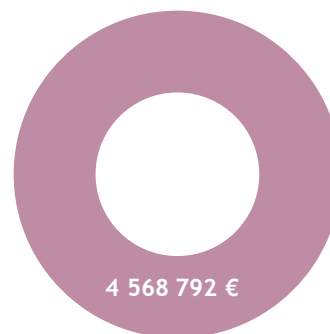
- Fonctionnement (AE affectées)
- Investissement (AP affectées)



Un taux d'affectation de **100 %** en fonctionnement

Les dépenses

- Fonctionnement (CP mandatés)
- Investissement (CP mandatés)



Un taux de réalisation de **99 %** en fonctionnement

// Analyse des principales réalisations de l'année

• Une information des citoyens sur les dispositifs et politiques publiques [I - 1]

La communication du CESER fait peau neuve : L'installation du nouveau CESER prévue le 15 janvier 2018 a été l'occasion du lancement de la nouvelle identité graphique de l'assemblée consultative de la Région, d'une plaquette de présentation et de la mise en ligne d'un nouveau site internet, le tout réalisé en 2017.

Une nouvelle offre éditoriale : Avec l'évolution des compétences régionales, les publics concernés par l'action de la collectivité se multiplient et leur nature évolue. Les cibles de communication s'en trouvent modifiées. De nouvelles catégories apparaissent et viennent compléter un panel déjà identifié. En parallèle, la nature de l'information régionale change également car la Région s'adresse dorénavant davantage à l'utilisateur de manière directe, sans intermédiaire et dans une logique de service. Afin d'adapter la communication « print » de la Région à ces nouvelles attentes, les publications ont été repensées, dans la forme et sur le fond. Elles sont désormais regroupées en 10

collections qui répondent chacune à des objectifs de communication propre (accompagnement...) et s'adressent aux différents publics de la collectivité (usagers des services publics, lycéens, apprentis, chefs d'entreprise, demandeurs d'emploi, grand public, prescripteurs...).

La loi NOTRe a conforté les compétences de la Région dans son chef de filat économique. Pour mieux faire connaître ses solutions d'accompagnement, la Région a publié en 2017 une plaquette d'information présentant l'ensemble des dispositifs régionaux, créés en propre ou en partenariat, mobilisables par les entreprises, en fonction de leur taille, secteur d'activité ou projet. Structurée en "packs" correspondant aux différents stades de développement d'une entreprise (création/reprise, développement, innovation, export), cette offre, simplifiée grâce à un important travail marketing pour améliorer sa lisibilité, comprend deux gammes principales de solutions, "Pass" et "Inno". Cette première édition a été imprimée en 11000 exemplaires pour une diffusion large sur tout le territoire.

Performance des outils éditoriaux [I-1]	Réalisation 2015	Réalisation 2016	Réalisation 2017
Audience cumulée sur les deux portails Région (nombre de visites)	1 097 574	1 142 546	967 281
Nombre de followers Twitter @regionbretagne	44 461	68 875	82 077

- **Assurer une plus grande notoriété via des partenariats privilégiés et des événements rassembleurs [II - 1]**

Le dispositif de co-construction engagé en 2017 dans le cadre de la démarche Breizh COP s'appuie sur deux vecteurs forts. Le premier relève de la nouvelle compétence du Conseil régional pour l'élaboration d'un *Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires* (SRADDET). Le second de l'engagement d'une démarche de « COP régionale » s'inspirant des principes de mobilisation mis en œuvre lors de la COP 21 de Paris en décembre 2015. Dans le cadre des différentes conférences thématiques en complément des lieux de débat institutionnels tels que le CESER, le Conseil culturel de Bretagne et le Conseil régional des jeunes, de nombreux événements ont permis de mobiliser différents partenaires (Forum des Transitions à Saint-Malo en mars, Forum des Territoires à Saint-Brieuc en mai et Forums des mobilités en mai à Brest et décembre à Lorient).

- **Promouvoir l'action de la Région en direction des publics identifiés [II-3]**

Deux campagnes de grande ampleur ont été menées. « **Bretagne à Grande Vitesse : plus vite, plus proches** » à quelques mois de l'arrivée de la LGV en Bretagne ; la Région a souhaité amplifier sa communication via une campagne d'affichage et deux suppléments rédactionnels dans la presse quotidienne régionale (Ouest France et Télégramme) publiés en janvier 2017. « **Passez à l'Ouest** » en juillet, avec l'arrivée de la LGV à Rennes plaçant la Bretagne à moins d'1h30 de Paris. La Région Bretagne, les collectivités concernées et les opérateurs régionaux (Comité régional du tourisme / Bretagne développement innovation) se sont accordées pour déployer une campagne de communication sans précédent, visant à promouvoir l'attractivité du territoire, du tourisme à l'économie, via une campagne d'attractivité. La campagne média s'est déroulée du 13 au 26 mars 2017 : Affichage (Paris, Ile-de-France) ; presse écrite nationale ; internet et réseaux sociaux. Le dispositif média s'est accompagné de la mise en ligne, début mars, d'un portail web, www.passezalouest.bzh. Une activation communautaire a été déployée grâce aux comptes Facebook et Twitter Bretagne. Enfin, un volet de relations presse et la fabrication de quelques objets promos à l'effigie de la campagne ont également été réalisés. Le budget global de cette opération s'est porté à 1,2 M €. Cette campagne Passez à l'Ouest a été appréciée et réussie. Ses objectifs de notoriété et d'incitation auprès d'une cible parisienne et francilienne ont été globalement atteints. L'opération a suscité une viralité sur les réseaux sociaux (audience potentielle de +15 millions de personnes) : près de 30 000 mentions de l'hashtag #passezalouest (dont 87% sur Twitter), et plus de 1 000 visuels créés sur le concept de notre campagne.

- **Promouvoir la qualité de la relation avec les citoyens et les bénéficiaires, la citoyenneté et l'ouverture des données publiques [IV]**

La Région a pour ambition de promouvoir la citoyenneté et développer des outils en faveur de la démocratie régionale et de la relation aux citoyens. Des démarches de concertation ou relevant du champ de la démocratie participative et des enquêtes publiques ont déjà été menées. A ce stade, un travail de recensement des expériences réalisées a été mené, la mise en commun au sein d'un groupe de travail inter-directions, une cartographie des situations rencontrées, des expérimentations de design des politiques publiques avec la 27ème Région. La plateforme numérique « Atelier Breton » a été mobilisée pour 3 consultations menées depuis septembre. De nouvelles modalités d'animation de la relation entre les citoyens bretons et la Région, en lien avec le « Laboratoire d'innovation publique », sont par ailleurs engagées.

Dans le cadre de l'expérimentation nationale menée par Open data France relative aux données publiques, la Région a participé à l'accompagnement des collectivités territoriales aux côtés d'autres acteurs publics bretons (Mégalis Bretagne, Rennes Métropole, Saint-Malo Agglomération, le Département des Côtes-d'Armor et le syndicat Morbihan Energies). Pour la Région Bretagne, ce sont Bretagne développement innovation (BDI) et l'Office public de la langue bretonne qui ont été accompagnés.

Envoyé en préfecture le 29/06/2018

Reçu en préfecture le 29/06/2018

Affiché le

ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

Envoyé en préfecture le 29/06/2018

Reçu en préfecture le 29/06/2018

Affiché le

ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

Fonds de gestion des crédits européens

I. Le contexte et la stratégie

Chiffres clés

- FEDER - 307 M€
- FSE - 62 M€ (+122 M€ national)
- FEADER - 368 M€
- FEAMP - 47 M€ (volet régional)

Documents cadres

- Programme Opérationnel FEDER-FSE
- Programme de Développement Rural FEADER
- Programme Opérationnel national FEAMP
- Plans d'évaluation et de communication des programmes

Pour la période 2014-2020, la Région est directement en charge d'une enveloppe totale de 784 M€ de fonds européens ; elle gère ainsi l'intégralité du *Fonds européen de développement régional* (FEDER) et du *Fonds européen agricole pour le développement rural* (FEADER), ainsi qu'une partie des enveloppes du *Fonds social européen* (FSE) et du *Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche* (FEAMP).

Tous ces programmes ont été élaborés avec le partenariat puis adoptés par la Commission européenne entre 2013 et 2015. Ils participent à la mise en œuvre des grandes priorités de développement du territoire breton dans de très nombreux secteurs, en articulation étroite avec les différents schémas régionaux.

Leur mise en œuvre s'appuie sur un principe de partenariat qui réunit les acteurs publics et privés au niveau régional, et à l'échelle de chaque territoire dans le cadre des volets territorialisés. Ces volets représentent au total 121,4 M€ et sont directement mis en œuvre par les Pays et les Métropoles qui

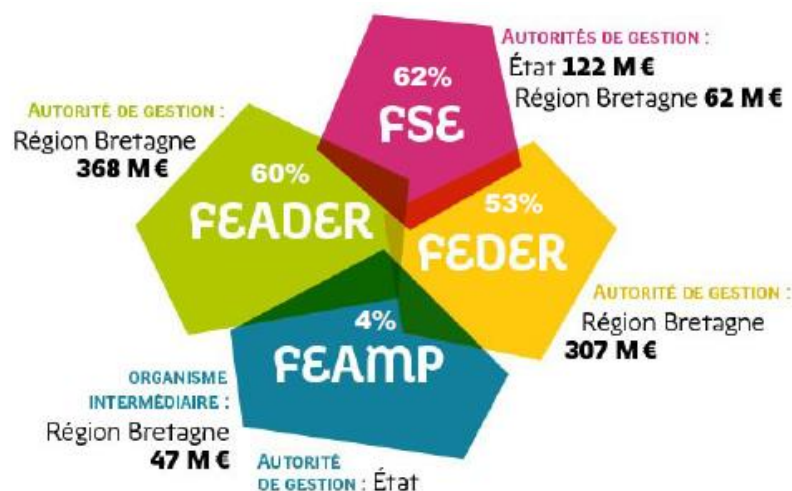
assurent la sélection des projets à financer, en lien avec leurs stratégies de développement local. Elle s'appuie aussi sur une collaboration étroite avec les services de l'Etat qui continuent à gérer directement une partie de l'enveloppe du FSE (volets emploi et inclusion) et l'ensemble des mesures nationales du FEAMP, et qui sont également en charge de la mise en œuvre d'importants dispositifs du FEADER sur le volet agricole.

Si le pilotage et la mise en œuvre des programmes 2014-2020 représentent le cœur de l'activité de la Région à mi-parcours de la période, une implication très forte est déjà nécessaire pour préparer les échéances de la future programmation à compter de 2021. Cette action stratégique doit en effet s'articuler avec le calendrier de travail des institutions communautaires et des Etats membres qui ont entamé leurs réflexions dès 2017, dans un contexte budgétaire contraint qui pèse sur les opportunités de financement pour les territoires développés comme la Bretagne.

// La stratégie régionale

L'année 2017 a permis d'accélérer la dynamique d'avancement des différents fonds : au 31 décembre 2017, la moitié de l'enveloppe totale de fonds européens pour la Bretagne était ainsi programmée et plus de 9 000 projets étaient soutenus sur l'ensemble du territoire. Cette très bonne dynamique place la Région Bretagne dans les premières régions françaises en terme d'utilisation de ses enveloppes.

Taux de programmation pour chaque fonds au 31 décembre 2017



Cette dynamique globale satisfaisante reste cependant marquée par des inégalités d'avancement entre les différents fonds. Comme fin 2016, le FSE et le FEADER sont toujours les plus avancés, avec des taux respectifs de

programmation de 62% pour le FSE total, et même de 85% pour le seul volet 60% pour le FEADER. Le FEDER a effectué un important rattrapage de progra 15% d'avancement fin 2016 à 53% fin 2017. Compte-tenu de son calendrier décalé dès l'origine (adoption plus tardive des règlements, du programme...), le FEAMP présente encore fin 2017 un retard important, mais l'année 2017 aura été marquée par le démarrage de la sélection des opérations à partir d'avril, sur un rythme en accélération permanente ; fin 2017, 50 dossiers avaient déjà été sélectionnés et les deux mesures concernées (installation des jeunes pêcheurs et soutien aux investissements dans l'aquaculture) affichaient des taux d'avancement respectifs de 31% et 22%. D'autres différentiels d'avancement peuvent être également constatés à l'intérieur de chaque programme et sont précisés dans les différents rapports spécifiques de la mission.

En matière de paiements, les remboursements aux bénéficiaires se sont poursuivis sur le FEDER ou le FSE sans difficulté particulière pour atteindre au total 37 M€, et le premier seuil de consommation financière attendu par la Commission européenne (seuil de dégagement d'office) a été largement dépassé. Concernant le FEADER, la fin de l'année 2017 aura marqué la résorption des difficultés informatiques (Osiris et Isis) après de longs mois de négociation et de travaux de paramétrage, ouvrant de nouvelles perspectives en matière de capacité de paiement ; ceux-ci pouvaient néanmoins d'ores et déjà être mis en œuvre pour de nombreux dispositifs et ce sont au total plus de 50 M€ qui ont été versés aux bénéficiaires soit le tiers des montants engagés.

Pour soutenir cet avancement, l'engagement de la Région s'est poursuivi sur les mêmes bases que depuis le début de la programmation. Il intègre un important volet de soutien auprès des bénéficiaires, en amont puis à toutes les étapes de leur projet, pour faciliter leur accès aux dispositifs, la compréhension des règles et la mise en œuvre de leurs dossiers, sur le fonds et sur le plan de leur gestion financière et administrative. Il intègre aussi un volet d'animation auprès du partenariat pour favoriser le dialogue avec et au sein des territoires et la bonne adéquation des dispositifs avec les besoins des professionnels. La Région reste aussi très impliquée au niveau national dans la négociation avec les autorités engagées dans la mise en œuvre des programmes, que ce soit les différents Ministères, l'Agence des Services et de Paiements ou le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires.

Conséquence de cette dynamique importante, les programmes ont connu en 2017 leurs premiers exercices de révision, permettant d'ajuster les maquettes initiales et les dispositifs en fonction de la réalité de la mise en œuvre après 2 années pleines de fonctionnement. La plus importante révision a été réalisée sur le Programme de Développement Rural, permettant de renforcer les montants dédiés aux Mesures agri-environnementales et à l'agriculture biologique, ainsi qu'aux industries agro-alimentaires. Une révision plus circonscrite a été effectuée sur le programme FEDER, pour introduire un dispositif spécifique de soutien à l'économie sociale et solidaire.

Cet avancement a aussi permis d'engager de nouvelles phases, tant sur le plan de la communication (valorisation des résultats concrets pour la Bretagne et les Breton.ne.s) que sur celui de l'évaluation (démarrage des analyses comparatives entre les réalisations constatées et les cibles attendues). Elles permettent de mieux matérialiser l'apport direct des fonds européens pour le territoire régional et pour les citoyens dans leur quotidien et participent ainsi également à la valorisation plus globale de l'action de l'Union européenne.

// L'approche du développement durable dans les politiques régionales

Trois principes horizontaux ont été retenus au niveau européen pour l'ensemble des programmes qui doivent ainsi contribuer et prendre en compte tout au long de leur mise en œuvre : le développement durable, l'égalité entre les femmes et les hommes, et l'égalité des chances. Chacun des dispositifs a donc intégré ces dimensions dans son élaboration, en l'adaptant à son secteur d'intervention et au type de projets soutenus.

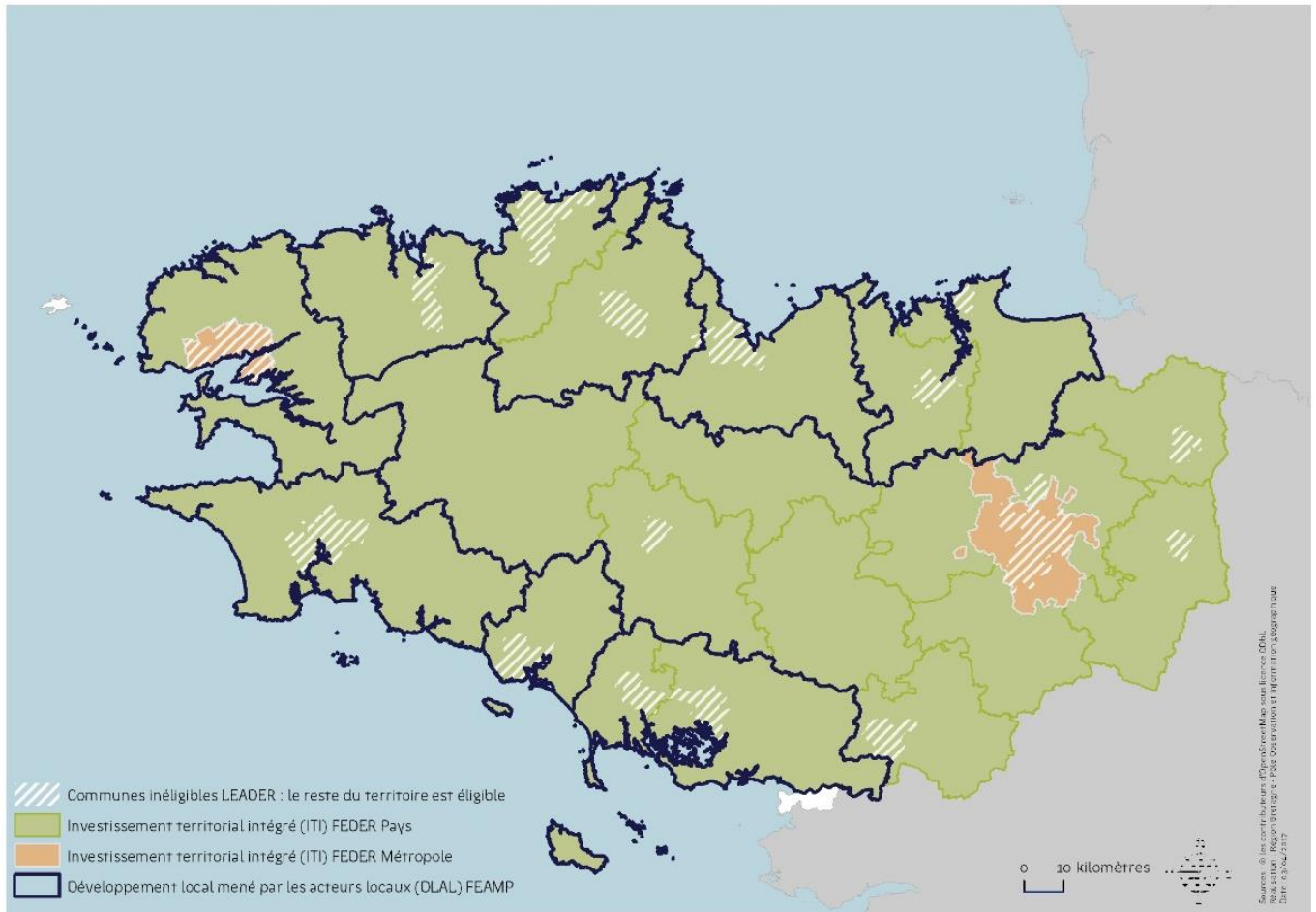
Par ailleurs, certains dispositifs ou mécanismes de mise en œuvre agissent très directement sur un ou plusieurs des piliers du développement durable ; sans être exhaustif, quelques exemples peuvent être cités :

- L'un des 3 Axes d'intervention du FEDER est entièrement consacré à la transition énergétique, par le soutien aux énergies renouvelables, la réhabilitation énergétique des logements et le développement de l'intermodalité des transports ; au 31 décembre 2017, 37 M€ de FEDER étaient programmés, au profit d'une vingtaine de projets. Le FEADER comporte lui aussi une priorité spécifique d'intervention dans le domaine environnemental, représentant au 31 décembre 2017, 110 M€ d'engagement.
- Par son soutien important à la mise en œuvre du Programme Bretagne Formation, le FSE permet d'accompagner près de 15 000 demandeurs d'emploi dans l'acquisition d'une qualification professionnelle, en lien avec les secteurs traditionnels et émergents de l'économie bretonne ; le nouveau dispositif FEDER de soutien à l'économie sociale et solidaire participe également à une meilleure prise en compte du volet sociétal propre au développement durable.
- Le principe de partenariat participe quant à lui à instaurer un cadre démocratique qui sous-tend la mise en œuvre des fonds européens, permet un dialogue continu avec l'ensemble des parties prenantes, publiques et privées, à échelle régionale et à l'échelle de chaque territoire dans le cadre des comités de sélection installés au sein des pays et des métropoles.

// L'approche territoriale de l'action régionale

De nouvelles opportunités d'approches territoriales intégrées ont été ouvertes pour les programmes européens 2014-2020, pour l'ensemble des fonds européens. A l'échelle européenne, la Bretagne fait figure de pionnière dans l'utilisation croisée de tous ces outils ; ils couvrent en effet l'ensemble du territoire en s'appuyant sur l'échelle territoriale de chaque pays qui trouvent ici différents leviers financiers au bénéfice d'une stratégie locale de développement unique. Cette démarche est totalement articulée avec la politique territoriale de la Région, dans le cadre de Contrats uniques Europe-Région-pays.

Territoires de mise en œuvre des volets territorialisés des programmes européens 2014-2020



Le démarrage de ces volets territorialisés a été plus long que pour les dispositifs régionaux, compte-tenu des différentes étapes nécessaires à leur structuration : sélection des territoires, conventionnement, constitution des comités à l'échelle locale... Fin 2017, cette phase préparatoire est dorénavant achevée pour la plupart des territoires sur l'ensemble des fonds, et les programmations de projets sont en voie d'accélération, bien qu'un important rattrapage soit nécessaire. Ainsi, sur les 121,4 M€ territorialisés, plus de 150 projets étaient sélectionnés dans les territoires au 31 décembre 2017, représentant près de 36 M€ de FEDER et 800 k€ de FEADER ; la programmation définitive avait été effectuée pour le quart des dossiers représentant la moitié de cette enveloppe, le reste des projets sélectionnés étant en instruction finale.

Zoom politique de la ville

Le développement urbain est un enjeu majeur de la politique de cohésion économique, sociale et territoriale de l'Union européenne. Pour la période 2014-2020, les règlements européens imposent pour la première fois à tous les États-membres de consacrer au moins 5% du fonds européen de développement régional (FEDER) à l'urbain. La France a porté cet objectif à 10%. Les quartiers prioritaires de la politique de la ville sont une composante importante de ce développement urbain. La Bretagne a fait le choix de mobiliser 77M€ sur la période via l'outil ITI (investissement territorial intégré) afin de parvenir à cet objectif. Lors de la répartition de cette enveloppe entre les Pays et les Métropoles, elle a été vigilante à ce que les territoires concernés par un contrat de ville puissent bénéficier de FEDER pour favoriser l'inclusion par le numérique, contribuer à la rénovation du parc de logements sociaux ou encore bénéficier de mobilités adaptées.

// La jeunesse dans les politiques régionales

Bien que la jeunesse ne fasse pas l'objet d'un fonds européen spécifique parmi ceux gérés par la collectivité (le programme Erasmus + est un outil géré directement par la Commission européenne), certains des dispositifs cofinancés soutiennent en particulier leur insertion dans l'emploi. C'est le cas pour le FSE qui accompagne le renforcement de la qualification professionnelle des demandeurs d'emploi, dont les jeunes de moins de 25 ans qui sont un des publics cibles ; c'est le cas également du FEADER et du FEAMP qui financent l'installation des jeunes agriculteurs et des jeunes pêcheurs. Depuis le début de la programmation, ce sont ainsi 1 786 jeunes agriculteurs et 17 jeunes pêcheurs qui ont été aidés dans le cadre de leur démarrage d'activités.

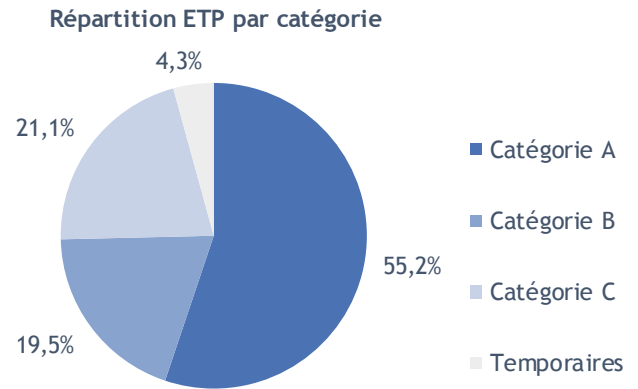
II. Leviers d'action et modalités de mise en œuvre

La prise de compétence en matière de fonds européens s'est accompagnée pour la Région de transferts de personnels de l'Etat et de compensations financières. Le système de gestion mis en place a été défini au regard des attendus communautaires et nationaux en la matière pour garantir la fiabilité et la performance de l'utilisation des crédits européens. Les moyens mis en place sont répartis entre l'ensemble des directions sectorielles de la collectivité qui pilotent directement la mise en œuvre des dispositifs sur leur secteur d'intervention et la relation avec les bénéficiaires, la Direction des Affaires européennes et internationales qui assure le pilotage général de la mise en œuvre et la relation avec les autorités nationales et communautaires, et la direction de l'audit qui assure les missions d'audit interne et externe.

Du point de vue budgétaire, la présente mission regroupe les programmes supports à la mise en œuvre financière des programmes et à leur fonctionnement. Ainsi, les programmes 1110, 1120 et 1130 soutiennent l'engagement des crédits européens et les paiements aux bénéficiaires, selon les modalités propres à chaque fonds. Pour cette année 2017, seuls les programmes 1110 et 1120 font l'objet d'un Rapport d'analyse par programme, le programme 1130 n'ayant pas fait l'objet de mouvement financier compte-tenu de son avancement au 31 décembre. Le programme 1140 soutient l'ensemble des actions de support à la mise en œuvre des fonds européens par l'Autorité de gestion, que ce soit pour l'accompagnement des bénéficiaires ou son propre compte, ainsi que les volets communication et évaluation des programmes.

// Moyens humains

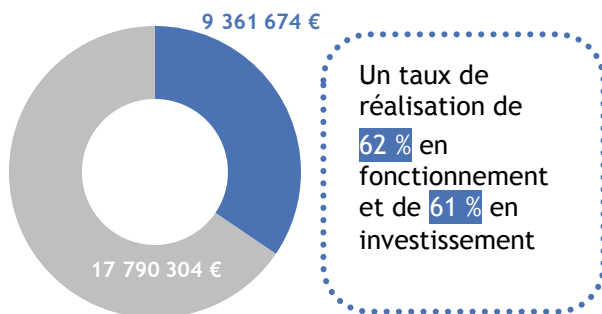
Fonds de gestion des crédits européens	
Équivalent temps plein (ETP) et masse salariale	2017
Catégorie A	20,7
Catégorie B	7,3
Catégorie C	7,9
Temporaires	1,6
Total ETP	37,6
Total Masse salariale	2 089 326 €



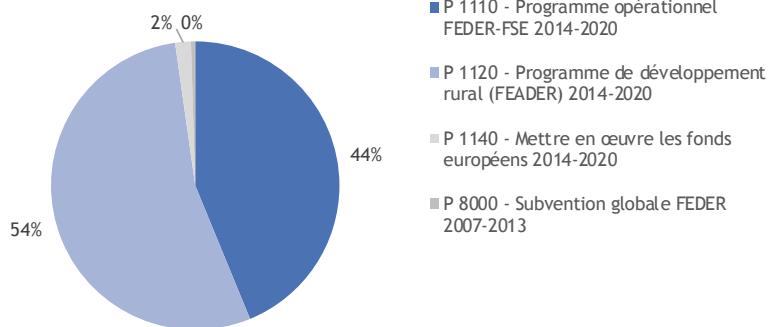
// Répartition des dépenses

Les dépenses

- Fonctionnement (CP mandatés)
- Investissement (CP mandatés)



Répartition des dépenses des fonds de gestion des crédits européens par programme [Total des CP mandatés en I et F]



> Dépenses par programme

Fonds de gestion des crédits européens			
	CP votés en 2017	CP mandatés en 2017	Taux de réalisation
P 1110 - Programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020	16 870 757 €	11 890 845 €	70%
Fonctionnement	5 470 757 €	2 002 217 €	37%
Investissement	11 400 000 €	9 888 628 €	87%
P 1120 - Programme de développement rural (FEADER) 2014-2020	26 170 000 €	14 652 977 €	56%
Fonctionnement	8 470 000 €	6 751 300 €	80%
Investissement	17 700 000 €	7 901 677 €	45%
P 1130 - Programme FEAMP 2014-2020	0 €	0 €	NA
Fonctionnement	0 €	0 €	NA
Investissement	0 €	0 €	NA
P 1140 - Mettre en œuvre les fonds européens 2014-2020	1 040 000 €	478 914 €	46%
Fonctionnement	1 040 000 €	478 914 €	46%
Investissement	0 €	0 €	NA
P 8000 - Subvention globale FEDER 2007-2013	129 243 €	129 242 €	100%
Fonctionnement	129 243 €	129 242 €	100%
Investissement	0 €	0 €	NA
Dépenses totales de la Mission (I et F)	44 210 000 €	27 151 978 €	61%
Total Fonctionnement	15 110 000 €	9 361 674 €	62%
Total Investissement	29 100 000 €	17 790 304 €	61%

Envoyé en préfecture le 29/06/2018

Reçu en préfecture le 29/06/2018

Affiché le

ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

2017 en Bref

Dans le prolongement de la dynamique engagée en 2016, l'année 2017 a confirmé l'accélération du rythme de programmation (58% des crédits programmés). L'atteinte de l'objectif de dégageement d'office en fin d'année a témoigné du bon avancement des paiements. Le rythme de réalisation du programme a ainsi pu faire l'objet de premiers travaux d'analyse, notamment pour ce qui concerne les indicateurs de performance.

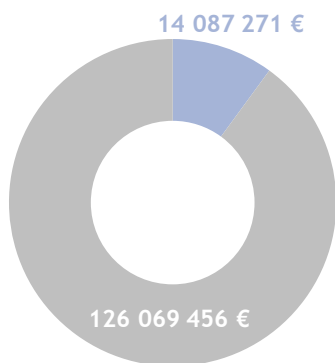
// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs	1 Favoriser le développement de la société numérique en Bretagne (FEDER)	2 Développer la performance économique de la Bretagne par le soutien à la recherche, l'innovation et aux entreprises (FEDER)	3 Soutenir la transition énergétique et écologique de la Bretagne	4 Développer les compétences en lien avec l'économie bretonne et sécuriser les parcours professionnels (FSE)
Actions	[I - 1] Déployer le très haut débit sur l'ensemble du territoire breton [I - 2] Augmenter les pratiques numériques de la population bretonne	[II - 1] Renforcer la compétitivité de la recherche bretonne dans l'espace européen [II - 2] Accroître l'effort d'innovation des entreprises bretonnes [II - 3] Renforcer le potentiel productif des PME bretonnes	[III - 1] Augmenter la production d'énergies renouvelables en Bretagne [III - 2] Réduire l'empreinte carbone du bâti en Bretagne [III - 3] Augmenter le nombre d'utilisateurs des modes de transports durables en Bretagne	[IV - 1] Accroître le taux de réussite à la qualification des demandeurs d'emploi participants, notamment ceux ayant les caractéristiques plus sensibles, en lien avec les besoins de l'économie bretonne

11,9 M€ de crédits mandatés en 2017 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

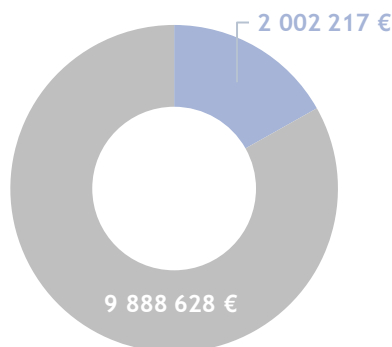
- Fonctionnement (AE affectées)*
- Investissement (AP affectées)*



Un taux d'affectation de **26 %** en fonctionnement et de **52 %** en investissement

Les dépenses

- Fonctionnement (CP mandatés)
- Investissement (CP mandatés)



Un taux de réalisation de **37 %** en fonctionnement et de **87 %** en investissement

*Les AP et AE sont pluriannuelles et ont été ouvertes en 2015, les résultats correspondent au cumul.

> Les taux d'affectation restent modérés compte tenu de l'avancement physique et financier des projets soutenus, la plupart des projets soutenus par les fonds européens étant pluriannuels.

// Analyse des principales réalisations de l'année

• Une programmation en nette augmentation

Au 31 décembre 2017, le niveau de programmation sur l'ensemble du Programme Opérationnel atteint 58.40% (53.18% au titre du FEDER et 84.19% au titre du FSE).

Nombre de dossiers programmés	Réalisation 2015	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Total
Dossiers programmés sur l'axe 1 (FEDER)	0	6	17	23
Dossiers programmés sur l'axe 2 (FEDER)	33	100	128	228
Dossiers programmés sur l'axe 3 (FEDER)	1	8	11	19
Dossiers programmés sur l'axe 4 (FSE)	4	0	1	5

A noter : 3 dossiers complémentaires programmés en 2017 au titre de l'axe 5 portant à 9 le nombre de dossiers programmés

Avancement du Programme FEDER-FSE	Montant programmé (en M€)	Montant indicatif maquette (en M€)	% du montant indicatif mobilisé
Axe 1 - Favoriser le développement de la société numérique en Bretagne	79.9	94	85.3%
Objectif 1 - Déployer le très haut débit sur l'ensemble du territoire breton	76.9	79	97.5%
Objectif 2 - Augmenter les pratiques numériques de la population bretonne	3	15	20%
Axe 2 - Développer la performance économique de la Bretagne par le soutien à la recherche, l'innovation et aux entreprises	46.2	94	49.2%
Objectif 1 - Renforcer la compétitivité de la recherche bretonne dans l'espace européen	27.4	44	62.2%
Objectif 2 - Accroître l'effort d'innovation des entreprises bretonnes	10.4	21	50%
Objectif 3 - Renforcer le potentiel productif des PME bretonnes	8.4	29	29.2%
Axe 3 - Soutenir la transition énergétique et écologique en Bretagne	36.8	109	33.7%
Objectif 1 - Augmenter la production d'énergies renouvelables en Bretagne	17	40	43%
Objectif 2 - Réduire l'empreinte carbone du bâti en Bretagne	0.4	25	1.7%
Objectif 3 - Augmenter le nombre d'utilisateurs des modes de transports durables en Bretagne	19.4	44	43.5%
Axe 4 - Développer les compétences en lien avec l'économie bretonne et sécuriser les parcours professionnels	52.3	60	87.5%
Objectif 1 - Accroître le taux de réussite à la qualification des demandeurs d'emploi participants	52.3	60	87.5%

Avec 160 nouveaux projets soutenus pour la seule année 2017, le FEDER soutient aujourd'hui 279 actions sur l'ensemble du territoire. Son avancement est donc en nette progression au titre de l'année 2017 compte tenu notamment de la programmation du projet Bretagne Très Haut Débit pour 76.9M€. Le soutien aux dispositifs recherche/innovation/compétitivité des PME au titre de l'axe 2 s'est poursuivi sur un rythme régulier et s'est étoffé (ouverture d'un nouveau dispositif au bénéfice des entreprises du secteur de l'économie sociale). L'axe transition énergétique connaît une nette progression ; le projet de quai Energies Marines Renouvelables du port de Brest a ainsi bénéficié d'un soutien de 15M€.

Le FSE porte sa programmation à hauteur de 87,5 % de la maquette financière depuis le début du programme. La programmation complémentaire réalisée en 2017 concerne le cofinancement du *Programme Bretagne Formation millésime 2017-2019*, en lien avec 8 des 12 filières stratégiques issues de la SRDEII. 130 nouvelles actions ont ainsi été sélectionnées, portant à 273 le nombre de prestations de formation qualifiante en direction des demandeurs d'emploi accompagnées depuis le début de la programmation. Le nombre prévisionnel de personnes sous statut demandeur d'emploi bénéficiant d'un soutien du FSE, atteint 14 791 (7 277 bénéficiaires au titre de la programmation 2017).

• L'atteinte des seuils de réalisation financière (exercice de dégageement d'office)

Les deux appels de fonds réalisées en cours d'année auprès de la Commission européenne ont permis le remboursement de 28.1M€ de FEDER et FSE pour un seuil minimal attendu de 20.2M€.

Exercice de dégageement d'office	Réalisation 2017	Valeur cible 2017
FEDER	23.4M€	16.8M€
FSE	4.7M€	3.4M€

• Le lancement d'un exercice de revue des indicateurs au titre du FEDER

Anticipant la revue de performance du programme qui sera réalisée courant 2019 sur la base des résultats atteints fin 2018, des travaux d'analyse ont été menés à l'automne et ont permis d'identifier des décalages sur certains indicateurs. Du fait principalement d'erreurs méthodologiques lors de leur fixation en 2014, les valeurs cibles de ces indicateurs ne pourront être atteintes et une négociation a été engagée avec la Commission européenne pour procéder à leur modification lors d'une révision du Programme.

2017 en Bref

Le rythme d'engagement du Programme de Développement Rural a poursuivi sa dynamique. Cet avancement rapide a entraîné une première modification de la maquette initiale du programme, pour abonder les montants disponibles pour les Mesures agri-environnementales, l'agriculture biologique et les industries agro-alimentaires. L'année aura aussi été marquée par l'aboutissement du chantier de paramétrage informatique (Osiris et Isis), ouvrant la voie à des paiements complets sur l'ensemble des mesures.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs

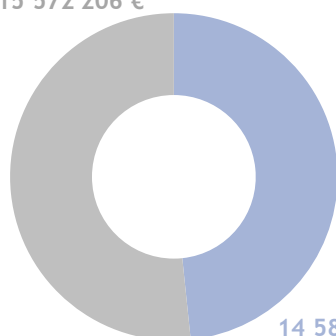
<p>1 Relever le défi du renouvellement des générations dans le monde agricole breton</p>	<p>2 Moderniser les outils de production agricole, agroalimentaire et forestier, renforcer l'autonomie des filières de production</p>	<p>3 Promouvoir une agronomie et une biodiversité des sols et milieux au service de la performance environnementale des exploitations agricoles bretonnes</p>	<p>4 Développer les territoires ruraux</p>	<p>5 Renforcer la recherche, formation et diffusion</p>
---	--	--	---	--

14,7 M€ de crédits mandatés en 2017 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

- Fonctionnement (AE affectées)
- Investissement (AP affectées)

15 572 206 €



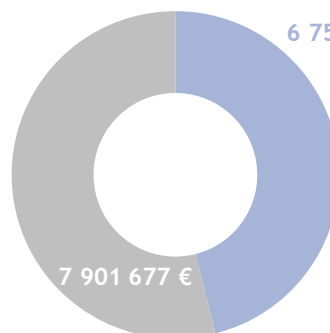
Un taux d'affectation de **73 %** en fonctionnement et de **57 %** en investissement

14 581 662 €

Les dépenses

- Fonctionnement (CP mandatés)
- Investissement (CP mandatés)

6 751 300 €



Un taux de réalisation de **80 %** en fonctionnement et de **45 %** en investissement

7 901 677 €

*Les AP et AE sont pluriannuelles et ont été ouvertes en 2015, les résultats correspondent au cumul.

> Comme en 2016, le calendrier des travaux de réintégration comptable du FEADER a nécessité de procéder à des prévisions de dépenses très en amont de la clôture réelle des comptes. Ces prévisions réalisées pendant l'été 2017 se sont basées sur le rythme prévisionnel de démarrage des paiements sur les derniers dispositifs, notamment pour les aides surfaciques ; dans les faits, bien qu'ayant été réalisés avant fin 2017, ces paiements n'ont pas pu être pris en compte au titre de l'année comptable qui se clôt au 15 octobre, ce qui explique la sous-réalisation en dépenses.

// Analyse des principales réalisations de l'année

• Une forte dynamique d'avancement confirmée [I à V]

Le Programme de développement rural a connu en 2017 une nouvelle année d'avancement global dynamique, avec des taux de programmation et de paiement atteignant des taux respectifs de 60,1% et 14% par rapport à la maquette du programme. Hors mesures surfaciques (permettant de gommer les déséquilibres liés au poids de l'*Indemnité compensatoire de handicaps naturels* (ICHN) dans certains programmes régionaux), la Bretagne se situe ainsi au 4^{ème} rang national sur ces deux indicateurs. Comme depuis le début de la programmation, cette très bonne dynamique s'est appuyée de nouveau sur les soutiens en faveur de l'installation, de la modernisation des exploitations, des industries agro-alimentaires, l'ensemble des mesures agri-environnementales et climatiques, et le soutien à

l'agriculture biologique. L'année 2017 a permis également d'engager progressivement de commencer à engager les dossiers sur l'ensemble des mesures, y compris celles du programme Leader qui ont connu en décembre 2017 leurs premiers engagements définitifs pour le soutien aux projets locaux.

Détail de la programmation au 31 décembre 2017	Réalisation cumulée au 31.12.2015	Réalisation cumulée au 31.12.2016	Réalisation cumulée au 31.12.2017	Montant maquette
Objectif 1 - Relever le défi du renouvellement des générations dans le monde agricole breton	10,3	16,7	24	53
Dotation Jeunes Agriculteurs et Prêts Bonifiés	10,3	16,7	24	53
Objectif 2 - Moderniser les outils de production agricole, agro-alimentaire et forestier ; renforcer l'autonomie des filières de production	29,3	55,1	81,1	131,5
Investissements dans les exploitations	22,8	43	61,1	97,5
Investissements dans les industries agro-alimentaires	6,4	11,7	19,4	33
Investissements en faveur des infrastructures forestières	0,1	0,4	0,6	1
Objectif 3 - Promouvoir une agronomie et une diversité des sols et milieux au service de la performance environnementale des exploitations	73,4	86,3	110,2	133,4
Breizh Bocage	1,8	3,8	5,3	11
Natura 2000	0,7	1,2	1,8	8,2
Réserves naturelles et continuités écologiques	0	0,2	0,4	4,3
Breizh Forêt - Développement et viabilité des zones forestières	0,3	0,7	1,4	6,7
Mesures Agri-environnementales et climatiques (<i>estimation</i>)	58,9	62,1	72,2	72,2
Agriculture biologique (<i>estimation</i>)	11,6	18,2	28,7	30
Indemnité compensatoire de handicap naturel	0,1	0,1	0,4	1
Objectif 4 - Développer les territoires ruraux	0	0,2	1,1	36,1
LEADER - Développement Local par les Acteurs Locaux	0	0,2	1,1	36,1
Objectif 5 - Renforcer la recherche, formation et diffusion	0	3,8	4,6	7,3
Partenariat européen pour l'innovation	0	3,6	4,2	6
Stratégies locales de développement de la filière bois	0	0,2	0,4	1,3

• Une nouvelle révision du Programme [I à V]

Au vu de cette forte dynamique, une première révision stratégique du Programme de développement rural a été menée en 2017. Elle s'est appuyée sur une analyse des dynamiques d'avancement pour l'ensemble des mesures, et a également pris en compte la clôture du dispositif de prêts bonifiés, décidée au niveau national. Au total, la reventilation de crédits entre mesures a concerné une enveloppe de 13,7 M€ (3,7% de la maquette totale) qui ont été réaffectés en priorité aux Mesures agri-environnementales et climatiques, aux mesures en faveur de l'agriculture biologique et au soutien aux industries agro-alimentaires. Trois dispositifs (formation professionnelle continue, systèmes de qualité, conservation des ressources génétiques en aviculture) ont par ailleurs été fermés au titre du FEADER et se poursuivront sur crédits régionaux.

• Un système informatique stabilisé [I à V]

Difficulté majeure depuis le démarrage de ce programme, les systèmes d'informations Osiris et Isis ont enfin été livrés et rendus opérationnels. Les paiements sont donc effectifs aujourd'hui pour toutes les mesures, y compris les mesures surfaciques qui nécessitaient la clôture des travaux nationaux de développement sur l'outil Isis. Les premières campagnes de paiement ont ainsi pu démarrer au mois de novembre 2017 et sont dorénavant régulières, au fur et à mesure du rattrapage de l'instruction des dossiers déposés depuis 2015.

2017 en Bref

La Région Bretagne a poursuivi en 2017 les actions engagées pour soutenir la bonne mise en œuvre des différents programmes européens dont elle assure la gestion, directe ou déléguée. La dynamique générale d'avancement à fin 2017 témoigne de l'activité importante d'accompagnement des bénéficiaires, de communication sur les opportunités de financement et de soutien aux travaux d'instruction. Les résultats positifs des premiers audits sont venus conforter les dispositions mises en place.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs	1 Assurer une gestion de qualité	2 Soutenir l'information et l'animation sur les fonds européens	3 Evaluer la mise en œuvre des programmes et leur impact
		[I - 1] Répondre aux exigences de réglementation communautaire	[II - 1] Favoriser la connaissance des fonds européens et l'accès aux dispositifs
Actions	[I - 2] Animer la gouvernance des programmes avec les partenaires	[II - 2] Accompagner les bénéficiaires dans la mise en œuvre de leurs projets	
		[II - 3] Informer sur les réalisations des programmes et l'action de l'Union européenne sur le territoire	

0,5 M€ de crédits mandatés en 2017 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

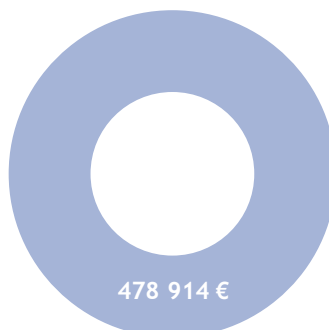
- Fonctionnement (AE affectées)
- Investissement (AP affectées)



Un taux d'affectation de **100 %** en fonctionnement

Les dépenses

- Fonctionnement (CP mandatés)
- Investissement (CP mandatés)



Un taux de réalisation de **46 %** en fonctionnement

Bien qu'en hausse par rapport à 2016, le taux de réalisation en fonctionnement du programme 1140 reste inférieur aux prévisions initiales. Ceci s'explique à la fois par la recherche systématique de solutions internalisées pour la mise en œuvre des opérations, notamment en matière de développement d'outils de communication et pour la réalisation des premières évaluations, et par la réalisation d'économies budgétaires sur certains postes de dépenses (rencontres partenariales). Par ailleurs, des marchés pluriannuels engagés en 2017 ne verront leurs premiers paiements réalisés qu'à compter de 2018.

// Analyse des principales réalisations de l'année

• Des premiers résultats d'audits satisfaisants [I-1]

Avec l'accélération de la dynamique de paiements, la Région a connu en 2017 une croissance du nombre d'audits sur les dossiers programmés. Les premiers résultats définitifs sont positifs et assoient donc la qualité du système mis en place, pour l'ensemble des fonds. Les dispositions prises en matière d'accompagnement des bénéficiaires, de formation, de dialogue entre les différentes autorités en charge, de même que les assistances à maîtrise d'ouvrage engagées pour fiabiliser la qualité des travaux ont été poursuivies tout au long de l'année 2017 et soutiennent ces bons résultats.

• Une dynamique partenariale importante [I-2]

La mise en œuvre des programmes européens s'appuie sur le principe du partenariat, que ce soit pour la définition des grandes orientations des programmes et des actions, pour la sélection des projets, ou pour le suivi de l'avancement et les réorientations éventuelles des maquettes initiales ou des dispositifs. A ce titre, l'année 2017 a connu de très nombreuses rencontres partenariales, dans un rythme de réunions dorénavant stabilisé pour l'ensemble des fonds.

Le Comité de suivi a ainsi été consulté à trois reprises, et réuni une fois en mars 2017 en format plénier pour la révision du programme de développement rural FEADER. Comme en 2016, la *Commission régionale de programmation européenne* (CRPE) a été saisie à dix reprises ; il a par ailleurs été décidé à partir de 2017 de délocaliser certaines CRPE sur le territoire régional, ce qui a été fait pour cette année à Lorient et à Brest. Ces instances transverses sont complétées, pour le FEADER et le FEAMP d'instances régionales spécifiques qui se réunissent plusieurs fois dans l'année selon leurs propres calendriers. Enfin, dans le cadre des volets territoriaux intégrés de chaque programme, l'ensemble des pays et les deux métropoles réunissent maintenant de manière régulière leurs instances de sélection partenariale, lieux de dialogue avec les partenaires locaux publics et privés et les porteurs de projets.

L'année 2017 a également été marquée par le démarrage des travaux sur les futurs programmes européens après 2020, avec l'accélération du calendrier des négociations communautaires. Le dialogue avec le partenariat a donc également été organisé lors de réunions départementales et à travers des consultations en ligne et a enrichi l'élaboration des premières prises de position du Conseil régional sur la *Politique agricole commune* (PAC) et la *Politique de cohésion*, validées lors de la session plénière de décembre 2017.

• Une communication axée sur la valorisation des projets [II-1 ; II-2 ; II-3]

L'année 2017 marquait l'entrée dans la 2^{ème} phase de la stratégie de communication pour les fonds européens 2014-2020, s'appuyant principalement sur la valorisation des projets à un stade plus avancé de la mise en œuvre des programmes. L'accent a été mis sur le recensement des initiatives financées et l'élaboration de nouveaux supports de communication privilégiant la mise en valeur d'actions concrètes ; un partenariat avec TV Rennes a ainsi été initié et a permis la production d'une première série de 12 vidéos « l'Europe et nous ». Les travaux d'évolution du site web europe.bzh ont été engagés avec cette même orientation. La Région a également participé aux campagnes nationales et européennes, permettant de donner une plus forte résonance aux projets bretons. La Fête de l'Europe a été renouvelée en mai 2017, avec la mise en place d'une communication régionale et une croissance progressive du nombre de projets ouvrant leur porte aux visites de citoyens. La Région a aussi réactivé des comptes spécifiques sur les réseaux sociaux qui réunissent aujourd'hui plus de 1 000 abonnés. Enfin, la campagne média initiée en 2016 a été réitérée à l'automne 2017, complétée de 2 nouveaux spots et avec une plus large diffusion, notamment en milieu rural. En complément, les actions d'accompagnement des bénéficiaires dans leur propre communication se sont poursuivies.

Indicateur N° 1 [II-1] - Activité du site web des fonds européens en Bretagne (<i>ouverture du site en juillet 2015</i>)	Réalisation 2015	Réalisation 2016	Réalisation 2017
Nombre de visites sur le site	12 507	52 237	49 910
Nombre de pages vues sur le site	69 171	201 342	139 541

Indicateur N° 2 [II-3] - Campagne média 2016 - 2017	Réalisation 2016	Réalisation 2017
Nombre de visionnage des spots pour la campagne	4 179 054	6 700 000

• Des premiers exercices d'évaluation internalisés [III-1]

La mise en œuvre des plans d'évaluation des différents programmes européens a connu une montée en puissance progressive en 2017. Les travaux ont été menés dans deux directions. Le premier axe s'est concentré sur la question des indicateurs prévus dans les différents programmes (réalisation / résultat) pour finaliser les outils de suivi et réaliser les premières analyses de trajectoire ; ces travaux soutiennent le pilotage des objectifs de performance et ont permis de déceler les zones de risque et préparer les demandes de révision de cibles auprès de la Commission européenne. Le deuxième axe concerne la réalisation d'évaluations plus qualitatives. Celles-ci ont été réalisées à l'occasion de revues générales d'avancement et ont conduit, pour le FEDER et le FEADER, à quelques évolutions des programmes pour permettre une meilleure adéquation aux besoins constatés dans la dynamique de mise en œuvre sur les territoires. De premières évaluations ont aussi été réalisées dans le cadre de l'élaboration des Rapports annuels de mise en œuvre qui devaient intégrer, pour la première fois en 2017, des éléments d'analyse sur les impacts des programmes.

Envoyé en préfecture le 29/06/2018

Reçu en préfecture le 29/06/2018

Affiché le

ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

Envoyé en préfecture le 29/06/2018

Reçu en préfecture le 29/06/2018

Affiché le

ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

Autres dépenses

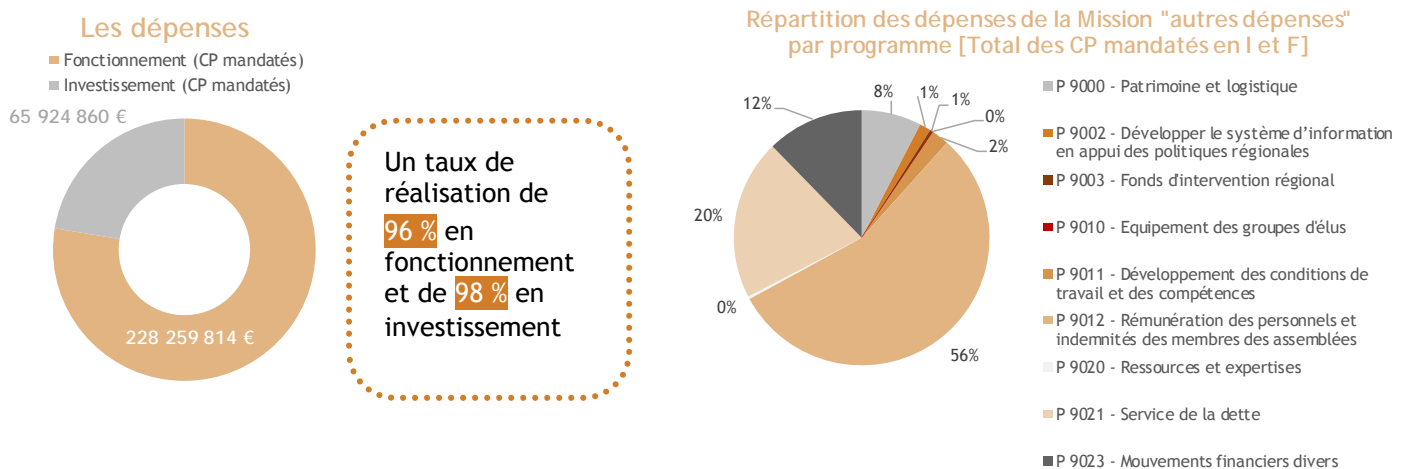
Missions fonctionnelles - transversales

Les informations détaillées ci-dessous concernent l'ensemble des activités fonctionnelles et des moyens contribuant à la mise en œuvre des politiques régionales :

- les ressources humaines
- les moyens généraux
- l'informatique et la téléphonie
- la gestion financière, l'évaluation des politiques régionales, et le contrôle de gestion
- les affaires juridiques, la commande publique et la politique d'achat
- l'audit interne et externe

Les moyens mis en œuvre

// Répartition des dépenses



// Dépenses par programme

Autres dépenses			
	CP votés en 2017	CP mandatés en 2017	Taux de réalisation
P 9000 - Patrimoine et logistique	22 940 100 €	22 321 655 €	97%
Fonctionnement	8 064 500 €	7 678 404 €	95%
Investissement	14 875 600 €	14 643 251 €	98%
P 9002 - Développer le système d'information en appui des politiques	4 583 500 €	4 139 139 €	90%
Fonctionnement	2 463 500 €	2 217 231 €	90%
Investissement	2 120 000 €	1 921 907 €	91%
P 9003 - Fonds d'intervention régional	1 322 600 €	1 211 431 €	92%
Fonctionnement	972 600 €	898 245 €	92%
Investissement	350 000 €	313 186 €	89%
P 9010 - Equipement des groupes d'élus	14 000 €	12 651 €	90%
Fonctionnement	0 €	0 €	NA
Investissement	14 000 €	12 651 €	90%
P 9011 - Développement des conditions de travail et des compétences	7 543 500 €	6 502 775 €	86%
Fonctionnement	7 381 500 €	6 437 669 €	87%
Investissement	162 000 €	65 106 €	40%
P 9012 - Rémunération des personnels et indemnités des membres des	165 333 500 €	163 061 805 €	99%
Fonctionnement	165 333 500 €	163 061 805 €	99%
Investissement	0 €	0 €	NA
P 9020 - Ressources et expertises	1 375 000 €	999 365 €	73%
Fonctionnement	1 375 000 €	999 365 €	73%
Investissement	0 €	0 €	NA
P 9021 - Service de la dette	63 000 000 €	59 821 805 €	95%
Fonctionnement	13 700 000 €	10 863 047 €	79%
Investissement	49 300 000 €	48 958 758 €	99%
P 9023 - Mouvements financiers divers	37 866 000 €	36 114 047 €	95%
Fonctionnement	37 716 000 €	36 104 047 €	96%
Investissement	150 000 €	10 000 €	NA
Dépenses totales de la Mission (I et F)	303 978 200 €	294 184 674 €	97%
Total Fonctionnement	237 006 600 €	228 259 814 €	96%
Total Investissement	66 971 600 €	65 924 860 €	98%

// Moyens humains

• Ressources humaines

Les ressources humaines représentent la part la plus importante de ces moyens et sont budgétées sur deux programmes, le programme 9011 (Développement des conditions de travail et des compétences) et le programme 9012 (Rémunérations des agents et indemnités des membres des Assemblées), qui inclut la masse salariale globale des personnels de la collectivité.

L'effectif des services au 31 décembre 2017 est de 4 081 agents dont trois vacataires (3 949 en 2016), soit 3 971 équivalents temps plein (ETP) en moyenne sur l'année.

En matière de répartition, 88.9 % du personnel (soit 3528 ETP) est affecté directement à la mise en œuvre des politiques régionales et 9.3 % du personnel (soit 368 ETP) assure les missions fonctionnelles nécessaires au fonctionnement général des services régionaux. Ces derniers comptent 88.2 % d'agents titulaires, 14.8 % d'agents contractuels permanents ou en renfort.

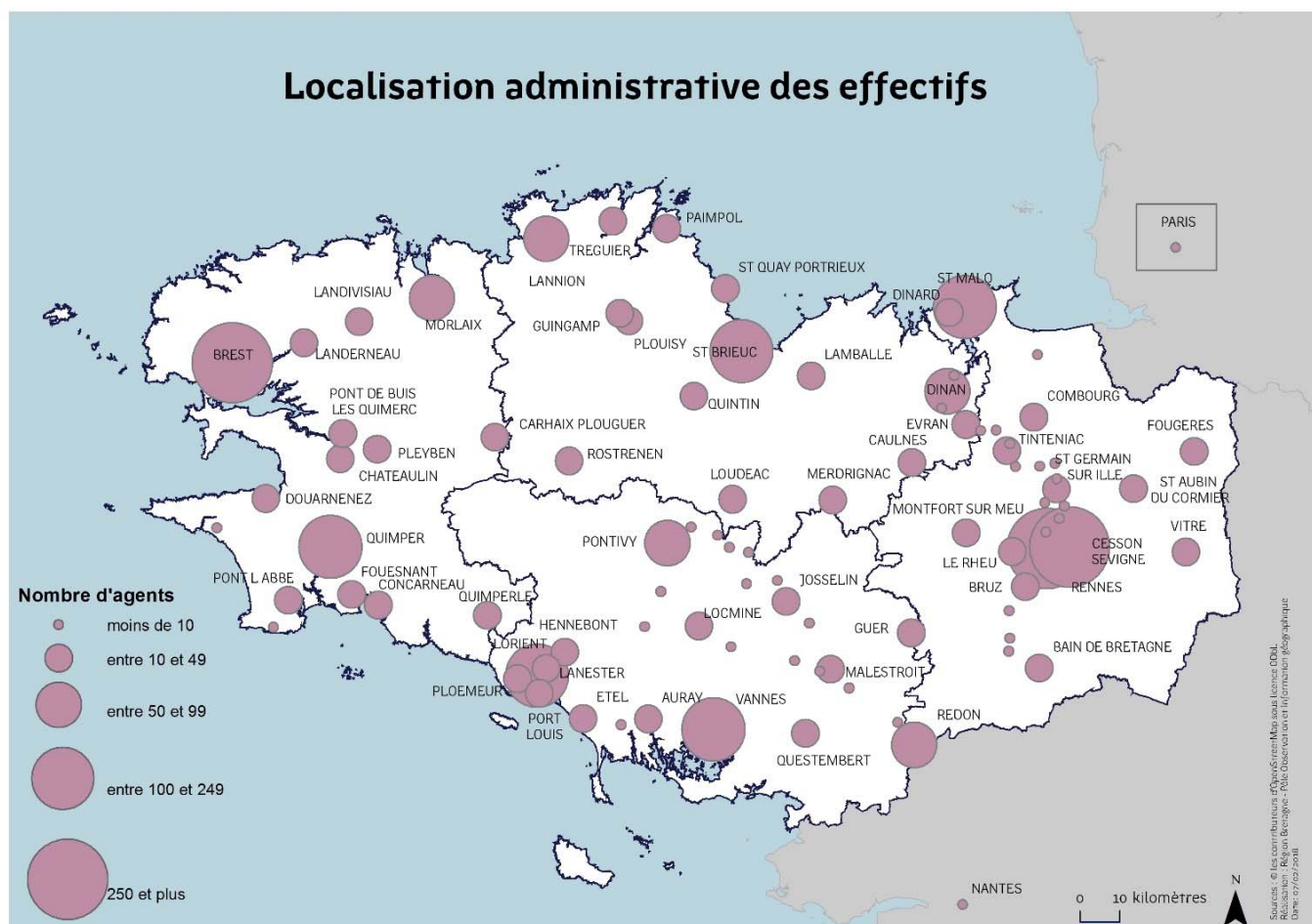
En 2017, la Région a titularisé 7 agents reconnus en situation de handicap et 7 autres agents en situation de handicap ont été recrutés pour des durées déterminées sur des postes permanents.

En plus des ETP affectés aux services opérationnels et fonctionnels, 14,5 ETP exerçant au Conseil économique social et environnemental régional (CESER) et 12,25 ETP sont affectés aux groupes d'élu.e.s.

La part des dépenses de personnel représente 159,6 M€. Par rapport aux dépenses réelles totales et compte tenu des transferts de compétences opérées en 2017, notamment pour les transports, cette part est en diminution en 2017 (- 1,3%).

Part des dépenses de personnel	2015	2016	2017
Dans les dépenses de fonctionnement	19,6 %	20,3 %	16,8 %
Dans les dépenses réelles totales	10,3 %	10,7 %	9,3 %

Répartition géographique des effectifs de la Région

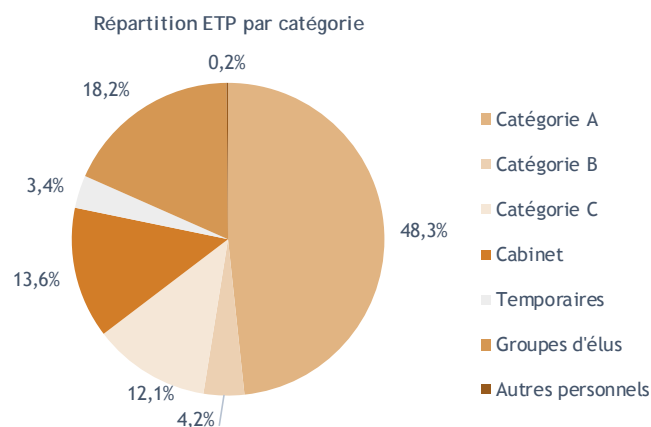


> Répartition des agent.e.s sur le territoire régional : 48,9% en Ille-et-Vilaine, le Morbihan, 14,9% dans les Côtes d'Armor et 0,2% (Nantes et Paris).

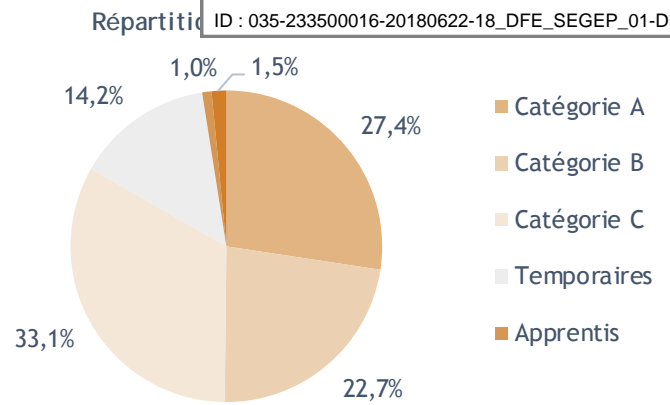
Après les différents transferts de compétence et de personnel survenus depuis 10 ans, la politique de ressources humaines de la collectivité continue de s'articuler autour des activités suivantes :

- La gestion prévisionnelle des emplois et des compétences vise à mieux connaître les compétences des agents de la collectivité ainsi que celles dont la Région a besoin, en s'appuyant sur le répertoire des métiers et des compétences et l'entretien professionnel.
- La gestion de la paie et des carrières s'opère suivant les règles statutaires ainsi que les règles internes, notamment en matière de cotation et de fléchage des postes, pour la rémunération, la promotion interne, l'avancement.
- La gestion de l'activité des agents concerne les temps de travail et les congés ainsi que les frais de déplacements. Cette gestion s'est améliorée avec la mise en place de logiciels spécifiques assurant l'interface avec le personnel.
- L'organisation de la mobilité, du recrutement, des remplacements et des renforts s'appuie sur les besoins identifiés dans le cadre de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, notamment des départs en retraite. Une priorité claire est donnée à la mobilité interne, avec un entretien systématique de tout candidat interne sur un poste, que ce soit dans les lycées ou dans les services et un examen prioritaire des candidatures internes sur toutes les procédures de recrutement.
- La formation a permis aux agents d'effectuer plus de 11 159 jours de formation en 2017 et s'inscrit dans un cadre prévisionnel, lequel s'articule autour du recensement des besoins, tant des agent.e.s que de l'employeur, puis de la délivrance des formations via la passation de nombreux marchés. Les orientations se font également autour de la construction des parcours professionnels.
- Le dialogue social s'appuie non seulement sur les instances paritaires mais aussi sur les réunions techniques et l'agenda social qui ont représenté au total 55 réunions pendant l'année.
- La responsabilité sociale de l'employeur a consisté à poursuivre les actions engagées en matière d'égalité professionnelle ou encore de maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés.
- La démarche d'amélioration des conditions de travail s'est poursuivie en 2017 avec l'élaboration de protocoles d'hygiène et de propreté des Etablissements publics locaux d'enseignement (EPL), le lancement de l'expérimentation sur le télétravail, la présentation d'un bilan de satisfaction sur le nouveau matériel et la méthode de nettoyage par pré-imprégnation et du bilan d'activité des référents encadrement en EPLE après leur première année d'exercice. Le groupe de travail « Détection des situations de crise et formalisation des dispositifs d'intervention », issu du PAACT, s'est réuni pour la 1^{ère} fois et une lettre de mission a été adressée au groupe de travail « Communiquer avec bienveillance ».
- Les actions en matière de médecine préventive et professionnelle se poursuivent pour assurer le suivi de l'ensemble des agent.e.s et décliner les actions de prévention à mettre en place pour réduire les risques identifiés.

Autres dépenses	
Équivalent temps plein (ETP) et masse salariale	2017
Catégorie A	36,4
Catégorie B	3,2
Catégorie C	9,1
Cabinet	10,2
Temporaires	2,5
Groupes d'élus	13,7
Autres personnels	0,1
Total ETP	75,3
Total Masse salariale	5 296 556 €



Ressources humaines	
<i>Équivalent temps plein (ETP) et masse salariale</i>	2017
Catégorie A	29,0
Catégorie B	24,1
Catégorie C	35,0
Temporaires	15,1
Apprentis	1,0
Emplois d'avenir	1,6
Total ETP	105,9
Total Masse salariale	4 846 764 €



• Moyens généraux

Tout en en tenant compte des transferts de compétences successifs depuis 2007, l'organisation et les modalités de mise en œuvre des moyens généraux de l'administration ont permis d'offrir les réponses aux besoins de fonctionnement de la collectivité. Il s'est agi d'assurer le suivi des activités suivantes :

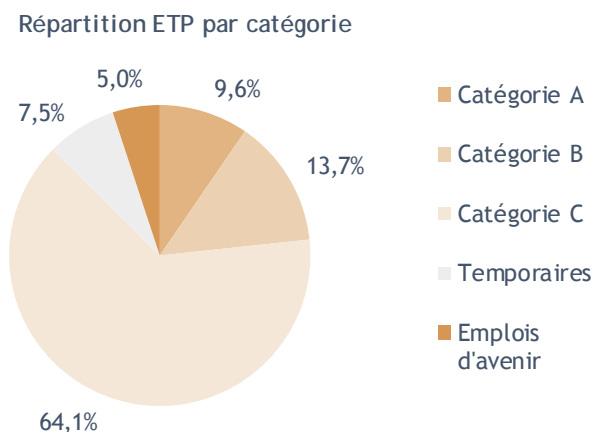
- L'exploitation et la maintenance des 57 700 m² de bâtiments des services affectés aux activités tertiaires de la collectivité ainsi qu'aux services à vocation technique (voies navigables, services portuaires, équipes mobiles d'assistance technique). 77 % des surfaces gérées sont la propriété de la Région et 23 % sont louées ou mises à disposition. Ces opérations sont assurées pour partie en régie par les services, les opérations à forte technicité étant systématiquement externalisées. Les interventions sur le bâti s'effectuent dans le cadre de l'éco référentiel adopté par la Région afin de préserver la santé des usager.e.s, de réduire les consommations énergétiques et l'impact environnemental.

- Les services assurant l'accueil et la sécurité au sein des bâtiments de la Région, la restauration et les manifestations institutionnelles de la collectivité, ainsi que les déplacements des élu.e.s et des agent.e.s (agence de voyage) sont essentiellement assurés par des prestataires, hormis le personnel d'accueil, de coordination et de gestion. Cette année, 24 000 personnes et 50 000 appels ont été reçus sur les différents sites.

- La logistique et la fourniture de biens et services nécessaires au bon fonctionnement de la collectivité incluent en particulier les moyens de reprographie, le traitement du courrier, ainsi que les achats de fournitures et la mise à disposition de matériels et mobiliers. La politique menée à ce titre s'inscrit à la fois dans un objectif de recherche d'économies avec la fixation d'un seuil de dépense par agent.e, de limitation de l'impact environnemental (la quantité de papier consommée n'a de cesse de diminuer ; dématérialisation des travaux de l'imprimerie et de la fonction courrier), et d'achat responsable en faisant appel à des entreprises d'insertion ou de travail adapté, notamment.

- La gestion active du parc automobile permet de tenir l'objectif toujours renouvelé de limitation des coûts et de l'impact environnemental en optimisant les modes de déplacements.

Moyens généraux (équipements et immobiliers)	
<i>Équivalent temps plein (ETP) et masse salariale</i>	2017
Catégorie A	7,4
Catégorie B	10,6
Catégorie C	49,5
Temporaires	5,8
Emplois d'avenir	3,9
Total ETP	77,2
Total Masse salariale	3 065 266 €



• Informatique et téléphonie

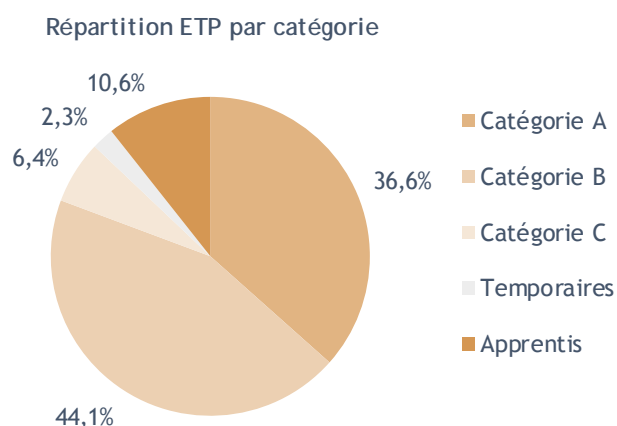
Le fonctionnement des services passe désormais par une informatisation accrue de leurs processus de gestion. Il en est de même pour la mise en œuvre des politiques publiques décidées par le Conseil régional avec une grande sollicitation digitale des bénéficiaires de l'action régionale. Enfin les nouvelles compétences attribuées à la Région par la loi NOTRe ont sollicité fortement l'informatique.

La digitalisation de l'administration régionale fait l'objet d'un projet de transformation numérique des pratiques initié en 2017 avec la nomination d'une chief digital officer (CDO). Par ailleurs la politique volontariste de la Région sur la maintenance informatique dans les lycées s'affirme concrètement.

Ces moyens se déploient de manière récurrente autour des activités suivantes :

- La mise à disposition et l'exploitation des équipements ainsi que l'architecture matérielle informatique et téléphonique s'effectuent en permanence en fonction des besoins, du renouvellement récurrent et des adaptations du parc informatique.
- La prise en charge des établissements scolaires nécessite une organisation humaine et technique rigoureuse pour garantir la bonne tenue des enseignements. La concentration des serveurs des établissements dans le datacenter de la Région est désormais initiée.
- La sécurité informatique demeure une préoccupation prégnante compte tenu de l'interopérabilité croissante du système d'information avec l'extérieur et des risques viraux très présents.
- Une assistance en ligne aux utilisateurs (élu.e.s, services, lycées et utilisateurs d'extranet) fortement sollicitée en 2017 avec 28 000 appels qui permet d'offrir aux utilisateurs du système d'information de la Région un appui dans leurs tâches informatiques.
- Les projets d'informatisation des processus métiers de la collectivité sont assurés par les équipes internes. La certification ISO de la direction des systèmes d'information a été renouvelée fin 2017 sur un nouveau référentiel.

Informatique et téléphonie	
Équivalent temps plein (ETP) et masse salariale	2017
Catégorie A	21,0
Catégorie B	25,3
Catégorie C	3,7
Temporaires	1,3
Apprentis	6,1
Total ETP	57,3
Total Masse salariale	2 697 337 €



• Finance, évaluation des politiques régionales et contrôle de gestion

En complément des missions financières faisant l'objet de développements spécifiques dans le rapport financier et dans les programmes 9021 et 9023, la Région a poursuivi ses actions en matière d'évaluation des politiques régionales et de contrôle de gestion.

Les diverses évaluations qui ont été menées par la Région ont concerné, notamment des dispositifs relevant de la formation professionnelle continue, et de l'apprentissage. L'objectif de ces évaluations, au regard des constats, visait à faire évoluer les dispositifs actuels afin de mieux appréhender les besoins des bénéficiaires, dans un contexte économique en évolution. L'évaluation recouvre également des travaux évaluatifs. A cet effet, la Région a renforcé et diversifié ses modalités d'accompagnement des directions et des services en apportant son expertise méthodologique pour répondre à leurs attentes. Elle a également poursuivi ses actions de formation pour disséminer la culture de l'évaluation des politiques régionales.

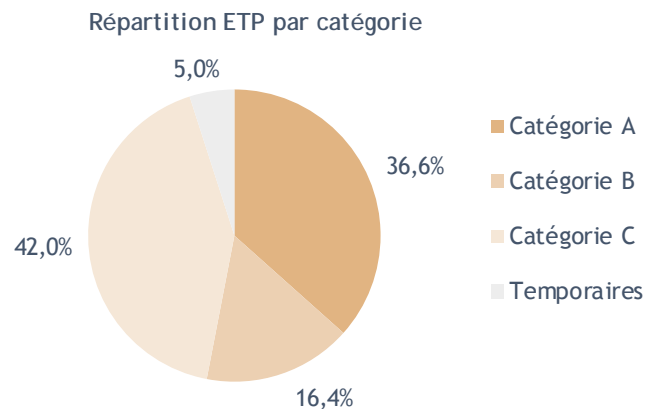
Grâce au déploiement de ces outils de gestion, la Région a pu renforcer le contrôle de gestion relatif à l'analyse financière des organismes extérieurs. Ces analyses co-construites avec les directions et les services, comportent davantage d'informations relatives au suivi des actions qu'elles financent, améliorant ainsi le suivi des organismes.

La Région produit également différents rapports spécifiques pour la session de juin, afin de rendre compte d'une part, des financements qu'elle alloue dans le cadre des aides d'Etat et d'autres part des organismes extérieurs qu'elle finance ou dans lesquels elle est membre ou détient des participations. Dans ce cadre, comme annoncé lors des sessions de juin et d'octobre 2017, un rapport présentera de manière plus détaillée les organismes

extérieurs que la Région soutient. Entre autres exemples, les sociétés d'économie mixte pour l'aménagement et l'équipement (Société anonyme bretonne d'économie mixte d'équipement naval (SABEMEN), la Centre d'Etude et de Valorisation des Algues (CEVA)) ainsi que le Comité régional du tourisme (statut associatif).

Le programme 9020 informe plus en détail des réalisations de l'année.

Finances, évaluation des politiques et contrôle de gestion	
<i>Équivalent temps plein (ETP) et masse salariale</i>	
	2017
Catégorie A	14,5
Catégorie B	6,5
Catégorie C	16,6
Temporaires	2,0
Total ETP	39,6
Total Masse salariale	1 998 387 €



• Affaires juridiques, commande publique et politique d'achat

L'année 2017 a vu le lancement d'une première démarche d'innovation collaborative au sein des services régionaux, à travers le projet de transformation de la commission permanente, démarche anticipatrice du mouvement général de transformation de l'administration.

L'ensemble des services a été invité à participer et à contribuer pour définir les objectifs collectifs à atteindre pour transformer en profondeur ce processus décisionnel. Un modèle de rapport, plus moderne, clair et lisible a été déployé progressivement sur l'ensemble des programmes budgétaires (70 des rapports transformés fin 2017) afin d'améliorer la préparation et l'instruction des rapports soumis à la commission permanente. En parallèle, un guide de rédaction des documents de la commission permanente s'élabore avec pour objectifs de préciser les rôles et les responsabilités des agents acteurs de la commission permanente. Dernière étape engagée : la « digitalisation » du processus décisionnel.

Sur un pan strictement juridique, la Région a porté une attention toute particulière à la sécurisation de l'ensemble des actes intervenus consécutivement à l'adoption de la loi NOTRe et aux transferts de compétences (transferts des biens, des personnes, contrats, ...) en privilégiant une gestion internalisée des dossiers contentieux devant la juridiction administrative. Le développement d'une offre de services juridiques pour l'accompagnement à la mise en œuvre de projets complexes s'est également poursuivi en 2017. Cela s'inscrit dans la démarche de transformation de l'administration et le projet intitulé : "Intégration systématique des compétences fonctionnelles dans les projets structurants" qui vise à privilégier une approche transverse et pluridisciplinaire de la gestion de projets complexes ou stratégiques.

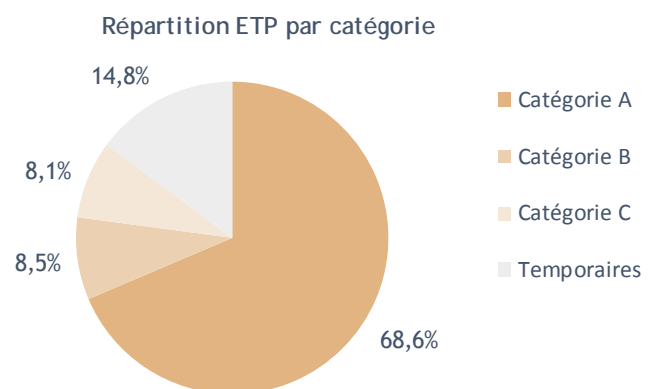
Autre réflexion amorcée en 2017 : la modernisation de la pratique juridique grâce à la digitalisation de la fonction juridique

L'année 2017 a permis à la Région de définir les orientations de sa politique d'achat fondée sur une responsabilité économique, sociale et solidaire et environnementale. Ces orientations font de la politique d'achat un axe majeur de l'exercice de nos compétences, dans le souci permanent d'améliorer la qualité des services publics, d'accroître l'efficacité de l'administration et de créer les conditions d'un meilleur accès des entreprises à la commande publique. En cela, elle constitue avant tout un acte économique et un levier de soutien et d'accompagnement des politiques économiques pour créer les conditions du rapprochement de l'offre et de la demande, soutenir la croissance, favoriser la compétitivité et l'emploi et stimuler l'innovation.

Pour répondre à ces enjeux, la Région s'est engagée dans l'élaboration d'un schéma des achats économiquement responsables. Promouvant une stratégie d'achat concertée et collective, une consultation publique en ligne a été lancée au dernier trimestre 2017 laquelle a fait l'objet de 700 contributions d'acteurs économiques. Aussi pour asseoir sa présence territoriale et assurer la déclinaison opérationnelle de sa politique d'achat en partenariat avec les acteurs concernés (autres collectivités, organisations professionnelles, ...) dans un objectif de rapprochement de l'offre et de la demande, des démarches d'animation territoriale de filière sont engagées : Breizh Alim' pour la restauration collective et Breizh Bâti'.

L'engagement de la Région en faveur d'une commande publique simplifiée et dématérialisée dans le cadre du programme « Administration 100% numérique » par la mise en œuvre de la dématérialisation de la commande publique en lien avec les opérateurs économiques.

Affaires juridiques	
Équivalent temps plein (ETP) et masse salariale	2017
Catégorie A	13,5
Catégorie B	1,7
Catégorie C	1,6
Temporaires	2,9
Total ETP	19,7
Total Masse salariale	1 112 220 €



Audit interne et externe

Par arrêté du Président du Conseil régional en date 4 avril 2017, un comité d'audit a été institué au sein de la collectivité. Composé de 6 membres dont 2 personnalités qualifiées extérieures, ses missions consistent à :

- Approuver le plan d'audit avant présentation au Comité de direction
- Suivre les audits en cours, terminés et la mise en œuvre des recommandations
- Suivre la mise en œuvre des observations de la chambre régionale des comptes sur les compétences régionales, et sur les satellites de la collectivité. Depuis mai 2017, la réglementation impose de rendre compte à l'assemblée des actions mises en œuvre par la collectivité pour répondre aux recommandations émises par la Chambre régionale des comptes (CRC).
- Suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques
- Veiller à l'indépendance de la Direction de l'audit et à l'application des normes et des moyens dédiés

Par ailleurs, une charte d'audit cosignée du Président du Conseil régional et du Directeur général des services a été transmise aux Présidents des groupes d'élus. Ce document définit les missions, pouvoirs et responsabilités de l'audit au sein de la collectivité dans les règles internationales de l'audit.

En matière d'audit interne, les 3 d'audits qui ont été réalisés en 2017 ont fait l'objet de recommandations et la mise en œuvre des plans d'actions sont suivis deux fois par an.

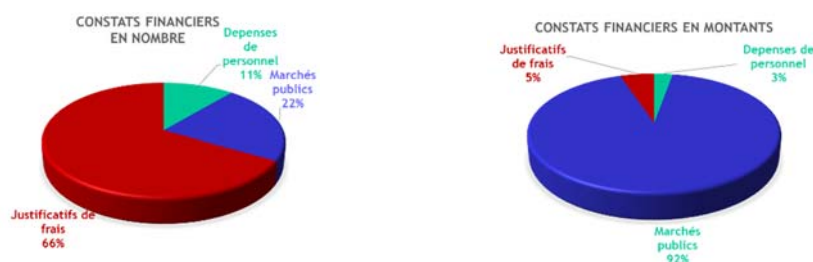
Des cartographies des risques ont été déployées sur l'ensemble des Fonds structurels et d'investissement européens (Fonds ESI), dont les risques de fraude, et ont fait l'objet d'un suivi afin de s'assurer que les risques sont maîtrisés.

Par ailleurs, dans le cadre d'un pilotage de l'administration par les risques, des travaux ont été initiés sur les services produits aux usagers (en appui à la Direction des opérations) et sur les risques majeurs de la collectivité afin de proposer une cartographie partagée fin 2018.

En matière d'audit externe, ont été réalisés 6 audits d'opérations FEDER échantillonnés par la Commission interministérielle de coordination des contrôles (CICC) pour un montant total de dépenses éligibles de 2,4 M€. La 1ère campagne comprenait 4 opérations (avril à décembre 2017). L'ensemble des rapports définitifs ont été validés par la CICC.

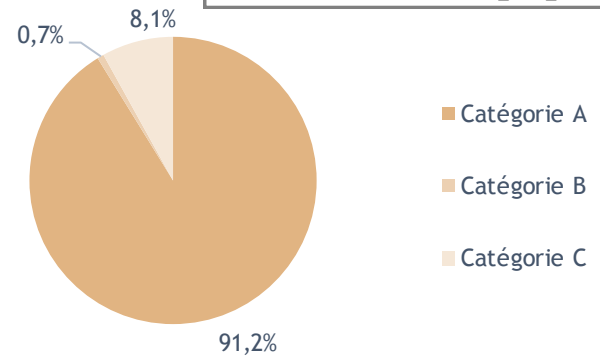
- 6 contrôles sur place ont été effectués auprès des services instructeurs ainsi que 3 directement auprès des bénéficiaires.

- 9 constats financiers pour un montant total de 25 259 € porte le taux d'erreur de l'échantillon 2017 à 1.05%. Ce taux est inférieur au taux d'alerte de la Commission européenne fixé à 2%. Les schémas suivant récapitulent la typologie des constats financiers effectués.



Audit interne et externe	
Équivalent temps plein (ETP) et masse salariale	2017
Catégorie A	9,3
Catégorie B	0,1
Catégorie C	0,8
Total ETP	10,2
Total Masse salariale	639 442 €

Répartition ETP



• Transformation de l'administration

Pour contribuer à relever les défis qui se présentent à la Région, il a été décidé en septembre 2017 d'engager une démarche de transformation de l'administration. Cette démarche s'appuie sur une délégation à la transformation qui, sans création de poste spécifique, s'appuie sur des volontés et dynamiques d'agent.e.s régionaux. Animée par un délégué et une adjointe, soutenue par une cadre mobilisée à mi-temps, la délégation à la transformation anime, coordonne et soutient 55 projets de transformation sélectionnés parmi des initiatives proposées par les agents régionaux selon 3 enjeux : une territorialisation aboutie, un service public régional au plus proche des attentes des usager.e.s, une transversalité organisée.

2017 en Bref

L'évolution de l'immobilier destiné à accueillir les agents des services s'est poursuivie en 2017, amenant la Région à louer de nouveaux locaux sur Rennes, pour faire face aux besoins liés aux transferts de compétences. Cette prise à bail est compensée pour partie par la renégociation des baux d'autres sites rennais. Avec l'achat du site de Beaulieu, jusqu'alors en location, le montant de la charge locative baisse globalement de près de 25%, ces objectifs sont conformes à la stratégie régionale en matière d'immobilier (hors lycées).

// Objectifs, actions et chiffres clés

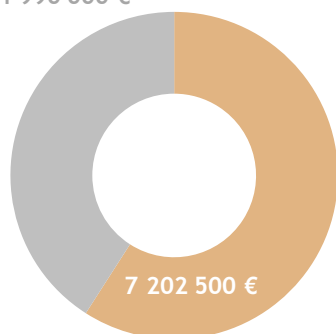
Objectifs	1 Disposer d'un patrimoine bâti en bon état de fonctionnement et respectant l'éco-référentiel	2 Apporter les moyens de fonctionnement courant	3 Favoriser les déplacements limitant l'impact environnemental	4 Assurer la logistique interne nécessaire à la communication et aux relations publiques de la Région
Actions	[I - 1] Assurer les travaux et la maintenance préventive et curative dans un souci d'exploitation plus respectueux de l'environnement	[II - 1] Optimiser l'achat de fournitures de bureaux « durables »	[III - 1] Mettre à disposition un parc roulant plus économe en CO ₂	[IV - 1] Répondre aux besoins d'organisation de réceptions
	[I - 2] Assurer les charges de fonctionnement des bâtiments par une exploitation durable	[II - 2] Fournir des matériels, équipements et mobiliers adaptés aux besoins	[III - 2] Organiser les déplacements en transports collectifs	[IV - 2] Optimiser l'utilisation de moyens d'impression et le traitement du courrier
		[II - 3] Garantir la collectivité contre les risques de son action		
		[II - 4] Prendre en charge les autres dépenses de logistique		
		[II - 5] Permettre la restauration du personnel		

22,3 M€ de crédits mandatés en 2017 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

- Fonctionnement (AE affectées)
- Investissement (AP affectées)

4 990 000 €



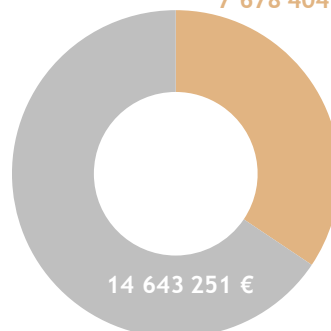
7 202 500 €

Un taux d'affectation de **100 %** en fonctionnement et de **100 %** en investissement

Les dépenses

- Fonctionnement (CP mandatés)
- Investissement (CP mandatés)

7 678 404 €



14 643 251 €

Un taux de réalisation de **95 %** en fonctionnement et de **98 %** en investissement

// Analyse des principales réalisations de l'année

- Gérer le patrimoine bâti afin de le maintenir en bon état de fonctionnement dans le respect des objectifs de l'éco-référentiel [I]

Avec la finalisation de l'achat du site de Beaulieu en février 2017 et la renégociation des loyers des Longschamps 1 et de la Robiquette, et la location du site des Longschamps 2, la charge des loyers baisse entre 2016 et 2017 d'environ 600 000 €. Dans le cadre de sa politique visant à diminuer la charge locative, la Région a acquis deux sites à Josselin et Rohan pour les équipes des Voies Navigables. Afin de pérenniser le patrimoine de la collectivité, le volume des travaux de maintenance tant préventive que curative (remplacement de la porte de l'atelier de saint Germain sur Ille et de l'ascenseur de Bon Pasteur, phase 1 du réaménagement des locaux de la Maison de la Bretagne à Paris,

travaux de clos/couvert et de reprise des peintures/plafonds/sols des locaux de de Saint Malo, ...) a augmenté de plus de 800 000 € entre les deux derniers exercices budgétaires.

Indicateur N° 1 [I] - Evolution des charges de fonctionnement du patrimoine géré	Réalisation 2015	Réalisation 2016	Réalisation 2017
Nombre de m ² gérés	52 733	54 063	57 667
Charges de maintenance préventive et curative en € / m ²	28	28	37
Charges de fonctionnement des locaux en € / m ²	76	71	58
Dont dépenses de fluides	11	11	10
Dont charges immobilières	60	56	44

• Optimiser les moyens de fonctionnement courant par une commande publique responsable [II]

Les dépenses de fonctionnement courant ont fortement augmenté en 2017 (+46%). Cet épiphénomène est lié à l'achat de mobiliers d'équipement du nouveau site des Longschamps 2, à la régularisation de certaines taxes foncières et au rattachement des frais de négociation immobilière. Les frais liés à l'achat du site de Beaulieu et des locaux de Josselin, à la renégociation des baux de La Robiquette et des Longschamps 1 pèsent sur les charges de logistique (+65%). L'augmentation des dépenses de restauration, dans la continuité de 2016, est due à une modification d'imputation comptable des frais fixes des repas pris au restaurant administratif de Patton. Enfin, la hausse conséquente des achats de fournitures de bureau en produits verts a été permise par le nouveau marché public passé début 2017 à des prix identiques, sinon inférieurs, à ceux des produits plus classiques du précédent marché.

Indicateur N° 2 [II] - Evolution des dépenses de fonctionnement courant	Réalisation 2015	Réalisation 2016	Réalisation 2017
Nombre d'élus et agents des services (données bilan social)	1 204	1 283	1412
Coût moyen par élu/agent des dépenses de fonctionnement courant (€)	770	615	901
Dont fournitures (papier + bureau)	109	90	98
Dont charges logistiques	588	434	719
Dont dépenses de restauration collective	35	55	83
% des dépenses de fournitures de bureau en produits verts	36,5 %	38,72 %	61,25 %
Poids de papier (en tonnes)	69	26 *	65
Dont % de papier recyclé acheté	96 %	98,89 %	95,86 %

* dernière livraison décalée en 2017

• Rationaliser les modes de déplacement [III]

La Région a acquis 37 véhicules en 2017 pour permettre notamment, d'effectuer la maintenance informatique des lycées et le fonctionnement des services sur le territoire, liés aux transferts de compétences. Comme chaque année le parc total de véhicules prend en compte les véhicules réformés en cours de vente. Les dépenses de transport en commun sont en forte hausse (+22%), le nombre de réservations passant de 3 000 à environ 4 000.

Indicateur N° 3 [III] - Evolution des modes de déplacement	Réalisation 2015	Réalisation 2016	Réalisation 2017
Nombre de véhicules (VL + VU)	266	292	329
Kilomètres réalisés avec les véhicules de service (en millions)	3,89	3,99	4,69
Kilométrage moyen par véhicule de service	14 624	13 664	14 255
Dépenses en K€ de transports en commun (train, avion, bateau, bus)	400	379	462

• Disposer des moyens pour assurer les relations publiques de la Région [IV]

La baisse de courriers "papier" sortants et entrants confirme l'effet de la démarche de dématérialisation. La numérisation des courriers a crû dans le même temps à due proportion.

Indicateur N° 4 [IV] Assurer la logistique interne nécessaire à la communication et aux relations publiques de la Région	Réalisation 2015	Réalisation 2016	Réalisation 2017
Nombre de courriers entrants / sortants	202 000 / 344 000	192 000 / 332 000	167 000 / 321 000

2017 en Bref

La Région est en charge de la maintenance informatique dans les lycées. Elle est également en charge d'assurer le fonctionnement du système d'information (SI) dans un ensemble de domaines, en particulier ceux qui sont liés aux obligations réglementaires telle que la gestion des fonds européens. De plus, le transfert de la compétence des transports scolaires, issu de la loi NOTRe, amène la Région à prendre en charge les usagers et à initier de nouvelles démarches afin d'adapter son système d'information.

// Objectifs, actions et chiffres clés

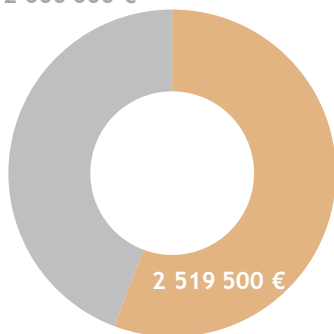
Objectifs	1 Adapter l'architecture matérielle et logicielle nécessaire au fonctionnement des services régionaux	2 Maintenir la qualité de service du système d'information vis-à-vis de ses utilisateurs	3 Faire évoluer le système d'information en appui des politiques régionales
Actions	[I - 1] Acquérir et renouveler les matériels informatiques et téléphoniques [I - 2] Proposer de nouveaux services de qualité répondant au fonctionnement de la Région	[II - 1] Raccorder et interconnecter l'ensemble des sites régionaux dans un système d'information intégré [II - 2] Maintenir et exploiter le système d'information conformément aux attentes des utilisateurs	[III - 1] Organiser l'accompagnement des projets informatiques des services en fonction des priorités régionales [III - 2] Intégrer les enjeux des politiques numériques et de développement durable aux évolutions du système d'information

4,1 M€ de crédits mandatés en 2017 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

- Fonctionnement (AE affectées)
- Investissement (AP affectées)

2 000 000 €

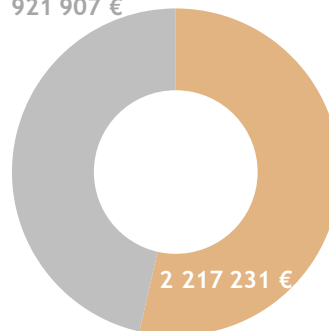


Un taux d'affectation de **95 %** en fonctionnement et de **100 %** en investissement

Les dépenses

- Fonctionnement (CP mandatés)
- Investissement (CP mandatés)

1 921 907 €



Un taux de réalisation de **90 %** en fonctionnement et de **91 %** en investissement

// Analyse des principales réalisations de l'année

- Adapter l'architecture matérielle et logicielle nécessaire au fonctionnement des services régionaux [I]

En lien avec la politique d'équipement, le renouvellement du parc bureautique dont le parc d'impression (solutions multifonctions) ainsi que l'acquisition des équipements mis à disposition des membres du CESER et des nouveaux.elles agents.es ont été réalisés (0,7 M€). Il a été nécessaire de faire évoluer l'infrastructure régionale pour l'intégration des nouveaux sites et du système d'information des transports scolaires (0,3 M€) [I - 1]

La migration vers de nouvelles versions et les adaptations réglementaires, politiques et fonctionnelles de logiciels de gestion ont mobilisé la Région. Ainsi la première phase de migration de l'outil de gestion des dossiers, la poursuite des adaptations afin de répondre aux besoins des services et aux obligations réglementaires, notamment les fonds européens, ont été menés (0,5 M€). [I - 2]

Indicateur N° 1 [I-1 ; I-2] - Evolution du parc informatique	Réalisation		
	2015	2016	2017
Matériels informatiques et téléphoniques (PC fixes, PC portables, serveurs, imprimantes, traceurs, scanners, écrans, terminaux téléphoniques, notamment)	5 775*	6 270	6 454
Progiciels spécialisés	216	216	221
<i>Dont applications développées par la Région</i>	73	72	73

* remarque : en 2015, sortie du parc des équipements obsolètes (terminaux téléphoniques, hub...)

• Maintenir la qualité de service du système d'information vis-à-vis de ses utilisateurs [II]

Dans un contexte de forte territorialisation avec un parc de plus en plus mobile, la sensibilisation aux usages et aux coûts de communication de la téléphonie mobile a été poursuivie auprès des directions afin de stabiliser les dépenses de télécommunication (0,3 M€). [II - 1]

Une part importante du budget est mobilisée dans le cadre de la maintenance des équipements et des logiciels déployés (0,8 M€) ; l'impact de la maintenance est d'environ 20% du coût d'acquisition. [II - 2]

La prise en charge de nouveaux lycées en maintenance informatique, la territorialisation des services administratifs et l'augmentation des effectifs de la Région impactent fortement le support informatique. Une augmentation de 5 000 incidents par rapport à 2016 est constatée malgré une volonté d'optimiser et d'autonomiser les utilisateurs dans la gestion des incidents en mettant à disposition différents outils via le centre de support informatique. [II - 2]

Indicateur N° 2 [II-2] - Support informatique - traitement des incidents	Réalisation 2015	Réalisation 2016	Réalisation 2017
Nombre d'appels enregistrés au standard support informatique	18 876*	23 038*	28 220
<i>Dont appels internes (des élus et agents de l'administration régionale)</i>	16 620	14 780	18 034
<i>Dont appels externes (usagers des extranets des aides régionales : campagne d'équipement des lycées, bourses sociales, chèque sport, etc)</i>	2 656*	8 258*	10 186

* remarque : en 2015, intégration des interventions de maintenance dans les lycées

• Faire évoluer le système d'information en appui des politiques régionales [III]

Il s'agit d'adapter le système d'information dans le cadre de la dématérialisation des processus de l'administration régionale et des évolutions réglementaires - échanges avec l'Etat (outil Synergie) pour la gestion des fonds européens et la dématérialisation des pièces justificatives de paiement, par exemple, tout en maintenant un niveau de sécurité informatique du SI le plus adéquat possible. [III - 1]

Depuis 2016, l'hébergement de l'infrastructure informatique vers le datacenter de la société TDF garantit une disponibilité et une sécurité du SI accrues ; l'infrastructure à destination des lycées y a été installée courant 2017 permettant ainsi l'intégration d'environ 45 lycées en 2018. [III - 2]

Au titre de la démarche d'Agenda 21, la Région poursuit l'optimisation des outils d'impression départementalisés avec à terme l'objectif de supprimer les doublons imprimantes/copieurs sur l'ensemble des sites régionaux. [III - 2]

Indicateur N° 3 [III-1 ; III-2] - Projets informatiques au service de la politique régionale	Réalisation 2015	Réalisation 2016	Réalisation 2017
Nombre de projets informatiques réalisés	37	46	39
Recours à la sous-traitance externe pour la conduite des projets : (en jours)	1 490	675* (dont 261 pour les lycées)	1 006* (dont 491 pour les lycées)

* remarque : depuis 2016, le recours à la sous-traitance pour la maintenance informatique dans les lycées est pris en charge par le programme 308

Contexte de l'intervention

Le fonds d'intervention régional (FIR) permet l'intervention de la Région, à titre exceptionnel, sur des opérations n'entrant pas dans le domaine des autres politiques régionales mais présentant un intérêt marqué ou un caractère d'urgence et n'a pas vocation à venir en complément d'autres financements régionaux.

Les bénéficiaires sont, pour la très grande majorité, des associations œuvrant dans les domaines culturel, social ou sportif pour l'animation des territoires et la préservation du lien social.

// Objectifs, actions et chiffres clés

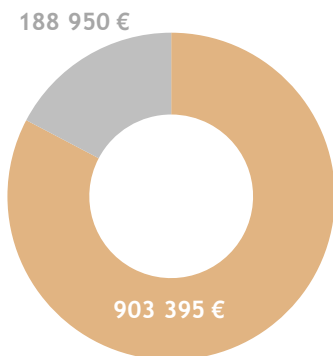
Objectifs

1 Soutien à l'organisation de colloques, congrès	2 Intervention d'urgence lors de catastrophes	3 Soutien ponctuel aux associations pour l'organisation de manifestations	4 Accompagnement social à la formation	5 Contribution exceptionnelle à des projets d'investissement
--	---	---	--	--

1,2 M€ de crédits mandatés en 2017 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

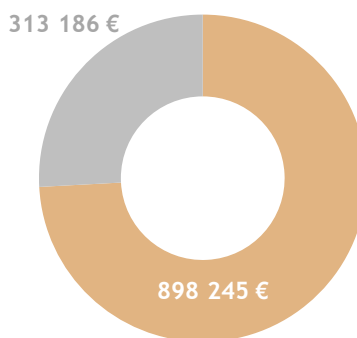
- Fonctionnement (AE affectées)
- Investissement (AP affectées)



Un taux d'affectation de **93 %** en fonctionnement et de **63 %** en investissement

Les dépenses

- Fonctionnement (CP mandatés)
- Investissement (CP mandatés)



Un taux de réalisation de **92 %** en fonctionnement et de **89 %** en investissement

// Analyse des principales réalisations de l'année

• Contribution exceptionnelle à des projets de fonctionnement

Le nombre de projets soutenus en fonctionnement connaît une légère augmentation. Le montant moyen des subventions versées est quant à lui en baisse.

Indicateur N°1 [I à III] - Analyse des soutiens aux projets en fonctionnement	Réalisation 2015	Réalisation 2016	Réalisation 2017
Montant alloué	842 000 €	862 500 €	827 200 €
Nombre de dossiers	398	389	401
Moyenne/dossier	2 116 €	2 217 €	2 063 €

La ventilation des aides par domaine d'intervention peut se traduire ainsi :

Ventilation des aides par domaine d'intervention	Réalisation 2015	Nombre de dossiers	Réalisation 2016	Nombre de dossiers	Réalisation 2017	Nombre de dossiers
Animation et vie locale	381 150 €	192	340 650 €	162	382 150 €	204
Sport	267 250 €	115	303 600 €	116	190 000 €	95
Colloques et congrès	74 900 €	29	70 100 €	31	65 000 €	25
Santé - social - égalité - handicap	41 250 €	26	40 600 €	25	51 000 €	28
Enseignement	25 150 €	11	19 600 €	11	33 250 €	13
Coopération et solidarité	2 800 €	3	12 500 €	9	7 800 €	5
Mémoire	9 500 €	10	13 050 €	15	16 000 €	14
Divers	40 000 €	12				
Interventions d'urgence			3 000 €	1	10 000 €	1
Dévelop. éco - tourisme			59 400 €	19	72 000 €	16
Total	842 000 €	398	862 500 €	389	827 200 €	401

• Accompagnement social à la formation

A travers ce fonds, des bourses individuelles sont allouées à des personnes en difficulté pour leur permettre de mener à bien leur projet de formation professionnelle continue et d'apprentissage afin de faciliter leur insertion professionnelle. Le nombre de dossiers est identique à celui de 2016 et la moyenne par dossier diminue très légèrement.

Indicateur N°2 [IV] - Analyse de l'accompagnement social à la formation	Réalisation 2015	Réalisation 2016	Réalisation 2017
Montant alloué	99 941 €	77 113 €	76 195 €
Nombre de dossiers	47	34	34
Moyenne/Dossier	2 126 €	2 268 €	2 241 €

• Contribution exceptionnelle à des projets d'investissement

Le nombre de projets d'investissement soutenus est en hausse et retrouve l'exact niveau de 2015 mais avec une moyenne par dossier beaucoup moins élevée qu'en 2016 en raison de la prise en compte cette année-là d'une opération d'importance lors de la dernière commission permanente de l'année.

Indicateur N°3 [V] - Analyse des soutiens aux projets en investissement	Réalisation 2015	Réalisation 2016	Réalisation 2017
Montant alloué	58 850 €	250 100 €	188 950 €
Nombre de dossiers	21	16	21
Moyenne/Dossier	2 802 €	15 631 €	8 998 €

2017 en Bref

2017 a marqué la poursuite du *Plan d'action d'amélioration des conditions de travail* avec la réunion du groupe de travail « Détection des situations de crise et formalisation des dispositifs d'intervention », le lancement du groupe « Communiquer avec bienveillance ». Les différents référentiels sur les niveaux de qualité de service ont été diffusés à destination des EPLE en matière d'hygiène et d'entretien des locaux mais aussi de maintenance du patrimoine. Le plan de formation a été adapté en conséquence pour permettre aux agents concernés de développer les compétences nécessaires pour l'exercice de leurs missions.

// Objectifs, actions et chiffres clés

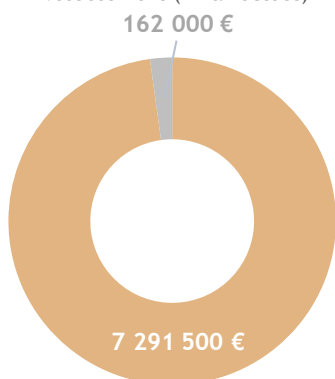
Objectifs

<p>1 Assurer le pilotage et la diffusion des politiques ressources humaines</p>	<p>2 Satisfaire les besoins en compétence dans le cadre d'une gestion optimisée des effectifs et des carrières</p>	<p>3 Développer les compétences des agents par une politique de formation adaptée aux besoins de la collectivité</p>	<p>4 Optimiser les conditions et l'environnement de travail</p>	<p>5 Assurer le bon fonctionnement des assemblées</p>
---	--	--	---	---

6,5 M€ de crédits mandatés en 2017 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

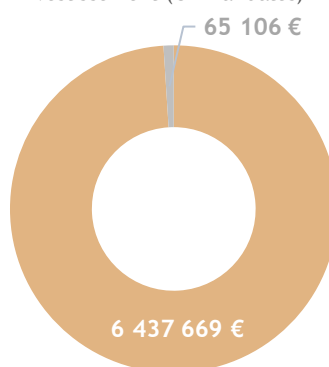
- Fonctionnement (AE affectées)
- Investissement (AP affectées)



Un taux d'affectation de **100 %** en fonctionnement et de **100 %** en investissement

Les dépenses

- Fonctionnement (CP mandatés)
- Investissement (CP mandatés)



Un taux de réalisation de **87 %** en fonctionnement et de **40 %** en investissement

> Les CP votés en investissement sont consacrés aux aménagements de postes, aux équipements en faveur des travailleurs handicapés (acquisitions de chariots ergonomiques en 2016 - très importantes -et en 2017), et aux prêts d'action sociale (moins nombreux en 2017).

// Analyse des principales réalisations de l'année

• Assurer le pilotage et la diffusion des politiques des ressources humaines [I]

La collectivité a poursuivi la déclinaison du plan de communication interne en mettant notamment en avant les diffusions vidéos des différentes conférences et manifestations qui ont été organisées tout au long de l'année tout en maintenant l'utilisation des canaux habituels de diffusion des informations (intranet, revue trimestrielle, etc.). En parallèle, le projet de transformation de l'administration a fait l'objet d'un accompagnement spécifique en matière de communication. Par ailleurs, le dispositif d'accueil des nouveaux arrivants à destination des EPLE a été réadapté pour permettre à ces derniers de mieux comprendre le mode de fonctionnement de la collectivité et les principaux enjeux de l'exercice des compétences des lycées.

• Activité des agents [II-2]

Le maintien dans l'emploi et la prévention des accidents du travail par le biais des aménagements de postes, des achats de matériels et des actions de reconversion demeurent des enjeux importants dans la prise en compte de l'usure des postes.

Les absences liées aux accidents du travail et aux maladies professionnelles sont relativement stables (+ 1,8 %), comme celles relatives à la maladie ordinaire (+ 0,9 %) avec une plus forte proportion dans les lycées. Les absences pour longue maladie diminuent légèrement (- 3,2 %).

Indicateur N° 1 [II-2] - Activité des agents	Réalisation 2015	Réalisation 2016	Réalisation 2017
Taux d'absence au travail	7,4 %	8,7 %	8,6%

• Organisation de la mobilité interne et des recrutements [II-3]

La mobilité interne demeure une priorité et les publicités externes n'interviennent que si les compétences ne sont pas trouvées en interne. Le taux de mobilité interne est en légère hausse (46 %). Le nombre de postes publiés reste stable par rapport à l'année dernière et offre un choix encore assez important aux agent.e.s qui souhaitent changer de poste. En outre avec le transfert des services de transports scolaires, de nouveaux métiers ont été intégrés dans la collectivité. D'autre part, plusieurs postes concernaient des domaines (informatique, maintenance bâtiment, voies navigables), pour lesquels peu de candidat.e.s internes détenaient les compétences.

La collectivité poursuit ses objectifs de recrutement en variant les profils retenus afin de répondre à un souhait de diversification. Deux jeunes en emploi d'avenir (dispositif en voie d'extinction) ont été recrutés sur des postes permanents et le nombre de stagiaires accueilli.e.s est stable par rapport à 2016. La collectivité accorde toujours une attention particulière au recrutement et au maintien dans l'emploi de personnes bénéficiant d'une reconnaissance de la qualité de travailleur.se.s handicapés (12,7 % des effectifs de la Région).

Indicateur N° 2 [II-3] - Organisation de la mobilité et des recrutements	Réalisation 2015	Réalisation 2016	Réalisation 2017
Taux de recrutement par mobilité interne dans les services	60 %	43 %	46 %
Nombre de stagiaires accueillis	109	125	120
Taux de travailleurs handicapés recrutés	4,9 %	2 %	2 %

• Développer la compétence des agents par une politique de formation adaptée [III]

Cette année, l'effort d'investissement dans la formation des agent.e.s de la Région, malgré une légère baisse, s'est poursuivi avec l'accompagnement de plusieurs projets structurants, tel que le déploiement du chariot ergonomique dans les lycées et le renforcement de la formation des agent.e.s non titulaires intervenant dans les EPLE (formation à la propreté des locaux et à l'hygiène alimentaire). La montée en puissance des compétences récentes de la Région (maintenance informatique, fonds européens, etc.) a donné lieu à un dispositif de formation important à destination des agent.e.s concerné.e.s.

Indicateur N° 3 [III-2] - Développer les compétences des agents par une politique de formation adaptée aux besoins de la collectivité	Réalisation 2015	Réalisation 2016	Réalisation 2017
Budget consacré à la formation (en M€)	2,08	2,21	2,08
Ratio budget de formation/masse salariale	1,4 %	1,5 %	1,3 %
Nombre d'agent.e.s formé.e.s	2 362	2 714	2 541

• Optimiser les conditions et l'environnement de travail [IV]

L'amélioration des conditions et de l'environnement de travail est au cœur des discussions engagées avec les représentants du personnel dans le cadre des instances du dialogue social. Ainsi, en 2017, ce sont 55 réunions qui se sont déroulées dans le cadre des instances représentatives du personnel. Par ailleurs, la démarche d'amélioration des conditions de travail et le plan d'actions qui en découle se sont notamment concrétisés avec l'élaboration de protocoles d'hygiène et de propreté en EPLE, le lancement de l'expérimentation sur le télétravail, la présentation d'un bilan de satisfaction sur le nouveau matériel et la méthode de nettoyage par pré-imprégnation et du bilan d'activité des référents encadrement en EPLE après leur première année d'exercice. Par ailleurs, en 2017, le groupe de travail « Détection des situations de crise et formalisation des dispositifs d'intervention », issu du PAACT, s'est réuni pour la 1^{ère} fois et une lettre de mission a été adressée au groupe de travail « Communiquer avec bienveillance ».

2017 en Bref

L'année a été marquée par une revalorisation du point d'indice de + 0,6% en février, revalorisation en deux temps initiée en 2016, et par la poursuite de la mise en œuvre de l'accord relatif aux parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR). Elle a également permis d'achever l'intégration de la masse salariale liée au transferts des fonds européens, de poursuivre le déploiement de la maintenance informatique, et de répondre aux besoins en moyens humains dans certaines directions (dont celles des ports, de l'économie) et dans les services fonctionnels.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs

1 Offrir une rémunération juste et attractive aux agents tout en maîtrisant les évolutions de la masse salariale

2 Assurer la rémunération des collaborateurs de groupe et l'indemnisation des membres des assemblées

163,1 M€ de crédits mandatés en 2017 en investissement et en fonctionnement.

Les dépenses

- Fonctionnement (CP mandatés)
- Investissement (CP mandatés)



Un taux de réalisation de **99 %** en fonctionnement

// Analyse des principales réalisations de l'année

Les dépenses de personnel représentent en 2017 une part moins importante dans les dépenses de fonctionnement de la Collectivité (les détails sont intégrés dans le bilan social).

Indicateur N° 1 [I et II] - Evolution de la masse salariale	Réalisation 2015	Réalisation 2016	Réalisation 2017
Masse salariale (012) / Dépenses réelles de fonctionnement	19,6 %	20,3 %	16,8 %
Masse salariale (012) / Charge de fonctionnement courant	20,2 %	20,8 %	17,6 %
Masse salariale (012) / Dépenses réelles totales	10,3 %	10,7 %	9,3 %

L'incidence du GVT (Glissement Vieillesse Technicité) pèse chaque année de manière conséquente sur l'évolution des dépenses de la masse salariale (évalué au budget 2017 à 1,6 million d'euros).

Inchangé depuis 2010, le point d'indice avait fait l'objet d'une première revalorisation de 0,6% en juillet 2016, et d'une seconde évolution de même niveau en février 2017, représentant un impact financier sur l'exercice 2017 estimé à 1,2 million d'euros. Les mesures catégorielles avec les mesures relatives aux charges patronales, le relèvement progressif chaque année des taux de charges de retraite, ont également impacté les dépenses de la masse salariale.

La politique de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences s'est portée autour des postes vacants et une analyse approfondie des besoins exprimés pour y affecter les compétences les plus adaptées.

La masse salariale moyenne des agents permanents de la collectivité est en progression pour les trois catégories, et en proportion plus importante pour les agents de catégorie C. Elle a évolué au rythme des avancements d'échelons, de grade et des promotions internes.

Indicateur N°2 [I et II] - Evolution de la masse salariale moyenne annuelle	Réalisation 2015	Réalisation 2016	Réalisation 2017
Masse salariale moyenne - agents permanents - catégorie A	66 989	66 642	67 241
Evolution année N / année N-1	+1,4 %	-0,5 %	+0,9 %
Masse salariale moyenne - agents permanents - catégorie B	42 809	43 292	43 703
Evolution année N / année N-1	+1 %	+1,1 %	+ 1 %
Masse salariale moyenne - agents permanents - catégorie C	34 754	34 940	35 743
Evolution année N / année N-1	+2,2 %	+0,5 %	+ 2,3 %

Les effectifs de la Région sont composés à 88 % d'agents permanents, recrutés sur des postes pérennes, ayant une activité annuelle continue.

Indicateur N°3 [I] - Proportion effectif permanent / non permanent	Réalisation 2015	Réalisation 2016	Réalisation 2017
Effectif permanent total	3 377	3 452	3 589
% effectif permanent / effectif total	87,7 %	87,4 %	88 %
Effectif non permanent total	476	497	523
% effectif non permanent / effectif total	12,3 %	12,6 %	12 %
Total	3 853	3 949	4078

Les effectifs des agents permanents ont augmenté en 2017 de 4 %, cela s'explique notamment par le recrutement d'agents sur les postes liés au transfert des Fonds Européens, au campus du sport Bretagne, à la maintenance informatique, au développement économique, et au renforcement des directions supports afin de soutenir l'activité de gestion engendrée par les différentes compétences successivement transférées.

Les effectifs des agents non permanents de la collectivité ont augmenté globalement de 5,2 %, avec un recours plus important aux agents temporaires sur des missions de remplacement (4,4 % en 2016).

Dans les lycées, l'évolution due aux recours à des temporaires a été de nouveau contenue (+ 0,9 % en 2017 en moyenne annuelle d'ETP par rapport à 2016, contre 2,9 % entre 2016 et 2015). Les réflexions autour des dotations cibles ont permis d'ajuster au mieux les remplacements dans chaque établissement.

Les temporaires des services constituent quant à eux 17,4 % de l'ensemble des temporaires de la collectivité en 2017 (contre 14% en 2016). Le recours au personnel non permanent s'effectue toujours dans le souci de répondre de manière adaptée aux besoins des services et de permettre aux jeunes professionnels d'acquérir de l'expérience.

Les apprenti.e.s et jeunes peu qualifiés en contrat emplois d'avenir représentaient ainsi, fin 2017, 48 personnes au sein de la Collectivité.

2017 en Bref

Ce programme regroupe les moyens de financement des évaluations et expertises rendues nécessaires par la technicité des politiques régionales, ainsi que ceux permettant d'assurer le bon fonctionnement des assemblées et de défendre les intérêts de la Région dans les contentieux. Il rassemble également les crédits permettant l'adhésion de la Région à des organismes d'intérêt régional, et intègre les moyens nécessaires à la documentation régionale.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs

1 Développer l'expertise juridique et financière

2 Promouvoir le pilotage et l'évaluation de la politique d'achat

3 Diffuser la culture et la pratique du contrôle et de l'évaluation au Conseil régional

4 Assurer le bon fonctionnement des Assemblées

1,0 M€ de crédits mandatés en 2017 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

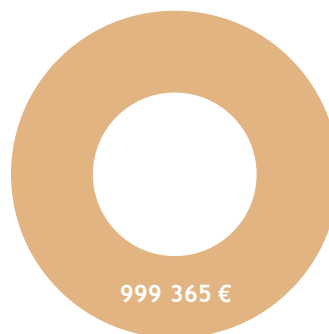
- Fonctionnement (AE affectées)
- Investissement (AP affectées)



Un taux d'affectation de **87 %** en fonctionnement

Les dépenses

- Fonctionnement (CP mandatés)
- Investissement (CP mandatés)



Un taux de réalisation de **73 %** en fonctionnement

// Analyse des principales réalisations de l'année

• Les évolutions de la démarche de performance [I]

L'élaboration du Rapport d'analyse par programme (RAP) constitue l'aboutissement de la démarche de performance et le principal support de diffusion des principes de l'évaluation et de l'acculturation de la collectivité aux outils de suivi et d'évaluation.

Depuis 2012, chaque programme est doté d'un arbre des objectifs co-élaboré avec les directions, en conformité avec les orientations du mandat. Dans ce cadre, 66 arbres des objectifs ont été co-construits permettant un suivi pour la durée du mandat. Présentés en début de chaque programme dans le présent RAP, les objectifs permettent d'appréhender les plans d'actions mis en œuvre pour les atteindre, en lien avec les moyens qui ont été alloués pour chaque programme. Si le budget régional est voté par programme, les services ont renforcé leurs outils de pilotage en systématisant le suivi de l'exécution budgétaire au niveau de l'action. Globalement, le dialogue de gestion s'en trouve amélioré.

• Le développement de l'évaluation et du contrôle de gestion [I]

Tout au long de l'année, les activités d'évaluations des politiques régionales ont été mobilisées pour répondre aux obligations réglementaires ou de manière volontariste en lien étroit avec les directions qui les pilotent directement. A chaque fois que nécessaire, les directions ont pu bénéficier d'un appui technique interne. Afin de compléter les analyses faisant appel à des questionnements vers les bénéficiaires, la Région a fait appel à des prestataires externes pour les évaluations relatives au dispositif Bretagne qualité apprentissage, ainsi que le dispositif de rémunération des

stagiaires. Les informations synthétiques relatives aux différents enseignements dans les programmes concernés. En 2017, l'évaluation a également concerné le cadrage des travaux de suivi-évaluation du Contrat breton pour la formation, l'orientation et l'évolution professionnelles (CPRDFOP). Enfin, les travaux concernant le CRT et le plan « 47 000 formations » ont été poursuivis.

Afin de poursuivre son action en faveur de l'évaluation des politiques régionales, la Région a mis en place une session de formation interne à l'évaluation des politiques publiques.

Pour répondre aux directions et aux services, le contrôle de gestion s'est développé progressivement par la mise en place d'outils d'analyses permettant d'apporter un appui technique relatif aux analyses comptables et financières des organismes extérieurs. Outre ces analyses approfondies, la co-construction avec les directions et les services d'un rapport d'analyse structuré a été réalisé. Ce dernier présente de manière harmonisée pour chaque organisme, la situation financière, les activités et le suivi des actions financées par la Région sous forme d'indicateurs opérationnels. Ces analyses montrent la diversité des statuts juridiques d'organismes extérieurs accompagnés par la Région, ainsi que la diversité des modes de financement. La pérennisation de ces outils a pour vocation d'améliorer de manière constante le dialogue de gestion entre la Région et les organismes qu'elle finance, ou dans lesquels elle détient des participations et/ou elle est membre, comme un outil d'aide à la décision.

Par ailleurs, la Région est toujours présente dans les réseaux nationaux d'évaluation, la Société française de l'évaluation (SFE) et l'Association Finances-Gestion-Evaluation des collectivités territoriales (AFIGESE). Elle participe également aux différents groupes de travail, aux colloques, dont ceux de Régions de France. Ces participations lui permettent un partage d'expériences et des bonnes pratiques enrichissantes pour ses agents, de bénéficier d'un soutien des différents réseaux de professionnels et de promouvoir son expertise tant au niveau de l'évaluation que du contrôle de gestion.

• Une politique d'achat au service de l'économie [III]

Les orientations de la politique d'achat du Conseil régional fondée sur une responsabilité économique, sociale et solidaire et environnementale ont été actées. Pour répondre à ces orientations, la Région s'est engagée dans l'élaboration d'un schéma des achats économiquement responsables. Promouvant une stratégie d'achat concertée et collective, une consultation publique en ligne a été lancée au dernier trimestre 2017 laquelle a fait l'objet de 700 contributions d'acteurs économiques.

Aussi pour asseoir notre présence territoriale et assurer la déclinaison opérationnelle de notre politique d'achat en partenariat avec les acteurs concernés (autres collectivités, organisations professionnelles, ...) dans un objectif de rapprochement de l'offre et de la demande, des démarches d'animation territoriale de filière sont engagées : Breizh Alim' et Breizh Bâti'.

En 2017, 628 marchés ont été attribués par la Région pour un montant de 196 997 019 € HT. S'ajoutent les achats passés auprès de l'UGAP pour un montant de 5 082 391 € HT. Le nombre de marchés passés par la SEMAEB dans le cadre du mandat s'élève quant à lui à 223 pour un montant de 52 513 242 € HT. Pour assurer la gestion des procédures de commande publique formalisées, ce sont 23 CAO, 8 jurys et 4 CDSP qui se sont réunis en 2017. Les prestations juridiques et financières [III]

La notation financière par une agence spécialisée permet à d'éventuels prêteurs de mesurer la solidité financière de l'emprunteur sans avoir pour autant à étudier ses comptes. L'objectif de la notation est d'informer les investisseurs sur la capacité de la Région à honorer ses engagements. Depuis 2013, l'agence de notation Fitch Ratings attribue la note AA au programme d'émissions obligataires de la Région et la note F1+ au programme de billets de trésorerie.

Cette notation a permis à la Région de se positionner favorablement comme émetteur public sur les marchés de capitaux.

Dans le cadre de ses interventions, la Région est amenée à solliciter des prestations de conseil juridique et d'expertise financière. Ces prestations sont sollicitées notamment pour la gestion de la dette, l'actualisation de la documentation des programmes d'émissions obligataires et la perspective de prise de participation dans des sociétés commerciales.

• La documentation [III]

La Région dispose d'un service de veille à destination des élu.e.s et des agent.e.s. Il diffuse et réalise une veille contextuelle ciblée sur les politiques régionales dans le but d'améliorer la connaissance de l'environnement professionnel, l'anticipation des évolutions et la prise de décision.

En 2017, la Région a activé une veille stratégique sur 132 sujets couvrant la diversité de ses domaines d'intervention (exemple : « transport scolaire », « port de Saint-Malo », « santé et environnement »...).

Durant cette année, ce sont plus de 618 agent.e.s et élu.e.s régionaux.ales qui reçoivent par mail la gamme de produits presse proposés au rythme quotidien et hebdomadaire, sur des formats standards (Essentiel Presse : revue de presse matinale) ou personnalisables selon les besoins informationnels des utilisateur.trice.s (diffusion sélective d'information). De plus, 4 823 prêts de revues et d'ouvrages ont été effectués et 227 recherches d'informations ou veilles à la demande expresse des services.

2017 en Bref

Durant l'année, la Région a poursuivi sa stratégie d'optimisation de la gestion de la dette dans un contexte de taux très bas. Cette gestion s'est traduite par une augmentation du compartiment à taux fixe de l'encours en le portant à près de 60%. Des remboursements anticipés d'emprunt ont également été réalisés permettant le réaménagement sans pénalité de prêts à de meilleures conditions. Concernant les instruments de trésorerie, les tirages de Titres Négociables de Court Terme (TNCT) ont été accentués permettant l'encaissement de produits financiers pour plus d'un demi-million d'euros.

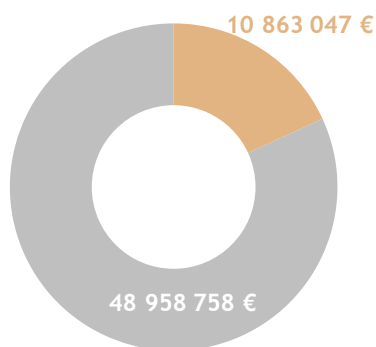
// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs	1 Honorer les engagements contractés auprès des établissements financiers dans les meilleures conditions	2 Obtenir les meilleures conditions financières pour les nouveaux emprunts souscrits et pour l'encours existant	3 Sécuriser l'encours	4 Optimiser la trésorerie
Actions	[I - 1] Prévoir les crédits nécessaires au remboursement du capital des emprunts et au paiement des intérêts de la dette	[II - 1] Evaluer le besoin de financement de la région et mobiliser la ressource	[III - 1] Préserver l'indépendance financière lors des choix de financement	[IV - 1] Limiter la trésorerie excédentaire
	[I - 2] Assurer dans les délais le règlement des échéances	[II - 2] Optimiser les conditions financières des contrats en cours	[III - 2] Limiter le risque de taux	[IV - 1] Optimiser la mobilisation des crédits de trésorerie

59,8 M€ de crédits mandatés en 2017 en investissement et en fonctionnement.

Les dépenses

- Fonctionnement (CP mandatés)
- Investissement (CP mandatés)



Un taux de réalisation de **79 %** en fonctionnement et de **99 %** en investissement

En investissement, les crédits concernent le remboursement en capital des emprunts. Ces dépenses étant obligatoires et pour la plupart connues lors de la préparation budgétaire, le taux de réalisation est souvent proche de 100%.

En fonctionnement, la consolidation au premier semestre de la dernière tranche BEI (soit plus de 50% du programme d'emprunt global), explique en partie l'amélioration du taux de réalisation 2017.

// Analyse des principales réalisations de l'année

• Les mobilisations d'emprunts [II]

Sur l'autorisation de 258,900 M€ votée par le Conseil régional pour 2017 afin d'équilibrer le budget, le programme d'emprunt total s'est élevé à 195 M€ dont 47,615 M€ de refinancements soit une souscription d'emprunts effective nette de 147,385 M€.

La Région a réalisé trois émissions obligataires en novembre 2017 pour un montant total de 50 M€. Le taux fixe moyen obtenu s'élève à 0,62% (représentant une marge moyenne sur Euribor 3 mois d'environ 0,10%) pour une durée moyenne de 8 années et 4 mois in fine (équivalent à environ 15 ans amortissable) soit des conditions très compétitives.

La Région a par ailleurs consolidé la dernière tranche de financement dédiée au projet Bretagne Grande Vitesse et accordée par la *Banque européenne d'investissement* (BEI) pour un montant de 105 M€. Une première consolidation de 45 M€ a ainsi été réalisée à taux variable Euribor 3 mois + une marge de 0,426% sur 20 ans et une seconde de 60 M€ a été conclue à taux fixe 1,322% sur 20 ans. Ces mobilisations ont permis le refinancement de 47,615 M€ d'encours détenus auprès de cet établissement à des conditions plus compétitives.

Pour finir, la Région a consolidé le prêt de la *caisse des dépôts et des consignations* (CDC) sur ressources BEI contracté en 2016 à taux fixe 1,19% sur 20 ans et a mobilisé 20 M€ sur l'enveloppe revolving total de 150 M€ (130 M€ de mobilisés à fin 2017).

La marge moyenne obtenue sur les financements 2017 à 0,29% sur Euribor 3 mois est compétitive dans un contexte de normalisation et de resserrement des marges bancaires et s'explique principalement par les très bonnes conditions captées sur les emprunts obligataires.

Indicateur N° 1 [II-2] - Marge moyenne consolidée sur l'exercice	Réalisation 2015	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Marge moyenne aux CL 2017
Marge moyenne obtenue sur les nouveaux contrats mobilisés en comparaison à celles constatées pour les autres collectivités	0,34 %	0,10 %	0,29%	0,50%

• Opérations de gestion active de dette [III-2]

Malgré une pression haussière sur les taux, ces derniers sont restés encore une fois très bas sur 2017. Dès lors, il a été décidé de continuer à renforcer le poids des taux fixes dans l'encours. Ainsi, les deux tiers des nouvelles consolidations ont été souscrits à taux fixe (les trois émissions obligataires, le prêt CDC sur ressources BEI et un prêt de 60 M€ avec la BEI).

Indicateur N° 2 [III-2] - Limiter le risque de taux	Réalisation 2015	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Valeur cible 2017
Part taux fixe	48 %	54 %	59 %	66 % max
Part taux variable	52 %	46 %	41 %	66 % Max

• Souscription d'outils de gestion de trésorerie [IV-2]

Depuis mi 2015, les marchés financiers sont marqués par des index négatifs. La gestion en trésorerie zéro a donc été momentanément abandonnée puisque les émissions de Titres Négociables à Court Terme (NEU CP : ancien billets de trésorerie) rapportent, dans ce contexte, des produits financiers à la collectivité.

Ainsi, dans le cadre de son programme de NEU CP de 240 M€ mis en place en 2015, la Région a émis en 2017, 33 titres pour un montant total cumulé de 1 225 M€ permettant de répondre aux besoins de financement à court terme de la collectivité et de réaliser des économies d'intérêt par le remboursement temporaire d'encours revolving CDC. Ces émissions ont généré, sur l'exercice 2017, 561 K€ de produits financiers.

Le risque de liquidité reste par ailleurs parfaitement maîtrisé avec la souscription de deux lignes de trésorerie pour un montant total de 90 M€ et une faculté revolving maintenue à 150 M€ auprès de la CDC.

2017 en Bref

L'application de règles inscrites dans l'instruction budgétaire et comptable M71 ainsi que la gestion comptable du patrimoine se traduisent par des écritures, le plus souvent sans impact sur la trésorerie de la Région. Ces écritures, comme les autres mouvements comptables particuliers (admissions en non-valeur, régularisations...), sont regroupés au sein des mouvements financiers divers. En 2017, le programme 9023 porte également les attributions de compensation versées aux départements en application la loi NOTRe.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs	1 Permettre l'exécution de crédits divers non ventilables	2 Donner une image sincère et fidèle des variations du patrimoine de la collectivité	3 Appliquer l'instruction comptable réglementaire M71 et le règlement budgétaire et financier de la Région et rendre compte de leur exécution
	[I - 1] Enregistrer les dépenses non ventilables	[II - 1] Ajuster les valeurs inscrites au bilan en fonction de la valeur réelle des biens et des créances	
Actions	[I - 2] Enregistrer les versements aux départements bretons dans le cadre de la mise en œuvre des transferts de compétences loi NOTRe	[II - 2] Enregistrer les mouvements comptables relatifs au patrimoine de la Région	

// Analyse des principales réalisations de l'année

• L'exécution comptable 2017 : les principaux repères

En dépense, le nombre de mandats émis progresse de près de 4% par rapport à 2016 (1 537 mandats supplémentaires). Cette hausse est d'une part la traduction du rebond du taux d'exécution budgétaire et d'autre part la conséquence de la prise de compétence en direct par la Région du transport scolaire et interurbain à compter du 1^{er} septembre 2017 (1 468 mandats générés sur 4 mois). Sur les autres secteurs, le nombre de mandats est relativement stable. Les versements aux départements dans le cadre de la mise en œuvre des transferts de compétences inscrits dans la loi NOTRe ont représenté 34,5M€.

En recette, on constate une augmentation du nombre de titres émis de plus de 11% (+686 titres). Les autorisations d'occupation temporaire du domaine (secteur portuaire et voies navigables) concentrent près de la moitié de cette hausse. A noter que la participation des familles ou frais de transports scolaires à la rentrée 2017 a occasionné pour la Région la mise en œuvre de nouvelles modalités d'encaissement des recettes (prélèvement automatique, paiement par internet).

Indicateur N° 1 - Nombre de mandats et de titres émis par la Région	Réalisation 2015	Réalisation 2016	Réalisation 2017
Nombre de mandats émis	45 130	39 850	41 387
Nombre de titres émis	6 177	6 090	6 776

• Le délai de traitement des factures

Le délai réglementaire de paiement des factures est fixé à 30 jours dont 20 jours impartis à l'ordonnateur (délai de mandatement) et 10 jours au comptable public. L'objectif pour la Région est donc de procéder à l'ensemble des vérifications (du service fait aux contrôles comptables) et de mandater dans un délai de 20 jours après l'arrivée de la facture. En 2017, l'objectif est tenu et le délai s'améliore par rapport à 2016.

Indicateur N° 2 - Délai de mandatement des factures en jours	Délai 2015	Délai 2016	Délai 2017
Délai de mandatement moyen annuel	17,8	19,4	18,6

• La qualité de l'ordonnancement comptable

Cette qualité se mesure essentiellement par le nombre de rejets du comptable public des mandats émis par la Région. Le niveau d'exigence de la Paierie régionale est élevé et les délais laissés à l'ordonnateur pour produire les justificatifs complémentaires assez courts. Néanmoins, le taux de rejets par rapport au nombre de mandats est très faible. Il est de 0,26% en 2017 (contre 0,47% en 2016). La qualité de l'ordonnancement est à nouveau soulignée par le comptable public dans son rapport annuel sur les contrôles effectués par ses services.

• La qualité de la comptabilité patrimoniale

Pratiquée depuis 2005, la tenue de l'inventaire comptable et l'amortissement des immobilisations permettent à la Région de mieux valoriser son patrimoine et d'anticiper financièrement les besoins de renouvellement de ses équipements.

Indicateur n° 3 - Montant des dotations aux amortissements en M€	Dotation 2015	Dotation 2016	Dotation 2017
Amortissement des subventions d'équipement	173,6	186,2	200,9
Amortissement des investissements directs	22,5	29	36,6
Total des dotations	196,1	215,2	237,5

Les dotations sont constituées essentiellement de l'amortissement des subventions d'équipement versées. Cependant, le travail d'intégration des travaux en cours au patrimoine de la collectivité permet d'améliorer la qualité du bilan de la Région et de faire progresser les amortissements des investissements directs. Ceux-ci représentent 15,4% du total des dotations en 2017 pour 11,5% en 2015. La montée en puissance des dotations aux amortissements est le reflet de la politique d'investissement de la Région.

• La qualité de la comptabilité d'engagement

Corollaire de la gestion en autorisation de programme (AP) et autorisation d'engagement (AE), l'exhaustivité de la comptabilité d'engagement est un élément essentiel de la qualité de la gestion.

La tenue de cette comptabilité pluriannuelle vise à s'assurer que tout engagement juridique (marché, convention, arrêté) est adossé à un engagement comptable et comptabilisé comme tel. Elle autorise une connaissance précise des crédits disponibles ainsi que la ventilation temporelle des crédits de paiement pour honorer les engagements de la collectivité.

L'information produite dans le rapport financier 2017 sur le stock des AP et AE permet de rendre compte des engagements pris et restant à honorer au 31/12/2016.

• La gestion de la TVA

Certaines activités portuaires, les transports scolaires ainsi que les locations de salles sont assujetties à la taxe sur la valeur ajoutée. Depuis 2010, la Région met en œuvre une organisation comptable spécifique pour se conformer aux obligations déclaratives (effectuées au format dématérialisé depuis juillet 2012).

En 2017, 1 626 mandats et 647 titres portant sur des dépenses et recettes assujetties à TVA ont été émis.

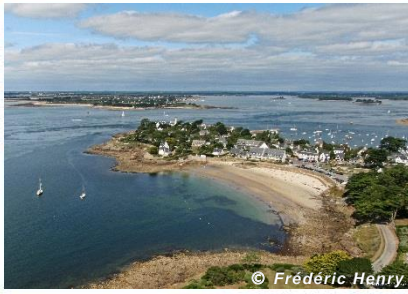
Chaque année, la Région est créditrice de TVA.

Envoyé en préfecture le 29/06/2018

Reçu en préfecture le 29/06/2018

Affiché le

ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE



Education à la mer

Insularité

Activités portuaires

Planification spatiale maritime

Biotechnologies marines

Pêche

Construction, réparation et déconstruction navales

Formation maritime

Energies Marines Renouvelables

Algoculture

Sécurité et bien-être des gens de mer

Biodiversité marine et littorale

Emploi maritime

Conchyliculture et aquaculture

Paysages marins et côtiers

Patrimoine culturel maritime

Tourisme littoral et maritime

Transport maritime

Pratiques sportives de loisir et de plein air

Adaptation au changement climatique

Nautisme

I. Le contexte

Chiffres clés

- 20 % des communes bretonnes sont situées sur le littoral
- 40 000 emplois directs dans le secteur maritime hors tourisme
- 50 % de la recherche marine et maritime française
- 50 % de la production halieutique française
- **Economie et emploi** : Les études du *Conseil économique, social et environnemental régional* (CESER) montrent que la filière bleue représente près de 10 % du PIB de la Bretagne. La Région concentre le plus grand nombre d'emplois pour la pêche en France (1 400 navires de pêche et 5 200 marins, avec 47 % de la production des produits de la mer et 49 % des ventes réalisées en criée). Les emplois de la grande pêche sont concentrés dans les ports de Saint-Malo et Concarneau. Pour les biotechnologies marines, la présence de nombreuses entreprises permet à la Bretagne d'être la 4^{ème} Région dans ce domaine. Forte de près de 166 ports de plaisance proposant 52 000 places, de plus de 240 000 bateaux immatriculés, d'une activité de construction et de réparation navale et de services fédérant 1 235 entreprises et représentant plus de 5 500 emplois, la Bretagne est la région de toutes les richesses maritimes, ce qui lui permet de disposer d'une capacité d'expertise dans l'ensemble des domaines de l'économie et du savoir bleu.
- **Production** : 26 % des huîtres et 42 % des moules élevées en France sont produites en Bretagne, ce qui fait d'elle la première région productrice française.

La Région conduit, de manière forte et constante, une politique d'aménagement de son territoire et de développement économique et social pour le milieu maritime et littoral.

Au-delà des aspects économiques, la protection des écosystèmes qui constitue la première des richesses au service de l'homme et le maintien d'un patrimoine vivant sont des axes forts d'action. La *Conférence régionale de la mer et du littoral* (CRML) constitue la clé de la gouvernance maritime et littorale de la Région. Ses débats ont principalement porté sur la question des dragages portuaires, le développement des énergies marines renouvelables, le document stratégique de façade et la mise en œuvre de la directive stratégie pour le milieu marin.

Au niveau européen, la Bretagne a contribué à la reconnaissance de la responsabilité écologique pour les pollutions maritimes accidentelles, à la mise en œuvre et à la préparation des futurs fonds structurels maritimes, à l'évolution de la politique commune des pêches. La mer est l'un des principaux vecteurs de croissance pour l'Europe, la France et la Région à l'horizon 2030 et l'implication de la Région dans le soutien à l'innovation va dans ce sens.

Le cadre des interventions de la Région :

Le programme 208 de l'orientation stratégique *Valoriser les atouts maritimes de la Bretagne et favoriser le développement durable des activités liées à la mer* est consacré en totalité à la politique maritime. En 2017, les dépenses liées à ce programme représentent **2,7 M€** de crédits de paiement en investissement et en fonctionnement. Un des volets du programme 208 est dédié à la mise en œuvre de la stratégie régionale pour la mer et le littoral qui vise à faire de la mer un levier de développement soutenable de la Bretagne, en garantissant le maintien des services rendus par les écosystèmes marins, en les valorisant au mieux pour répondre aux enjeux de la Bretagne, et en maximisant les retombées pour les territoires. Plus spécifiquement fléchés maritimes, le second volet du programme 208 est dédié aux politiques de la pêche et de l'aquaculture tandis que le programme 209, avec **71,5 M€** de crédits mandatés en 2017 en investissement et en fonctionnement, porte sur le développement du système portuaire.

En 2017, l'effort budgétaire total de la Région peut être évalué à près de **120 M€**. Ainsi, les autres missions budgétaires agissent en faveur de la mer et du littoral, à travers les actions décrites dans les 7 objectifs transversaux suivants :

// Les objectifs de la Région en faveur du littoral et de la mer

7 objectifs transversaux en faveur du littoral et de la mer

1. Inventer l'avenir maritime et renforcer l'ambition maritime des Bretons

2. Inscrire les activités maritimes et côtières dans une logique de développement durable

3. Promouvoir la formation et les passerelles au profit de l'emploi maritime

4. Maîtriser l'urbanisation, le foncier et promouvoir de nouvelles formes d'urbanisation d'architecture et de circulation sur le littoral

5. Améliorer la sécurité maritime (sauvegarde de la vie humaine et la gestion des risques environnementaux en zone côtière)

6. Garantir la préservation et la valorisation du patrimoine naturel et culturel maritime

7. Affirmer la Bretagne en tant que grande région maritime européenne et ouverte aux Pays en développement

Les 4 projets phares de l'année 2017

1. La mise en œuvre du Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) en Bretagne

Dans le cadre d'une convention avec l'Etat, autorité de gestion, la Région Bretagne est devenue en 2016 organisme intermédiaire pour la gestion d'une **douzaine** de mesures régionales du FEAMP. Avec **43,8 M€**, hors assistance technique, elle dispose de l'enveloppe la plus élevée confiée aux Régions littorales.

L'année 2017 marque véritablement le début de la mise en œuvre du FEAMP en Bretagne en se traduisant notamment par l'ouverture de toutes les mesures régionales et le début de la programmation des dossiers. Ainsi, la *Commission régionale de sélection pêche et aquaculture* (CORSPA) a été consultée à cinq reprises en 2017. Au total, **57 dossiers** concernant trois mesures « sectorielles » (aides à la création d'une entreprise de pêche par les jeunes pêcheurs, efficacité énergétique des navires de pêche et investissements productifs en aquaculture) ont été présentés en CORSPA pour un montant total d'aide publique de **2,9 M€** dont **2,1 M€** de FEAMP.



Dans le cadre d'une convention passée avec l'Agence de services et de paiement (ASP), **864 k€** ont été affectés pour la gestion en paiement associé des crédits régionaux.

La Région a également dédié une enveloppe financière de **8,5 M€** pour la priorité 4 portant « *Développement local par les acteurs bretons* » (DLAL), soit **19 %** de l'enveloppe confiée à la Bretagne. Suite à l'appel à candidature lancé en 2016, **huit candidatures** ont été sélectionnées en février et **sept conventions** ont été signées à l'automne. Les commissions « *mer et littoral* » se sont mises en place et certaines ont émis leur premier avis sur des projets déposés par des acteurs locaux.

2. Le Groupement d'Intérêt Public « Pêche de Bretagne » - Pour une initiative bretonne en faveur de la compétitivité de la pêche par ses ports

Depuis le 1^{er} janvier 2017, dans le cadre de la loi NOTRe, la Région est devenue propriétaire de 5 des 13 ports de pêche bretons dotés d'une halle à marée. Les départements des Côtes-d'Armor et du Finistère ayant conservé la gestion de 8 ports disposant de criées.



Dans le cadre de cette réforme, un accord de coopération portuaire a été conclu en octobre 2016 entre la Région et les départements des Côtes d'Armor et du Finistère posant les bases d'une gouvernance innovante et partagée des **13 criées** bretonnes qui représentent, avec près de **100 000 tonnes** mises en vente par année, **50%** de la production française des produits de la pêche.

Cette nouvelle gouvernance intègre le syndicat mixte pêche et plaisance de Cornouaille, nouvelle autorité portuaire et concédante pour les sept ports de Cornouaille, et Lorient agglomération, au sein d'un *Groupement Inter Portuaire* « *Pêche de Bretagne* » qui aura pour principales missions de :

1. Assurer la coordination des autorités concédantes en vue de l'adaptation des ports bretons à la recherche d'une meilleure compétitivité ;
2. Observer et suivre l'évolution des activités de la filière pêche sur le littoral breton ;
3. Faire un lien avec les acteurs privés de la filière pêche (amont, aval, logisticiens) afin de définir le socle de la stratégie régionale de développement et de valorisation de la pêche bretonne, permettant aux entreprises d'assurer leur pérennité et leur développement dans un contexte mouvant.

Plusieurs démarches sont actuellement en cours pour :

- l'élaboration d'un projet de cadre de coordination des règlements d'exploitation des halles à marée bretonnes ;
- la mise en œuvre d'une harmonisation des pratiques de tri et d'agrèage des produits de la pêche sous les halles à marée bretonnes ;
- proposer une méthodologie d'analyse des coûts de passage portuaire afin d'en accroître leur compréhension et participer ainsi à l'optimisation des modèles économiques des ports, au profit de l'ensemble de la filière ;
- proposer aux concessionnaires des objectifs de convergence concernant les outils logistiques et numériques ;
- engager une étroite collaboration entre le GIP et l'Agence Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail (ARACT) en amont de la mise en œuvre d'une démarche concertée avec les gestionnaires portuaires.

avant la mise en place effective du GIP qui interviendra courant 2018.

3. L'action de la Région en faveur de la lutte contre en Bretagne.

Les 40 ans de la tragédie de l'Amoco Cadiz nous rappelle la vulnérabilité du littoral breton face aux pollutions maritimes. La Région, avec de nombreuses collectivités, s'est mobilisée pour faire progresser la sécurité en mer et le long des 2 730 km de côtes que compte la Bretagne.

La Région agit au niveau national et au niveau européen pour renforcer la réglementation et faire reconnaître désormais le préjudice écologique. Elle a imposé la réparation des atteintes à l'environnement en cas de marée noire ou de toute autre type de pollution. Elle intervient également, par son soutien et son implication dans le *Syndicat mixte de protection du littoral breton VIGIPOL*, créé en 1980.

VIGIPOL s'est dans un premier temps dédié aux actions en justice intentées contre les auteurs de pollutions maritimes puis a élargi ses missions, au début des années 2000, à la prévention des risques de pollution et à la préparation des collectivités à la gestion de crise. Depuis 2008, la Région et VIGIPOL travaillent ensemble, action commune concrétisée par le biais d'une convention tri-annuelle depuis 2014, pour généraliser et harmoniser à l'échelle régionale l'aide apportée aux collectivités en matière de sécurité maritime. Cette convention prévoit un budget prévisionnel de **75 K€** pour la période 2017-2019, et vise prioritairement la généralisation à l'ensemble du littoral breton, des plans « *infra-POLMAR* » pour préparer les collectivités littorales à la gestion des pollutions maritimes. En 2010, **une seule démarche infra POLMAR** était engagée, impliquant 7 communes et représentant seulement **3%** du linéaire côtier breton. En 2017, ce sont **12 démarches infra POLMAR** qui ont été engagées, impliquant 129 communes et couvrant près de **50%** du littoral breton.



L'action de la Région Bretagne en matière de lutte contre les pollutions maritimes vient ainsi compléter celle de l'Etat. Cette complémentarité et la mise en synergie des moyens et des compétences de l'Etat et de la Région, auprès des collectivités, permettent de couvrir l'ensemble du spectre notamment de la lutte contre les marées noires.

4. C.A.P.I.T.E.N (Cluster Atlantique Pour l'Innovation Technologique et Economique dans la filière du Nautisme)

Le projet *CAPITEN*, approuvé fin mai 2017 par le programme de coopération européenne *INTERREG V Espace Atlantique*, est le 3ème projet portant sur le développement du nautisme porté par la Région Bretagne et cofinancé par le programme *INTERREG Espace Atlantique*, il fait suite aux projets *NEA (INTERREG III)* et *NEA 2 (INTERREG IV)* et se différencie des deux précédents en prenant en compte l'ensemble de la filière du nautisme à travers ses trois pôles d'excellence : Tourisme, sports nautiques et de bord de mer - Industrie, commerce et service - Ports et plaisance.



Cluster Atlantique Pour l'Innovation Technologique et Économique dans la filière Nautique

L'objectif de *CAPITEN* est de « **favoriser le développement économique et la création d'emplois au sein de la filière nautique de l'Arc Atlantique** ». Doté d'un budget de **3M€** (cofinancé à **75%** par des fonds FEDER), il rassemble **18 partenaires** sur l'ensemble de l'Arc Atlantique (en Ecosse, Irlande du Nord, République Irlandaise, Espagne et Portugal en plus de la France) pour la période 2017-2020. Le projet s'articule autour de 8 dorsales. **Trois dorsales transversales** pilotées par la Région :

1. **La coordination administrative et financière** : respect de la réglementation communautaire du programme, contrôle des remontées de dépenses et de la consommation du budget en accord avec les actions inscrites ;
2. **La communication générale** du projet pour valoriser les actions réalisées ;
3. **La capitalisation qui vise à mettre en place un cluster Atlantique**, rassemblant un panel d'experts soucieux de soutenir l'économie bleue sur la façade atlantique de manière pérenne.

Et **5 dorsales opérationnelles**, pilotées par :

1. **L'innovation de produits** pour élargir la pratique des activités nautiques (pilotée par *Nautisme En Bretagne*, FR) ;
2. **L'Atlantic Beach Tour Destination**, un événement itinérant pour sensibiliser le grand public aux activités nautiques et notamment tester les produits innovants (pilotée par le *County Council de Donegal*, IRL) ;
3. **L'innovation industrielle** liée au développement des procédés d'éco-conception, d'éco-construction et de déconstruction respectueux (pilotée par la *CCI de La Rochelle*, FR)
4. **La définition et la commercialisation de petits et grands cabotages** (pilotée par *l'association des activités nautiques de la Galice*, ESP et la *Communauté de Communes d'Alto Minho*, PO) ;
5. **Les points d'information et les services dans les ports**, pour l'accueil des plaisanciers et membres du public (pilotée par *l'Université de Highland*, GB).

L'année 2018 verra les premières réalisations du projet avec notamment la mise en ligne du site internet www.capiten.eu qui permettra de communiquer et de transmettre au secteur professionnel de la filière l'ensemble des données, supports multimédia et documents techniques pour soutenir son développement économique.

Liste détaillée des actions et in mission

1. Inventer l'avenir maritime et renforcer l'ambition maritime des Bretons

Mission 1

• L'année 2017 a permis la poursuite de la mise en œuvre des **21 contrats de partenariat Europe/Région/Pays 2014-2020** et l'affectation de subventions régionales. **19** nouveaux projets ont pu être soutenus financièrement par le Conseil régional au titre de l'axe « *maritimité* », qui est l'un des 5 axes majeurs des contrats de partenariat (mais pas le seul à pouvoir financer des projets en lien avec la mer), pour un montant de **631 K€** de subvention régionale. Ainsi, dans ce cadre, depuis 2014, la Région aura accompagné **34 projets** pour un montant de plus de **2,1 M€**. 8 pays sur les 11 comportant une façade littorale et maritime ont ainsi été accompagnés dans ce domaine en 2017 (Brest, Cornouaille, Dinan, Guingamp/Tregor, Morlaix, Saint-Brieuc, Saint-Malo).

• En 2015, la Région avait obtenu la signature de l'Etat à ses côtés pour un contrat de partenariat spécifique avec l'*Association des Iles du Ponant*, ce qui constitue le volet maritime du *Contrat de Plan Etat Région 2015-2020*.

12 projets ont été soutenus dans ce cadre en 2017 pour une affectation totale de subvention de **714 K€** sur un montant total de projets de **4 M€** :

- 3 projets concernent la création de logements, 1 l'accueil touristique, et 1 les déchets ;
- 3 projets accompagnent des actions de préservation et de valorisation du patrimoine naturel et bâti ;
- 3 projets sont financés au titre des services collectifs essentiels : 1 service social et deux équipements culturels.

Ainsi, sur les trois premières années du contrat 2015-2020, ce sont déjà **24 projets** qui ont pu être subventionnés. A titre d'illustration, une subvention de **121,7 K€** a été accordée à la Commune de l'île de Sein pour la réhabilitation de **4 logements individuels locatifs sociaux** dans l'ancienne école. Ces logements, gérés par un bailleur social local et situés en cœur de bourg ont fait l'objet d'une rénovation thermique très qualitative, et 60% de la consommation énergétique sera couverte sur le site par des énergies renouvelables (solaire, pompe à chaleur, éolienne). L'énergie non consommée par les habitations sera stockée dans des batteries puis mutualisées avec l'école-collège et le réseau public de l'île.

Au-delà de ce soutien direct aux projets dans les îles, la Région se mobilise pour que les particularités insulaires soient reconnues et valorisées. A ce titre, la Région a soutenu en 2017 la mise en place d'une marque valorisant les produits et services des îles. Par ailleurs, la demande de reconnaissance, par l'Etat, des charges liées à l'insularité a abouti au versement en 2017 des premières dotations spécifiques de fonctionnement pour les îles (dotation communale insulaire de **4 M€/an** versée par l'Etat). Le soutien de la Région a été déterminant,

notamment dans le financement des études ayant permis d'objectiver la réalité des surcoûts insulaires.

Mission 2

• La Région élabore conjointement avec la *Chambre régionale de métiers et de l'artisanat (CRMA)* un *plan d'actions nautisme* destiné à accompagner spécifiquement le développement des chantiers et des équipementiers de Bretagne. Il a ainsi permis de soutenir, à hauteur de **300 K€, 21 entreprises** de la filière que ce soit par un soutien à la participation à des salons nationaux ou par des actions de conseils (soutien à la communication). Une **quinzaine d'entreprises** du nautisme ont également été aidées dans le cadre des dispositifs de soutien à l'investissement.

Sur le volet export, la Région a financé la participation de **52 entreprises** à des salons internationaux pour un montant de **320 K€**.

Les actions du *cluster Bretagne Pôle Naval (BPN)* se sont poursuivies en 2017. Leur mission est de fédérer et de contribuer à la compétitivité des entreprises bretonnes de l'industrie navale, des énergies marines renouvelables (dans le but d'aboutir à une meilleure lisibilité des acteurs régionaux des EMR sur le volet industriel) et de « *l'oil and gas* ». L'association compte **190 adhérents** (dont 87 % d'entreprises) représentant environ **25 000 emplois** en Bretagne.

• La Région a proposé aux acteurs régionaux d'accroître la lisibilité et la visibilité de l'action de la Bretagne industrielle des EMR à l'international et vis-à-vis des donneurs d'ordre de la filière par la création de *Bretagne Ocean Power (BOP)*, structure de coordination des actions industrielles EMR en Bretagne. Cette structure, dont les contours ont été travaillés avec les partenaires en 2017, sera installée en 2018.

La planification des EMR :

En 2017, les acteurs régionaux de la mer, réunis au sein de la *Conférence régionale de la mer et du littoral*, ont poursuivi leur travail de planification maritime des énergies marines en Bretagne. Dans ce cadre de concertation, co-présidé par l'Etat et la Région, ils portent collectivement la responsabilité de la proposition bretonne pour l'identification de macrozones susceptibles de voir s'implanter de futurs parcs hydroliens et éoliens offshore flottants commerciaux, conformément à la commande du Ministère des Transitions.

Le Groupe de travail EMR s'est ainsi réuni à plusieurs reprises notamment en vue de valider les secteurs favorables à l'hydrolien mais également sur deux macrozones concernant l'éolien flottant. Ont été également abordés des sujets plus thématiques autour des enjeux environnementaux, des impacts socio-économiques et un travail particulier sur les enjeux économiques sur ces zones. Une partie de ces macrozones constituera ensuite, après intégration des différents enjeux, les futures zones propices que la *Conférence régionale de la mer et du littoral (CRML)* devrait remonter en 2018 à l'Etat central.

Cette proposition répond toujours à la commande ministérielle aux autorités préfectorales en amont de futurs appels d'offres pour identifier les zones susceptibles

d'accueillir de futurs projets de fermes commerciales d'hydroliennes et d'éoliennes flottantes, confirmée par un courrier du Ministre aux Préfets coordonnateurs en 2017.

En matière d'énergie hydrolienne, le potentiel du passage du Fromveur, situé dans le parc naturel marin d'Iroise, a été validé par la CRML. Sous réserve d'une bonne prise en compte des enjeux environnementaux et des enjeux d'usage du site, les acteurs régionaux ont considéré qu'il s'agissait du site le plus propice à court terme pour un développement commercial de cette technologie. La zone du Fromveur ainsi retenue a été soumise par l'État à une large consultation du public dès 2017. Cette consultation s'est avérée favorable au lancement dès que possible des appels d'offre correspondants. Le potentiel des Héaux de Bréhat, qui nécessite auparavant le franchissement d'étapes technologiques avant exploitation optimale des potentiels du site, a été retenu mais reporté à un travail ultérieur. Celui du Golfe du Morbihan, sur des surfaces et puissances plus limitées, représente un enjeu territorial, et a été souligné comme devant faire l'objet d'étude complémentaires, notamment en matière d'acceptabilité.

En matière d'éolien flottant, deux macro-zones témoignent d'un important potentiel au nord et au sud de la Bretagne. Ces zones semblent compatibles avec les contraintes techniques et économiques de cette technologie innovante, en tenant compte des principales contraintes réglementaires recensées. Leur qualification en vue de l'accueil de futurs projets commerciaux s'est poursuivie en 2017, avec un travail particulier conduit sur les conditions techniques et économiques d'implantation (études du LCOE par zones, activités de pêche concernées, ... ce travail a été conduit en lien avec les industriels du secteur et le *Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Bretagne*. Des travaux complémentaires et une concertation spécifique seront poursuivis en 2018 pour formuler une proposition bretonne concrète à l'été 2018, sur la base de zones propices susceptibles de « porter » une part importante de la contribution bretonne à l'ambition nationale sur les EMR, compte tenu de l'ambition politique et la feuille de route opérationnelle du Conseil régional en la matière.

- La Région a poursuivi son soutien aux filières pêche et aquaculture. Presqu'une soixantaine de dossiers en cofinancement du *Fonds européen pour les activités maritimes et la pêche* (FEAMP) ont été présentés en Commission de sélection et **49** dossiers ont été engagés en 2017 représentant un montant total d'aide publique de **2,5 M€** dont **1,8 M€** au titre du FEAMP et **296 K€** pour la contrepartie régionale.

- Le réseau mer et littoral *Melglaz* poursuit son action en mobilisant les acteurs - professionnels, collectivités, associations, usagers - notamment lors des *Rencontres régionales de la mer et du littoral* qui se sont déroulées à Lorient en 2017 et lors desquelles des ateliers ont été organisés pour définir les priorités et les actions de la stratégie régionale pour la mer et le littoral. Les travaux autour du port comme outil de sensibilisation et le plancton comme support éducatif se sont poursuivis.

- Suite à l'appel à candidature lancé en 2016 auprès des pays pour élaborer une stratégie de *Développement local par les acteurs locaux* (DLAL), mesure régionalisée du *Fonds européen pour les activités maritimes et la pêche* (FEAMP), **8 Groupes d'action locale pêche aquaculture** (GALPA) ont été sélectionnés en 2017, couvrant ainsi l'ensemble du littoral breton.

- Parce que les ports offrent aux territoires des opportunités de transport maritime, ils sont essentiels pour l'attractivité du territoire et la performance de son économie. Les espaces portuaires accueillent aussi des entreprises et de nombreux emplois industriels.

Les modèles économiques des contrats de concession reposent sur les capacités de développement des trafics portuaires : les recettes portuaires permettent le financement des charges d'exploitation, mais doivent aussi contribuer au financement des investissements nécessaires au développement des ports.

L'approche des questions portuaires développée par la Région Bretagne traduit aussi une volonté de cohérence des interventions régionales sur les différentes filières économiques et leur articulation entre les places portuaires : le commerce (regroupant le transport de marchandises et de passagers), la réparation navale, la pêche et la plaisance. C'est pourquoi la Région Bretagne a été candidate, en 2016, au transfert par les départements de 19 ports, nécessitant une nouvelle gouvernance partagée des ports bretons.

Compte tenu de l'importance de son patrimoine portuaire et du coût des travaux de maintien en condition opérationnelle des ouvrages maritimes qu'elle réalise, la Région doit conduire une politique d'investissements maîtrisée et cohérente dans les **22 ports** de sa compétence.

En effet, dans les 3 ports dont elle a la responsabilité depuis 2007, Brest, Lorient et Saint-Malo, la Région a poursuivi ses efforts d'entretien et de rénovation des quais : **150 M€** ont été investis en 10 ans. Plus de **3 M€** ont été affectés pour des travaux d'urgence dans les nouveaux ports transférés dès 2017. Un vaste programme de protection anticorrosion des ouvrages métalliques a mobilisé **1 M€** en 2017.

A Brest et Concarneau, la Région a soutenu les *concessionnaires* pour la modernisation des équipements de réparation navale.

A Lorient, un équipement de manutention pour l'export de céréales a été installé, offrant un nouveau débouché aux coopératives céréalières bretonnes.

Les ports de Roscoff, Le Légué et Concarneau ont été équipés du *Port Community System* « *Gedour* » déjà utilisé à Brest, Lorient et Saint Malo. *Un Groupement d'Intérêt Economique* « *Vigie Ports* », réunit depuis le 1^{er} janvier 2017, la Région et 8 autres autorités portuaires (15 ports) pour mutualiser le développement de ce système d'information, nécessaire à la gestion dématérialisée des escales.

Mission 3

- Dans le cadre de sa spécialisation intelligente, la Région oeuvre pour le développement de l'appareil de formation et de recherche dans le domaine des sciences et technologies marines avec plus de **4,5 M€** de crédits engagés en 2017. C'est le cas notamment à travers le *Campus mondial de la mer*, le soutien en recherche du secteur des *Energies Marines Renouvelables* (EMR), du développement de l'écologie marine ou encore des Très Grandes Infrastructures de Recherche présentes en Finistère. L'année 2017 s'est également conclue par l'obtention d'une Ecole Universitaire de Recherche *ISBlue* (Interdisciplinary graduate school for the blue planet). Portée par l'Université de Bretagne occidentale (UBO),

l'école, financée sur une période de 10 ans par des fonds *Programme d'investissements d'avenir* (PIA) recevra plus de **11,1 M€**.

Le programme de recherche *d'ISblue* se concentrera sur 5 thèmes :

- la régulation du climat par l'océan,
- les interactions entre la Terre et l'océan,
- la durabilité des systèmes côtiers,
- l'océan vivant et les services écosystémiques,
- les systèmes d'observation à long terme.

Mission 4

• Depuis le 1^{er} janvier 2017, dans le cadre de la Loi NOTRe, la Région Bretagne est en charge de la compétence des transports maritimes. Elle est ainsi devenue propriétaire de **17 navires** assurant la desserte des îles du Morbihan mais aussi Sein, Molène et Ouessant. En 2017, le trafic annuel de passagers sur les lignes maritimes dépendant de la Région Bretagne s'est élevé à **2 829 868 passagers**, soit une légère progression par rapport à 2016. Forte de cette nouvelle compétence, la Région a consacré **9,5 M€** au titre de la desserte des îles.

2017 a également vu la mise à l'eau de la coque du nouveau courrier de Groix, le *Breizh Nevez I*, qui a aussitôt rejoint l'aire de réparation navale de Lorient - Keroman où il a été remis à sec pour les travaux d'aménagements. Conforme aux nouvelles règles strictes d'accessibilité, de stabilité et de sécurité incendie en vigueur, ce navire à passagers répond aussi aux exigences particulières d'accostage sur l'île de Groix. Sa mise en service est prévue pour fin mars 2018. Il pourra accueillir 300 passagers et 18 voitures (ou 3 poids lourds et 7 véhicules légers). La Région Bretagne a financé ce bateau moyennant une enveloppe de **13 M€**.

Mission 6

• A travers sa politique sportive, la Région accompagne le développement de la Voile en Bretagne.

En 2017, elle a ainsi apporté son soutien à hauteur de **74 €** aux acteurs sportifs de la voile bretonne :

- *la Ligue de Bretagne de Voile* afin qu'elle puisse déployer son projet de développement et assurer un fonctionnement optimal de ses structures d'accès au haut niveau ;
- les clubs organisateurs de manifestations nautiques de grade 1,2 ou 3 ;
- les sportifs individuels inscrits sur la liste "Relève" (ex. jeunes) des sportifs de haut niveau en voile.

• La Région soutient de multiples courses nautiques qui, au-delà des exploits sportifs et de l'animation des territoires, contribuent à mettre en lumière la filière économique régionale de la course au large : étape de *la Solitaire* à Concarneau, *Défi Azimut* à Lorient, *Douarnenez Fastnet Solo* à Douarnenez, Tour de Bretagne à la Voile (étapes de Saint-Malo à Quimiac). Ces actions ont été financées pour un montant total de **163 K€**. La Région a également apporté son soutien, pour un montant de **125 K€**, à *la Semaine du Golfe* du Morbihan. Le projet *Energy Observer*, porté par le malouin Victorien Éruard, a par ailleurs bénéficié d'un accompagnement de **40 K€** pour l'année 2017.

• La Région a en outre accompagné la *Filière d'excellence de course au large Bretagne-CMB*, dispositif professionnel

de détection et fo Affiché le
soutenu par la Rég ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE
Bretagne. A ce titre, la Région a engagé **250 K€**.

• La Région a enfin conçu, réalisé et installé l'exposition « *Énergies marines, la Bretagne à pleine puissance* » pour un montant de **222 k€** en 2017. Il s'agit d'une exposition immersive sur 150m² invitant à découvrir l'écosystème breton des EMR et les interventions du Conseil régional en faveur du développement de cette filière. Inaugurée à Vannes (durant *la Semaine du Golfe*) puis installée à Concarneau (pendant *La Solitaire*), cette exposition a vocation à circuler durant trois ans sur le territoire régional.

• La Région a poursuivi la communication du projet de développement du port de Brest en 2017 et pour partager l'actualité des travaux avec le grand public, le plan d'actions suivant a été mis en oeuvre :

- **3 numéros** du Journal de Chantier ont été publiés et diffusés à **122 000 foyers** de l'agglomération brestoise en mars, juin et décembre, avec cette année une version digitale.

- L'espace découverte a connu en 2017 sa première année complète d'ouverture. Afin de développer la notoriété de cet espace de 180 m² qui décrit l'histoire du port, ses activités et le chantier en cours, une importante campagne de communication a été menée entre septembre et décembre 2017 : affichage en ville, distribution de flyers par des personnes sur des segways, insertions dans le Télégramme, Sillages... Cette campagne a dynamisé la fréquentation de l'espace, la fréquentation passant de **17 personnes** à **35 personnes** en moyenne le week-end.

- **19 groupes scolaires et 13 autres** (associations, clubs entreprises...) ont également visité l'espace découverte, sur réservation, pour une visite guidée et animée.

Au total, entre les individuels et les groupes, **2 200 personnes** ont visité l'espace en 2017.

- Une conférence de presse organisée le 12 juillet 2017 a permis aux médias de visualiser les travaux et de relayer l'information, **4 communiqués de presse** ont jalonné l'année pour rythmer l'information sur le chantier.

- Enfin, des panneaux expliquant le projet ont été installés sur les palissades du chantier pour informer les promeneurs.

2. Inscrire les activités maritimes et côtières dans une logique de développement durable

• **Actions dans le cadre des investissements d'avenir (Annie Audic)**

Synthèse et faits marquants

Mission 2

• 2017 a vu le Lancement de la dynamique du *Campus Mondial de la Mer* avec la validation d'une convention cadre Région/Brest Métropole et le soutien régional au *Technopole Brest Iroise (200 K€)* pour animer la démarche pour le développement de l'économie maritime durable, la « *croissance bleue* », pour la période 2017-2018.

- La Région apporte son soutien au *Pôle Mer Bretagne Atlantique* (PMBA) qui poursuit son action au service de l'innovation collaborative en Bretagne (**250 K€**), et prévoit de valoriser les projets au travers de la préparation du *Pêche Innov Tour 2018*. Le Pôle Mer s'implique par ailleurs fortement dans l'innovation de la filière au niveau national.

- *France énergies marines* (FEM), basée à Brest, a poursuivi sa mue vers un véritable *Institut de transition énergétique* (ITE) qui conventionnera avec l'État en 2018. Avec cette même dynamique de reconnaissance nationale, l'appel à projets *ERA NET "OCEAN ENERGY"* de l'Agence nationale de recherche qu'elle a contribué à alimenter avec **3 projets** lauréats en 2017, a été une nouvelle réussite.

La validation d'une nouvelle feuille de route scientifique et technique, l'élaboration d'un plan stratégique et d'un plan de développement sont les éléments qui permettront à FEM cette reconnaissance, travail auquel s'est largement associé la Région.

- Enfin, une dynamique d'innovation technologique a été renouvelée avec la recapitalisation du *Centre d'Etudes et de Valorisation des Algues* (CEVA) par la Région intervenue en 2017, et l'inscription du CEVA et d'IDMer dans la fédération *ACT FOOD Bretagne*

- Concernant le soutien des filières pêche et aquaculture l'action régionale s'est attachée à :

- maintenir le tissu productif par le soutien à la création de **18 entreprises de pêche** en cofinancement du FEAMP ou grâce à son propre régime cadre exempté de notification ;

- soutenir la modernisation et la productivité des entreprises de pêche et d'aquaculture par le soutien aux investissements d'une **quarantaine d'entreprises** en cofinancement du FEAMP.

- soutenir des projets permettant d'améliorer la gestion des ressources ou de valoriser les métiers et les produits ;

- animer le secteur de la pêche et de l'aquaculture, avec notamment l'organisation de groupes de travail sur la 1^{ère} mise en marché des produits de la pêche fraîche, la tenue de réunions du Réseau halieutique ou sur la thématique des micro-algues. Par ailleurs, des travaux ont été initiés pour l'élaboration d'un futur *Groupement d'Intérêt Public* « *Pêche de Bretagne* » afin de coordonner l'intervention des ports au profit de la pêche bretonne.

- Les ports occupent une place stratégique dans l'offre régionale multimodale de transports. Ils sont aussi le support d'une économie plus durable. Le projet de développement du port de Brest va permettre d'accueillir des navires d'emport supérieur, par l'amélioration des conditions nautiques d'accès aux quais et l'accueil de nouvelles activités industrielles dans la filière des *Energies Marines Renouvelables* (EMR) sur les terre-pleins créés avec les produits des dragages. Les travaux, engagés à l'automne 2016, ont été poursuivis en 2017 conformément au calendrier prévisionnel. Une première tranche d'aménagement terrestre sera livrée en 2018, alors que les travaux de dragage débuteront en 2019.

Point sur le projet de développement du port de Brest :

Le projet de développement du port de Brest, après une longue préparation (concertation en 2012, constitution des dossiers de demande d'autorisation et d'enquête publique en 2013 et 2014, obtention des autorisations en 2015, passation des premiers marchés de travaux en 2016) vient de fêter sa première année de travaux.

Début 2017, le chantier de la consolidation de la structure la route de liaison entre les lots industriels et le quai.

Mi-2017, les lots maritimes ont mis les pieds dans l'eau avec le démarrage des structures métalliques de la digue et du quai.

Fin 2017, la moitié du polder est consolidée, la route d'accès au quai est terminée, le parking est en cours d'achèvement, les premiers arbres sont plantés, la digue avance de 250 m en mer et le quai de 160 m.

Entre février 2017 et février 2018, **2 lots de travaux supplémentaires** ont été attribués pour **6 M€** (aménagement paysagers, traitement des pollutions concentrées). Il reste aujourd'hui **2 lots** à attribuer : passerelle et estacade et dragages.

Les premières surfaces dédiées à l'accueil d'industriels de la filière *Energies Marines Renouvelables* (EMR) seront libérées courant 2018 dans le but de permettre leur installation.

- Le milieu aquatique portuaire est très sensible d'un point de vue environnemental. Les opérations de dragages sont, à ce titre, particulièrement délicates. C'est pourquoi, la Région et L'Etat ont conjointement proposé à la *Conférence régionale de la mer et du littoral* (CRML) d'adopter, en mars 2017, les propositions d'amélioration du dragage portuaire. Par ailleurs, un plan de gestion des opérations de dragage a été déposé en 2017 auprès des services instructeurs pour l'ensemble de la rade de Lorient. Cette programmation sur 10 ans permet d'améliorer l'instruction des dossiers réglementaires et la gestion des sédiments.

La Région, veille à l'amélioration de la qualité environnementale des ports. A Brest, sous son égide, un accord de programmation entre les différents maîtres d'ouvrage portuaire a été signé en 2017. Il permettra de bénéficier de financements de l'Agence de l'eau, pour la réalisation d'investissements nécessaires à l'amélioration de la qualité de l'eau du port.

Dans le même objectif, la Région contraint ses concessionnaires à s'engager dans des actions. C'est le cas pour le renouvellement de la *Délégation de Service Public* du port de St Malo, lancé en 2017, qui prévoit la mise en place d'un management environnemental *Iso 14001*, mais aussi des actions d'amélioration de la gestion de l'eau et de l'énergie et divers investissements de mises aux normes environnementales.

Elle accompagne aussi ses concessionnaires dans la mise en œuvre des plans de réception et de traitement des déchets d'exploitation et des résidus de cargaison des navires.

- Enfin, la Région veille aussi à la qualité du climat social dans les ports. Au besoin, elle contribue à un dialogue social constructif dans les entreprises de manutention comme à Saint-Malo et Lorient.

Mission 5

- Le soutien de la Région aux *Parcs naturels régionaux* (PNR) d'Armorique et du Golfe du Morbihan, présentant chacun une dimension littorale, permet chaque année de soutenir des initiatives en faveur d'un développement côtier durable. Un certain nombre d'actions ont pu être poursuivies ou engagées dans ce cadre par les PNR, concernant notamment la gestion et le développement des

îles, le patrimoine maritime, le suivi des problématiques de changement climatique et de l'adaptation en zone côtière (notamment au travers d'un soutien spécifique au *PNR du Golfe du Morbihan* concernant le développement d'un plan de paysage prenant en compte l'évolution des végétations arborées en zone littorale, dans un contexte de changement climatique).

Le soutien au projet de *Parc naturel régional* en vallée de la Rance-Côte d'Emeraude s'est poursuivi, permettant de transmettre aux services de l'Etat en fin d'année 2017 l'avant-projet de Charte et les documents afférents à un passage en avis intermédiaire auprès des instances nationales. Le projet de territoire comporte une dimension littorale conséquente autour de la côte d'Emeraude et de l'estuaire de la Rance.

Les démarches engagées par les PNR concernent également les problématiques d'urbanisation et de consommation foncière dans les espaces littoraux.

- En matière d'énergies marines renouvelables, les travaux sur l'**hydrolien** se sont poursuivis, malgré les quelques déconvenues techniques qu'ont subi les industriels du secteur en 2017.

L'année 2017 a été marquée par le relevage de la 1^{ère} hydrolienne à avoir injecté de l'électricité dans un réseau. L'hydrolienne *Sabella D10* immergée dans le Fromveur depuis fin juin 2015, entre les îles Molène et Ouessant, a ainsi alimenté le réseau insulaire de l'île d'Ouessant. La Région accompagne sa remise à l'eau dans le cadre du programme *INTERREG « ICE - Intelligent Community Energy »* qui interviendra en 2018. Une ferme pilote de deux hydroliennes D12 devrait ensuite prendre le relais dans le cadre du programme *PHARES* pour alimenter la majeure partie de l'île d'Ouessant en électricité renouvelable et ainsi réaliser la démonstration de l'efficacité d'un fonctionnement au sein d'un « *smartgrid insulaire* ».

En 2017, l'étude de préfiguration d'un fonds d'investissement EMR a abouti à la conclusion de favoriser l'accompagnement du développement des énergies marines renouvelables au-delà des phases pré-industrielles par le biais de l'ingénierie financière disponible à partir des outils existants, tel que *Breizh Up* auquel une coloration EMR peut être apportée, en lieu et place de la création d'un outil spécifique.

Enfin, un important travail d'accompagnement des phases industrielles du projet de parc éolien posé de la baie de Saint-Brieuc a été accompagné par la Région, notamment pour favoriser l'installation du futur fournisseur des fondations jackets du parc éolien à Brest, sur le futur terminal EMR en cours d'aménagement.

- En tant que péninsule, l'approvisionnement en eau de qualité et en quantité suffisante s'avère indispensable pour la Bretagne. La nécessaire conciliation des usages sur le littoral est un enjeu identifié au sein des **21 Schéma d'aménagement et de gestion des Eaux (SAGE)** bretons qui ont tous un débouché en mer. De plus, les périmètres d'actions de ces SAGE, basés sur des unités hydrographiques cohérentes, leur permettent de réfléchir à une gestion pertinente des ressources en eau, en intervenant dès l'amont pour limiter les impacts en aval (diminution des sources de pollution sur le bassin versant, ralentissement des écoulements pour limiter le risque d'inondation)

La Région soutient donc, par l'intermédiaire des SAGE et bassins versants, la planification et la mise en œuvre d'actions qui permettent de retrouver et préserver une eau de qualité suffisante pour répondre aux besoins des

activités économiques (pêcheurs à pied).

De plus depuis 2014, la Région a souhaité impulser, avec ses partenaires, l'élaboration sur les bassins versants bretons de démarches plus ambitieuses et intégratrices visant une meilleure efficacité et efficience de l'action, via notamment :

- La mise en place de modes de gouvernance plus adaptés,
- La mobilisation de leviers transversaux.

L'objectif : atteindre le cap ambitieux fixé par la Directive cadre sur l'eau et préserver toujours plus les richesses de notre territoire, dont la qualité du littoral.

L'année 2017 marque ainsi la signature du premier « *Projet de territoire pour l'eau* » (nouvelle génération de contractualisation), sur le bassin versant du Léguer, ainsi que la validation en session de ceux des **8 baies algues vertes** bretonnes (signatures prévues courant 2018). Ces derniers s'intègrent pleinement dans le cadre du 2nd plan de lutte contre les algues vertes 2017-2021, adopté en décembre 2016 et pour lequel la Région s'est fortement investie.

La Région s'implique désormais davantage dans l'animation de ce plan, approche cohérente avec sa récente prise de compétence en terme de coordination et animation régionale de la politique de l'eau, mais aussi en tant qu'autorité de gestion des fonds européens dont le *FEADER* qui constitue un levier fort de l'accompagnement financier des actions des baies au travers des *Mesures d'Agro-Environnementales et Climatiques* et du dispositif *Breizh Bocage*.

La Région finance également, dans le cadre de l'appel à projet *Plan opérationnel d'investissement (POI)*, des travaux permettant de réduire les sources de contaminations, notamment bactériologiques, susceptibles d'impacter directement la qualité des eaux littorales et les activités qui en dépendent (conchyliculture, pêche à pied, baignade), de type réhabilitation de stations d'épuration et de dispositifs d'assainissement non collectif. En 2017, le montant engagé en faveur de ces opérations a représenté 30% de l'enveloppe totale consacrée au POI, soit près de **900 K€**.

Mission 6

- Dans le cadre du partenariat avec *Nautisme en Bretagne*, la Région a apporté son soutien, pour un montant de **22 K€**, à la mise en place d'un plan d'actions visant à faciliter la mise en marché à l'International des Voiliers de Bretagne.

Une prime *skoaz ouzh skoaz*, qui récompense la mobilisation de la population autour d'un projet, a été attribuée à hauteur de **2 K€** à l'association Ar Gentilez pour la restauration du flambard goémonier du même nom (soit 10% du montant total des travaux).

- En 2017, la Région a soutenu le programme d'actions de l'*Association des ports de plaisance de Bretagne (APPB)* dans le cadre de ses missions de conseil technique, juridique et environnemental auprès des gestionnaires des ports de plaisance maritimes. Ces actions concernent **73 ports de plaisance** sur les 160 ports existants sur le littoral breton et les 400 zones de mouillages collectifs). L'aide de **10 K€** apportée par la Région représente **7 %** du budget de cette association.

Par ailleurs, investi dans la professionnalisation du secteur du tourisme nautique, la Région a soutenu en 2017 l'association *Nautisme en Bretagne*. Ses actions portent sur la promotion et la structuration de l'offre de sports nautiques et de bord de mer. Ce secteur connaît une dynamique importante, avec un chiffre d'affaires de 135 M€ (+41 % en 5 ans) et plus de 1 millions de clients (+23 % en 5 ans) et une offre nautique qui se diversifie, grâce à 1 714 offres (+46 % en 5 ans) proposées par environ 612 prestataires. L'aide apportée par la Région à cette association s'élève à **250 K€** en 2017, ce qui représente environ **19 %** de son budget.

Enfin, la Région est intervenue auprès des centres nautiques dans le cadre de sa politique en faveur de l'aménagement touristique des territoires. **3 centres nautiques** ont été modernisés grâce à une aide régionale globale de **167 K€**. Par ailleurs, l'accompagnement des hébergements marchands s'est traduite par le financement des infrastructures pour 1 camping, 2 gîtes d'étape, 3 hôtels et 8 établissements du tourisme social et solidaire, tous situés sur le littoral, pour un montant total de **1,7 M€** de subventions.

Afin de répondre aux exigences en matière de développement durable sur le littoral breton, et préalablement à tout investissement dans les infrastructures des établissements touristiques, la Région a soutenu la réalisation systématique des diagnostics - expertise portant sur les piliers du développement durable. Ainsi, **23 diagnostics expertise** ont été réalisés en 2017 permettant aux bénéficiaires des aides de prendre en compte, parmi d'autres aspects, le respect de l'environnement.

3. Promouvoir la formation et les passerelles au profit de l'emploi maritime

Mission 2

- La convention pluriannuelle initiée avec l'association *La Touline* concourt à optimiser l'employabilité des marins, développer et entretenir à la connaissance des métiers actuels et futurs, informer et conseiller sur les parcours professionnels vers les métiers de la mer et à améliorer les actions de formation à destination des demandeurs d'emploi. Cette convention porte sur un soutien à hauteur de 75 K€ pour les 3 ans à venir. **25 K€** ont été versés en 2017.

Mission 3

- Dans le cadre de son offre de formation qualifiante et adaptée aux dynamiques économiques et territoriales, le *Programme Bretagne Formation* propose des formations certifiantes dans les métiers :

- de la navigation (pour un montant de **3.6 M€** pour la période de 2015-2017). En 2017, **304 personnes** sont ainsi entrées en formation pour apprendre ces métiers ;

- de la construction -maintenance-commercialisation nautique (pour un montant de **2.7 M€** pour la période de 2015-2017). En 2017, **154 personnes** sont ainsi entrées en formation pour apprendre ces métiers.

- de l'animation dans les métiers de l'activité et des sports nautiques (pour un montant de **1.7 M€** pour la période de 2015-2017). En 2017, **98 personnes** sont ainsi entrées en formation pour apprendre ces métiers.

A côté de ces actions proposées des formations aux métiers des métaux et de la maintenance avec des débouchés notamment dans le domaine de la construction/maintenance navale. Parmi ces formations, une nouvelle action de « *mécanicien naval* » est mise en œuvre depuis 2016.

En complément de cette offre, des *Actions Territoriales et Expérimentales* sont proposées pour la découverte des métiers du maritime (comme la formation *Marine Academy* qui se situe en amont d'un projet de qualification dans un métier de la mer permettant de s'orienter ensuite vers les métiers de la pêche, de l'industrie nautique, de la navale ou de la plaisance) et également pour des formations répondant à des besoins de recrutement d'entreprises du secteur (employé de marée, employé polyvalent produits de la Mer, opérateur composite haute performance). Au total, **83 places** ont été ouvertes en 2017 pour un montant de **209 K€**.

Par ailleurs, une convention financière a été signée avec l'*AGEFOS PME REGION BRETAGNE* afin de contribuer au déploiement de plusieurs actions à destination des demandeurs d'emploi sur l'ensemble du territoire breton à partir d'un diagnostic des besoins partagé au niveau territorial et régional (formations mises en œuvre par l'AGEFOS dans le cadre de la *Préparation Opérationnelle à l'Emploi Collective* (POEC) ou actions relevant du *Programme Mut' éco du Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels*). Ont été concernées des formations de découverte et d'orientation vers les métiers maritimes (Réussir dans un métier maritime) et des formations destinées à qualifier sur des métiers maritimes (opérateurs composites, maintenance nautique, préparateur de voilier de course).

- La Région, en tant que propriétaire et maître d'ouvrage des *lycées professionnels maritimes* a investi **1 M€** de crédits de paiement dans la réalisation d'opérations de travaux d'investissement sur le patrimoine immobilier des LPM de Treffiat (atelier soudure) et Etel (locaux d'enseignement).

Les quatre *lycées professionnels maritimes* (LPM) de Bretagne ont accueilli, à la rentrée 2017, **684 élèves**, un effectif en augmentation par rapport à 2016. Ils bénéficient d'un large choix de formations, du CAP au BTS, qui préparent à la grande diversité des métiers de la mer : pêche, cultures marines, activités portuaires, nautisme, construction navale et mécanique marine. La carte des formations professionnelles s'est encore enrichie d'un **BTS Pêche et gestion de l'environnement marin** dont l'ouverture est intervenue au LPM du Guilvinec à la rentrée 2017.

La Région apporte à leurs élèves le même accompagnement qu'à tous les jeunes des lycées professionnels de Bretagne : le prêt des manuels scolaires et l'acquisition du premier équipement professionnel. Elle attribue, en plus, aux établissements maritimes, une dotation spécifique pour l'achat de *vêtements à flottabilité intégrée* (VFI), indispensables à la sécurité en mer, lors des séquences pédagogiques ou stages embarqués de leurs élèves. Ainsi, en 2017, **141 VFI** ont pu être renouvelés pour un montant total de **11K€**. En outre, les LPM peuvent solliciter le dispositif *Karta* afin d'accompagner des projets éducatifs permettant de favoriser la citoyenneté et l'écocitoyenneté des lycéennes et lycéens bretons. Ainsi sur l'année scolaire 2016/2017, les quatre lycées ont reçu une subvention d'un montant total de **15 K€** pour la réalisation de **18 projets éducatifs**.

Les lycées maritimes disposent d'une dotation annuelle de fonctionnement constituée d'une part « viabilisation » et d'une part « pédagogique » dont les barèmes sont améliorés par rapport aux autres lycées professionnels. Ainsi en 2017, la Région leur a attribué un crédit global de **698 K€**. A cette dotation annuelle peut s'ajouter la dotation d'accès aux équipements sportifs (DAESE) lorsque les établissements ne disposent pas des équipements nécessaires à la pratique de l'éducation physique et sportive pour leurs élèves. Ils ont ainsi bénéficié d'une enveloppe complémentaire de **31 K€** en 2017. Par ailleurs, la Région renouvelle régulièrement leurs équipements.

Enfin, les LPM sont inclus dans le dispositif des *équipes mobiles d'assistance technique* (EMAT) pour répondre à leurs besoins en matière de maintenance du patrimoine immobilier. Ils sont également intégrés dans le dispositif de maintenance informatique pour leurs équipements numériques.

- Les apprenti.e.s inscrit.e.s dans un CFA breton et suivant une formation relevant du secteur d'activité maritime et conventionnée par la Région bénéficient d'une *aide annuelle pour le transport, l'hébergement et la restauration* (aide ARGOAT) d'un montant variant de 400 € à 800 € en fonction de l'âge et du niveau de diplôme préparé. A ce titre, **103 apprenti.e.s** ont perçu cette aide pour un montant total de **40 K€**.

De plus, les apprenti.e.s qui suivent une formation de niveau 5 ou 4 relevant du secteur d'activité maritime bénéficient d'une aide au premier équipement professionnel. Un montant total d'aides de **3 K€** a été octroyé en 2017 à **33 apprenti.e.s**.

Enfin, un montant global de **100 K€** a été versé à **58 entreprises** qui accueillent des apprenti.e.s préparant un métier en lien avec le secteur maritime.

- La Région finance également deux *Centres de Formation d'apprentis* (CFA du *Centre Européen de Formation Continue Maritime* et CFA de *l'Institut Nautique de Bretagne*) intervenant dans les domaines de la mer (gestion des entreprises maritimes, aquaculture), des activités nautiques (voile) et de la maintenance nautique. Les subventions de fonctionnement versées à ces deux CFA se sont élevées à **121 K€** en 2017 pour **81 apprenti.e.s** accueillis.

Elle a également participé au financement à hauteur de 50 % de divers équipements pour le CFA de *l'Institut Nautique de Bretagne* pour un montant de **21 K€** (acquisition de dériveurs et de voiles, divers matériels).

- La Région a participé, à hauteur de **606 €**, au financement du séminaire « *Compétences Mer* » 2017, organisé par l'AFPA d'Auray, qui vise à conforter la dynamique engagée autour de l'enjeu de développement des compétences et leur transmission nécessaire à la réussite de la croissance bleue. Mis en œuvre dans le cadre d'un large partenariat (Pôle Mer Bretagne Atlantique, Lorient Agglomération, Bretagne Pôle Naval, CESER Bretagne, Pôle emploi, AGEFOS-PME, CEFCM), ce séminaire, qui s'est déroulé le 28 mars 2017 à la Cité de la Voile de Lorient, a rassemblé nombre de professionnels : entreprises, acteurs de l'emploi et de la formation, acteurs institutionnels.

4. Maîtriser l'urbanisation d'architecture et de circulation sur le littoral

Mission 2

- Afin de préserver le foncier conchylicole, enjeu majeur pour la filière, la Région Bretagne soutien la *Société d'Aménagement Foncier et d'établissement rural* (SAFER) dans le cadre d'une convention.

La préservation du foncier permettra de faciliter la transmission des entreprises et l'installation des nouveaux conchyliculteurs et de mettre en œuvre une réelle stratégie foncière afin de maintenir les unités fonctionnelles des exploitations conchylicoles (bâtiment et concessions en mer).

- La valorisation du domaine portuaire contribue à conforter le modèle économique de gestion des ports. Il favorise également l'accueil d'entreprises dans les espaces industrialo-portuaires. Ainsi, à Lorient, en partenariat avec l'Agglomération, une démarche de traitement des bâtiments dégradés, de résorption des friches industrielles et de dépollutions a été engagée en 2016 pour favoriser l'installation d'entreprises halieutiques dans l'emprise du port de pêche de Lorient Keroman.

Des acquisitions foncières peuvent aussi s'avérer pertinentes pour conforter les ports. Une extension du domaine portuaire de Saint-Malo est ainsi rendue possible dans le cadre d'un partenariat avec l'Etablissement public foncier régional. Par ailleurs, une négociation a été engagée en 2017 avec la CCI du Morbihan pour étendre le domaine portuaire du port de commerce de Lorient aujourd'hui limité au bord de quai.

Mission 6

- La Région a continué en 2017 à soutenir financièrement la réalisation des véloroutes et des voies vertes d'intérêt régional, permettant ainsi des déplacements décarbonés sur le littoral. A ce titre, **1,5 km de véloroutes ou voie verte littorale** ont été réalisés en 2017, pour une participation régionale de **84 K€ (20% du coût global)**.

5. Améliorer la sécurité maritime (sauvegarde de la vie humaine et la gestion des risques environnementaux en zone côtière)

Mission 2

- La Région accompagne la *Société nationale de sauvetage en mer* (SNSM) afin de préserver sa disponibilité opérationnelle. En 2016, la Région a renouvelé la convention avec la SNSM, couvrant la période 2016-2018, pour un montant de **500 K€**. Et en 2017, **136 K€** ont été engagés pour le renouvellement des embarcations.

- La Région contribue à la lutte contre les pollutions maritimes par le biais d'une convention passée avec le syndicat mixte *Vigipol* pour un montant de **25 K€**. Cette convention prévoit notamment l'extension des plans *infra POLMAR* à l'ensemble de la Bretagne. De plus, la Région verse une cotisation annuelle de **30 K€** au titre des missions générales de *Vigipol*. Elle participe également à l'amélioration des conditions de travail par le biais d'une

convention passée avec *l'Institut maritime de prévention* pour un montant de **100 K€**.

Mission 5

• La Région Bretagne est concernée par trois *Territoires à risque d'inondations* (TRI) : Quimper-littoral sud Finistère, Saint-Malo - Baie du Mont-Saint-Michel et Vilaine de Rennes à Redon.

Plus globalement, dans plusieurs SAGE, le risque de submersion marine, en lien avec le risque d'inondation, est identifié comme prioritaire et fait l'objet de préconisations spécifiques visant à prévenir les risques vis à vis des populations et des biens. C'est le cas par exemple des SAGE Sud-Cornouaille, Elle-Isole-Laïta, Odet, Aulne, Elorn, Dol-de-Bretagne, Vilaine.

La Région accompagne alors ces SAGE dans la mise en œuvre d'actions préventives de lutte contre les submersions marines et les inondations sur différents volets : amélioration de la connaissance et de la conscience du risque, surveillance et prévision des crues et inondations, gestion de crise, prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme, ralentissement des écoulements d'amont en aval.

6. Garantir la préservation et la valorisation du patrimoine naturel et culturel maritime

Mission 2

• Afin de valoriser le patrimoine culturel maritime, une réflexion est engagée avec *l'Association Internationale des Villes Portuaires (AIVP)* pour déployer le concept de *Port Center* en Bretagne sur chacun des ports bretons de compétence régionale.

Mission 5

• Le soutien, à hauteur de **190 K€**, au *Conservatoire du littoral* a permis de poursuivre l'appui régional aux missions d'acquisition, de gestion et de valorisation des sites littoraux.

La gestion des espaces naturels littoraux a également pu être soutenue dans le cadre de *contrats nature territoriaux*, mis en œuvre par les acteurs locaux (et pour lesquels, la Région a engagé **30 k€**).

L'appui annuel aux réserves naturelles régionales a permis de contribuer au financement des opérations de gestion de sites littoraux ou rétro-littoraux pour un montant de **151 K€**.

Les travaux engagés en 2017 autour de l'expérimentation d'une agence bretonne de la biodiversité ont conduit à identifier deux actions pilotes, dont l'une concerne l'appui au développement des *aires marines éducatives* en Bretagne, associant collectivités, établissements scolaires et acteurs locaux autour de projets territorialisés d'éducation et de sensibilisation au milieu marin et côtier. Cette action sera concrétisée en 2018.

Les soutiens régionaux aux actions de connaissance ont également permis de poursuivre l'acquisition de données et la préservation d'espèces d'oiseaux littoraux : *observatoire régional des oiseaux marins*, *contrat nature grand gravelot* auxquels la Région a apporté son soutien à hauteur de **48 k€**.

Enfin, les soutiens Fréhel et Gâvres-Qu... à hauteur de **98 K€** certains aménagements relatifs à la préservation et la valorisation de sites paysagers littoraux emblématiques.

Mission 6

• Dans le cadre de sa politique culturelle, la Région a soutenu plusieurs manifestations qui visent à préserver et à promouvoir le patrimoine immatériel lié à l'univers maritime :

- *les Fêtes maritimes de Douarnenez* : **175 K€** engagés par la Région en 2017 pour l'édition 2018. Elle était présente sur les quais de Douarnenez et a proposé au public une exposition photographique présentant son action en faveur du patrimoine maritime.
- *le Festival du chant de marin* pour un montant de **72 K€** ;
- *le Festival des Filets Bleus*, à hauteur de **12 K€** ainsi que **3 K€** pour le village de la mer ;
- *les Bordées de Cancale* pour un montant de **9 K€** ;
- le 33^{ème} *Festival Livre et Mer à Concarneau* financé à hauteur de **14 K€** ;
- la 9^{ème} édition du *festival international de Films « Pêcheurs du Monde »* pour un montant de **5 K€**.

• En 2017, la Région a soutenu la restauration de **11** voiliers pour un montant total de **83 K€** et a ainsi contribué à la conservation de ce patrimoine et au soutien des professionnels des chantiers navals.

Le dispositif en faveur des travaux et investissements liés à un projet de valorisation a permis de subventionner des projets concernant le patrimoine maritime, comme le Fort d'Hoëdic appartenant au Conservatoire du Littoral participation de la Région à hauteur de **60 K€**, soit 12.46 % du montant des travaux) et l'étude technique relative aux travaux de restauration du Fort Cigogne à Fouesnant, subventionnée à hauteur de **24 K€** (soit 16% du montant de l'opération).

• *Neptune*, la nouvelle thématique relative à l'archéologie sous-marine, subaquatique et de l'estran, s'exprime sous la forme d'un appel à projets qui a permis de soutenir, pour un montant total de **80 K€**, **5 projets** concernant la mise en valeur d'éléments du patrimoine maritime et sous-marin :

- 2 projets de films : le projet « *Au coeur de la mer* » sur le thème des épaves remarquables coulées entre Quiberon et les Glénan et le projet « *épaves 3D acoustique* » porté par le Groupe de Recherche en Archéologie Navale ;

- 2 projets d'expositions : l'exposition « *Indian* » réalisée par l'association *Karreg Hir*, sur le naufrage le 10 décembre 1817 du trois mâts anglais *l'Indian* dont les vestiges ont été retrouvés en 1992. Et l'exposition de restitution d'une campagne de fouilles en estran qui a permis de mettre à jour deux caboteurs des XVI^{ème} et XVII^{ème} siècles portée par *Haliotis Exploration* ;

- le projet *AleRT* (Archéologie, littoral et Réchauffement terrestre) mené par le *Centre National de la Recherche Scientifique Bretagne-Pays de Loire* qui consiste à collecter des données scientifiques paléo-environnementales et géomorphologiques sur l'estran à Plougasnou, site présentant un riche potentiel.

Au titre de la sensibilisation au patrimoine maritime, la Région a apporté son soutien, à hauteur de **5 K€** à la réalisation du film réalisé par l'association Mémoire et patrimoine des Terre-Neuvas, *Mémoires de brumes II*, relatant la vie des Terre-Neuvas à bord des chalutiers de 1945 à 1993.

L'année 2017 a vu la continuité de l'aide accordée à l'Association pour le Développement et la Recherche en Archéologie MARitime (ADRAMAR) pour les projets *ArchéoMer* et *Atlas archéologique*. En 2017, la Région a soutenu l'ADRAMAR à hauteur de **70 K€**.

Au titre du *Fonds Régional d'Aide à la Restauration (FRAR)* le Musée de la Compagnie des Indes a bénéficié d'une subvention d'un montant de **648 €** pour la restauration d'une huile sur toile « *Marine, Echanges commerciaux sur les rives du Levant* » vers 1660 par Reinier Nooms dit Zeeman, acquise en 2016.

• Au titre de l'Inventaire du patrimoine, l'année 2017 a vu la continuité de plusieurs projets :

- poursuite de l'inventaire du territoire du futur *Parc Val de Rance Côte d'Emeraude* : communes riveraines de la Rance et approche thématique des activités liées à la Rance.

- la thématique du patrimoine navigant a été de nouveau mise en avant par la poursuite de la mise à jour de la base de données intégrant les bateaux classés, labellisés *Bateaux d'intérêt patrimonial* et ceux proposant des sorties en mer dans le cadre de la démarche touristique « *Voiliers de Bretagne* ». Ces données sont accessibles sur le site *Patrimoine.bzh*.

Les appels à projets en lien avec la mer sont en cours de réalisation :

- *Parc naturel régional du Golfe du Morbihan* : traces des activités maritimes sur le littoral.

- *Fédération régionale pour la culture et le patrimoine maritimes (FRCPM)* qui, en prenant appui sur le parcours de l'Aulne (29), a pour but d'établir un lien entre patrimoine maritime et fluvial.

- *Mairie de Tréguier* : inventaire du patrimoine culturel maritime de l'estuaire du Jaudy (22).

D'autres appels à projets ont abouti comme les *fours à goémon*, les *moulins à marée* porté par l'*Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Bretagne (ENSAB)* ainsi que le *Patrimoine des fortifications* porté par l'association *1846*. Ces projets bénéficiant ainsi de suivi scientifique, de conseils et de suivi d'opérations de maîtrise d'ouvrage.

La participation du service de l'Inventaire à l'*Observatoire photographique du paysage* dans le cadre du projet « port de Brest » ancre l'approche paysagère dans la démarche patrimoniale de la Région pour la compréhension de l'environnement maritime des usagers bretons.

Que la valorisation soit portée par le service de l'Inventaire ou par les partenaires dans le cadre des appels à projets, toutes ces démarches participent à la valorisation des patrimoines de Bretagne grâce à des opérations de communication via différents médias, les *Journées européennes du Patrimoine*, les applications et sites de la Région.

• En 2017, la Région a participé au fonctionnement du syndicat mixte Baie du Mont-Saint-Michel, pour le rétablissement du caractère maritime du Mont, pour un montant de **399 K€**.

7. Affirmer la grande région ouverte aux Pays en développement

Mission 2

• En 2017, La Région a participé à diverses manifestations et réunions au niveau européen sur le futur fonds européen dédié aux activités de pêche et d'aquaculture. La présidence de l'intergroupe pêche de la *Conférence des Régions périphériques maritimes (CRPM)* confère à la Région un rôle important dans les débats actuels.

• En 2017, la Région a intégré le port de Roscoff, où deux compagnies maritimes, Brittany Ferries et Irish Ferries, assurent des liaisons avec le Royaume Uni, l'Irlande et l'Espagne. Plus de **500 000 passager.e.s** ont été accueillis à Roscoff. A Saint Malo, **765 000 passager.e.s** ont transité par le port depuis et vers le Royaume Uni et les îles anglo-normandes.

Europe

• Les programmes européens 2014-2020 dont la Région assure aujourd'hui la gestion contribuent à soutenir de très nombreux projets au service du développement maritime de la Bretagne. Ainsi, au 31 décembre 2017, ce sont plus de **29 M€** de FEDER (**+17 M€** depuis fin 2016) qui sont mobilisés au profit de **39 projets**. 38 d'entre eux relèvent du secteur de la recherche et de l'innovation, dans de nombreux secteurs d'excellence traditionnels ou émergents : analyse des écosystèmes marins, observation des océans ou côtière, développement des énergies marines, détection des pollutions, ... Le dernier projet est celui du développement du Port de Brest pour lequel le FEDER apporte une contribution de **15 M€** ciblée sur la construction du Quai EMR.

• Dans le cadre des programmes européens de coopération territoriale, la Région est chef de file du projet *CAPITEN (Cluster Atlantique Pour l'Innovation technologique et Economique dans la filière du Nautisme)*, approuvé en juin 2017 par le comité du programme *Espace Atlantique*. Pendant 3 ans et fort de ses 18 partenaires, *CAPITEN* innovera pour :

- développer des produits afin de conquérir de nouveaux publics pour la pratique des activités nautiques;
- accompagner l'industrie dans une approche plus durable par le biais de l'éco-design et l'éco-conception d'unités nautiques « nouvelle génération » ;
- définir et commercialiser des itinéraires de petits et grands cabotages ;
- et améliorer les services dans les ports de plaisance afin de répondre aux besoins d'une plus grande diversité de visiteurs, et notamment ceux des nouveaux plaisanciers adhérents à l'économie collaborative d'usages partagés.

Par ailleurs, la Région est partenaire du consortium *Eranet Ocean Energy* qui s'inscrit dans le programme européen *Horizon 2020* et qui rassemble 7 partenaires nationaux et régionaux de toute l'Europe : Écosse (coordinateur du projet), Espagne, Irlande, Suède, Bretagne, Pays Basque et Pays de la Loire. L'Union européenne apporte son soutien à ce projet pour un peu plus de **6 M€**, contribution qui vient cofinancer les **12 M€** réunis par les partenaires. Via ce programme, la Région co-finance des PME et/ou des laboratoires de recherche bretons qui développent des projets européens dans le domaine des énergies marines renouvelables.

Envoyé en préfecture le 29/06/2018

Reçu en préfecture le 29/06/2018

Affiché le

ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

BILAN SOCIAL

2017

BILAÑS
SOKIAL

FIN-CONTE
SOCIA

SOMMAIRE

1. <u>Les effectifs</u>	238
L’effectif global au 31 décembre 2017.....	238
L’effectif permanent.....	239
L’effectif non permanent.....	244
2. <u>La rémunération et la carrière</u>	247
Les dépenses de personnel.....	247
La rémunération.....	248
La carrière.....	250
1. <u>La formation</u>	252
Les éléments de cadrage.....	252
Les domaines et les types de formation.....	253
La formation selon les types d’organismes et par catégorie.....	253
2. <u>L’environnement de travail</u>	254
Le temps de travail des agent·e·s des services.....	254
Les congés spécifiques.....	256
Les temps partiels.....	257
Les travailleur·se·s handicapé·e·s.....	257
La santé au travail.....	258
L’hygiène et la sécurité.....	260
Les frais de déplacement.....	261
3. <u>L’action sociale</u>	262
Le barème social unique.....	262
La synthèse de l’action sociale.....	263
4. <u>La communication interne</u>	264
Le portail Kelenn.....	264
Les publications.....	265
Les manifestations et événements.....	265
5. <u>Les relations sociales et la responsabilité sociale de l’employeur</u>	266
Les instances réglementaires.....	266
Les instances internes.....	268
Vers un dialogue social de qualité et renouvelé.....	269
L’exercice du droit syndical.....	269

Le Bilan Social demeure un document de référence qui participe au dialogue social puisqu'il présente de manière précise un certain nombre de données et d'indicateurs. Présenté tous les ans, il s'inscrit en parfaite complémentarité avec le rapport annuel sur l'état de la collectivité qui est, lui, exigé règlementairement tous les deux ans. Ces deux documents sont présentés en Comité technique.

Le Bilan Social permet d'illustrer les caractéristiques et évolutions sociales de notre collectivité à travers la présentation d'indicateurs et d'analyses comparatives. Il valorise la politique de ressources humaines en matière d'effectifs, de rémunération et carrière, de formation, d'environnement de travail, d'action sociale, de communication interne ou encore de relations sociales et de responsabilité sociale de l'employeur.

Ce document est depuis 2 ans intégré au rapport d'activité et de développement durable au même titre que le rapport d'analyse par programme, le bilan des émissions de gaz à effet de serre, le rapport égalité femmes-hommes.

Cette année, le document a fait l'objet d'une refonte importante avec la poursuite d'un travail d'harmonisation des tableaux et graphiques présentés et la réorganisation du contenu des différentes rubriques. L'objectif est de rendre les données plus lisibles et d'apporter des commentaires complémentaires. Dans la majeure partie des cas, les données sont sexuées dès qu'il est pertinent de le faire. Par ailleurs, lorsque cela est possible et adapté, les données sont mises en perspective sur les 3 dernières années afin de permettre au lecteur d'identifier les principales évolutions. Ce travail permet enfin une meilleure intégration du Bilan Social au sein du Rapport d'activité et de développement durable.

1. Les effectifs

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
 Reçu en préfecture le 29/06/2018
 Affiché le
 ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

Chiffres clés au 31/12/17

- 4 081 agent·e·s,
- 3 565 agent·e·s permanent·e·s
- 55,6 % de femmes
- 63 % des agent·e·s permanent·e·s travaillent dans les EPLE, 37% dans les services et voies navigables
- L'âge moyen est de 48,4 ans

2017 en Bref

L'effectif global au 31 décembre 2017 est en hausse de 3 % par rapport à l'année précédente.

L'augmentation du nombre d'agents permanents concerne les services, essentiellement sur des missions en lien avec les transferts loi NOTRe (72 agents mis à disposition), le développement économique ou encore la maintenance informatique.

// L'effectif global au 31 décembre 2017

Effectif global - 4 081 agent·e·s

Permanent·e·s - 3 565

Rémunéré·e·s par la Région
3 490

Non rémunéré·e·s
par la Région : 75

Collaborateurs
·trices 24

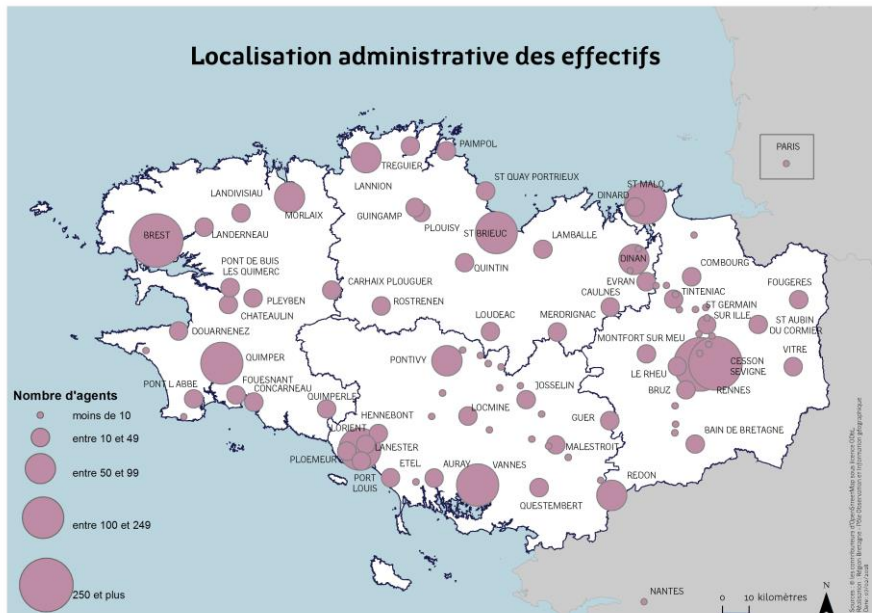
Non
permanent·e·s
492

Emplois fonctionnels	4
Fonctionnaires territoriaux	3 218
Fonctionnaires détachés	160
Contractuels	108

Mis à disposition 75

Cabinet 10
Groupe 14

Apprentis	38
Emplois d'avenir	10
Temporaires	441
Vacataires	3



Définitions

Postes permanents : Postes créés par l'assemblée délibérante qui définit la nature de l'emploi, le grade, la durée et le crédit nécessaire à sa rémunération.

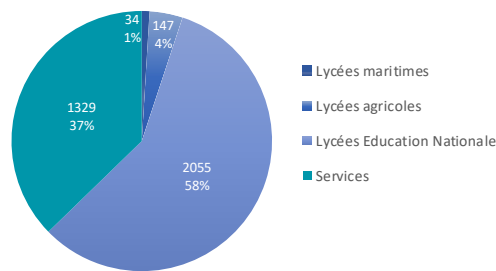
Effectif permanent : Nombre d'agents employés sur des postes permanents de manière permanente ou mis à disposition (notamment dans le cadre de transferts de compétences et de conventions).

EPLE : Etablissement public local d'enseignement

// L'effectif permanent

• La structure de l'effectif

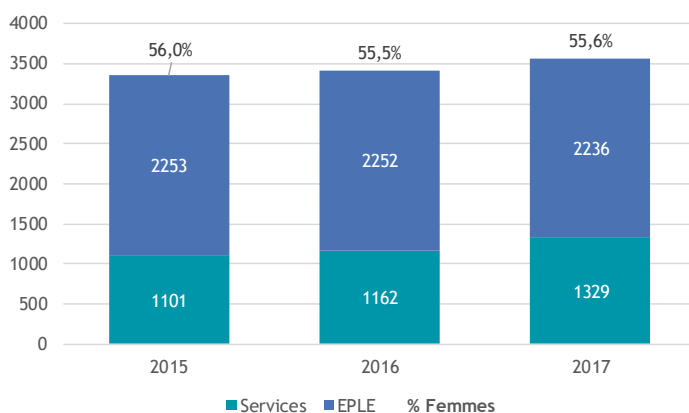
Répartition des effectifs (services / EPLE)



Les agents de la Région sont plus nombreux en Ille et Vilaine, avec notamment 1 274 agents à Rennes, dont 927 dans les sites rennais des services

Répartition géographique des effectifs	Services		EPLÉ		Total
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	
Ille et Vilaine	659	386	405	293	1743
Finistère	27	62	357	283	729
Morbihan	39	96	233	206	574
Côtes d'Armor	17	37	240	219	513
Paris - Maison de la Bretagne	4	1			5
Loire Atlantique	1	0			1
Total	747	582	1235	1001	3565

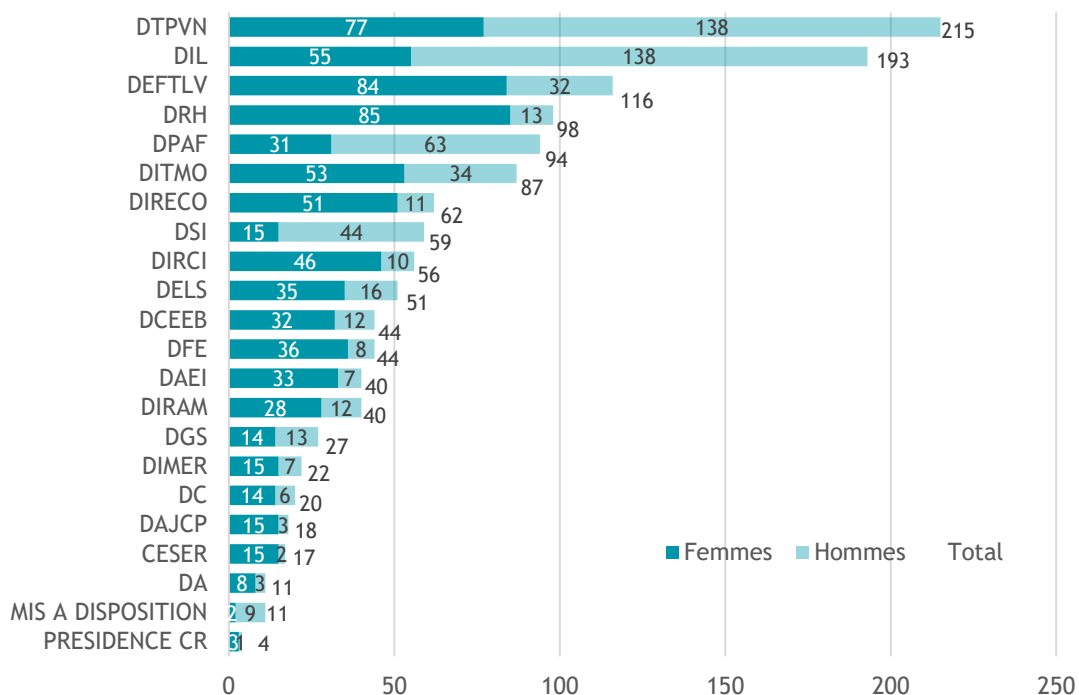
▪ L'évolution des effectifs



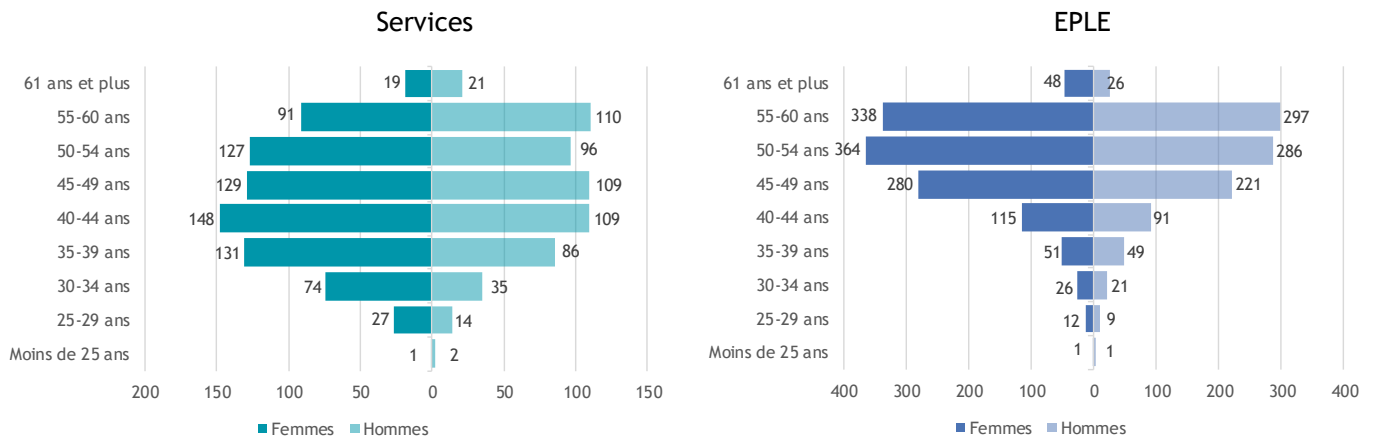
En 2017, l'effectif permanent augmente de 4,2 %.
 Les principales variations observées sont une augmentation du nombre de :
 - fonctionnaires (+60)
 - contractuels permanents (+16)
 - agents mis à disposition dans le cadre de la loi NOTRe (+62)

La part des effectifs permanents dans les EPLÉ diminue légèrement, elle augmente pour les non permanents.

Répartition des effectifs (services)



Les pyramides des âges



En 2017, la moyenne d'âge est de 48 ans et 7 mois. Les agents contractuels sont globalement un peu plus jeunes que les titulaires, leur moyenne d'âge est stable, elle est de 45 ans et 2 mois.

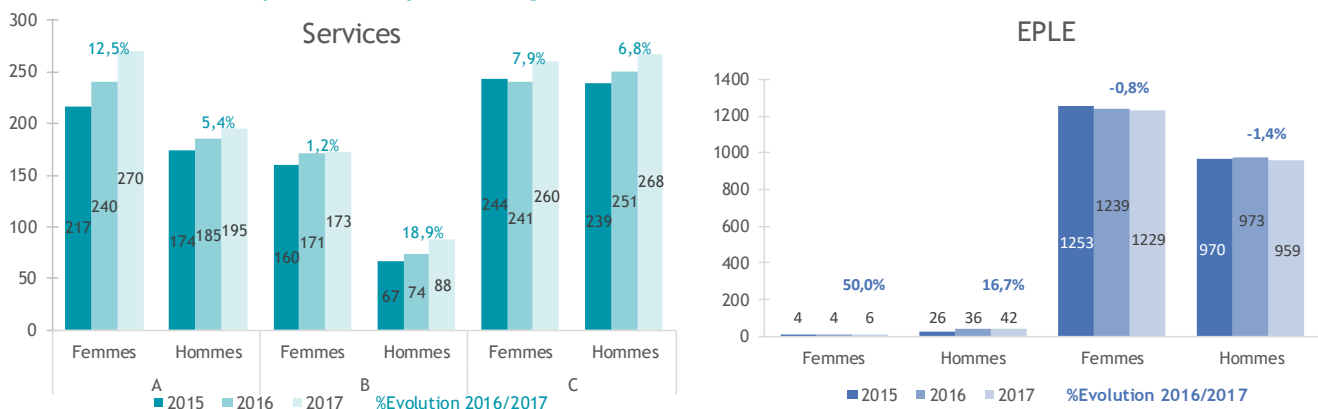
Dans les services, les femmes (44 ans et 6 mois) sont plus jeunes que les hommes (46 ans et 5 mois). Dans les lycées, la moyenne d'âge est sensiblement la même pour les hommes (50 ans et 5 mois) et les femmes (50 ans et 7 mois).

En 2017, l'âge médian est de 50 ans, il a augmenté de 1 an et 8 mois depuis 2016. Il est de 45 ans pour les agents des services et de 51 ans pour les agents des lycées.

Analyse de l'effectif rémunéré selon les catégories et les filières (3490)

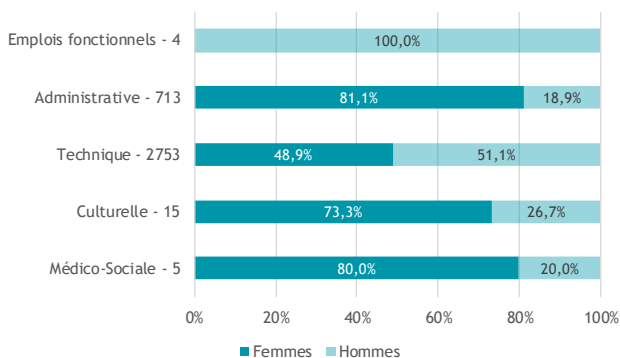
Les effectifs présentés ici concernent uniquement les agents permanents et rémunérés (hors mis à disposition).

Evolution depuis 2015 par catégorie



En 2017, la répartition des effectifs par catégorie reste relativement stable. La légère diminution des agents de catégorie C dans les EPLE est due aux postes vacants. Elle est compensée par le recours au personnel temporaire. Cela n'affecte pas pour autant la prépondérance de la catégorie C (78%) dans l'effectif global.

Répartition par sexe dans les filières



Avec 79% des effectifs, en grande partie dans les lycées, la filière technique reste majoritaire. Ce qui représente 91% des hommes et 70% des femmes de la collectivité (constant depuis 2011).

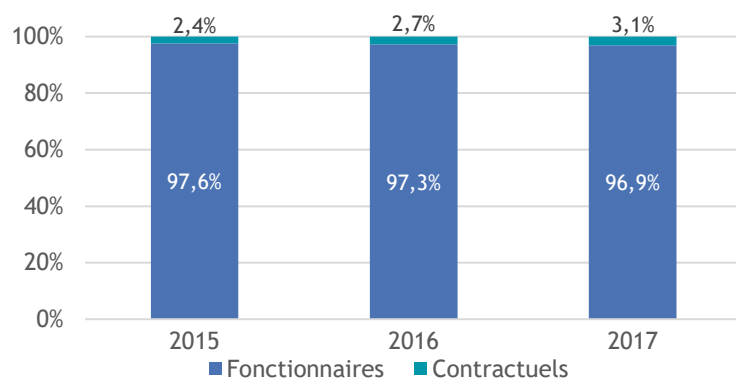
La filière administrative vient en seconde place avec 20% des effectifs. Elle compte 81% de femmes, qui représentent au total 29,8% des femmes de la collectivité. 8,7% des hommes exercent dans cette filière.

▪ Répartition par filières et cadres d'emplois

Catégorie Filière	cadre d'emplois	Titulaires			Contractuels			Total
		F	H	Sous total	F	H	Sous total	
Catégorie A	Directeurs généraux de services départements ou régions (et adjoints)		3	3		1	1	4
Emplois fonctionnels			3	3		1	1	4
Catégorie A	Administrateurs	4	6	10	3	1	4	14
	Attachés	167	75	242	36	17	53	295
Catégorie B	Rédacteurs	151	15	166	2		2	168
Catégorie C	Adjoints administratifs	215	21	236				236
Administrative		537	117	654	41	18	59	713
Catégorie A	Ingénieurs en chef	4	9	13	1		1	14
	Ingénieurs	40	61	101	3	18	21	122
Catégorie B	Techniciens	21	107	128	2	7	9	137
Catégorie C	Agents de maîtrise	17	111	128				128
	Adjoints techniques	25	146	171		1	1	172
	Adjoints techniques des établissements d'enseignement	1223	943	2166	9	3	12	2178
	Contractuels CDI AGEMA					2	2	2
Technique		1330	1377	2707	15	31	46	2753
Catégorie A	Conservateurs du patrimoine	3	2	5				5
	Attachés de conservation du Bibliothécaires	4	1	5				5
		3		3				3
Catégorie B	Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques		1	1	1		1	2
Culturelle		10	4	14	1		1	15
Catégorie A	Médecins	1		1	1	1	2	3
Catégorie B	Assistants socio-éducatifs	2		2				2
Médico-Sociale		3		3	1	1	2	5
Total		1880	1501	3381	58	51	109	3490

• Analyse de l'effectif selon le statut (fonctionnaire / contractuel)

▪ Evolution de la répartition depuis 2015



Les contractuels sont essentiellement affectés dans les services. Leur proportion demeure faible.

3 381 Fonctionnaires

Situation statutaire	Femmes	Hommes	Total
Titulaires FP Territoriale	1733	1324	3057
Stagiaires FP Territoriale	66	51	117
Détachés originaires de la FP Territoriale	17	28	45
Détachés originaires de la FP d'Etat (SLD)	41	52	93
Détachés originaires de la FP d'Etat	23	43	66
Détachés originaires de la FP Hospitalière		3	3
Total	1880	1501	3381

Définitions

Le détachement est la position du fonctionnaire placé hors de son cadre d'emplois, emploi ou corps d'origine.

Le détachement sans limitation de durée (SLD) concerne les seuls fonctionnaires, arrivés par transfert de compétence, qui n'ont pas demandé leur intégration dans la fonction publique territoriale.

109 Contractuel·le·s

Motif ou origine contrat	Femmes	Hommes	Total
CDI après 6 ans	25	21	46
CDI transférés Etat	4	3	7
CDI venant d'un autre collectivité	2	1	3
Total Contrat à durée indéterminée	31	25	56
CDD 3 ans renouvelables	21	22	43
CDD travailleurs handicapés (1 an)	6	4	10
Total Contrat à durée déterminée	27	26	53
Total	58	51	109

Les mouvements de personnel

Ces tableaux indiquent l'ensemble des mouvements externes du personnel permanent rémunéré.

228 arrivées - mouvements externes des personnels

Motifs d'arrivée	Femmes	Hommes	Total
Recrutement direct	40	22	62
Mutation	26	24	50
Détachement FPE, FPH, autres collectivités ...	15	14	29
Concours	12	11	23
Non titulaires	8	13	21
Droit d'option et Transferts	3	13	16
Recrutement de travailleurs handicapés	3	4	7
Réintégration suite disponibilité	5	2	7
Nomination sur emploi réservé	1	5	6
Réintégration suite congé parental	4		4
Réintégration suite détachement	2		2
CDI venant d'une autre collectivité	1		1
Total	120	108	228

Evolution du taux d'arrivée

	2015	2016	2017
% Femmes	2,7%	2,6%	3,4%
% Hommes	1,9%	3,1%	3,1%
Total	4,6%	5,7%	6,5%

Le taux d'arrivée correspond au pourcentage d'agents permanents ayant intégré la collectivité au regard des effectifs au 31 décembre.

Les fonctionnaires représentent 87% des arrivées, les contractuels 13%.

3% des arrivées correspondent à des agents recrutés au titre d'une Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH).

152 départs - mouvements externes des personnels

Motifs de départ	Femmes	Hommes	Total
Retraite	50	51	101
Départ en disponibilité	14	7	21
Mutation	3	6	9
Démission, Radiation, Licenciement ...	3	6	9
Départ en détachement	3	3	6
Départ en Congé parental	3		3
Réintégration administration d'origine	1	1	2
Décès		1	1
Total	77	75	152

Evolution du taux de départ

	2015	2016	2017
% Femmes	2,0%	2,1%	2,2%
% Hommes	2,0%	1,8%	2,1%
Total	4,0%	4,0%	4,4%

Le taux de départ correspond au pourcentage d'agents permanents ayant quitté la collectivité au regard des effectifs au 31 décembre.

Les départs en retraite représentent 66% des départs (65% en 2016, 62% en 2015). Ils correspondent à 1,1% des effectifs des services (1,6% en 2016) et 3,8% de ceux des EPLE (3,1% en 2016).

Mobilité interne

Services

Année	Mutations internes
2015	60%
2016	43%
2017	46%

EPLÉ

Année	Mutations internes
2015	45%
2016	43%
2017	42%

La mobilité interne a légèrement progressé par rapport à l'an dernier passant de 43 à 46 % auxquels peuvent s'ajouter 2 % de recrutement suite à la campagne de titularisation conduite mi-2017 et 1 % de recrutement de jeunes à l'issue de leur contrat emploi d'avenir.

Pour 2017, le pourcentage de mobilité interne dans les EPLE est de 42 %. Par ailleurs, 47 contractuels à la Région Bretagne, non comptabilisés dans ce pourcentage, ont été intégrés dans les EPLE sur des postes de service général et sur certains postes à spécialité, suite au dispositif de déprécarisation mis en place.

// L'effectif non permanent

Cette synthèse présente les chiffres cumulés sur l'exercice.

• Le personnel temporaire

1 279 **missions de remplacement**

184 dans les services

1 095 dans les EPLE

Durée moyenne des missions

Services : 5 mois ½

EPLE : 4 mois

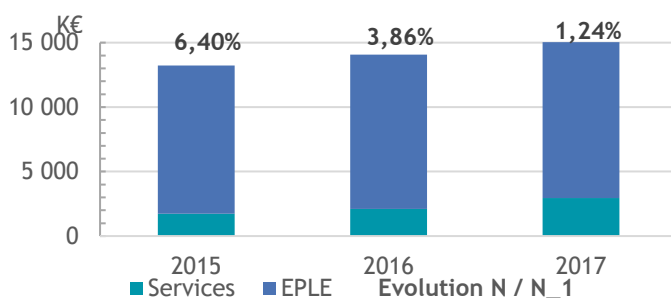
▪ Les motifs de recours au personnel temporaire

Motifs de recours (Cumul annuel de ETP)	Services		EPLÉ		TOTAL
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	
Maladie Accidents Dispo-Office	10,8	3,4	141,3	51,4	207,0
Poste vacant	27,4	5,3	95,9	52,1	180,6
Temps Partiel et Compensation	3,6		29,7	7,4	40,7
Renfort Occasionnel	14,4	7,6	7,6	3,7	33,3
Naissance Congé-Parental	5,2	1,8	1,7	0,0	8,7
Disponibilités hors Dispo-Office	0,8	0,9	0,8	0,3	2,7
Congé de Formation	1,6		0,3	0,2	2,1
Sous total	63,9	19,0	277,3	115,0	475,1
Total	82,9		392,3		475,1

▪ La masse salariale des temporaires

Motifs de recours (Cumul annuel de ETP)	Services		EPLÉ		TOTAL
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	
Maladie Accidents Dispo-Office	353 865	113 481	4 362 436	1 580 172	6 409 955
Poste vacant	923 995	192 751	2 959 802	1 607 250	5 683 799
Temps Partiel et Compensation	117 491		912 018	227 959	1 257 468
Renfort Occasionnel	537 183	336 003	234 172	112 045	1 219 403
Naissance Congé-Parental	186 498	64 314	52 793	0	303 605
Disponibilités hors Dispo-Office	34 421	26 332	23 599	7 825	92 177
Congé de Formation	56 327		10 538	5 195	72 060
Sous total	2 209 779	732 882	8 555 358	3 540 447	15 038 466
Total	2 942 661		12 095 805		15 038 466

▪ Evolution de la masse salariale des temporaires en K€



441 **agents contractuels temporaires** au 31 décembre 2017

955 **agents contractuels temporaires**

pendant l'année 2017 :

- 159 dans les services

- 796 dans les EPLE

• Les saisonnier·ère·s, vacataires : les autres missions temporaires

- **136 saisonniers** ont été affecté au service des écluses sur les canaux bretons, durant la saison 2017, avec la réalisation de 64 603 heures (65 186 en 2016) pour un coût de 1 029 K€ (1 018 K€ en 2016).
- **58 vacataires** ont été rétribués pour un montant de 34 K€, en baisse de 25 % par rapport à 2016 (45 K€.)
 - 37 au titre des comités de lecture relevant de l'action culturelle - coût : 17 K€,
 - 3 au titre de la communication et l'évènementiel - coût : 11,7 K€
 - 18 à titre divers (présidents des conseils de discipline, jury ...)- coût : 4,4 K€

• Les apprenti·e·s

38 apprentis au 31/12/2017
59 apprentis courant 2017,
 masse salariale 347 K€
 (62 apprentis et 407 K€ en
 2016)

L'**apprentissage** représente un axe de la politique jeunesse de la collectivité. L'objectif est de former des jeunes sur plus d'une dizaine de diplômes différents, dans les services, voies navigables et EPLE. Cela peut également permettre à ces jeunes d'identifier le Conseil Régional comme employeur et pour certains d'entre eux, d'être recrutés de manière temporaire ou définitive à l'issue de leur parcours de formation.

Direction	Niveau	Diplôme préparé	Femmes	Hommes	Total
DIL	I	Apprenti-e Ingénieur énergie risques environnement		1	1
	IV	Apprenti-e BP Monteur en installations du génie climatique et sanitaire		1	1
	V	Apprenti-e CAP Sanitaire/thermique		1	1
DRH	III	Apprenti-e BTS Assistant manager	1		1
DSI	I	Apprenti-e Ingénieur des techniques de l'industrie, réseaux et télécom		1	1
		Apprenti-e DUT informatique		1	1
	III	Apprenti-e BTS Services informatiques aux organisations	1	2	3
	IV	Apprenti-e BAC PRO Systèmes électroniques numériques		2	2
DTPVN		Apprenti-e BTM Photographe	1		1
		Apprenti-e BTSA gestion forestière		1	1
	V	Apprenti-e CAP Menuisier		1	1
Sous total Services			3	11	14
EPLÉ	V	Apprenti-e CAP Agent de propreté et d'hygiène	2		2
	V	Apprenti-e CAP Cuisine	3	13	16
	V	Apprenti-e CAP hygiène et propreté des locaux	3	2	5
	V	Apprenti-e CAP Maintenance et hygiène des locaux	1		1
Sous total EPLÉ			9	15	24
Total			12	26	38

2/3 préparent un
 diplôme de
 niveau 5
2/3 sont en
 lycée
2/3 sont des
 hommes

• Les emplois d'avenir

Au 31 décembre 2017, la Région employait 10 emplois d'avenir. Au cours de l'année, 15 emplois d'avenir ont été accueillis dans les Services pour une masse salariale de 213 K€ dont 182 K€ de salaire brut. Ce dispositif est pris en charge par l'Etat à raison de 75 % du salaire brut. Le coût résiduel pour la collectivité est de 46 K€.

Direction	Diplôme préparé	Femmes	Hommes	Total
DIL	EA-Agent-e administratif-ive	2		2
	EA-Agent-e de reprographie-imprimerie		1	1
	EA-Agent-e du courrier	1		1
	EA-Agent-e logistique et administratif		1	1
	EA-Secrétaire	1		1
DIRCI	EA-Agent administratif et logistique des partenariats	1		1
	EA-Assistant-e administratif-ive	1		1
DRH	EA-Secrétaire	1		1
DTPVN	EA-Agent-e d'entretien des VN		1	1
Total		7	3	10

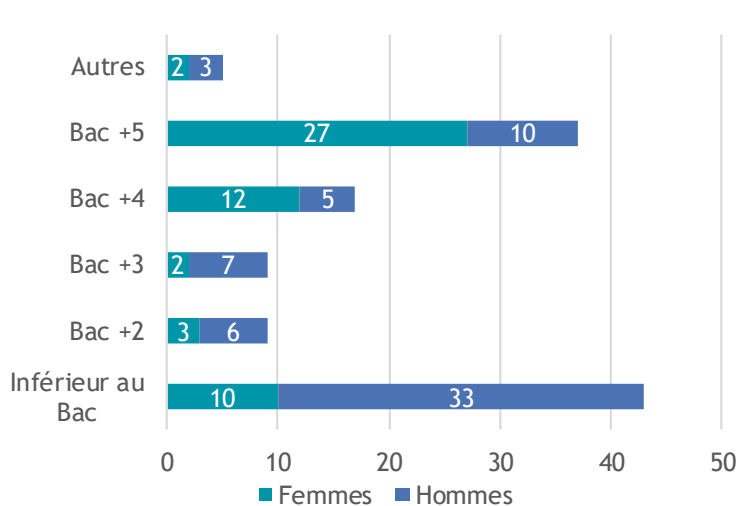
Plus de **2/3** des
 emplois d'avenir
 sont des femmes

• Les stagiaires

120 stagiaires accueillis en 2017 (nombre constant par rapport à 2016)

- 118 issus d'écoles, d'universités ou d'établissements professionnels
- 2 fonctionnaires de catégorie A, en stage de formation initiale

Lorsque la durée du stage est supérieure à 2 mois, le stagiaire est indemnisé. Ainsi, en 2017, 50 stagiaires « écoles » (41,6%) ont perçu une gratification mensuelle. La durée moyenne des stages ayant donné lieu à indemnisation a été de 4,8 mois. Le coût moyen par stagiaire : 2 462 euros (2 315 euros en 2016).



45 % des stagiaires "école" préparent un diplôme de l'enseignement supérieur, niveau supérieur ou égal à Bac+4.

47 % des stagiaires accueillis dans les services en 2017 sont des femmes.

Répartition par direction	Stagiaires Fonction Publique	Stagiaires "Ecoles"	dont gratifiés	Gratifications
CESER		1	1	3 628,80
DAEI		3	3	4 863,60
DCEEB		4	1	2 898,00
DEFTLV		4	1	3 074,40
DELS		3	3	7 925,40
DIL		22	4	7 484,40
DIMER	1	6	5	15 258,60
DIRAM		6	4	10 029,60
DIRCI		6	5	10 999,80
DIRECO		3	2	5 128,20
DITMO		2	2	5 342,40
DPAF		6	1	2 898,00
DRH		3	3	6 148,80
DSI		10	2	4 291,00
DTPVN		28	10	27 821,60
CAB & Groupes Politiques		5		
DAJCP		2	2	4 208,40
DFE	1	1		
DC		1	1	1 108,80
DGS		2		
Total	2	118	50	123 109,80

Chiffres clés au 31/12/17

- Frais de personnel 159 M€
dont masse salariale 156 M€
- Valeur annuelle du point : 5623,23 €
- Salaire net mensuel moyen
femmes : 1 910 €
hommes : 2 090 €

2017 en Bref

La masse salariale 2017 est de 155,9 M€ (147,8 M€ en 2016). Son évolution est de 5,5 % et inclut l'incidence du GVT (Glissement Vieillesse Technicité), la revalorisation du point en février 2017 ainsi que les mesures liées aux Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations (PPCR), avec notamment des reclassements indiciaires en Catégorie A et C et la mise en place de grilles indiciaires à cadencement unique.

// Les dépenses de personnel

Définitions

Masse salariale : Elle est constituée de la totalité des comptes concernés par les écritures de paie. Elle comprend les rémunérations du personnel permanent et non permanent, des apprentis et des emplois d'avenir (salaires, primes, indemnités...) et les charges sociales et patronales.

Dépenses de personnel : Elles comprennent la masse salariale, mais également ses « périphériques » (formation professionnelle, prestations d'action sociale...), ainsi que les coûts de fonctionnement liés à la gestion du personnel (frais d'annonces, cabinets de recrutement, frais médicaux, frais d'équipement de sécurité, budget de fonctionnement du service du personnel...) et les remboursements des rémunérations des personnels mis à disposition.

ETPA : Equivalent Temps Plein Annuel, correspond à une activité exercée sur la base d'un temps plein. Un agent à 100 % présent toute l'année correspond à 1 ETPA, un agent à 80 % à ,8 ETPA.

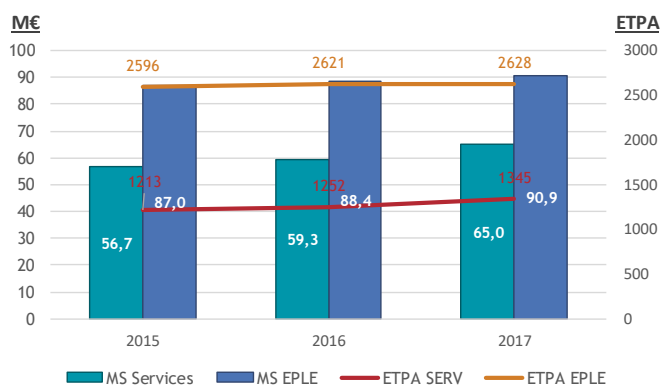
Frais de personnel	159 605 769 €
Dépenses réelles de fonctionnement	952 567 527 €
Dépenses réelles totales	1 710 597 445 €

- Evolution des dépenses de personnel**

Part des dépenses	2015	2016	2017
Fonctionnement	19,6%	20,6%	16,8%
Réelles totales	10,3%	10,7%	9,3%

Le tableau ci-dessus retrace l'évolution des dépenses de personnel de 2015 à 2017 figurant au compte 012, masse salariale et autres charges de personnel. Par rapport aux dépenses réelles totales et compte tenu des transferts de compétences opérées en 2017, notamment pour les transports, cette part est en diminution et représente 9,3 %.

- Evolution de la masse salariale**



EPL : La masse salariale augmente de 2,8 % sans augmentation significative des ETPA.

Services : La masse salariale augmente de 9,6 % et les ETPA augmentent de 7,4 %. Sur 65 M€, 1,1 M€ sont consacrés à l'inventaire, 2,9 M€ aux ports et 8,3 M€ aux voies navigables.

// La rémunération

Définitions

L'étude des **rémunérations brutes** est réalisée sur la base du salaire brut fiscal incluant le traitement brut, la nouvelle bonification indiciaire, l'indemnité de résidence, le supplément familial de traitement, le régime indemnitaire, les heures supplémentaires, les avantages en nature. Le salaire brut s'entend avant déduction des cotisations salariales. La base de référence ne concerne que les agents présents entre le 01/01/2017 et le 31/12/2017.

Le **salaire net** correspond au salaire brut, diminué des cotisations salariales et de sécurité sociale ainsi que des différentes contributions (CSG, CRDS, et le cas échéant, contribution de solidarité).

Le **salaire médian** correspond à la valeur du salaire tel que 50 % des salariés de la population considérée ont une rémunération supérieure et 50 % ont une rémunération inférieure.

27 716 €

Rémunération brute annuelle moyenne

(2016 : 26 984 € soit +2,7 %)

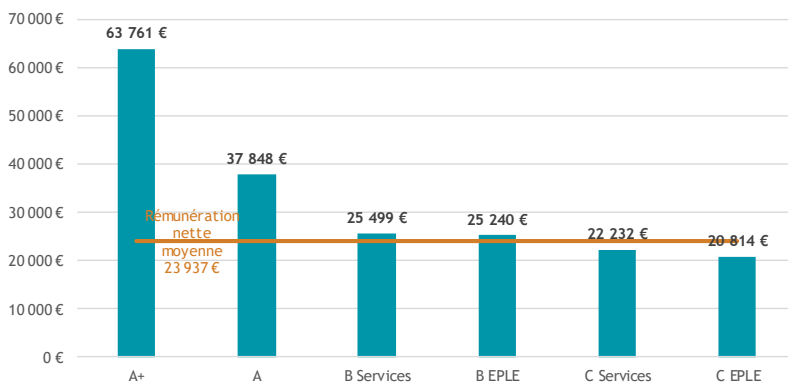
23 937 €

Rémunération nette annuelle moyenne

(2016 : 23 388 € soit +2,3 %)

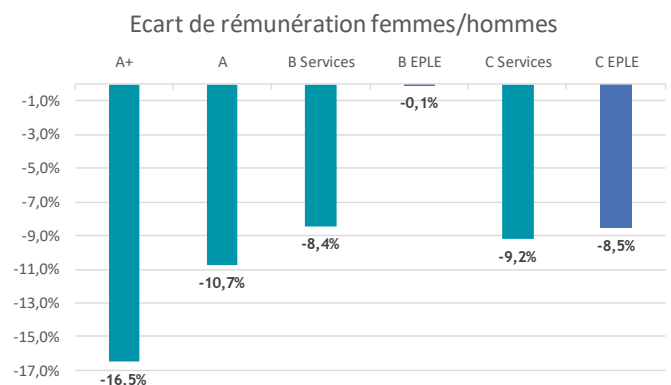
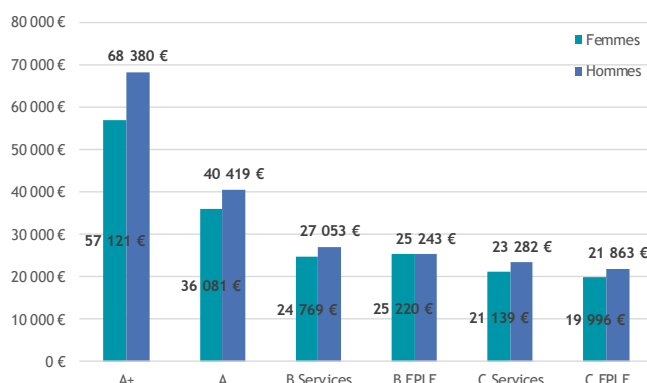
- Services : 29 558 €
- EPLE : 20 903 €

• Rémunération nette moyenne par catégorie d'emplois



La variation de la rémunération nette moyenne, s'explique par les mesures catégorielles (revalorisation du point d'indice et reclassements indiciaires liés au PPCR). Les hausses sont plus importantes pour les catégories C, +1,76 % dans les services et +2,18 % dans les EPLE.

• Rémunération nette moyenne par genre



• Salaire net médian mensuel

Salaire net médian par catégorie et statut	Mensuel	
	Titulaires	Contractuels
Cat. A+	4 896 €	5 159 €
Cat. A	3 053 €	3 016 €
Cat. B	2 108 €	2 063 €
Cat. C	1 744 €	1 276 €
Médiane	1 797 €	2 940 €

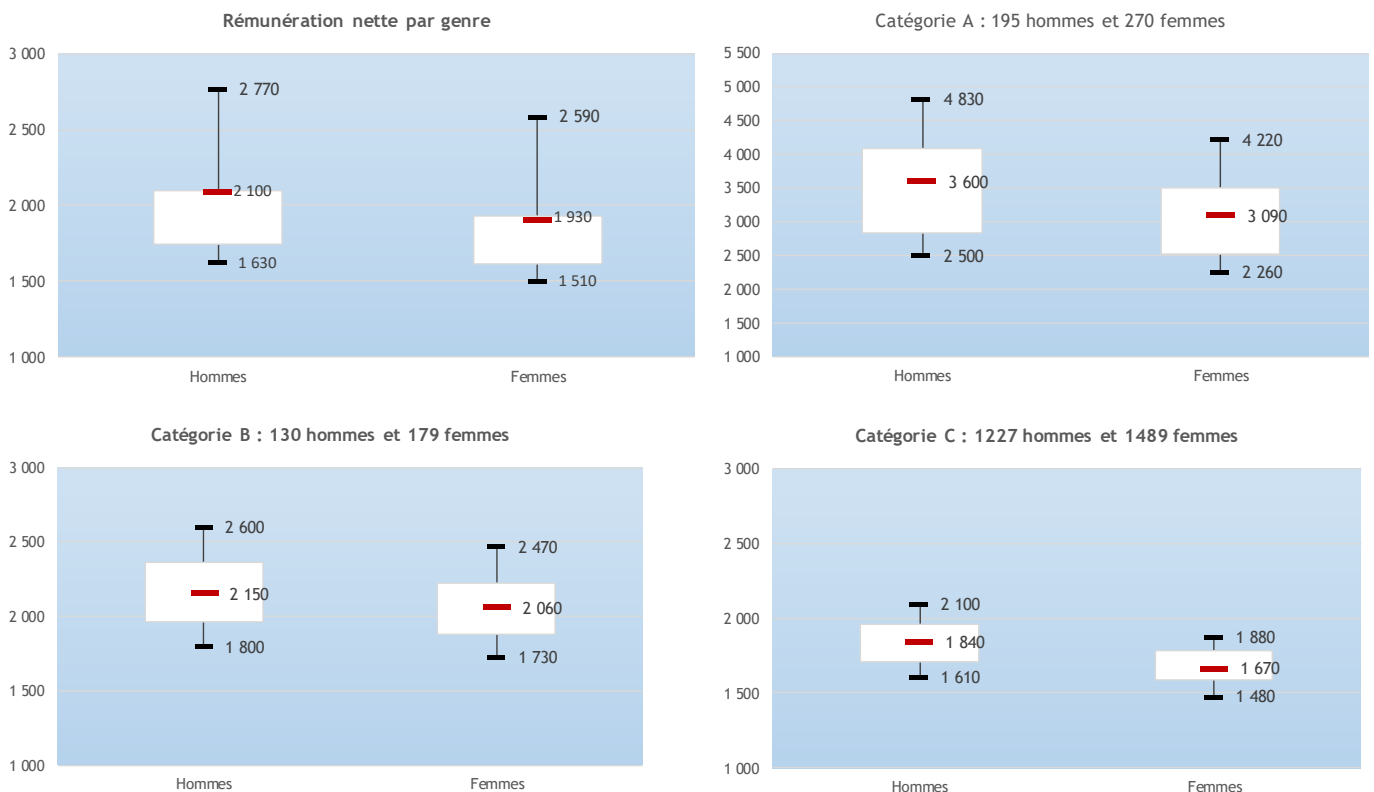
Le salaire médian des contractuels est en hausse (11,8 % 2 630 € en 2016)).

Le salaire net médian 2017 des agents contractuels sur emplois permanents est principalement basé sur celui des agents de catégorie A car ils représentent toujours la plus grande partie de cet effectif et leur rémunération est plus élevée.

Le salaire net médian des agents titulaires sur emplois permanents a augmenté de 2,1 % en 2017, sa variation est liée à l'augmentation du point ainsi qu'à l'évolution du GVT et aux mesures PPCR.

• Représentation graphique des rémunérations nettes mensuelles

80 % des agents perçoivent un salaire mensuel compris entre les deux traits noirs, la moyenne est représentée par le trait rouge et 50 % des agents perçoivent un salaire mensuel compris dans le carré blanc.



// La carrière

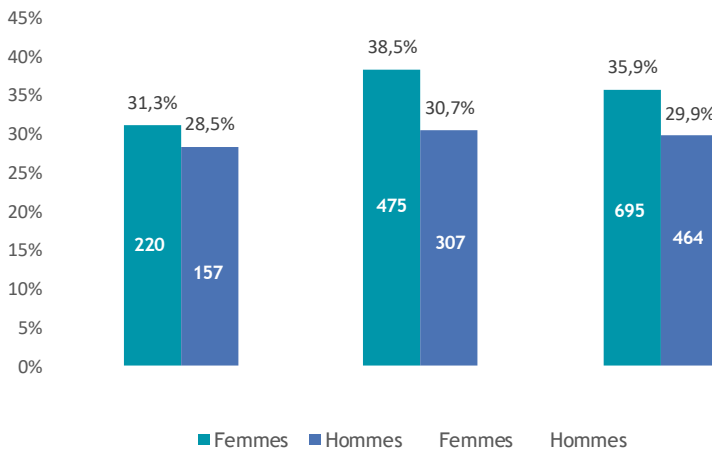
Définitions

Avancement d'échelon : passage d'un échelon à l'échelon immédiatement supérieur à l'intérieur d'un même grade. Le statut particulier de chaque corps ou cadre d'emplois prévoit la durée de service nécessaire pour passer d'un échelon à l'échelon supérieur.

Avancement de grade : passage d'un grade à un autre à l'intérieur d'un même corps ou cadre d'emplois. Il peut intervenir après la réussite à un examen ou un concours professionnel ou au choix de l'employeur.

Promotion interne : passage d'un corps ou d'un cadre d'emplois à un autre corps ou cadre d'emplois au sein de la même fonction publique. Elle a lieu au choix ou après examen professionnel.

• 1159 Avancements d'échelon

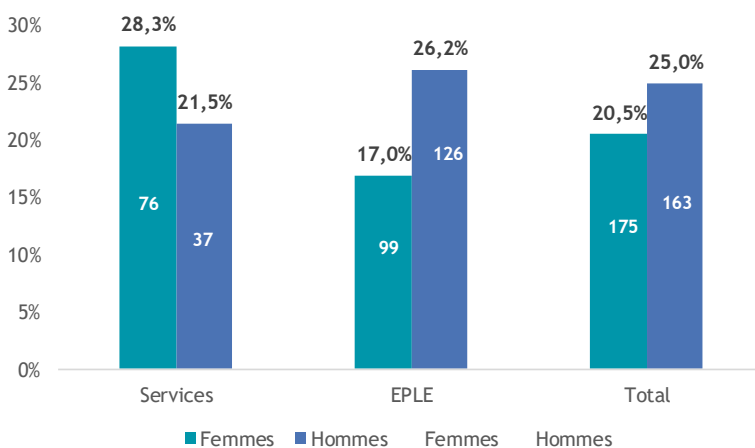


1159 agents ont bénéficié d'un avancement d'échelon (1435 en 2016, soit -19,2%). La généralisation du PPCR aux catégories A et C en 2017 avec l'avancement d'échelon au cadencement unique explique cette diminution. L'application du PPCR a généré des reclassements indiciaires. En catégorie C, il y a eu une fusion des 2èmes et 3èmes grades. Les agents qui déroulaient leur carrière sur le 2^{ème} grade ont été reclassés sur le grade supérieur.

• 338 Avancements de grade

338 fonctionnaires, soit 10 % ont bénéficié d'une inscription au tableau d'avancement en 2017.

▪ Part des femmes et des hommes promouvables ayant bénéficié d'un avancement de grade



L'analyse porte sur la part des femmes et des hommes promus sur l'ensemble des promouvables.

Les agents promouvables sont les agents qui remplissent les conditions statutaires pour accéder au grade supérieur.

Avancement de grade	Femmes			Promouvables	Promus	% avancement
	Promouvables	Promues	% avancement			
Administrateur général (voie principale)				1		
Administrateur général (voie exceptionnelle)				1		
Administrateur hors classe				2		
Attaché hors classe (voie principale)				2	2	100%
Attaché hors classe (voie exceptionnelle)	7			4		
Attaché principal (au choix)	18	1	6%	4	1	25%
Attaché principal (examen)	10	3	30%	6	2	33%
Rédacteur principal de 1ère classe (au choix)	30	6	20%	2		
Rédacteur principal de 1ère classe (examen)	12	12	100%	2	2	100%
Rédacteur principal de 2ème classe (au choix)	24	5	21%	1		
Rédacteur principal de 2ème classe (examen)	15	15	100%	1	1	100%
Adjoint administratif principal de 1ère classe	102	21	21%	10	1	10%
Adjoint administratif principal de 2ème classe (au choix)	2	2	100%			
Adjoint administratif principal de 2ème classe (examen)	5	5	100%			
Total filière administrative	225	70	31%	36	9	25%
Ingénieur hors classe (voie exceptionnelle)	1			1		
Ingénieur principal	13	2	15%	20	1	5%
Technicien principal de 1ère classe (au choix)	5	2	40%	8	1	13%
Technicien principal de 1ère classe (examen)	1			2	2	100%
Technicien principal de 2ème classe (au choix)	1			15	2	13%
Technicien principal de 2ème classe (examen)				1	1	100%
Agent de maîtrise principal	8			41	4	10%
Adjoint technique principal de 1ère classe	13			55	17	31%
Adjoint technique principal de 2ème classe (au choix)	2	1	50%	2	1	50%
Adjoint technique principal de 2ème classe (examen)				2	1	50%
Adjoint technique principal de 1ère classe des EE	246	33	13%	356	96	27%
Adjoint technique principal de 2ème classe des EE	335	66	20%	114	28	25%
Total filière technique	625	104	17%	617	154	25%
Conservateur du patrimoine en chef	1					
Total filière culturelle	1					
Médecin hors classe (Echelon spécial)	1	1	100%			
Total filière médico sociale	1	1	100%			
Total	852	175	21%	653	163	25%

• 67 Promotions internes

Promotion interne par filière	Catégorie			Sexe		Total
	A	B	C	Femmes	Hommes	
Administrative	5	6	0	11	0	11
Technique	5	6	45	7	49	56
Total	10	12	45	18	49	67

Sur 67 agents inscrits sur les listes d'aptitude, 45 adjoints techniques ont bénéficié d'une promotion interne au grade d'agent de maîtrise.

En 2017, 12 % des agents ont bénéficié d'un avancement de grade ou d'une promotion interne

Taux des agents promus par sexe	Cat. A	Cat. B	Cat. C	Total
Femmes	8,9%	39,0%	10,7%	12,9%
Hommes	4,0%	7,5%	12,8%	11,3%

3. La formation

Chiffres clés au 31/12/17

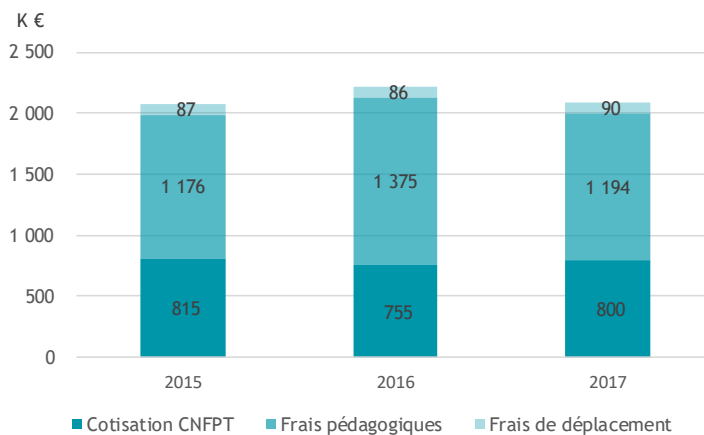
- Budget formation : 2,1 M€
- 2 541 agents formés
 - Femmes : 53 %
 - Hommes : 47 %
- 11 159 jours de formation

2017 en Bref

La collectivité a poursuivi sa politique de formation en mettant en priorité l'accent sur le développement des capacités et la sécurité. Les autres principaux domaines de formation sont liés aux différentes spécialités exercées dans le cadre de la politique lycée (spécialités techniques, maintenance informatique, restauration). Le déploiement de la méthode de pré-imprégnation en EPLE s'est également accompagné de formations adaptées.

// Les éléments de cadrage

• Le budget



La formation représente 1,3 % des frais de personnel en 2017.

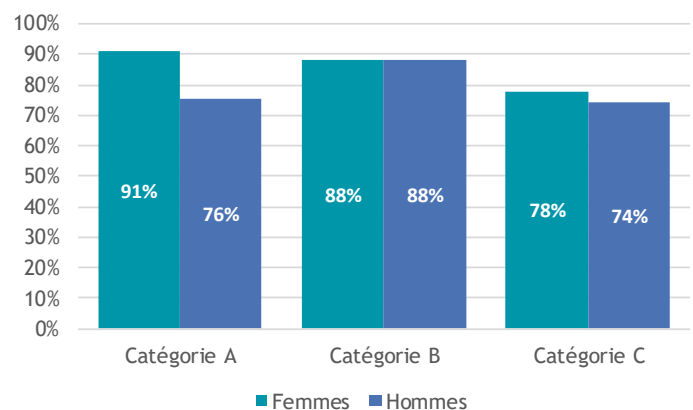
Le montant des sommes investies par jour de formation est de 186 euros (- 9 euros par rapport à 2016).

Le budget consacré à la formation en 2017 s'élève à 2,1 M€ euros (-6%), dont 0,8 M€ de cotisation obligatoire versée au CNFPT (+6%), 1,2 M€ de frais pédagogiques (-13,2%) et 0,1 M€ de frais de déplacements (+4,6%).

• La typologie des agent·e·s formé·e·s

- Répartition par catégorie des agent·e·s ayant participé au minimum à une action de formation

nombre d'agents	Femmes	Hommes	Total
Catégorie A	226	158	384
Catégorie B	162	120	282
Catégorie C	962	904	1 866
Autres dispositifs	4	5	9
Total	1 354	1 187	2 541



Le nombre d'agents permanents qui a participé au minimum à une action de formation en 2017 est en légère baisse (-6%).

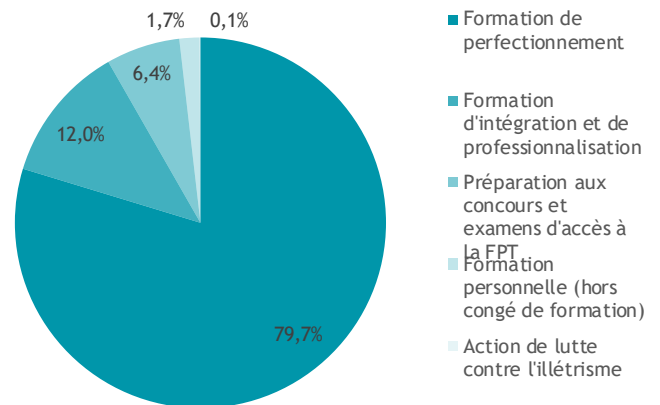
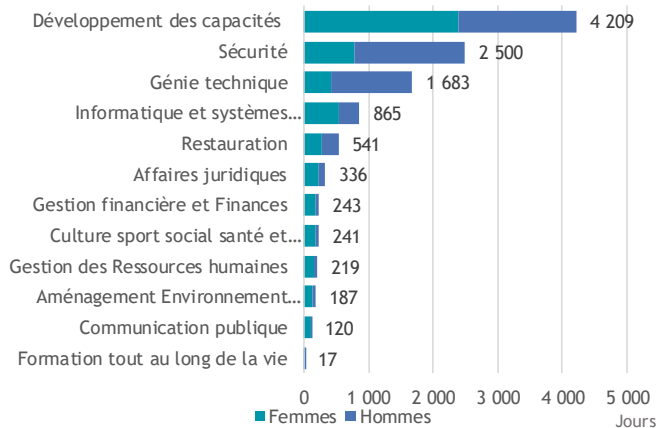
En 2017, près de 71 % des agents permanents ont participé au minimum à une action de formation. La proportion des hommes qui partent en formation progresse dans toutes les catégories, notamment en catégorie B et C. Les femmes qui partent en formation restent majoritaires en catégorie A.

• Du DIF vers le CPF

En 2017, le compte personnel de formation (CPF) a remplacé le droit individuel à la formation (DIF). Le CPF alimenté en heures, est utilisable par tout salarié, tout au long de sa vie active, pour suivre une formation qualifiante. Les heures acquises au titre du DIF sont intégralement reportées sur le CPF.

Aucune heure n'a été réalisée en 2017 au titre du CPF.

// Les domaines et les types de formation



77 845 heures de stages ont ainsi été réalisées et prises en charge au titre du plan de formation.

Absence pour concours en jours ouvrés	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Femme	13	13	54	80
Homme	15	19	51	85
Total	28	32	105	165

En 2017, dans les services, 64 femmes et 53 hommes ont été absents pour se rendre ou préparer un concours/examen.

// La formation selon les types d'organismes et par catégorie

Formation par Organisme (en jours)	Interne Région	CNFPT	Autres organismes	Total
Cat. A	135,5	363,0	1 469,7	1 968,2
Cat. B	174,6	386,5	993,6	1 554,7
Cat. C	569,9	1 453,5	5 429,1	7 452,5
Agents relevant d'autres dispositifs	20,7	31,0	132,2	183,9
Total en jours	900,7	2 234,0	8 024,6	11 159,3
ETP annuel sur la base des jours ouvrés	3,6	8,9	31,8	44,3

La Région a davantage recours à des prestataires autres que le CNFPT car son offre de formation pour des domaines d'expertise n'est pas toujours adaptée.

Chiffres clés au 31/12/17

- 12% des agents sont à temps partiels
- Heures Supplémentaires : 2 ETP
- CET : 15 000 jours
- BOE : 12,93 %
- Taux d'absentéisme : 8,6 %

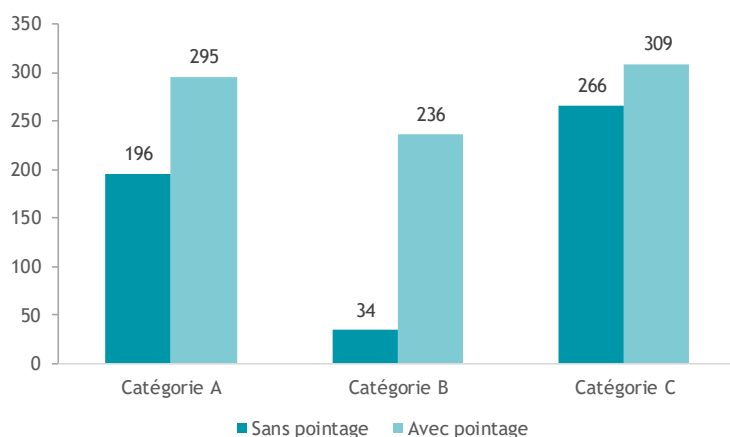
2017 en Bref

Pour les agents des services, une nouvelle solution informatique de gestion du temps, Amzer, a été déployée en 2017. Cet outil permet de simplifier et fiabiliser les procédures de gestion du temps et des congés ainsi que d'introduire davantage de dématérialisation. Dans les EPLE, le logiciel My Antiriade continue d'être déployé pour permettre au réseau des encadrants d'organiser les plannings de travail.

La collectivité poursuit par ailleurs son effort d'accompagnement des agents en situation de handicap et sa politique de prévention de risques.

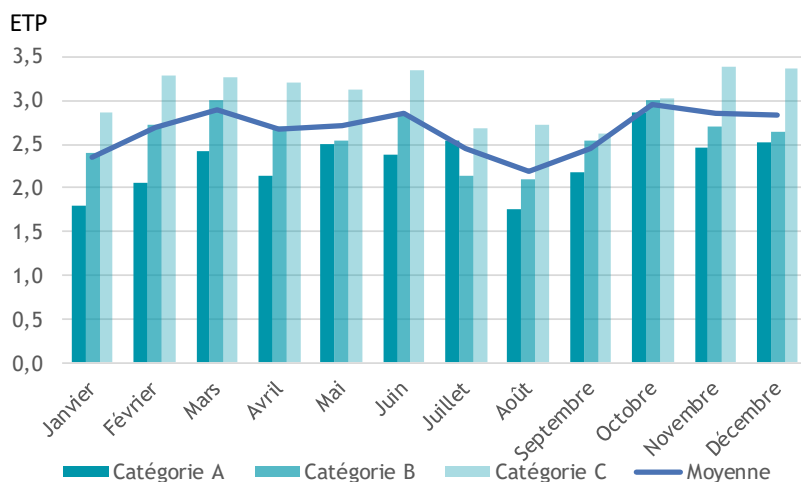
// Le temps de travail des agent·e·s des services

Les éléments relatifs à la gestion des horaires ne concernent que le personnel permanent rémunéré ainsi que le personnel non permanent effectuant des missions de remplacement des agents des services. Les agents des lycées ont conservé leur régime antérieur applicable dans leurs administrations d'origine.

• Les horaires variables : 63 % des agent·e·s des services badgent

Chaque agent des services badge, à l'exception des :

- titulaires du "pack encadrement" dont la liste est fixée par arrêté du Président,
- agents d'entretien et éclusiers des voies navigables,
- agents des Equipes mobiles d'assistance technique (EMAT)

• La gestion des horaires : l'équivalent de 10 ETP annuels récupérés**▪ Horaires variables : l'équivalent de 8 ETP récupérés**

Dans le cadre de la gestion individuelle des horaires variables, les agents des services qui badgent peuvent récupérer au maximum l'équivalent d'une demi-journée par mois.

Au cours de l'année 2017, 662 agents ont bénéficié de la récupération des horaires variables :

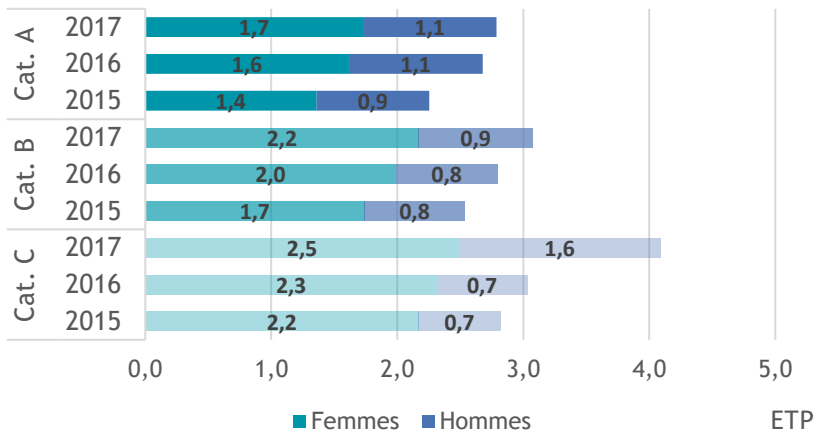
- 219 agents de catégorie A,
- 192 de catégorie B
- 254 de catégorie C

▪ Heures supplémentaires : 2 ETP

En outre, à titre exceptionnel, des heures supplémentaires réalisées dans le cadre des nécessités du service, à la demande expresse et dûment motivée de la hiérarchie peuvent faire l'objet de récupérations horaires.

Au cours de l'année 2017, 86 agents ont récupéré des heures supplémentaires sous forme d'absence (47 agents de catégorie A, 20 de catégorie B et 19 de catégorie C).

▪ Evolution des heures récupérées

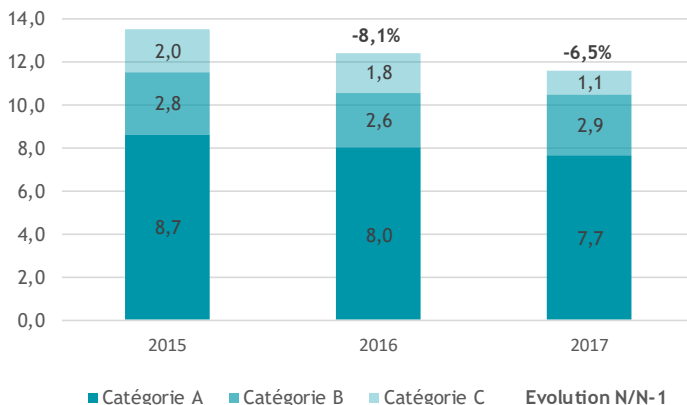


Le nombre d'heures récupérées augmente de 6,5 %. (Stabilité des heures supplémentaires et augmentation des horaires variables de 7,5 %).

689 agents ont récupéré, en moyenne, 24 heures, (28 heures pour les heures supplémentaires et 22 pour les horaires variables).

• La gestion des horaires : 11,6 ETP d'heures écrêtées

Evolution des heures écrêtées



Le cumul des heures autorisées en crédit (excédent d'heures travaillées comptabilisées) ne doit pas dépasser l'équivalent de 12h ; au-delà de ce cumul, les heures sont écrêtées.

Après une augmentation du nombre d'heures écrêtées en 2015 celui-ci diminue depuis 2016.

• Le compte épargne-temps (CET) : 15 000 jours épargnés

Depuis 2005, les agents sur emploi permanent des services peuvent ouvrir un compte épargne-temps. Les règles de fonctionnement ont été modifiées par la Région le 1er novembre 2010 suite à l'assouplissement des dispositifs réglementaires.

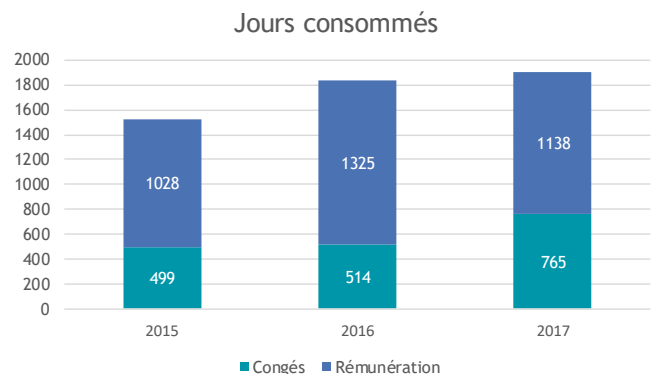
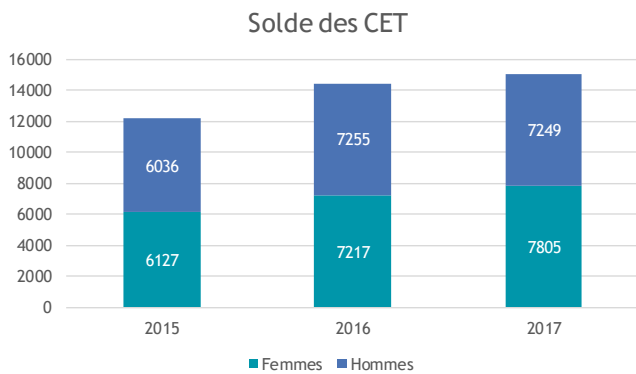
L'épargne est limitée à 60 jours. Les 20 premiers jours épargnés sont nécessairement pris sous forme de congés. Entre 21 et 60 jours épargnés, la monétisation est également possible, ainsi que la conversion en points de retraite additionnelle (RAFP).

Agents ayant un CET	Au 31/12/2017				Dont ouverts en 2017	
	Femmes	Hommes	Total	% Femmes	Femmes	Hommes
Cat. A	226	166	392	58%	13	12
Cat. B	134	64	198	68%	11	9
Cat. C	185	173	358	52%	23	18
Total	545	403	948	57%	47	39

En 2017, 3 561 jours de CET ont été épargnés (+29%). En moyenne, les agents à temps plein ont épargné 4 jours contre 2,6 jours pour les agents à temps partiel.

CET Jours accumulés	Au 31/12/2017				Dont accumulés en 2017	
	Femmes	Hommes	Total	% Femmes	Femmes	Hommes
Cat. A	3659	3464	7123	51%	876	931
Cat. B	1861	985	2846	65%	370	315
Cat. C	2285	2800	5085	45%	415	654
Total	7805	7249	15054	52%	1661	1900

L'indemnisation au titre de l'année 2017 (rémunération effectuée en 2018), a concerné 112 agent-e-s, dont 64 de catégorie A, pour un montant total de 131 K€. En moyenne, 10,7 jours ont été indemnisés. 45 jours ont été inscrits au titre de la retraite additionnelle.



• Le don de jours de congé : 31 jours

Depuis 2015, les agents peuvent effectuer un don de jours de repos à un collègue dont l'enfant est gravement malade. Ce don est anonyme et les jours sont cumulés sur un compte commun.

En 2017, 22 agents ont fait des dons pour un total de 31 jours.

// Les congés spécifiques

▪ Congés bonifiés : 11 agent-e-s en ont bénéficié

Le droit aux congés bonifiés s'exerce tous les 3 ans. L'octroi de ce congé s'accompagne d'une bonification maximale de 30 jours de congés annuels permettant aux agents concernés de se rendre dans le département ou territoire d'outre-mer dont ils sont originaires. Ils étaient 8 en 2016.

▪ Congés de maternité-adoption : 42 femmes, 3 800 jours

Au cours de l'année 2017, 42 femmes ont été en congé de maternité, 32 dans les services et 10 dans les EPLE, pour 3 794 jours, soit une moyenne par agent de 3 mois.

En 2017, 1 apprentie et 1 emploi d'avenir ont bénéficié d'un congé de maternité.

▪ Congés de paternité : 24 agents, 256 jours

Le congé paternité est à prendre dans les 4 mois qui suivent la naissance ou l'adoption d'un enfant. Il est de 11 jours consécutifs et de 18 jours pour la naissance ou l'adoption de jumeaux ou de triplé.

En 2017, 24 agents ont bénéficié du congé de paternité, 13 dans les services et 11 dans les EPLE, pour 256 jours.

▪ Congés parentaux : 11 femmes et 1 homme

Le congé parental est accordé de droit, à l'agent, après un congé pour maternité (ou après la naissance, pour le père), un congé d'adoption, ou lors de l'arrivée au foyer d'un enfant n'ayant pas atteint l'âge de la fin d'obligation scolaire, adopté ou confié en vue de son adoption.

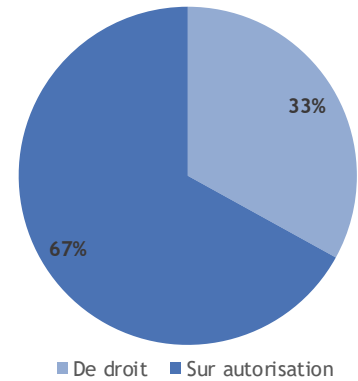
En 2017, 11 femmes et 1 homme ont bénéficié de ce droit, pour 2 111 jours. Pour 7 femmes, le congé parental a succédé au congé de maternité ou d'adoption, pour les 4 autres, il s'agit de renouvellement.

// Les temps partiels

Chiffres clés

- 12 % des agents exercent leur activité à temps partiel. Ce pourcentage n'a pas évolué depuis 2013.
- 87 % sont des femmes
- 69 % sont des agents de catégorie C
- 49 % exercent dans un EPLE
- 2 temps partiels sur 3 sont accordés sur autorisation

Répartition des temps partiels par genre et catégorie	Femmes			Hommes			Total
	A	B	C	A	B	C	
90%	27	22	30	2	1	3	85
80%	37	31	211	5	5	34	323
70%	1		3			2	6
60%	2	1	4			2	9
50%		1	9			3	13
Temps partiel	67	55	257	7	6	44	436
Temps complet	203	124	1232	188	124	1183	3054
% des temps partiel	25%	31%	17%	4%	5%	4%	12%

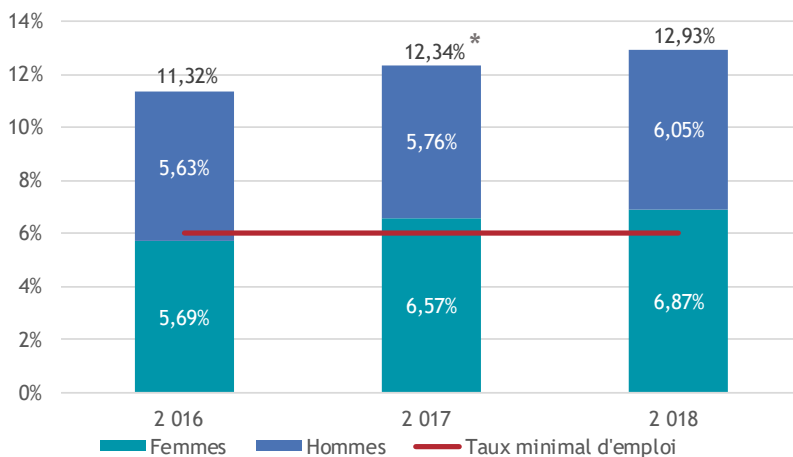


// Les travailleurs handicapés

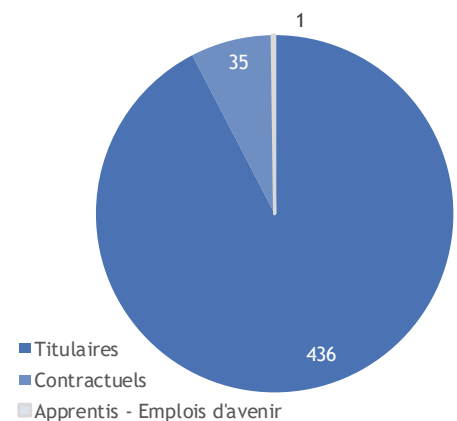
• Obligation d'emploi (OE)

Depuis le 1^{er} janvier 2011, la Région a dépassé le seuil légal de bénéficiaires de l'obligation d'emploi fixé à 6 %. Au 1^{er} janvier 2017, la Région recense 472 agents en situation de handicap au sein de ses effectifs (sur un effectif total de 3 651 agents) selon les critères de déclaration définis par le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP), soit un taux d'emploi de 12,93 % au titre de l'année 2018. La déclaration auprès du FIPHFP se fait au titre de l'année n-1.

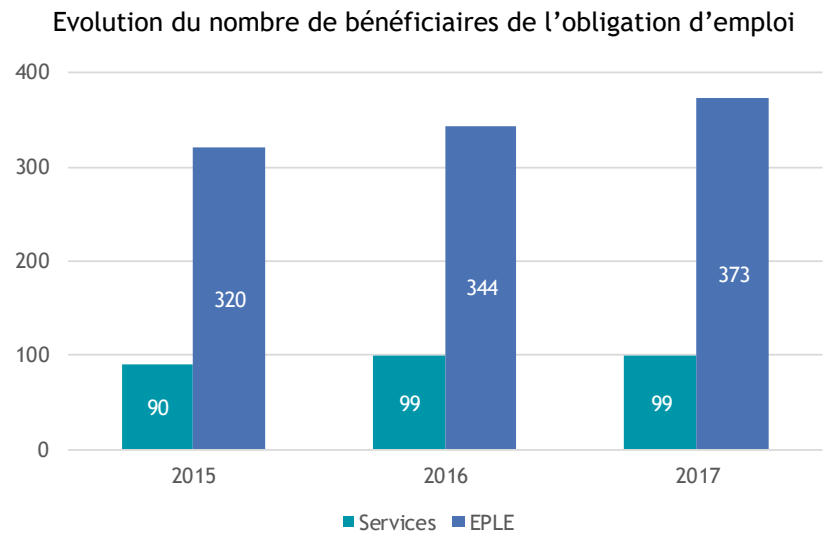
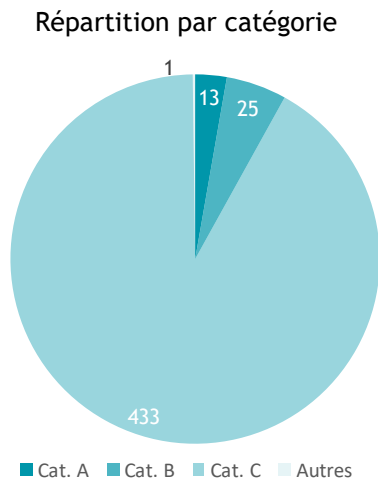
Depuis 2011, la Région Bretagne ayant dépassé le taux d'emploi légal de travailleurs handicapés, ne verse plus de contribution financière au FIPHFP.



Répartition par statut



• Les bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE)



// La santé au travail

• La médecine professionnelle et préventive

Trois médecins assurent le suivi médical professionnel des agents sur l'ensemble des sites de la Région :

- Un médecin coordonnateur de prévention, en poste à Rennes, en charge des services du siège et des établissements de l'Est du territoire breton
- Un médecin de prévention en poste à Guingamp, en charge des établissements du Nord du territoire breton
- Un médecin de prévention en poste à Lorient en charge des établissements du Sud du territoire breton

L'ensemble des agents de la collectivité passe une visite médicale tous les 2 ans. Les agents nécessitant un suivi spécifique sont reçus par les médecins chaque année.

Outre les examens complémentaires prescrits par la médecine de prévention, la Région prend en charge la visite d'embauche auprès d'un médecin agréé, préalable au recrutement dans la fonction publique. De même, lorsqu'un dossier est présenté pour avis sur l'attribution ou la prolongation d'un congé de longue maladie, de longue durée au comité médical ou à la commission de réforme en cas d'accident du travail, de maladie professionnelle, d'invalidité, les expertises et honoraires sont pris en charge par la collectivité.

Pour 2017, les frais médicaux s'élèvent à 236 K€ (170 K€ en 2016) :

Coût (en Euros)	Services	EPLE
Visites d'embauche médecine agréée	3 902	5 640
Longue maladie, longue durée, accident de travail- maladie professionnelle (honoraires et frais médicaux)	19 517	174 440
Visites de contrôles hygiène et sécurité, frais médicaux divers	2 821	9 021
Sous total	26 240	189 101
Consommables et petit matériel	3 963	
Consultations honoraires	5 784	
Examens complémentaires	7 869	
Actions de prévention	2 872	
Sous total	20 488	

La Région est depuis 2015 auto-assureur, elle ne verse plus de cotisation au titre de l'assurance du personnel et prend directement en charge les frais médicaux en lien avec les accidents du travail.

L'augmentation de ces frais s'explique par l'augmentation des effectifs et des absences pour longue maladie, longue durée ou accidents du travail (+26 %)

• Les absences au travail

Le nombre de jours d'absence est comptabilisé hors congés de maternité et paternité, hors journées de formation, hors jours de grève et absences syndicales. Il est calculé sur la base de 252 jours ouvrés équivalent temps plein (les week-ends, les jours fériés ne sont pas comptés).

▪ Taux d'absentéisme : 8,6 %

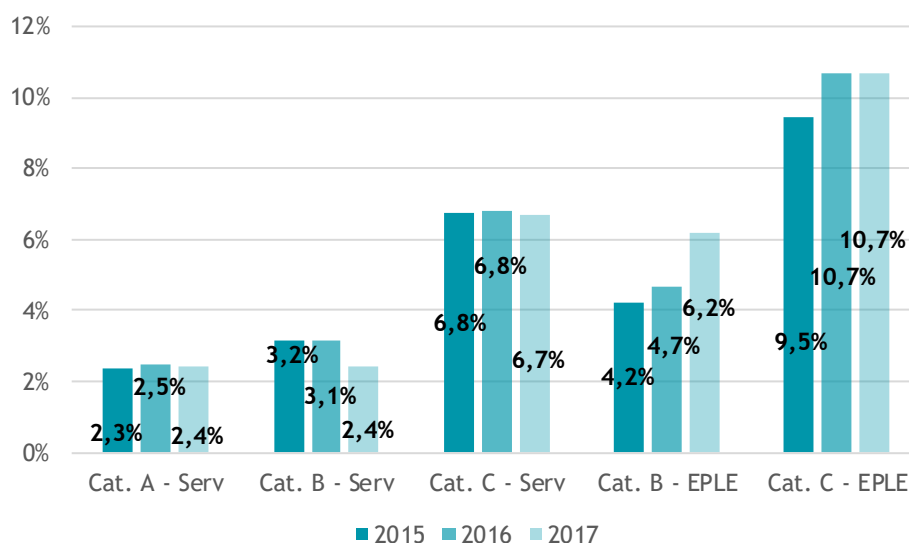
Absence par motif en jours ouvrés	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total	Taux d'absentéisme
Accident de travail	4	31	5 215	5 250	0,6%
Maladie professionnelle		252	5 449	5 701	0,7%
Maladie ordinaire	1 848	1 439	35 830	39 117	4,6%
Longue et grave maladie	252	144	13 169	13 565	1,6%
Longue durée	504	252	7 407	8 163	1,0%
Maladie	2 608	2 118	67 070	71 796	8,4%
Naissance	21	6	18	45	
Décès	74	46	273	393	
Enfant malade	234	173	698	1 105	
Mariage	29	8	139	176	
Evènements familiaux	0	2	3	5	
Concours	28	32	106	165	
Autorisations d'absences	386	266	1 236	1 888	
Absences non justifiées			65	65	
Total	2 994	2 384	68 371	73 749	8,6%

Le taux global d'absentéisme des agents permanents des services et des établissements d'enseignement est en légère diminution (2016 : 8,7%).

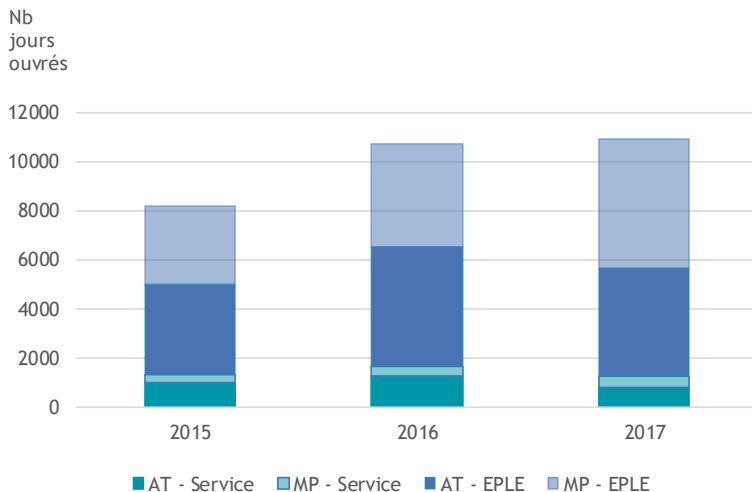
Cat.A	2,8%
Cat.B	3,3%
Cat.C	10,1%

Le nombre de jours moyen d'absence par catégorie reste stable : 7 jours pour les catégories A, 8 jours pour les B et 25 jours pour les C.

▪ Maladie - Evolution du taux d'absentéisme par catégorie



■ Accidents de travail et maladies professionnelles



410 accidents trouvent leur origine en 2017 (360 en 2016), 203 ont donné lieu à un arrêt de travail (187 en 2016).

75 demandes de reconnaissance de maladie professionnelle ont été présentées en 2016 (56 en 2016).

// L'hygiène et la sécurité

• Les formations à la sécurité

Thème	Nb de jours		Nb d'agents	
	Femme	Homme	Femme	Homme
AMIANTE	5	109	1	36
CONDUITE ENGIN ET VEHICULES	55	358	42	196
HABILITATION ELECTRIQUE	111	446	65	291
INCENDIE	177	210	268	303
SECOURISME	291	196	254	159
TRAVAIL EN HAUTEUR	7	47	10	42
AUTRES RISQUES	140	350	150	434
Total général	785	1715	790	1461

La conduite d'engins regroupe 5 CACES, divers permis et la conduite de matériel spécifique.

Les 2/3 des formations "Incendie" et "Secourisme" concerne le recyclage annuel des équipiers et des sauveteurs. Les formations "Prévention", "Gestes et posture" et "DéTECTEURS gaz" constituent une part importante des formations aux autres risques.

• Les conditions de travail

La collectivité fournit à l'ensemble des agents identifiés au cours de l'évaluation des risques, des vêtements de travail et équipements de protection individuelle (EPI). Près de 3 500 agents disposent ainsi d'une dotation lorsqu'ils intègrent la Région et lors du renouvellement annuel leur permettant de remplacer leurs effets usagés.

En 2017, les dépenses pour les équipements commandés se sont élevées à **660 K€** tout en prenant en compte l'intégration et la dotation des nouveaux agents transférés des ports, ainsi que l'acquisition d'un stock de vêtements permettant de réaliser les échanges et de doter les nouveaux arrivants.

Le suivi nominatif des dotations, via le progiciel de gestion des commandes de vêtements de travail et des équipements de protection individuelle, permet d'assurer un suivi adapté pour maîtriser le budget tout en maintenant de bonnes conditions d'hygiène et de sécurité pour les agents de la collectivité.

• Autres dépenses liées à l'hygiène et la sécurité

La Région organise le contrôle des équipements de protection individuelle dits de classe 3, comme les gilets de sauvetage, harnais de sécurité, etc., conformément au Code du Travail pour un coût en 2017 de **34 K€**. En outre, comme chaque année, des trousse de secours ont été achetées pour faire face à de nouveaux besoins, et le contenu des trousse existantes a été renouvelé pour un coût de **15 K€**.

• Assistant·e·s de prévention et référent·e·s hygiène et sécurité

Deux assistants de prévention au sein des services de la Région (sites administratifs d'une part et voies navigables et antennes portuaires d'autre part) déploient la politique sécurité au plus près du terrain. Ils travaillent en lien avec les deux conseillers prévention de la Région, chargés de coordonner l'ensemble des dispositifs hygiène et sécurité de la collectivité. Trois référents hygiène et sécurité sont également présents au sein des ports.

La Région dispose par ailleurs d'un réseau d'assistants de prévention et référents hygiène et sécurité pour déployer son intervention dans la prévention des risques au sein des établissements scolaires. En 2017, ce sont 104 agents régionaux qui exercent la mission d'assistant de prévention en EPLE, auxquels s'ajoutent 16 référents hygiène et sécurité.

• Chargé·e·s d'intervention

La Région s'appuie également sur les 145 « chargés d'intervention » des services (hors EPLE) qui ont pour mission d'agir sur les départs de feu et de participer à l'évacuation des locaux d'une part, d'assurer les fonctions de sauveteur secouriste du travail, d'autre part, en portant secours aux victimes.

// Les frais de déplacement

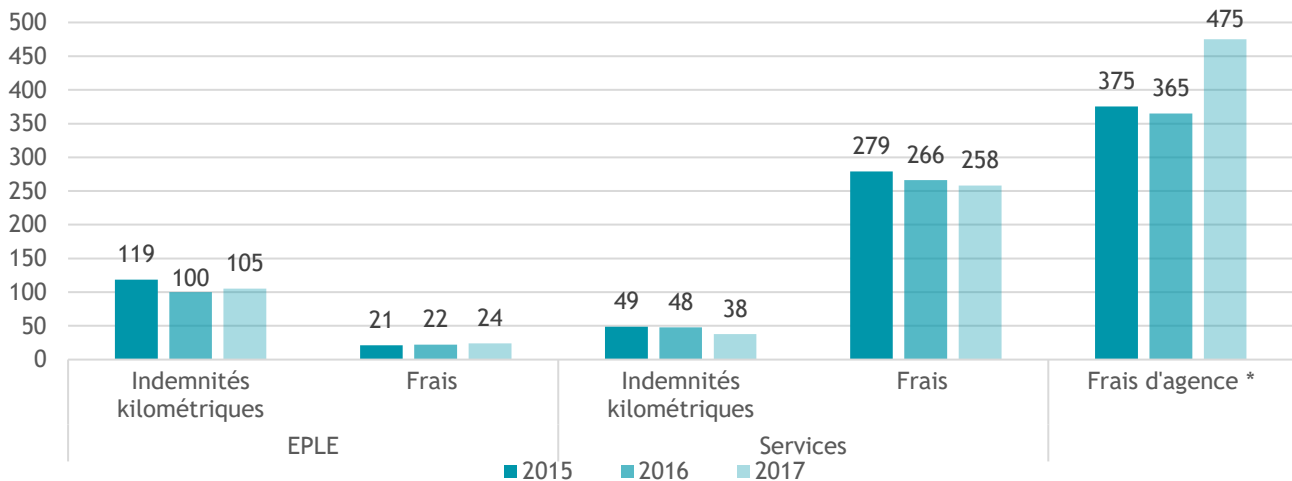
En 2017, les dépenses consacrées aux déplacements des agents sont en hausse de 12,4 %.

1 436 agents ont bénéficié, en 2017, de remboursement de frais de déplacement contre 1 457 en 2016 (-1,4 %).

- 677 agents des services
- 19 agents de l'Inventaire du patrimoine
- 162 agents des ports et canaux
- 579 agents des EPLE.

A noter que certains agents ont changé d'affectation en cours d'année, au fil des mutations, ce qui explique la différence entre la somme des agents et le nombre indiqué

Les remboursements de frais de déplacement sont en baisse de 2,6 % - Les frais d'agences sont en hausse de 30 %.



* les billets d'avion pour congés bonifiés sont inclus - 27 507 €. Le droit aux congés bonifiés s'exerce tous les 3 ans. 11 bénéficiaires en 2017. Coût moyen par bénéficiaire : 2 500 euros (2 534 € en 2016)

• Utilisation des véhicules personnels

En 2017, 643 agents ont utilisé leur véhicule personnel, 459 926 Kms ont été remboursés (474 394 Kms en 2016). La majorité des trajets ont été réalisés par les agents des établissements d'enseignement (340 870 Kms - 520 agents), et les agents des points Région (13 863 Kms - 12 agents), les agents des voies navigables (12 094 Kms - 17 agents) et les agents de l'Inventaire du patrimoine (3 948 Kms - 3 agents).

Le coût total pour la collectivité est de 143 K€.

Chiffres clés au 31/12/17

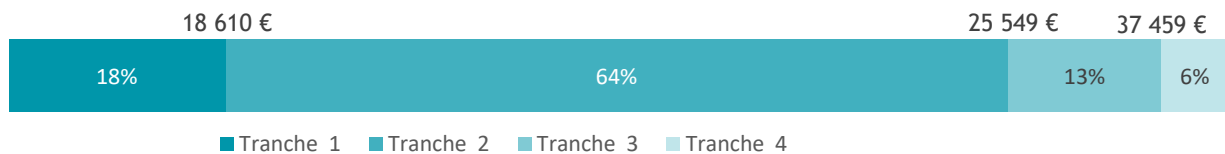
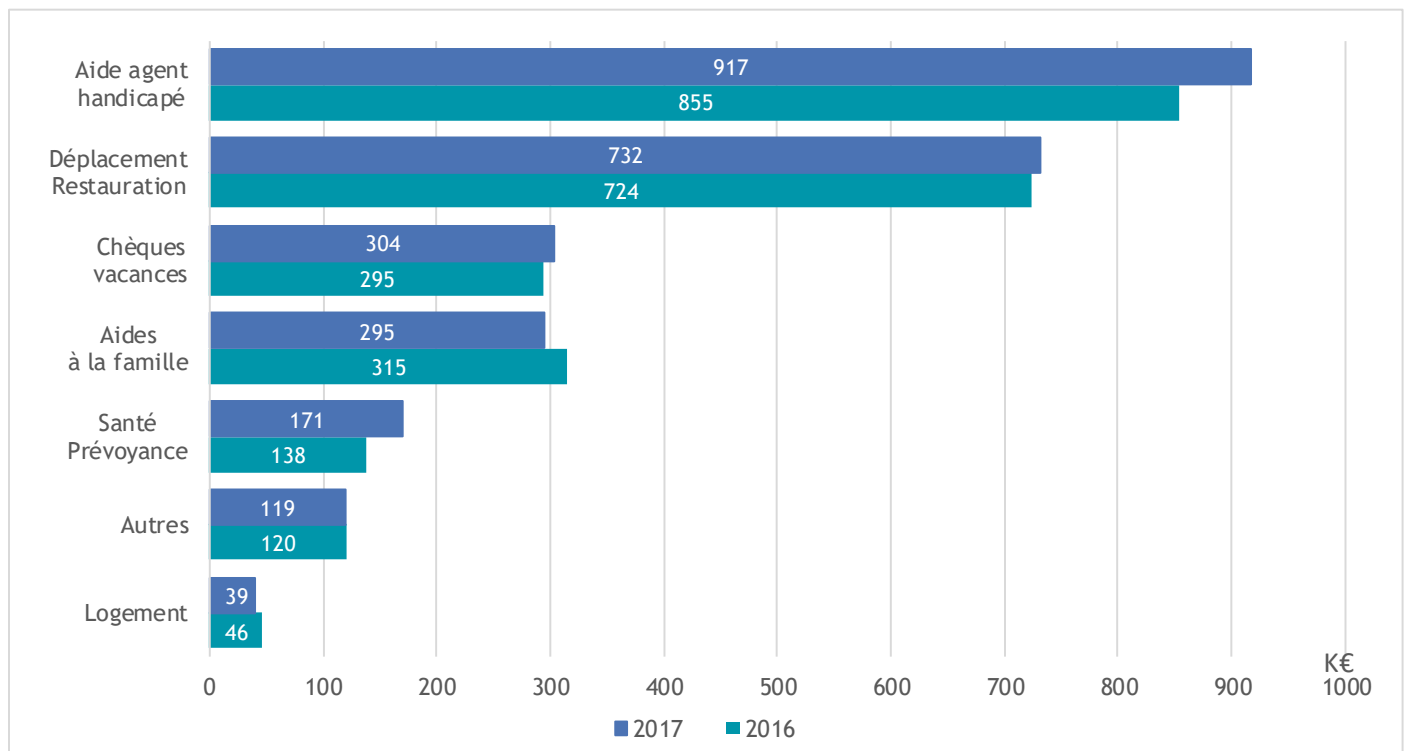
- 2,5 M€,
- 1/3 consacré à l'allocation BOE
- 23 dispositifs

2017 en Bref

L'action sociale est en augmentation en 2017 essentiellement du fait de l'augmentation des effectifs et donc des bénéficiaires des différentes aides (restauration, enfance, famille). La collectivité a par ailleurs décidé en fin d'année une extinction progressive sur 4 ans de l'allocation BOE (Bénéficiaire de l'Obligation d'Emploi).

// Le barème social unique

Le barème s'applique aux prestations d'action sociale, aux chèques-vacances, aux titres restaurant et à la subvention-repas. Il est apprécié en fonction du revenu net fiscal de l'agent lors de l'année précédente. La situation individuelle de chaque agent est étudiée dès le 1er janvier de chaque année.

**Répartition de l'action sociale par domaine**

// La synthèse de l'action sociale

Prestations d'action sociale	Coût Région (en €)		Bénéficiaires		
	2 016	2 017	2016	2017	
				Femmes	Hommes
Aides à la famille	314 911	294 651			
Naissances-adoptions		5 400		14	13
Mariages-PACS	24 260	3 500		17	8
Décès Conjoint ou enfant		8 000		4	
Garde jeunes enfants	94 247	88 844	230	161	86
Séjours enfants	40 390	39 291		207	135
Allocation enfant handicapé dont prestation spéciale handicap (enfant de plus de 20 ans suivant des études)	86 414	80 496	47	20	28
Arbre de Noel	69 600	69 120	1 136	612	499
Aide agent handicapé	854 700	916 600	504	285	243
Chèques vacances	294 745	304 450	2 491	1 533	1 039
Plan de déplacement	104 531	110 344			
Aide unique à la restauration	619 147	621 183	1 244	776	609
Restaurant administratif	177 388	207 253			
Titre restaurant	441 759	413 930	1 244	776	609
Logement	46 334	39 359			
Aide installation	17 925	17 307	33	19	12
Bonifications prêts immobiliers	28 409	22 052			
Prêts installation			5	2	4
Santé Prévoyance	138 186	170 787			
Complémentaire santé	53 838	70 557	548	396	282
Prévoyance	84 348	100 230	645	478	235
Autres	120 385	119 199			
Fonds de solidarités (aides)	49 813	35 207	119	87	
Départ à la retraite	14 400	27 900	48	47	46
Association omnisport	28 000	29 000			
Marché billetterie	13 149	15 012	1 461	1 043	620
Médailles du travail (Chèques cadeaux et médailles)	15 023	12 080	130	53	52
Total	2 492 939	2 576 573			

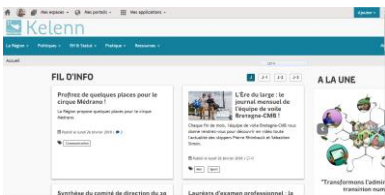
Chiffres clés au 31/12/17

- Kelenn : 1357 visiteurs uniques par jour ont vu 114 600 pages (moyenne jour ouvré)
- Panoramiques : 4400 exemplaires par numéro
- 452 Espaces collaboratifs
- 3 Cafés Patton

2017 en Bref

La communication interne a continué de mettre en perspective les différentes actions structurantes de la collectivité tant pour les politiques publiques que pour les projets internes. Ainsi, le plan d'action d'amélioration des conditions de travail a fait l'objet d'un suivi continu. Par ailleurs, les différents projets de transformation de l'administration autour de la territorialisation, de l'administration 100 % numérique et de la modernisation font également l'objet de suivis spécifiques pour présenter les principaux enjeux et intégrer les agents au cœur de la réflexion à travers tous les supports de communication possibles.

// Le portail Kelenn



Kelenn est le portail interne commun aux agents, aux élus et aux membres des assemblées. Il est tout à la fois un portail d'information, un espace documentaire, un outil de travail et le point d'accès à l'ensemble des applications de la Région. Des actualités et informations y sont diffusées quotidiennement.

Informier

Les rubriques donnent accès aux informations sur l'organisation de la collectivité, ses missions, les dispositions RH et réglementaires, les aspects pratiques, et aux documents officiels de la Région. Les mises à jour sont effectuées par la communication interne et par un réseau de contributeurs déconcentrés dans les services formés spécifiquement.

Collaborer

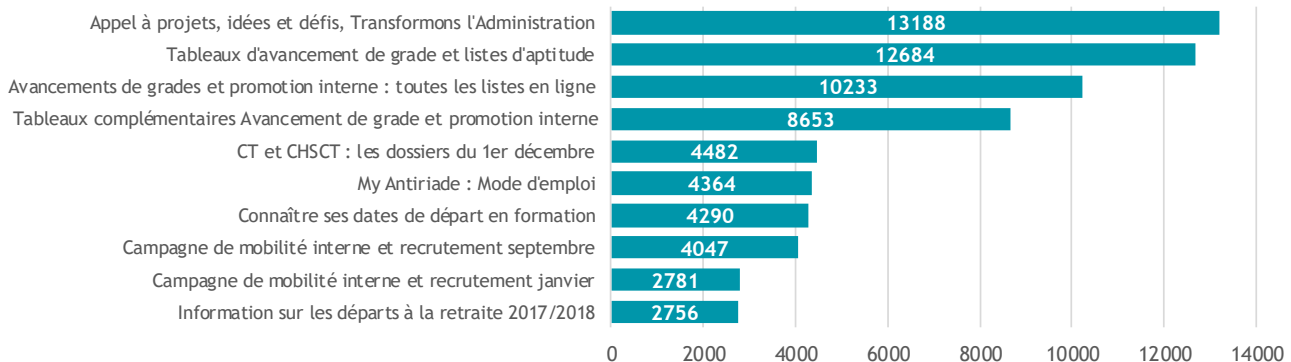
Les espaces collaboratifs permettent à des groupes d'agents de communiquer, partager, gérer et organiser des informations ou des documents autour d'un projet commun ou d'intérêts partagés.

S'exprimer

Kelenn est aussi un espace d'expression ouvert à l'ensemble des agents à travers des périmètres bien définis (avis, blogs, forum, foires aux questions collaboratives) pour leur permettre de donner un point de vue personnel, d'apporter une analyse enrichie, d'interroger directement l'administration sur un point qui n'aurait pas été abordé ou qui n'a pas été compris.

Kelenn en chiffres	2015	2016	2017
Nombre d'agents contributeurs	51	58	55
Nombres de nouveaux espaces collaboratifs créés	106	85	96
Nombre de commentaires publiés	299	275	476

Les "vues" sur Kelenn



// Les publications

• La revue trimestrielle Panoramiques



La revue Panoramiques permet de présenter les principaux chantiers de la collectivité, d'expliquer les politiques publiques et de mettre en valeur les métiers des agents régionaux

Ce journal interne organisé en trois parties est adressé à tous les agents de la Région, quel que soit leur statut, ainsi qu'aux élus régionaux et aux chefs d'établissement et adjoints gestionnaires des lycées publics. En 2017, les numéros 42, 43, 44 et 45 ont été diffusés.

L'actualité de la Région

90 jours : l'agenda des trimestres écoulés et à venir.

décryptage : les clés pour comprendre une thématique relevant d'une compétence régionale et ses enjeux, avec une dimension bilan de l'action régionale.

horizon : l'interview d'un intervenant extérieur à la Région, un point de vue éclairé sur un défi auquel le territoire breton est confronté et pour lequel il appartient à la Région d'agir.

cap sur : dossier traitant d'une orientation, d'une politique, d'une compétence régionale.

Les infos RH et internes

bon à savoir : deux fiches pratiques sur une question RH ou fonctionnelle.

en chantier : un sujet RH ou fonctionnel un peu prospectif et/ou stratégique, en cours de mise en œuvre.

Agents et services

ils font la Région : portraits de deux agents sous l'angle métier

24h avec : une journée avec un service, une équipe de la Région sous la forme d'un reportage.

initiatives : exemples de démarches personnelles initiées par des agents de la Région

• Les autres publications

En 2017, la communication interne a travaillé sur une étude autour des publications spécifiques ressources humaines afin de développer de nouvelles propositions à destination des agents. Un document de sensibilisation sur l'utilisation de la messagerie a été édité en lien avec l'action conduite dans la démarche d'amélioration des conditions de travail. Différentes modalités de communication (vidéos, infographie, illustrations, dessins de presse, etc.) ont également été proposées en complément des dispositifs existants ou pour les enrichir.

// Les manifestations et événements

<p>9 Janvier</p> <ul style="list-style-type: none"> • Voeux du Président 	<p>6 mars</p> <ul style="list-style-type: none"> • Journée des droits des femmes : Conférence de Mélissa Plaza sur les stéréotypes de genre dans le sport 	<p>30 mars</p> <ul style="list-style-type: none"> • Café Patton : <ul style="list-style-type: none"> • Développement économique • Numérique et sécurité 	<p>4 mai</p> <ul style="list-style-type: none"> • Théâtre forum messagerie
<p>15 mai</p> <ul style="list-style-type: none"> • Animation covoiturage 	<p>1er juin</p> <ul style="list-style-type: none"> • Déjeuner sur l'herbe 	<p>29 juin</p> <ul style="list-style-type: none"> • Café Patton : <ul style="list-style-type: none"> • Bretagne très haut débit • Labo d'innovation publique 	<p>19 octobre</p> <ul style="list-style-type: none"> • Café Patton : <ul style="list-style-type: none"> • Nouvelle administration • Territorialisation

En outre, en 2017, 15 réunions d'accueil ont été organisées pour les nouveaux arrivants (présentation de l'institution et de la politique d'action sociale) dont 4 consacrées aux agents transférés, une consacrée aux agents des EPLE, une aux agents du Campus Sports Bretagne, une aux apprentis et une aux emplois d'avenir. Deux cérémonies des médailles du travail ont été organisées le 19 septembre à Loudéac et le 26 septembre à Rennes. Deux opérations Dons du sang ont été proposées.

Enfin, 200 agents ont assisté à des concerts de l'Orchestre de Bretagne dans différentes villes en Bretagne.

Chiffres clés au 31/12/17

- 51 rapports en Comité technique
- 38 rapports en Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail
- 11 réunions de Commissions administratives paritaires
- 4 réunions du Conseil de discipline
- 11 réunions de Commission d'action sociale
- 4 réunions techniques
- 5 réunions d'agenda social

2017 en Bref

Les relations sociales s'organisent autour des instances réglementaires mais également à travers des dispositifs propres à la Région pour permettre un dialogue social de qualité, notamment à travers les réunions techniques et l'agenda social.

Parmi les principaux sujets évoqués en 2017, un nouveau protocole du dialogue social a été signé, les projets de nouvelle administration et de territorialisation ont été présentés ainsi que les nouveaux projets organisationnels et immobiliers. Pour les EPLE, l'accent a été mis sur la présentation du déploiement de la méthode de pré-imprégnation.

// Les instances réglementaires

Depuis les élections professionnelles de 2014, la collectivité compte deux instances collectives : un Comité technique et un Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail. Les agents ont élu leurs représentants du personnel au sein du Comité technique et des Commissions administratives paritaires. Les représentants du personnel siégeant au Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ont, quant à eux, été désignés par les organisations syndicales. A défaut de candidats, les représentants du personnel sont tirés au sort.

• 5 réunions du Comité Technique (CT)

LES MISSIONS DU CT

Consultation pour avis, sur toute **question collective concernant l'ensemble des agents**, notamment :

- Organisation et fonctionnement des services.
- Évolutions des administrations ayant un impact sur les personnels.
- Grandes orientations relatives aux effectifs, emplois et compétences.
- Grandes orientations en matière de politique indemnitaire.
- Formation, insertion et promotion de l'égalité professionnelle.
- Sujets d'ordre général intéressant l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail.
- Aides à la protection sociale complémentaire, lorsque la collectivité territoriale ou l'établissement public en a décidé l'attribution à ses agents.

Réunions du CT en 2017	17 mars	30 juin	29 sept	9 oct	1 ^{er} déc	Total 2017
Nombre de rapports pour avis	9	11	6	1	8	35
Nombre de rapports pour information	5	5	4	0	2	16
Nombre total de rapports	14	16	10	1	10	51
Nombre de questions des organisations syndicales	31	28	10	0	29	98

▪ Parmi les rapports abordés en 2017

Nouveau protocole pour un dialogue social de qualité
 Modalités d'organisation du télétravail
 Bilan d'activités des référents encadrement en EPLE après leur première année d'exercice
 Projet d'administration pour une nouvelle Région

Préconisations de la Région en matière d'organisation du travail dans les EPLE

Evolution de l'allocation pour les agents en situation de handicap bénéficiaires de l'obligation d'emploi

• 4 réunions du Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT)

Le CHSCT est réuni par son président à la suite de tout accident mettant en cause l'hygiène ou la sécurité ou ayant pu entraîner des conséquences graves.

LES MISSIONS DU CHSCT

Contribuer à la **protection de la santé physique et mentale et de la sécurité** des agents, du personnel mis à disposition de l'autorité territoriale et des personnes placées sous sa responsabilité par une entreprise extérieure.

Contribuer à **l'amélioration des conditions de travail**, notamment en vue de faciliter l'accès des femmes à tous les emplois et de répondre aux problèmes liés à la maternité.

Veiller à **l'observation des prescriptions légales** prises en ces matières.

Procéder à **l'analyse des risques professionnels**.

Contribuer à la **promotion de la prévention des risques professionnels** et susciter toute initiative qu'il estime utile dans cette perspective. Il peut proposer notamment des actions de prévention du harcèlement moral et du harcèlement sexuel.

Suggérer toutes mesures de nature à **améliorer l'hygiène et la sécurité du travail**, assurer l'instruction et le perfectionnement des agents dans les domaines de l'hygiène et de la sécurité. Il coopère à la préparation des actions de formation à l'hygiène et à la sécurité et veille à leur mise en œuvre.

Réunions du CHSCT en 2017	17 mars	30 juin	29 sept	1 ^{er} déc	Total 2017
Nombre de rapports pour avis	6	5	4	3	18
Nombre de rapports pour information	4	7	5	4	20
Nombre total de rapports	10	12	9	7	38
Nombre de questions des organisations syndicales	20	13	7	7	47

▪ Parmi les rapports abordés en 2017

Protocoles hygiène et propreté des locaux en EPLE
 Bilan de satisfaction du nouveau matériel et de la méthode de nettoyage par pré-imprégnation ayant fait l'objet d'une expérimentation au sein d'EPLE
 Amiante : plan de communication et méthode de nettoyage des sols amiantés

Emménagement des agents transférés du service des transports du Département d'Ille-et-Vilaine dans les nouveaux locaux situés à Rennes
 Recherche d'un site à Quimper pour accueillir les agents départementaux transférés

▪ 15 groupes mandatés par le CHSCT se sont réunis en 2017

1 réunion de la Commission habillement (3 février)
 2 délégations pour la visite de nouveaux sites de travail
 9 délégations restreintes pour l'analyse d'accidents de travail

1 groupe de travail amiante (23 juin) ;
 2 réunions sur le thème des procédures à suivre en cas d'agression d'un agent, d'une personne cherchant à se suicider ou de la découverte d'un cadavre par un agent (23 juin et 29 novembre).

• 11 réunions des Commissions administratives paritaires (CAP)

Pour chaque catégorie de fonctionnaires A, B et C, une Commission administrative paritaire a été créée. Chaque CAP se subdivise en 2 groupes hiérarchiques. Leur composition a été renouvelée fin 2014, suite aux élections professionnelles.

LES MISSIONS
DES CAP

Emettre des avis sur des **questions d'ordre individuel**, touchant tous les agents y compris les personnels transférés intégrés ou détachés (pour ces derniers, uniquement pour leur carrière territoriale), se rapportant à l'évaluation, aux avancements d'échelon, de grade, à la promotion interne, au détachement, à la mise en disponibilité, à la mise à disposition, à l'intégration, au refus de titularisation, au licenciement, au reclassement pour inaptitude physique.

Les CAP siègent aussi en conseil de discipline.

• 4 réunions du Conseil de discipline

Le Conseil de discipline est une formation particulière de la commission administrative paritaire. Il est donc, comme la CAP, paritaire et consultatif. Il existe également un conseil de discipline par catégorie hiérarchique de fonctionnaires. Il doit être consulté avant toute sanction disciplinaire autre que les sanctions du 1^{er} groupe, avant publicité d'une sanction et de ses motifs. Il est compétent uniquement à l'égard des fonctionnaires, et ne concerne donc pas les agent-e-s non titulaires.

// Les instances internes

• Les Commissions d'action sociale : 11 réunions

La Commission d'action sociale est compétente pour attribuer, dans la plus grande transparence et dans le respect de l'anonymat, des prestations d'action sociale nécessitant un examen individuel.

Elle est chargée, après examen individuel, de l'attribution des aides et prêts d'honneur du fonds de solidarité, des aides exceptionnelles au départ en vacances en famille, des aides exceptionnelles à la rentrée scolaire.

• La Commission de cotation et de fléchage des postes : une réunion annuelle

Instituée par le protocole d'accord du 2 juin 2009, la Commission de cotation et de fléchage a pour but d'examiner les demandes de révision concernant la cotation et le fléchage de chaque poste, ce qui induit des impacts sur la rémunération et la carrière des agents.

En effet, la cotation détermine le niveau de la prime de fonction qui est une composante du régime indemnitaire. Quant au fléchage, il précise le grade maximum auquel un agent peut prétendre sur le poste qu'il occupe.

Les missions de la Commission de cotation et de fléchage ont été redéfinies par le règlement du système de cotation-fléchage adopté par le Comité technique du 27 mars 2015.

LES MOTIFS
D'EXAMEN

Les demandes de **changement de rattachement poste-métier**.

Les demandes de **modification des cotations** quand une marge d'appréciation existe.

Le suivi des **postes passerelles**, au vu des requalifications réalisées dans l'année en catégorie A et B. Les postes passerelles permettent un accès privilégié à la catégorie B pour des agents issus de la catégorie C ou sans expérience dans le domaine visé, à la catégorie A pour des agents issus de la catégorie B ou sans expérience dans le domaine visé

La détermination des **postes tremplins**, qui ont pour objectif d'identifier les agents de catégorie A ayant la motivation et le potentiel pour se positionner à terme sur des fonctions d'encadrement.

// Vers un dialogue social de qualité et renouvelé

• 4 réunions techniques

Afin de construire un dialogue social de qualité et renouvelé, l'Administration a fait la proposition aux organisations syndicales de toutes les rencontrer entre les réunions des instances paritaires collectives pour préparer ces réunions d'une part, pour aborder tous les points d'actualité d'autre part et, notamment, y conduire des discussions sur les projets en cours d'élaboration.

• 5 réunions « Agenda social »

Depuis mai 2011, la Région Bretagne a mis en place un Agenda social, en complément des réunions techniques entre les organisations syndicales et l'administration.

Les réunions Agenda social visent à évoquer des sujets de fond, tels que les conditions de travail, le rôle et les moyens de l'encadrement, nécessitant des discussions entre l'administration et les représentants du personnel, sur du moyen ou du long terme. Elles peuvent conduire à soumettre aux instances paritaires compétentes des projets d'avis.

▪ Les thématiques abordées en 2017

Discussion sur le dialogue social à la Région

Suivi du PAACT

Modalités du télétravail

Détection des situations de crise et formalisation des dispositifs d'intervention

Bilan social 2016

Présentation de l'activité des assistantes sociales

Egalité professionnelle

Projet de Convention avec le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP),

Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP),

Nouvelle Administration,

Information sur les élections professionnelles de 2018.

• Le plan d'actions pour l'amélioration des conditions de travail (PAACT)

Près de la moitié des actions du PAACT ont été mises en œuvre : réseau des encadrants dans les lycées, dispositif d'accompagnement des agents non titulaires des lycées en vue de leur titularisation, recrutement d'une médiatrice et d'un ergonome, rédaction d'une charte messagerie, déploiement de chariots ergonomiques, expérimentation du télétravail, élaboration des référentiels sur les niveaux de qualité de service...

La démarche d'amélioration des conditions de travail s'est poursuivie en 2017 avec notamment la réunion du groupe de travail « Détection des situations de crise et formalisation des dispositifs d'intervention » et l'élaboration d'une lettre de mission à destination d'un groupe de travail « Communiquer avec bienveillance ».

Les groupes de travail poursuivront leur mission en 2018, afin de proposer des actions en faveur de l'amélioration des conditions de travail sur ces thématiques et de les soumettre aux instances paritaires et à l'Administration.

// L'exercice du droit syndical

La représentation syndicale :

6 syndicats représentés

15 représentants en CT

10 représentants en CHSCT

5 représentants en CAP A,

4 en CAP B et 8 en CAP C

3 représentants en

Commission d'Action Sociale

Le droit syndical en 2017 :

2 074 journées d'absence pour motif syndical ou de représentation, soit + 6% par rapport à 2016

10,1 ETP

Le droit de grève en 2017 :

19 mouvements : 981 grévistes, 919,5 journées de grève

Dont 2 préavis locaux avec 31 grévistes, 8 jours de grève

- Le droit syndical, en détail

Nombre de jours consommés par motif d'exercice du droit syndical	2017
Article 16 du décret n° 85-397 "10 ou 20 jours" : Participer aux congrès ou aux réunions des organismes directeurs des organisations syndicales, au niveau international, national, régional, interdépartemental ou départemental	100
Article 17 du décret n° 85-397 "1h pour 1000h" : Participer aux congrès ou réunions statutaires des organismes directeurs des organisations syndicales d'un autre niveau que ceux mentionnés à l'article 16	316
Article 18 du décret n° 85-397 "Instances" : Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT), Délégation du CHSCT, Comité technique (CT), Commission administrative paritaire (CAP), Commission d'action sociale (CAS), Commission de réforme, autres réunions de travail convoquées par l'administration	438
Articles 13 et 19 du décret n° 85-397 "DAS", Décharges d'activité de service pour les organisations syndicales : Exercer, pendant les heures de service, une activité syndicale, au profit d'une organisation syndicale	1 178
Congé pour formation syndicale (Décret n° 85-552 du 22 mai 1985 relatif à l'attribution aux agents de la fonction publique territoriale du congé pour formation syndicale)	42
Total	2 074

- Le droit de grève, en détail

Dates	Préavis		Nombre de grévistes	Taux de participation	Nombre de journées de grèves
	National	Local			
01/02/17	X		15	0,36%	14,0
07/03/17	X		82	1,98%	83,0
08/03/17	X		4	0,10%	3,0
21/03/17	X		4	0,10%	4,0
29/06/17		X	18	24,00%	3,0
04/09/17		X	13	17,33%	5,0
12/09/17	X		175	4,19%	168,0
18/09/17	X		1	0,02%	1,0
19/09/17	X		1	0,02%	1,0
21/09/17	X		38	0,91%	35,0
25/09/17	X		1	0,02%	1,0
28/09/17	X		4	0,10%	3,0
29/09/17	X		1	0,02%	0,5
10/10/17	X		509	11,92%	492,0
19/10/17	X		14	0,33%	9,0
16/11/17	X		88	2,11%	84,0
17/11/17	X		1	0,02%	1,0
28/11/17	X		1	0,02%	1,0
14/12/17	X		11	0,26%	11,0
Total			981	-	919,5

Pour les arrêts de travail d'une durée inférieure à la journée, 1 journée représente 7,8 heures de grève, 7,8 agents faisant grève 1 heure comptent pour 1 journée.

Envoyé en préfecture le 29/06/2018

Reçu en préfecture le 29/06/2018

Affiché le

ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

Envoyé en préfecture le 29/06/2018

Reçu en préfecture le 29/06/2018

Affiché le

ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

BILAN DES ÉMISSIONS DE **GAZ À EFFET DE SERRE**

2016

BILAÑS AN DILAOSKADENNOÙ
**GAZ EFED
TI-ĞWER E**

FIN-CONTE DES ÉVÂILLERIYS
**DE GAZ A EFET
DE LOJE CLLERE**

SOMMAIRE

I. Méthodologie d'élaboration du bilan.....	276
1. Enjeux et cadre réglementaire.....	276
2. Méthodologie de mesure.....	276
3. Périmètre du BEGES.....	276
4. BEGES de la Région Bretagne.....	277
II. Les résultats : environ 180 000 téqCO2 émises par la Région en 2016.....	278
A. Bilan des émissions de gaz à effet de serre du fonctionnement interne.....	280
1. Les déplacements.....	280
2. L'énergie.....	281
3. Les immobilisations.....	282
4. Les achats.....	283
B. Bilans des émissions de gaz à effet de serre des compétences régionales	284
1. Les lycées.....	284
2. Les ports.....	287
3. Les aéroports.....	288
4. Le transport régional.....	289
5. Les voies navigables.....	290
6. Les dessertes des îles.....	291
7. Focus sur les déplacements hors bilan.....	292
III. Les pistes d'action.....	292

Bilan des émissions de gaz à effet de serre

Face à l'urgence climatique, la Région Bretagne recense, depuis 7 ans, les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) générées par son fonctionnement, son patrimoine et l'exercice de ses compétences.

Ce bilan, qui porte sur l'année 2016 et concerne un périmètre élargi, est essentiel pour suivre l'évolution des émissions et identifier les actions à conforter en vue de leur réduction. En la matière, la Région vise l'exemplarité, un objectif conforté par son rôle de chef de file de la transition énergétique et climatique (loi MAPTAM, 2014 ; loi TECV, 2015).

Engagée en faveur de l'accélération des transitions, la Région poursuit les ambitions de l'Accord de Paris en faveur d'une réduction des émissions de gaz à effet de serre. L'objectif est de contenir le réchauffement climatique à +1,5°C par rapport au niveau préindustriel des températures, avec un plafond à + 2°C, impliquant des conditions draconiennes : les émissions nettes de gaz à effet de serre devraient être ramenées à zéro vers 2050 et passer au-dessous de zéro pendant la seconde moitié du XXIe siècle.

S'inspirant de la méthode fructueuse de cet accord, à savoir la Cop 21 (« Conférence des parties »), la Région a initié la Breizh COP, qui consiste à construire, de manière partenariale, un projet d'avenir pour le territoire breton et le bien-être de ses habitants, fondé sur les transitions qu'elles soient climatique, économique, écologique ou méthodologique.

Cette démarche intègre le Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), qui structure les contours normatifs du projet, dans le cadre d'un schéma intérateur, global et stratégique.

En matière de **transition énergétique et d'adaptation au changement climatique**, la Région porte plusieurs chantiers prioritaires déclinés comme suit :

- Maîtriser l'énergie et réduire les consommations afin de réduire les vulnérabilités,
- Soutenir et accompagner le déploiement des Plans Climat Air Énergie Territorial (PCAET) à l'échelle de tous les territoires,
- Planifier l'aménagement en visant l'adéquation des besoins et des ressources, en tenant compte des spécificités locales,
- Favoriser un mix énergétique décarboné, reposant sur les énergies renouvelables, notamment l'éolien, les énergies marines et déployer les réseaux énergétiques intelligents,
- Promouvoir la mobilité bas carbone,
- Anticiper et préparer la Bretagne aux effets du changement climatique, dans le cadre d'un projet axé sur des solidarités entre ses territoires, entre les Breton·ne·s et leur environnement naturel.

A l'appui de ce Bilan des émissions de gaz à effet de serre, la Région s'engage à poursuivre les actions portant sur son fonctionnement, son patrimoine et ses compétences, afin de réduire ses émissions, avec détermination et constance.

Ce bilan sera de plus en plus conséquent de par l'élargissement des compétences régionales et l'amélioration du recueil des données. D'ores-et-déjà, des bonnes pratiques sont à l'œuvre, au sein d'une administration qui se renouvelle et insuffle le changement en interne comme en externe dans la mise en œuvre des politiques régionales.

I. Méthodologie d'élaboration du bilan

1. Enjeux et cadre réglementaire

Les collectivités territoriales sont des acteurs essentiels de la lutte contre le changement climatique. Dans les décisions d'équipement qu'elles prennent, au titre du patrimoine qu'elles gèrent et du fait des activités pour lesquelles elles assurent une compétence, les collectivités contribuent à émettre **plus de 12 % des émissions nationales de Gaz à Effet de Serre (GES)**, soit une soixantaine de millions de tonnes éq.CO₂ par an. En réalisant un diagnostic, les collectivités sont à même d'identifier et de mobiliser les gisements de réduction de ces émissions.

Les Bilans d'Émissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES) ont été généralisés par la Loi portant Engagement National pour l'Environnement (2010), pour un certain nombre d'acteurs privés et publics dont les collectivités de plus de 50 000 habitants. La Loi sur la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (2015) a modifié certains points de la réglementation relatifs à la périodicité, les sanctions et les modalités de publication.

2. Méthodologie de mesure

Il existe **plus de quarante gaz** participant plus ou moins à l'effet de serre via leur pouvoir de réchauffement de l'atmosphère et leur durée de vie. Ainsi, même les gaz émis en très petite quantité viennent renforcer nettement et durablement l'effet de serre. Dans le BEGES, les résultats agrègent l'ensemble de ces gaz et **sont présentés en unité de mesure « équivalent CO₂ » (kg équivalent CO₂, noté kgCO₂ ; tonne équivalent CO₂, notée TéquCO₂)**.

Alors qu'il est courant de mesurer la concentration en gaz à effet de serre de l'atmosphère, la mesure directe des émissions de GES résultant d'une action donnée n'est pas envisageable du fait de la complexité des méthodes du relevé des gaz.

La seule manière de procéder est d'estimer les émissions, en les obtenant à partir d'autres données dites d'activité (consommations d'énergie, de carburant, achat de fournitures, etc.), qui sont associées à des facteurs d'émission. Ces derniers permettent de « traduire » en gaz à effet de serre les données d'activité.

La méthode utilisée « Bilan carbone® Patrimoines et Compétences V7.7 », développée par l'ADEME, permet de satisfaire aux exigences réglementaires imposées aux collectivités pour la comptabilisation de leurs émissions.

Le calendrier ne permet pas de présenter le BEGES de l'année précédente car toutes les données qui permettent de le calculer ne sont pas encore disponibles (transports et lycées notamment). Pour cette raison, les données ne sont présentées que pour l'année 2016.

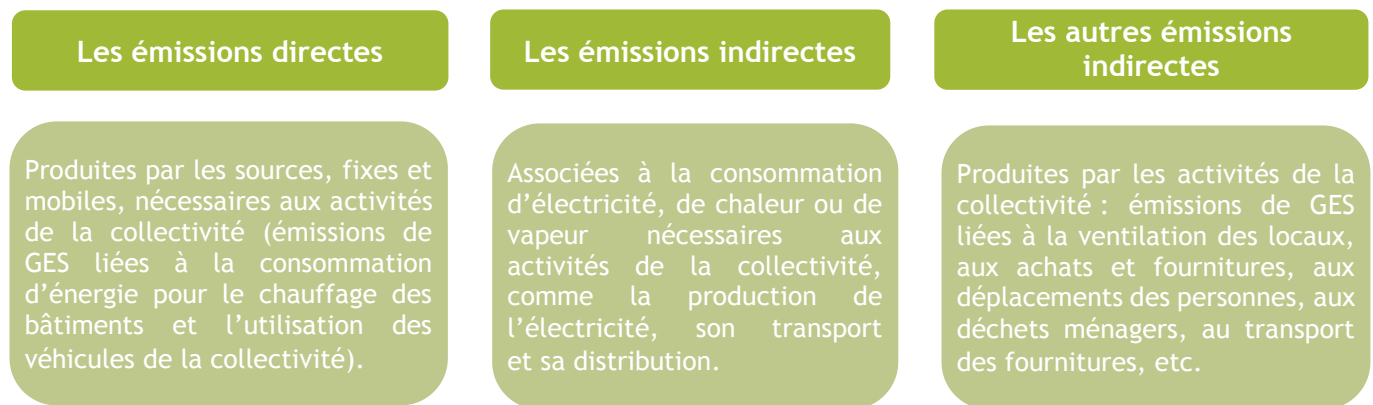
3. Périmètre du BEGES

Le bilan des émissions de gaz à effet de serre des collectivités prévu à l'article L. 229-25 du code de l'environnement doit porter sur **leur patrimoine et sur leurs compétences**.

S'agissant d'émissions de GES, la notion de patrimoine et compétences est à interpréter de la façon suivante : cette notion regroupe toutes les sources nécessaires à l'activité de la collectivité, permettant en particulier l'exercice des compétences du Conseil régional.

Dans cette approche, la collectivité est vue comme une organisation, au même titre qu'une entreprise. **Les émissions sont celles générées par le fonctionnement des activités et services de la collectivité et la mise en œuvre de ses compétences** via une approche organisationnelle.

Ainsi, au travers de leur fonctionnement, les collectivités sont responsables GES classés en **trois catégories** :

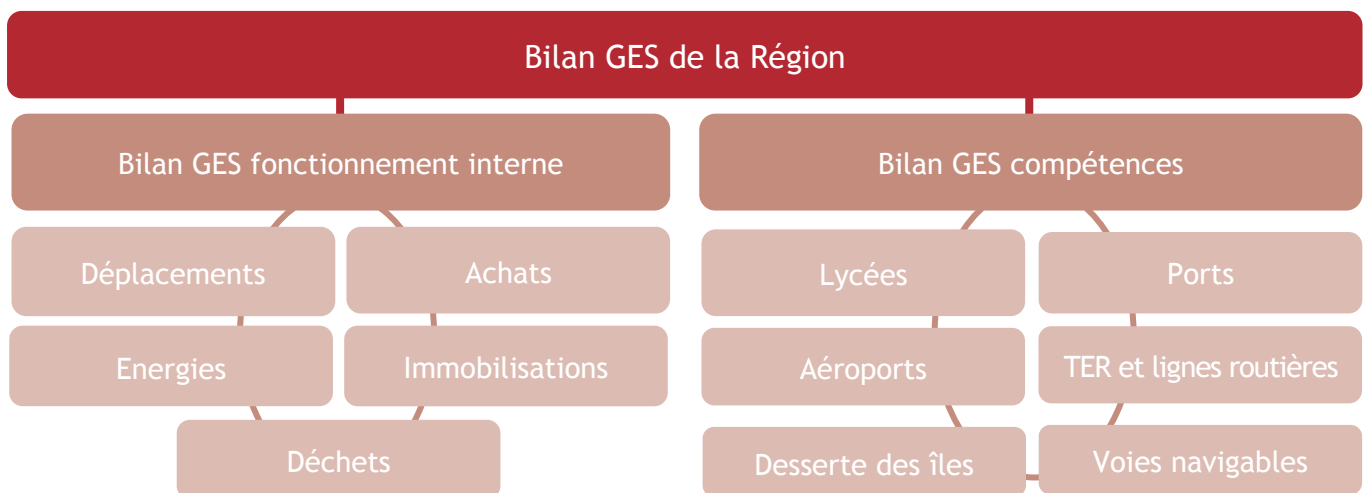


4. BEGES de la Région Bretagne

Depuis 2015, le Bilan des émissions de gaz à effet de serre de la Région intégré au Rapport de Développement Durable est présenté au Conseil régional lors de sa session de juin. Si la réglementation n'impose un renouvellement de l'exercice que tous les trois ans pour les acteurs

publics, la Région a fait preuve de volontarisme en proposant un BEGES annuel. En 2016, la Région a confié à un prestataire, « Factor X », la réalisation du bilan, un travail mené en collaboration avec les différents services de la Région, pour le recueil et la transmission des données.

Architecture du Bilan des émissions de gaz à effet de serre régional 2016



Précautions de lecture

La comparaison avec les précédents BEGES doit impérativement prendre en compte les évolutions de périmètres et de données.

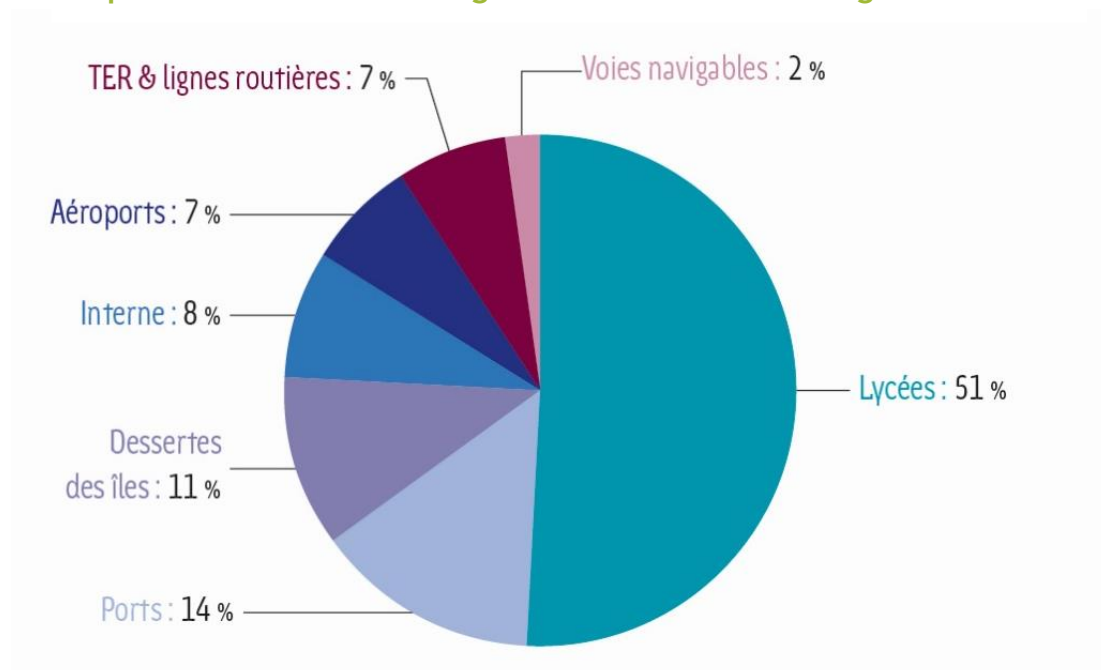
Au cours de ces dernières années, le BEGES a subi de fortes variations en raison de l'élargissement des compétences régionales et la prise en compte de nouvelles données. Par ailleurs, le recueil de données a été amélioré, comme par exemple le relevé systématisé des consommations d'énergie dans les lycées.

II. Les résultats : environ 180 000 tégCO2 émises par an

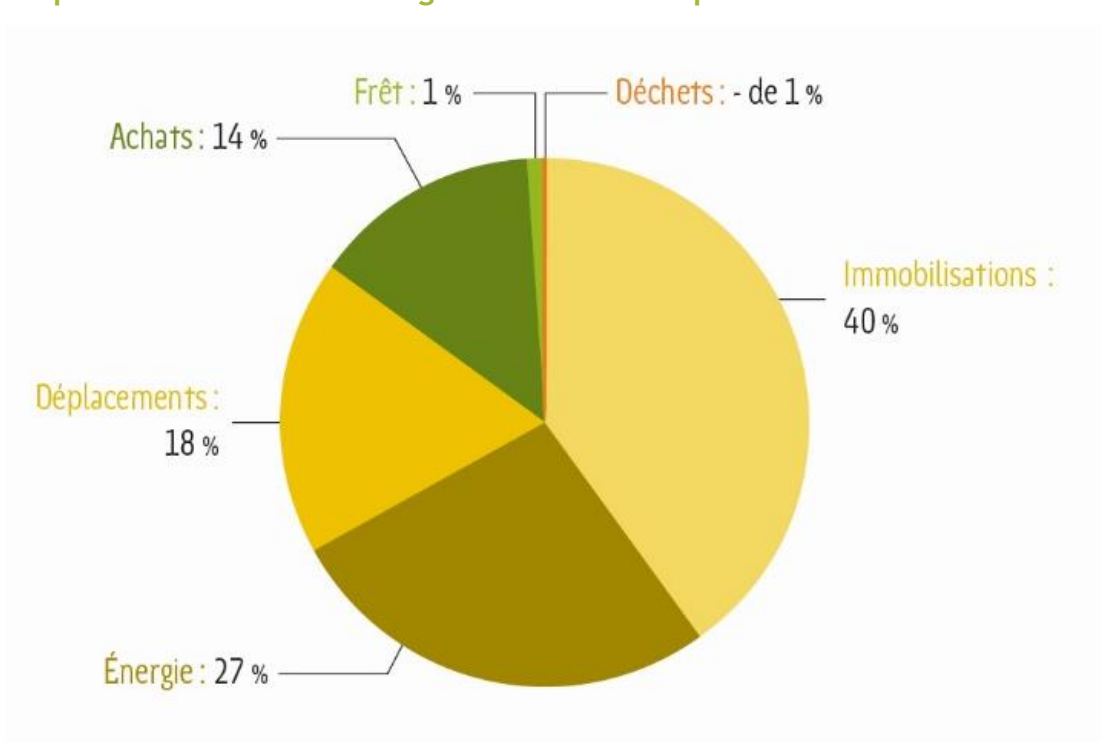
En 2016, les lycées représentent 50% du BEGES, les activités portuaires 24% (combinées à la navette Lorient Groix reprise sous l'appellation DSP îles) et le solde se répartit entre le bilan de l'administration, les aéroports, le TER et les lignes routières et les activités fluviales (en orange).

En matière de sources d'émissions de GES, les déplacements, les immobilisations et l'énergie représentent près de 90% du TOTAL des émissions de la Région. La forte augmentation du bilan 2016 est à considérer au regard de l'élargissement du périmètre pris en compte (détails ci-dessous).

Répartition des émissions de gaz à effet de serre de la Région en 2016



Répartition des émissions de gaz à effet de serre par source d'émission en 2016



Comparaison des émissions de gaz à effet de serre de la Région

	TéqCO2 en 2016	% en 2016	TéqCO2 en 2015	Écart 2016-2015	Écart % 2016-2015
INTERNE	14 000	8%	15 000	(1 000)	-7%
LYCEES	90 000	50%	54 000	36 000	67%
PORTS	24 000	13%	26 000	(2 000)	-8%
Desserte des îles	20 000	11%	0	20 000	
Aéroports	12 000	7%	8 000	4 000	50%
TER & lignes routières	13 000	7%	15 000	(2 000)	-13%
Fluvial	4 400	2%	0	4 400	
TOTAL (chiffre arrondi)	180 000		120 000	60 000	50%

En 2016, plusieurs évolutions significatives sont à prendre en compte :

- Pour tous les BEGES en 2016, il faut prendre en compte une **modification du facteur carbone de l'électricité** puisque les contrats ne sont plus uniquement chez EDF. La Région a fait le choix d'appliquer le **facteur carbone de l'électricité Française, soit 0,075 kg CO₂ / kWh** alors qu'auparavant les valeurs étaient de 0,030 kg CO₂ / kWh.

L'impact sur le bilan global reste modéré puisque l'impact carbone de l'électricité pèse pour moins de 20% de l'impact de l'énergie qui elle-même ne représente que 20% du bilan global des émissions de GES de la Région.
- Les émissions sont supérieures de plus de 50%, cette progression étant expliquée à 98% par les variations de périmètre.** Ainsi, les repas servis dans la restauration collective de l'administration et des lycées ont été pris en compte, ainsi que les superficies en gestion ou concédées pour les ports et aéroports. Dans le volet immobilisations, les places de parking ont également été rajoutées lorsqu'elles étaient connues.
- Les émissions liées au fonctionnement interne de la Région sont en légère baisse (-3%)** malgré la prise en compte de nouvelles données (achats, parkings, immobilisations informatiques).
- Les émissions des lycées sont en forte hausse (+67% par rapport à 2015) en raison d'une année plus froide en 2016 (consommation de chauffage en augmentation de plus 40%), d'une superficie de bâtiments accrue de 10% et de l'ajout des émissions de GES liés aux repas servis en restauration scolaire midi et soir pour les internes (+25.000 téqCO₂).
- Les compléments d'informations apportés aux biens durables (immobilisations) pour les espaces concédés font augmenter le bilan des émissions des aéroports de +25%.
- Le bilan Carbone des ports est significativement impacté par l'ajout des superficies des quais et des zones concédées dans le poste immobilisation (+3000 téqCO₂) et par des modifications de données sources pour 2016 (absence de données sur les déchets dangereux, les fluides frigorigènes, représentant - 5000 téqCO₂) : le bilan 2016 est supérieur de 5% à celui de 2014.
- En 2016, le transport régional (TER et lignes routières) connaît une baisse de plus de 13% expliquée par la réduction du nombre de trains roulant en 2016 (-20%). En effet, la SNCF a réduit le nombre de trains tout en augmentant la capacité de ceux restant en service, pour conserver un nombre de passagers sensiblement identique (-2%). Les lignes routières sont en baisse de 6% quant à la fréquentation, de 3% quant aux consommations et de 1% quant aux kilomètres parcourus ; et représentent environ 1 500 téqCO₂.

1. Bilan des émissions de gaz à effet de serre du fonctionnement interne de la Région environ 14 000 t_{éq}CO₂

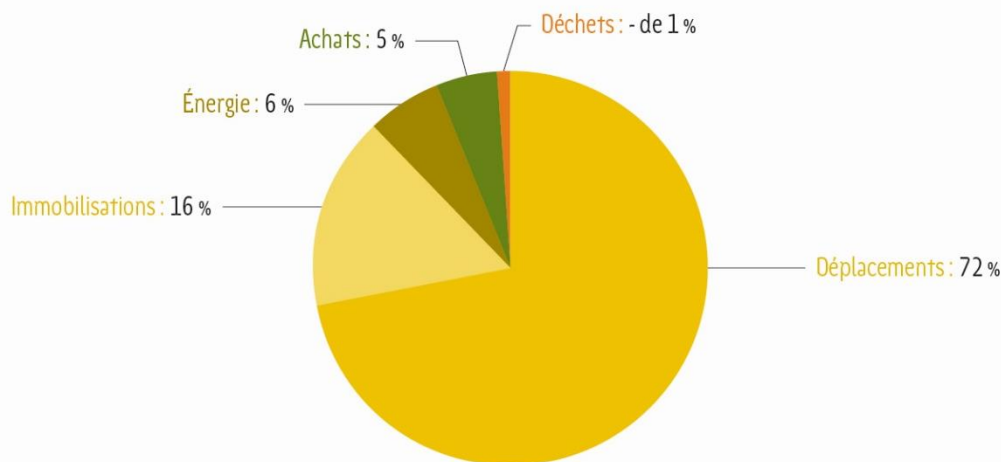
Le périmètre de comptabilisation des émissions de GES liées au fonctionnement interne de la Région est identique à celui des bilans précédents.

Ces émissions sont stables par rapport aux années précédentes mais présentent néanmoins plusieurs points d'intérêt. La répartition des émissions est représentée ci-dessous.

La comptabilisation des émissions porte sur :

- Les déplacements
- L'énergie utilisée dans les bâtiments
- Les immobilisations
- Les achats
- Les déchets qui représentent une part infime dans les émissions.

Répartition des émissions liées au fonctionnement de la Région en 2016



1. Les déplacements : 10 000 t_{éq}CO₂

Les données

La comptabilisation des émissions porte sur les données suivantes :

- Les déplacements domicile-travail des agents à partir des chiffres présents dans le bilan 2016.
- Les déplacements professionnels des élu·e·s, des agents et des visiteurs par modes de transports, à partir des données relatives aux destinations.



© Rozenn Turni - Région Bretagne

Les résultats

Les déplacements de personnes émettent **10 000 t_{éq}CO₂**, soit 72% des émissions liées au fonctionnement de la Région. Ce résultat est en légère baisse (-10%) par rapport au résultat du bilan 2015 (11 200 t_{éq}CO₂). Ces émissions se répartissent entre deux types de déplacements :

- Les émissions liées aux déplacements domicile-travail des agents de la Région s'élèvent à **7 400 t_{éq}CO₂** (contre 10 000 t_{éq}CO₂ dans le Bilan 2015) soit une réduction de plus de 25% des émissions liées aux déplacements quotidiens.
- Les émissions liées aux déplacements professionnels s'élèvent à **2 500 t_{éq}CO₂** et sont en hausse par rapport au bilan 2015 (1 200 t_{éq}CO₂) en raison de données plus complètes intégrant notamment les déplacements des élu·e·s.

Enquête sur les déplacements

Cette année un effort particulier a été porté sur les **déplacements domicile travail** avec la réalisation d'une enquête à laquelle **723 agents ont participé**. En parallèle les distances domicile-travail pour tous les agents ont été évaluées sur la base des codes postaux de leur domicile et de leur lieu de travail. Il ressort de cette étude que **les émissions liées aux déplacements domicile travail ont baissé de 25%** depuis la dernière évaluation similaire avec une part modale non négligeable réservée aux modes de déplacement doux, plus particulièrement le vélo et la marche.



© Yannick Sauvage - Région Bretagne

Plus spécifiquement :

- **Les agents parcourent des distances plus longues que celles de Breton·ne·s en moyenne : 20,5 km par rapport à 15,7 km.**
- La part modale de la voiture y est par conséquent prépondérante pour ce qui concerne les kilomètres parcourus. Néanmoins, en part modale exprimée, en nombre de trajets, **les agents de la Région utilisent des moyens plus performants**

2. L'énergie : 900 téqCO₂

Les données

Le périmètre est identique à celui des années précédentes. Il regroupe l'ensemble des émissions de GES générées par les énergies de combustion (gaz, fioul etc.) et l'électricité. Ce poste d'émission, couplé aux consommations de carburant des véhicules dont la Région est propriétaire, constitue le volet obligatoire dans le cadre du BEGES réglementaire.

que ceux de la moyenne bretonne : 68% des déplacements en voiture au lieu de 72%.

En corollaire, d'autres signes positifs sont également identifiés :

- La part des déplacements en transport en commun est plus importante que la moyenne bretonne : 16% des déplacements pour 22% des km réalisés.
- **La part modale du vélo est bien plus importante également, 9,3% au lieu de 1,6%, et les distances moyennes parcourues sont aussi bien plus longues : 5,5 km au lieu de 2 km.**
- Très peu d'agents se déplacent à pied pour se rendre au travail : 4,4% contre 20% en Bretagne.
- De même, le covoiturage est encore très peu pratiqué, lié à des contraintes individuelles : 1,2% des répondants.

Des bonnes pratiques pour des gains significatifs

Par rapport à la dernière enquête déplacements (2012 / 2013), extrapolée sur la base du nombre d'agents, nous observons des gains significatifs :

- Les kilomètres parcourus en voiture ont baissé de 2,7 millions de km, soit -8% alors même que les kilomètres moyens parcourus par agent sont passés de 8632 à 9077 km / an (+ 5%).
- Les émissions de gaz à effet de serre ont baissé de plus de 25% pour le poste déplacement domicile-travail, mettant en avant le report modal important de la voiture vers d'autres modes de transport moins émetteurs de GES, du fait d'une offre de transport collectif adaptée et de moyens individuels utilisés (vélo).

Les résultats

Les émissions de gaz à effet de serre générées par les consommations énergétiques des bâtiments s'élèvent à 900 téqCO₂ pour l'année 2016. Elles représentent 6% des émissions liées au fonctionnement interne.

La principale source d'émissions de GES est le gaz naturel. Il représente 73% des émissions totales de GES liées à l'énergie. L'électricité est la seconde source d'émissions de GES (24%).

La réduction des émissions de gaz à effet de serre sur les postes informatiques

Plusieurs actions ont permis de réduire l'empreinte carbone de l'utilisation de l'informatique. Ainsi, la mise en veille systématique des ordinateurs et imprimantes a permis d'économiser 84 MWh électriques en 2016 (+40% par rapport à 2015).

La promotion de la Visio pour les réunions a permis d'économiser 550.000 km de déplacements, et le recyclage des ordinateurs obsolètes a permis d'introduire 62 appareils dans l'économie circulaire.

Gains totaux : 170 téqCO₂, soit 1,2% des émissions liées au fonctionnement interne.



© Emmanuel Pain

3. Les immobilisations : 2 200 téqCO₂

Les données

Les « immobilisations » concernent les investissements en biens durables, immobiliers et matériels, amortis d'un point de vue comptable. Ce poste d'émission prend en compte les données suivantes :

- Les **surfaces des bâtiments** dont la Région est propriétaire, amorties sur une durée de 30 ans.
- Les **véhicules** dont la Région est propriétaire, amortis sur une durée de 7 ans.
- Les **biens informatiques** (ordinateurs et extranet), amortis sur 5 ans.
- Les montants dépensés pour des investissements de l'informatique : maintenance, réparation et acquisition de nouveaux biens (logiciels informatiques), amortis sur une durée de 7 ans.

Les résultats

Les émissions générées par les immobilisations s'élèvent à **2 200 téqCO₂** et représentent 16% du BEGES liées au fonctionnement de la Région.

En 2016, les bâtiments redeviennent la principale source d'émissions des GES des immobilisations ; ils représentent 54% des émissions. Le matériel informatique et les véhicules représentent respectivement 29% et 14% des émissions.

La hausse du poste bâtiments s'explique par la prise en compte de l'ensemble des bâtiments dont la Région est propriétaire, y compris ceux qu'elle n'exploite pas pour compte propre.

4. Les achats : 800 téqCO₂

Les données

Les données prises en compte pour ce poste d'émissions sont les suivantes :

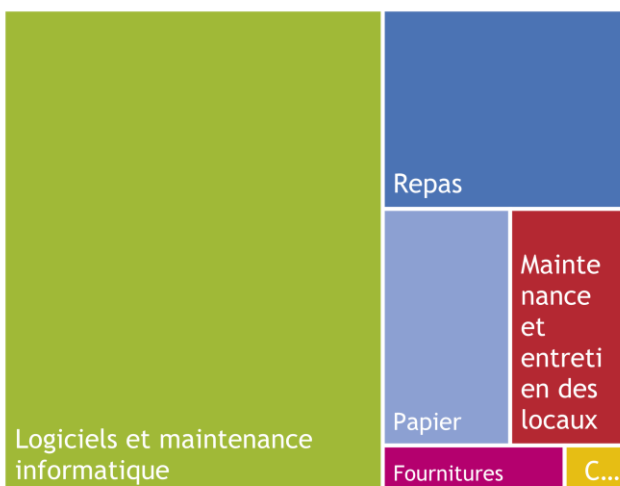
- Achat de papier et d'enveloppes
- Nombre de repas servis
- Entretien et maintenance des locaux
- Entretien, réparation et location de matériel
- Contrats de maintenances logicielle et matérielle, dépenses en télécommunication et raccordement des sites
- Achat de fournitures de bureau.

Les résultats

Les émissions de GES générées par les achats de la Région s'élèvent à **800 téqCO₂** pour l'année 2016. Elles représentent 5% du bilan du fonctionnement interne et sont en baisse par rapport à 2015 (-450 téqCO₂) en raison d'absence de données sur le poste principal à cette période, plus particulièrement concernant les dépenses informatiques.

Les repas et les achats de papier et carton représentent respectivement 50% et 25% des émissions liées aux achats.

Répartition des émissions liées aux achats



C... : courrier



© Valérie Guilhem (Phovoir)

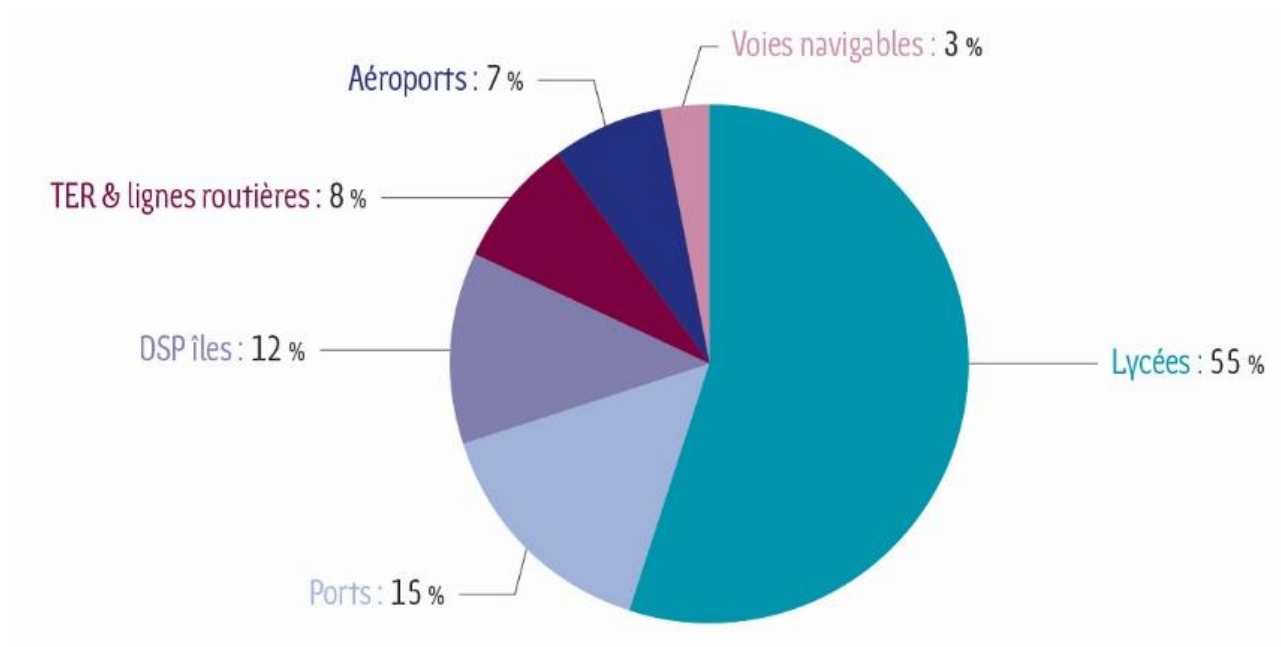
2. Bilan des émissions de gaz à effet de serre des compétences de la Région en 2016 : environ 164 000 téqCO₂

Depuis 2012, les émissions du volet « Compétences » du BEGES concernent les émissions de gaz à effet de serre générées par les lycées, les ports, les aéroports, le transport régional de voyageurs et les voies navigables.

La comptabilisation des émissions de GES liées à l'exercice d'autres compétences ne générant pas

d'émissions directes de gaz à effet de serre est un exercice particulièrement difficile, entrepris par certaines collectivités sans donner de résultats concluants à ce jour. Ainsi, les compétences formation ou développement économique ne peuvent faire l'objet d'une comptabilisation carbone au sens strict. En outre, elles n'intègrent pas le périmètre réglementaire obligatoire.

Répartition des émissions liées aux compétences de la Région en 2016



1. Les lycées : 90 000 téqCO₂

Le périmètre

Le périmètre du BEGES des lycées concerne :

- Les émissions de gaz à effet de serre liées aux consommations d'énergie.
- Les émissions de gaz à effet de serre liées à la construction des bâtiments (immobilisations).
- Les émissions de gaz à effet de serre liées aux repas servis (achats) : ce point est une nouveauté 2016.



Lycée Colbert, vue d'architecture © Alexandre Wasilewski

Les données

Les données ayant permis le calcul des émissions de gaz à effet de serre des lycées concernent la consommation d'énergie de l'année 2016, relative aux énergies de combustion (gaz, fioul, bois) et l'électricité. A chacune de ces consommations d'énergie est associé un facteur d'émission permettant une traduction en gaz à effet de serre.

Pour ce qui concerne les immobilisations, au moment de la construction d'un bâtiment, chaque lycée a généré des émissions de gaz à effet de serre. Toutefois, pour tenir compte de la durée de vie des bâtiments, les émissions de gaz à effet de serre générées lors de la construction des établissements sont « amorties » sur une durée fixée à 30 années. On parle « d'immobilisations ». Enfin, ce bilan 2016 tient compte également de la production d'énergie produite par les panneaux photovoltaïques placés sur les toitures des 16 lycées équipés, exclusivement sous forme d'électricité. Ces panneaux ont permis la production de 277 MWh (0,3 GWh), soit une légère baisse (- 10%) par rapport à 2015, explicable par les aléas climatiques. Cela représente 0,2% de la consommation d'énergie des lycées.

La part de données qui a été estimée (faute de donnée reçue ou fiables) s'élève à moins de 2% des établissements, traduisant une amélioration indéniable de la qualité des données.

Les résultats de l'analyse des consommations d'énergie

La consommation d'énergie s'élève à environ **177 GWh** (énergie finale). Elle se répartit entre :

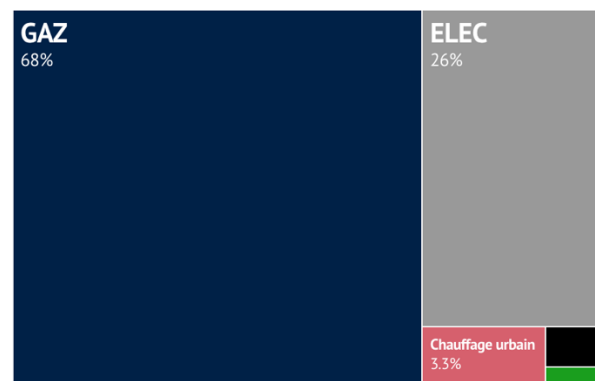
- 129 GWh pour la consommation d'énergie de combustion (pour les besoins de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire ou d'alimentation des cuisines).
- 48 GWh pour la consommation d'électricité (éclairage, informatique).

La consommation d'énergie électrique est en hausse de plus de 12% par rapport à 2015 et revient à son niveau de 2014. Ceci s'explique par l'augmentation des surfaces (+10%). La consommation d'énergie de combustion est également en forte hausse de 43% par rapport à 2015, ce qui s'explique principalement par

les écarts de ten
combinés à une h

La consommation de gaz a augmenté de 47%, la consommation d'énergie globale de 33% et la consommation d'énergie par m² de 21%.

Le gaz représente 68% du total des émissions de GES liées aux consommations énergétiques (toutes énergies confondues, y compris électricité).



Globalement, les émissions générées par la combustion des énergies pour les lycées s'élèvent à **31 000 téqCO₂**, en sachant qu'il n'y a pas de variation du nombre de lycéen-ne-s scolarisé-e-s.

Le rapport entre énergie consommée et émissions de gaz à effet de serre du bois est le plus favorable en termes de bilan d'émissions de gaz à effet de serre, à l'inverse du fioul, une énergie dont la combustion produit le plus de CO₂.

Par le passé, les émissions de GES des immobilisations et de l'énergie représentaient chacune 50% du total des émissions des lycées. En 2016, Les repas servis viennent perturber la donne puisqu'à eux seuls ils représentent **24 000 téqCO₂** et **27% des émissions de GES des lycées**.

Les immobilisations sont également en croissance de 25% pour atteindre 34 000 téqCO₂ soit 37% du bilan global.



Lycée maritime Florence Arthaud © Thomas Crabot

Les résultats de l'analyse des émissions de gaz à effet de serre

L'évolution des émissions de gaz à effet de serre dépend non seulement de l'évolution de la consommation d'énergie, mais aussi du contenu carbone de cette énergie. Ainsi les actions visant à remplacer des combustibles carbonés (fioul et dans une moindre mesure gaz) par des combustibles peu ou pas carbonés comme le bois, conduisent à réduire les émissions de gaz à effet de serre. **En 2016, les émissions de GES générées par les lycées s'élèvent à 90 000 t_{éq}CO₂, ce qui représente 50% du BEGES de la Région.**

Les émissions de GES des Lycées (en t_{éq}CO₂)



ZOOM - La réduction des émissions de gaz à effet de serre dans les lycées par le recours au bois et aux réseaux de chaleur

Depuis plusieurs années, la Région a engagé dans le cadre de l'éco référentiel des lycées puis du Schéma directeur des lycées, une stratégie de réduction des émissions de gaz à effet de serre des lycées.

En 2015, le bois (chaufferies et réseaux de chaleur) a fourni 0,7% de la chaleur finale consommée par les lycées : le lycée La lande de la Rencontre de St-Aubin-du-Cormier et le lycée Dupuy de Lome de Brest bénéficient de l'énergie issue de chaufferies. Le lycée Jean Macé de Lanester et les lycées brestois Jules Lesven, Vauban, de Kerichen et de l'Harteloire sont branchés sur des réseaux de chaleur.

En complément de travaux visant à améliorer la performance thermique des bâtiments, des actions sont en cours pour réduire le contenu carbone des

combustibles utilisés en privilégiant par exemple le bois ou les réseaux de chaleur.

Sur la base des données de l'année 2016, si le fioul était remplacé par le bois, **500 tonnes d'émission de CO₂** seraient évitées.

Le recours aux réseaux de chaleur récupérant la chaleur dégagée par l'incinération des déchets ménagers permet aussi de réduire les émissions de CO₂. En fonction du contenu en matière organique des déchets ménagers, on considère, par convention, qu'une fraction de cette énergie est d'origine renouvelable. De même que pour le fioul, en supposant que l'on remplace l'entièreté du gaz par un réseau de chaleur bois, **26 000 tonnes d'émission de CO₂** seraient évitées.

Au total, en 2016, le recours à la chaleur renouvelable a permis d'éviter **200 tonnes de CO₂** (+15%).

HORS -BILAN :

Focus sur les déplacements scolaires

Cette année, la Région a fait le choix d'estimer l'impact carbone des déplacements domicile-lycée pour l'ensemble des lycéens, en se basant sur des statistiques de transport de ce type de public.

Il ressort que les émissions de GES produites par le transport quotidien des 80 000 élèves, génèrent près de 430 millions de km par an, pour une empreinte de **66 000 t_{éq}CO₂, soit 73% du bilan des lycées.**

Visualisation des émissions des lycées en intégrant les déplacements (chiffres en t_{éq}CO₂)



2. Les ports : 24 000 t_{éq}CO₂

Le périmètre - Les données

Le périmètre du BEGES des ports concerne :

- L'énergie (bâtiments, grues, etc.) ;
- Les immobilisations (surfaces de quais, bâtiments, véhicules, grues) ;
- Les déplacements (véhicules) ;
- Les déchets (tonnages, modes de traitement) ;
- Les quantités de gaz de froid consommées. Ces derniers sont absents du Bilan de GES en cette année 2016, soit par manque de données soit par manque de recharges.

Les données ont notamment été obtenues auprès des concessionnaires exploitant les ports régionaux.



Port de Lorient © Stéphane Cuisset

Les résultats de l'analyse des consommations d'énergie

La consommation d'énergie dans les ports prend différentes formes :

- Consommation d'électricité ou de fioul pour les machines ;
- Fioul/gaz pour les bâtiments ;
- Gasoil/essence pour les véhicules ;
- Électricité.

Toutes sources confondues, la consommation d'énergie des ports régionaux s'élève à environ 30 GWh, en baisse de 7 GWh par rapport à 2015.

La majeure partie de l'énergie consommée par les ports l'est sous forme d'électricité (86%). Le second poste est la consommation d'énergie pour les machines.

Répartition des consommations d'énergies des ports selon les usages en 2016



Les résultats de l'analyse des émissions de gaz à effet de serre

Les émissions totales de GES pour les 3 ports régionaux s'élèvent à 24 000 t_{éq}CO₂, soit 10% du BEGES de la Région.

Les immobilisations, en forte hausse en 2016 suite à l'intégration des superficies concédées, sont la principale source d'émissions de GES : elles représentent 83% du total des émissions des ports. Ce résultat est représentatif de l'exercice d'une compétence lorsque celle-ci repose sur des infrastructures de grande taille, construites à partir de matériaux dont la fabrication génère d'importantes émissions de GES (bétons, enrobés).

L'énergie est la deuxième source d'émissions de GES avec 10% du total des émissions.

Les déchets sont en forte baisse, sans explication notable (-4000t_{éq}CO₂). Les émissions liées aux fuites frigorigènes et aux déplacements sont plus faibles.

Répartition des émissions de GES des ports en 2016



3. Les aéroports : 12 000 téqCO₂

Le périmètre - Les données

Le périmètre du BEGES des 4 aéroports régionaux concerne :

- Energie : les consommations énergétiques des bâtiments qui sont exploités par les gestionnaires des aéroports ;
- Déplacements : les consommations de carburant des véhicules ;
- Immobilisations :
 - Les surfaces (en m²) des bâtiments situés sur les aéroports (aérogares, bâtiments techniques...) ;
 - Immobilisations : la surface (en m²) des pistes d'atterrissage des stationnements et des superficies concédées (nouveau point 2016 pour ce point) ;
 - Les véhicules et machines ;
 - Déchets : les tonnages de déchets produits.

Les données prises en compte ont été obtenues auprès des concessionnaires exploitant ces aéroports.



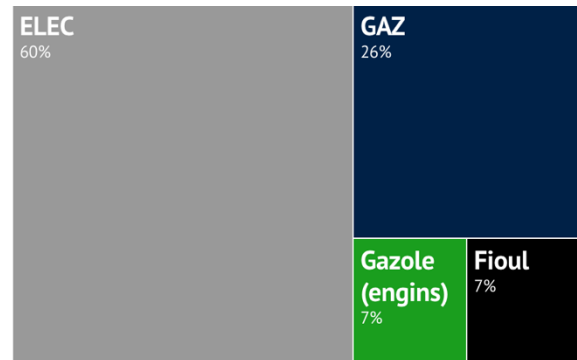
© Francis Vigouroux - Aéroport Rennes Bretagne

Les résultats de l'analyse des consommations d'énergie

La consommation totale d'énergie des aéroports régionaux s'élève à 10 GWh, toutes énergies confondues.

L'énergie est majoritairement consommée sous forme d'électricité. Les combustibles fossiles représentent environ 40% de l'énergie utilisée dans les aéroports. Parmi ceux-ci, le gaz est le plus utilisé.

Répartition des énergies consommées par les aéroports en 2016



Les résultats de l'analyse des émissions de gaz à effet de serre

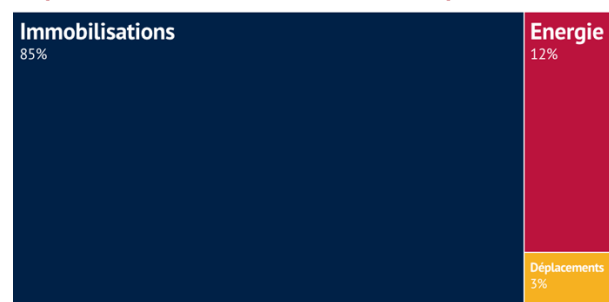
Les émissions totales de GES pour les 4 aéroports s'élèvent à 12 000 téqCO₂, soit 5% du BEGES de la Région.

Comme pour les années précédentes, les immobilisations sont la principale source d'émissions de GES puisqu'elles représentent 85% du total des émissions des aéroports, en augmentation en 2016 en raison d'une inclusion plus systématique de toutes les superficies imperméabilisées, y compris les surfaces d'équipements concédés dont la Région est propriétaire.

Ce résultat est similaire à celui observé pour les ports : l'exercice de compétences reposant sur des infrastructures de grande taille, construites à partir de matériaux dont la fabrication génère d'importantes émissions de GES (bétons, enrobés) induit une proportion importante d'émissions de gaz à effet de serre.

La consommation d'énergie est la seconde source d'émissions de GES avec 12% du total des émissions, en hausse (+35%) essentiellement en raison de la modification du facteur d'émissions de l'électricité.

Répartition des émissions des aéroports en 2015



Focus sur le transport des passagers des aéroports

Comme pour les lycées, la Région a estimé en 2016 les émissions de GES générées par les déplacements domicile - aéroports des 1,8 millions de passagers en 2016 des 4 aéroports régionaux.

A supposer une distance moyenne de 75 km, le mode automobile utilisé à 95% et 2 passagers par véhicule,

on arrive à 64 millions de tonnes d'émissions de gaz à effet de serre, soit 160 % du Bilan GES des aéroports.

Estimation des émissions des avions

Les émissions de GES produites par les avions sont quant à elles estimées à **420.000** téqCO₂, soit plus de 2 fois le total du bilan des émissions de GES de l'ensemble des activités de la Région.

4. Le transport régional : 13 000 téqCO₂

Le périmètre - Les données

Le périmètre du BEGES du transport régional (TER et lignes routières) concerne :

- L'énergie de traction, qu'elle soit thermique ou électrique ;
- Les gaz de climatisation (GES très puissants) ;
- L'énergie utilisée dans les gares et les bâtiments ;
- Les émissions liées aux déplacements professionnels des agents.

Il s'agit du même périmètre qu'en 2015 (en 2011, seules les données relatives aux émissions de traction étaient prises en compte, et en 2014 les immobilisations relatives aux voies de chemin de fer et au matériel roulant avaient été ajoutées).

En 2016, le nombre de passagers des TER est stable, la capacité offerte également, mais le nombre de trains a diminué de 20% (des trains plus longs, moins de trains) ce qui a entraîné une baisse de la consommation d'énergie équivalente par rapport à 2015.

On observe également une lente érosion de la fréquentation des lignes routières avec une très faible baisse du nombre de trajet (-4%).



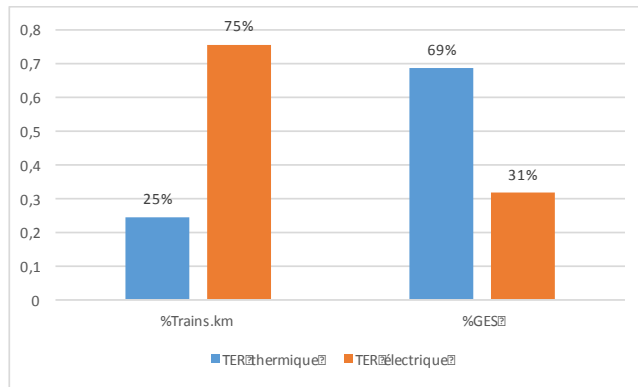
TER en campagne © L'œil de Paco

Les résultats

Les émissions de CO₂ liées au transport régional, fournies par la SNCF (hors immobilisations et hors lignes routières) s'élèvent à **11 400** téqCO₂ (-15% par rapport à 2015). A ces émissions, s'ajoutent les émissions de carburants de la **flotte des bus et cars régionaux** qui s'élèvent à **1 850** téqCO₂.

L'énergie de traction représente plus de 95% du bilan de GES. Pour les TER, celle-ci se décompose comme suit : 70% des émissions provient de la traction thermique qui ne produit que 25% des trains.km (1,7 millions de trains.km), le solde étant apporté par la traction électrique (5,2 millions de Tkm).

Répartition des émissions des TER selon le mode de traction en 2016 (d'après données SNCF)



En 2014, plusieurs autres résultats avaient été calculés, que nous rajoutons ici pour mémoire :

- Les immobilisations constituées par les rames et locomotives représentent une émission annuelle de l'ordre de 992 téqCO₂ ;

5. Les voies navigables : 4400 téqCO₂

Le périmètre - Les données

Le périmètre de données des voies navigables est celui qui a le plus évolué en 2016.

Dans un souci de cohérence avec les autres domaines, l'ensemble de la **superficie des berges et des voiries le long des 500 km de canaux** a été comptabilisé, ainsi que les émissions liées à la consommations énergétique et à la construction des **190 maisons éclésières**.

Par ailleurs, l'analyse des données patrimoniales de service des voies fluviales nous a permis de constater la **présence de larges étendues naturelles, gérées de manière écologique**.



Entretien des voies navigables © Vincent Robinot

- Les immobilisations représentent

Focus sur le transport amont et aval des passagers des TER

Comme pour les lycées et les aéroports, nous avons estimé en 2016 les émissions de GES générées par les déplacements domicile - gare des 21,36 millions de passagers en 2016 des TER. A supposer une distance moyenne de 5 km, le mode automobile utilisé à 70%, on arrive à 75 millions de km parcourus pour des émissions de gaz à effet de serre de **18.700 téqCO₂**, soit 140 % du Bilan GES des TER.

La décomposition du patrimoine est la suivante :

- Superficie aquatique : 1734 Ha
- Superficie imperméabilisée (chemins de halage) : 128 Ha
- Zones « naturelles » : 3600 Ha dont
 - 290 Ha de Forêts de feuillus
 - 36 174 arbres plantés en linéaire
 - **2280 Ha de prairies gérées en respect total de la biodiversité** (chiffre estimé) : pas d'usage ni de produits phytosanitaires, ni d'engrais ni d'amendements chimiques. Certaines de ces prairies sont pâturées, d'autres sont fauchées.

Comme pour les bilans des émissions de gaz à effet de serre 2011 et 2012, les données relatives au carburant consommé par les machines pour l'entretien des berges ou encore les déplacements des agents dans le cadre professionnel sont comptabilisées au chapitre « fonctionnement interne » de ce BEGES.

Les résultats

En 2016, les émissions de GES générées par les voies navigables s'élèvent à **4400 téqCO₂** (composées à plus de 90% d'immobilisations et l'énergie pour 8%) et représentent une part inférieure à 2% du BEGES de la Région.

Les émissions sont en augmentation de plus 4350 téqCO₂ par rapport à 2015.

Focus Stockage de Carbone -13 000 téqCO₂ par an

Outre les berges, le domaine fluvial comprend une grande partie d'espaces naturels. Parmi ceux-ci, les forêts et les prairies sont des stocks de carbone reconnus, qui, sur base annuelle, captent une partie du carbone de l'atmosphère pour le stocker dans le sol.

Un Ha de forêt capte en moyenne 9,6 téqCO₂ par an, tandis qu'une prairie en gestion écologique capte entre 4,4 et 8,8 téqCO₂ par an. C'est la valeur basse

qui est retenue d
dernière corres
écologiquement et non pâturée, avec fauchage de l'herbe.

Dans l'ensemble ce sont près de 13.000 téqCO₂ qui sont stockées annuellement, l'essentiel dans les prairies, soit 7% des émissions globales de la Région.

Il est à noter qu'une partie du bois de coupe est valorisé sous le label « Le bois du canal ».

6. Les dessertes des îles : 20 000 téqCO₂

Le périmètre - Les données

En 2016, la Région a fait le choix d'intégrer dans le périmètre du BEGES les émissions de GES liées aux navettes chargées du transport de passagers entre les ports et les îles bretonnes. Cette compétence revenant dans le giron de la Région à partir du 1^{er} janvier 2017.



Liaison maritime île de Sein © Guillaume Prié

A titre d'expérimentation, les émissions de GES liées à la consommation d'énergie des bateaux, pour acheminer les passagers sur la ligne Lorient - Groix,

ainsi qu'une estimation des déplacements domicile - port des passagers, sont toutes prises en compte.

En 2016, les navires ont effectué 3679 trajets pour transporter 439 000 passagers, avec une consommation de gasoil de 643 000 litres.

En supposant que 50% des passagers sont des touristes venant de 400 km en moyenne, à 2,5 par véhicule, cela représente 70 millions de kilomètres parcourus.

Les résultats

En 2016, les émissions de GES générées par les bateaux vers l'île de Groix s'élèvent à 20 000 téqCO₂ et représentent 8% du BEGES de la Région.

Les carburants des bateaux représentent 10% du bilans (2 000 téqCO₂) tandis que les déplacements des passagers représentent 18 000 téqCO₂.

Extrapolation à St-Malo

Une estimation a été également réalisée pour les lignes de Ferry au départ de St Malo qui ont transporté 795 500 passagers en 2016 : + 43 000 téqCO₂, soit 33% du BEGES 2016 de la Région.

7. Focus sur les déplacements hors bilan : de 150 000

La question du périmètre exact des émissions est essentielle. Bien que ceci ne fasse pas à proprement partie du périmètre obligatoire des BEGES, la Région a souhaité, pour 2016, s'intéresser aux **émissions induites par les transports amont et aval des personnes fréquentant les équipements et services qu'elle met à disposition.**

En incluant les déplacements globaux des utilisateurs, le bilan de gaz à effet de serre de la Région existant doublerait quasiment, passant de 180 à 335 000 téqCO₂.

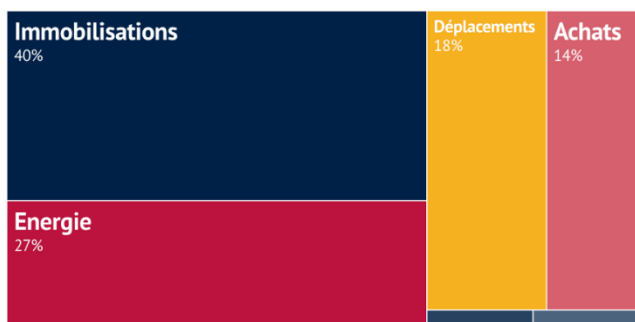
Les émissions liées au déplacements de personnes dans les différents secteurs représentent un volume d'émissions conséquentes :

- Déplacements domicile- lycées des lycéen·ne·s + 66 000 téqCO₂
- Déplacements domicile - port pour passagers des ferries à St Malo + 43.000 téqCO₂
- Déplacement domicile - aéroports + 16.000 téqCO₂
- Déplacement domicile - TER + 18 000 téqCO₂

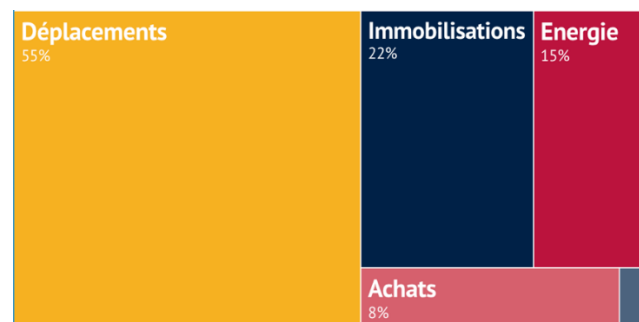
TOTAL Déplacements 143.000 téqCO₂

(+80% par rapport au bilan actuel)

Les graphiques ci-dessous reprennent les pourcentages des différentes sources d'émissions de GES de ces scénarios.



BEGES 2016 de la Région : 180 000 téqCO₂



BEGES Région prenant en compte tous les transports terrestres (hors avions) : 323 000 téqCO₂

III. Les pistes d'action

Si le bilan des émissions de gaz à effet de serre ne constitue pas une finalité, ce diagnostic est indispensable pour identifier les sources sur lesquelles la Région peut agir afin de réduire ses émissions. Sur le volet interne relatif au fonctionnement et au patrimoine comme sur le volet externe concernant l'exercice des compétences, la collectivité dispose de marges de manœuvre pour agir, en inscrivant ses actions dans le cadre de la Breizh Cop.

Au préalable, il convient de préciser que réduire les émissions de gaz à effet de serre est un exercice complexe qui nécessite des efforts importants avec des résultats qui peuvent s'avérer modestes.

Sur le volet interne, la Région a d'ores-et-déjà adopté de bonnes pratiques, par exemple dans la gestion et l'utilisation du parc informatique, la réduction du volume de papier utilisé, ou le recours plus fréquent à la visioconférence.

Sur ces aspects, la sensibilisation des agents est à poursuivre, notamment sur des sujets encore peu explorés. Par exemple, chaque envoi de courrier électronique produit des émissions d'équivalent CO₂, à raison de 20 grammes par e-mail (ADEME). Mais, le bilan carbone des courriels s'alourdit également en fonction du nombre de destinataires, ainsi que du temps de stockage d'une pièce jointe sur un serveur (data center). Dans le cadre des projets de transformation de l'administration, ces impacts pourront être pris en compte.

Enfin, les déplacements des agents et des élu-e-s constituent un poste conséquent d'émissions pour lequel des actions pourraient être intensifiées telles que :

- Relancer des campagnes de covoiturage.
- Favoriser une utilisation raisonnée des véhicules de service.
- Renouveler le parc avec des véhicules électriques.

Sur le volet externe, les lycées constituent un secteur prédominant d'émissions, bien identifié par la Région qui, depuis 2016, a fortement amélioré le suivi des consommations afin de mieux cibler ses actions. Ce travail débouche en 2018 sur l'élaboration du **plan énergie des lycées**, un outil pour cadrer et optimiser l'action de la collectivité en faveur de la maîtrise de l'énergie dans le cadre d'une stratégie énergétique.

Témoignage de ces efforts, le projet de maîtrise de l'énergie au lycée Eugène Freyssinet à Saint-Brieuc a remporté le 1er prix, dans la catégorie *Bâtiments Collège-Lycée* du concours CUBE2020, permettant de

réaliser 16,5% d'économies de gaz et d'électricité et de progresser en 2018.

La collecte des données pourrait être encore améliorée en prenant en compte, par établissement et dans un même document, les superficies, le nombre d'élèves, les consommations d'énergie, mais aussi le nombre de repas servis au restaurant scolaire, une activité désormais prise en compte dans le BEGES, avec une empreinte carbone importante.

La mobilité est un enjeu majeur en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Plusieurs types de déplacements sont à considérer et certains pourront faire l'objet d'études spécifiques, comme ceux des lycéen-ne-s et des enseignant-e-s vers les établissements (65.000 téqCO₂ estimées), mais aussi les déplacements des passagers des TER, usagers des ports et aéroports (100 000 téqCO₂ aujourd'hui, 150 000 en incluant les passagers des ferrys à St Malo). Suite au diagnostic, des actions peuvent être proposées comme la mise en œuvre de plan de mobilité scolaire et de réduction des émissions de GES des déplacements domicile- lycée.

Enfin, le **cadastre des espaces naturels régionaux** (type de sol et type d'exploitation) est à développer, sur la base des résultats encourageants produits pour les espaces gérés par les équipes fluviales. Ce travail permettra d'affiner la connaissance et d'optimiser le **taux de capture du carbone** par ces espaces, qui représentent déjà aujourd'hui 7% des émissions globales de la Région.

Envoyé en préfecture le 29/06/2018

Reçu en préfecture le 29/06/2018

Affiché le

ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

RAPPORT
ÉGALITÉ
FEMMES·HOMMES

2017

DANEVELL
KEVATALDER
MERC'HED·PAOTRED

FIN-CONTE SU
L'AJEU
FOMES·OMES

Région responsable.....	298
1.1 La responsabilité démocratique.....	299
1.2 La représentation politique.....	301
1.3 La responsabilité d'employeur.....	303
1.4. La communication.....	307
Education et formation.....	310
2.1 L'orientation.....	311
2.2 La formation initiale.....	312
2.3 L'apprentissage.....	315
2.4 La formation continue.....	318
2.5. L'enseignement supérieur et la recherche.....	321
2.6. Les langues de Bretagne.....	323
Développement économique et emploi.....	325
3.1. L'emploi et l'égalité professionnelle.....	326
3.2. L'économie sociale et solidaire.....	328
3.3. L'agriculture.....	330
3.4. L'économie maritime.....	332
Equilibre des territoires.....	334
4.1. L'observation et la planification.....	335
4.2. Les contractualisations et l'animation territoriales	336
Connexion des territoires et des populations.....	338
5.1. Le numérique.....	339
Rayonnement et vitalité.....	342
6.1. Le sport.....	343
6.2. La culture.....	345
6.3. La santé.....	348
6.4. Les politiques de coopération, solidarité internationale et fonds européens	350
6.5. La promotion de tous les droits.....	352

Rapport égalité Femmes·Hommes

Qu'elle soit mise au-devant de la scène par la dénonciation des violences faites aux femmes, qu'elle soit *Grande cause nationale* du quinquennat, l'égalité femmes.hommes s'est imposée comme une nouvelle urgence en 2017 ; comme si notre société entendait désormais mieux celles et ceux qui, depuis plusieurs années ou depuis peu, s'engagent pour que chacune et chacun ait accès au droit.

2017 a vu la question de la lutte pour l'égalité entre les femmes et les hommes se traduire par de très nombreuses mobilisations, souvent thématiques, rendant sans doute encore plus prégnant le besoin d'une approche intégrée et globale de cette question sur tous les sujets touchant notre société.

Ainsi, que ce soit sur la question des harcèlements sexuels, les menaces sur l'IVG, les emprises sur leur corps ou l'absence de recherche sur l'endométriose, les inégalités salariales, le plafond de verre, le plancher collant ou la trop faible représentation des femmes à la tête des exécutifs, la masculinisation du langage, et bien d'autres encore, ... les femmes dénoncent, agissent, s'organisent et proposent, parce que des inégalités persistent et évoluent sans cesse.

La responsabilité des collectivités dans l'exercice, la conduite et la réussite de cette politique publique est importante. En Bretagne, la Région souhaite y prendre toute sa part.

Pour la troisième année consécutive, elle rassemble les données sexuées nécessaires pour au final faire du Rapport d'activité et de développement durable femmes.hommes un document qui contextualise ce sujet.

La question de la différence des sexes structure notre société et l'a construite de manière hiérarchisée. Les inégalités qui en résultent restent encore aujourd'hui à objectiver.

La prise de conscience sur les inégalités entre les femmes et les hommes, sur leurs causes et conséquences, semble aujourd'hui avoir progressé. Pour autant, les chiffres bretons, comparés à une grille nationale, témoignent de réalités trop peu modifiées.

Ce travail veut contribuer à faire bouger les lignes, en associant largement tous les savoirs et toutes les expertises, en rassemblant les femmes et les hommes à cet objectif de justice sociale.

1. Région responsable

1.1 La responsabilité démocratique

// Contexte national et régional

Chiffres clés

7 Journées internationales de l'ONU, sur 140, sont dédiées à la célébration des droits des femmes.

Les femmes représentent 52,6% du corps électoral.

On compte 46 % de femmes sur les 233 membres du CESE (Conseil économique et social environnemental). Sur 120 membres du CESER, on compte 55 femmes (46 %) soit le même pourcentage qu'au sein de la représentation nationale.

2% des rues en France portent le nom de femmes.

135 personnes (27 hommes soit 20% et 108 femmes) ont participé à la réinstallation du Conseil pour l'égalité entre les femmes et les hommes en Bretagne en octobre 2017.

« En dépit d'un arsenal législatif conséquent, d'une politique publique de l'égalité entre les femmes et les hommes de plus en plus étoffée et des dispositifs structurés, les inégalités entre les femmes et les hommes perdurent et se résorbent trop lentement...l'urgence est à la mise en œuvre des lois et des politiques publiques existantes » rappelle le Haut Conseil à l'égalité femmes.hommes (HCE fh) dans son rapport remis en juin 2017 à la Secrétaire d'Etat à l'égalité entre les femmes et les hommes. Pour garantir l'efficacité et l'effectivité de cette politique publique, le HCE fh insiste sur trois des 42 recommandations qu'il soumet au gouvernement : augmenter le budget dédié de façon significative, lancer un plan national de formation à l'égalité fh et décliner des budgets sensibles au genre (dispositif européen qui permet de savoir concrètement si l'argent public finance les hommes et les femmes ou majoritairement les hommes ou les femmes). Le Ministère de l'agriculture et de l'alimentation sera le 1^{er} ministère à expérimenter cette modalité d'évaluation des politiques publiques.

Garantir l'exercice de la citoyenneté des femmes passe notamment par rendre visible la moitié de la population qu'elles constituent. Le Laboratoire de l'Egalité, soutenu par 1300 personnalités du monde associatif et économique dans son « Appel du 18 décembre 2017 » demande par exemple la réécriture de l'article 1^{er} de la Constitution ainsi rédigé « La France assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens *et les citoyennes* sans distinction d'origine, de race, de religion *ou de sexe...* » et « La loi *garantit* [au lieu de favorise] l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales ». Pour agir au plus près des besoins des femmes et développer des politiques d'égalité f.h adaptées aux réalités territoriales, la promotion de l'égalité femmes.hommes est désormais inscrite dans le Code général des collectivités territoriales et devient ainsi une compétence partagée.

Un comité Egalité femmes.hommes au sein de l'agglomération de Vannes décidé à « veiller aux égalités dans le monde de l'éducation, du travail, de la politique, du sport.. », un nouveau *Plan de lutte contre les discriminations* adopté par la Ville de Rennes et Rennes Métropole pour 2017-2023, la constitution de réseaux d'Ambassadeurs et d'Ambassadrices pour faire émerger des idées favorables à l'égalité fh et contribuer à élaborer un Livre Blanc à l'initiative du magazine Femmes ici et ailleurs et des Editions du 8 Mars...en Bretagne, une diversité de structures, et ce quels qu'en soient les champs d'intervention, s'emparent de plus en plus de cette politique publique.

Parité dans les instances territoriales	Réalisation 2015	Réalisation 2016	Réalisation 2017
Présidences des EPCI % de femmes % d'hommes	7 % en Bretagne et 8 % en France 93 % en Bretagne et 92 % en France	Répartition des sièges entre les communes membres des futurs EPCI arrêtée au 15/12/2016	4 femmes / 55 hommes 7 % de femmes
Exécutifs des EPCI % de femmes % d'hommes	20 % Bretagne et 18 % en France 80 % en Bretagne et 82 % en France	Election des nouveaux conseils communautaires entre le 1/01/2017 et le 27/01/2017	Non accessible
Présidences des Pays			21 hommes
Présidences des Conseils de développement			3 femmes / 24 hommes
Conférence de l'action publique territoriale (CTAP)	7 femmes / 50 hommes	7 femmes / 38 hommes	6 femmes / 48 hommes

// L'égalité dans l'action régionale

- Les instances de la Région

La Région Bretagne s'est depuis longtemps engagée à reconnaître et à faire appliquer le principe de l'égalité entre les femmes et les hommes comme un préalable à la démocratie. Il s'agit dans l'ensemble des organismes régionaux de veiller à ce que les femmes et les hommes soient réellement associé.e.s aux différentes formes de consultation. Les membres du Conseil économique, social et environnemental régional (CESER) sont nommé.e.s pour six ans par arrêté du Préfet de région, sur proposition des différentes organisations représentatives. Le CESER se compose de quatre collèges et comprend un bureau, quatre commissions et deux sections. Le CESER réunit aujourd'hui 120 membres dont 55 femmes (soit 46%) ; son bureau est composé de 35 membres dont 13 femmes (soit près de 37%).

Le Conseil régional des jeunes (CRJ) est un espace d'expressions et d'échanges entre des jeunes élu.e.s par leurs pairs. Les 149 membres - binômes filles-garçons élu.e.s en octobre 2016 avec 80 filles et 69 garçons - représentent l'ensemble des lycéen.ne.s et apprenti.e.s de la région. Réparti.e.s dans cinq commissions, elles et ils peuvent interroger leurs homologues adultes du Conseil régional, créer et conduire des actions pour répondre aux besoins et aspirations des jeunes Breton.ne.s. Pour la première fois depuis la création du Conseil régional des jeunes il y a 12 ans, c'est un binôme co-président fille-garçon qui est à la tête de l'assemblée pour 2016-2018.

Le Conseil culturel de Bretagne est composé de 70 membres : 60 structures et 10 personnalités qualifiées. Chaque structure est représentée par un binôme paritaire titulaire - suppléant.e. Parmi les titulaires désignés par les structures membres, les femmes sont encore sous-représentées mais pour la première fois, le bureau est parfaitement paritaire avec 5 hommes et 5 femmes.

- La méthode d'élaboration des politiques publiques

Questionné en amont par l'envoi d'un questionnaire à chacun.e de ses membres sur son avenir, son rôle, ses modalités de travail et d'organisation, le *Conseil pour l'égalité entre les femmes et les hommes en Bretagne* (CpeG) a été réinstallé par la Région en octobre 2017. Cet espace unique est proposé à tou.te.s celles et ceux qui sur le territoire, veulent agir pour réduire les inégalités entre les femmes et les hommes. A l'issue de cette première séance, l'ensemble des 135 présent.e.s (27 hommes soit 20% et 108 femmes) ont exprimé leur satisfaction de bénéficier en Bretagne de ce lieu d'interpellation citoyenne des politiques publiques, de mise en œuvre de chantiers communs et d'expertise. « Motivation, transversalité, objectivation, visibilité et valorisation, innovation, partage, diffusion, ouverture... » sont autant de mots entendus lors de cette plénière. Afin d'être davantage à l'écoute des Bretonnes et Bretons, l'engagement a été pris à l'issue de cette réunion de décliner le CpeG sur les territoires en envisageant, comme première étape, de tenir en 2018 des réunions départementales.

- Les instances partenaires

La Région soutient le réseau des Conseils de développement, qui mobilise la société civile dans chaque Pays ou EPCI de Bretagne, assurant une couverture intégrale du territoire. Dès février 2017, elle a affirmé fortement l'objectif de parité femmes.hommes dans la composition de ces instances. Puis en mai 2017, à l'occasion d'une rencontre ayant inscrit à son ordre du jour le rajeunissement et la féminisation des membres des Conseils de développement, une dynamique - après débats - s'est enclenchée sur le sujet. Depuis, le réseau s'est tourné régulièrement vers le conseil régional afin de disposer des données et appuis nécessaires à son accompagnement dans sa démarche de renouvellement des membres. Certains Conseils de développement, à l'instar de celui de Saint Brieuc, ont pris également des initiatives en la matière afin de sensibiliser ses membres à cette politique publique.

1.2 La représentation politique

Chiffres clés

A l'issue du scrutin de septembre 2017, le Palais du Luxembourg compte 110 sénatrices soit 29% des sièges (36% Bretonnes) contre 25% en 2014. A ce rythme, le Sénat sera paritaire en 2032.

L'Assemblée nationale compte 38,8% de députées ; sur l'ensemble des député.e.s breton.ne.s, 26% sont des femmes.

// Contexte national et régional

L'ONU a présenté en 2017 sa « Stratégie pour la parité » avec l'objectif d'atteindre « autant de femmes que d'hommes parmi les cadres supérieurs de l'ONU en 2021, et à tous les échelons en 2028 ». L'exigence démocratique de parité n'a pas de frontière. Aucun pays européen n'a réussi à atteindre le taux de 40% de femmes aux chambres hautes des Parlements. En Europe toujours, moins de 17% des chef.fe.s d'Etat et de gouvernement, gouverneur.e.s régionaux.ales ou maires sont des femmes. Avec 32%, la France présente le plus petit score de l'Union européenne (51%) des personnes interrogées qui pensent que l'égalité des sexes est acquise en politique (Euro baromètre, novembre 2017).

Le principe de parité s'étend pourtant désormais à toutes les sphères professionnelles, sociales, institutionnelles et étatiques. L'accès et le partage du pouvoir au cœur même des organisations peinent à franchir le cap de la mixité. Le Haut Conseil à l'égalité fh dénonce que sans « *contrainte imposée* » les répartitions stéréotypées des délégations demeurent et confirme que « *la confiscation du pouvoir par les hommes reste toujours d'actualité* ». Les cabinets ministériels sont encore au sein du gouvernement actuel dirigés à 80% par des hommes. Les comités exécutifs et de

direction, non soumis à la contrainte légale (Loi Zimmermann-Copé) comptent toujours moins de 15% de femmes. Néanmoins, pour la première fois en France, deux ministères (Justice et Armées) et trois collectivités territoriales ont été sanctionnés en 2017 et sommés de verser près de 420 000 euros d'amendes pour non-respect de la loi de 2012 sur la parité des postes d'encadrement dans la fonction publique. « Professeure et administratrice », l'usage du féminin dans les titres a été validé en 2017 au sein de l'Ecole supérieure des sciences économiques et commerciales (ESSEC).

Une enquête réalisée en 2017 par une chaîne de télévision publique témoigne que les députés ont parlé 62% de plus dans l'hémicycle que les députées : « 1,3 million de mots pour elles, contre 3,3 millions pour eux ». Passer de la parité quantitative à la parité qualitative est désormais un défi.

En Bretagne, les femmes demeurent minoritaires aux postes à responsabilité dans les assemblées locales. Au sein des conseils municipaux, elles représentent un peu moins de la moitié (44,9%) des 22 300 élu.e.s soit une part plus importante qu'au niveau national plaçant la Bretagne dans les premiers rangs des régions avec l'Ile de France. Cela s'explique notamment par le fait que la Bretagne compte une part plus importante de communes de 1 000 habitant.e.s ou plus soumises à l'obligation d'alternance stricte fh au sein du conseil municipal qu'en France.

// L'égalité dans l'action régionale

La Région affirme sa volonté d'encourager cette exigence de démocratie et de justice. La parité des instances est un des baromètres pour mesurer cette responsabilité. L'indicateur relatif à la visibilité des femmes est un levier. La participation égalitaire à la conduite des affaires publiques se mesure également en proximité des citoyen.ne.s et se prépare en amont des échéances électorales. C'est pourquoi la Région, avec l'Etat, s'est engagée en 2017, dans une démarche initiée par l'association *Elles aussi* qui se traduit d'une part par l'étude des réponses à un questionnaire adressé à toutes les maires et maires adjointes en Bretagne et d'autre part par la conduite d'entretiens personnalisés avec un échantillon représentatif. Il s'agit notamment d'identifier les freins à l'accès des femmes aux postes de maires comme de préconiser les leviers pour parfaire le paysage électoral des Municipales de 2020.

Elu.e.s du Conseil régional		2016	2017
Vice-président.e.s	Nombre de femmes	7	7
	Nombre d'hommes	8	8
Conseiller.e.s délégué.e.s	Nombre de femmes	2	2
	Nombre d'hommes	2	2
Président.e.s. de commissions	Nombre de femmes	2	3
	Nombre d'hommes	4	3
Conseiller.e.s avec délégations	Nombre de femmes	15	14
	Nombre d'hommes	13	14

La Région est en 4^{ème} position sur le tableau des Régions avec 40 femmes élues sur 83 soit 48 % de femmes.

Représentant.e.s du Conseil régional dans les organismes extérieurs		2016	
Représentant.e.s titulaires	Femmes (nombre , %)	479 / 46 %	490 / 44 %
	Hommes (nombre , %)	570 / 54 %	614 / 56 %
Représentant.e.s suppléant.e.s	Femmes (nombre , %)	182 / 46 %	181 / 47 %
	Hommes (nombre , %)	211 / 54 %	208 / 53 %

L'adhésion de la Région à la *Charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale* rappelle l'engagement de respecter la parité dans ses propositions de désignations dans les organismes extérieurs. Ces ratios, à rapprocher du ratio f.h des élu.e.s du Conseil régional de Bretagne, tendent à témoigner du fait que les femmes représentent moins la Région à l'extérieur mais davantage lorsqu'elles sont suppléantes. 5 des 27 domaines sont représentés à plus de 70% d'hommes (Affaires générales, économie, environnement et aménagement, innovation, sport) et 2 sont représentés à plus de 70% par des femmes (santé et valorisation du patrimoine).

1.3 La responsabilité d'employeur

Chiffres clés

En France, on compte 60% de femmes dans la fonction publique territoriale, 96% dans la filière médico-sociale, 81% dans la filière administrative, 59% de femmes dans la filière technique.

En Bretagne, les femmes représentent 61% des fonctionnaires.

Fin 2017, 17 structures publiques étaient labellisées « Diversité » et 9 « Egalité professionnelle ».

// Contexte national et régional

Les actions visant à favoriser l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes se multiplient: objectifs de parité et mise en place de quotas dans les administrations, désignation de Haut.e fonctionnaire à l'égalité fh dans les ministères, démarches d'observation et d'objectivation pour mieux comprendre les mécanismes de plafond de verre, l'Etat s'est désormais doté d'une feuille de route. Des associations et réseaux de femmes issues des trois fonctions publiques et/ou ministérielles se créent. Néanmoins, des freins persistent : l'objectif pour 2017 de 40% de primo nominations dans les emplois de direction des employeurs territoriaux concernés reste un défi, les écarts de salaire femmes.hommes demeurent importants. L'étude sur les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes réalisée par l'administration centrale en 2015 faisait apparaître un écart de 12 % au sein de la fonction publique (19 % dans le privé). Par ailleurs, une étude réalisée par le Centre d'études de l'emploi, publiée en janvier 2016, met en avant que s'il est vrai que les différences de temps de travail constituent l'une des deux principales sources de l'écart de rémunération selon le sexe au sein des trois fonctions publiques, c'est uniquement dans la fonction publique hospitalière que ce facteur en est la cause première. En revanche, c'est la ségrégation professionnelle dont une part non négligeable est verticale, provenant d'accès inégaux à la catégorie A+, à

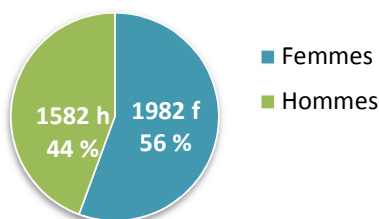
certaines corps et grades, qui est la cause majeure de l'écart salarial dans les fonctions publiques d'Etat et territoriale. Pour corriger ces résultats, il apparaît nécessaire de mettre en place des pratiques visant à limiter les inégalités d'opportunité auxquelles les femmes font face et favoriser leur déroulement de carrière.

Un décret du 27 juillet 2017 précise les modalités de mise en œuvre d'une « représentation équilibrée » des instances de concertation. En effet, lors des prochaines élections professionnelles de décembre 2018, les listes de candidats constituées par les organisations syndicales devront être composées d'un nombre de femmes et d'hommes correspondant à la part de femmes et d'hommes inscrits sur la liste électorale de la collectivité ou de l'administration, arrêtée au 1er janvier 2018. Dès lors et pour l'ensemble de la fonction publique, les instances consultatives qui seront renouvelées (comités techniques, comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, commissions administratives paritaires et commissions consultatives paritaires pour les contractuels) devront être composées d'un nombre de femmes et d'un nombre d'hommes proportionnels aux parts que chaque sexe représente dans l'effectif des agents appelés à participer au scrutin.

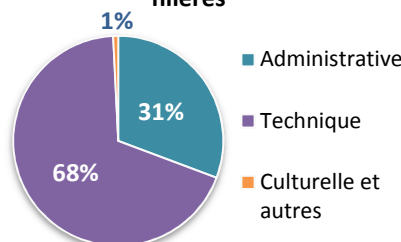
// L'égalité dans l'action régionale

- Répartition des agent.e.s dans les effectifs de la Région Bretagne en 2017 (agent.e.s permanent.e.s)

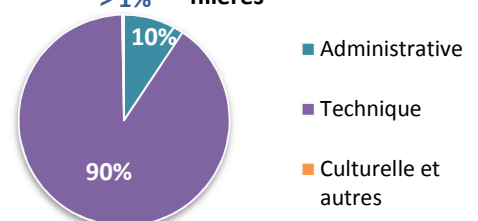
Répartition des agent.e.s au 31 décembre 2017



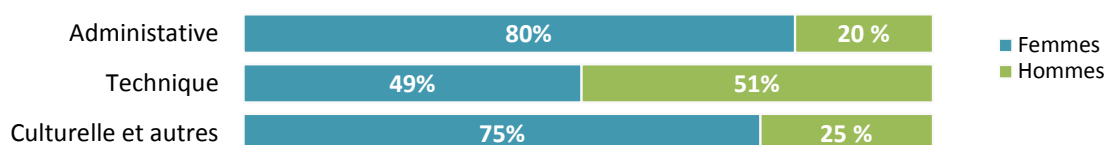
Répartition des femmes par filières



Répartition des hommes par filières



Répartition par filières



Le taux de féminisation globale de la collectivité reste stable depuis 2010 autour de 56 %.

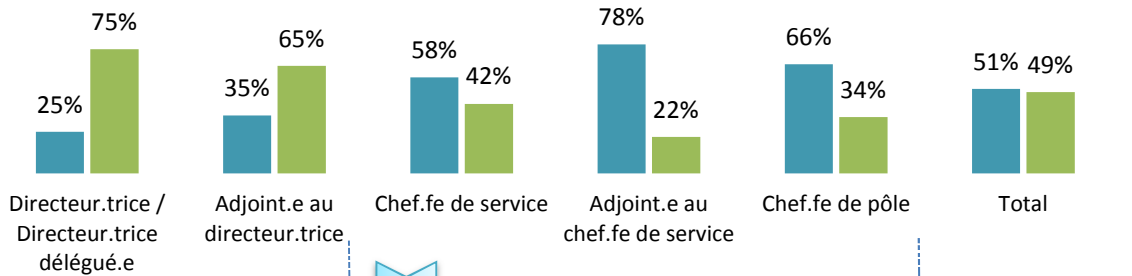
La faible mixité au sein des filières est également constante : 80 % de femmes en filière administrative et 20 % d'hommes, 75 % de femmes en filière culturelle contre 25 % d'hommes.

En revanche, la filière technique est très proche de la parité avec 49 % de femmes et 51 % d'hommes. Cependant, cette répartition tient au fait que l'on recense davantage de femmes sur les métiers techniques liés à l'entretien des locaux dans les lycées. A l'inverse, dans les services, la filière technique est essentiellement masculine.

Place des femmes et des hommes dans l'encadrement

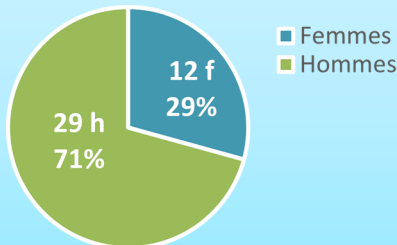
En 2017, les femmes sont devenues légèrement majoritaires à 51 % sur les postes d'encadrement supérieur et les postes d'encadrement supérieur sont occupés à 71 % par des hommes et les femmes occupent 62 % des postes d'encadrement intermédiaire.

Mixité dans l'encadrement à la Région (au 31/12/2017)



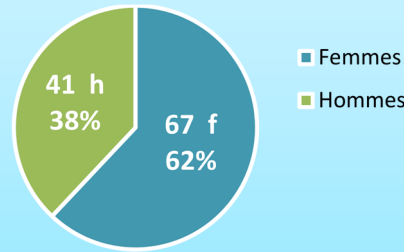
Encadrement supérieur

La parité dans les fonctions d'encadrement est difficile à atteindre en particulier sur les postes de directeur.trice et d'adjoint.e au directeur.trice : environ un tiers de femmes occupent ces postes au 31 décembre 2017.



Encadrement intermédiaire

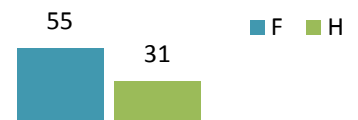
En revanche, les femmes sont nettement plus nombreuses et en forte augmentation sur les fonctions de chef.fe de service (58 %), adjoint.e au chef.fe de service (78 %) ainsi que sur les postes de chef.fe de pôle (66 %).



L'implication des femmes et des hommes dans la transformation de l'administration

Le Président et le Directeur général des services ont lancé en octobre 2017 un projet de transformation de l'administration qui s'est notamment traduit par un appel à projets, à idées et à défis sur Kelenn (intranet de la Région) auprès de l'ensemble des agent.e.s des services (hors lycées pour lesquels une démarche dédiée existe avec le Carrefour des lycées). L'objectif est de permettre à chacun.e d'identifier de nouveaux services, des solutions pour rendre le fonctionnement de l'administration plus fluide, améliorant nos façons de travailler en collectif pour (et avec) l'usager.e. Trois enjeux sont identifiés : un service public tourné vers l'usager.e, un modèle de territorialisation abouti et une transversalité organisée. 116 propositions ont été déposées sur l'intranet. Après analyse et regroupements, 20 projets n'ont pas été retenus et 50 ont été identifiés pour la phase de mise en œuvre.

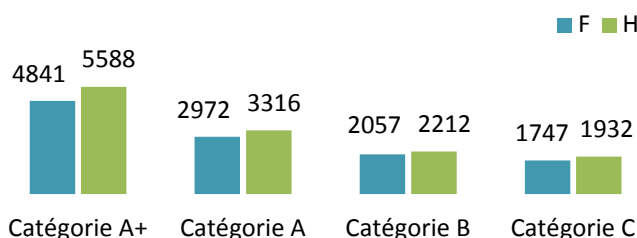
Répartition f/h des dépositaires de propositions de transformation de l'administration



Différences de salaires entre les femmes et les hommes

En référence à la méthode de calcul de l'INSEE, l'écart est calculé par rapport à la base de rémunération des hommes. On calcule combien les femmes touchent de moins ou de plus que les hommes. Par ailleurs, il est important de préciser que ces données ne tiennent pas compte des biais tels que l'impact du temps partiel (qui concerne près de 13 % des effectifs), le supplément familial de traitement, la NBI ou encore les heures supplémentaires.

Rémunération nette mensuelle moyenne en 2017 pour les agent.e.s des services



Ecarts de rémunération en 2017 :

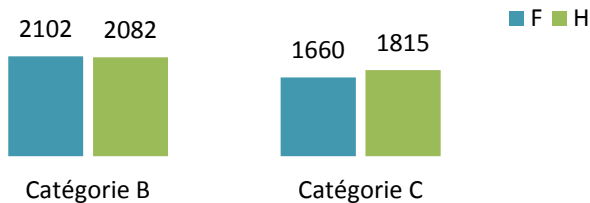
- ▶ - 13,4 % pour les femmes en catégorie A+ (-18,4% en 2015 et -13,4 % en 2016),
- ▶ - 10,4 % pour les femmes en catégorie A (-12,7 % en 2015 et -11,2 % en 2016),
- ▶ - 7 % pour les femmes en catégorie B (- 9 % en 2015 et -10,2 % en 2016),
- ▶ - 9,6 % pour les femmes en catégorie C (-9,7 % en 2015 et -9 % en 2016).

Globalement, même si des écarts persistent entre les rémunérations des femmes et des hommes, on constate une certaine amélioration par rapport à 2016.

L'écart de rémunération le plus important est de -13,4 % pour les femmes en tant que conservateur.trice du patrimoine, directeur.trice, ingénieur.e en chef.fe, médecin). Cet écart est identique à celui constaté en 2016 et s'explique par une sous-représentation des femmes sur les postes avec les plus hautes rémunérations.

En revanche, les écarts en catégorie A et en catégorie B diminuent tandis que l'on note une très légère augmentation en catégorie C.

Rémunération nette mensuelle moyenne en 2017 pour les agent.e.s des lycées



Ecarts de rémunération en 2017 :

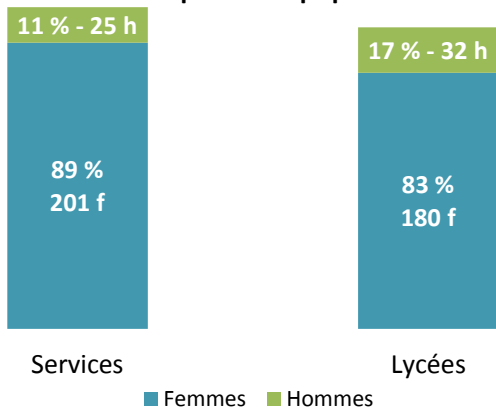
- ▶ + 1 % pour les femmes en catégorie B (contre -1,9 % en 2015 et -2,2 % en 2016),
- ▶ - 8,5 % pour les femmes en catégorie C (contre -9,5 % en 2015 et -8,7 % en 2016).

Dans les lycées, l'écart de rémunération sur les postes de catégorie B est légèrement en faveur des femmes.

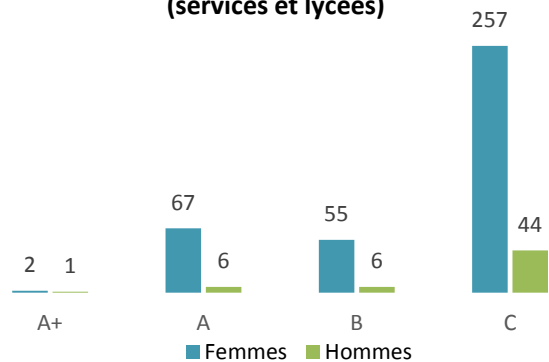
A l'inverse, sur les postes de catégorie C, l'écart de rémunération est en faveur des hommes et continue de diminuer depuis 2015. De l'ordre de -8,5 % en défaveur des femmes, cet écart en catégorie C s'explique notamment par une forte concentration des femmes sur le poste d'agent.e d'entretien, au niveau de rémunération le moins élevé dans la collectivité.

Organisation du travail et temps partiel

Nombre total de femmes et d'hommes concerné.e.s par le temps partiel en 2017



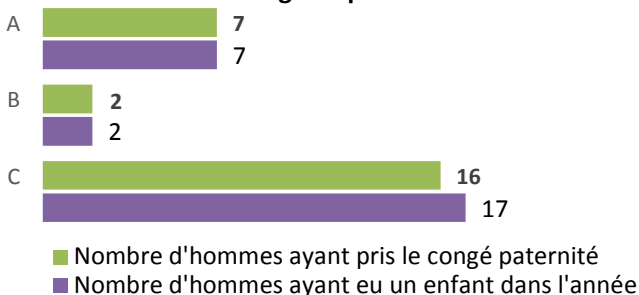
Répartition f/h des agent.e.s à temps partiel par catégorie d'emploi (services et lycées)



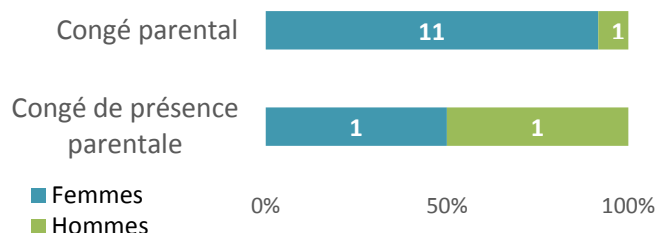
En 2017, 12 % des agent.e.s travaillent à temps partiel, soit 436 agent.e.s au total. Parmi les personnes à temps partiel, 87 % sont des femmes (89 % dans les services et 83 % dans les lycées). 67 % des agent.e.s sont à temps partiel sur autorisation et 33 % le sont de droit (enfant de moins de 3 ans et travailleur.euse.s handicapé.e.s).

Congés liés à la parentalité

Congé de paternité



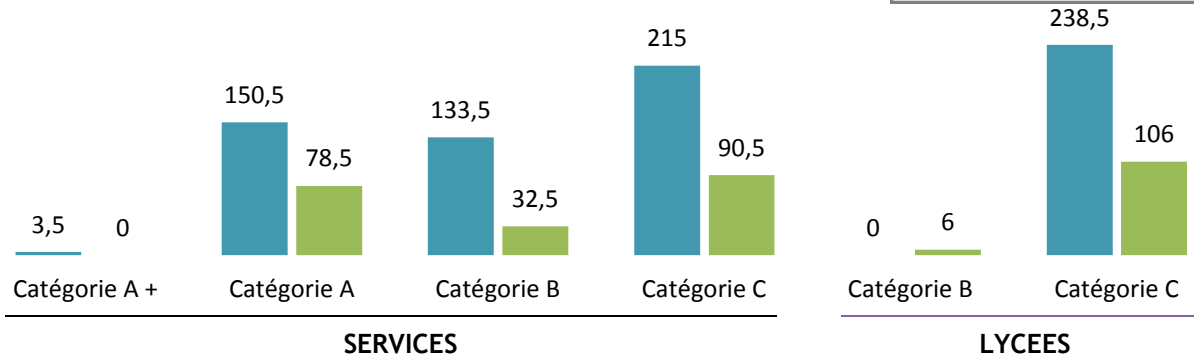
Répartition des femmes et des hommes ayant sollicité un congé lié à la parentalité



Sur l'année 2017, seul un homme n'a pas sollicité son congé paternité.

Malgré la réforme du congé parental mise en vigueur depuis le 1er janvier 2015, qui est modulable et proposé aux deux parents, le congé parental reste essentiellement féminin, seul un homme a bénéficié d'un congé parental à la Région en 2017.

Congés enfant malade 2017 en nb de jours pour les



Dans les services comme dans les lycées, ce sont majoritairement les femmes qui ont recours à des journées de congés « enfant malade ».

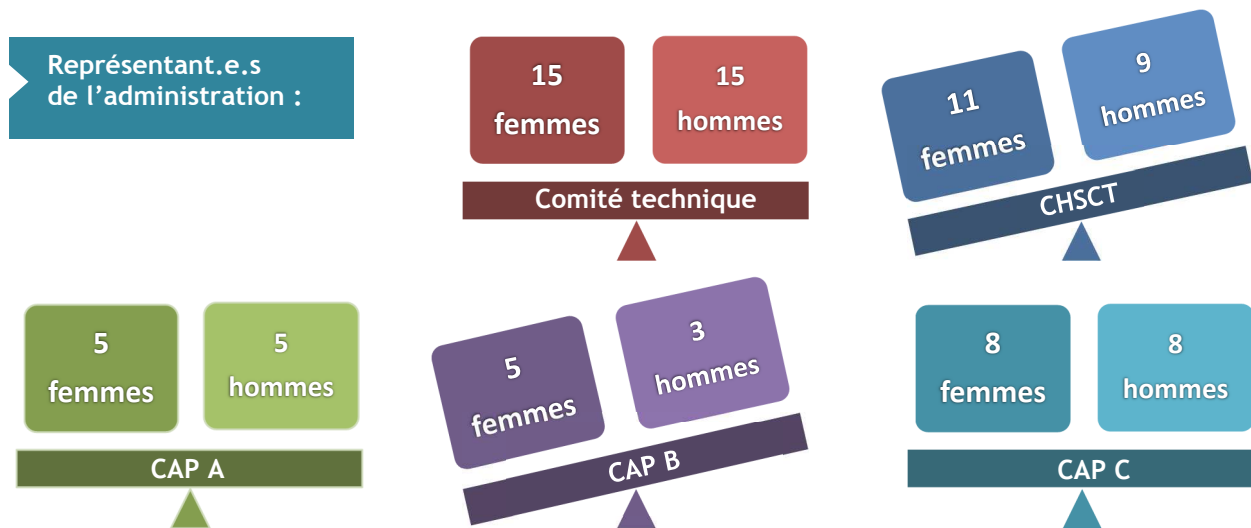
- Le Label Egalité professionnelle



Souhaitant réaffirmer ses engagements et mettre en œuvre des actions concrètes, la Région s'est engagée pour 2015/2017 dans un plan d'actions décliné autour de trois axes : Développer une culture interne de l'égalité professionnelle, promouvoir l'égalité dans la gestion des ressources humaines et le management et favoriser l'articulation des temps de vie personnelle et professionnelle.

Un nouveau chantier s'ouvre en 2018 pour porter la candidature de la Région au renouvellement du Label Egalité professionnelle. Auparavant basé sur un audit documentaire, l'Afnor appréciait les actions mises en place par la collectivité et surtout les résultats et la progression des indicateurs. A présent, la labellisation s'obtient après un audit sur sites permettant une analyse des process, des méthodes de travail et mais aussi de l'analyse de l'impact de la politique menée par la collectivité en matière d'égalité professionnelle auprès de ses agent.e-s. Dans cette perspective, plusieurs sites régionaux seront audités sur le second semestre 2018 par un.e représentant.e de l'Afnor.

- La représentation femmes.hommes au sein des instances paritaires



Jusqu'à présent et avant la publication du décret relatif à la représentation équilibrée qui s'appliquera lors du renouvellement des instances en janvier 2019, l'administration régionale portait une attention particulière au respect de la parité lors de la nomination des membres de ses instances consultatives, même si les femmes sont légèrement majoritaires en CHSCT ainsi qu'en CAP B.

1.4 La communication

Chiffres clés

24% des personnes nommées, interviewées dans les media généralistes sont des femmes.

Le CSA a constaté en 2017 que les fonctions d'expertise sont à 82% occupées par des hommes.

Le manuel d'écriture inclusive non sexiste édité par l'agence Mots-Clés a été téléchargé plus de 25 000 fois entre fin 2016 et fin 2017.

// Contexte national et régional

Les mots et les images participent à rendre compte, construire ou non, des stéréotypes et agir sur les représentations. Leurs usages participent au déséquilibre entre le nombre de femmes et d'hommes représenté.e.s dans les media. En France, la moitié des journalistes, un tiers des rédacteur.trice.s en chef.fe.s, un quart des directeur.trice.s de rédaction sont des femmes. L'Etat a confié en 2017 au *Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA)* la nouvelle mission d'établir des diagnostics sexués des images et des mots dans les media. Le CSA a constaté que, dans la publicité, les femmes sont deux fois moins visibles que les hommes, qu'elles parlent trois fois moins, ou qu'elles sont 48% plus susceptibles d'être mises en scène dans une cuisine. L'utilisation du langage peut contribuer ou non à un enfermement et à une assignation des femmes et des hommes à certains rôles.

La langue n'est pas neutre, elle traduit des discriminations. C'est pour y remédier que la révision du *Répertoire interministériel des métiers de l'Etat (RIME)* se poursuit en 2017 avec l'intégration des intitulés des métiers et fonctions au féminin et au masculin. Suite à la parution en septembre 2017 d'un manuel d'histoire pour les CE2 (Editions Hatier) rédigé en écriture dite « inclusive » (cf note de bas de page 1) ou égalitaire, l'institut de sondage Harris a sondé les Français.e.s : 75% des sondé.e.s se

disent favorables, dont 24% très favorables, à ce mode de rédaction. En novembre 2017, plus de 300 professeur.e.s, de tous niveaux, signent une tribune s'engageant à ne plus enseigner la règle de grammaire résumée par la formule « *le masculin l'emporte sur le féminin* ».

Fin 2017, le *Haut Conseil à l'Égalité fh* comptait plus de 60 signataires de la convention d'engagement pour une communication publique sans stéréotype de sexe parmi lesquels 8 Ministères, l'Assemblée nationale, le Conseil Economique Social et Environnemental, 7 établissements d'enseignement supérieur dont l'ENA, le Conservatoire national des Arts et Métiers ou l'ENS de Rennes, 6 organismes publics nationaux dont le Commissariat général à l'égalité des territoires, le Centre national de formation de la Fonction publique, l'*Office national d'informations sur les enseignements et professions (ONISEP)* ou encore le Conseil national des Barreaux. Des collectivités territoriales, dont la Région Bretagne, sont également signataires.

// L'égalité dans l'action régionale

• La lutte contre les stéréotypes dans la politique de communication de la collectivité

A des fins d'exemplarité et conformément à ses engagements pour une communication publique sans stéréotype de sexe, la Région a assuré une représentation équilibrée femmes.hommes dans les visuels utilisés pour ses campagnes de communication. L'enjeu est de valoriser la place des femmes dans des domaines professionnels ou des filières de formation où elles sont souvent sous-représentées et/ou minoritaires.

Représentations féminines et masculines dans les campagnes 2017		Hommes	Femmes
Apprentissage cible jeunes	Visuels (affiches/flyers)	1	1
	Spot radio (voix)	2	1
« Passez à l'Ouest »	Visuels (affiches/cartes postales/insertions presse...)	11	5
BGV	Visuels (affiches/insertions presse...)	2	2
Formation professionnelle	Visuels (affiches/flyers)	1	1
	Interviews (partenariat Hit West)	1	1
	Spot radio (voix)	2	1
Olympiades 2017	Visuel Olympiades (affiches/flyers/insertions presse...)	2	2
	Clip vidéo	13	11

Sur les réseaux sociaux, la page Facebook de la Région a été créée en octobre 2011. 55% de ses abonné.e-s sont des femmes (51% des utilisateur.rice.s de Facebook sont des femmes en France selon Facebook Data janvier 2017).

¹ L'écriture dite « inclusive » désigne l'ensemble des attentions graphiques et syntaxiques permettant d'assurer une égalité des représentations entre les femmes et les hommes (cf. agence Mots-clés, www.ecriture-inclusive.fr)

Le compte Twitter de la Région a été ouvert en mai 2009. 47% de ses abonné-e des utilisateur·rice·s de Twitter sont des femmes en France selon Twitter / ma

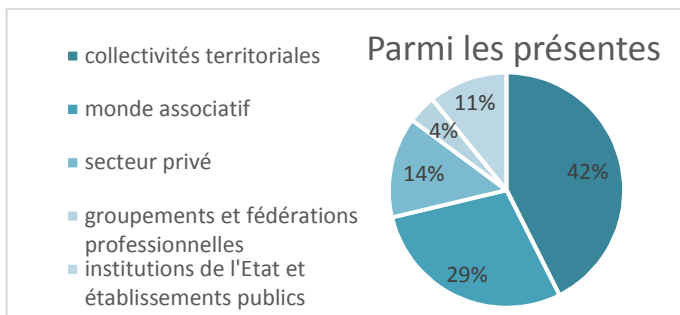
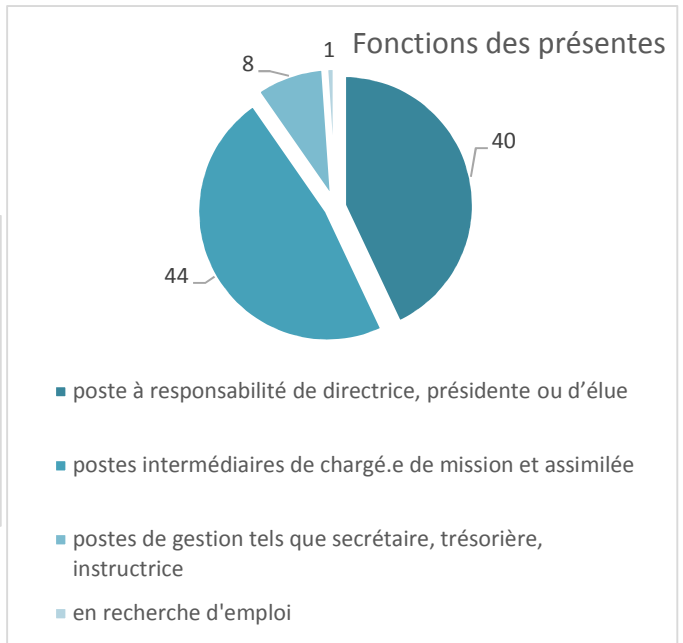
• **La présence des femmes et des hommes dans les événements régionaux**

Breizh Storming pour une commande publique au service de l'économie - 3 octobre 2017 - Rennes

Modalités d'organisation de la rencontre	Hommes	Femmes
Intervenant.e.s	67 %	33 %
Participant.e.s	55 %	45 %
Equipe Conseil régional	33 %	67 %
Zoom sur l'accueil		
Des participant.e.s	0 %	100 %
Mobile	50 %	50 %
En salle	0 %	100 %

5^e Rencontres Mer et Littoral - 8 novembre 2017- Lorient

Sur 280 personnes, 94 femmes (soit 34%) étaient présentes. Aucune femme n'était intervenante ; les fonctions de modératrice et de facilitatrices graphiques étaient toutes occupées par des femmes. A l'accueil, 8 personnes sur neuf étaient des femmes.



• **L'égalité femmes.hommes dans la représentation du patrimoine régional**

Nom de salles du Conseil régional	Femmes	Hommes
Hôtel de Région - Patton	3	9
Site de Beaulieu	4	5
Site de La Robiquette	1	2
Site de Courcy	0	6
Site des Longs Champs	2	2

10 salles de réunion du Conseil régional sur 34 portent désormais des noms de femmes : Anne de Bretagne, Anjela Duval, Marie Jacq, Jeanne Malivel, Joséphine Pencalet, Anita Conti, Germaine Tillion, les Sœurs Goadec, Jeanne de Flandre et Jeanne de Penthièvre.

Nombre de lycées publics portant le nom d'une personnalité	Nom d'un homme	Nom d'une femme	Nom d'un homme et d'une femme
69 sur 112 lycées	63	5	1

Sur les 69 lycées d'enseignement général, agricole et/ou maritime portant le nom d'une personnalité en Bretagne, figurent les 5 personnalités féminines suivantes : Louise Michel, Anita Conti, Marie Le Franc, Rosa Parks, Florence Arthaud. Le dernier lycée construit en Bretagne porte, depuis 2015, le nom de la navigatrice Florence Arthaud (Saint-Malo).

- La diffusion de la culture de l'égalité au sein de la collectivité : documentation

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
 Reçu en préfecture le 29/06/2018
 Affiché le
 ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

Ressources documentaires	2015	2016	2017
Nombre d'ouvrages indexés Egalité	6	9	7
Taux de consultation des articles Egalité	14	3	8
Nombre d'articles Egalité saisis dans la base, dont :	65	93 articles de veille (8 destinataires)	224 (68 destinataires)
Dans <i>l'Actualité des territoires</i>	7	9	7
Dans le <i>Repère hebdo</i>	13	19	14
Dans <i>Actu Presse</i>	6	31	10

Nombre d'évènements à destination des agent.e.s de la collectivité en 2017		Intervenant.e.s	Agent.e.s
Moments traditionnels en interne	Cérémonie des vœux	2 H	330 F / 124 H
	Journée internationale des droits des femmes	3 F	72 F / 19 H
	Déjeuner sur l'herbe		381 F / 141 H
	Semaine du handicap	2 F / 1 H	43 F / 26 H
Cafés Patton	Mars	2 H	122 F / 5 H
	Juin	2 H / 1 F	102 F / 17 H
	Octobre	2 H / 1 F	153 F / 24 H
Autres	Présentation Projet solidaire	1 F	53 F / 7 H
	Théâtre forum Messagerie	2 H / 1 F	52 F / 4 H

Envoyé en préfecture le 29/06/2018

Reçu en préfecture le 29/06/2018

Affiché le

ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

2. Education et formation

2.1 L'orientation

Chiffres clés

En France, 41 % des terminales scientifiques (S, ST2ID et STL) sont des filles. 21% des ingénieur.e.s sont des femmes.

26% des chercheur.se.s en France sont des femmes, contre 45% au Portugal et 39% en Pologne.

Les femmes occupent 11% des hautes fonctions académiques en Europe et 3% des Prix Nobel scientifiques leur ont été attribués.

// Contexte national et régional

Dès l'enfance, les inégalités entre filles et garçons influencent l'orientation tout au long de la vie et les perspectives d'emploi. Le choix d'orientation est parfois le résultat d'une « figure imposée ». Les filles et les garçons ne reçoivent pas les mêmes conseils en matière d'orientation pour leur parcours scolaire. Les pratiques de professionnel.le.s sont également empreintes de stéréotypes. Ces constats sont le résultat de déterminismes sociaux : « Les chiffres de l'orientation sont un symptôme. Ils ne sont pas un fait « en soi ». Si on veut modifier les symptômes, il faut s'intéresser à leurs causes, à leurs fonctionnements et à leurs utilités psychologique et sociale » rappelle Françoise Vouillot, de l'Institut national d'étude du travail et d'orientation professionnelle. Les compétences s'acquièrent et se développent au fil des apprentissages de la vie ; elles ne sont pas sexuées. L'enseignement de l'égalité fh est prévu par la loi depuis 1989 et l'article L.121-1 du Code de l'Éducation. Les Ecoles supérieures du professorat et de l'éducation intègrent aujourd'hui dans leurs enseignements la mobilisation contre les stéréotypes, notamment sexistes. Un site Internet dédié met à disposition également des professeur.e.s des outils pour l'égalité entre les filles et les garçons.

L'objectif de passer d'ici 2025 de 12 % à 33% de métiers mixtes inscrit dans la *Plate-forme d'actions de la mixité* initiée par l'État appelle un travail spécifique, en lien avec les Régions, au sein du nouveau *Service public de l'orientation* (SPRO) en précisant le besoin d'une « prise en compte systématique de la mixité dans les politiques publiques d'orientation scolaire et professionnelle ».

En Bretagne, comme ailleurs, les filles réussissent mieux que les garçons à l'école, et à tous les âges du parcours scolaire, universitaire. Elles s'orientent davantage vers l'enseignement général et technologique que les garçons. Néanmoins, elles sont moins nombreuses en proportion à s'orienter dans les filières scientifiques. Dans l'enseignement professionnel, la mixité est rarement atteinte, tant dans les domaines de la production que dans les domaines des services où les filles y sont majoritaires. La réussite scolaire des filles ne se traduit pas systématiquement par une meilleure insertion professionnelle. En effet, si à la sortie des formations professionnelles (BTS inclus), les filles s'insèrent aussi bien en emploi dans les domaines des services, ce n'est pas le cas dans les domaines de la production. Dans l'enseignement supérieur, les différences sont plus nettes parmi les diplômé.e.s scientifiques. A la sortie de l'université, les filles s'insèrent aussi bien dans l'emploi que les hommes, mais n'ont ni le même niveau de qualification, ni le même salaire. Les femmes se concentrent dans 28 métiers contre 40 pour les hommes.

// L'égalité dans l'action régionale

Dans le cadre de l'opération nationale les "Sciences de l'Ingénieur au féminin" déclinée en région en novembre 2017, co-organisée pour la 5^{ème} année consécutive par les associations *Elles Bougent* et *l'Union des professeurs de sciences et techniques industrielles (UPSTI)*, 46 établissements (collèges et lycées) ont reçu la visite de femmes occupant des métiers techniques et/ou scientifiques. La Région a notamment soutenu cette action en proposant à des agentes du Conseil régional d'aller à la rencontre de lycéennes et de témoigner de leurs réalités professionnelles ; 6 agentes, techniciennes ou ingénieures, ont participé à cette manifestation et accepté par ailleurs de laisser leurs coordonnées aux membres du Conseil régional des jeunes lycéens et apprentis (CRJ), désireux.seuses de rentrer en contact en direct avec des profils spécifiques. Le soutien à l'élargissement des choix professionnels pour tou.te.s s'est poursuivi, notamment par la mise à disposition d'outils pédagogiques auprès d'établissements de formation telle l'exposition « Les métiers n'ont pas de sexe » réalisée par l'association « Femmes ici et ailleurs » qui a été emprunté par 6 lycées en 2017.

L'écriture d'un dixième chantier « Promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes » dans le *Contrat breton pour la formation, l'orientation et l'évolution professionnelles* (CPRDFOP) 2017-2022) devra conduire à la définition concrète d'actions sur le territoire pour garantir notamment une orientation non sexuée, élargie et diversifiée. La Région s'est engagée dans la prise en compte de l'égalité entre les femmes et les hommes dans le cadre de référence du SPRO. Les chartes qualités pour les actions « d'information métiers » et pour les salons post-bac votées en octobre 2017 mentionnent toutes la prise en compte de la mixité et du non-stéréotype de genre dans les critères d'instruction des demandes de financement. ('((((((((((((((((((Par convention, la Fédération régionale des Centres d'information des droits des femmes et des familles (CIDFF) est pour sa part invitée à la mise en œuvre de *l'Accueil personnalisé et individualisé* (API) dans le cadre du SPRO.

2.2 La formation initiale

Chiffres clés

Les femmes représentent 15% des personnages politiques, 17% des personnages célèbres et 29% des personnages dans les manuels scolaires d'*Enseignement moral et civique*.

20% des filles scolarisées déclarent avoir renoncé à une tenue vestimentaire à l'école par souci de leur « réputation ».

Un manuel d'histoire de CE2 publié par Hatier a pour la 1^{ère} fois à la rentrée 2017 utilisé l'écriture égalitaire (usage du féminin).

25% des établissements scolaires n'ont pas mis en place d'action en matière d'éducation à la sexualité.

// Contexte national et régional

Les filles réussissent mieux à l'école. En France, comme ailleurs, les filles sont plus nombreuses à accéder au baccalauréat avec un écart de 10 points avec les garçons. Elles s'orientent davantage vers l'enseignement général et technologique mais sont moins nombreuses en proportion à s'orienter dans les filières scientifiques : 41% des terminales scientifiques sont des filles. Dans l'enseignement professionnel, la mixité est rare, tant dans les domaines de la production - où 15 % des élèves ou apprenti.e.s sont des filles - que dans les domaines des services où les filles sont majoritaires. La réussite scolaire des filles ne se traduit pas pour autant par une meilleure insertion professionnelle. A la sortie des formations professionnelles (BTS inclus), les filles s'insèrent aussi bien en emploi dans les domaines des services que les garçons mais moins bien dans les domaines de la production. À la sortie de l'université, elles intègrent aussi bien le marché du travail que les garçons, mais n'ont ni le même niveau de qualification, ni le même salaire.

Les politiques d'égalité dans le système éducatif ont eu longtemps pour principal objet « la diversification de l'orientation des filles » ... sans produire de résultats probants sur la mixité des filières. En 2017, les initiatives en faveur de l'égalité des sexes se sont multipliées : mise en place d'un module d'enseignement consacré à « la prévention et à la lutte contre le sexisme, le harcèlement et les violences » faites aux femmes, d'actions s'intéressant aux causes de la division sexuée des orientations scolaires, et/ou interrogeant les pratiques des professionnel.le.s, édition d'un rapport « Faire des personnels enseignants et d'éducation les moteurs de l'apprentissage et de l'expérience de l'égalité » du Haut Conseil à l'égalité fh, recherches sur le genre, études sur les représentations des filles et des femmes

dans les manuels scolaires, feuille de route ministérielle...

Résultats au baccalauréat général en Bretagne, par série, département et sexe - 2017 - Public et privé	2015	2016	2017
Taux d'obtention du bac ES Economie et social	93 %	92 %	92 %
Taux filles	94 %	94 %	93 %
Taux garçons	91 %	89 %	90 %
Taux d'obtention du bac Littéraire	92 %	93 %	93 %
Taux filles	93%	94 %	94 %
Taux garçons	89 %	90 %	90 %
Taux d'obtention du bac Ecologie, agronomie et territoires	95 %	98 %	95 %
Taux filles	91 %	100 %	97 %
Taux garçon	97%	97 %	93 %
Taux d'obtention du bac Sciences de la vie et de la terre	95 %	94 %	96 %
Taux filles	96 %	95 %	96 %
Taux garçons	93%	92 %	95 %
Taux d'obtention du bac Sciences de l'ingénieur	95 %	95 %	96 %
Taux filles	94 %	99 %	98 %
Taux garçons	95 %	95 %	96 %
Taux d'obtention du bac toutes séries	94 %	93 %	94 %
Taux filles	94 %	95 %	95 %
Taux garçons	93 %	91 %	94 %

Filles et garçons ont de très bons résultats aux baccalauréats tous confondus, ce qui place toujours l'académie dans le peloton de tête au niveau national.

// L'égalité dans l'action régionale

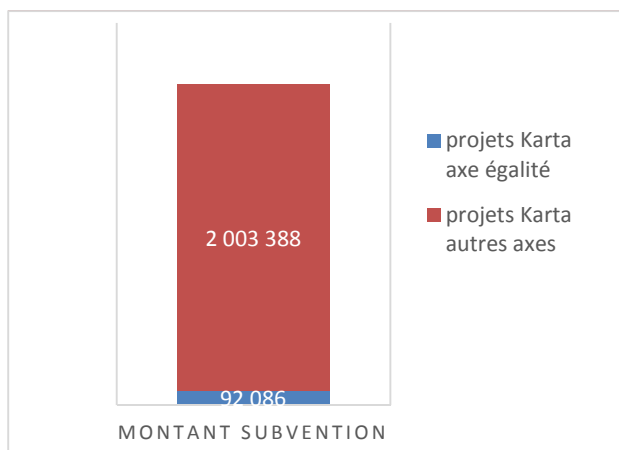
- **Convention interministérielle pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans le système éducatif**

La Convention interministérielle fournit un cadre commun d'interventions à l'Etat, aux universités bretonnes, aux Conseils départementaux et au Conseil régional pour promouvoir l'égalité des droits f.h auprès des établissements bretons. En décembre 2017, la signature d'une convention de partenariat entre l'académie de Rennes et la Fédération régionale des Centres d'information des droits des femmes et des familles (CIDFF) a formalisé l'engagement à « promouvoir une éducation fondée sur l'égalité entre les sexes » au sein des établissements. Au-delà de ces appuis, une multitude d'actions de sensibilisation en direction et/ou avec les jeunes eux-mêmes s'organisent dans les établissements bretons : relations filles.garçons au quotidien, prévention des violences sexistes et/ou sexuelles, éducation à la sexualité, journées dédiées ...

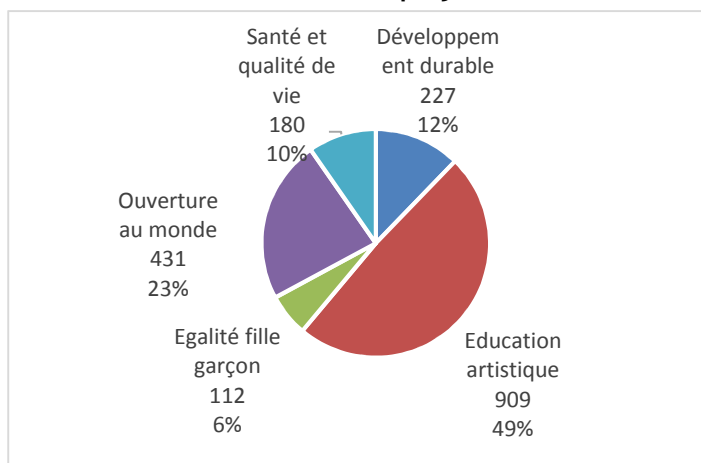
- **L'égalité dans les projets éducatifs Karta**

Depuis son intégration en 2011 au dispositif Karta, le 5^{ème} axe *Égalité filles-garçons et lutte contre toutes les discriminations* a atteint son objectif : donner plus de visibilité à cette priorité régionale transversale dans les projets lycéens. Pour l'année scolaire 2016-2017, 79 établissements se sont mobilisés soit une progression du nombre d'actions accompagnées (112 pour un montant de 92 K€) pour agir notamment contre les stéréotypes sexués et leurs effets sur les relations aux autres, une orientation sexuée ou contre les violences et le harcèlement. Ces thèmes sont aussi récurrents sur l'axe *santé et qualité de vie* où ils ont pour objectif d'accompagner les adolescent.e.s dans leur compréhension et appréhension des contextes dans lesquels ils et elles évoluent, sans se laisser guider par des schémas de pensée et de conduite stéréotypés, notamment dans leur vie affective et sexuelle.

Répartition des projets Karta par thématique en 2017 en montant



Répartition des projets Karta par thématique en 2017 en nombre de projets



Le *Guide des structures ressources* sur les thématiques Karta s'est étoffé en 2017 sur le thème de l'égalité filles.garçons. Sa mise à disposition sur l'extranet Karta permet de fournir des propositions d'outils afin de favoriser la connaissance des équipes pédagogiques et le développement de nouveaux projets.

- **L'égalité filles.garçons abordée au Conseil Régional des jeunes (CRJ)**

A l'occasion de la Journée internationale de lutte pour les droits des femmes, en mars 2017, la Région a souhaité faire de l'égalité fh avec les membres du CRJ : entendre leurs témoignages, dire leurs vies quotidiennes, exprimer leurs colères comme leurs propositions pour mieux faire avec eux et mieux répondre à leurs attentes. La mise en place d'une « commission volante Egalité » - transversale aux commissions du CRJ déjà constituées - composée de 10 jeunes volontaires, l'élaboration d'un questionnaire adressé à tou.te.s, le recueil des réactions via le groupe Facebook du CRJ sur les quatre thématiques prioritaires retenues ont rythmé l'activité du CRJ en la matière tout au long de l'année 2017.

Quatre axes ont ainsi été formulés :

- « Orientation et élargissement des choix professionnels, la loi dit : Tous les métiers et toutes les formations sont ouverts à tou.te.s. Qu'en est-il ? Qu'en pensez-vous ? »
- « Relations filles.garçons : Toutes et tous égaux dans le respect des différences de chacun.e ? Au lycée ? dans la rue ? Partout et tout le temps ? »
- « Sexualité : les mêmes libertés pour tou.te.s ? »
- « Communication : quelles images ? Encore des « rôles » pour les femmes et pour les hommes ? »

Chaque axe a donné l'occasion de moments dédiés au cours de trois sessions c sur le harcèlement sexuel et réactions vives sur les campagnes MeToo et dénonçant des pratiques différenciées et sexuées de professeur.e.s, et/o discriminatoires sur les tenues vestimentaires, ou regrettant une mixité trop rare dans leurs classes et établissements et souhaitant être mis en contact direct avec des agent.e.s et/ou des élu.e.s du Conseil régional ou des « vrais gens » pour connaître au plus près les réalités des métiers. En parallèle, la commission « santé » du CRJ a travaillé au cours de l'année sur la question de la sexualité et des normes sociales imposées implicites.

- **L'égalité dans les aides régionales à la mobilité internationale des apprenant.e.s**

Bénéficiaires des aides régionales à la mobilité	Réalisation 2014-15	Réalisation 2015-16	Réalisation 2016-17
Nombre total d'apprenant.e.s bénéficiaires	3 234	3 239	3 407
Dont % de femmes	52 %	52 %	53 %

De façon générale, quel que soit le public bénéficiaire des aides régionales à la mobilité internationale (lycéen.ne.s, apprenti.e.s, étudiant.e.s), la part des femmes est légèrement supérieure à celle des hommes. Cette donnée est particulièrement accentuée chez les bénéficiaires du dispositif de bourses de mobilité individuelle « jeunes à l'international » issu.e.s des universités et grandes écoles.

Nombre d'étudiant.e.s des universités et grandes écoles bénéficiaires d'une bourse régionale de mobilité individuelle	Réalisation 2013-14	Réalisation 2014-15	Réalisation 2015-16	Réalisation 2016-17
Filles	275 / 57 %	334 / 62 %	359 / 61 %	333 / 61 %
Garçons	204 / 43 %	207 / 38 %	231 / 39 %	214 / 39 %
Ensemble	479	541	590	547

Ces données ne vont pas dans le sens de l'enquête nationale menée par le CREDOC en 2015 auprès d'un échantillon national de 4 000 jeunes représentatifs des jeunes âgés de 18 à 30 ans, qui dresse le constat d'une mobilité internationale plus forte de façon générale chez les hommes (Cf « Des départs près de deux fois moins fréquents chez les jeunes femmes que chez les jeunes hommes » source CREDOC, baromètre jeunesse 2016).

Ces données semblent témoigner de l'appétence des jeunes femmes pour des mobilités sécurisées, encadrées par des dispositifs universitaires et financiers, et de celle des jeunes hommes pour des mobilités davantage « hors cadre ».

2.3 L'apprentissage

// Contexte national et régional

Chiffres clés

En Bretagne, 4,4% des jeunes de 16-25 ans suivent une formation par apprentissage contre 4,9% en France et 29 % des apprenti.e.s sont des filles contre 32 % en France.

76% des femmes se concentrent sur 5 domaines de formation contre 65% des hommes.

Les apprenties signent leur contrat dans des entreprises plus éloignées que les apprentis (47 km contre 39 km).

En Bretagne, 29% des apprenti.e.s sont des femmes. Cette part est stable dans le temps mais demeure inférieure à celle observée au niveau national. Près de 2 apprenti.e-s breton.ne.s sur 3 sont inscrit.e.s dans une spécialité de production. Les spécialités de service ayant plus généralement des publics féminins sont moins présentes dans la région. Les ratios femmes.hommes des domaines de formation laissent penser que l'orientation vers l'apprentissage est profondément structurée par les rapports de genre : 12 domaines associent moins d'une apprentie pour 4 apprenant.e.s ; 4 domaines comptent moins d'un apprenti pour 4 apprenti.e.s. Deux domaines de formation sont plus mixtes et attirent des apprenti.e.s plus âgé.e.s que la moyenne bretonne : la Gestion - Administration - Finance - Informatique et l'Agroalimentaire. Les apprenties et apprentis ne se positionnent pas sur les mêmes diplômes. Les apprenties se positionnent globalement davantage sur des formations de niveau Bac (+3% que les hommes) et post-Bac (+5% que les hommes), surtout dans des domaines où elles sont largement minoritaires.

Des différences dans la taille d'entreprise apparaissent également selon que l'apprenti.e est un homme ou une femme. Le poids important des services dans l'orientation des filles les amène vers des entreprises à effectifs plus restreints que les apprentis hommes. Près de la moitié des contrats d'apprentissage signés par les femmes est liée à des entreprises de moins de 4 salarié.e.s. Les apprentis hommes sont surreprésentés dans les entreprises de plus de 10 salarié.e.s.

Enfin, les filles sont autant exposées que les garçons aux risques de rupture de leur contrat d'apprentissage : aux alentours de 18%, même si les filles qui suivent une formation en production sont plus souvent en situation de rupture que les garçons ; réciproquement, les garçons voient davantage leur contrat rompu lorsqu'ils suivent une formation dans le tertiaire.

L'Etat des lieux *Apprentissage pour le plan régional de développement 2017* édité par le Groupement régional emploi formation (GREF) Bretagne - dont sont extraites ces données - use pour la première fois du féminin dans la rédaction.

// L'égalité dans l'action régionale

• La féminisation de l'apprentissage : échanges de pratiques et création d'outils

Les initiatives pour promouvoir l'égalité fh s'installent dans le paysage de l'apprentissage breton : inscription dans la durée, diffusion au-delà des Centres de formation des apprentis (CFA) « traditionnels » pilotes, mutualisation de pratiques, élaboration d'outils désormais disponibles...Ainsi du projet "Apprentissage, l'égalité, c'est pas sorcier!" initiée par *Pulsart*, association d'actions culturelles et éducatives qui lutte contre les discriminations, qui propose désormais des expositions, des vidéos, des outils de communication et un film réalisés par les apprenti.e.s. Cette action a mobilisé 541 apprenti.e.s (30 filles / 511 garçons) et le personnel encadrant de 7 centres de formation du Morbihan, du Finistère et de l'Ille et Vilaine : le CFA de la Ville de Lorient (spécialité bâtiment), le CFA TP Bretagne de Ploërmel (spécialité travaux publics), la Maison familiale rurale (MFR) de Questembert, le CFA de l'ARFASS (métiers du sanitaire et social sur les sites de Malestroit, de Rennes et de Brest) et le CFA ECB d'Auray (formation paysagiste).

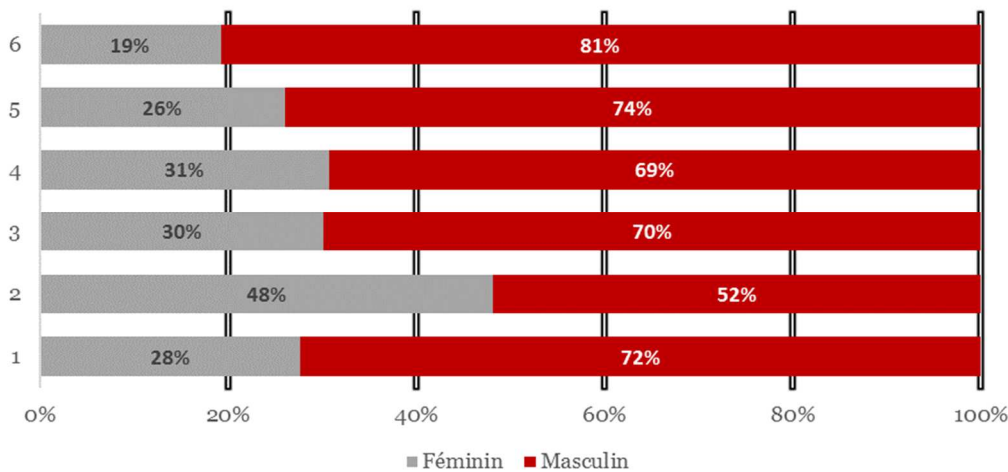
Accompagnée par la Région depuis plus de 10 ans sur cette thématique, le CFA de la Chambre des Métiers de Vannes diffuse cette priorité dans des projets phares de la structure ; ainsi, de l'action « Education à la santé » qui a permis d'entendre les apprenti.e.s et d'appréhender leurs réalités des relations amoureuses et sexuelles, de les informer sur leurs droits en matière de contraception, de lutter contre les violences sexistes et sexuelles. Enfin, l'exposition photographique « ApprentiEs » de Sébastien Durand, soutenue par la Région, qui valorise les portraits de six femmes en formation dans les métiers des industries technologiques permet d'interroger les freins et les autocensures.

Répartition sexuée des apprenti.e.s	2015	2016	2017
Nombre total d'apprenti.e.s	17 428	17 956	18 640
Nombre de femmes / proportion de femmes en %	5 102 / 29 %	5 246 / 29 %	5 397 / 29% +151 / + 2,79%
Nombre d'hommes / proportion d'hommes en %	12 326 / 71 %	12 710 / 71 %	13 243 / 71% + 533 / + 4%

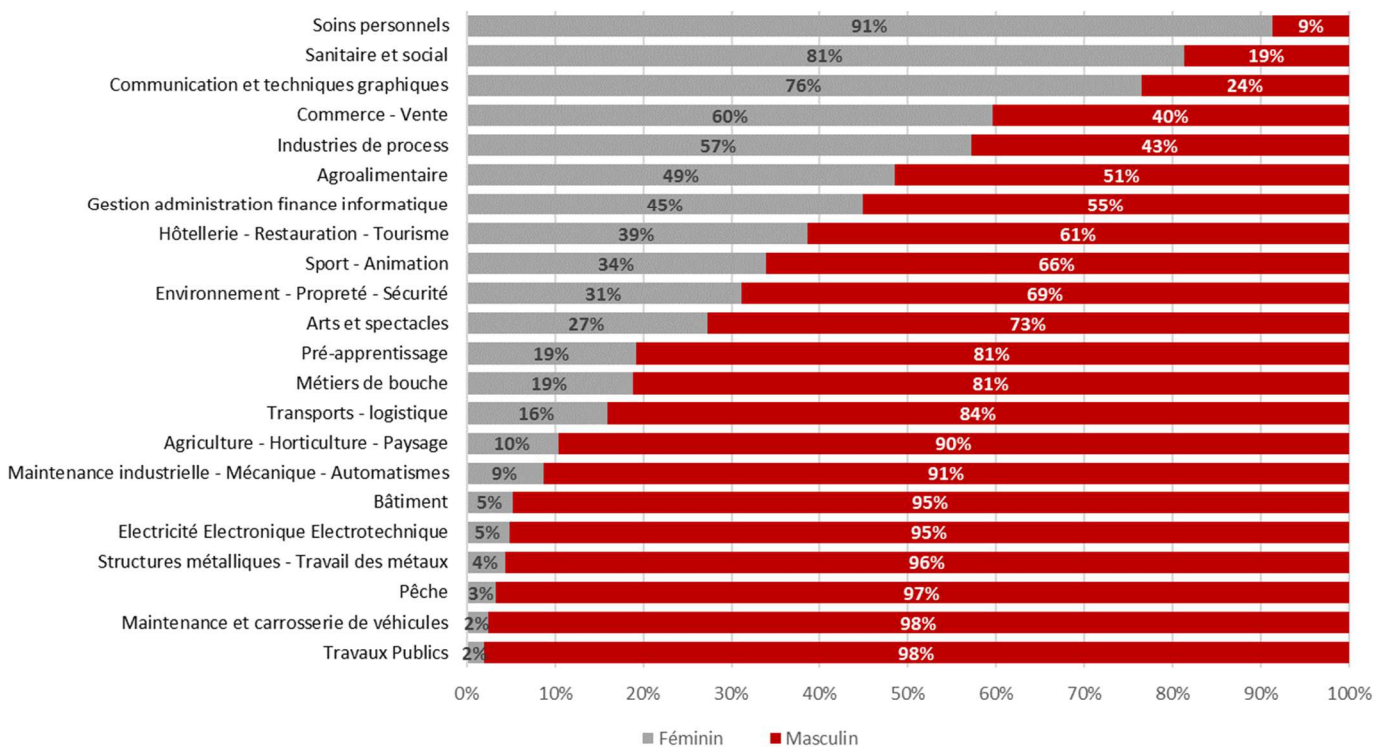
La légère progression du nombre total d'apprenti.e.s en 2017 bénéficie moins aux filles.

La part des filles baisse quel que soit le niveau (niveau II est le plus impacté).

Répartition des apprentis-ies en Bretagne par niveaux en 2017



Répartition des apprentis-ies en Bretagne par secteurs en 2017



La répartition des apprentis.e.s par secteur reste très sexuée. Dans les secteurs professionnels *des travaux publics, de la mécanique et de la pêche*, les femmes sont moins présentes. Les *soins à la personne* avec 91 %, le *sanitaire et social* avec 81% de femmes et la *communication et techniques graphiques* avec 76% sont les secteurs où elles sont majoritaires. Les chiffres de 2017 sont dans la continuité de 2016.

• **Les primes mixité**

Une prime de 500 € est versée aux entreprises de moins de 20 salarié.e.s sur toute la durée du contrat pour l'accueil d'un.e apprentie dans un secteur où un sexe est traditionnellement minoritaire.

Nombre de prime à la mixité (embauche d'une jeune fille dans un métier traditionnellement masculin et inversement)	2015	2016	2017
Nombre de primes	741	674	737
Primes versées pour l'accueil d'une apprentie	586	538	567 / +5 %
Primes versées pour l'accueil d'un apprenti	155	136	170 / +20 %

En 2017, 737 aides à la mixité ont été versées, soit une augmentation de 63 primes. Le ratio 80% de primes liées à l'accueil d'une jeune femme/20% à l'accueil d'un apprenti de 2016 tend à s'infléchir vers un ratio de 76%/23%.

Indicateur de féminisation des apprenti.e.s	2015	2016	2017
Nombre de secteurs Part des secteurs comprenant plus de 80 % de filles	3 11,5 % Soins à la personne, Travail social, Paramédical	1 5,8 %* Soins à la personne	2 8,2% Soins à la personne, sanitaire et social
Nombre de secteurs Part des secteurs comprenant plus de 80 % de garçons	12 46,1 % Mécanique automobile hors automobile, Électronique, Travaux publics, Transport, Carrières et matériaux, Automobile, Agriculture, Informatique, Pêche/mer/aquaculture, Bâtiment, Métiers de bouche, Métallurgie	10 50,3 %* Industries de process, Maintenance et carrosserie de véhicules, Travaux publics, Bâtiment, Structures métalliques, Pêche, Electricité électronique électrotechnique, Agriculture, Maintenance industrielle et Métiers de bouche	10 52,0% Travaux publics, Maintenance et carrosserie de véhicules, Pêche, Structures métalliques, Electricité électronique électrotechnique, Bâtiment, Maintenance industrielle, Agriculture, Transports logistique et Métiers de bouche
Nombre de secteurs Part des secteurs mixtes	4 15,4 % Sécurité, Propreté, Hôtellerie Restauration, Agroalimentaire	4 12,1 %** Sport animation, Arts et spectacles, Environnement propreté sécurité et Hôtellerie restauration	4 11,6% Arts et spectacles, Environnement propreté sécurité, Sport animation et Hôtellerie restauration
Nombre de secteurs Part des secteurs les plus paritaires	2 7,7 % Techniques de la communication, Banque assurance	2 9,3 %** Gestion administration finance informatique, Agroalimentaire	2 9,9% Gestion administration finance informatique, Agroalimentaire

* calculé d'après le ou les totaux sectoriels ** calculé d'après le total général (17 956)

Le nombre des secteurs où un sexe représentait plus de 80% des effectifs augmente. La légère hausse de 2016 est confirmée. Le constat de 2016 sur la concentration de filles et de garçons qui tendrait à s'infléchir ne se révèle pas au vu des chiffres de 2017. Malgré une augmentation des effectifs à la rentrée 2017, on constate que les secteurs comprenant +80% de filles ou de garçons sont identiques à ceux de 2016 ; tout comme les secteurs mixtes et paritaires.

NB : Un secteur dit « mixte » fait apparaître un ratio de 30/70 % quel que soit le sexe minoritaire et/ou majoritaire. Le secteur « paritaire » est celui où la part d'un des deux sexes avoisine et/ou dépasse les 50 %.

• La formation-action *Mégalité*

L'accompagnement professionnel personnalisé dont ont bénéficié sept CFA bretons - CFA AFTRAL-Logistique, CFA du Bâtiment 35, CFA Banque, CFA Travaux publics Ploërmel, CFA du Méné - Agricole, CFA CMA 35 et l'IFAC s'est poursuivi au premier trimestre 2017. Désormais, ces CFA sont en capacité de présenter un bilan très complet en matière d'égalité professionnelle femmes.hommes. Cette formation/action a contribué à faire évoluer les pratiques pédagogiques des professionnel.le.s et permis la création d'outils concrets : mise en place d'observatoire par sexe et par CSP des effectifs du CFA, recours à l'usage du féminin dans la communication interne et externe, actions pour un recrutement mixte, diffusion de la culture égalité auprès des salarié.e.s, participation active (interventions en plénière, animation d'ateliers, collecte de témoignages...) aux événements dédiés (Semaine de la mixité, Connectic girls, Femmes et numérique...).

Une journée bilan, réunissant près de 70 professionnel.le.s (39 femmes et 27 hommes) en novembre 2017, a permis aux onze organismes de formation et sept CFA bénéficiaires de présenter - via trois ateliers thématiques - les appuis et leviers de ce dispositif aux structures bretonnes de formation favorisant l'interconnaissance indispensable entre pairs pour poursuivre en 2018.

2.4 La formation continue

Chiffres clés

Sur un total de 86 métiers, 47% des femmes sont concentrées sur 10 métiers alors que les 10 métiers employant le plus d'hommes n'en réunissent que 31%.

Le taux d'accès des hommes à la formation s'élève à 45% contre 43% pour les femmes.

Les femmes représentent 70% des bénéficiaires du Conseil en évolution professionnelle (CEP).

29 % des femmes ouvrières contre 81 % des femmes cadres bénéficient de formation continue.

// Contexte national et régional

Les constats du rapport « Faire d'un système rénové de formation professionnelle un outil majeur d'égalité au travail entre les femmes et les hommes » du Secrétariat général des ministères économiques et financiers, conduit en 2017 en collaboration avec le Conseil supérieur à l'égalité professionnelle, sont critiques : « la formation renforce les inégalités professionnelles fh déjà fortes dans le monde du travail » et constitue « une véritable trappe » pour les femmes. Après une orientation très sexuée et des entrées d'étude davantage tournées vers des spécialisations ou des métiers moins rémunérateurs, puis des inégalités salariales au travail persistantes avec un taux inexplicé de 9% d'écart entre une femme et un homme qui ont le même poste dans la même entreprise, les femmes sont également désavantagées dans l'accès aux principaux dispositifs de formation. Si elles représentent 47% des bénéficiaires potentiel.le.s, le rapport alerte : les femmes ont plus de difficultés pour suivre une formation, surtout lorsqu'elle a lieu hors temps de travail et elles ont moins accès à l'information la concernant. Les femmes à l'issue du congé parental, et/ou en situation de monoparentalité sont particulièrement concernées. Il dénonce également le taux d'emploi des femmes à temps partiel subi comme la faible progression des carrières des métiers occupés majoritairement par les femmes.

Dans l'entreprise, les femmes ont nettement moins accès au plan de formation, et beaucoup moins aux périodes de professionnalisation. Et là, si elles semblent favorisées dans le cadre des conventions collectives par les versements

complémentaires conventionnels, elles restent défavorisées lorsqu'il s'agit de versements volontaires des entreprises elles-mêmes. Seuls 40% des salariées sur celles en ayant la possibilité bénéficient du plan de formation des entreprises. Pourtant, elles sont davantage demandeuses. L'inégalité à l'accès à la formation liée au sexe augmente chez les cadres - 57% des femmes cadres se sont formées contre 62% des hommes - et se double d'une inégalité sociale majeure pour les salarié.e.s les moins qualifié.e.s : 8 points séparent encore le taux d'accès à la formation des hommes et des femmes employé.e.s et jusqu'à 9 points celui des ouvriers et des ouvrières. Après avoir suivi une formation, la valorisation financière est supérieure chez les hommes : 8,5% obtiennent une augmentation salariale contre 6,7% chez les femmes. Enfin, préconise le rapport, la formation des demandeur.se.s d'emploi pourrait fournir aux organismes de formation l'occasion de participer à la promotion de l'égalité professionnelle en se dotant d'objectifs chiffrés, de 40% par exemple de places réservées à des femmes sur les parcours de formation sur les listes régionales des métiers en tension,

En Bretagne, selon l'Etat, au cours du *Plan 47 000 formations*, 45% des stages ont été suivis par des femmes (46% en France) bien qu'elles représentent 52% des demandeur.se.s d'emploi inscrit.e.s à Pôle emploi en catégories A,B,C. Le plan ciblant en priorité les demandeur.se.s d'emploi peu ou pas qualifiés, le niveau de qualification plus élevé des femmes pourrait expliciter cette moindre participation. Mais si les femmes suivent moins de formations que les hommes, la durée est cependant plus importante. En moyenne, la durée de formation s'établit à 670 heures pour elles contre 460 pour les hommes. Leur présence est notamment plus faible dans les formations courtes, les deux tiers des formations d'une durée inférieure à 200 heures sont suivis par les hommes.

// L'égalité dans l'action régionale

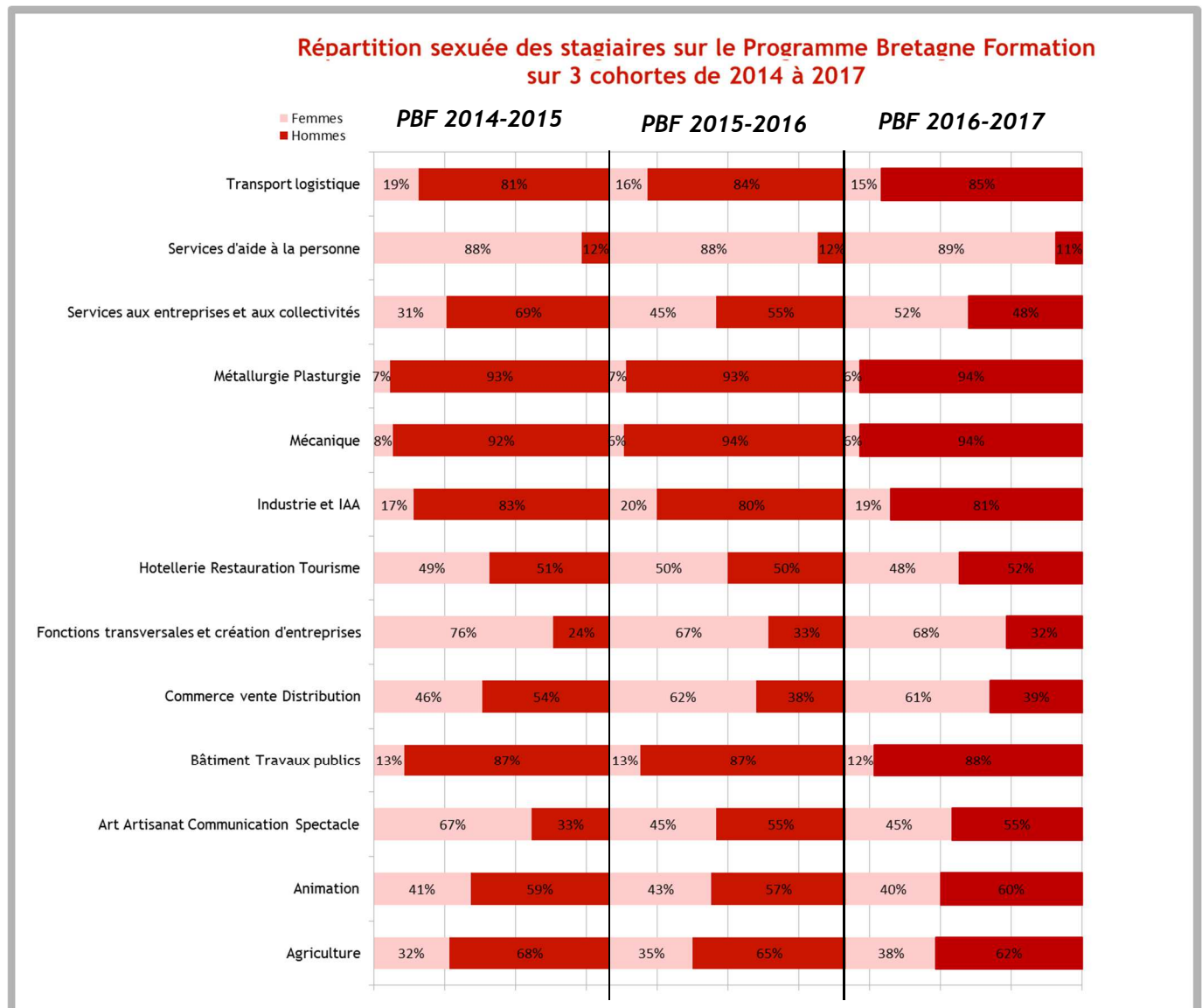
- **Le soutien à la formation : une répartition sexuée selon les dispositifs d'aide**

Trois dispositifs d'aide individuelle à la formation sont proposés par la Région : les *Chèques Formation*, *Validation et Reconversion*.

Aides individuelles	2015	2016	2017
% des femmes sur le nombre de bénéficiaires du <i>Chèque Formation</i>	69 %	68%	70%
% de femmes sur le nombre de bénéficiaires du <i>Chèque Validation</i>	60 %	67%	62%
% des femmes sur le nombre de bénéficiaires du <i>Chèque Reconversion</i>	42 %	43%	52%

Les femmes sollicitent davantage les aides individuelles puisqu'au total, pour les trois aides individuelles, elles représentent 66% des bénéficiaires (1 796 femmes et 928 hommes). La concentration des femmes sur ces dispositifs se maintient, voire augmente légèrement. Le dispositif *Chèque Formation* a été modifié en septembre 2016 : les formations courtes qu'il proposait sont désormais incluses dans les dispositifs de Pôle emploi, en application de la Convention Région-Pôle emploi, qui a cherché une complémentarité des dispositifs (la certification à la Région et l'adaptation à Pôle emploi).

La part des femmes qui apparaît sur le *Chèque Reconversion* augmente dans un nombre total de chèques (390 en 2017 contre 407 en 2016), les bénéficiaires sont majoritairement des petites et moyennes entreprises. Par contre, depuis un an, les formations en langues (International Communication) sont éligibles au Compte personnel de formation et donc accessibles aux personnes en *Contrat de sécurisation professionnelle* (CSP). Or sur ce type de formation, les femmes sont traditionnellement plus largement présentes.



Avec ses prestations collectives, le *Programme Bretagne formation* (PBF), bénéficie toujours majoritairement aux hommes avec 62% de présence masculine (contre 63% en 2015/16 et 70 % pour 2014/15).

Les femmes sont les moins présentes, avec un taux de 6 %, dans les secteurs de la *Mécanique* et de la *Métallurgie plasturgie*, tandis qu'elles se concentrent majoritairement, à 89 %, dans les *Services d'aide à la personne*. Les hommes sont majoritaires en *Mécanique* et minoritaires dans les *Services d'aide à la personne* avec des taux de présence - 94% pour la *Mécanique* et 11% pour les *Services d'aide à la personne* - néanmoins toujours plus élevés que ceux des femmes. Les trois secteurs les plus proches de la parité sont *Art/Artisanat/Communication/Spectacle*, *Services aux entreprises et aux collectivités* et *Hôtellerie/Restauration/Tourisme*. Quatre autres secteurs restent mixtes, avec au moins 30% d'un des deux sexes représentés ; il s'agit de l'*Agriculture*, de l'*Animation*, du *Commerce/Vente/Distribution* et des *Fonctions transversales et Créations d'entreprises*. Sur ces trois dernières années consécutives, le nombre de femmes dans le secteur de l'*Agriculture* continue d'évoluer très favorablement. Dans le secteur des *Services aux entreprises et aux collectivités*, la part des femmes augmente elle aussi de 7% en une année et de 21% en deux ans. A l'examen précis des entrées par métier de ce secteur, la part des femmes semble progresser le plus nettement sur le métier d'*Agent.e de sécurité*. Cette augmentation conséquente s'expliquerait par une contrainte législative issue de la loi pour « l'égalité réelle entre les femmes et les hommes » qui impose effectivement - depuis le 4 août 2014 - aux entreprises de prendre en compte l'égalité professionnelle dans un certain nombre de domaines et notamment la *Sécurité*. La présence de femmes pour effectuer les fouilles sur le public féminin est devenue désormais obligatoire. Par ailleurs, il est à noter que la diminution de la part des femmes dans le secteur de l'*Hôtellerie/Restauration/ Tourisme* » s'expliquerait par une répartition très sexuée des entrées sur le métier de *Pizzaiolo*. Mécaniquement en augmentant le nombre de places de formation sur un métier occupé majoritairement par des hommes, comme celui de *pizzaiolo*, le pourcentage de femmes dans ce secteur diminue.

Répartition sexuée des stagiaires 2016-2017 par dispositif	Femmes	Hommes			
Programme Bretagne Formation (PBF)	3 234	5 404	8 638	37%	63%
Dispositif régional d'insertion professionnelle (DRIP : PPI, POP, Compétences FLE, Compétences transverses)	3 335	2 787	6 122	54%	46%
Préparation aux concours du secteur sanitaire et social	154	9	1 63	94%	6%
Compétences clefs	3 006	1 897	4 903	61%	39%
Total	9 729	10 097	19 826	49%	51%

Au global, si les entrées sur tous les dispositifs de formation continue confondus (DRIP, PBF, préparation aux concours et Compétences clés) font apparaître une quasi parité statistique, l'examen sur chacun des dispositifs témoigne d'une répartition fortement sexuée et présente de lourdes disparités. Si la part de femmes est supérieure à celle des hommes en amont de la qualification (DRIP, Prépa concours, Compétences clés) - ce qui tend à témoigner qu'elles sont plus nombreuses à travailler leurs projets professionnels ou d'insertion - leur part devient inférieure à celle des hommes en formation qualifiante (PBF) : Se qualifieraient-elles moins que les hommes ?

En Région, depuis l'obligation faite aux organismes de formation de dispenser un module pour diffuser la culture de l'égalité des droits entre les femmes et les hommes dans toute offre de formation, près de 54 000 stagiaires en cumul en ont bénéficié. En 2017, près de 14 000 stagiaires ont été sensibilisé.e.s à l'égalité. Pour accompagner cette sensibilisation, 4 organismes de formation en 2017 ont pu bénéficier et accueillir l'exposition « *Tous les métiers sont mixtes* » mis à leur disposition par la Région.

- **La formation-actions *MégalitE***

L'accompagnement professionnel individualisé dont ont notamment bénéficié en Bretagne dix organismes de formation - CFPPA Le Gros Chêne, ENI, Locminé Formation, AREP 35, PRISME, Association Don Bosco, KLAXON ROUGE, Ecole du Tané, IBSA, CEFCM - s'est poursuivi au premier trimestre 2017. La journée bilan proposée en novembre a permis aux 70 professionnels.le.s de la formation continue présent.e.s de se faire connaître pour participer à la 2^{ème} édition de *MégalitE* en 2018 dans un cadre rénové.

Au titre des bilans, on peut noter sur la fonction employeur, la mise en place d'outils d'observation sexuée des effectifs de l'établissement, des actions de suppression des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes, des démarches de labellisation *Egalité professionnelle*, l'usage du féminin dans la communication. Et au titre de la fonction formation, les organismes se sont engagés dans la mise en place de statistiques sexuées sur les apprenant.e.s, pour plus de mixité dans les formations, pour un élargissement du sourcing en termes de recrutement, dans la mise en place d'un module égalité. Enfin, la volonté d'installer des temps dédiés sur son territoire pour rendre visible la place des femmes, ou dans des actions de découverte de métiers avec d'autres partenaires ont été également décidées. Au total, plus de 200 personnes ont été sensibilisées à une meilleure prise en compte des enjeux de l'égalité fh en formation.

- **Promotion de la mixité femmes.hommes**

En novembre dernier, l'initiative « Mixité des métiers et élargissement des choix professionnels pour tou.te.s » a permis de réunir des prescripteur.trice.s et des formateur.trice.s du DRIP du bassin rennais afin de prendre le temps de l'information, de l'interconnaissance, de l'échange, de la mutualisation d'outils et/ou de pratiques en vue d'agir sur les pratiques des professionnels.le.s de la formation continue. Les constats sexués des prestations du DRIP des bénéficiaires rennais ont notamment pu être abordés.

Quelques exemples d'*Actions territoriales et expérimentales* (ATE) soutenues par la Région en 2017 ayant pour objets d'améliorer la mixité de certains métiers, ont également pu être présentés. Par exemple l'action « A chacune son métier » réunissant 11 jeunes femmes issues des quartiers prioritaires de Lorient, Lanester, Hennebont ; l'action « Sas bâtiment pour un public féminin » à Rennes ; « Sécurité au féminin » à Guingamp ou encore l'action « Favoriser la mixité dans les métiers de l'aide à domicile » proposée aux hommes à Brest. Cela a également été l'occasion particulière d'apprécier le court métrage réalisé par les stagiaires, sélectionné pour www.jefilmelemetierquimeplait.tv.

Enfin, la tenue de deux ateliers a permis à 22 professionnels.le.s de s'autoriser au questionnement et à la prise de recul, de confronter les réflexes et les outils utilisés par chacun.e à chaque étape d'un parcours de formation (de l'accueil à l'accompagnement à la participation à une information collective, de l'entrée en formation au bilan final).

2.5 L'enseignement supérieur et la recherche

Chiffres clés

Les filles représentent 58% des étudiant.e.s à l'université en France et 54% en Bretagne.

Les bureaux des associations étudiantes sont constitués à 48% de femmes et 52% d'hommes ; leur présidence à 61% d'hommes.

63% des étudiantes disent avoir déjà subi le sexisme au sein de leur école d'ingénieurs ou en avoir été témoins. 10% disent avoir été victimes d'une agression sexuelle et 5,7 % d'un viol ou d'une tentative de viol contre 0,2 % des étudiantes tous cursus confondus (Ined 2016).

// Contexte national et régional

La part des étudiantes tend à chuter dans les filières universitaires en sciences fondamentales, passant de 28% en 2010 à 25 % en 2015 nous apprend en 2017 le rapport Gender Scan. Cette « évolution alarmante » souligne, une fois de plus, un paradoxe qui témoigne des très bons résultats au bac S - 42% des filles décrochent une mention « bien » ou « très bien » contre 35% des garçons - et une quasi parité en Terminale S (avec 46,7% de lycéennes, soit + 1,5% par rapport à 2010) mais une représentation toujours minoritaire dans « les filières prestigieuses et rentables sur le marché du travail » peut-on lire dans le rapport *Les jeunes femmes investissent les études supérieures, mais pas encore les écoles d'ingénieurs* du Centre d'études et de recherches sur les qualifications (CEREQ) de décembre 2017. En France, les femmes représentent 55% des étudiant.e.s et mènent des études plus longues et sont souvent plus diplômées du supérieur que les hommes. Parmi les sortant.e.s du système éducatif, la moitié des jeunes femmes a obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur, pour 39% des hommes. Parmi les diplômé.e.s du supérieur, les femmes détiennent plus souvent un diplôme de niveau Bac + 5 universitaire, alors que les hommes sont plus souvent diplômés de formations courtes (BTS ou DUT).

Les femmes, élèves ou professeures, restent sous-représentées dans les grandes écoles de commerces selon le classement 2017 réalisé par le Financial Times. HEC compte par exemple moins d'une enseignante sur cinq dans le master en management et seulement 13% de femmes dans son conseil d'administration. La

France conserve encore la plus mauvaise moyenne européenne avec moins de 10% de directrices dans les établissements d'enseignement supérieur. Les huit commissions et les deux comités de la Conférence des président.e.s d'universités sont actuellement présidés par des hommes.

Pour 2015/2016, la Bretagne compte 125 100 étudiant.e.s dont 54% de filles. Parmi cet effectif global d'étudiant.e.s, on compte 42 356 étudiantes soit 54% sur les 77 054 étudiant.e.s dans les universités bretonnes. En 2017, 2 613 doctorant.e.s sont inscrit.e.s dans l'une des huit écoles doctorales de Bretagne. La part des femmes y est de 43%. Les doctorantes sont plus représentées (61%), dans les disciplines Arts, Lettres, Langue et moins présentes dans les Sciences pour l'ingénieur (31%). Les doctorantes étrangères sont plus présentes dans les Mathématiques Sciences et Technologies de l'Information et de la Communication (STIC) (34%) que les doctorantes françaises (25%). L'Université Bretagne Loire (UBL) organise tous les ans une formation « Genre et carrière professionnelle » pour les doctorant.e.s. Cette formation est organisée dans les salles immersives du campus numérique : 13 doctorant.e.s dont 77% de femmes étaient inscrit.e.s à cette formation en 2017. Selon l'observatoire de l'UBL, si l'insertion professionnelle des diplômé.e.s de Licence professionnelle et de Master est identique selon le genre, l'écart se creuse pour les titulaires d'un Doctorat à trois ans : 89% des hommes sont en emploi contre 85% des femmes. Les conditions d'emploi restent toujours plus favorables aux hommes, et ce quel que soit le diplôme obtenu.

Sur 111 unités de recherche, 23 % sont dirigées par des femmes avec des différences significatives selon les domaines : 50 % pour le département de recherche Art, Culture, Création, Patrimoine et aucune dans les départements Industrie, Matière, Matériaux et Numérique, 9% pour le département Agro-Ecosystème alimentaire et 22% en Biologie Santé.

// L'égalité dans l'action régionale

Avec le soutien de la Région Bretagne, de l'Etat en région et du Rectorat, la signature d'une lettre d'engagement contre les violences sexistes et sexuelles par les Présidents et directeurs de l'Ecole des hautes études en santé publique (EHESP), l'Ecole nationale supérieure Rennes (ENS), l'Ecole nationale de la statistique et de l'analyse de l'information (ENSAI), l'Institut national des sciences appliquées Rennes (INSA), Sciences Politiques Rennes et les universités de Bretagne Sud, Bretagne Occidentale, Rennes 1 et Rennes 2 et le Centre régional des œuvres universitaires et scolaires (CROUS) a formalisé en novembre 2017 la constitution d'un réseau d'établissements déterminés à s'impliquer dans des actions communes. Cet engagement à s'unir pour agir ensemble intervient après la mise en place d'un groupe de travail inter-établissements pour la prévention du harcèlement associant des personnels de statuts et compétences variés (services ressources humaines, juridiques, communication, personnels enseignants-chercheurs, membres des Comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT...)) ; après également l'étude régionale réalisée par un réseau d'universités dont l'Université de Bretagne Ouest (UBO) auprès de 18 000 étudiant.e.s breton.ne.s pour comprendre le harcèlement.

4 établissements d'enseignement supérieur bretons ont reçu le titre de « Orange Day Champions 2017 » en décembre 2017 récompensant leurs initiatives contre les violences faites aux femmes. Dans toute la France et tout au long de l'année, les collectivités, les universités et les entreprises mettent en place des actions concrètes pour lutter contre les violences faites aux femmes dans toutes les sphères de la société. Dans le cadre de la

campagne Orange Day, le comité ONU Femmes France a souhaité valoriser le titre d'Orange Day Champion. Enfin, pour la cinquième année consécutive, 37 participant.e.s supplémentaires par rapport à la promotion 2015/2016) (numérique (DIU) sur le genre proposé par l'Université Rennes 2. Soutenu par la Région, le DIU s'est clos en juin 2017 par son université d'été et sa thématique *Quelle place des femmes et des hommes dans l'espace public ?*

La Région accompagne les équipes de recherche et soutient l'embauche de doctorant.e.s via l'*Allocation de recherche doctorale* (ARED) notamment. Depuis 2012, dans le cadre de ce dispositif, la demande est faite aux établissements bénéficiaires de renseigner un certain nombre d'indicateurs pour les thèses soutenues : 23 indicateurs sont listés, dont 4 sont relatifs à l'égalité. L'action visée par la *Stratégie d'attractivité durable* (SAD) a pour but d'aider les établissements de recherche publics à développer de nouvelles compétences, en accueillant un.e chercheur.se dans leurs équipes ou en installant une nouvelle équipe de recherche.

Nombre de candidatures femmes.hommes sollicitant un financement de thèse auprès de la Région (dispositif ARED, porteur du projet)	2015	2016	2017
Nombre total de candidatures	260	280	285
Nombre de femmes / % de femmes	80 / 31 %	69 / 25 %	77 / 27 %
Nombre d'hommes	180	211	208

Nombre de candidatures femmes.hommes retenues pour un financement de thèse (dispositif ARED, porteur du projet)	2015	2016	2017
Nombre de projets retenus	151	152	150
Nombre de femmes / % de femmes	61 / 40 %	39 / 26 %	45 / 30 %
Nombre d'hommes	90	113	105

Nombre de candidatures femmes.hommes sollicitant un financement de post-doc (dispositif SAD, porteur de projet)	2015	2016	2017
Nombre total de candidatures	76	73	82
Nombre de femmes / % de femmes	28 / 37 %	21 / 29 %	23 / 28 %
Nombre d'hommes	48	52	59

Nombre de candidatures femmes.hommes retenues pour un financement de post-doc (dispositif SAD, porteur de projet)	2015	2016	2017
Nombre total de candidatures	30	60	49
Nombre de femmes / % de femmes	9 / 30 %	17 / 28 %	17 / 35 %
Nombre d'hommes	21	43	32 / 65 %

En 2017, un nouvel Extranet recherche a été mis en place par la Région Bretagne pour le dépôt des projets de recherche bénéficiant d'un soutien régional. Cet outil prévoit le renseignement d'informations sur le sexe des porteurs et bénéficiaires, pour un accès, une extraction et un traitement simplifiés de ces informations, notamment celles concernant les bénéficiaires « finaux » des aides régionales (doctorant.e.s et post-doctorant.e.s, dont l'identité n'est pas nécessairement connue lors de la sélection des dossiers). L'ensemble des ratios femmes.hommes fait apparaître partout une augmentation de la présence des femmes parmi les candidatures.

2.6 Les langues de Bretagne

Chiffres clés

Le taux de féminisation des demandeur·se·s d'emploi qui apprennent le breton en formation professionnelle atteint 72 % (+1% par rapport à 2016)

Les bénéficiaires de Desk/Petite enfance sont à 93 % des femmes (-1% par rapport à 2016)

// Contexte national et régional

En 2017, pour la 40ème rentrée consécutive, les réseaux et les effectifs (+734 élèves) de l'enseignement bilingue ont poursuivi leur progression : 12 nouveaux sites ont ouvert dans le 1^{er} degré (comme en 2016, contre 4 en 2015) et 8 dans le 2^d degré (dont 5 dans l'enseignement public). L'Académie de Rennes scolarise désormais 17 028 élèves bilingues contre 730 élèves pour l'Académie de Nantes. Cette progression est essentiellement due à l'enseignement bilingue public, qui tire parti de la pleine mise en œuvre de la Convention spécifique Etat-Région-universités pour la transmission des langues de Bretagne et le développement de leur usage dans la vie quotidienne pour 2015-2020.

// L'égalité dans l'action régionale

• Les bénéficiaires des aides

Skoazell concerne les étudiant·e·s inscrit·e·s en masters de préparation aux concours de l'enseignement bilingue, dans leur très grande majorité pour le premier degré. A la rentrée 2017, les femmes représentent 63% des bénéficiaires de *Skoazell* en Master 1 contre 75% en 2016 : la baisse du nombre de demandes touche les étudiantes (-10%) alors que le nombre d'étudiants progresse légèrement (+1%). En 2017, seul·e·s les bénéficiaires de *Skoazell* en master 1 en 2016 ont pu bénéficier de l'aide en master 2 : la part des femmes s'établit à 70%, à comparer aux 75% qu'elles représentaient lors de leur année de master 1. Selon les données fournies au plan national par le Ministère de l'Education nationale, la part des femmes en 2016-2017 dans les personnels enseignants du 1^{er} degré public était de 83,4% et de 91,5% dans le privé, de 58,4% dans le second degré public et de 66,8% dans le privé. Les données sexuées relatives aux étudiant·e·s en master ainsi qu'aux effectifs enseignants bilingues pour l'Académie de Rennes ne sont pas connues de la Région.

Desk/enseignement soutient les personnes qui apprennent le breton en formation professionnelle pour se diriger ensuite vers l'enseignement bilingue. Le taux de féminisation constaté en 2017 (79,5%, +3,5 points) continue à se renforcer (76 % en 2016 et 69% en 2015), progressant plus rapidement que la proportion de femmes demandeuses d'emploi en formation professionnelle à la langue bretonne (+1 point). La proportion de femmes bénéficiaires de *Desk/petite enfance* connaît une baisse non significative (93% contre 94 % en 2016) ; les métiers de la petite enfance continuant à être victimes de forts stéréotypes de sexe.

Aides individuelles à la formation continue	2015	2016	2017
Bénéficiaires de <i>Skoazell</i> en Master 1			
Nombre de femmes	17	27	17
Nombre d'hommes	14	9	10
Bénéficiaires de <i>Skoazell</i> en Master 2			
Nombre de femmes	24	23	19
Nombre d'hommes	12	19	8
Bénéficiaires de Desk/Enseignement			
Nombre de femmes	51	66	70
Nombre d'hommes	23	21	18
Bénéficiaires de Desk/Petite enfance			
Nombre de femmes	29	32	39
Nombre d'hommes	2	2	3

Pour ce qui concerne le soutien à la formation des demandeur·se·s d'emploi à la langue bretonne, les mêmes tendances à la surreprésentation des femmes sont observées : 72% de demandeuses d'emploi formées en 2016-2017 contre 71% en 2015-2016 et 66% en 2014-2015. Sur les 38 demandeur·se·s d'emploi supplémentaires formé·e·s en 2016-2017, 8 étaient des hommes et 30 des femmes. On note que la proportion de femmes en formation supérieure ou de renforcement est très légèrement supérieure (73%) au taux de féminisation global.

Aides individuelles indirectes	2014-2015	2015-2016	2016-2017
Demandeur·euse·s d'emploi bénéficiaires de places de stage			
Nombre de femmes	156	182	212
Nombre d'hommes	79	74	82

- La gouvernance

Gouvernance	2015	2016	2017
Commission Skoazell			
Nombre de femmes	3	3	3
Nombre d'hommes	13	15	13
Commission Fonds d'aide à l'expression audiovisuelle en langue bretonne (FALB)			
Nombre de femmes	5	5	5
Nombre d'hommes	3	3	2

La commission Skoazell a pour fonction de vérifier le niveau de breton et la motivation des candidat·e·s aux dispositifs régionaux. La commission FALB donne un avis sur l'éligibilité des dossiers de demande de subvention au titre de la production audiovisuelle.

La composition de la commission FALB dépend de la Région (3 élu·e·s dont 2 femmes et 4 expert·e·s dont 3 femmes), tandis que les membres de la commission Skoazell sont désignés par la Région (2), l'Office public de la langue bretonne (2), l'Académie (4), les universités de Brest et Rennes 2 (2), l'Ecole supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE), l'Institut supérieur de formation de l'enseignement catholique (ISFEC) et Kelenn (6).

3. Développement économique et emploi

3.1 L'emploi et l'égalité professionnelle

Chiffres clés

Au rythme actuel, l'égalité salariale sera atteinte en 2044 en France et en 2234 dans le monde.

En raison des inégalités salariales entre hommes et femmes, les femmes ont travaillé "gratuitement" à partir du 3 novembre 2017 à 11h44, soit quatre jours plus tôt qu'en 2016. Cette période représente 40 jours ouvrés.

83% du travail précaire est assuré par des femmes en France. 30% des femmes et 8% des hommes sont à temps partiel.

38% des PME ont un accord ou un plan d'action égalité professionnelle contre 68% des grandes entreprises. 80% des entreprises sanctionnées pour non-respect de leurs obligations sont des PME.

24% des femmes contre 5% des hommes déclarent avoir été victimes de discriminations au travail en raison de leur sexe dénoncent le Défenseur des droits et l'Organisation internationale du travail.

// Contexte national et régional

Seulement 29% des sondés en France estiment que l'égalité f.h au travail est effective ; Ce qui place la France au rang de nation la plus sceptique alors que la moyenne européenne est de 48%. Que ce soit en matière d'emplois, de rémunération, d'accès aux responsabilités, de déroulement de carrière, de temps de travail, de retraite, d'accès aux financements, de création d'entreprise, ...l'égalité professionnelle fh peine à progresser « naturellement ». A cela s'ajoutent, et l'année 2017 est un tournant, les attitudes sexistes dans leur vie professionnelle que désormais 8 femmes sur 10 dénoncent selon le Conseil supérieur de l'égalité professionnelle. Pour 28% des femmes actives, les conséquences du harcèlement ont entraîné un blocage de leur carrière.

1^{ère} pays européen à imposer l'égalité salariale par la loi, l'Islande exige désormais de toutes les entreprises de plus de 25 salarié.e.s de prouver qu'elles fixent un salaire égal entre femmes et hommes. En France, selon la Fondation Concorde, égaliser les salaires entre les femmes et les hommes rapporterait 33milliards d'euros à l'Etat. 46 ans après l'inscription dans la loi de l'égalité salariale, l'écart moyen de revenus f.h s'élève à 26% tous temps de travail confondus à 25 ans et à 64% à 65 ans. La moyenne des écarts de salaire est de 4,8% dix-huit mois après l'obtention du diplôme de master et de 6,8% trente mois après. Plus les femmes progressent dans leur carrière plus les écarts se creusent.

En 2017, selon l'INSEE, à temps de travail égal, l'écart salarial f.h est de 18,6% au niveau national et de 18,7% en Bretagne. Cette proximité des taux régional et national ne s'explique pas par un salaire féminin supérieur à la moyenne nationale mais par la faiblesse des salaires des travailleurs et travailleuses breton.ne.s au regard de la moyenne nationale.

Toujours selon l'INSEE, en Bretagne, le taux d'emploi et de chômage des femmes se rapproche de celui des hommes. Le nombre de personnes en demande d'emploi (toutes catégories) s'établit à 265 910 personnes fin décembre 2017 (261 370 personnes, fin décembre 2016), soit une baisse totale de 0,2 % sur un an pour les hommes (contre +0,8% au niveau national) et de 3,5 % pour les

femmes (contre 4,6% au niveau national). Comme en 2016, ce sont les femmes de 50 ans ou plus qui connaissent la plus forte augmentation parmi les demandeur.e.s d'emploi (+5,5%). Enfin, l'analyse de l'INSEE conclue sur le fait que 80% des cadres dirigeants sont des hommes alors que pourtant 42% des bretonnes sont diplômées du supérieur (contre 33% des bretons). 30% des bretonnes contre 5% des bretons travaillent à temps partiel.

En 2017, les femmes ont créé en France 4 entreprises individuelles sur 10 marquant une stabilité depuis 2015 alors que leur part augmentait progressivement depuis 30 ans. Elles représentent près de 30% des créateur.trice.s d'entreprises et obtiennent 10% des fonds publics. En Bretagne, l'INSEE a choisi en 2017 de s'interroger sur les caractéristiques de la création ou reprise d'entreprise par les femmes en Bretagne. 29% des créations d'entreprises, hors auto-entrepreneur.e.s, et 40% parmi les auto-entrepreneur.e.s, sont réalisées par des femmes. Plus jeunes que les créateurs - la majorité des femmes créatrices a moins de 40 ans - les créatrices sont 56% à avoir un niveau de formation supérieur au Bac. Elles sont particulièrement présentes dans les secteurs du commerce, de la santé et des services à la personne. Pour 80% d'entre elles, leur objectif principal est d'assurer leur propre emploi. 55% d'entre elles ont eu recours à une aide ou exonération publiques (12% ont eu recours au dispositif NACRE, 3% ont eu recours à des aides régionales ou locales, 4% ont eu recours au FGIF (Fonds de garantie à l'initiative des femmes). La majeure partie d'entre elles avec 24% ont démarré avec moins de 1000 euros de fonds propres. Plus d'une femme sur trois (34%) monte son projet sans appui ; pourtant, il est constaté que la fréquence de recours aux aides financières progresse lorsque les personnes -femmes et hommes - sont accompagnées par les associations et/ou les chambres de commerce ou de métiers. Enfin, le choix de la catégorie juridique de l'entreprise fait par les femmes est inversement proportionnel à celui des hommes : à 64% il s'agit de personnes physiques et à 36% des personnes morales pour les femmes et à 36% de personnes physiques et inversement pour les hommes.

Au 15 décembre 2017, sur 1 766 entreprises assujetties (1 814 en 2016) aux obligations législatives en matière d'égalité professionnelle, 510 accords et plans d'égalité (679 en 2016) ont été déposés - et toujours en vigueur - soit un taux de couverture moyenne régionale de 29 % (37 % en 2016, 41 % en 2015) des entreprises bretonnes concernées.

L'Etat en région a également mis en œuvre en 2017 *un Plan d'actions interne et externe en matière d'égalité professionnelle*. Au titre des politiques publiques, ce plan, finalisé à l'automne, porte sur cinq axes : Mieux former, Mieux connaître, Mieux contrôler, Mieux travailler avec les partenaires, Mieux informer, communiquer, sensibiliser. Une cheffe de projet coordonne l'ensemble du projet.

// L'égalité dans l'action régionale

L'Etat et la Région ont travaillé ensemble en 2017 à la mise en ligne en d'information - mon-entreprise.bzh - destiné aux TPE et petites PME entreprises afin d'améliorer la visibilité des offres de service en matière de ressources humaines, de développement économique et de santé-sécurité au travail. Ils ont souhaité, avec les organisations professionnelles, prendre appui sur cet outil généraliste pour promouvoir l'égalité professionnelle auprès des TPE/PME pour y inscrire deux principes : adopter les principes du *Guide pratique pour une communication publique sans stéréotype* du Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes (HCE fh) et intégrer systématiquement des sujets d'égalité professionnelle dans les différentes rubriques du portail afin d'assurer une sensibilisation globale. Ce travail a été réalisé avec les correspondant.e.s Egalité f.h de la Région. Inauguré en septembre 2017, Ce portail a vocation à s'enrichir d'une nouvelle rubrique dédiée à l'égalité professionnelle.

Dans le cadre du *Contrat de plan État-Région* (CPER) 2015-2020, la Région poursuit son action en faveur de l'accompagnement des branches professionnelles dans la promotion de l'égalité professionnelle, de la parentalité en entreprise, de la création d'activités par les femmes, de l'amélioration des conditions de travail des salarié.e.s, de la valorisation des emplois dits « féminins » et de l'accompagnement des femmes dans les territoires fragiles. Elle a également soutenu la création d'un site conçu par Vannes, agence de développement et technopole (VIPE) pour faciliter la recherche d'emploi aux conjoint.e.s de celles et ceux ayant trouvé un nouvel emploi en Bretagne.

• La création/transmission d'entreprises

Le 8 mars 2017, l'Etat, la Région et la Caisse des dépôts ont renouvelé leur engagement d'atteindre en 2020 le taux de 40% de femmes créatrices d'entreprises en Bretagne fixé par le *Plan interministériel pour l'égalité professionnelle*. En juin dernier, au sein du Laboratoire d'innovation publique avec les partenaires membres du *Plan d'actions régional pour l'entrepreneuriat des femmes* (PAR) breton ou lors de l'assemblée générale d'Entreprendre au féminin-Bretagne à Concarneau, les femmes en émergence de projet ont pu rappeler à la fois combien l'accès aux financements reste difficile, mais également témoigné d'un « terreau plus favorable ici qu'ailleurs ». La troisième génération du PAR co-piloté depuis 2011 par l'Etat, la Région et la Caisse des dépôts a pour objectif d'améliorer l'accompagnement des femmes par les structures traditionnelles d'aide à la création en les incitant à intégrer dans leurs démarches des objectifs de promotion de l'égalité professionnelle.

Aide à la création d'entreprise	2015	2016	2017
Réseau Entreprendre Bretagne Femmes accompagnées / part des femmes en %	14 / 22 %	7 / 14 %	12 / 24 %
Pépinières d'entreprise Femmes accompagnées / part des femmes en %	38 / 24 %	39 / 24 %	37 / 29 %
Initiative Bretagne + BRIT + Plateformes Femmes accompagnées / part des femmes en %	251 / 29 %	284 / 30 %	310 / 30%
ADIE Femmes accompagnées / part des femmes en %	130 / 38 %	99 / 33 %	129 / 42 %
Bretagne Active Femmes accompagnées / part des femmes en %	307 / 52 %	291 / 51	403 / 53 %
Boutiques de gestion Femmes accompagnées / part des femmes en %	768 / 54 %	653 / 40 %	679 / 50 %
Total Femmes accompagnées / part des femmes en %	1 508 / 44 %	1203 / 37 %	1570 / 44 %

La quasi-totalité des indicateurs de la part des femmes accompagnées par l'ensemble du réseau traditionnel d'aide à la création en Bretagne témoigne pour 2017 d'une évolution très favorable. Si le nombre d'accompagnements globaux est quasi stable (3 606 en 2017 contre 3 663 en 2016), on constate une forte augmentation du nombre total de femmes accompagnées due notamment à la forte hausse des *Fonds de garantie à l'initiative des femmes garanties* (FGIF) et des *Prêts d'honneur* (PH). La Région poursuit son soutien financier à l'égard des associations régionales d'aide à la création pour les femmes.

3.2 L'économie sociale et solidaire

Chiffres clés

En France, les femmes représentent 67% des salarié.e.s de l'ESS. 34% de président.e.s d'associations sont des femmes.

En Bretagne, parmi les jeunes volontaires en Service civique, on compte 63% de femmes. Elles sont plus diplômées que les hommes.

// Contexte national et régional

Le 1^{er} rapport sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'ESS a été adopté en février 2017 par le Conseil Supérieur de l'ESS ; Il est le fruit d'une collaboration entre la Délégation aux droits des femmes du Conseil économique et social et environnemental (CESE), le Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes (HCE f.h), le Conseil supérieur de l'égalité professionnelle et les institutions et membres du Conseil Supérieur de l'Economie sociale et solidaire. Parmi les onze propositions d'actions clés retenues figure la création d'un Observatoire dynamique de l'égalité et de la parité femmes-hommes dans l'ESS. Pensé comme un « centre de ressources », cet observatoire permettra la production d'indicateurs et de statistiques sexués et le recueil de bonnes pratiques relatives au sujet dans l'ESS. Le prochain rapport triennal sur l'égalité femmes-hommes dans l'ESS est prévu en 2020.

Ce rapport fait notamment le constat que l'économie sociale et solidaire ne compte pas moins de 67% de femmes salariées, dont 52,8% dans les postes d'encadrement, selon les chiffres de l'Observatoire national de l'ESS - CNCRESS. Pour autant, si l'on s'intéresse

aux responsabilités confiées et à la gouvernance des structures, les femmes ne représentent que 5 à 30 % des fonctions clés : on trouve 34 % de femmes présidentes dans les associations, 4 à 50% de femmes administratrices dans les coopératives, 24% de femmes dans les conseils d'administration des mutuelles dont 13% seulement présidentes. Les femmes occupent donc une large place dans le secteur de l'ESS, mais restent concentrées sur des faibles qualifications et des métiers peu valorisés. Comme dans le reste de l'économie, l'accès aux postes à responsabilité leur reste difficile. A ce titre, un engagement pour atteindre la parité dans les instances de gouvernance des entreprises d'ici à 2020 a été signé en mars 2017 entre les grands réseaux de l'économie sociale et solidaire et le Haut-Commissariat à l'Economie sociale et solidaire et à l'innovation sociale.

En Bretagne, l'ESS emploie 17,5 % des bretonnes (contre 13,5 % en France) et 22 % des femmes cadres. Ce secteur ne s'affranchit pas de la ségrégation horizontale de l'emploi observée dans l'ensemble de l'économie. Cette dernière s'illustre par des secteurs à dominante féminine (action sociale, enseignement, santé) et des secteurs à dominante masculine (agriculture, industrie, commerce, construction). Les secteurs de l'action sociale, de l'enseignement et de la santé, concentrent 70 % des emplois féminins de l'ESS bretonne. L'agriculture, l'industrie, la construction, le commerce, le soutien aux entreprises, les activités financières et d'assurance représentent 41% de l'emploi masculin mais seulement 20 % de l'emploi féminin.

Le Conseil départemental de l'insertion par l'activité économique (IAE) de l'Ille et Vilaine a fait le choix en 2017 de retenir le développement de l'égalité et de la mixité professionnelle et d'encourager les structures de l'IAE à atteindre un seul de 70%/30% chez leurs représentant.e.s. Afin de les accompagner, un *Guide des bonnes pratiques* a été réalisé et aborde différentes étapes : la communication auprès des prescripteurs et du public, le recrutement et l'analyse des candidatures, la construction du parcours du.de la salarié.e en insertion et les conditions de travail.

// L'égalité dans l'action régionale

Afin de mieux connaître la place des femmes au sein de l'ESS en Bretagne, une rencontre s'est tenue en février 2017 avec l'Observatoire de la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS). Trois pistes communes de travail ont été évoquées : mieux recenser les pourvoyeurs de données de l'ESS du territoire pour mieux les solliciter en matière de données sexuées, mieux analyser les données sexuées existantes afin de mieux connaître les spécificités bretonnes en matière d'égalité f.h dans l'ESS et enfin articuler ce travail avec l'INSEE. L'observatoire de la CRESS a rejoint en octobre 2017 le groupe de travail « Observatoire des territoires/Egalité fh » mis en place par la Région.

Au titre du dispositif *Formation des bénévoles*, on constate que sur 114 structures qui ont obtenu le soutien régional en 2017, 9 étaient issues du champ de la défense des droits des femmes et de l'égalité f.h, représentant 5% du budget total alloué au dispositif.

• Les projets d'innovation sociale

Les 28 projets d'innovation sociale ont été portés par 17 hommes et 17 femmes avec 6 projets portés par des équipes mixtes. Les aides accordées l'ont été principalement sous forme d'aides au démarrage et d'aides aux études de faisabilité dans le cadre du Fonds de confiance et de Cap création ESS. La parité sur le portage des projets se confirme pour un nombre de projets qui se maintient depuis 2016. Le montant des aides attribuées aux projets portés par des femmes et à ceux portés par des hommes sont quasiment identiques, comme en 2016.

La Région a également apporté son soutien en 2017 au programme Caravelle dont l'objectif est d'encourager plus de femmes à se tourner vers l'entrepreneuriat social. Conduite en partenariat avec les structures Empow' Her, le Mouves et Entreprendre au féminin Bretagne, cette action a accompagné durant six mois 8 femmes (110 candidatures ont été reçues), via du mentorat, des accompagnements collectifs et participation à des séminaires

avec des femmes d'autres régions et/ou déjà entrepreneures vers l'entrepreneuriat, une moyenne d'âge de 39 ans, 76% de femmes au chômage ou percevant des minima sociaux, un quartier prioritaire ou une zone rurale, et plus de 50% avec un niveau de qualification inférieur au baccalauréat. Les secteurs les plus représentés par leurs projets sont ceux du développement durable et des services (accompagnement/formation à destination d'entreprises ou de particuliers). L'investissement dans le secteur du développement durable semble être une spécificité de cette promotion puisque seules 10% des femmes entreprennent nationalement dans le développement durable.

- **Le soutien aux emplois associatifs**

Emplois associatifs d'intérêt régional de 2005 à 2016	% femmes	2017
Tourisme associatif à visée sociale	100 %	Ø
Egalité femmes et hommes	100 %	Ø
Innovation sociale/Egalité/ Jeunesse/Solidarité internationale	66 %	100 %
Habitat social de temporalité	73 %	Ø
Social	75 %	Ø
Langues de Bretagne	66 %	100 %
Culture	65 %	57 %
Identité maritime	62.5%	Ø
Education populaire	66 %	Ø
Environnement, développement durable et développement rural	58 %	63 %
Sport	39 %	Ø

Les femmes occupent 64 % des emplois associatifs créés. Sur 25 emplois nouveaux en 2017 (contre 20 en 2016), 15 emplois sont portés par des associations culturelles (11 en 2016).

Ø : pas de soutien en 2017 sur cette thématique

3.3 L'agriculture

Chiffres clés

En France, les femmes représentent $\frac{1}{4}$ des chef.fe.s d'exploitation, 9 conjoint.e.s collaborateur.s sur 10, 50% des effectifs de l'enseignement agricole technique et supérieur. 41% des entreprises agricoles sont créées par des femmes.

En Bretagne, 25 % des exploitant.e.s agricoles sont des femmes, 45 % des élèves de l'enseignement agricole sont des filles, 25 % des membres des bureaux des chambres d'agriculture sont des femmes.

Pour la première fois, une présidente a été désignée à la tête de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA).

4 Chambres d'agriculture départementales en France sont présidées par une femme dont celle des Côtes d'Armor.

// Contexte national et régional

A la suite du colloque « Etre agricultrice en 2017 » organisé en février 2017 par la Délégation aux droits des femmes et à l'égalité entre les hommes et les femmes du Sénat, d'un déplacement de cette délégation en Bretagne, d'auditions d'agricultrices et/ou de représentante.s d'associations dont le groupe régional *Egalité-Parité : agricultrice au féminin de la Chambre d'agriculture de Bretagne*, 40 recommandations « Femmes et agriculture : pour l'égalité dans les territoires » sont désormais soumises aux organisations professionnelles, décideurs et collectivités. Elles ont pour objectifs de faciliter l'installation des agricultrices, sécuriser leurs parcours et favoriser l'articulation des temps personnel et professionnel ; de consolider leur statut et d'améliorer leur couverture sociale ainsi que leur retraite ; de mieux prendre en compte la féminisation de la profession agricole, de susciter des vocations d'agricultrices, de valoriser la contribution des agricultrices à la profession et d'encourager leur accès aux responsabilités dans les instances agricoles. Cet engagement politique a été suivi d'actes ministériels : en septembre 2017, lorsque la Secrétaire d'Etat à l'égalité entre les femmes et les hommes a choisi de lancer la concertation relative à « l'harmonisation des congés maternité métier par métier » et annonce que « le premier métier concerné sera celui des agricultrices » (60% seulement des agricultrices utilisent le congé maternité) ; en octobre 2017, par le Ministère de l'agriculture et de l'alimentation qui édite le « Guide de prévention des violences au travail » et annonce en décembre 2017 sa candidature aux Labels Egalité et Diversité.

En Bretagne, les femmes sont essentiellement présentes dans l'élevage et plus particulièrement dans la production laitière. Organisées, engagées, elles « revendiquent un revenu minimum, pour ne pas être contraintes de quitter l'exploitation pour prendre un emploi en dehors de la ferme ou pire de devoir demander aux enfants d'interrompre leurs études faute de moyens ». Elles demandent leur place au sein des structures professionnelles (1/3 de femmes sur les listes des chambres d'agriculture) et demandent aux pouvoirs publics de faire respecter un taux de 30% de femmes dans les conseils d'administration, bureaux, commissions et présidences.

// L'égalité dans l'action régionale

Le soutien au projet *Agricultrices de Bretagne : visibilité, égalité et responsabilité professionnelle* porté par le groupe régional « *Egalité-Parité : agricultrice au féminin de la Chambre d'agriculture de Bretagne* » se poursuit. Après avoir participé à une table ronde dédiée aux recommandations du Sénat pour une meilleure promotion de l'égalité professionnelle au sein de l'agriculture lors du SPACE en septembre 2017, la Région s'est dotée d'une feuille de route co-élaborée avec le groupe régional *Agricultrices de Bretagne* afin d'envisager une déclinaison de certaines recommandations nationales. Il s'agit notamment de mieux identifier les aides spécifiques afin d'encourager l'installation des femmes en agriculture, lever les freins à l'accès des femmes en formation continue, travailler à un label des maître.sse.s de stage pour accueillir des apprenties et enfin encourager toute initiative pour agir contre les violences sexistes et sexuelles faites aux femmes. Des engagements en matière de parité dans les délégations et représentations de la Chambre, de respect des règles pour une communication sans stéréotype de sexe dans les supports de communication du secteur, de systématisation des données sexuées des actions financées par la Région ont également été pris.

• Aides à l'installation

Depuis 10 ans, le nombre d'installations aidées diminue chaque année. Le pourcentage d'installation de jeunes agricultrices (installation avant 40 ans avec la « Dotation Jeune Agriculteur.trice DJA ») varie de 28,5 % en 2012 à 24,2% en 2016. Après trois années consécutives d'une diminution du nombre de femmes bénéficiaires de l'aide à l'installation, la tendance semble s'inverser avec 24% contre 21% en 2015. La conjoncture des filières, l'opportunité de développement de la bio et des circuits courts, l'accès à une exploitation disponible sont des facteurs sensibles qui peuvent faire évoluer ces démarches d'installation et ces pourcentages de représentation femmes/hommes en installation aidée. L'installation en agriculture de femmes participe à l'entrée d'un nouveau public. Avant de s'installer, les femmes ont plus souvent un emploi non agricole que les hommes. Elles s'installent en majorité en lait et sont plus représentées dans les productions maraîchage, horticulture, ovins, cheval comme dans les projets en bio, avec vente directe et/ou en transformation.

Dotation Jeune agriculteur.trice (DJA) pour installation en agriculture		2015		
Côtes d'Armor	Nombre de femmes bénéficiaires	32	32	38
	Part des femmes bénéficiaires (en %)	29 %	24 %	26 %
Finistère	Nombre de femmes bénéficiaires	20	24	33
	Part des femmes bénéficiaires (en %)	19 %	23 %	24 %
Ille et Vilaine	Nombre de femmes bénéficiaires	22	32	19
	Part des femmes bénéficiaires (en %)	18 %	23 %	20 %
Morbihan	Nombre de femmes bénéficiaires	14	27	18
	Part des femmes bénéficiaires (en %)	24 %	27 %	21 %
Total Bretagne	Nombre de femmes bénéficiaires	88	115	108
	Part des femmes bénéficiaires (en %)	21 %	24 %	23 %

L'âge moyen des femmes - 32 ans - en installation aidée est légèrement supérieur à celui des hommes (30 ans). Elles s'installent en moyenne sur des surfaces plus petites (68 ha contre 85 ha de surface pour l'ensemble des installations). Plus de 46 % des installations en « transformation à la ferme », de 36 % des installations en « vente directe », de 33 % des installations en agriculture biologique sont réalisées par des femmes. Il y a 10 ans, les femmes s'installaient « en lait », majoritairement avec leurs maris pour apporter du quota sur l'exploitation. Aujourd'hui, la diversification des profils des femmes et de leurs productions participent d'une évolution favorable pour l'ensemble de la profession. La tendance récente est une installation en agriculture conventionnelle avec des projets de cheffe d'entreprise sur tout type et toute taille d'exploitation.

3.4 L'économie maritime

// Contexte national et régional

Chiffres clés

47% des emplois dans les produits de la mer à l'échelle mondiale sont occupés par des femmes.

En France, les femmes représentent 31% des effectifs des filières pêche et aquaculture, 18% côté production et 45% en aval.

A poste équivalent, les écarts de salaires dans l'aval de la filière vont de 10 à 26% au détriment des femmes, l'écart le plus élevé étant chez les cadres.

3 femmes sur 122 personnes siègent dans les comités de pêche, 8 sur 112 au comité national de la conchyliculture et une femme est présidente sur 10 organisations de producteurs.

La mobilisation de la communauté maritime en faveur de l'égalité professionnelle s'amplifie, à l'instar de l'activité de l'association Wista France qui cherche dorénavant à s'implanter en Bretagne. La multiplication des associations internationales qui militent désormais pour valoriser le travail des femmes et promouvoir l'égalité est donc encourageante : ainsi de Women in the seafood industry (WSI) fondée en 2017, des associations islandaise (KIS), ou asiatique (Gender in aquaculture and fisheries) ou encore espagnole (RED) créée à la faveur d'un plan 2015-2020 pour l'égalité des sexes dans la pêche et l'aquaculture réunissant le ministère chargé de la pêche, les communautés autonomes et des associations de femmes. Le réseau Aktea - créé en 2006 et soutenu alors déjà par la Région - rassemble lui des organisations européennes de femmes dans la pêche.

L'obligation d'intégrer l'égalité femmes.hommes dans le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) et les difficultés de recrutement fournissent l'opportunité aux organisations professionnelles d'observer désormais *La place des femmes dans les secteurs pêche et aquaculture*. Inédite en France, cette étude conduite par l'association Wista France et commandée par FranceAgrimer en 2016 fournit pour la première fois des données sexuées et identifie les principaux freins à la mixité et à l'égalité femmes.hommes. Encore disparates et fragmentés, les chiffres témoignent néanmoins d'une invisibilité des femmes, mal reconnues, « ignorées par les décideurs privés et publics ». Elles représentent près du tiers des effectifs de la filière Pêche et Aquaculture, avec une présence très variable selon les segments : 55% dans la transformation, 45% dans le mareyage et moins de 2% dans la pêche. Dans la transformation, les femmes représentent 62% des ouvrières employées et 45% des ingénieurs et cadres. Seules 24 femmes sont recensées embarquées à la grande pêche et au large, dont la moitié en Bretagne ; 204 femmes à la petite pêche et côtière et 117 en pêche à pied en 2017. Si la mixité est meilleure en conchyliculture, riche en entreprises familiales, le statut du ou de la conjoint.e collaborateur.trice ne suffit pas à reconnaître le travail des femmes (absence de paie, faible retraite).

Les inégalités identifiées portent également sur les salaires, fréquemment inférieurs à ceux des hommes à poste équivalent, sur les progressions de carrière et sur l'accès aux fonctions d'encadrement et de représentation dans les instances professionnelles. Les freins évoqués à l'entrée des femmes - les obligations familiales, la pénibilité, le partage des espaces de vie, les difficultés des conditions de vie à bord, la culture masculine du secteur, l'ancrage de préjugés - pèsent lourd...mais sont communément partagés avec d'autres secteurs professionnels. Le plafond de verre sévit aussi en mer... : « les organisations professionnelles qui structurent les filières et influent les politiques publiques sont en grande majorité gouvernées par des hommes élus par leurs pairs ». Malgré le renforcement législatif, l'égalité femmes.hommes reste encore mal appréhendée. L'étude de FranceAgrimer conclut notamment à la nécessité pour les professionnel.le.s de participer davantage à des actions de sensibilisation à la féminisation de leur secteur, de se former aux enjeux et défis de l'égalité professionnelle, de s'informer des appuis législatifs en la matière, de se doter d'outils pédagogiques. Elle appuie également la démarche de l'Observatoire « Cap sur l'égalité professionnelle » du Cluster maritime français qui mesure et analyse l'évolution du nombre et de la place des femmes dans les entreprises de l'économie maritime auprès d'une trentaine de professionnel.le.s du territoire national.

Pour la 1^{ère} fois en France, des femmes vont pouvoir prendre la mer dans un sous-marin nucléaire de la Marine française : 4 sous-marinières (médecin, spécialiste du nucléaire, de la sécurité plongée et cheffe de quart) ont été autorisées en 2017 à intégrer un équipage. De fait, il n'existe plus de métier interdit aux femmes en France. La Marine nationale compte 14,7% de femmes dont 9% à la mer.

En Bretagne, sur les 2700 emplois du secteur de la poissonnerie et du mareyage, 55 % des effectifs pour la poissonnerie et 57 % pour le mareyage sont féminins. Sur 4 992 marins-pêcheurs en Bretagne, début 2017, on compte 4 919 hommes et 73 femmes soit moins de 1,5%. Les femmes représentent 60 % des emplois dans les métiers de la transformation du poisson.

// L'égalité dans l'action régionale

De nouvelles pistes d'actions ont été identifiées. Elles cherchent à contribuer à l'objectif national de 32 % de métiers mixtes contre 12 % actuellement, à mieux connaître l'impact des dispositifs de la politique maritime sur les bénéficiaires et à en établir un diagnostic sexué. Il s'agit également de lister les ressources et partenaires potentiels, de poursuivre le travail engagé avec le *Cluster maritime Français* (groupe synergie égalité) et les relations avec les associations « Elles bougent ». Les actions positives à soutenir devront être mieux repérées en amont afin d'identifier ce qui relève du droit commun et de l'égalité « spécifique » ; Une vigilance accrue doit être apportée aux projets FEAMP pour que cette approche soit davantage intégrée. S'adresser à des membres

potentiels du secteur - tels l'Association française des capitaines de navire (AF de la marine (ENSM), Armateurs de France ou le Cluster maritime français (CM Conseil pour l'égalité entre les femmes et les hommes (CpeG), leur adresser sans stéréotype de sexe afin de contribuer à une dynamique territoriale sur le sujet sont des axes sur lesquels la réflexion s'est également engagée.

• Formation des acteur.trice.s

En formation continue, le *Centre européen de formation continue maritime* (CEFCM), a bénéficié en 2016/2017 du dispositif - *MegalitE* - d'accompagnement dédié en matière d'égalité professionnelle. Cette démarche intégrée a permis le diagnostic f.h de l'organisme. Le CEFCM accueille 500 stagiaires par an en formation qualifiante et près de 2000 sur les formations courtes. Les 95 % d'hommes masquent une grande diversité : les femmes représentent 25 à 35 % des effectifs pour des formations qui permettent de commander des petites unités ou de travailler à bord, comme matelot.e. Elles sont beaucoup moins nombreuses aux machines (4%) et totalement absentes pour la pêche au large. Les motivations divergent : les hommes intègrent le CEFCM dans le cadre de reconversion professionnelle, les femmes y viennent plutôt pour prolonger un projet. Cette première sensibilisation/formation des formateur.trice.s et de l'équipe dirigeante a permis de repérer les manques et de définir des marges de progrès : sur la communication à dominante masculine, via la création d'une base de données fiables pour pallier au manque de capitalisation de données sexuées des stagiaires, en faveur d'une action de sensibilisation aux métiers de la mer auprès des femmes et des prescripteurs. La structure poursuit la diffusion de la culture de l'égalité au travers du module prévu par le Conseil régional - 3h 30 dispensées en début de formation - en réfléchissant à ce qu'il soit mieux compris des futurs marins.

Pour acquérir plus de données genrées, la Région a financé également avec l'AGEFOS PME et en partenariat avec Pole Emploi, l'étude Océan 16 qui s'est déroulée sur 4 bassins économiques bretons¹. Le but : disposer d'un état des lieux de la relation emploi formation pour améliorer l'état des connaissances et optimiser l'orientation professionnelle et la formation aux métiers de l'économie maritime. 9 familles de métiers maritimes concernant 41 fiches du Répertoire opérationnel des métiers et des emplois (ROME) ont été mises à jour, leur taux de féminisation identifié et un outil de recherche par compétence testé. Il sera disponible pour tous les professionnels de l'orientation.

• Représentation

Une attention particulière est désormais portée dans l'organisation d'événements à la représentation mixte et/ou paritaire des intervenant.e.s à l'instar des journées *Compétences mer* à Lorient ou *Pro et mer* à Brest. Cette vigilance répond à l'un des trois engagements de la Convention « Pour une communication publique sans stéréotype de sexe » signée entre la Région et le Haut Conseil à l'égalité f.h. Elle est notamment illustrée par le comptage des femmes et des hommes participant aux 5èmes Rencontres *Mer et littoral* organisées en novembre 2017 à Lorient par la Région que l'on peut retrouver dans le RADD 1.4 La communication.

• Féminisation

Dans le cadre de la *Semaine de l'emploi maritime* en mars 2017, pour la première fois, une table ronde dédiée à la place des femmes s'est tenue à Saint-Brieuc en présence de la Région. Elle a permis de constater l'évolution des mentalités sur le sujet et l'appréhension des enjeux par une plus grande diversité de partenaires. La nécessité de mieux faire connaître les métiers de la mer aux plus jeunes et notamment aux jeunes filles a été rappelée, en insistant particulièrement sur le besoin de rendre visibles les femmes dans les outils de communication (plaquette de présentation des filières de formation, site des écoles ...).

¹ Auray - Vannes, Lorient, Saint Malo, Brest

4. Equilibre des territoires

4.1 L'observation et la planification

Chiffres clés

24 champs d'intervention régionale sont proposés à l'examen de l'analyse sexuée au sein du RADD Egalité f.h.

Fin 2016, 37 collectivités du territoire se sont soumises aux obligations législatives d'établir un rapport d'activité annuel en matière d'égalité femmes.hommes.

// Contexte national et régional

Les obligations de rendus-comptes annuels en matière de réduction des inégalités entre les femmes et les hommes - dans les champs d'activité des entreprises ou au sein de leurs compétences pour les collectivités concernées - participent à repérer les inégalités et à comprendre les discriminations liées au sexe, à identifier et analyser les freins rencontrés, à objectiver les situations. Si les politiques publiques ne sont pas toujours à l'origine de la division sexuelle des rôles et des tâches, elles ne sont pas neutres et peuvent contribuer à réduire ou à accroître les inégalités entre les femmes et les hommes. Afin d'agir, il faut produire de la connaissance notamment par la production de données sexuées. Néanmoins, si la collecte de données sexuées mérite d'être davantage soutenue, elle ne suffit pas. L'ensemble des panoramas sexués quantifie l'égalité. Le législateur nous impose d'aller au-delà, de qualifier pour réduire les écarts, d'assurer un suivi sur la durée pour effectuer des comparaisons et si besoin les réajustements nécessaires, de mesurer l'efficacité et l'efficience des politiques publiques en matière d'égalité des droits femmes.hommes.

// L'égalité dans l'action régionale

Conformément à son engagement, la Région a souhaité mettre à disposition des éléments sexués statistiques clés, donnant à voir une vision régionale globale de la situation des femmes et des hommes dans différents domaines de l'activité humaine. Toutes les collectivités bretonnes soumises à l'obligation d'établir un rapport annuel d'activité en matière d'approche intégrée de l'égalité femmes.hommes dans leurs politiques peuvent rencontrer des difficultés pour effectuer les requêtes nécessaires, organiser la récolte des données sexuées, produire de l'analyse. Un groupe de travail thématique sur l'égalité femmes.hommes constitué des pourvoyeurs de données régionales a été constitué en octobre 2017 dans le cadre de l'observatoire des territoires. Aux côtés de la Région et de l'Etat en région, l'Insee, le GREF, l'Observatoire de l'Université Bretagne Loire, la Chambre régionale d'agriculture, l'Adeupa, la CRESS mais également l'association HF Bretagne, la CAF ou encore les Conseils départementaux d'Ille et Vilaine et du Finistère, se sont d'ores et déjà réunis à deux reprises. Ces travaux permettront à terme, de mettre à disposition de tous les territoires, des informations fiables et significatives. Dans un premier temps, il s'agit d'identifier une dizaine d'indicateurs en région qui offrent une déclinaison bretonne des *Chiffres de l'égalité* établi annuellement par le Secrétariat d'Etat à l'égalité entre les femmes et les hommes.

L'élaboration annuelle, pour la troisième année consécutive du RADD Egalité femmes.hommes, s'appuie désormais sur une plus grande appropriation des enjeux liés à la récolte systématique des données sexuées des bénéficiaires des dispositifs régionaux. Leur recueil et leur recensement, qu'il convient encore de stabiliser, de préciser et d'harmoniser, restent déterminants pour s'assurer, en amont de sa définition ou au moment de son évaluation, qu'aucune politique régionale ne discrimine en raison du sexe.

La gouvernance au sein des fonctions d'observation est également intéressante à observer, notamment dans le cadre du projet Géobretagne.

GéoBretagne : nombre de pôles métier pilotés par des femmes.hommes	2015	2016	2017
Nombre de pôles métier	11	10	11
Animation transversale des pôles métier (parfois assurée par un binôme)			
Nombre de femmes	8	10	11
Nombre d'hommes	13	16	17
Animation départementale ou des sous-groupes des pôles métier			
Nombre de femmes	2	4	4
Nombre d'hommes	4	5	5
Représentation du Conseil régional			
Nombre de femmes	2	3	3
Nombre d'hommes	3	3	3

Les pôles métier de GéoBretagne sont des groupes de travail dédiés à une thématique pour favoriser la mise en cohérence des données et leur partage. Leur animation est assurée par les représentant.e.s de partenaires souhaitant s'investir dans l'organisation des réunions, la synthèse des échanges, l'élaboration et le suivi de la feuille de route. Les hommes ont davantage investi la démarche, ses modalités et les lieux.

4.2 Les contractualisations et l'animation territoriale

Chiffres clés

75% des budgets publics consacrés aux loisirs des jeunes profitent aux garçons.

Parmi les étudiant.e.s en architecture, on compte 58% de femmes mais seulement 27% se retrouvent inscrites à l'ordre des architectes.

// Contexte national et régional

Les femmes et les hommes n'ont pas partout le même accès aux droits et aux services, ne disposent pas des mêmes ressources sur un même territoire et n'occupent pas les mêmes lieux. En fonction de rôles, de responsabilités, d'organisation, de contraintes et de modes de vie différents, elles et ils ne vivent pas toujours les mêmes réalités. La prise en compte des besoins différenciés des femmes et des hommes, la réduction des inégalités entre les sexes et la participation des femmes aux politiques territoriales sont des conditions indispensables au développement des territoires.

En 2017, au-delà de la question du harcèlement de rue, plusieurs villes ont lancé des réflexions sur les équipements publics et la/les manières de construire des villes plus accueillantes et plus égalitaires : l'occupation des squares, des espaces de circulation, des équipements sportifs, l'offre des loisirs sont analysées au prisme du genre. La plateforme d'innovation urbaine *Genre et ville* accompagne architectes, urbanistes, géographes en répondant aux démarches des municipalités qui cherchent à ré-interroger usages, aménagements ou mobilier urbain au bénéfice de tou.te.s. Répondre aux besoins et aspirations de chacun.e pour comprendre les réalités de tou.te.s nécessite d'associer les habitant.e.s, en ville (cf. les *Urbain.e.s*) et à la campagne (cf. *Odette and Co*). Les inégalités sexuées, sociales et territoriales sont particulières au sein des Quartiers prioritaires de la ville (QPV) et en milieu rural, souvent par leur intensité, parfois par leurs spécificités. A l'initiative de multiples acteurs et actrices, une réflexion nationale est engagée. Des villes se dotent d'un label *HQE* comme *Ville à Haute Qualité Egalitaire*. Un réseau national pour « fédérer les actions et porter une parole utile sur les questions essentielles de l'égalité, de la mixité et de la liberté des femmes » s'intéresse aujourd'hui à l'accès à l'autonomie et à l'emploi, à la place dans l'espace public et au fait religieux dans les quartiers. L'Association des Maires de France propose elle, d'intégrer les taux d'emploi féminin et de familles monoparentales dans la définition des territoires prioritaires. *L'Observatoire national de la Politique de la Ville* (ONPV) s'est fixé pour missions de conduire des études spécifiques sur les discriminations et les inégalités femmes.hommes dans les QPV. Le Conseil national des villes a été saisi par le gouvernement en octobre 2017, sur « la place des jeunes filles et des femmes dans les espaces publics des quartiers prioritaires », pour des résultats attendus en 2018.

En Bretagne, les habitant.e.s des quartiers prioritaires représentent 8% de la population des villes concernées (13% en France). 42% de leurs habitant.e.s vivent en dessous du seuil de pauvreté. Les familles monoparentales représentent 20% des foyers de ces quartiers. Le taux de l'emploi féminin y varie de 28% à 50%. Dans les territoires ruraux, les femmes, plus diplômées qu'ailleurs en France, connaissent un *plancher collant* des campagnes car moins de métiers qualifiés s'offrent à elles.

// L'égalité dans l'action régionale

- La place des femmes et des hommes dans la mise en œuvre des contrats de partenariat Europe-Région-Pays

Avec les Pays, l'association des îles du Ponant, les EPCI et les Conseils de développement, la Région a signé 22 *Contrats de partenariat* en 2015. Leur mise en œuvre se traduit par la tenue de *Comités uniques de programmation* (CUP) installés sur chaque pays, co-présidés par le.la Président.e du pays et l'élu.e référent.e régional.e, composés pour moitié de représentant.e.s des EPCI et d'acteur.trice.s issu.e.s des conseils de développement.

Parité dans les Comités uniques de programmation des contrats de partenariat Europe/Région/Pays	2015	2016	2017
Membres titulaires des comités uniques de programmation			
Nombre de femmes / % de femmes	82 / 24 %	82 / 24 %	97 / 24 %
Nombre d'hommes / % d'hommes	336 / 76 %	336 / 76 %	305 / 76 %

Derrière la stabilité du ratio f.h, malgré une légère baisse du nombre de membres des comités uniques de programmation en 2017, se cachent d'importantes diversités : la majeure partie des CUP compte de 15 à 35% de femmes, un CUP ne compte aucune femme mais trois en comptent plus de 35%. Les CUP sont le reflet des situations des exécutifs de Pays, d'EPCI et de la composition des Conseils de développement ; ce qui explique cette situation.

- La politique de la ville

L'égalité femmes.hommes, au-delà d'une obligation imposée comme un axe transversal des Contrats de Ville, s'avère désormais un défi à relever compte tenu de la situation des populations sur ces territoires. La difficulté de prendre en compte sa transversalité dans l'ensemble des projets proposés aux Comités des financeurs et le peu d'actions spécifiques en font pourtant encore un axe à développer. De nombreuses initiatives sont proposées localement pour construire et mettre en œuvre des outils de sensibilisation, d'insertion et d'accompagnement des personnes. La Région Bretagne est engagée dans la mise en œuvre des *Contrats de ville* concernant douze établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) jusqu'en 2020. En signant ces contrats, elle a inscrit la priorité de concourir à l'égalité des droits par le soutien aux actions pour favoriser l'insertion professionnelle des femmes, notamment des familles monoparentales et des femmes migrantes, avec la volonté de développer la connaissance, la sensibilisation et la formation sur l'égalité des droits des EPCI et Conseils de développement.

Approche intégrée de l'égalité dans les Contrats de ville bretons	Réalisation 2015	Réalisation 2016	Réalisation 2017
Quartiers prioritaires concernés	8	12	12
Nombre de projets Egalité femmes.hommes dans les appels à projets Contrats de Ville	10	29	37
Principales thématiques	Accès au droit, autonomie économique et sociale, contre les violences conjugales	Accès au droit, insertion professionnelle, marches exploratoires, insertion par la culture et le sport	Accès au droit, insertion professionnelle, marches exploratoires, insertion par la culture et le sport

L'année 2017 aura été marquée par les premiers bilans des « Marches exploratoires » qui visent à prendre en compte les usages des femmes dans l'aménagement des espaces publics et du cadre de vie des quartiers en tant qu'expertes de leur quotidien. De nouvelles expériences ont pu être conduites, des solutions concrètes apportées sur les enjeux de renouvellement urbain comme à Brest. Elles permettent d'analyser les besoins des femmes dans la construction des programmes à venir afin de lutter contre le sentiment d'insécurité perçu par les habitantes. L'augmentation des projets *Egalité* témoigne d'une présence active et efficace des associations de défense des droits des femmes dans les quartiers. Parmi les 37 projets recensés, 14 sont portés par le réseau des Centres d'information des droits des femmes et des familles (CIDFF) qui reste un des opérateurs très investi dans les quartiers prioritaires. Implantés sur l'ensemble des départements bretons, les CIDFF proposent des accompagnements personnalisés adaptés aux fragilités sociales, d'insertion professionnelle ou consécutives à des violences conjugales que peuvent rencontrer des femmes, souvent isolées. A leurs côtés, on compte plus d'une dizaine de partenaires investis sur la promotion de l'égalité des droits f.h.

- Animer un réseau des actrices et acteurs des territoires

La Région veut développer un « réseau des actrices et des acteurs des territoires » qui dépasse les clivages urbain-rural, littoral-intérieur dans l'objectif de faire dialoguer, partager les bonnes expériences, mutualiser, professionnaliser, faciliter l'interconnaissance, engendrer de nouvelles coopérations. Il s'agit également de repérer et de soutenir les innovations territoriales dans une démarche ascendante. Après un 1^{er} événement en 2016 où la parité avait fait l'objet d'une attention particulière, la préparation de la 2^{ème} édition des « Territoires innovent », prévue initialement en 2017 mais reportée en 2018, a fait l'objet d'une même vigilance.

La concertation de la démarche *Breizh Cop* a été lancée, donnant lieu à un certain nombre d'événements, dont le « carrefour des territoires » en mars. 290 hommes et 200 femmes (40%) s'y sont inscrit.e.s. Parmi les 9 intervenant.e.s, on comptait 5 hommes et 4 femmes.

Le *réseau rural* est un outil d'animation au service du développement dans les territoires ruraux. Il existe à l'échelle européenne, française et dans chacune des Régions. Le réseau rural breton, copiloté par la Région et l'Etat, est ouvert à tout.e.s.

Parité dans la Commission de pilotage du réseau rural (y compris les co-pilotes)	2016	2017
Nombre de femmes et part des femmes	12 soit 41,4 %	12 soit 41,4%
Nombre d'hommes et part des hommes	17 soit 58,6 %	17 soit 58,6%

La composition de la commission, renouvelée en 2016, n'a fait l'objet au cours de l'année 2017 que de substitutions de personnes à d'autres, sans modification du *sex ratio*.

5. Connexion des territoires et des populations

5.1 Le numérique

// Contexte national et régional

Chiffres clés

2 salariées sur 10 dans le numérique en Bretagne sont des femmes.

Les femmes représentent 44% des joueur.euse.s vidéo.

89% des jeunes ont créé un profil sur au moins un réseau social.

Selon le HCE fh, 73% des femmes ont déclaré avoir subi des violences en ligne et une fille sur 5, âgée de 12 à 15 ans, a déjà été insultée sur les réseaux sociaux. En réponse, la Région Ile de France a mis en ligne en octobre 2017 le 1^{er} site de ressources contre le Cyber sexisme à destination des jeunes et des professionnel.le.s.

En France, le numérique est à la fois l'un des secteurs professionnels où le taux de mixité femmes.hommes est le plus faible et, conséquence souvent constatée pour un secteur très masculinisé, le secteur où l'ampleur du sexisme comme son invisibilisation par les hommes sont dénoncées. Les femmes représentent moins de 28 % des employé.e.s des entreprises du numérique alors que ce taux est de 48 % pour le reste de l'économie. L'écart se creuse davantage pour les métiers techniques : les femmes représentant seulement 16% des personnes occupant un poste d'ingénieur.e ou de technicien.ne du secteur. Elles sont surreprésentées dans les emplois de secrétariat (96%). Avec 20% de filles à la sortie des écoles d'ingénieur.e.s (tous confondus), 11% d'étudiantes dans les écoles d'ingénieurs en informatique, 20% en Licence professionnelle Métiers de l'Informatique, du Traitement de l'Information et des Réseaux, la part des femmes dans les métiers du numérique risque de diminuer dans les prochaines années, faute de jeunes diplômées issues de formations supérieures scientifiques et/ou techniques. Pourtant, on compte toujours 50% de bachelières dans les bacs scientifiques.

Face au manque de 750 000 professionnel.le.s du numérique en 2020 selon la Commission européenne, devant le besoin de 170 000 postes à pourvoir en France selon le service des statistiques du Ministère du Travail, le Secrétariat d'Etat au numérique a choisi en 2017 de s'associer au Secrétariat d'Etat à l'égalité entre les femmes et les hommes pour participer à lancer la fondation Femmes@Numérique ; En partenariat avec un collectif d'associations et d'entreprises, il s'agira en premier lieu de rendre visible et de valoriser les parcours et carrières professionnelles des femmes du secteur.

En Bretagne, le numérique est également créateur d'emplois (+ de 2 500 recrutements en 2016). Néanmoins, à ce jour, le secteur ne fait état que de 24% de femmes salariées et seulement de 21% de femmes créatrices de startups. Près de

12 000 femmes travaillent dans l'économie numérique (soit 32 % du total des emplois). Dans les activités télécoms, le taux de féminisation s'élève à 28 % (moins trois points par rapport à la moyenne nationale), et à 24 % dans les services sécurité des systèmes d'information (moins 1,5 % par rapport à la moyenne nationale). Seules 13% de femmes sont entrées sur les formations strictement numériques (hors assistant.e digital ou e. commerce) sur 600 entrées au total entre septembre 2015 et fin 2017. Le projet de *Grande école du Numérique* soutenu par la Région via le dispositif Actions territoriales expérimentales (ATE) souhaite « contribuer à la cohésion sociale en favorisant l'insertion sociale et professionnelle des personnes éloignées de l'emploi et de la formation, en particulier des jeunes, des femmes et des habitant.e.s des quartiers prioritaires de la ville. Ces formations ont d'ores et déjà permis d'atteindre l'objectif affiché en amont par le projet d'accueillir près de 30% de femmes.

L'inauguration du *Ti Lab* en novembre 2017 par la Région et l'Etat fut l'occasion de revenir sur un des 6 projets du Laboratoire régional d'innovation publique destiné d'une part, à favoriser la promotion des métiers du numérique auprès des femmes et d'autre part, à sensibiliser les professionnel.le.s des formations du numérique et les représentant.e.s d'entreprise du secteur à promouvoir l'égalité f.h au sein de leurs établissements. L'écriture d'un cahier des charges relatif à la mise en place d'une plate-forme pour faciliter la relation entre l'ensemble des protagonistes bretons concernés est attendue.

// L'égalité dans l'action régionale

Soutenue par la Région, l'association ESTIMnumérique (Entreprise Synergie Territoire Inclusion Mixité/Numérique), créée fin 2017, a pour objectifs de lutter contre la fracture numérique et de favoriser la mixité dans le numérique. Après l'organisation du 1^{er} Forum *Femmes et numérique* en mai 2016 et son bilan positif, l'Etat et la Région ont, de nouveau, choisi d'apporter leur soutien à la tenue d'une 2^{ème} initiative en juin 2017. Celle-ci a rassemblé plus de 700 personnes, proposé 27 ateliers thématiques, permis à 77 partenaires de rejoindre le réseau favorable à la promotion de l'égalité professionnelle au sein du numérique en Bretagne.

Par ailleurs, suite à un appel à projets expérimental lancé par la Région visant à accompagner des TPE à faire du numérique un outil de la transformation au quotidien, un projet intégralement digitalisé de sensibilisation, de formation et de conseil à l'égalité f.h a été soutenu à hauteur de 21 500 euros en 2017. Cette action est portée par Perfegal, Eliga et Larny Bird.

Au-delà du soutien apporté à ces initiatives, la Région accompagne également les projets qui ont vocation à agir contre le cyber sexisme, notamment auprès des plus jeunes.

5.2 Les mobilités et transports

Chiffres clés

En France, 2/3 des usager.e.s des transports en commun sont des usagères.

Les hommes n'utilisent les transports en commun que pour 10% de leurs déplacements.

78% des femmes qui prennent les transports en commun mettent en œuvre une stratégie pour éviter les situations de harcèlement.

67% des points retirés sur le permis de conduire en 2017 l'ont été à des hommes contre 33% pour les femmes.

// Contexte national et régional

L'observatoire de la mobilité de l'Union des transports publics et ferroviaires (UTP) commence à s'intéresser aux usages différenciés des femmes et des hommes. En 2017, dans le cadre d'une étude confiée à l'Institut français de l'opinion publique (IFOP), des premières données sexuées sont publiées : 53% des utilisateur.trice.s de transport en commun en Ile de France sont des femmes.

Les différences de comportements f.h pour les déplacements domicile-travail restent significatives. 44% des déplacements chez les hommes sont liés à leur activité professionnelle contre 33% pour les femmes. Les distances parcourues par les femmes sont toujours beaucoup plus courtes. Pour autant, elles se déplacent 4,13 fois par jour en moyenne alors que les hommes déambulent d'un lieu à un autre 4,06 fois par jour. Le caractère multitâche des allers-retours quotidiens de femmes, du travail aux diverses activités des enfants, en passant par les courses et autres expéditions journalières explicite ce delta.

Par ailleurs, dans ses résultats publiés en septembre 2017, la Fédération nationale des associations d'usager.e.s des transports constate que 93% des femmes empruntant régulièrement les transports collectifs routiers (autocars, taxis, VTC, covoiturage) affirment être confrontées à des situations de harcèlement sexiste. Les halls de gare, les quais et les zones aux alentours des gares sont désignés comme les lieux où surviennent le plus souvent ces agressions. Des collectivités se mobilisent : la Métropole bordelaise a ainsi identifié « les empêchements spécifiques à la pratique

du vélo (...) que pourraient rencontrer les femmes ». L'utilisation du deux-roues est à 60% masculine. Après l'arrivée d'un deuxième enfant, les femmes abandonnent davantage cette pratique alors que les hommes la renforcent. Interrogées, elles placent le vélo en tête des modes de transports qui les exposent le plus au harcèlement (51%).

En Bretagne aussi, pour garantir à chacun.e le droit de circuler, le besoin de données sexuées émerge. Il en est ainsi de l'enquête *mobilité au Pays de Lorient* éditée en juin 2017 qui confirme les tendances nationales : si les femmes sont mieux représentées dans la pratique des modes actifs, 61% des déplacements à vélo sont le fait des hommes. Selon le conseil de développement de l'agglomération et du Pays de Saint-Brieuc, dans son enquête conduite en 2017 sur « les mobilités des jeunes en milieu rural » on note « un certain nombre de différences de perceptions et de pratiques entre les mobilités des filles et des garçons ». Ces derniers expriment moins de contraintes, que ce soit dans les modes ou le périmètre des déplacements. Seules les filles évoquent les risques liés aux sorties et aux déplacements.

Enfin, l'expérience des marches déambulatoires se multiplie : ainsi de celle organisée en 2017 par Bibus, la SNCF et la Métropole brestoise qui a permis de recueillir le ressenti des femmes sur la sécurité dans et près des transports en commun, et de faire des préconisations notamment pour améliorer la signalétique, la présence physique d'agent.e.s, renforcer la visibilité des moyens d'alarme.

// L'égalité dans l'action régionale

La Région souhaite répondre au plus près des usages et des moyens financiers de celles et ceux qui empruntent les « trajets du quotidien ». Suite à une 1^{ère} rencontre, en septembre 2017 avec la SNCF, la désignation d'un.e référent.e SNCF Egalité, le repérage de réseaux féminins bretons liés aux transports, le besoin de données sexuées, la mixité des images dans les supports de communication,..ont fourni des pistes de travail en commun. Pour sa part, dans le cadre de renouvellement de délégation de service public des transports scolaires, la Région a désormais affiché sa volonté de faire progresser l'égalité fh au sein de conventions signées avec des transporteurs.

Usager.e.s du TER Bretagne	2015	2016	2017
Nombre d'usager.e.s du TER avec la carte KorriGo			
Nombre de femmes en %	49 %	51 %	50 %
Nombre d'hommes en %	51 %	49 %	50 %
Nombre d'abonné.e.s seul.e.s			
Nombre de femmes en %	51 %	52 %	49 %
Nombre d'hommes en %	49 %	48 %	51 %

Un suivi annuel sexué des abonné.e.s du TER est stabilisé. Le ratio 50/50 se confirme.

- La place des femmes dans la gouvernance du transport

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
 Reçu en préfecture le 29/06/2018
 Affiché le
 ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

Gouvernance	2015		
Participant.e.s aux instances de concertation du transport public régional			
Nombre de femmes en %	36 %	28%	35 %
Nombre d'hommes en %	64 %	72%	65 %

L'examen 2017 des feuilles d'émarginement des Comités de lignes et comité des partenaires relève au total 336 personnes. Cette augmentation de 43 % sur la participation (145 participant.e.s en 2016) semble profiter aux femmes.

Envoyé en préfecture le 29/06/2018

Reçu en préfecture le 29/06/2018

Affiché le

ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

6. Rayonnement et vitalité

6.1 Le sport

Chiffres clés

23% des licencié.e.s sont des femmes. 23% des dirigeant.e.s de fédérations sportives sont des femmes.

Sur 47 membres du CA du Comité national olympique sportif français, 9 sont des femmes.

26% des arbitres sont des femmes, toutes fédérations et tous niveaux confondus.

Les sports féminins représentent moins de 20% du volume horaire des retransmissions sportives TV.

// Contexte national et régional

Selon des chiffres publiés par l'INSEE en novembre 2017, 45% des femmes et 50% des hommes de 16 ans ou plus déclarent avoir pratiqué une activité physique ou sportive au cours des douze derniers mois. La part des pratiquantes tend à augmenter (+ 5% en 6 ans) tandis qu'elle reste stable chez les hommes. Les écarts restent néanmoins élevés parmi les plus jeunes : 50% des femmes de 16 à 24 ans ont pratiqué au moins une activité physique ou sportive contre 63% des hommes de cette même classe d'âge. Parmi les plus jeunes, la part de pratiquant.e.s régulier.e.s a augmenté de 5 points chez les femmes de 16 à 24 ans comme chez celle de 25 à 39 ans. Aux mêmes tranches d'âge, cette part est demeurée stable chez les hommes.

Les stéréotypes de sexe contribuent à maintenir des différences et une répartition déséquilibrée dans le choix des disciplines. Si la marche à pied est l'activité physique ou sportive la plus pratiquée par les femmes comme par les hommes, les femmes restent surreprésentées en danse et en gymnastique et largement minoritaires dans les sports de raquettes ou les sports collectifs. Même si les fédérations de sports de contact (rugby, boxes, arts martiaux, handball) voient leur quota d'adhérentes augmenter de 25% par an depuis 5 ans.

Sont communs aux hommes et aux femmes, les besoins de se distraire, de rester en forme et d'évacuer le stress. Les différences par sexe sont plus marquées pour les autres sources de motivation : ainsi 24% des femmes sportives déclarent pratiquer

une activité physique ou sportive pour perdre du poids, soit 6 points de plus que les hommes. Ceux-ci sont 21% à déclarer exercer une activité physique ou sportive pour dépasser leurs limites, soit 2 points de plus que les pratiquantes. Ces différences de motivation particulièrement plus marquées chez les plus jeunes tendent à s'atténuer progressivement avec l'âge. Enfin, 17% des femmes ayant pratiqué régulièrement une activité physique ou sportive, dans le cadre d'un club ou d'une association, ont participé à une compétition sportive. Cette proportion est trois fois plus élevée chez les hommes (52%). S'il faut travailler la mixité dans la pratique sportive, le droit au sport pour tou.te.s doit être garanti. L'inégalité d'accès n'a rien de naturel : dès l'enfance, infrastructures et moyens publics, soit 70% des budgets et des équipements sportifs des communes, sont consacrés aux garçons.

A la faveur des dénonciations massives et publiques d'agressions sexuelles fin 2017, le débat sur le sexisme dans l'univers sportif a été relancé. Des initiatives ont été prises : le Comité Ethique et Sport propose un numéro d'appel (01 45 33 85 62) et de prise en charge anonyme pour dire *Stop aux maltraitances*. Pour la première fois de son histoire, la Fédération française de football a nommé une vice-présidente et une secrétaire générale au sein de son exécutif, et une sélectionneuse pour les Bleues. Les instances dirigeantes de la Fédération sportive et gymnique au travail sont aujourd'hui paritaires. En Formule 1, c'est désormais la fin des *Grid girls*, ces « Filles des grilles » cantonnées à porter des pancartes pour indiquer l'emplacement des voitures. Pour rendre visible la pratique sportive des femmes, des médias comme le magazine *Les Sportives* ou le site *Neuf Dixième* sont créés.

En Bretagne, l'année 2017 fut marquée par le soutien régional à la création d'un centre d'expertise *Sport santé au féminin*, novateur dans la prise en charge des pathologies des sportives, en particulier gynécologiques. Un premier colloque, en octobre dernier, réunissant à la fois des professionnel.le.s de la santé et du sport, ou des représentant.e.s de collectivités ou d'associations de sportif.ve.s a permis de libérer la parole de championnes sur des troubles de santé spécifiques aux femmes - troubles alimentaires, déficits hormonaux, problèmes d'aménorrhée, fuites urinaires - encore tabous. Des aides financières ont également contribué au développement d'un réseau régional d'associations et d'outils pour soutenir des sportives atteintes du cancer du sein et contribuer à leur santé et /ou réinsertion professionnelle.

// L'égalité dans l'action régionale

- **Le chèque sport**

Le chèque sport offre une réduction automatique de 15 € sur toutes licences sportives acquises auprès d'un club breton par un.e jeune de 16 à 19 ans.

Nombre de bénéficiaires du Chèque Sport	2013/2014	2014/2015	2015/2016	2016/2017
Nombre et part de filles de 16 à 19 ans	9 431 (32 %)	9 803 (34 %)	10 513 (36 %)	10 810 (38 %)

Sur un nombre total de bénéficiaires qui s'est légèrement érodé (-3% environ) par rapport à 2016, s'établissant à 28 325 et représentant un remboursement de 424 K €, le nombre de *Chèques Sport* saisis par les jeunes filles a, en revanche encore augmenté de 2,8 % en 2017 (soit + 297 chèques), poursuivant ainsi sa régulière augmentation. Si la part des filles reste minoritaire, il est important de noter qu'en deux saisons, ce dispositif a séduit 1 000 jeunes bretonnes supplémentaires, soit une hausse de plus de 10 points. Cette évolution positive est d'autant plus

remarquable qu'elle concerne un âge lycéen au cours duquel, à l'image de l'investissement sportif inégal filles.garçons en défaveur des filles. Ce résultat témoigne d'incitatifs et ciblés sur une pratique sportive encadrée des lycéennes, encore faibles.

• Les aides régionales

Aides régionales en matière de :	2015	2016	2017
> Déplacements :			
Nombre de déplacements	26	23	12
Montant financier dédié à une discipline « féminine » / montant total	17%	24%	16%
> Manifestations :			
Nombre	8	8	5
Montant financier dédié à une discipline « féminine » / montant total	6%	6%	4%
> Sportives de haut niveau (SHN)			
Nombre	58	44	36
Montant financier dédié au SNH « féminin » / montant total	36%	37%	40%
> Chèques Sport			
Nombre	9 803	10 513	10 810
Part relative (montant financier dédié à une discipline « féminine » / montant total)	34%	36 %	38 %
> Centres de formation de clubs phares			
Nombre	4	5	6
Part relative (montant financier dédié à une discipline « féminine » / montant total)	41%	50 %	56 %

Les déplacements exclusivement féminins représentent 16% du montant financier consacré à l'ensemble des déplacements (dont des déplacements mixtes), soit une baisse de 8 points par rapport à 2016. Plusieurs facteurs peuvent être avancés : le niveau sportif des compétitrices et/ou des clubs féminins bretons est en baisse et ne correspond plus aux critères d'éligibilité (Niveau Elite pour l'individuel, 2 premiers niveaux amateurs pour les équipes). Mais surtout, la mutualisation des déplacements intégrant les filles et les garçons, souhaitée par la Région, implique qu'il y ait moins de dossiers de déplacements exclusivement féminins.

Les aides pour les déplacements « 100% féminins », qui se concentrent sur 12 disciplines différentes (contre 15 en 2016), varient entre 147 € et 8 556 € (bornes en hausse). Pour les déplacements 100% masculin, la fourchette est de 110 € à 11 789 €.

Sur les 5 manifestations exclusivement dédiées aux féminines soutenues par la Région, 2 concernent des tournois de tennis, et 3 des épreuves cyclistes soit 4% des manifestations totales aidées. C'est 10 fois moins que le nombre de compétitions "masculines" (33 compétitions aidées en 2017).

Financièrement, le constat est encore moins favorable : les 5 compétitions féminines ont représenté des subventions totales de 17 500 euros (soit 2,2% des aides totales, toutes manifestations confondues, - 4 points par rapport à 2016), contre 787 900 euros pour les manifestations masculines, soit un rapport de 1 à 20.

Le soutien aux sportives de haut niveau a baissé de 18% par rapport à 2016, sur un total de 89 soutiens (40%). La baisse du nombre de sportives aidées provient de la sélection plus restrictive opérée par la Région et ce, quel que soit le sexe du bénéficiaire. Les aides aux sportives de haut niveau, dont le montant oscille entre 400 euros et 1320 euros (même fourchette que pour les sportifs), ont représenté 24 160 euros, soit 40% du montant total (+3%).

Les centres de formation de clubs féminins soutenus par la Région sont dorénavant majoritaires (6 sur 11). Ils ont capté 56% des financements consacrés à ce dispositif. L'aide la plus élevée pour un centre avec une discipline "féminine" a atteint 45 000 euros, contre 62 000 euros pour l'aide la plus conséquente dédiée à un centre avec une discipline "masculine".

6.2 La culture

Chiffres clés

En France, on compte 42% de femmes dans les professions culturelles.

10% des 100 plus grandes entreprises culturelles sont dirigées par des femmes.

Les structures culturelles dirigées par une femme reçoivent 40% de subventions en moins que celles dirigées par un homme. Une femme y gagne 18% de moins qu'un homme.

Les créatrices ont porté 37% des spectacles au Festival d'Avignon 2017.

Depuis 1985, 8% des Victoires de la musique du meilleur album ont été décernées à une interprète féminine. Depuis 1976, 2% de femmes ont été Césarisées.

// Contexte national et régional

Le taux de féminisation dans les professions culturelles a augmenté depuis les années 60. Néanmoins, les femmes sont plus souvent cantonnées aux disciplines et métiers les moins valorisés socialement et financièrement. Majoritaires dans les secteurs comme le livre et la presse, les femmes demeurent peu présentes dans l'industrie du film, la musique et le jeu vidéo.

Dans le domaine du spectacle vivant, elles sont 12 % à diriger des scènes de musiques actuelles ; pour la saison 2017-2018, 34 % des spectacles de théâtre, de cirque et de danse programmés sont mis en scène par des femmes. Les techniciens du spectacle peinent en revanche à se féminiser.

Dans sa dernière étude, *Inégalités entre les femmes et les hommes dans les arts et la culture. Acte II : après 10 ans de constats, le temps de l'action*, le Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes souligne le paradoxe : 60% d'étudiantes dans les écoles de l'enseignement supérieur dans la culture, tous domaines confondus, mais plus que 40% parmi les actifs du secteur.

Moins rémunérées, les femmes sont également moins programmées et moins récompensées. Dans le domaine du cinéma par exemple, 20 % des films sortis en salle sont réalisés par des femmes et aucune n'a reçu de César du meilleur film ou de la meilleure réalisation depuis 2010. Les disparités salariales y sont criantes : exceptés les postes de scriptes et de cascadeuses, tous les autres métiers connaissent des écarts salariaux, le plus grand (avec - 42%) étant celui entre les réalisateurs et les réalisatrices. Selon l'association *le Deuxième Regard* qui milite pour la parité, l'égalité et la diversité dans le cinéma français, cette

« bataille des chiffres est primordiale pour agir sur les représentations et créer une véritable expertise sur le sujet... car on ne peut pas analyser aujourd'hui les violences sexuelles dans ce secteur indépendamment de la répartition du pouvoir, ce sont des dynamiques croisées ». Quand 80 % des œuvres publiées sont écrites par des hommes, la vision du monde ne peut être « neutre ». En musique, parmi les 50 plus grands succès musicaux de 2017, seuls 20 % d'entre eux sont portés par des interprètes féminines. Et si la moitié de l'audience du rap est féminine, seuls 5% d'albums de rap sont publiés par des femmes tandis que tous les labels de rap sont dirigés par des hommes.

Pour autant, l'année 2017 marque une étape décisive dans la promotion de l'égalité femmes.hommes dans les domaines culturels. La fin de l'année fut ainsi marquée par une multitude d'engagements et d'initiatives en matière d'objectifs chiffrés pour les programmations : instauration de quotas de progression au sein des structures, mise en place d'observatoires pour mesurer les inégalités (emplois, salaires et attribution des aides financières), études sur le devenir des femmes diplômées du secteur... Le Ministère de la Culture qui affirme que « le secteur culturel y a un devoir d'avant-garde », évoque la mise en place de principes d'éga-conditionnalité et de bonus-malus.

En Bretagne, l'année 2017 marque également une évolution très positive. Après la publication en 2016 et 2017 de deux études territoriales sur la place des femmes dans le spectacle vivant et les arts plastiques, l'association *HF Bretagne*, grâce au soutien de la Région, a développé ses relais dans les départements bretons. Elle a élargi ses activités au travers d'ateliers de formation ou de temps de sensibilisation dans les Ecoles d'arts et lieux de formation (Conservatoires, Ecoles de Théâtre, etc.), de tables rondes comme celle portant sur les Femmes et musiques actuelles lors des TransMusicales 2017. Elle a également initié avec la Ville de Brest - une première en France - une méthodologie de comptage des personnels permanents au sein des structures culturelles brestoises, un examen sexué de leurs activités comme une analyse genrée des moyens financiers accordés par la Ville (investissements, régies, subventions aux associations, appui à la création, à l'organisation de manifestations...). Cette budgétisation sensible au genre - une démarche inscrite de juillet 2017 à juin 2018 - permettra notamment de croiser les moyens mobilisés et le sexe des bénéficiaires finaux.

La diversité des initiatives culturelles - tenue du 2^{ème} Festival Clito'rik, sortie du livre « *A l'origine du féminisme en Bretagne, Marie Le Gac-Salonne 1878-1974* » d'Isabelle Le Boulanger, de la collection « *L'ABC...Z des héroïnes* » de Marilyne Degrenne, montage de « L'« =xpo » design sur le genre de Marine Le Ravazet, comme de celle consacrée aux femmes créatrices dans l'histoire proposée par le Musée des Beaux-Arts de Rennes confirme une évolution encourageante en la matière dans notre région.

// L'égalité dans l'action régionale

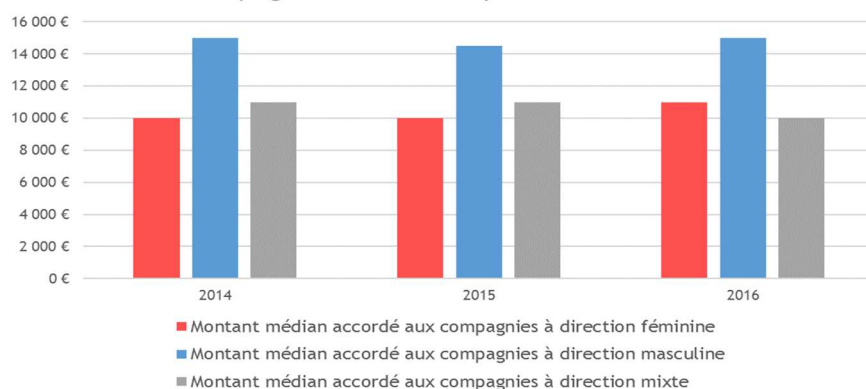
Membre fondatrice de plusieurs établissements publics de coopération culturelle, et au-delà de la vigilance déjà portée à la désignation paritaire de ses représentants au sein de leurs conseils d'administration, la Région encourage la parité et l'usage du féminin des noms de fonctions auprès de ses partenaires. Le Conseil d'administration du FRAC (Fonds régional d'art contemporain) Bretagne a ainsi adopté ses nouveaux statuts 2017

en intégrant systématiquement la mention au masculin et au féminin des fonctions de directeur.e.s ou pour la coordination de l'achat. Le Conseil d'administration de *Livre et Lecture en Bretagne* emprunte

Inspirée par l'analyse quantitative et par genre des aides attribuées par l'Etat en région, parue en 2016 en Bretagne (*Mission sur l'égalité femmes - hommes dans le spectacle vivant* de Cécile Hamon), la Région a initié une première étude en 2017 afin de conduire une « *Analyse de la place des femmes dans les aides octroyées de 2014 à 2016 par le Conseil régional de Bretagne aux compagnies du spectacle vivant* ». Si l'étude nationale s'appuie sur les moyennes statistiques, le travail réalisé à l'échelle régionale, au regard de l'échantillon relativement restreint (92 compagnies) et des très grands écarts budgétaires entre les compagnies, a choisi une approche selon les médianes (partage en deux parties égales). Même s'ils sont encore notables, les écarts médians tendent à se réduire : 50% en 2014, 36% en 2016. Cette étude révèle également que les compagnies dirigées par des hommes adressent des demandes d'aide plus élevées (20 000 € en montant médian) que les compagnies dirigées par des femmes (15 000 € en montant médian).

Cette initiative d'exigence démocratique fait écho à la démarche de prise en compte des droits culturels engagée qui implique de repenser la politique culturelle régionale en s'interrogeant sur toutes les formes de discrimination qui peuvent freiner chacun.e à participer librement à la vie culturelle.

Evolution des montants médians accordés aux compagnies toutes disciplines confondues



Composition des Conseils d'administration des Etablissements publics à caractère culturel (EPCC)	2015	2016	2017
EPCC Spectacle vivant en Bretagne			
Femmes titulaires / Hommes titulaires	8 F / 5 H	8 F / 5 H	8 F / 5 H
Femmes suppléantes / Hommes suppléants	7 F / 6 H	8 F / 5 H	9 F / 4 H
Dont représentant.e.s titulaires de la Région Femmes / Hommes	2 F / 1 H	2 F / 1 H	2 F / 1 H
EPCC Livre et culture en Bretagne			
Femmes titulaires / Hommes titulaires	7 F / 9 H	7 F / 9 H	10 F / 6 H
Femmes suppléantes / Hommes suppléants	8 F / 2 H	8 F / 2 H	7 F / 4 H
Dont représentant.e.s titulaires de la Région Femmes / Hommes	2 F / 1 H	2 F / 1 H	2 F / 1 H
EPCC Le Pont Supérieur			
Femmes titulaires / Hommes titulaires	12 F / 13 H	14 F / 12 H	14 F / 12 H
Femmes suppléantes / Hommes suppléants	6 F / 8 H	7 F / 9 H	7 F / 9 H
Dont représentant.e.s titulaires de la Région Femmes / Hommes	1 F / 1 H	1 F / 1 H	1 F / 1 H
EPCC FRAC			
Femmes titulaires / Hommes titulaires	5 F / 11 H	5 F / 11 H	5 F / 10 H
Femmes suppléantes / Hommes suppléants	6 F / 4 H	7 F / 3 H	7 F / 2 H
Dont représentant.e.s titulaires de la Région Femmes / Hommes	2 F / 2 H	2 F / 2 H	2 F / 2 H
EPCC Ecole supérieure d'art de Bretagne (EESAB)			
Femmes titulaires / Hommes titulaires	9 F / 11 H	12 F / 12 H	12 F / 12 H
Femmes suppléantes / Hommes suppléants	9 F / 8 H	10 F / 10 H	10 F / 10 H
Dont représentant.e.s titulaires de la Région Femmes / Hommes	1 F / 1 H	1 F / 1 H	1 F / 1 H
Total			
Femmes titulaires / Hommes titulaires	41 F / 49 H	46 F / 49 H	49 F / 45 H
Femmes suppléantes / Hommes suppléants	36 F / 28 H	40 F / 29 H	40 F / 29 H
Dont représentant.e.s titulaires de la Région Femmes / Hommes	8 F / 6 H	8 F / 6 H	8 F / 6 H

Les femmes deviennent plus nombreuses que les hommes au sein de la gou
femmes titulaires représentant la Région au sein des EPCC sont très légèrement
dirigent le FRAC et l'EESAB.

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

Composition des comités de lecture « Cinéma et audiovisuel »	2015	2016	2017
Comité Fiction et animation/Long métrage			
Nombre de femmes	6	5	6
Nombre d'hommes	4	5	4
Comité Fiction et animation/Court métrage et programme audiovisuel			
Nombre de femmes	13	13	14
Nombre d'hommes	22	13	11
Comité Documentaire			
Nombre de femmes	11	15	13
Nombre d'hommes	16	10	12
Comité Innovation/Recherche			
Nombre de femmes	4	6	1
Nombre d'hommes	2	0	5
Total			
Nombre de femmes	34	39	34
Nombre d'hommes	42	28	32

Les femmes sont plus nombreuses à siéger aux divers comités de lecture « cinéma et audiovisuel » même si désormais l'exacte parité numérique est quasi atteinte. Avec un renversement de sa composition, le comité Innovation/Recherche fait qu'au total sur quatre comités, deux comités sont majoritairement composés de femmes, les deux autres par des hommes.

Composition du Conseil Culturel de Bretagne	2016	2017
Collège des structures		
Femmes titulaires / Hommes titulaires	18 F / 42 H	16 F / 44 H
Femmes suppléantes / Hommes suppléants	42 F / 18 H	40 F / 17 H
Collège des personnalités qualifiées		
Nombre de femmes	2 F	4 F
Nombre d'hommes	8 H	6 H
Bureau		
Nombre de femmes	2 F	5 F
Nombre d'hommes	8 H	5 H
Total		
Femmes titulaires / Hommes titulaires	22 F / 58 H	20 F / 50 H
Femmes suppléantes / Hommes suppléants	42 F / 18 H	42 F / 18 H

Le Conseil culturel de Bretagne est composé de 70 membres : 60 structures et 10 personnalités qualifiées. Chaque structure est représentée par un binôme paritaire titulaire - suppléant.e. Parmi les titulaires désignés par les structures membres, les femmes sont encore sous-représentées mais pour la première fois, le bureau est parfaitement paritaire avec 5 hommes et 5 femmes.

6.3 La santé

Chiffres clés

En France, l'espérance de vie à la naissance est de 79 ans pour les hommes et de 85 ans pour les femmes. En Bretagne, les femmes ont une espérance de vie de 85 ans, les hommes de 78 ans.

Près de 60% des nouvelles inscriptions à l'Ordre des médecins sont le fait des femmes. Parmi les médecins de moins de 30 ans, les femmes représentent 66% des effectifs. La moitié des spécialistes sont désormais des femmes, représentant même dorénavant 29% des chirurgien.ne.s.

Entre 2007 et 2017, on constate en France une baisse de 42% du nombre de gynécologues médicaux en France.

Le 1^{er} juillet 2017 fut le 50^{ème} anniversaire de la légalisation de la pilule.

// Contexte national et régional

La santé des populations est liée à de nombreux déterminants individuels, environnementaux, sociaux et politiques. Bien au-delà des seuls aspects biologiques et héréditaires de l'état de santé, ces déterminants sont liés aux styles de vie, aux influences sociales, aux conditions de travail, à l'économie, à l'environnement, à la culture. De nombreuses inégalités entre les sexes perdurent en matière de « standards de bonne santé ». Le genre devient ainsi un déterminant social de la santé. Ces stéréotypes, construits, sexués, induisent pour partie des hiérarchies et des assignations qui parfois font que les hommes et les femmes peuvent développer des comportements différents, être exposé.e.s à des risques différenciés, être pris en charge différemment par le corps médical. Il en est ainsi par exemple de la sous-estimation de l'infarctus des femmes.

La multiplication d'études dédiées et/ou d'indicateurs sexués systématiques améliore la connaissance au bénéfice d'une meilleure santé pour toutes et tous. Ainsi on sait aujourd'hui que si les femmes vivent plus longtemps que les hommes, elles passent aussi plus d'années en mauvaise santé. Le rapport *Santé et accès aux droits : une urgence pour les femmes en situation de précarité* du Haut Conseil à l'Egalité fh a dressé à ce titre en juillet 2017 des constats alarmants. En matière d'accès aux soins, les femmes apparaissent plus exposées au renoncement des soins que les hommes : 64 % des personnes qui ont déclaré au moins un renoncement sont des femmes, 38% sont des hommes. Si 25 % de la population métropolitaine vivant en ménage ordinaire déclare avoir renoncé à au moins un soin (optique, dentaire, consultation...)

pour des raisons financières au cours des 12 derniers mois, ce phénomène touche davantage les femmes (29 %) que les hommes (21%). Néanmoins, en matière de santé publique, et au titre par exemple de consommations d'alcool et de tabac, il est à noter un certain rapprochement des profils de consommation, les variations intervenant davantage en fonction de la structure familiale (célibataire, marié.e...).

Au titre des nouveaux droits, en mars 2017, la loi relative à l'extension du délit d'entrave à l'IVG intègre dorénavant « toute manifestation d'empêchement » via Internet. En juin, la procréation médicalement assistée pour les couples de femmes et les femmes célibataires est approuvée par le Conseil consultatif national d'éthique.

La Bretagne observe une surmortalité masculine de 8 % et une surmortalité féminine de 4 % par rapport au niveau national. Chez les plus jeunes, les décès des 15-24 ans par suicide représentent 24% pour les hommes et 20% pour les femmes, tandis que les tentatives de suicide indiquent un taux de 5% chez les hommes et de 10% chez les femmes. Chez les hommes, les tumeurs constituent la première cause de décès (1/3 des décès) devant les maladies de l'appareil circulatoire (25 % des décès). Les causes extérieures de traumatisme et empoisonnement (accidents de la circulation, suicides, chutes...) représentent 10 % des décès chez les hommes contre 7 % chez les femmes. Chez les femmes, ce sont les maladies de l'appareil circulatoire qui représentent plus d'un tiers des décès devant les tumeurs (25 % des décès). Les femmes sont par ailleurs davantage concernées par les maladies du système nerveux qui constituent la troisième cause de mortalité, en forte progression. Parmi les décès qui interviennent avant 65 ans, la part des décès évitables est plus importante chez les hommes (40%) que chez les femmes (28%), et plus importante qu'au niveau national pour les deux sexes. Ces différences s'expliquent par des différences de comportements entre les femmes et les hommes et montrent l'intérêt d'une action proportionnée en direction des hommes et des femmes en matière de promotion de la santé.

// L'égalité dans l'action régionale

Le soutien aux *Mardis de l'égalité* proposés par l'Université de Rennes 2 a permis en novembre de tenir une conférence *Le handicap au prisme de l'égalité* associant l'origine des deux discriminations, liées au handicap et au sexe aux mêmes fondamentaux. Par ailleurs, il est à noter que de plus en plus de clubs sportifs bretons croisent au travers de projets multiformes les thématiques Egalité/Sport/Santé à l'image de l'antenne régionale *Solution Riposte* qui réunit 17 clubs bretons d'escrime qui souhaitent agir pour des femmes atteintes d'un cancer.

- **Soutien à l'Observatoire régional de la santé (ORS)**

Convaincue de l'importance de bénéficier d'une connaissance partagée, la Région encourage l'Observatoire régional de la santé à engager des études visant à éclairer l'action des acteur.rice.s breton.ne.s et en particulier des élu.e.s régionaux.ales. Ainsi, de celle qui a pu témoigner que « si les deux tiers des lycéen.ne.s breton.ne.s (68 %) déclarent pratiquer au moins une fois par semaine une activité sportive (au moins une heure de sport hors cadre scolaire), il est à noter qu'il s'agit « davantage de garçons avec 77 % que de filles avec 59 % ». La Région est désormais très attentive à ce que les études présentent une analyse sexuée des données de santé.

- Réduction des risques en milieu festif

Engagée dans la réduction des risques en milieu festif, la Région soutient notamment qui informe le public pendant les festivals, en organisant des formations, en fournissant des outils de réduction des risques ou encore via des outils numériques. La consultation de la page Facebook mise en place ne cesse de croître pour atteindre environ 5 000 profils en 2017, composés à 70 % d'hommes et 30 % de femmes.

- Soutien aux 13 Points accueil écoute jeunes (PAEJ)

Nombre de jeunes ayant eu au moins un entretien individuel dans un Point accueil écoute jeunes par territoire	2015			2016			2017		
	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total
Saint - Brieuc -	183	446	263	274	150	424	308	137	445
Lannion	160	95	255	142	86	228	159	87	246
Paimpol	63	42	105	69	42	111	76	51	127
Guingamp	118	96	214	130	86	216	89	52	141
Centre Ouest Bretagne	81	74	155	71	76	147	81	69	150
Rennes	139	170	309	121	119	241	127	122	249
Fougères	96	40	136	169	72	241	118	55	173
Saint - Malo	154	127	281	148	113	261	31	34	65
Brest	137	66	203	103	68	171	116	56	172
Cornouaille	145	79	224	115	74	189	133	72	205
Vannes	59	43	102	48	36	84	72	42	114
Lorient	156	102	258	171	125	296	215	123	338
Morlaix	61	51	112	53	38	91	81	44	125
13 PAEJ (nombre total de jeunes)	1 632	1 168	2 800	1 614	1 085	2 700	1 606	944	2 550
Pourcentage	58%	42%		60%	40%		63%	37%	

En 2017, la part de jeunes femmes reçues continue d'augmenter (+ 3 points) pour désormais atteindre 63 % de la fréquentation des Points Accueil Ecoute Jeunes (contre 37 % de garçons). Dans le même temps, le nombre total de jeunes accueilli.e.s poursuit quant à lui sa baisse (- 5,6 %). A l'exception des PAEJ de Rennes et Saint-Malo, l'ensemble des PAEJ ont reçu davantage de filles que de garçons. Sur ces deux derniers, une quasi parité est observée dans les entretiens réalisés, avec respectivement + 5 filles à Rennes et + 3 garçons à Saint-Malo.

6.4 Les politiques de coopération et solidarité inter européennes

// Contexte national et régional

Chiffres clés

Sur les 140 journées internationales célébrées par l'ONU, 9 sont consacrées aux droits des femmes.

68 pays dans le monde, soit 1/3, représentant 235 millions de travailleuses, ne disposent pas de législation contre le harcèlement sexuel au travail.

Plus de 2,7 milliards de femmes, soit près de 3 femmes sur 4, n'ont pas accès aux mêmes emplois que les hommes.

L'Islande est arrivée 1^{ère} du classement du Forum économique mondial sur l'égalité entre les femmes et les hommes en 2017. La France est 11^{ème}.

« Aucune économie ne peut atteindre son potentiel si les femmes et les hommes n'y participent pas pleinement » déclare le préambule de la 5^{ème} édition de l'étude de la Banque mondiale sur l'intégration des femmes dans l'économie dans 189 pays. « La discrimination liée au sexe diminue de 15% les revenus des pays de l'OCDE » pointe le rapport ; 40% de ces pertes sont liées aux mesures qui limitent la capacité d'entreprendre des femmes. Les pays les plus développés dits « les plus égalitaires » sont la Grande-Bretagne, la Nouvelle-Zélande et l'Espagne qui a allongé la durée du congé de paternité. 65 pays ont réformé leur législation en faveur d'une plus grande émancipation des femmes en deux ans (2016/2017) ; 4 des 5 nations les plus réformatrices sont en Afrique. En 2017, 750 millions de femmes dans le monde étaient mariées avant l'âge de 18 ans dont 250 millions avant 15 ans. 222 millions de femmes et filles sont privées d'accès à des moyens modernes de contraception.

En octobre 2017, l'Institut européen pour l'égalité entre les femmes et les hommes (EIGE) a publié son *indice de l'égalité de genre* soit un indicateur qui mesure les progrès de l'égalité fh en effectuant des comparaisons entre les états membres de l'Union européenne dans six domaines - travail, argent, connaissance, temps, pouvoir et santé - qui recouvrent de nombreux aspects de la vie des habitant.e.s. Constatant des « progrès à pas de tortue », l'EIGE note que la santé est le domaine le plus avancé, le pouvoir ayant le score le plus faible. Enfin, concernant l'argent, l'Institut estime que le risque de pauvreté touche 17% des femmes de plus de 16 ans, 21 % pour les femmes en situation de handicap et 33% des femmes à la tête de famille monoparentale ; les revenus des femmes dans ce type de famille étant 40% inférieurs à ceux des hommes dans la même situation. Selon l'Eurobaromètre sur l'égalité de genre de novembre 2017, 44 % des sondé.e.s en Europe et 27 % en France, « le rôle le plus important pour une femme est de prendre soin de son foyer ». Sur « l'indice européen des stéréotypes de genre », la France occupe la 5^{ème} place, derrière la

Suède, le Danemark, les Pays-Bas et l'Espagne. La Bulgarie est en queue de peloton.

Sur la planète, des femmes continuent d'agir en 2017 pour leurs droits : les Tunisiennes ont obtenu le droit de se marier avec des non-musulmans, les Indiennes ont manifesté dans plus de trente villes contre les violences sexuelles dans l'espace public, les Maltaises contre la corruption, les Palestiniennes et Israéliennes ont marché deux semaines pour la paix ; les Islandaises ont obtenu l'abrogation d'une loi permettant de « restaurer l'honneur » des agresseurs sexuels ; les hôtesse.s de l'air russes, l'interdiction pour la compagnie aérienne d'Etat d'exiger des tailles normatives. Au Royaume-Uni, une femme est devenue en 2017 la 1^{ère} Présidente de la Cour Suprême. L'Islande a adopté un texte de loi contraignant toute entreprise d'au moins de 25 salarié.e.s à faire certifier qu'elle verse une rémunération égale à celles et ceux qui occupent le même poste. En Nouvelle-Zélande, les salaires des 55 000 professionnel.le.s du soin à la personne ont été augmentés de 15% à 50%...

En France, à l'occasion de la journée internationale des migrant.e.s le 18 décembre 2017, le Haut Conseil à l'Egalité fh, a remis à l'Etat son rapport sur la situation des femmes demandeuses d'asile en France : les femmes constituent un tiers des demandes d'asile chaque année en France, obtiennent un tiers des protections accordées, le plus souvent sous la forme d'une protection subsidiaire, régime moins favorable que celui de réfugié.e.

A ce jour, 1 688 autorités locales et régionales en Europe sont signataires de la *Charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale* qui invite les territoires à s'engager en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes dans toutes leurs politiques ; 35 pays sont concernés. En France, 202 communes, 21 structures intercommunales, 27 Conseils départementaux, 17 Conseils régionaux sont signataires. En Bretagne, le Conseil régional, les Conseils départementaux d'Ille-et-Vilaine, des Côtes d'Armor et du Finistère, Brest métropole et 5 communes bretonnes - Rennes (35), Corps-Nuds (35), Cesson-Sévigné (35), Chevaigné (35) et Quimper (29) sont signataires.

Collectivités signataires de la Charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale	Octobre 2015	Octobre 2016	Octobre 2017
Europe	1 482	1 500	1 688
France	184	252	267
Bretagne	9	10	10

En 2017, le nombre de signataires peine à augmenter. En Bretagne, malgré les obligations législatives en matière d'égalité femmes.hommes, les collectivités territoriales ne se sont pas emparées davantage de cet outil.

// L'égalité dans l'action régionale en matière de coopération internationale

- **La place des femmes au sein des instances**

La parité est respectée au sein du *Comité mixte de la solidarité internationale* qui examine les projets déposés et prépare les décisions de la commission permanente. Présidé par Forough Salami-Dadkhah, Vice-présidente à l'Europe et à l'international, il est composé de 8 conseiller.e.s régionaux.ales et de 6 représentant.e.s du CESER. 23 % des 31 associations de solidarité internationale bretonnes soutenues en 2017 par la Région sont dirigées par des femmes.

- **La participation des femmes à la concertation régionale des acteurs et actrices de la solidarité internationale**

La Région a entamé une démarche (2016-2017) visant à redéfinir les modalités de la concertation et de l'action collective en matière de coopération et de solidarité internationale en Bretagne. La démarche s'est matérialisée par la réalisation d'entretiens, de cafés-débats et d'ateliers ouverts aux breton.ne.s intéressé.e.s par ces thématiques. Parmi les 245 personnes qui se sont mobilisées à un moment ou un autre de la démarche au long de l'année 2017, 49 % sont des femmes.

- **La promotion de l'égalité dans les projets de solidarité internationale financés par la Région**

23 projets de solidarité internationale financés en 2017 (soit 68 %) ont inclus un objectif de promotion du rôle et des responsabilités politiques, économiques et sociales des femmes.

- **La répartition filles-garçons dans les aides à la mobilité**

Nombre de bénéficiaires de l'aide à la mobilité internationale	2015	2016	2017
Bénéficiaires de l'aide aux projets collectifs de mobilité internationale			
Nombre de filles	69 (55 %)	48 (57 %)	86 (63%)
Nombre de garçons	57 (45 %)	36 (43 %)	50 (37%)
Bénéficiaires de l'aide aux projets individuels de mobilité internationale (Volontariats de Solidarité Internationale)			
Nombre de filles	3 (37,5 %)	12 (75 %)	7 (70%)
Nombre de garçons	5 (62,5 %)	4 (25 %)	3 (30%)

Le nombre total de jeunes ayant reçu des aides à la mobilité a très sensiblement augmenté en 2017 (plus 52 par rapport à 2016) ; Ce sont les filles qui en ont le plus bénéficié (plus 38) accroissant davantage leur majorité.

// L'égalité dans l'action régionale en relation avec les fonds européens

- **L'égalité femmes.hommes, principe horizontal transversal à l'action de l'Union européenne**

Les règlements européens posent trois principes "horizontaux" dans la programmation des fonds européens, (Fonds Social Européen (FSE) et Fonds européen de développement régional (FEDER), Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER), Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche (FEAMP)) dont celui de l'égalité femmes.hommes. Les directives européennes contraignent les opérateurs à fournir des données sexuées et insistent sur la réalisation d'études d'impact femmes.hommes des politiques. Un guide régional accompagne les porteurs de projets dans la prise en compte du principe horizontal de l'égalité f.h au travers de huit questions de sensibilisation qui les interrogent de manière concrète sur leur organisation interne comme sur la manière dont sont élaborés et gérés leurs projets.

6.5 La promotion de tous les droits

Chiffres clés

En France, 130 femmes ont été tuées par leur (ex) conjoint, 71 688 ont été violées et 492 692 (1 femme sur 7) ont été agressées sexuellement en 2017. 25% des agressions sexuelles ont lieu au travail.

Près d'1 femme en situation de handicap sur 3 est victime de violences sexuelles. 1% des plaintes pour viols aboutissent à une condamnation.

60 000 femmes vivant en France ont subi une excision. Chaque minute, 6 filles sont excisées dans le monde.

// Contexte national et régional

L'égalité d'accès au(x) droit(s) et son plein exercice doit être garantie à chacun.e partout. Mais pour certain.e.s, les discriminations s'accumulent, le non-recours progresse, de nouvelles inégalités surgissent. Les violences faites aux femmes, sous toutes leurs formes (agressions sexistes, sexuelles, prostitution, homophobie/ lesbophobie) constituent une atteinte au droit de mieux en mieux repérée et chiffrée. En France, 93 000 femmes adultes sont victimes chaque année de viol et de tentatives de viol (soit 4% de la population féminine), 220 000 femmes victimes de violences conjugales. Les plaintes pour viols ont augmenté de 12 % en un an, mais de plus de 31% au dernier trimestre, suite au lancement en octobre sur les réseaux sociaux des mots clés *#Balancetonporc* et *#Moi aussi*, déclinaison française de *#MeToo anglais*. En 2017, l'Etat a annoncé un budget de 40 millions par an pour son 5^{ème} plan de lutte contre les violences sexistes et sexuelles ; « C'est notre société tout entière qui est malade du sexisme » a déclaré le chef de l'Etat lors de la *Journée internationale pour l'élimination des violences faites aux femmes*, en décidant d'une minute de silence en l'honneur des femmes victimes de violences conjugales décédées. La 1^{ère} enquête réalisée par l'Intersyndicale nationale des Internes de médecine en 2017 témoigne du même constat dans la profession. Le HCE fh et le collectif *Féministes contre le cyber harcèlement* ont interpellé l'Etat en 2017 pour « en finir avec l'impunité des violences faites aux femmes en ligne ».

La 1^{ère} évaluation du « parcours de sortie de la prostitution » instauré par la loi de 2016 comptabilise 25 femmes accompagnées et 800 clients interpellés.

La mention « X » peut être inscrite sur les papiers d'identité des personnes qui ne s'identifient ni comme homme ni comme femme depuis août 2017 au Canada. En France, la Cour de cassation a statué dans le sens contraire en mai 2017 « refusant la mention *neutre* sur l'état civil d'un intersexe français né sans pénis ni vagin ». Plus de 500 lesbiennes de 45 pays ont créé lors de l'*European Lesbian* Conference* un mouvement européen afin de faire avancer leurs droits. Le rapport 2017 de *SOS Homophobie* livre ses statistiques liées à la lesbophobie, la gayphobie, la biphobie et la transphobie et constate une hausse de 20% des témoignages de discriminations depuis les débats sur le « mariage pour tou.te.s ». A sa rentrée, l'université de Tours a mis en place des mesures « permettant à chacun.e de vivre sa vie étudiante sans discrimination ni jugement quels que soient son genre et son choix de prénom » ; ainsi, la carte étudiante est rédigée en écriture égalitaire, le prénom d'usage et non celui de l'état civil est enregistré si l'étudiant.e le souhaite.

A l'occasion de la proposition de loi relative à la garde alternée, le HCE fh a constaté que 93% des décisions des juges aux affaires familiales sont rendues conformément à la demande des pères et 96% à la demande des mères. Un plaidoyer a été lancé par des (futurs) pères en 2017 pour un allongement, une indemnisation et une obligation du congé paternité aux motifs « d'un signal fort pour l'égalité fh, pour rééquilibrer le partage des tâches, pour lutter contre la charge mentale des femmes et pour limiter l'impact de la maternité sur leurs carrières ».

Les femmes immigrées sont victimes de multiples formes de discriminations. Le HCE fh, dans son rapport édité à la faveur de la journée internationale des migrant.e.s, a demandé au gouvernement « d'améliorer l'accueil des demandeur.euse.s d'asile, de renforcer la protection des femmes persécutées en raison de leur sexe, de leur orientation sexuelle ou de leur engagement féministe ».

En Bretagne, des centres hospitaliers, - à Quimper, à Saint-Malo, du Scorff -, des associations - les CIDFF, Lcause à Brest, l'Espace femmes du Pays de Dinan - ou des collectivités comme les villes de Brest ou Rennes, se mobilisent pour améliorer l'accompagnement des femmes victimes de violences conjugales et de leurs enfants. De son côté, l'antenne du Mouvement du Nid du Morbihan a célébré ses 30 ans d'activité en 2017. Elle a pour objectif de lutter contre les causes et les conséquences de la prostitution en allant à la rencontre des prostituées et en faisant de la prévention auprès des collégien.ne.s et des lycéen.ne.s. Le recensement effectué par l'association, comptabilise 200 prostitué.e.s sur Internet dans le département et s'alarme de l'âge de plus en plus jeune des prostituées. En partenariat avec le C@mpus numérique Bretagne-Loire, l'Université de Bretagne Sud et l'Etat, un colloque régional sur ce thème a réuni, sur plusieurs sites en novembre 2017, près de 80 personnes.

// L'égalité dans l'action régionale

- Répartition par thématique des projets

Mentionnée dans le RAP du programme 205, la répartition témoigne de 17 projets « égalité fh » en 2017. L'examen des actions soutenues par le budget spécifique illustre le peu d'initiatives portées par des acteurs non issus du réseau de l'égalité femmes.hommes en région. Néanmoins, six projets ont bénéficié de subventions complémentaires votées par d'autres programmes budgétaires régionaux. Si l'approche intégrée de l'égalité fh progresse sensiblement au sein des politiques publiques régionales, la diffusion de la culture de l'égalité f.h peine à aller - pour les partenaires extérieurs - au-delà des frontières des associations dédiées du territoire.

Envoyé en préfecture le 29/06/2018

Reçu en préfecture le 29/06/2018

Affiché le

ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

DANEVELL

OBEREREZH HA DIORREN PADUS

2017

- Danevell dielfennañ a-brogramoù e 2017
- Bilañs sokial 2017
- Bilañs an dilaoskadennoù gaz efed ti-gwer e 2016
- Danevell kevatalder merc'hed-paotred 2017

FIN-CONTE

DE FEZERIY E DE PARCHOMANCE SU LE LONG DU TEMPS

2017

- Deplet de demélañje par pergrame 2017
- Fin-conte socia 2017
- Fin-conte des évailheriy de gaz a efed de loje cllere 2016
- Fin-conte su l'ajeu fomes-omes 2017



CONSEIL RÉGIONAL DE BRETAGNE
KUZUL-RANNVRO BREIZH
CONSAIL REJIONA DE BERTÈGN

283 avenue du Général Patton – CS 21101 – 35 711 Rennes cedex 7
Tél. : 02 99 27 10 10 | [@regionbretagne](#)
www.bretagne.bzh